This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,377,121

DT
469
M21
R4
v.7
1905
PT2

39015019055356

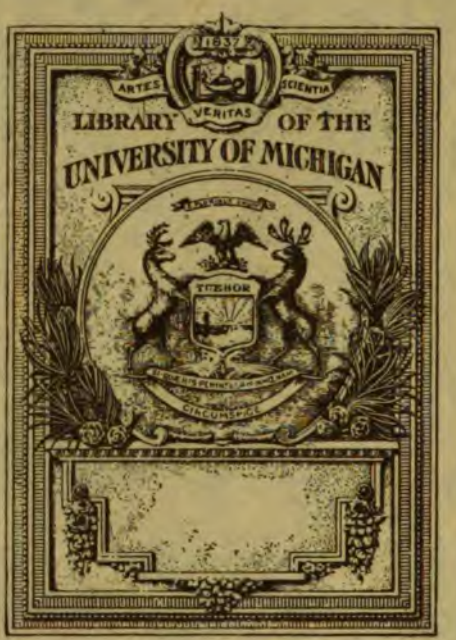

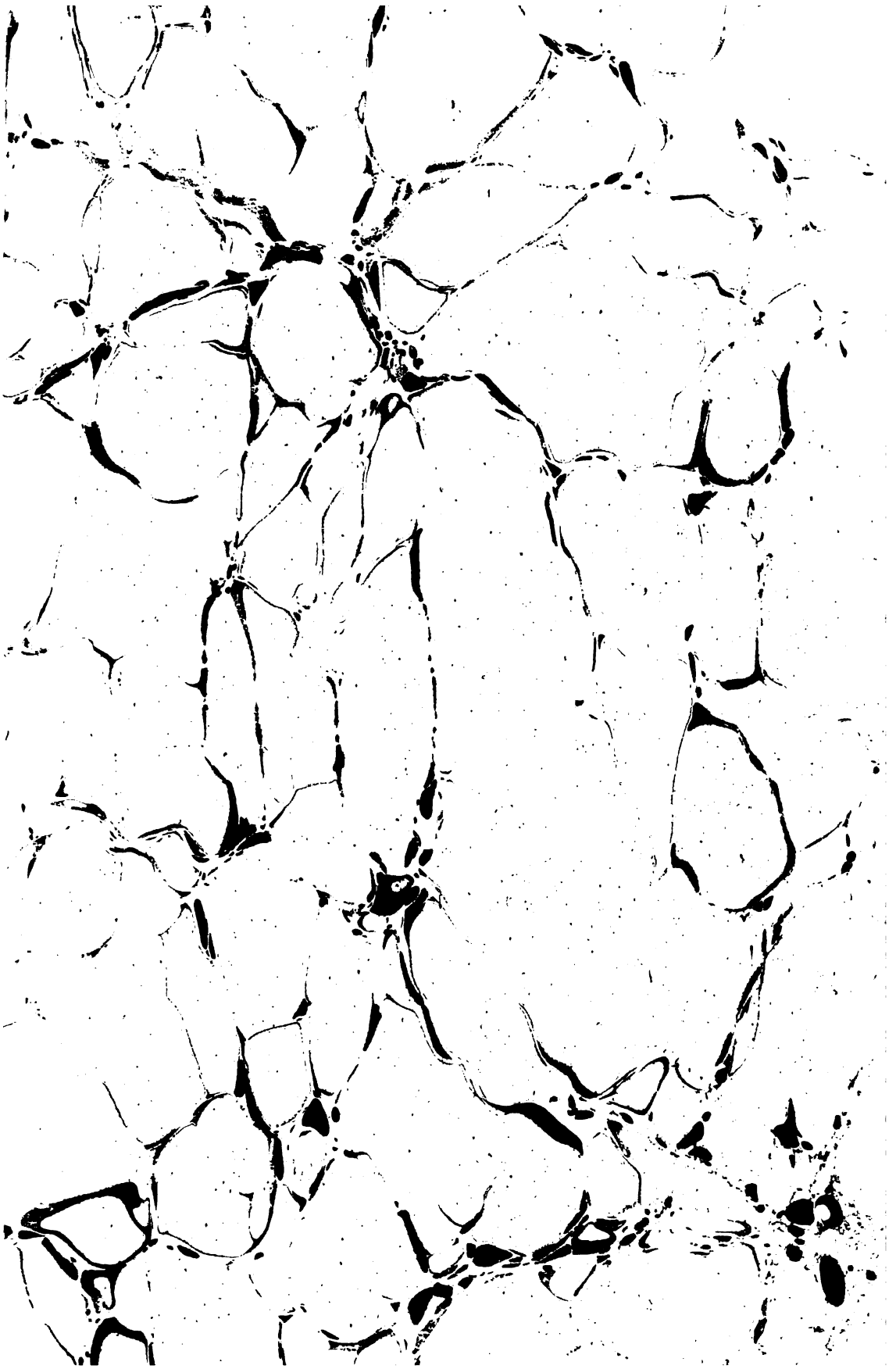

DT
469
.M21
R4

PUBLICATION MENSUELLE

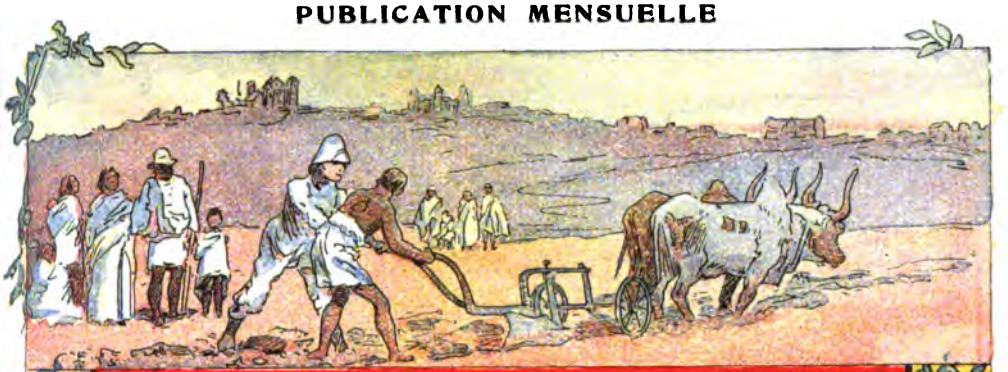

REVUE DE MADAGASCAR

(Organe du Comité de Madagascar)

7e Année — N° 7 — 10 Juillet 1905

SOMMAIRE

Pages

Voyage de Mayeur dans le centre de Madagascar . . . 3
A. Grandidier

La Législation minière à Madagascar . . . Le Comité 15

Madagascar à l'Exposition de Hanoï (Rapport général, 2e partie). X. (5 gravures) . . . . . A. Jully 18

Retour en France du général Gallieni (5 gravures) :

De Tamatave à Marseille 41

A Marseille 45

Le Déjeuner de la Société de Géographie 45

Visite à l'Exposition coloniale 62

A Paris 63

Le Banquet colonial 64

Bulletin du Comité :

L'Assemblée générale du Comité de Madagascar . . . 80

Rapport du Conseil d'administration 81

Réponse du général Gallieni 90

ABONNEMENTS :

	Six mois.	Un an :
France.	7 fr. »	12 fr. »
Etranger et Colonies	8 fr. 25	14 fr. 50

DIRECTION ET RÉDACTION
44, rue de la Chaussée-d'Antin
PARIS (IXe) Téléphone : 248.17

ADMINISTRATION
F.-R. DE RUDEVAL Éditeur
4, rue Antoine-Dubois, Paris (VIe) Téléphone : 807.23

Louis Pinayre

PRIX DU NUMÉRO : 1 FR. 25

BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

VÊTEMENTS tout FAITS et sur MESURE

Pour **Hommes, Dames** et **Enfants**

SPÉCIALITÉ DE

VÊTEMENTS COLONIAUX

UNIFORMES et ÉQUIPEMENTS COMPLETS

POUR **OFFICIERS**

VÊTEMENTS de PEAU, VÊTEMENTS de CAOUTCHOUC

VÊTEMENTS pour TOUS les SPORTS

TOUT ce qui concerne la **Toilette** de l'**Homme** et de l'**Enfant**

ENVOI FRANCO sur DEMANDE d'ÉCHANTILLONS et des CATALOGUES :

Général — Ecclésiastiques — Livrées — Pensions et Collèges — Chasse Bains de Mer et Voyage — Escrime — Officiers — Vêtements de Peau Chemiserie — Corps de métiers — Articles pour Chevaux — Yachting Articles de Voyage — Cyclistes — Automobilistes — Parfumerie Ganterie et Maroquinerie — Dames — Vêtements sur Mesure.

SEULES SUCCURSALES :

PARIS, 1, Place Clichy ; — *LYON — MARSEILLE — NANTES — ANGERS — SAINTES — LILLE.*

7me Année

2e SEMESTRE

Revue de Madagascar

Organe du Comité de Madagascar

DIRECTION & RÉDACTION

44 — Rue de la Chaussée-d'Antin — 44

PARIS

VOYAGE DE MAYEUR

DANS LE CENTRE DE MADAGASCAR[1]

1758—1787

Pour décrire l'intérieur de l'île de Madagascar, les géographes, jusque tout récemment, avaient à choisir entre les relations de deux voyageurs : l'un, Mayeur, homme de bon jugement, observateur perspicace et consciencieux, qui a bien vu ce dont il parle; l'autre, Leguevel de Lacombe, auteur fantaisiste, à qui, s'il faut l'en croire, sont arrivées les aventures les plus extraordinaires et dont les récits, portant la marque évidente d'une imagination trop vive, n'auraient dû être acceptés qu'avec beaucoup de réserve. Qui ne sait, par exemple, que la ville de Tananarive est bâtie sur une longue colline à versants abrupts et que ses habitants sont obligés d'aller chercher l'eau au loin, que les maisons y sont construites au ras du sol, en terre ou en planches? Or, Leguevel la fait traverser par un grand nombre de petites rivières, et il nous apprend que les maisons, faites de joncs et de branchages, y sont élevés de deux pieds au-dessus du sol, à cause des inondations qui y sont fréquentes! Presque à chaque page, les erreurs et les fables abondent, et cependant ce sont les itinéraires que Leguevel de Lacombe dit avoir suivis du nord au

(1) Au moment où vient de paraître le tome III des *Ouvrages anciens relatifs à Madagascar*, notre Président d'honneur, M. Alfred Grandidier a bien voulu nous communiquer cet intéressant récit du voyage de Mayeur, qui ne sera mentionné que dans un des tomes suivants, et nous sommes heureux d'en donner la primeur à nos lecteurs.

417245

sud, de l'est à l'ouest, et qu'il a créés de toutes pièces dans le silence du cabinet, qu'on a scrupuleusement reproduits sur les cartes, où l'on n'a eu garde d'omettre le plus humble des villages et le plus petit cours d'eau cité par lui et qui sont souvent imaginaires.

Au contraire, les récits de Mayeur, dont à la première lecture on peut apprécier la grande importance géographique et ethnographique et la vérité scrupuleuse, non seulement n'ont pas été publiés, mais ils n'ont même jamais été consultés par ceux qui ont écrit sur Madagascar. Il est donc intéressant d'en donner ici une courte analyse.

Mayeur n'a pas passé moins de 30 années à Madagascar, de 1758 à 1787, et pendant ce long temps, il a rempli dans les établissements français de la côte nord-est les fonctions d'interprète du gouvernement. Il parlait parfaitement la langue malgache et connaissait à fond les mœurs et les usages des habitants.

Après avoir longtemps vécu sur la côte orientale, il fut, en 1770, envoyé dans l'Ankay par Laval, le régisseur des traites du Roi, afin d'y faire un achat d'esclaves. Aucun Européen n'avait encore pénétré dans cette partie de l'île, qu'habite la tribu des Bezanozano. Dans le *kabary*, ou assemblée publique réunie à l'occasion de l'arrivée de Mayeur et de ses compagnons, ces Bezanozano discutèrent longuement, en présence même de notre compatriote, la question suivante : Pourquoi, étant les plus forts, ne s'empareraient-ils pas tout simplement des marchandises qu'il apportait sans lui rien donner en échange, ce qui serait tout profit? Quelques-uns même proposèrent de le mettre à mort. Les débats furent longs; après plusieurs heures de discours interminables, la majorité fut d'avis qu'un acte semblable leur aliénerait à tout jamais l'amitié des Français et qu'en somme il était préférable de nouer avec eux des relations commerciales, qui dès lors furent très cordiales.

L'année suivante, un autre voyage mena Mayeur au centre même de l'île, dans l'Andrantsay (vallée de Betafo), qui forme aujourd'hui un district du sud-ouest de l'Imerina. Il fit ce voyage comme simple marchand; n'ayant pris aucune note, il n'en a pas laissé de relation.

Plus tard, lorsque le célèbre et audacieux aventurier polonais, le baron de Benyowski, dont on fait bien à tort une sorte de héros, après avoir fondé dans la baie d'Antongil un établissement au nom du roi de France, jugea utile d'entrer en relations d'amitié avec les peuplades du nord et du centre de l'île dans le but de développer le commerce, Mayeur, que sa connaissance parfaite de la langue et sa grande expérience des habitants désignaient pour l'aider dans ses projets, fut à diverses reprises, de 1774 à 1777, chargé de missions chez les Sakalava du nord-ouest, chez les Antankarana du nord et chez les Hova du centre.

Le 29 avril 1774, il partit de Louisbourg à la tête de treize volontaires, avec l'ordre d'ouvrir une voie de communication entre la baie d'Antongil, qui est située sur la côte nord-est, et l'une des grandes baies de la côte nord-ouest. Après avoir péniblement gravi le versant oriental de la chaîne côtière, qui est très escarpé, coupé de ravins et de précipices, et que couvrent des forêts épaisses, il traversa une région montagneuse, à peu près inhabitée, qui a, dit-il, « un aspect peu riant et est semée de quelques petits bois dont le port ne dépose pas en faveur de la fertilité du sol ». Il arriva ensuite à de vastes plaines, caractérisées par une grande abondance de lataniers, où paissaient des troupeaux de bœufs et à travers lesquelles il marcha pendant onze jours dans la direction de l'ouest. A une petite distance de la baie de Bombetok, il fut arrêté par les chefs Sakalava, qui s'opposèrent à ce qu'il approchât du village du roi. Il eut maintes fois l'occasion d'éprouver leur insolence; après deux semaines d'attente et de discussions oiseuses, comme il se plaignait de ne pouvoir remplir la mission que lui avait confiée le baron de Benyowski : « Tu as, dis-tu, l'ordre de faire diligence, je n'en doute pas, lui répondit un des chefs, mais celui qui te l'a donné n'est pas sans savoir que ce pays-ci appartient à un grand roi et que seul Tsimanompo y commande. Quand tu seras chez ton maître, tu feras ce qu'il t'ordonnera; ici, fais ce que veut notre roi, ou retourne-t'en d'où tu viens. » Les basses et fâcheuses superstitions qui régnaient alors chez les Sakalava, et qui y règnent encore aujourd'hui, ont été pour Mayeur,

comme elles l'ont été depuis pour tant de voyageurs, la cause de tracas sans fin et ont amené l'insuccès final de sa mission.

Dans les *kabary*, ou assemblées tenues à cette occasion, l'avis général fut qu'il n'était point naturel qu'un Européen vînt faire visite au roi du Boina par terre, ce qui ne s'était encore jamais vu, qu'il y avait donc lieu de se défier de lui et que, certainement, de grands malheurs frapperaient le roi et le pays si on le recevait. On lui fit dire qu'il eût à s'en retourner par où il était venu et que, s'il tenait à voir Tsimanompo et à commercer avec les Sakalava, il revînt par mer : « S'il résiste, conclut le roi, qu'on le tue ! »

Instruit de ces dispositions hostiles, Mayeur s'empressa de reprendre la route de la baie d'Antongil, et il fit bien. Car Tomporay, le père du roi, étant mort peu de jours après son départ, on l'accusa d'avoir jeté un sort sur ce prince ; des émissaires furent envoyés à sa poursuite pour l'appréhender mort ou vif, mais il fit grande diligence et put sortir sain et sauf du Boina. Il rentra à Louisbourg le 20 septembre 1774. Cent ans après, j'ai retrouvé chez les Sakalava la même anarchie, la même barbarie, les mêmes superstitions brutales dont Mayeur nous fait le tableau fidèle ; ce sont en effet des peuplades qui opposent une résistance invincible à toute tentative de civilisation et qui, loin de mériter l'intérêt que leur ont témoigné tous les auteurs jusqu'en 1870, sont d'un commerce dur et difficile. Je suis sûr que les vaillants officiers qui ont été à même de les apprécier à leur juste valeur ne me démentiront pas.

Après un repos de deux mois, Mayeur repartit pour le nord de l'île, afin de conclure un traité d'alliance avec le roi de l'Ankarana, qui est la province la plus septentrionale de Madagascar, et d'étudier ce pays au point de vue agricole et commercial. Avant de pénétrer dans les régions inconnues, il jugea utile d'établir un comptoir à Ngontsy ; il fit assembler les chefs et leur demanda de lui céder le terrain nécessaire pour y bâtir les magasins et la palissade indispensables. « J'ai ordre, ajouta-t-il, de vous en compter immédiatement le prix. — Il est mal de parler ainsi, lui répondit le chef principal ;

lors même que tu offrirais de ce terrain une somme dix fois supérieure à sa valeur, nous ne te le vendrons pas. Construis des maisons où et tant que tu voudras, nous t'y autorisons de grand cœur, mais ne compte pas que nous aliénions jamais la terre de nos ancêtres. »

Mayeur suivit la côte nord-est pendant 300 kilomètres, jusqu'au port de Rodo, d'où il se dirigea vers l'ouest, traversant pendant trois jours des landes stériles et désertes, puis une région de collines, les unes arides, les autres couronnées d'arbrisseaux. Il arriva enfin à Amboay, la résidence de Lamboina, le roi de l'Ankarana. Les habitants accueillirent avec une grande méfiance la petite troupe de Français, qui, à leurs yeux, étaient des sorciers animés de méchantes intentions et auxquels ils eussent fait un mauvais parti si leur roi, qui était désireux de nouer des relations commerciales avec les Européens, n'eût pris leur défense et ne les eût protégés contre l'animosité superstitieuse de ses sujets. Mayeur constata que cette partie du pays qu'arrosent de nombreux cours d'eau pourrait être avantageusement cultivée en riz et que les pâturages y sont bons. Il eut la curiosité de pousser jusqu'à la côte nord-ouest, et il visita Nossi-bé, qui lui parut appelé à devenir un excellent point de relâche pour les navires français. Ce voyage dura treize mois.

Un an et demi après, Mayeur reçut la mission d'explorer le centre de l'île. Il suivit le bord de la mer de Foulpointe jusqu'à l'embouchure du Mangoro, puis il s'enfonça dans l'intérieur, franchissant pendant une centaine de kilomètres les chaînes parallèles qui se succèdent sans interruption, formant une série de murs presque à pic, et dont les versants sont couverts de grandes plantes herbacées et de bois impénétrables. Après avoir traversé la crête de partage des eaux, il entra, le 6 juillet 1777, dans un pays entièrement nu, et froid à cette époque de l'année, où il marcha pendant sept jours avant d'atteindre la vallée de l'Andrantsay. « Le sol de tout ce plateau, dit Mayeur, est ingrat, les arbres y manquent totalement, et les habitants peuvent y satisfaire à peine les premiers soins de la vie, car il n'y a ni bois pour bâtir, ni bois pour se chauffer ou cuire les aliments. La plaine qu'arrose

l'Andrantsay seule est couverte de grandes et belles rizières, qui font une vive impression au sortir des déserts arides qu'on traverse pendant tant de jours avant d'y arriver; la vigne y croît sans culture, mais donne peu de raisin; il n'y a d'autres arbres que ceux qui ont été plantés, çà et là, par les indigènes, et les seuls arbrisseaux qu'on y voit sont les ambrevates cultivés dans les champs pour élever des vers à soie dont les cocons fortement gommés ne se dévident pas facilement et ne peuvent être utilisés que pour faire de la bourre. Les pâturages y sont maigres, et il y a peu de bœufs. Tous les villages sont bâtis sur des hauteurs et sont fortifiés à l'aide de fossés et de murs de terre. » Quoique la population de ces régions n'eût encore jamais été en contact avec les Européens, elle accueillit favorablement la venue de Mayeur : « Je sais, dit le roi des Andrantsay, que c'est aux Français que beaucoup de chefs de ce pays doivent leur puissance et leurs richesses, parce que vous leur avez fourni les fusils et la poudre qui leur ont permis de se défendre et même de prendre l'avantage sur leurs voisins. Soyez donc les bienvenus; j'accepte votre amitié avec plaisir. »

Mayeur constata avec regret que, contrairement à ses prévisions, cette partie de l'Ile n'offrait aucunes ressources pour le commerce. Il se disposait à partir, lorsqu'il reçut la visite d'un inconnu qu'accompagnaient huit hommes; cet inconnu, après s'être assuré que personne ne pouvait les entendre, lui confia qu'il venait, au nom de son maître, Andrianamboatsimarofy, le puissant roi des Hova, l'inviter à visiter l'Imerina et sa capitale Tananarive; il ajouta que son roi regrettait vivement que les Français fissent de préférence la traite avec les chefs de la côte et ne vînssent jamais dans son royaume, et qu'il serait heureux d'entretenir de fréquentes et cordiales relations avec eux. Dès qu'il fut parti, l'un des porteurs de Mayeur, qui, l'année précédente, avait fait un voyage à Tananarive, vint dire à son maître que cet inconnu n'était autre qu'Andrianamboatsimarofy lui-même, le grand roi des Hova. Aussi, lorsque celui-ci revint le lendemain, Mayeur lui dit-il qu'il était inutile de feindre plus longtemps et que, sachant qui il était, il acceptait avec plaisir son invitation; à ces mots, le

roi lui avoua, en le priant de lui garder le secret, qu'ayant appris son arrivée, il n'avait pu résister au désir de le voir.

Pour ne pas éveiller les soupçons des Andrantsay, Mayeur reprit, le 1er septembre, la route qu'il avait suivie en venant jusqu'au Vontovorona, où, conformément à ce qui avait été convenu, il trouva, le 4 septembre, un oncle du roi Hova avec une escorte de cinquante hommes. Faisant alors route vers le nord, il arriva, deux jours après, à la vallée du Lempona qui s'étend au sud du massif d'Ankaratra, et où était établi le camp fort considérable d'Andrianamboatsimarofy. Le roi se porta à sa rencontre dès qu'il le vit paraître, l'embrassa et l'emmena dans son enceinte. Le lendemain il leva le camp et l'on marcha vers Tananarive, situé à une vingtaine de lieues dans le nord-nord-est. Sur la route, il lui présenta avec une certaine fierté un de ses sujets qui savait faire de la poudre, faible et crassante, il est vrai, mais qui cependant lançait des projectiles à 25 mètres. Plus loin, au sud de Tanjombato, Mayeur traversa un vaste emplacement où des centaines de Hova étaient activement occupés à acheter ou à vendre les divers produits du pays : esclaves, bœufs, moutons, chèvres, porcs, volailles, coton, soie brute en cocons et bourre de soie teinte de différentes couleurs, étoffes diverses, planches, toitures en joncs, fer brut, ustensiles et outils, armes, vivres de toutes sortes, fruits, etc. Ces grandes foires, pleines de mouvement et de vie, qui se tiennent chaque jour de la semaine en un point différent de l'Imerina, et où chacun peut s'approvisionner suivant ses besoins et ses goûts, ont fait, avec raison, l'étonnement de Mayeur qui a constaté toutefois que les bœufs y étaient peu nombreux, parce que, dit-il, le centre de Madagascar manque de bons pâturages, le bétail ne pouvant trouver d'herbage que de décembre à avril, pendant la saison pluvieuse, et, le reste du temps, devant être nourri avec de la paille de riz qui sert aussi de combustible.

L'entrée dans Tananarive se fit avec une grande pompe; on tira beaucoup de coups de fusil. Mayeur fut logé dans l'enceinte royale et ses porteurs eurent la permission de puiser à leur volonté dans le grenier à riz du roi, qui en contenait 10.000 livres; ils reçurent aussi des bœufs.

A cette époque, l'Imerina était divisé entre plusieurs chefs : au nord, Andrianjafy ; dans le nord-ouest, Andriambelo ; dans l'est, Andriamohara, etc., mais le plus puissant était Andrianamboatsimarofy, qui commandait à 1.587 villages et pouvait mettre sous les armes au moins 20.000 hommes.

Les Hova, dit Mayeur, n'ont pas l'humeur guerrière des autres tribus de l'île ; d'un caractère doux et pacifique, ils préfèrent se consacrer aux arts et aux métiers utiles, mais ils sont âpres au gain, rusés et très portés au vol, pillant et rançonnant les voyageurs, vendant à faux poids et à fausse mesure. Aussi, leur roi, comprenant combien ces mœurs barbares et perverses nuisaient à l'établissement de relations commerciales avec les Européens, tint en présence de Mayeur une grande assemblée où, après avoir adjuré ses sujets d'y renoncer, il leur fit prêter le serment solennel de ne plus voler, de ne plus piller, de ne plus faire de fausse monnaie, d'être, au contraire, hospitaliers pour les voyageurs et à l'avenir de faire le commerce honnêtement ; il termina en affirmant qu'il saurait combattre le vice et imposer la justice, afin que son peuple devînt digne de l'estime et de la confiance de tous. « Je sais, dit-il à Mayeur à la fin de l'assemblée, qui avait duré de neuf heures du matin à cinq heures du soir, que les réformes que je projette ne s'opéreront pas aussi promptement qu'il serait désirable, car mes prédécesseurs ont traité ce peuple avec une faiblesse et une indulgence qui l'ont enhardi à mal faire, mais je n'en arriverai pas moins à mes fins. »

Voici les principales observations faites par Mayeur sur l'Imerina et ses habitants pendant ce premier voyage : « On n'y voit partout, dit-il, que des montagnes, sauf dans l'ouest de Tananarive, où s'étend une vaste plaine qui est fertile en riz ; le sol de ces montagnes, qui sont entièrement nues, est aride, et ce n'est qu'au prix d'un travail pénible et opiniâtre que les Hova, qui n'épargnent pas leur peine, arrivent à en tirer parti ; leur activité, leur persévérance, leur habileté à diriger les eaux nécessaires à l'irrigation des rizières, sont tout à fait dignes d'éloges. Les seuls arbres qu'on y voit sont ceux qui ont été semés dans les fossés des villages, et leur nombre n'est pas grand ; les bois les plus voisins sont à deux journées

de marche. Les bananiers y sont petits et donnent peu de fruits, on en cultive cependant beaucoup, parce que les fibres de leur écorce servent à faire des pagnes. Les Hova tissent aussi avec art des étoffes de coton et de bourre de soie. Ils travaillent le fer avec habileté, fondant le minerai, qui est abondant au centre de l'Ile, dans des fourneaux bien conditionnés et forgeant des haches, des bêches, des lances, des couteaux, des aiguilles, etc.; ils font même toutes les pièces d'un fusil; le canon seul est défectueux parce qu'étant soudé dans sa longueur, il est sujet à éclater. Les maisons sont bâties en terre, rarement en bois. Les échanges se font à l'aide de morceaux d'argent coupé qu'on pèse dans de petites balances fort justes qui sont leur ouvrage.

« Tous les gens libres, hommes, femmes et enfants, payent chaque année au roi, par tête, une demi-piastre, plus le dixième en nature de leurs animaux domestiques et une soixantaine de livres de riz; les esclaves sont taxés à raison d'un quart de piastre. Les nobles qui ont des fiefs perçoivent à leur profit la moitié de ces redevances. »

Mayeur, que l'organisation sociale et l'industrie des Hova ont beaucoup étonné, termine en disant : « Les Européens qui fréquentent les côtes de Madagascar, auront de la peine à croire qu'au centre de l'Ile, à trente lieues de la mer, dans un pays jusqu'à présent inconnu qu'entourent des peuplades brutes et sauvages, il y a plus de lumières, plus d'industrie, une police plus active, des arts plus avancés que sur les côtes, dont les habitants depuis longtemps en relations continuelles avec les Européens, auraient dû, plus que ceux-ci, accroître leurs connaissances. » Et il ajoute prophétiquement : « Je ne doute pas que les Hova n'accueillent avec amitié et reconnaissance les Européens qui voudront bien venir les instruire dans la pratique des arts utiles, car aucune autre peuplade de Madagascar n'a autant d'intelligence naturelle ni autant d'aptitude au travail. » Toutefois, après avoir rendu hommage à leurs qualités, il dit avec non moins de raison que, sous le masque d'une grande douceur et d'une extrême politesse, ils sont hypocrites, avares et voleurs.

Pendant son séjour à Tananarive, un certain nombre de

ses porteurs prit la variole. Le roi ne cessa de leur témoigner une réelle sympathie, s'enquérant de leur état et leur envoyant journellement des vivres et des fruits. Plusieurs étant morts, il les fit enterrer avec honneur, ordonnant de tuer trois bœufs pour chacun d'eux.

Le 1er novembre, Mayeur partit plein de reconnaissance pour l'accueil franc et généreux qu'il avait reçu et qui était si différent de celui qu'il avait eu chez les Sakalava et chez les Antankarana. Après avoir fait dix lieues dans un pays nu et aride, il franchit la petite bande de bois, large d'une lieue, qui limite l'Imerina à l'est, et il traversa la large vallée découverte d'Ankay, où les Bezanozano élèvent beaucoup de bétail. Il gagna la mer en descendant le versant abrupt de la chaîne côtière par des sentiers bourbeux et glissants, tantôt à travers des forêts immenses, tantôt à travers de grandes plantes herbacées remplies de petites sangsues qui s'attachaient à ses jambes et l'incommodaient beaucoup.

Le projet que Mayeur avait formé de revenir bientôt pour nouer d'importantes relations commerciales avec ce peuple si industrieux et qui l'avait si fort intéressé ne put être réalisé tout de suite à cause des difficultés qu'éprouvèrent à cette époque les administrateurs de nos établissements à Madagascar. Ce ne fut que huit ans plus tard, le 19 juillet 1785, qu'il retourna dans l'Imerina. Deux des principaux chefs hova, son ami Andrianamboatsimarofy, le roi de Tananarive, et Andriambelonjafy, le roi d'Alasora, étaient alors en guerre, et il assista aux curieuses péripéties de la lutte engagée entre eux. Il était d'usage que les ennemis fixassent d'un commun accord le jour et le lieu où l'on devait combattre; à la date convenue, les armées rivales, divisées en un certain nombre de pelotons, marchaient à la rencontre l'une de l'autre; lorsqu'elles étaient tout près, quelques soldats s'avançaient, tiraient leur coup de fusil et revenaient en courant se mettre à l'abri de leurs pelotons respectifs; pendant qu'ils chargeaient leurs armes, d'autres faisaient la même manœuvre, qui se répétait indéfiniment jusqu'à ce que l'une des deux armées se retirât à cause de son infériorité numérique ou des pertes qu'elle avait éprouvées. Chacun alors retour-

nait chez soi pendant une ou deux semaines, y vivant aussi tranquillement qu'en temps de paix et s'occupant uniquement du travail des champs et de son commerce. Puis on recommençait à se battre.

Le premier combat auquel assista Mayeur eut lieu sur les bords de l'Ikopa, entre Alasora et Tananarive; il dura de 10 heures du matin à 4 heures du soir, sans que la victoire se déclarât pour l'une des deux armées; il y avait en ligne 12.000 soldats et, tant tués que blessés, on ramassa sur le champ de bataille 22 hommes. Au bout de dix jours, Andrianamboatsimarofy ayant reçu 3.000 hommes de renfort et se trouvant à la tête de 9.000 à 10.000 soldats marcha contre Alasora; l'ennemi se défendit avec courage et l'on était en pleine lutte lorsqu'une nuée immense de sauterelles obscurcit tout à coup le ciel et s'abattit sur les rizières des environs. Le feu cessa aussitôt, et tous les combattants se mirent pêle-mêle à ramasser ces insectes dévastateurs dont les Malgaches aiment à se nourrir; les femmes, les enfants, les vieillards sortirent sans tarder des villages où ils se tenaient cachés et se mêlèrent aux soldats, si bien qu'en moins d'un quart d'heure la campagne fut couverte de plus de 20.000 individus accroupis ou à quatre pattes, qui s'occupaient activement à prendre les sauterelles. C'est l'usage à Madagascar de surseoir aux hostilités devant un fléau qui, comme dit le roi à Mayeur, menace tout un peuple, tandis qu'une guerre n'intéresse le plus souvent que celui qui l'a déclarée.

Malgré les préoccupations politiques d'Andrianamboatsimarofy, Mayeur reçut un accueil très cordial; il lui annonça, à son grand plaisir, que le gouvernement français avait décidé d'entretenir des relations commerciales avec son pays, à la condition toutefois que les étrangers fussent assurés d'y trouver aide et protection, qu'il mît fin aux querelles intestines entre les divers chefs, qui étaient pour ainsi dire continuelles et qui ruinaient leurs États, qu'il encourageât l'industrie et l'agriculture, que la fabrication de la fausse monnaie fût défendue sous les peines les plus sévères, et enfin qu'il donnât aux Français l'autorisation de construire à la frontière de son royaume un village fortifié où ils pussent se mettre, eux et

leurs marchandises, à l'abri de tout pillage et de toute attaque. Andrianamboatsimarofy approuva toutes ces conditions, à l'exception de la dernière, qu'il jugea nuisible à sa puissance et à l'indépendance de son peuple. Il y eut à ce sujet de nombreuses conférences qui n'aboutirent pas; après six semaines d'attente vaine et de discussions oiseuses, Mayeur se décida à partir et regagna la côte orientale.

Telle est l'analyse sommaire des voyages de Mayeur, dont l'intérêt est non seulement rétrospectif, mais encore tout d'actualité, et qui méritent d'être tirés de l'oubli dans lequel ils sont à tort ensevelis depuis si longtemps. Si les géographes et les cartographes avaient consulté les manuscrits de ce voyageur consciencieux et véridique au lieu du roman de Lacombe, ils nous auraient depuis longtemps renseignés sur les vraies qualités morales et intellectuelles des principales peuplades de l'Ile, ainsi que sur l'aspect physique et sur la valeur des terres des parties du pays qu'il nous intéressait le plus de connaître, et ils n'auraient pas perpétué les fausses et dangereuses légendes qui ont été, dans le passé, la cause de tant de fautes politiques. Espérons qu'elles ne se renouvelleront pas!

ALFRED GRANDIDIER
Membre de l'Institut.

LA

LÉGISLATION MINIÈRE

A MADAGASCAR

Le décret paru dans le *Journal Officiel* du 25 juin et daté du 23 du même mois, c'est-à-dire peu de jours après que notre dernier article avait été écrit (1), prouve que nos prévisions étaient justes. Il semblait, en effet, impossible que, du jour au lendemain, le travail de recherches des gîtes d'or et de métaux précieux fût suspendu à Madagascar, et cela au moment où des centaines de colons se sont déjà mis à l'œuvre et ont engagé des capitaux dans leurs entreprises.

L'article premier du décret du 23 juin prévoit cependant que l'enregistrement des demandes de permis de recherches n'aura d'autre effet que de fixer la priorité de ces demandes et le droit éventuel pour les demandeurs à l'obtention de permis de recherches suivant les dispositions de la nouvelle réglementation à intervenir sur la matière. Il y a donc provisoirement encore, une restriction qui apportera, probablement, un certain mécontentement dans la colonie et assurément des difficultés dans la délivrance ultérieure des dits permis, et peut-être aussi dans l'acceptation des signaux, c'est-à-dire la reconnaissance des droits de chacun.

Nous ne pouvons donc que souhaiter ardemment la promulgation rapide à Madagascar de la nouvelle réglementation

(1) Voir la *Revue* du 10 juin.

qui permettra la reprise des industries suspendues, sinon arrêtées, à l'instant même où elles devaient donner des résultats. Nous ajouterons à ce souhait celui de voir cette réglementation aussi large que possible, admettant, s'il est absolument indispensable de le faire, une augmentation de droits qu'il nous eût semblé préférable de retarder encore, mais au moins une augmentation réduite permettant aux promoteurs de l'industrie naissante d'y trouver de larges bénéfices, nécessaires pour compenser les tâtonnements forcés du début.

LE COMITÉ.

Voici le texte du décret, précédé du rapport adressé par M. Clémentel au Président de la République :

Paris, le 23 juin 1905.

Monsieur le Président,

Le décret du 20 février 1905, réglementant la recherche et l'exploitation de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar, prévoit au premier paragraphe de l'article 6, la faculté pour le gouverneur général de fermer par arrêté certaines régions à la recherche, mais ne détermine pas ce qu'il advient dans ce cas, des demandes de permis de recherches qui seraient présentées par les explorateurs.

Le gouverneur général de Madagascar venant, par un arrêté du 3 juin courant, de faire application des dispositions précitées de l'article 6, il y a lieu dès maintenant de combler cette lacune et de donner le moyen de fixer la priorité des demandes lorsque les régions fermées seront de nouveau ouvertes à la recherche après la promulgation à Madagascar de la nouvelle réglementation à l'étude.

J'ai l'honneur de soumettre ce projet à votre haute sanction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

Le Président de la République française,

Vu l'arrêté en date du 3 juin 1905 par lequel le gouverneur général de Madagascar a, par application de l'article 6 du décret du 20 février 1902, interdit les travaux de recherches et d'exploitation de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses dans les terrains restant actuellement libres sur toute l'étendue de la colonie;

Considérant qu'il y a lieu, toutefois, de maintenir les droits de priorité que leurs explorations peuvent valoir aux prospecteurs pour l'obtention ultérieure de permis de recherches,

Décrète :

Article premier. — Les demandes de permis de recherche des gîtes naturels d'or, de métaux précieux et de pierres précieuses à Madagascar formu-

lées dans les conditions du titre II du décret du 20 février 1902, seront, nonobstant les stipulations contenues dans l'arrêté du gouverneur général de Madagascar en date du 3 juin 1905, reçues et enregistrées ainsi qu'il est stipulé à l'article 12 du décret précité, mais n'auront d'autre effet que de fixer la priorité des demandes et le droit éventuel pour les demandeurs à l'obtention de permis de recherches suivant les dispositions de la nouvelle réglementation à intervenir sur la matière. Il ne sera statué sur ces demandes de permis de recherches qu'après la promulgation à Madagascar de ladite réglementation.

Art. 2. — L'arrêté du gouverneur général de Madagascar en date du 3 juin 1905 est réformé en tout ce qui est contraire aux dispositions de l'article premier du présent décret.

Art. 3. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juin 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

MADAGASCAR A L'EXPOSITION DE HANOI

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR
l'Exposition de Hanoï

DEUXIÈME PARTIE (1)

Dans le Tonkin et autour du Tonkin

CHAPITRE VI
CANTON (*Suite*)

Le cadre de cette esquisse ne nous permet pas de revenir sur l'histoire des missionnaires catholiques en Chine, leurs succès et leurs vicissitudes. Ce sont les missions étrangères qui à Canton comme à Hong-Kong exercent actuellement le culte.

Dans son livre déjà cité, M. Bard relève pour la Chine un total de 498 missionnaires catholiques groupant 600.000 prosélytes environ et 596 missionnaires protestants groupant 72.000 fidèles : c'est peu pour une population de 380.000.000 d'habitants, après 300 années d'efforts soutenus: le Chinois semble donc devoir se montrer aussi irréductible à l'égard de la religion catholique que vis-à-vis des autres : il se contente de garder la sienne, c'est-à-dire ses superstitions et ses préjugés subordonnés à un seul culte, celui des ancêtres. Nous partageons à cet égard les idées de M. C. Pauthier, traducteur et annotateur du livre publié par le Rev. Milne. Le missionnaire, tout à sa tâche, s'écrie : « Une civilisation avancée règne ici depuis des siècles ; rien n'y rappelle la vie sauvage et l'état de barbarie. Nous n'avons pas à apprivoiser le cannibale, à vêtir l'indigène nu, à lui apprendre les avantages de

(1) Voir la *Revue* du 10 juin 1905.

la vie sociale, à lui faire connaître le vêtement, l'habitation, le commerce et les arts. » Mais très justement M. Pauthier, contre cet enthousiasme, élève cette note : « C'est précisément, pensons-nous, cet état de civilisation avancée que l'on s'obstine à nier en Europe parce qu'on ne la connaît pas, qui sera le plus grand obstacle à la réalisation des espérances que l'auteur exprime ici. »

Le Chinois modifiera ses procédés industriels, se laissera pénétrer par le progrès économique, remplacera sa machinerie primitive par des usines qui lui viendront de toutes pièces d'Europe ou d'Amérique : son esprit commerçant l'incitera aux réformes nécessaires en temps utile, mais il n'en continuera pas moins et pendant longtemps encore à présenter aux mânes les offrandes rituelles et à accomplir strictement les sacrifices commandés, aux dates prescrites.

Le beau temple « des Ancêtres vertueux », situé dans le quartier ouest de la ville, achève de nous convaincre de cette vérité : c'est le meilleur morceau d'ensemble architectural que Canton possède, et il semble que le génie de la race ait voulu se réserver pour cette manifestation de la vraie et unique religion.

Sur l'esplanade qui précède le monument, terrain vague occupé en partie par un étang, se dressent quatre mâts garnis de couronnes rectangulaires qui leur donnent l'apparence de puissants candélabres : un appareil presque identique est dressé dans le Laos et le Siam auprès des tombes lors de l'accomplissement des actes funéraires. Ceux de Canton sont en réalité des lampadaires, car sur le pourtour des couronnes sont installées, aux fêtes rituelles, des torches qui brûlent jour et nuit.

Le temple se compose d'un pavillon central et de deux secondaires reliés au premier par des portes décorées : un pavillon plus simple séparé du pavillon secondaire par une porte semblable sert d'amortissement aux deux extrémités. Il y a donc déjà unité de façade, dans la composition, d'après des axes déterminés. De plus le pavillon central est un véritable porche à cinq travées largement ouvertes : celle du milieu complètement libre est encadrée par des colonnes de granit :

les deux autres de chaque côté sont recoupées horizontalement par ce tirant en pierre que nous avons déjà relevé dans les pagodes cantonnaises du Tonkin, mais il est placé dans chaque baie à une hauteur différente, de manière à laisser vers le motif central une gradation raisonnée. Le toit qui couronne les dernières baies est du reste placé plus bas que le toit principal, pour accentuer cet effet. Les pavillons secondaires et ceux des abords présentent des façades pleines, décorées de bas-reliefs, sans saillies et qui laissent pleinement en valeur le motif central. Les superbes crêtes en faience et stuc qui surmontent le faîtage des toits accusent la même préoccupation et, ainsi présentée, la façade, vue à quelque distance, s'étage et se silhouette dans une proportion impeccable.

La même science se révèle dans la conception du plan. Les portes accusées au dehors sont bien les entrées de portiques qui limitent des cours intérieures : sur la cour centrale, le motif du milieu se répète comme à l'extérieur : il est accentué par un superbe perron rectangulaire desservi par trois escaliers et limité par une balustrade en pierre d'un merveilleux travail. Toute la décoration d'ailleurs évidée dans le granit, est composée avec le même souci de symétrie et de proportion que le dispositif général : des moulures nues enserrent de lignes vigoureuses la pierre fouillée et percée à jour; l'œil se repose de place en place sur des ornements plus simples, et du tout admirablement présenté et encadré, se dégage une impression de force, de savoir et d'habileté patiente. Il est regrettable que ce monument ne figure pas dans les traités d'architecture comme un modèle du genre, au lieu des spécimens toujours vus et souvent erronés, comme celui de la forteresse dite pagode à cinq étages, tendant à caractériser l'architecture religieuse de la Chine méridionale. Le temple des ancêtres, la pagode des fleurs et l'édicule du temple du dieu de la médecine, sont des édifices religieux qui, au point de vue artistique, méritent une visite et une étude pour tout étranger qui vient à Canton : nous serons heureux si nous avons pu déterminer vers ces trois belles œuvres un courant de curiosité.

Il nous reste à voir trois sortes de monuments : ceux des-

tinés aux examens littéraires, un spécimen d'hôpital, un cercle ou lieu de réunion. L'inévitable et précieuse chaise nous permet de parcourir à nouveau, rapidement, les ruelles encombrées; nous passons à côté de la tour massive qui, avec les flèches de la cathédrale, domine la ville. Comme le célèbre monument de Rouen, elle porte le nom de « Tour de l'horloge », mais aucun cadran ne l'annonce à l'extérieur. La clepsydre qui existe depuis cinq siècles dans la salle du rez-de-

L'enceinte des examens du second degré

chaussée, bien rudimentaire d'ailleurs, consiste en de simples vases de cuivre superposés, dont le dernier porte un flotteur : c'est la seule horloge officielle de Canton : il est vrai que les trompettes, les tambours et les coups de canon se chargent le soir et le matin de renseigner les habitants sur le commencement et la chute du jour.

Près de la clepsydre s'ouvre l'enceinte des examens du premier degré ; ceux du second degré se passent dans un autre local, tandis que les troisièmes ont lieu à Pékin. Les examens du premier degré réunissent chaque année les candidats au

chef-lieu de l'arrondissement pour une première épreuve. La composition écrite dure un jour : les noms des élus sont affichés à la porte du président. Ceux-ci seuls peuvent se présenter à une seconde épreuve. Les candidats reçus après cette dernière, sont admis à concourir pour la troisième épreuve, qui a lieu deux fois en trois ans dans la capitale de la province.

Les candidats ayant satisfait à ce dernier examen ont droit au premier grade universitaire. L'installation pour la dernière épreuve des examens du premier degré est sommaire : une allée centrale aboutissant à une grande salle qui sert à la fois de logement et de lieu de réunion aux examinateurs : de chaque côté de l'allée, des hangars. Conçue sur des proportions beaucoup plus vastes, l'enceinte destinée aux examens du second degré, à Canton, reçoit et abrite tous les trois ans, près de douze mille candidats. Un membre de l'Académie de Pékin préside à ces examens. Chaque candidat est soigneusement fouillé avant l'entrée et l'une des douze mille cellules que renferme l'enceinte lui est assignée. Ces cellules sont ménagées comme des boxes dans de longues files de hangars perpendiculaires à une allée centrale macadamisée et dallée ; elles sont fermées sur trois côtés seulement. L'about de chaque hangar porte un caractère indicateur : des soldats sont disposés dans les intervalles pour empêcher toute communication. Les candidats passent un jour et deux nuits dans la logette étroite : la table encastrée dans les deux murs de refend sert pour le travail et le sommeil. Quand le délai est expiré, chacun remet son travail aux membres de la commission qui en font prendre des copies ; les examinateurs se réunissent ensuite pour juger ces derniers. Le vaste bâtiment qui termine l'allée centrale contient en avant la salle du jury, puis une salle de délibération, autour de laquelle sont distribuées plusieurs chambres servant de logement aux examinateurs, qui doivent en effet rester, eux aussi, cloîtrés pendant toute la durée des épreuves. Toutes ces pièces sont éclairées par les toitures à l'aide de coquilles transparentes. Pendant l'examen des copies, les candidats ont un ou deux jours de repos, puis rentrent dans leurs cellules pour y traiter

des questions politiques; nouveau repos, puis rentrée en cellule pour une dissertation sur les lois et les coutumes. Ces trois épreuves successives sont éliminatoires; il n'est reçu après la finale que cent cinquante candidats environ, sur douze mille présents. L'époque des examens est le huitième jour de la huitième lune.

Ces bâtiments immenses, qui ne servent que tous les trois ans pendant quinze jours, restent pendant ce long intervalle de temps à l'abandon. Un cheval paissait tranquillement dans la salle centrale lors de ma visite; les papiers qui forment le cloisonnage des pièces réservées aux examinateurs, pendaient lamentablement et les enduits rongés par le soleil et la pluie s'effritaient sur les différentes loges. Mais l'institution survit puissante et inattaquable, comme un dogme : n'est-ce pas du reste un véritable sacerdoce que l'enseignement tel qu'il est compris en Chine, englobant non seulement l'instruction, mais l'éducation au double point de vue de la famille et de l'Etat, éducation dont le principal résultat est l'accès aux carrières publiques? C'est ce dogme que les Chinois ont transmis intégralement aux Annamites qui, eux aussi, nous l'avons vu par les examens triennaux de Nam-Dinh, ont fait de la gloire littéraire la plus pure et la plus honorée.

L'hôpital, au sens absolu du mot, c'est-à-dire le bâtiment destiné à l'hospitalisation des malades, n'existe pas à Canton. Nous avons vu précédemment près de la porte Nord-Est un asile pour les vieillards; il y en a un également pour les enfants abandonnés. Mais ce qu'on désigne sous le nom d'hôpital indigène est généralement un simple dispensaire où la consultation avec l'ordonnance qui l'accompagne est gratuite. Parmi les médecins chinois placés à la tête de ces dispensaires, quelques-uns se sont fait une réputation ; la foule défile silencieusement devant eux; ils remettent au malade l'ordonnance, celle-ci, visée et enregistrée par les secrétaires, donne droit à la délivrance gratuite des médicaments. Les missions protestantes se sont efforcées depuis un demi-siècle d'améliorer cet état de choses par la création d'un hôpital à Canton (Ophtalmic Hôpital) et d'œuvres diverses de secours aux

malades; il semble toutefois que le Chinois éprouve une répugnance à quitter le foyer ancestral pour affronter dans un local public les risques d'une opération quelconque; la clientèle de ces hôpitaux paraît être alimentée surtout par la classe inférieure; il est vrai qu'en France le préjugé qui écarte de l'hôpital bien des malades est loin d'être disparu! Il est indiscutable cependant que les œuvres charitables des missions ont servi utilement la politique de leur nation et nous sommes heureux de constater l'initiative prise par nous dans le même sens à Canton. Le dimanche 13 décembre 1903, en effet, un hôpital français qui était encore en construction lors de mon passage a été inauguré solennellement; délégué par le Gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Hardouin a rappelé que cette fondation était due à l'initiative de M. Doumer, tandis que notre consul actuel a attribué justement aussi à son prédécesseur trop modeste, une large part dans le résultat. L'hôpital comprend actuellement deux pavillons, l'un consacré au dispensaire, laboratoire, etc., l'autre à l'hospitalisation des malades. Il est intéressant de relever l'origine des diverses souscriptions, indépendamment des 40.000 piastres allouées par le gouvernement général de l'Indo-Chine et des 25.000 francs donnés par M. Robert Lebaudy spécialement pour la construction d'un laboratoire de bactériologie :

Souscription de la préfecture de Canton. .	46.000	piastres
— de Hanoï	1.100	—
— de Saïgon, Cholon et Cambodge	11.000	—
— de Siam	4.500	—
— de Penang	5.000	—

Il faut avouer que cette liste confirme entièrement notre enquête, c'est-à-dire l'infériorité de l'élément chinois à Hanoï. La conséquence immédiate est que Saïgon-Cholon, grâce à la libéralité de sa colonie chinoise, est dotée actuellement d'un hôpital, d'une maternité et d'œuvres de bienfaisance multiples pour les indigènes, que la ville de Hanoï attend encore. Le Chinois, bien qu'on en ait dit, est en effet accessible à la compassion et libéral; si les établissements de bienfaisance

sont rares encore à Canton, c'est qu'il se méfie de ses compatriotes et l'opinion de M. Bard est parfaitement juste.

« Les bonnes volontés sont stérilisées à peu près partout par le pillage de la part des employés de ces institutions charitables, l'indéracinable *squeeze*. »

Dès que les Européens figurent dans le conseil d'administration d'une œuvre de ce genre, le Chinois délie les cordons

Le Temple des Ancêtres vertueux

de sa bourse ; la fin du discours de notre consul le prouve nettement :

« Je ne veux pour preuve du succès que les offres qui nous sont déjà faites en vue de l'entretien de cet établissement par les Cantonnais fixés dans les colonies étrangères et qui montrent en même temps que leur amour pour leur pays natal et ceux qu'ils y ont laissés, l'importance qu'ils attachent à cette fondation et les services qu'ils en attendent pour leurs compatriotes. »

Les essais ont été nombreux à Canton d'œuvres de bienfaisance; en voici quelques-unes des plus connues : Maison

de retraite pour les veuves pauvres, fondée vers 1820, qui compta jusqu'à 1.500 femmes secourues ; dispensaire médical de fondation ancienne existant encore ; asile des aveugles fondé en 1832 contenant plus de deux mille infirmes des deux sexes qui reçoivent par semaine un franc environ chacun et mendient pour parfaire le surplus de leur dépense ; léproserie hospitalisant trois cent cinquante malades ; établisssement pour la vaccine introduite à Canton par le Dr Pearson, chirurgien de la Compagnie des Indes orientales ; établissement d'éducation gratuite pour les enfants pauvres, etc.

En dehors des distractions qu'ils peuvent trouver au théâtre et dans les maisons de jeux, les Chinois ont des cercles dans lesquels ils se réunissent : tel est le Pak Yak Club, construit par les gros commerçants de Canton. Placé bien entendu sous l'égide des divinités protectrices, le monument présente dès l'entrée un temple, où près de vieux cuivres comprenant tous les accessoires du rite, est la statue d'un génie lisant une stèle ; de très belles armes dites « de pagode », une cloche et un gong sont rangés sur les côtés ; l'ornementation en laque noire est très riche. Derrière ce sanctuaire se trouve une salle à manger d'été élégante, délicatement sculptée, avec des vitraux de couleur : plus loin une vaste salle de réunion servant de théâtre avec une galerie au premier étage, dans laquelle la toiture, faite en coquilles transparentes, verse une abondante lumière. De tous côtés, des fleurs dans des potiches de toutes formes donnent à cette salle un souriant aspect : c'est là que se célèbrent les fêtes de la congrégation, pleines de gaieté, m'assure le guide. En me faisant admirer les sculptures, les incrustations et les laques qui décorent les diverses parties du bâtiment, il m'affirme que celui-ci a coûté une somme énorme : je le crois sans peine, étant données sa solidité et sa richesse. Au mur du fond de la salle centrale, deux portes donnent accès dans une dernière cour fermée par une muraille élevée, contre laquelle au-dessus d'une vasque de marbre où retombe une eau limpide, est étagée une rocaille de trois mètres de haut, simulant une montagne avec des maisons, des kiosques, des temples et des pagodes en miniature, des sentiers et des chemins avec des ponts jetés sur les préci-

pices, des forêts composées d'arbres minuscules, réduits à pousser en eux-mêmes, des animaux domestiques ou sauvages ; et partout, isolés ou en groupe, des personnages de faïence aux couleurs éclatantes qui vaquent aux travaux des champs, se promènent ou rêvent. C'est devant cette nature en raccourci que les *clubmen* viennent passer de longues heures de repos, pendant lesquelles, tout en donnant à manger aux poissons multicolores et de formes bizarres qui se jouent dans la vasque, ils laissent errer au gré de ses caprices leur imagination assoiffée de plein air.

La rosée qui tombe goutte à goutte est pure comme l'eau en automne ;
Un vent léger enfante la fraîcheur de la nuit.
Au bord du lac, je vois le gazon verdoyant qui pousse au hasard,
Autour de l'îlot j'aime à regarder les nénuphars rougeâtres qui [embaument.
J'ai un frère pour qui seul sont toutes mes pensées;
Ici qui que ce soit est pour moi un étranger.
Je m'attriste au son de la trompette qui résonne sur les remparts.
Et deux larmes tombent sur mes vêtements.

(Extraits du poète Yan-Ki (1400), traduits par Imbault-Huart).

Tandis que je me dirige vers la porte de sortie, j'aperçois dans la grande cour quelques Chinois, hommes déjà mûrs, occupés à jouer au volant : ils se le renvoient habilement avec le pied et des gamins assis les regardent gravement. Déroutés par les usages de ce peuple souvent contraires aux nôtres, nous nous attachons toujours à relever les différences qui nous en séparent et jamais les similitudes qui pourraient nous en rapprocher : n'est-ce pas une des causes principales de notre ignorance, ces différences étant souvent généralisées par besoin d'exotisme?

Après avoir promené le lecteur dans les questions philosophiques, religieuses, artistiques et commerciales, ma tâche serait incomplète si je ne disais un mot des bateaux de fleurs pour lesquels tous les voyageurs ont écrit des pages. Sur ce sujet encore, il semble que les divers récits sont rarement en concordance : peut-être y a-t-il eu confusion. Le bateau de fleurs, en tant que concert public, est un lieu de plaisirs et de débauche, voilà un fait établi : le bateau de fleurs loué par un

mécène qui y reçoit ses amis est un salon où la gaieté se maintient au niveau de l'éducation des hôtes.

C'est ce que je constate aussitôt que mon sampan me débarque dans une des rues formées par les poupes de tous les bateaux, reliées par des planches. Dans l'une des maisons flottantes, largement ouverte d'ailleurs, une salle de festin est préparée : des glaces, des ors, des laques et des verroteries se renvoient les éclairs des lustres allumés ; des guirlandes de fleurs naturelles tombent du plafond, s'enlacent et entremêlent leurs parfums pénétrants. Le maître du logis, il l'est pour ce soir du moins, se tient à l'entrée, serré dans une belle robe de soie bleue et déjà quelques hôtes ont pris place à ses côtés : dans un angle de la pièce, les femmes accordent leurs guitares. On me laisse entrer, regarder, étudier, sans paraître soupçonner ma présence, et quand je me retire, pas une figure ne bouge, pas un personnage ne remue.

Nous pénétrons ensuite dans un concert public : le bateau est à deux étages : à l'entrée du rez-de-chaussée, une sorte de guichet où l'on prend sa place : les prix varient suivant la classe à laquelle appartient le bateau. Un long couloir central, de chaque côté duquel sont des cabines, étroites logettes où habitent les chanteuses, nous conduit à un escalier qui donne accès au premier étage : les loges, au nombre d'une dizaine, n'ont pour mobilier qu'un lit de planches incrusté dans le bordage et un escabeau : elles sont obscures et sales comme tout le rez-de-chaussée du reste. Le premier étage présente un contraste frappant : deux pièces séparées par un large arcade s'y suivent, une sorte de véranda située au-dessous de la poupe les termine : dans la première pièce des divans et des lits de repos ; sur l'un d'eux un jeune Chinois fume, étendu paresseusement, deux poupées fardées grillent lentement à la flamme de la petite lampe la fine boulette d'opium, préparent les pipes et les lui passent.

Autour de la seconde pièce, des escabeaux de toutes sortes rembourrés, laqués et sculptés, enserrant de petites tables élégantes ; au centre, une large table massive sur laquelle dans de riches soucoupes figurent toutes les douceurs de la confiserie chinoise, pamplemousses, oranges, citrons, gingembres,

pâtisseries diverses, morceaux de canne à sucre, amandes et pépins de melons. Les chanteuses vont et viennent d'un groupe à l'autre, portant aux consommateurs des friandises, elles s'asseoient et prennent leur tasse de thé tout en décortiquant d'un coup sec de leurs dents fines et pointues, les pépins de melons; étranges figurines aux costumes chatoyants

La pointe de Macao a l'entrée du chenal, avec l'hôtel de Boa-Vista

de soie brodée, avec leurs vestes aux manches trop longues, dans lesquelles disparaisssent leurs mains ténues.

C'est dans un angle de cette deuxième pièce, que l'orchestre se tient; il n'est pas compliqué : une guitare étrange et une masse de bois pleine sur les bords et évidée dans son centre, en font tous les frais. De la guitare sortent des sons aigus, sous la pression d'un archet demi-circulaire et du bois, une seule note, alternativement grasse ou maigre, suivant que le bâton frappe la partie évidée ou le plein. Chaque chanteuse à tour de rôle vient débiter sa romance; parfois, elle s'accompagne elle-même avec un minuscule violon ou frappe sur la

calebasse. Une demi-douzaine de marmots en costume brillant échappent de temps en temps à la matrone qui se tient dans la pièce d'arrière, font irruption dans la salle et se mêlent aux consommateurs et aux femmes.

Blotti sous la véranda, dans la fraîcheur délicieuse d'une belle nuit étoilée, j'étudiais les divers groupes, les femmes et l'orchestre.

Plusieurs se croyaient sans doute à l'abri de mes regards, car au lieu de se gêner, ils en arrivaient à me gêner moi-même, et je dus battre en retraite. Ah ! Raquez, pourquoi avez-vous imprimé cette phrase à la page 31 de votre livre : « J'ai été absolument étonné de la réserve des Chinois: croire que les bateaux de fleurs, ne sont que des lieux d'orgie est une erreur profonde. » Oh ! je ne me suis pas trompé, je vous assure, et j'ai bien vu !

Dans le voyage de retour, nous repassons devant le riche bateau pris en location ; la fête y bat son plein, le dîner touche à sa fin, un vieillard invité vient d'entrer : l'hôte s'est précipité au devant de lui et veut le faire approcher de la table ; il s'excuse sans doute d'arriver si tôt, refuse énergiquement de déranger les autres et s'asseoit au premier plan en tournant le dos aux convives. Voilà de l'exquise politesse. Mon guide me la fit remarquer en même temps que le silence imperturbable des dîneurs, dont le visage impassible sourit à peine en écoutant les aigreurs de la musique et la crécelle des chanteuses ; le bateau avec son personnel complet, y compris le cuisinier, a été loué cent dollars pour la nuit. Ainsi se distrait la population riche de la cité et la comparaison de cette fête brillante et parfumée avec les ruelles sordides ou la prison lamentable, saute vivement à mon esprit. Décidément, Canton est une grande ville, puisque le luxe y côtoie la misère.

CHAPITRE VII

MACAO

C'est à regret que le voyageur quitte Canton : le rapide coup d'œil de quelques jours demanderait pour complément une étude approfondie, mais l'impérieux départ fait du touriste un Juif-Errant qui ne peut planter sa tente en cours de route. Du nouveau toujours, sans possibilité d'arrêt ni même sans doute de retour.

La mélopée du lac me revient à la mémoire, tandis que mon sampan glisse sur le canal de Cha-min; la robuste et rieuse batelière donne au long aviron un nerveux coup de bras : à ses pieds un gamin qui porte un bois léger ficelé sur le dos, ceinture de sauvetage improvisée, prend ses ébats sur le banc : à l'arrière une fragile cabane sert de chambre à coucher et de salle à manger à la famille dont le chef est sans doute employé comme coolie sur le port. Dans la mêlée des sampans chargés de voyageurs ou de marchandises nous accostons le *Long-Chan*, qui fait le service de Canton à Macao. De proportions modestes, le petit paquebot a deux cabines de passagers sur le pont supérieur : je me réfugie dans l'une d'elles et ferme soigneusement les vitres : une brise glacée chasse la pluie fine dès que le bateau avance au premier tour d'hélice. Bien entendu, le départ a lieu au dernier coup de huit heures. Implacable précision! All-right! — Vers neuf heures nous passons devant les docks de Wampoa : la marée est basse et notre quille racle un moment le fond en soulevant des tourbillons de limon jaunâtre.

A 11 heures nous quittons la rivière des Perles; à midi nous longeons des forts chinois, puis, entre des îles arides et rocheuses, nous pénétrons dans la baie de Macao. La presqu'île étroite sur laquelle est installée la colonie portugaise avec ses masses de verdure, ses maisons étagées et ses vieux forts, s'annonce du large majestueusement : c'est une ville européenne, mais avec le caractère multicolore des cités de la Méditerrannée : un petit Monaco avant sa splendeur. Le *Long-Chan* passe lestement aussi près que possible du rivage,

à distance des rochers qui le bordent : aussitôt après l'isthme qui rattache le territoire portugais à la Chine, bande de sable basse, la côte se relève brusquement jusqu'au piton que couronne le phare : une route en corniche suit ses sinuosités et conduit à l'hôpital militaire, ensemble de constructions blanches relativement somptueux, encadré par deux forts, l'un sur le sommet près du phare, l'autre à mi-côte vers la baie.

Des arbres, des jardins dévalent au-delà vers la seconde coupure, au milieu de laquelle une trouée s'ouvre pour la route qui relie le port extérieur aux lagunes de l'intérieur. Là commence la Praia Grande, large et fraîche promenade, bordant le quartier aristocratique où se sont installées les maisons somptueuses, du jour où l'état de guerre cessant avec les nations européennes rivales, les commerçants et fonctionnaires portugais ont quitté l'oppidum. La bande de terrain plat conquise sur la mer est d'ailleurs bien étroite, et à quelques mètres de la chaussée les constructions recommencent à escalader la colline. Celle-ci, par une série de sommets, se relève vers le sud-ouest pour se terminer par une dégringolade de rochers abrupts que couronnait jadis le château-fort. Sur cette croupe à mi-côte, une société a audacieusement installé un hôtel d'architecture élégante, dont les larges vérandas persiennées annoncent de loin le confort. Et c'est une note étrange de modernisme que vient jeter dans ce chaos moyenâgeux des murailles aux étroites meurtrières, aux angles aigus et rébarbatifs, ce bâtiment percé à jour, lumineux et engageant, décoré du nom harmonieux de Boa Vitas.

L'hôtel et la façade en ruines de San-Paulo, restes d'une église bâtie à la fin du XVIe siècle et incendiée par les Chinois en 1835, retiennent le regard de loin, comme le souvenir d'un passé qu'un essai de transformation tente de rajeunir.

Très lentement, car le port est peu profond, le *Long-Chan* double la pointe et entre dans le chenal qui sépare Macao de Lapa : aussitôt, brusquement, le coup d'œil change. Derrière cette façade européenne, par delà les forts, les maisons et les palais, membres ankylosés du corps débile d'une société agonisante, le cœur bat, actif et plein de vie, de la colonie

chinoise qui, par l'effort de son industrie et de son commerce, permet à Macao de se survivre. Derrière Boa-Vista, les jonques sont rassemblées en masses compactes autour d'un bateau de guerre très petit sur lequel flotte un pavillon très grand aux armes de Portugal : sur les quais encombrés de produits de toutes sortes, une foule piaillarde s'agite; les rues regorgent d'habitants et les façades dorées des restaurants et des maisons de jeu chantent les piastres qui passent

Le port et la ville de Macao

entre les mains chinoises, laissant de faibles bribes argentées entre les mains portugaises.

Sous la poussée pleine de sève de cet élément vivifiant, la vieille possession garde encore l'illusion d'une demi-prospérité; c'est évidemment le principe qui a manqué dans plusieurs de nos anciennes colonies où le noir métissé constitue la partie dominante de la population, multipliant et croissant avec ses défauts et nos vices. A Macao, la race Chinoise est restée la dominante, tandis que les descendants des vieilles familles émigrées fortement métissés, ont peu à peu dégénéré : le type

physique lui-même s'est abâtardi et le moral s'est affaissé dans l'hypertrophie d'un orgueil méridional, sous l'action déprimante de l'oisiveté. Malingre, laide et veule, la race macaïste n'a plus d'européen que le nom : sa dégénérescence semble du reste heureusement la vouer à une stérilité prochaine. Sur une population totale de 78.500 habitants, on compte actuellement 74.500 Chinois contre 3.850 Portugais et 150 étrangers. Dans les 3.850 Portugais, 600 à peine sont nés en Europe. Le type dominant du Macaïste se rapproche assez du Japonais : tête large dans le bas et pointue vers le haut, grosses lèvres, nez épaté, bouche large et dents longues, yeux petits et légèrement bridés, teint jaune ou brun, cheveux noirs et plats. La femme chez laquelle se retrouvent tous les caractères ci-dessus, n'a aucune grâce. Bien entendu, les familles sont affublées de noms ronflants à particules et ont le plus profond mépris pour les jaunes leurs proches parents, dont le seul tort dans ce mélange intime des sangs a été de garder pour eux toutes leurs qualités. Croupissant dans une pauvreté sordide qu'ils s'efforcent de dissimuler sous des apparences de luxe, drapés dans des étoffes voyantes mais tachées, comme la fille déchue dans sa robe de soie fripée, ils gardent le haut du pavé que leur abandonne volontiers le Chinois bon enfant qui prend sa revanche dans l'usure. A eux le privilège des castes, au second celui de l'argent : les écus, les meubles, les propriétés passent dans les mains du gros banquier à queue, profond contempteur de la noblesse non dorée, et, de la gêne à la ruine, le Macaïste reste guindé dans son demi-luxe, jusqu'au jour où il échoue piteusement à la porte des églises, psalmodiant ou hurlant en quête d'une aumône, dernière étape qui précède pour lui la léproserie : les tares en effet sont fréquentes dans un sang devenu si pauvre.

Au débarcadère confortable établi sur le quai par la compagnie anglaise qui assure le service de Canton, une foule de coolies stationne: pas d'ennuis pour les bagages puisque nous sommes dans un port franc. Des djirintka ou pousse-pousse s'emparent du voyageur, et après la traversée rapide du quartier chinois, par des ruelles tortueuses et pavées où l'herbe croît, nous escaladons les pentes abruptes de la colline sur

laquelle, près du vieux fort, est perché l'hôtel de Boa-Vista. Dans ce premier contact rapide avec la ville, je note le souvenir de la propreté des rues et du calme qui y régne dès qu'on est sorti du quartier chinois. Les maisons aux murs bariolés dans lesquelles de rares fenêtres munies de grilles ouvrent sur l'extérieur, ont des airs monastiques et mystérieux: de courtes échappées sur les jardins évoquent le souvenir de la splendeur passée de ces parcs somptueux: de vrais couvents succèdent aux béguinages et aux angles des rues, des ruelles et des impasses les vétustes plaques en pierre portent ces inscriptions en lettres archaïques « Calcadas do bom Jésus », « Rua do Rosario », « Traversas do San Agostino », étranges évocations du passé où sur ce rocher étroit conquis par le fer, la vie était contenue entre le fort et l'église. C'est ce passé que j'essaie de revivre le soir de mon arrivée, en lisant un volume qui vient de paraître à Hong-Kong chez Kelly et Walsh sous le titre de *Historic Macao* et cette signature: *C. A. Montalta de Jésus, fellow of the geographical society of Lisbon, member of the China Branch of the royal Asiatic Society.*

L'épopée des Portugais au delà du cap de Bonne-Espérance est trop intimement liée à notre histoire de Madagascar pour que les pages qui font suite à la découverte de l'île Saint-Laurent ne nous intéressent pas. Du XVIe au XVIIe siècle les navigateurs portugais atterrissent dans la grande île placée comme un hâvre de salut sur la route des Indes après les rudes parages du cap. C'est, successivement, Pedralvarez Cabral avec Diego Diaz, Fernand Suarez, Teles de Meneces, Tristan da Cunha avec Gomez d'Abren, Lopez de Sequeira, Luiz Figuerra, Manoel de la Creda, Lobo de Souva qui promènent autour de Madagascar les couleurs du Portugal sans réussir à signaler leur passage autrement que par des stèles avec inscriptions; aucun établissement sérieux n'est créé par ces aventuriers, sans doute parce que leur installation en Extrême Orient commençait à absorber toutes leurs forces d'organisation. Entraînés peu à peu par les projets grandioses de d'Alburquerque vers Malacca, qui est pris et pillé le 24 juillet 1511, maîtres de la clef des mers de Chine, les Portugais lancent en 1515, sous la conduite de Jorge Alvarès, une expédition jus-

qu'à Tamou, port de l'île de Han-Chuen, près de Han-Chuen, communément connue sous le nom de l'île Saint-Jean. En 1518 ils y établissent un fort: en 1520 ils envoient une ambassade à Pékin sous la conduite de Thomé Pirez. A cette époque, Macao et toutes les îles qui parsèment l'embouchure de la rivière de Canton étaient habitées par des pirates qui vivaient aux dépens des jonques de commerce chinoises. Il ressort des annales indigènes elles-mêmes (Ao-men Ki-lio) qu'en 1550 « les Chinois étant occupés à repousser les attaques des pirates japonais, il leur parut préférable de laisser les Portugais à Macao et de vivre en bons termes avec eux en se contentant de les surveiller pour les arrêter dans leur développement ». Ce *modus vivendi* fut consacré par le paiement d'une redevance de 500 taëls aux mandarins de la côte. La plupart des historiens ont placé à l'année 1557 cet accord qui semble être antérieur de quelques années.

Quant au nom de la nouvelle colonie, il paraît avoir pour origine celui de la déesse Ama, reine du Ciel, la désinence Kao pouvant être interprétée dans le sens de golfe: c'est à cette divinité qu'est du reste consacré le temple de Ma-Ko, situé à la pointe de la presqu'île, à l'entrée du port intérieur.

Il est indiscutable qu'en 1557 le territoire occupé avait déjà reçu une organisation complète, car au moment où don Constantin de Bragance fut envoyé comme vice-roi des Indes, Camoëns, rappelé des Molusques où il était exilé, fut nommé « curateur aux biens des morts et des absents à Macao ». Il y resta deux ans, y écrivit ses *Lusiades* et regagnait l'Europe quand il fit naufrage à l'embouchure du Mé-Kong. Nous aurons à revenir sur cet illustre poète auquel Macao a justement voué un culte divin.

Les rapports des Portugais avec leurs voisins furent pénibles dès le début : sur la bande étroite de terrain qui rattachait la ville à la terre ferme, les Chinois construisirent vers 1573 une fortification munie d'une porte, en réalité afin de rester maîtres de l'approvisionnement des étrangers, mais sous le prétexte d'éviter les incursions des noirs échappés de la ville.

A la moindre difficulté, l'introduction des vivres était

arrêtée et les Macaïstes furent livrés ainsi parfois à une véritable famine.

En 1575, Macao est érigé en diocèse. En 1582, les rapports avec la Chine se tendent fortement et le vice-roi de Canton édicte des mesures sévères contre le commerce étranger : elles restèrent sans effet grâce à la libéralité des Portugais. En 1587, un mandarin est chargé de gouverner Macao au nom du

Entrée du jardin de Camoëns

vice-roi de Canton. Mais d'autres ennemis plus redoutables allaient porter ombrage aux entreprises portugaises : en 1598, l'Espagne, attirée par la richesse du commerce de la Chine, envoya de Manille un négociateur à Canton pour obtenir un entrepôt : le gouverneur de Macao protesta, et peu s'en fallût que les hostilités commencent par suite de la présence dans le port d'une flotte espagnole qui avait été chassée des côtes du Cambodge par un ouragan. En 1601, une partie de la flotte de l'amiral hollandais Van-Neck vint mouiller devant Macao : quelques hommes furent débarqués, pris par les Macaïstes et pendus : deux officiers furent expédiés à Goa. En 1603, deux

vaisseaux hollandais viennent bombarder la ville ; en 1604, un typhon disperse la flotte qui venait l'assiéger. En juin 1622, une flotte de plus de douze vaisseaux échoue dans la même entreprise après un combat acharné où de nombreux Hollandais furent faits prisonniers et servirent pour la construction des murailles et des forts.

Ces diverses alertes en effet décidèrent les Macaïstes à se fortifier : ce seul fait suffit à aggraver l'état de leurs relations avec la Chine. En 1623, don Francisco Mascarenhas est nommé capitaine-général de la place : il s'installe sur le mont Saint-Paul, occupé jusque-là par les Jésuites : trois batteries sont construites, à San-Francisco et à Bomporto, commandant le port extérieur, et à Sao-Thiago, sur l'entrée du port intérieur. Les relations commerciales des Portugais s'étaient alors étendues jusqu'au Japon d'une part et de l'autre jusqu'au Siam, dont le roi, après un traité signé en 1616, avait engagé des soldats portugais qui, installés à Ayuthia, s'y étaient mariés avec des femmes siamoises et y avaient fondé un établissement. En 1626, les fortifications sont complétées par la construction de la citadelle et malgré quelques entreprises infructueuses tentées par ses rivaux européens, la tranquillité de Macao n'est guère troublée jusqu'en l'année 1665, où le contre-coup de la chute de la dynastie des Mings et de l'occupation mandchoue se produit dans le Kouang-Long ; pour se préserver d'une rébellion imminente, les Portugais consentirent le paiement d'une contribution énorme qui arrêta provisoirement les vexations : il est bon cependant de noter que les mandarins d'Heang-Chan conservèrent jusqu'en 1689 le droit de faire comparaître devant eux les sujets portugais de Macao.

Si nous insistons particulièrement sur les débuts de la colonie, c'est pour faire ressortir nettement que l'installation des Portugais à Macao fut tolérée et non reconnue officiellement dès le début et que pendant les 150 premières années, les Macaïstes durent composer avec leurs voisins gênants. Pouvaient-il en être autrement, étant donnée la situation de la ville que l'isthme étroit mettait évidemment à l'abri d'un coup de main venu de l'intérieur, mais qui d'autre part ne

pouvait être alimentée que par cette isthme, menace toujours suspendue d'une disette répressive. C'est seulement vers 1700 que la situation s'améliora un peu, grâce à l'empereur Kang-hi sur lequel les jésuites purent prendre une certaine influence. Ceux-ci étaient nombreux à la cour de Pékin au commencement du XVIIIe siècle; outre les PP. Pereira et Grimaldi, le P. Verbiest y avait introduit cinq Jésuites français : Bouvet, Gerbillon, Le Comte, Visdelou et de Fontaney en 1688. Malgré l'imprudence papale dans la question des Rites qui prépara les persécutions du règne de Yong-Tcheng, les rapports entre Macao et Pékin étaient relativement cordiaux jusqu'à la fin du règne de Kang-hi et en 1714, une ambassade chinoise fut reçue en grand apparat dans la citée portugaise. Mais la question des droits de douanes revint sur le tapis vers 1720 et fut âprement reprise par le successeur de Kang-hi en 1732.

Le traité conclu avec l'Angleterre d'autre part en 1703, pesait lourdement déjà à cette époque sur les destinées économiques du Portugal : la colonie de Macao se ressentait de l'état général et les rapports avec les mandarins se tendant, les fonds manquaient pour employer les moyens du début : aussi en 1764, les établissements de Lapa sont abandonnés. Dans l'intervalle, en 1762, conformément aux dispositions prises par le roi Joseph de Portugal, ou plutôt par son ministre de Carvalho, marquis de Pombal, les Jésuites furent expulsés de Macao et leurs propriétés confisquées : l'île verte revint à la couronne. Passant ensuite par les vicissitudes de la politique métropolitaine, la vieille ville vit s'accentuer sa marche décadente jusqu'au commencement du XIXe siècle.

En 1802, l'Angleterre tente d'intervenir en faveur de la compagnie East India par l'envoi d'un transport à Macao de troupes britanniques dont la colonie refuse les services. En 1808, une escadre anglaise composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et d'un sloop vient porter au gouverneur de Macao une lettre du vice-roi des Indes lui annonçant la chute de la maison de Bragance et indiquant l'occupation de Macao comme le seul moyen de sauver la situation commerciale de cette ville.

La tentative de 1802 et celle de 1808 ont été diversement jugées par les historiens dont quelques uns ont voulu voir dans le refus énergique du Sénat macaïste la pression de la Chine : il semble plutôt que dans cette pénible alternative ce soit le secours de la Chine que Macao ait demandé, s'appuyant sur le traité politique et commercial signé en 1802 avec le vice-roi de Canton et trouvant encombrante et dangereuse l'intervention de sa protectrice européenne qui déjà en sous-main fournissait aux pirates infestant la côte chinoise, des armes et des munitions. D'accord avec la Chine, une escadre portugaise accompagnée de 60 jonques de guerre se mit en campagne au début de l'année 1810 contre la flotte des pirates placée sous le commandement de Cam-Pao Saï et forte de 300 jonques. La lutte se termina par la capitulation de ce dernier.

A. JULLY.

(*A suivre*)

RETOUR EN FRANCE

DU

GÉNÉRAL GALLIENI

De Tamatave à Marseille

Au moment où le général Gallieni a quitté Madagascar à bord du *Melbourne* (19 mai), la rébellion du sud avait pris fin et on ne signalait plus guère, comme insoumis, que des isolés, tous connus nominativement et ayant personnellement pris part aux assassinats qui ont marqué les débuts du mouvement. Ces indigènes, abandonnés de leurs partisans et réduits aujourd'hui à l'impuissance, ne gardent la brousse que par crainte des peines dont ils seront passibles devant les tribunaux de droit commun. Ils sont réfugiés dans le district boisé et montagneux de Midongy, situé au Sud-Ouest de la province de Farafangana. Dans les autres parties de cette province ainsi que dans les cercles de Fort-Dauphin et Tuléar, les bandes ont complètement disparu et l'ordre est partout rétabli.

Tous ceux qui se sont soumis ont obtenu leur pardon et c'est ainsi que, suivant les instructions qui avaient été données au sujet de la répression « le passage des troupes ne restera pas « dans la mémoire des habitants comme un sujet de rancune « cachée, mais comme le souvenir d'une force juste et indul- « gente à laquelle il y a tout intérêt à se soumettre ».

Enfin, l'impression générale à Madagascar est que si quelques incidents sont encore possibles du fait qu'un petit nom-

bre de malfaiteurs conservent la brousse, il est néanmoins très vraisemblable que la tranquillité générale des cercles et provinces du Sud ne sera plus troublée désormais.

Avant de quitter son commandement, le général Gallieni a établi, comme en 1899, un rapport d'ensemble qu'il a remis à son arrivée à Paris au Ministre des Colonies et qui contient l'historique complet, de 1896 à 1905, de toute l'œuvre de pacification et d'organisation militaire et administrative accomplie à Madagascar. Le *Journal Officiel de la République française* doit commencer prochainement la publication de ce document.

Avant de quitter Madagascar, le général a tenu à se rendre au chemin de fer, dont il a suivi le tracé, accompagné par le colonel Roques, pour se rendre compte de l'importance des dégâts causés par le dernier cyclone. Il a pu ainsi se convaincre que si la réparation des dégâts représente un assez gros travail de terrassement, elle ne comportera en revanche aucune difficulté spéciale au point de vue technique. Les dommages sont uniquement dus à la violence absolument exceptionnelle du cyclone et aux effets de ce cataclysme sans précédent. Des parties de montagnes et de forêts représentant plusieurs hectares, jetées sur la voie ou entraînées vers les caniveaux qu'elles ont obstrués, ont formé d'immenses barrages pour les masses d'eau tombant en avalanche des hauteurs voisines. Sous les pressions énormes de ces réservoirs accidentels, plusieurs grands remblais construits pour la traversée des ravins, ont fini par céder, entraînant avec eux les parties correspondantes de plateforme et de voie.

Sur d'autres points, des crues absolument imprévues de la Vohitra et de la Sahantandra ont produit des effets analogues en venant affouiller le pied des remblais et les fondations des caniveaux.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'a confirmé le courrier du 24, les réparations, poussées très activement sous la direction du colonel Roques, seront rapidement terminées et on espère que l'exploitation normale pourra être reprise à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre. D'ailleurs, au cours de sa visite du chemin de fer, le général Gallieni a

pu déjà accomplir dans le train régulier un parcours de 65 kilomètres (sur 102 entre l'origine et le terminus de la ligne); parti de Fanovana le 16 mai, à 8 heures du matin, il a atteint Aniverano le même jour à 4 heures et demie du soir.

Arrivé à Tamatave le 17 mai, il a reçu le lendemain matin les visites officielles et privées; dans l'après-midi la colonie européenne de Tamatave, à laquelle s'étaient joints tous les consuls étrangers, a tenu à lui donner une marque de sympathie avant son départ et a organisé, à cette occasion, un vin d'honneur auquel assistaient toutes les notabilités de la ville. M. Le Garrec, président de la Commission municipale, parla au nom de la population tamatavienne et, dans un discours très applaudi, exprima au général les sentiments de sympathie des habitants et leur vœu de le voir reprendre son poste à Madagascar.

A Diego-Suarez, où le *Melbourne* a fait escale le 21 mai, le général a visité les établissements de la Marine et l'emplacement du bassin de radoub dont les travaux vont être incessamment commencés. Dans l'après-midi, un vin d'honneur lui a été offert par la population européenne et par les commerçants indiens de la ville. M. Moinard, président de la Chambre consultative, lui a exprimé en termes très chaleureux les vœux et les sentiments de sympathie de la colonie européenne de Diego en le remerciant tout spécialement des travaux déjà accomplis pour l'organisation défensive de la place.

A Nossi-Bé et à Majunga, le général a reçu à la Résidence les fonctionnaires, officiers et de nombreux colons, qui ont tenu à le saluer avant son départ; à Majunga il a visité les travaux d'adduction d'eau potable qui sont actuellement très avancés et qui réaliseront bientôt une des installations les plus utiles que la ville de Majunga devra à l'activité et au dévouement de M. Moriceau, son administrateur actuel.

A Zanzibar, le général est descendu chez M. Ottavi, consul de France; il a échangé avec M. Cave, consul général britannique, et avec le Régent, M. Roggers, des visites empreintes de la plus grande courtoisie. Deux dîners officiels ont eu lieu au Consulat de France et à l'hôtel de la Régence.

Des visites très cordiales ont été aussi échangées avec les commandants de deux croiseurs italiens de passage à Zanzibar.

A Mombassa, où le *Melbourne* a fait escale après Zanzibar, le général s'est rencontré avec le gouverneur allemand de Dar-Es-Salam, avec lequel il s'est longuement et cordialement entretenu. Il a fait ensuite, avec sa famille et les personnes de son entourage et jusqu'à une station de l'intérieur du chemin de fer de l'Ouganda, une excursion que les autorités locales anglaises lui ont facilitée avec la plus grande amabilité.

La ligne de l'Ouganda atteint aujourd'hui le lac Victoria-Nyanza, à 963 kilomètres dans l'intérieur; elle est établie dans un terrain beaucoup moins difficile et moins accidenté que Madagascar, qui a permis au tracé de s'élever rapidement sur les hauteurs. Néanmoins, et quoique parfaitement construite, la ligne subit de temps à autre des interruptions dues aux dégâts causés par les orages. Il est à remarquer aussi que cette dépense, qui était prévue primitivement de seulement deux millions et demi de livres sterlings, a atteint en fin de compte, près de 7.000.000 de livres, et qu'elle a été considérée comme dépense de souveraineté par le Gouvernement britannique.

La voie est, comme celle de Madagascar, à écartement de un mètre; le rail pèse 25 kilogrammes au mètre courant; les trains mettent de 38 à 40 heures pour se rendre de Mombassa au lac Nyanza, soit une vitesse moyenne d'environ 25 kilomètres à l'heure.

A Djibouti, le général Gallieni a été reçu par le Secrétaire général, remplaçant M. Pascal, gouverneur, en ce moment en mission au Harrar.

En débarquant, il a pris un train spécial, gracieusement organisé à son intention par la Compagnie im
chemins de fer éthiopiens, et s'est rendu jusqu'à une station voisine de la frontière de l'empire abyssin. Au retour de son excursion, le général a été reçu avec sa suite à l'hôtel du Gouvernement et a regagné le *Melbourne*, qui est parti dans l'après-midi à destination de Suez, Port-Saïd et Marseille.

A Marseille

C'est le 14 juin au matin que le Gouverneur général de Madagascar, Mme et Mlle Gallieni, sont arrivés à Marseille.

Le général était accompagné de M. le commissaire principal des colonies Noguès, de M. le commandant Dubois, de M. Guyon, administrateur des Colonies, chef de son cabinet civil, et de MM. les capitaines Grüss et Lobez, ses officiers d'ordonnance.

M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône; M. Lallier du Coudray, chef du service colonial à Marseille, délégué de M. le ministre des Colonies; MM. Jully, C. Delhorbe, Lemoine, et un certain nombre d'amis personnels du général, étaient montés à bord pour le saluer.

Le général Gallieni s'est ensuite rendu avec sa famille au Grand Hôtel du Louvre et de la Paix, où des appartements lui avaient été retenus.

Il y a reçu la visite de M. Delibes, président de la Société de Géographie de Marseille, qui l'a prié d'accepter l'invitation qu'il venait lui faire, d'assister au déjeuner préparé en son honneur au Palace-Hôtel.

Le Déjeuner de la Société de Géographie

Ce banquet a eu lieu à midi et demi. Près de cent convives y assistaient, appartenant à l'élite du monde politique, commercial et industriel de la grande cité phocéenne. Nous avons noté la présence de MM. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône; Chanot, maire de Marseille; les généraux du Moriez, gouverneur militaire de Marseille, et Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre, venu

spécialement de Paris, ainsi que M. Charles-Roux, commissaire-général de l'Exposition coloniale de Marseille, président du Comité de Madagascar. Assistaient également à ce déjeuner : MM. Estier, représentant le Conseil général; Sube et Dufay, vice-présidents de la Chambre de commerce; Lallier du Coudray, chef du service colonial ; le colonel Gasquy, major de la garnison; Charve, doyen de la Faculté des sciences; Roger, adjoint au maire; Leflambe, chef du service de la marine par intérim; L. Magnan, président de la section marseillaise du Comité de Madagascar; Morel, directeur de l'Exposition coloniale; A. Artaud, président du Comité local de l'Alliance française; Lecat, directeur des Messageries Maritimes: Alf. Fraissinet, directeur de la Compagnie de Navigation; plusieurs commissaires des colonies à l'Exposition de Marseille, des négociants et professeurs, etc., etc.

Le banquet était présidé par M. E. Delibes, président de la Société de Géographie, qu'assistaient MM. L. Estrine, vice-président; Jacques Léotard, secrétaire-général; Adr. Fraissinet, trésorier, et les autres membres du bureau et de la commission administrative de la Société. En face de M. Delibes se trouvait le général Gallieni, qu'accompagnaient les membres de son état-major. Les tables étaient ornées élégamment de fleurs et la salle du banquet avait été décorée avec art.

Le moment des discours venu, M. Delibes, prenant le premier la parole, a prononcé, au nom de la Société de Géographie, l'éloquente allocution que nous reproduisons ci-dessous :

DISCOURS DE M. DELIBES

Mon Général,

La Société de Géographie de Marseille, qui s'honore de vous compter parmi ses plus illustres membres, aura été deux fois privilégiée.

Il y a cinq ans, presque à pareille date, le 9 juin 1900, nous avions l'insigne honneur d'entendre et d'applaudir votre dernière causerie à la veille de votre embarquement pour Madagascar; aujourd'hui,

M. A Giry M. Delibes Le Gl Gallieni M. Charles-Roux M. Milliaud M. Bortoli (Ph. Nadar)
M. Estier M. J. Léotard M. Fraissinet

Les Invités du banquet de la Société de Géographie de Marseille sur la terrasse du Palace-Hôtel

nous avons la joie d'être les premiers à saluer votre heureux retour sur la terre natale, et à vous traduire les sentiments d'admiration et de reconnaissance de tous ceux qui resteront toujours épris de la grandeur de la France.

Plus que jamais cet hommage vous est dû. Vous aviez déjà fourni une bien belle carrière : le Sénégal, le Soudan, le Tonkin, où vous aviez marqué votre empreinte, étaient déjà de magnifiques étapes. Vous venez de les couronner par cette incomparable campagne de neuf années, si féconde en résultats immédiats, si riche en promesses pour un long avenir.

Vous êtes vraiment le *Grand Colonial* associant aux qualités de haute valeur militaire les rares talents d'organisateur et d'administrateur, conditions indispensables pour mener à bien la double mission qui vous était confiée. Permettez-moi d'en résumer à grands traits l'historique, ne fût-ce que pour mettre sous les yeux de tous vos plus beaux titres de noblesse.

Appelé en 1896 à recueillir une succession singulièrement trouble — puisque la Grande Ile, malgré deux expéditions victorieuses et trois traités de paix jurée, était encore en feu — vous parveniez en quelques mois à éteindre l'incendie, ou du moins à le circonscrire dans son expansion, et bientôt après cette troisième conquête, une virile et suprême décision, impérieusement nécessitée par les circonstances, faisait comprendre à tous, ennemis ou rivaux de notre prépondérance, que la dynastie Hova avait vécu, que le temps des conspirations était fini, et que désormais Madagascar serait bien la *Nouvelle France*, telle que l'avait qualifiée Richelieu.

Le soldat avait fait son œuvre ; mais que d'obstacles matériels, que de sourdes résistances allait rencontrer le Gouverneur général (30 juillet 1897).

Il ne s'agissait, en effet, de rien moins que de pacifier et d'organiser un territoire presque aussi vaste que la France, la Belgique et la Hollande réunies, dépourvu de voies de communication, habité dans sa plus grande partie par des populations à demi barbares, réfractaires à toute discipline, pour qui la guerre de tribu à tribu et le pillage réciproque sont, depuis des siècles, une passion native, une sorte de sport favori, travaillées de plus par des excitations ou des ingérences semi-politiques, semi-religieuses. De tels problèmes à résoudre avaient de quoi ébranler les plus fermes courages. Tous, Général, vous les avez embrassées d'un coup d'œil, et vous n'avez pas hésité, une seule minute, à en aborder la solution progressive. Le champ ouvert à votre activité était immense : elle s'est portée

sur tous les points, et, là-même où elle a dû se contenter du provisoire, elle a indiqué et préparé l'avenir. C'est que vous possédez les qualités premières de l'art de gouverner : le tact, la mesure, la résolution et l'opportunité dans les actes.

Ainsi, dans l'ordre politique, après avoir promptement et énergiquement réprimé l'insurrection, vous avez aussitôt usé de clémence et de douceur envers les vaincus, vous avez brisé la domination tyrannique des Hovas, mais pour vous concilier plus surement les races qu'elle opprimait.

Dans l'ordre administratif, investi de tous les pouvoirs civils et militaires, vous n'oubliez jamais vos droits, mais vous savez déléguer à propos une part de votre autorité à d'habiles lieutenants et à de dévoués collaborateurs, fidèles exécuteurs de votre pensée. Vous demandez même à des Conseils régulièrement institués le concours de leurs lumières et l'assistance de leur contrôle, et vous associez ainsi un plus grand nombre de bonnes volontés à l'œuvre commune.

Les conquêtes coloniales (l'histoire le prouve) ne se justifient et ne se légitiment que si elles élèvent les peuples arriérés à un degré de bien-être et de culture supérieur. C'est dans cet esprit que vous avez toujours entendu et rempli votre délicate mission.

Avant votre arrivée, trois millions d'hommes vivaient, la plupart misérables, sur un immense territoire dont il ne savaient guère tirer parti. Tout en les respectant dans leurs sentiments de race, dans leurs mœurs, dans leurs croyances, dans leurs habitudes d'administration, — sans rompre brusquement avec le passé, — vous les avez familiarisés à l'idée de la domination française, et déjà acheminés vers une meilleure existence.

Sous le rapport économique, tout était à créer parmi ces populations de civilisation rudimentaire. Il fallait donc combiner un programme assez étendu, assez varié, assez souple pour répondre aussitôt aux plus urgentes nécessités. Vous l'avez méthodiquement dressé, en partie exécuté, et surtout vous avez légué à vos successeurs un précieux exemple à suivre.

Le gouvernement Hova, par incurie traditionnelle, ou par défiance, aussi bien envers ses sujets que contre l'étranger, avait toujours laissé dans le plus complet abandon les voies de communication. Les routes n'étaient que des pistes, les transports se faisaient à dos d'hommes et à des prix exorbitants. A cette politique d'isolement vous avez substitué une politique de rapprochement. Sous votre vigoureuse impulsion, des routes carrossables ont été

ouvertes entre les principaux centres, un canal a traversé, en les utilisant, les nombreuses lagunes de la côte orientale, et frayé une nouvelle voie navigable; des lignes télégraphiques ont été établies, des ports améliorés ou construits, des phares élevés, et le commerce intérieur et extérieur n'a pas tardé à bénéficier de cette outillage, jusqu'alors à peu près inconnu. Enfin, le chemin de fer, qui prochainement reliera Tananarive à la mer, sera le digne complément de toutes ces utiles créations, et devra sans doute avec le temps apporter la juste compensation des sacrifices de l'heure présente.

Toutes ces améliorations matérielles, dès aujourd'hui visibles et tangibles, vous avez voulu, en prévision même de l'avenir, les asseoir sur la base la plus solide : le développement intellectuel et moral des populations. Dans ce but, vous avait fait une large part à l'enseignement public, mais en lui assignant un caractère essentiellement utilitaire, approprié aux besoins de populations encore trop neuves pour de plus hautes études. Seulement (et c'est de bonne politique), à tous les degrés de l'enseignement, depuis l'école rurale jusqu'à l'école supérieure destinée à fournir des fonctionnaires, vous avez imposé la prédominance de la langue française, que vous estimez, avec raison, le plus efficace véhicule de notre influence, et, à cette occasion, au nom même de la Société l'Alliance Française, sœur de notre Société de Géographie, je me fais un devoir de vous remercier de l'avoir toujours soutenue de votre protection dans sa patriotique propagande.

Mais, malgré cette préférence trop légitime pour notre idiome national, les indigènes n'étaient ni oubliés, ni sacrifiés; l'Académie Malgache, fondée dès 1902, leur révèlera sans doute, à eux-mêmes, l'histoire de leur passé, comme l'a fait l'Institut d'Egypte pour la vieille terre des Pharaons.

Là ne se borne pas votre infatigable sollicitude. A côté de cette hiérarchie d'écoles qui finiront par tirer les indigènes de leur ignorance invétérée et les armeront mieux pour les exigences de la vie journalière, vous avez organisé tout un service médical propre à les préserver de maladies épidémiques, qui trop souvent les décimaient. Dès 1898, une école de médecine, ouverte aux indigènes, était fondée à Tananarive; puis, un institut Pasteur, des hôpitaux, des maternités, des léproseries étaient également créés à Tananarive, à Diego-Suarez et dans quelques provinces; des notions d'hygiène partout répandues, et l'alcoolisme, ce fléau destructeur de toute race, énergiquement combattu.

(Ph. Nadar) M. C. Delhorbe G' Gallieni M. Chanot M. Estrine

Les Invités sur la terrasse du Palace-Hôtel

Cet ensemble de mesures civilisatrices et humanitaires ne vous paraît-il pas, Messieurs, la plus noble justification de la conquête française, et la plus authentique glorification de celui qui les a inspirées et appliquées ?

Vous aurez donc été, Général, pour les indigènes, pour les vaincus, un véritable éducateur dans la plus haute acception du mot.

Quant à la colonisation proprement dite, celle qui doit plus particulièrement profiter à la nation conquérante, elle n'a cessé d'occuper le premier rang dans vos préoccupations et d'être l'objet de tous vos soins. Le domaine public a été réglementé, ainsi que le régime des concessions, de la propriété, des forêts, des mines, des carrières. L'agriculture, l'industrie, le commerce, sous leurs formes et dans leurs besoins les plus divers, ont été encouragés, éclairés de vos conseils et de vos instructions précises. Vous avez eu à cœur de soutenir de votre aide bienveillant tous ceux qui apportaient dans la colonie leur travail, leur intelligence ou leurs capitaux.

Marseille le sait par expérience. Plus d'un de ses négociants, dans ses entreprises collectives ou particulières, a eu l'occasion de connaître, d'apprécier l'effet de vos bons offices, et pourrait en rendre témoignage.

D'ailleurs, l'éloquence de quelques chiffres affirme le progrès ininterrompu de la colonisation.

En 1895, Madagascar ne comptait pas plus de 700 à 800 Européens dans sa population; aujourd'hui le nombre dépasse 10.500.

En 1896, le budget des dépenses était de 5 millions et demi; il est fixé, pour 1905, à 23 millions 865.000 francs.

Le mouvement des échanges commerciaux n'est pas moins satisfaisant. Au début de la conquête, en 1896, il flottait entre 8 et 10 millions; il a atteint 55 millions en 1902, et 49 en 1903, — et c'est la France qui en prend la plus grosse part.

Voici maintenant de nouvelles espérances avec l'exploitation chaque jour plus étendue des mines d'or. En 1896, on exportait 300.000 francs de métal jaune, en 1904 neuf millions, et le rendement de 1905 dépassera douze millions. Que cette progression continue sans malencontreuse entrave, et les conséquences peuvent en être incalculables pour la transformation de la colonie!

Enfin, Général, vous souvenant toujours que, là-bas, vous étiez l'épée et le bouclier de la France, vous avez travaillé, dans la mesure de vos ressources, à assurer contre toute éventualité possible la défense de Madagascar et de l'admirable rade de Diego-Suarez, et, par cela même, garanti notre part de légitime influence dans l'Océan Indien.

En rentrant dans la mère-patrie, vous avez le droit de dire fièrement : « J'ai fait tout mon devoir. »

Eh bien, Messieurs, il semble qu'une pareille œuvre, œuvre vraiment colossale, accomplie en un court espace de temps, en neuf années, aurait dû désarmer sinon toute critique, du moins toute attaque haineuse, toute calomnie intéressée. Il n'en a pas été ainsi, et l'on ne saurait s'en étonner par ce temps de jalousie niveleuse et d'impatientes convoitises. Tout récemment encore, soit ignorance, soit rancune peut-être, de « quémandeurs évincés », de « demandeurs de lune » congédiés, certaines gens vous auraient volontiers reproché de n'avoir pas su conjurer les violences du ciel (cyclone et inondations), ni prévenir à tout jamais les accès de turbulence héréditaire de quelques tribus de sauvages.

Sous le coup de sottes et perfides accusations, devant de flagrantes injustices, vous avez pu avoir vos heures de lassitude et de tristesse — et pourtant, Général, oserais-je le dire? — la fortune me semble vous avoir été plutôt favorable, en vous retenant, durant ces neuf dernières années, loin de la mère-patrie, c'est-à-dire loin de nos misérables et stériles agitations, en un temps où il est parfois plus difficile de discerner quel est le devoir que de l'accomplir. Tandis que d'autres s'y troublaient et s'y diminuaient, vous, Général, uniqu ment occupé de sauvegarder les intérêts de la France devant l'étranger, vous avez servi mieux que personne la cause de la République. Vous avez eu certainement le meilleur lot; votre nom de valeureux soldat et d'incomparable organisateur n'a cessé de grandir dans l'admiration et la reconnaissance de vos concitoyens et vous pouvez aujourd'hui, vous flatter d'avoir écrit l'une des plus belles pages de l'Histoire coloniale.

Voilà, Messieurs, le bilan bien abrégé de l'œuvre du Général, et ce n'est que justice de le saluer de nos applaudissements unanimes.

Levons donc nos verres en l'honneur de notre illustre collègue, — et il me permettra d'ajouter en l'honneur aussi de tous ses éminents collaborateurs; — buvons à la prospérité croissante de cette France Africaine, dont le général Gallieni restera devant l'histoire le glorieux pacificateur et le plus habile initiateur !

* * *

Le beau discours de M. Delibes a été couvert d'unanimes applaudissements, puis M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône, a pris la parole au nom du Ministre de l'Intérieur,

qui l'avait spécialement chargé de saluer à son arrivée le général Gallieni. M. le Préfet a donné lecture de la lettre même de M. Etienne, le chargeant d'être l'interprète de ses sentiments affectueux et sympathiques envers le gouverneur général et d'exprimer ses regrets de n'avoir pu venir à Marseille. M. Etienne invitait ensuite dans cette lettre M. Mastier à dire à son cher et vénéré maître, M. Delibes, combien il aurait été honoré de se trouver à ses côtés et combien il admirait son œuvre scientifique et humanitaire, en lui exprimant son dévouement et son amitié. M. le Préfet s'est joint aux hommages rendus par le ministre et une ovation a été faite alors à M. Delibes comme au général Gallieni.

M. Chanot, maire de Marseille, dans une brillante allocution, a salué le général Gallieni au nom de la ville de Marseille tout entière, dont les meilleurs de ses enfants étaient réunis pour lui souhaiter une cordiale bienvenue. Il s'est joint au maître de la parole qu'est M. Delibes pour féliciter le général de sa belle œuvre coloniale, que Marseille apprécie tout particulièrement, sa prospérité étant aujourd'hui liée à la vie de nos colonies. M. Chanot a dit au général la reconnaissance de la grande cité commerciale et maritime, et a déclaré voir dans la belle manifestation de ce jour un heureux prélude pour la grandiose Exposition coloniale de Marseille en 1906.

Après le discours applaudi de M. Chanot, M. Estier, conseiller général, délégué par M. le président de l'assemblée départementale, empêché, a prononcé les paroles suivantes :

Fils des anciens Grecs, descendants des disciples et des émules des anciens Romains, nous ne pouvons oublier que les peuples civilisés de l'antiquité ne furent grands que par l'essor de leurs colonies.

Les victoires de ces peuples fussent demeurées stériles et seraient restées en exécration dans la mémoire des hommes, si elles n'avaient été que des hécatombes humaines provoquées par le désir d'une vaine gloire des armes, si elles n'avaient, à certaines époques, défendu la civilisation contre la barbarie et si elles n'avaient préparé la naissance, assuré la défense ou favorisé le développement des colonies, qui avaient la généreuse mission d'étendre l'œuvre civilisatrice de la Grèce et de Rome.

M. Charles-Roux G[l] Gallieni M. Jully M. Chanot (Ph. Brion)

M. Jully invitant le général Gallieni à procéder au scellement de la première pierre du Palais de Madagascar à l'Exposition Coloniale de Marseille.

C'est dans ce sens, et exclusivement dans ce sens, que les concitoyens au nom desquels je parle entendent la devise qui pourrait être la vôtre, mon Général: *Ense et aratro*. Le monde jadis inconnu est aujourd'hui conquis; il ne devrait plus être, hélas! ouvert à la voie agressive des armes; il ne devrait plus former que le grand champ de bataille où s'exerce l'activité économique des nations. Sur l'un des points de notre empire colonial, vous avez entrepris! mon Général, de défendre la conquête nationale, d'exercer au nom de la République française, une action énergique et pourtant douce aux peuples conquis, de favoriser le commerce, l'industrie, l'agriculture, la science et tout ce qui fait le renom pacifique de notre grande nation. Nous vous en remercions de tout cœur.

M. Sube, premier vice-président de la Chambre de commerce, au nom de M. le président Desbief, absent de Mar-

seille, s'est associé aux précédents orateurs et a félicité le général Gallieni d'avoir facilité le commerce par la pacification et par un régime douanier favorable à la production industrielle de la métropole. M. Sube a remercié le gouverneur général de son œuvre profitable pour le pays et a proclamé qu'on lui devait la formule idéale de la parfaite colonisation.

M. Lallier du Coudray, commissaire principal des colonies, chef du service colonial à Marseille, représentant le Ministre des Colonies, au nom duquel il a salué tout d'abord le général Gallieni, a rappelé avec émotion l'ancienne collaboration qu'il s'honore d'avoir apporté au gouverneur général de Madagascar dont il voit l'œuvre grandiose avancer toujours vers le succès final.

M. Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition coloniale de Marseille, président du Comité de Madagascar et de l'Union coloniale, et président-honoraire de la Société de Géographie de Marseille, s'est fait à son tour l'inter

Le général Gallieni jetant le béton sur la pierre d'angle du Pal

prête des sentiments d'affectueuse estime de M. Etienne, ministre de l'Intérieur, notre grand maître colonial, envers le général Gallieni. Puis il a loué non seulement les qualités militaires et administratives du gouverneur général, mais surtout sa philanthropie pour les Malgaches, auxquels il a prodigué les institutions hygiéniques, médicales et d'enseignement. M. Charles-Roux a exprimé au général, de la part des sociétés coloniales qu'il représentait, de chaleureux remerciements pour les bons exemples qu'il a donnés et qui font de lui un grand colonisateur, pour l'honneur de l'armée française. M. Charles-Roux a remercié ensuite le général Gallieni de son concours empressé en faveur de l'Exposition coloniale de Marseille, qui sera une manifestation de grande importance pour démontrer la puissance commerciale et industrielle de Marseille, malgré les crises que ce port a subies. M. Charles-Roux a ensuite porté un toast à Mme et à Mlle Gallieni.

ais de Madagascar à l'Exposition Coloniale de Marseille (Phot. C. Brion)

Après le brillant discours de M. Charles-Roux, le général du Moriez a pris la parole au nom de l'armée, en excusant le général en chef, en tournée d'inspection. Il s'est fait l'interprète ému de toute l'armée française, officiers et soldats, qui s'honore de compter dans ses rangs le général Gallieni.

DISCOURS DU GÉNÉRAL GALLIENI

Répondant aux discours applaudis qui lui avaient été ainsi adressés, le général Gallieni a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de remercier bien sincèrement M. le Président de la Société de Géographie, ainsi que les hautes autorités du Gouvernement, de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, des paroles réellement trop aimables et flatteuses qu'ils viennent d'adresser au représentant du gouvernement de la République à Madagascar.

Déjà, il y a cinq ans, lorsqu'à mon départ de France, j'ai traversé Marseille, pour retourner à Madagascar, la Société de Géographie de votre ville a bien voulu me donner, dans une belle réunion, un précieux témoignage de son estime et de sa sympathie. Aujourd'hui, comme alors, je vous retrouve, fidèles à vos traditions, voulant encourager les hommes qui s'efforcent de servir leur pays dans nos possessions lointaines et cherchant à leur faciliter une tâche qui, comme vous le savez, est souvent pleine de difficultés.

Laissez-moi vous dire que, de son côté, Madagascar n'oublie pas ce qu'il doit à la grande cité de Marseille, son véritable port d'attache sur le sol français, à ses associations commerciales et coloniales, à sa Société de Géographie, à son Institut Colonial, si brillamment dirigé par M. le docteur Heckel.

Marseille vient, d'ailleurs, de se créer un nouveau titre à la reconnaissance des coloniaux en organisant, sous la direction de M. Charles-Roux, la grande Exposition dont le succès est désormais certain et qui s'ouvrira l'an prochain à pareille époque.

Dans cette sorte de champ clos, toutes nos possessions d'outre-mer s'apprêtent à se présenter et à faire apprécier les efforts accomplis et les résultats obtenus au cours de ces dernières années

Madagascar, bien que la dernière venue dans la grande famille coloniale, tient à cœur de ne pas rester en arrière de ses devancières : dans cette grande lutte courtoise, elle a l'ambition d'être jugée d'après ses œuvres et de montrer ce qu'elle a pu réaliser, grâce aux efforts ininterrompus fournis depuis neuf ans par ses officiers et soldats, par ses fonctionnaires, par ses colons et, je puis le dire aussi, par ses populations indigènes.

Tout d'abord, à une époque où, comme le disait tout à l'heure M. Charles-Roux, les questions de philanthropie et d'éducation préoccupent justement l'opinion, l'Exposition de Marseille montrera l'importance de l'œuvre accomplie pour le relèvement physique, intellectuel et social des indigènes de Madagascar. Je vous citerai, à ce sujet, le développement de notre service d'enseignement public qui, aujourd'hui, comprend plus de 600 écoles fréquentées par près de 50.000 Malgaches, recevant un enseignement complètement neutre, inspiré de l'esprit français, et dirigé dans un sens surtout pratique et professionnel.

Notre service de santé exposera les résultats qu'a permis d'obtenir une vaste organisation de l'assistance médicale indigène comptant aujourd'hui près de 150 formations sanitaires de toutes sortes, hôpitaux, maternités, léproseries, postes de secours, desservis, indépendamment des médecins européens inspecteurs, par une centaine de médecins et sages-femmes indigènes, formés à l'Ecole de médecine de Tananarive.

L'exposition du service des travaux publics de la colonie démontrera que, malgré le caractère extrêmement accidenté et difficile du pays, nous avons pu construire un chemin de fer qui, malgré qu'on en ai dit, atteindra Tananarive avant deux ans et cela malgré des obstacles de toute nature et de violentes perturbations atmosphériques, ouragans et cyclones, comme il s'en présente fréquemment à Madagascar. Le service des travaux publics a construit aussi un réseau de routes qui facilitent les communications dans toute l'Ile et au premier rang desquelles il faut placer la route carrossable de Tananarive à la côte Est; le plus bel éloge que l'on puisse faire de ces diverses voies de communication est que le fret des marchandises qui, en 1896 et 1897, atteignait 13 à 1.400 francs la tonne, de la côte à Tananarive, est descendu aujourd'hui à 230 francs et tombera à 130 francs après l'achèvement du chemin de fer.

A un autre point de vue, qui intéresse plus spécialement Marseille (je veux parler des transactions commerciales), la participation de Madagascar à votre Exposition permettra de constater aussi les

grands progrès accomplis depuis neuf ans. Notre commerce général a plus que triplé dans cette courte période. Nos exportations sont passées de trois millions cinq cent mille francs en 1897, à vingt millions en 1904, et tout fait espérer qu'elles dépasseront sensiblement ce dernier chiffre en 1905. En 1897, la part du commerce français, qui n'était que de 9 0/0 dans le mouvement général des affaires de Madagascar, représente aujourd'hui 92 0/0. Enfin, en neuf ans, Madagascar a reçu pour plus de 240 millions de marchandises françaises, fabriquées dans nos usines de France et transportées par nos chemins de fer et nos navires français.

J'ajouterai, pour terminer, que la situation financière de la colonie est aussi satisfaisante qu'on peut le souhaiter. Depuis neuf ans, pas un de nos budgets ne s'est soldé en déficit et le dernier, celui de 1904, nous a apporté un excédent de recettes de seize cent mille francs : enfin notre caisse de réserve possède aujourd'hui un encaisse de 7 millions, qui lui sont bien et dûment acquis et qui permettent de parer à toutes les éventualités de l'avenir. Je suis heureux d'ajouter que cette situation satisfaisante des finances de Madagascar, fruit d'une gestion économe de plusieurs années, est due en partie à la sage administration de M. le commissaire Lallier du Coudray, que je suis heureux de retrouver ici et qui, pendant quatre ans, est resté mon précieux collaborateur à Tananarive.

Tels sont, Messieurs, les résultats intéressant la colonie de Madagascar, qui pourront être mis en lumière à la prochaine Exposition de Marseille et que je vous suis très reconnaissant de m'avoir permis de résumer très brièvement devant vous.

Enfin, la très aimable réception que vous voulez bien me faire me remet, une fois de plus, en mémoire les liens déjà anciens qui m'attachent à la Société de Géographie de Marseille depuis la date où, pour la première fois, j'étais reçu parmi vous ; la Société était alors présidée par M. Rabaud, avec lequel j'ai toujours continué depuis les relations les plus affectueuses et les plus cordiales. Je vous remercie donc encore, Messieurs, je remercie votre président, M. Delibes, et je lève mon verre à la prospérité de Marseille et au succès de la grande Exposition coloniale qui s'y prépare.

Une chaleureuse ovation a été faite au général Gallieni et, à la suite de ce magnifique banquet, les convives se sont rendus en tramways spéciaux sur les terrains de l'Exposition coloniale, au Rond-Point du Prado.

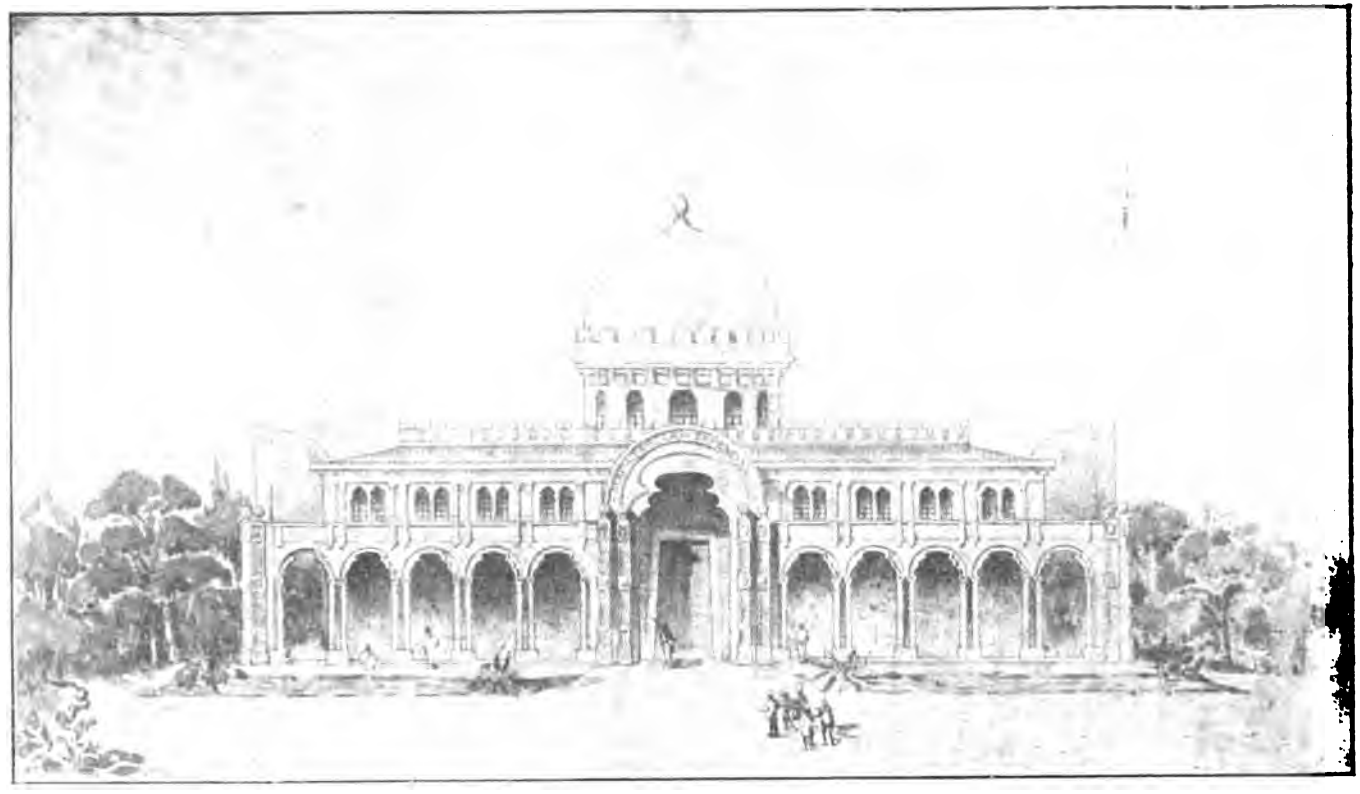

Le Palais de Madagascar à l'Exposition Coloniale de Marseille (M. Jully, architecte)

Visite à l'Exposition Coloniale

Sous la conduite de M. Charles-Roux, commissaire-général, assisté de MM. Morel, directeur; Delhorbe et Giry, directeurs-adjoints; Muller, architecte en chef, le général Gallieni et tous les visiteurs ont parcouru le bel emplacement de la future Exposition. Le cortège s'est rendu sur le terrain du Palais de Madagascar, dont les commissaires, MM. Jully et Lemoine, se trouvaient dans l'assistance, et il a été procédé, en présence du gouverneur général et des notabilités locales, à la pose des premières fondations du pavillon malgache.

Le général, prenant en mains la pelle traditionnelle, a lui-même jeté sur les premières assises du palais de Madagascar le béton qui devait les sceller dans le sol.

On sait que ce monument, dont les plans très étudiés sont dus à notre collègue M. Jully, et dont nous avons donné dans notre numéro de mai les principales caractéristiques, occupera une place d'honneur dans cette belle Exposition, dont la surface sera trois fois et demie supérieure à celle de l'Exposition coloniale au Trocadéro en 1900. Le plan général de l'Exposition se distingue, d'ailleurs, par son aspect artistique autant que par son caractère pratique. Une large voie centrale conduira de l'entrée principale, située sur le Rond-Point du Prado, au grand Palais de l'Exportation, qui sera construit au centre même de l'Exposition. Devant ce palais, s'étendra une immense place de trois hectares et demi ornée de fontaines, statues et kiosques à musique. L'Indo-Chine, avec son dôme central, ses pavillons divers, sa rue d'Hanoï, etc., occupera le côté Ouest du terrain ; le côté Est sera affecté à l'Afrique occidentale. Quant aux palais de Madagascar, de l'Algérie et de la Tunisie, ils seront en façade sur la place et sur l'avenue centrale. Le palais du Ministère des Colonies, les colonies diverses, les anciennes colonies, le pavillon de l'Océanographie se trouveront, d'autre part, très harmonieusement disposés et, derrière le Grand Palais, s'élevera le vaste pavillon des Moyens de Transports.

En outre de la porte monumentale, on ménagera trois autres grandes entrées. Au début de l'avenue centrale, à droite et à gauche, s'élèveront des serres monumentales destinées aux expositions horticoles coloniales. Un emplacement a été réservé, non loin de là, pour les concours floraux temporaires. Enfin, des attractions très nombreuses de toutes sortes seront disséminées dans les diverses parties du terrain.

Après cette intéressante visite, on a jeté un coup d'œil sur les plans de l'Exposition réunis dans le pavillon de l'administration, puis le retour en ville a eu lieu à cinq heures, laissant un durable souvenir aux membres de la Société de Géographie et à leurs invités.

A Paris

Dans la soirée, le général Gallieni, sa femme et sa fille, ainsi que le capitaine Grüss et M. Guyon, son chef de cabinet, ont pris le rapide pour Paris où ils sont arrivés le jeudi 15 juin, à 9 heures du matin.

Sur le quai de la gare de Lyon, le général a été salué par M. Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des colonies; par le colonel Roulet, de la présidence de la République, et par le capitaine Boucabeille, officier d'ordonnance du ministre de la guerre. De nombreuses personnalités du monde colonial étaient également venues à la rencontre du général; parmi elles : MM. Alfred Grandidier, de l'Institut; le baron Hulot, Ormières, gouverneur des Colonies; général Houry, Auricoste, directeur de l'*Office Colonial;* Depincé, de l'*Union Coloniale Française*, représentant M. J. Chailley, empêché; Thomé, Paul Labbé, Guillaume Grandidier, J.-P. Trouillet, J.-L. Brunet, Ch. Pagnoud, commandant Martin, Walle, Cravoisier, Gheusi, directeur de la *Nouvelle Revue*, ami personnel du général, ainsi que le jeune fils du général, M. Gaëtan Gallieni, qui termine ses études à Paris. Notre secrétaire général, M. Delhorbe, accompagnait le général depuis Marseille.

Le général Gallieni, qui paraissait en excellente santé et nullement éprouvé par son long séjour à Madagascar, doit passer une vingtaine de jours à Paris; il ira ensuite à Saint-Raphaël où doit avoir lieu dans le courant du mois de juillet le mariage de sa fille avec le capitaine Grüss.

Le général Gallieni est descendu, pendant son séjour dans la capitale, à l'hôtel Richepanse, où il a reçu la visite d'un grand nombre de personnalités désireuses de s'entretenir avec lui de la situation actuelle de Madagascar. Le 21 juin il s'est rendu au Jardin Colonial de Nogent, pour assister à l'inauguration, par M. le ministre des Colonies, de l'Exposition agricole coloniale remarquablement organisée par M. Dybowski, et où la section particulière de Madagascar a été très admirée (1).

Le Banquet Colonial de Paris

Enfin, le général Gallieni a bien voulu se rendre à l'invitation qui lui en avait été faite par M. Charles-Roux, et assister au grand banquet organisé en son honneur le samedi 21 juin, à l'Hôtel Continental.

Le but de cette réunion était d'attester au vaillant et infatigable organisateur de l'immense domaine colonial que nous possédons à Madagascar la profonde reconnaissance que le pays tout entier lui a vouée pour les services éminents que, neuf années durant, il vient de lui rendre, sans une heure, peut-on dire, de détente ou seulement de répit.

Si de telles manifestations en faveur des bons serviteurs du pays sont toujours opportunes, celle dont le général Gallieni a reçu l'hommage l'était peut-être plus qu'aucune autre.

Même chez un peuple comme le nôtre, fertile en belles énergies et en rares courages, les hommes tels que le général Gallieni sont des valeurs nationales qu'il importe de ménager autant que d'apprécier. Et c'est leur faire injure, et par surcroît les bien mal comprendre, que de leur marchander la confiance due à l'inlassable dévouement qu'ils apportent à leur tâche comme à l'ampleur des projets dont la conception

(1) Nous en rendrons compte dans la *Revue* d'août.

est leur honneur en attendant d'être le profit de leur pays. Ces projets ont nécessairement une envergure dont les esprits médiocres ou timorés prennent prétexte pour afficher des inquiétudes qu'ils seraient d'ailleurs incapables de justifier. Ceux qui, malgré l'humeur chagrine de ces incurables mécontents, poursuivent leur route, toute droite, dans la voie du succès final, n'en ont que plus de mérite à justifier jusqu'au bout la confiance que des esprits plus clairvoyants et plus hardis avaient placée en eux.

En assistant à ce banquet, M. Etienne a voulu témoigner qu'il tient moins que jamais à rompre la chaîne qui unit son passé à son présent, et que le ministre de l'Intérieur ne fait toujours qu'un avec le chef du parti colonial français. Il éprouvait, sans nul doute, quelque plaisir en même temps que quelque fierté à se rappeler que c'est lui qui, montrant ainsi cette connaissance des hommes qui est une de ses qualités maîtresses, avait jadis recommandé, pour le poste de Madagascar, le colonel Gallieni au choix de M. André Lebon, alors ministre des Colonies. Le ministre des Colonies actuel, M. Clémentel, empêché d'assister au banquet, aura certainement regretté sincèrement cette occasion qui s'offrait à lui de prouver qu'il a, lui aussi, le sens supérieur des intérêts coloniaux de notre pays. Et le langage qu'il aurait tenu en s'adressant au gouverneur général de Madagascar n'eût pas manqué de rassurer tous ceux qui souhaitent de n'avoir point à séparer le nom de notre grande colonie africaine de celui de l'homme qui a tant fait et peut tant faire encore pour sa prospérité.

M. Etienne, ministre de l'Intérieur, présidait, ayant à sa droite le général Gallieni et à sa gauche M. Charles-Roux, président du Comité de Madagascar.

M. le président de la République s'était fait représenter par M. le lieutenant-colonel Roulet; M. le ministre des Colonies par M. Beau, son chef de cabinet; M. le ministre de la Guerre par M. le lieutenant-colonel Blondlat et M. le ministre de la Marine par M. le lieutenant de vaisseau Faucon.

A la table d'honneur avaient pris place :

MM. les généraux Metzinger, membre du Conseil supérieur de la guerre; d'Amboix de Larbon, Audéoud, Avon, Geil, Famin et Houry.

M. l'amiral Servan.

MM. Le Myre de Vilers, président de la Société de géographie, et Poubelle, ambassadeurs.

MM. le prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française; Bouquet de la Grie, président de la société des Etudes Coloniales et maritimes; Alfred Grandidier, président d'honneur du comité de Madagascar, Leroy-Beaulieu et Sénart, représentants du comité de l'Asie française, membres de l'Institut.

MM. Chautemps, sénateur; Méline, sénateur, et André Lebon, anciens ministres.

MM. Expert-Besançon et Le Provost de Launay, sénateurs.

MM. Aynard, amiral Bienaimé, Laurençon, Messimy et Rozet, députés.

MM. Méray, inspecteur général des colonies, secrétaire général du ministère des Colonies; Kermorgant, inspecteur général, directeur du service de santé au ministère des Colonies; Dybowski, inspecteur général de l'agriculture coloniale; Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des Colonies; Baillet, directeur au ministère de l'Instruction Publique; Mercet, président d'honneur de l'Union Coloniale; J. Chailley, directeur général de l'Union Coloniale; Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance française; Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale; Terrier, secrétaire général du Comité du Maroc et de l'Afrique française; Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, et J.-L. Brunet, président de la société l'Africaine.

Notons ensuite, parmi les 300 convives qui emplissaient la grande salle de l'hôtel Continental, la présence de :

MM. Ballot, de Lamothe, Martineau et Ormières, gouverneurs des Colonies.

MM. Alglave, Aujas, Dubosc-Taret, Guyon, chef du cabinet du général Gallieni; Julien, docteur Maclaud, Pillias, et Royet, administrateur des Colonies.

MM. Abelhauser, Alglave père, Ansbert-Labbé, Bachellerie, Dr Baissade, marquis de Barthélemy, duc de Bassano, Baudon de Mony, Beigbeder, Beau, rédacteur à l'agence Havas; Bellier, Bergès, Boissière, Boulenger, Boussand, Bourget, Brally, directeur de la Compagnie des Chargeurs Réunis; Caïtucoli, officier d'administration principal ; Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique ; Carré, Carrier, Cassagnavaire, Castex, rédacteur au *Petit Journal*, Cavrel, capitaine Charbonnel, Chéradame, marquis de Clermont-Tonnerre, Marc Clique, secrétaire du Comité de Madagascar; Conan, Conty, Cordonnier, A. Cousin, abbé Cros, O. Dalh, J. et P. Darcy,

Dauphinot, David, Degalle père et fils, Delacre, Delair, Delon, C. Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar; Deruelle, Despagnat, Dessoudeix, commandant Détrie, Diamanti, Dolfus, Dreyfus-Crémieux, commandant Dubois, A. Durand, A. Duval, Esnault-Pelterie, président de l'Association cotonnière coloniale; Gaboriaud, Gallien, Dr Gaubert, Gendron, Gheusi, directeur de la *Nouvelle Revue;* Gillet, Guigal, G. Grandidier, Grimauld, capitaine Grüss, Greverath, Guffroy, Guy de la Brosse.

MM. Faure, Feist, Francastel, Froidevaux, Gouin, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Grosclaude, Ch. Halais, ancien résident; capitaine Hallot, Hamelin, Hardel, Haugou, Hermenius, Henry, Henkel, Hugues Le Roux, Hugonnet, Jean-Bernard, directeur de la *Presse-Associée*; Javary, rédacteur à la *Libre Parole*; Jully, commissaire général de Madagascar à l'Exposition Coloniale de Marseille; Juven, Kuhwarth, Laborie, Lachapelle, directeur de la *République Française*; Lafontaine, Lafont, de Lagatellerie, Lahure, Lallier du Coudray, commissaire principal des troupes coloniales; Le Boterf, G. Lemoine, sous-chef du cabinet du ministre des Colonies; Paul Lemoine, commandant Lenfant, Le Sueur, Lefiot, Lecorbellier, Lèques, Lerchantal, Massart, conseiller municipal de Paris, directeur de *La Patrie*; Maistre, président de la Chambre de Commerce de Toulouse; vicomte de Marçay, Meunier-Dolfus, de Montplanet, président du Crédit industriel et commercial; Molt, lieutenant de vaisseau Moch, Montprofit, Charles Michel, Pierre Mille, rédacteur au *Temps*.

MM. Moret, Moreau, Moulin, chef du secrétariat particulier du ministre de l'Intérieur: V. Morel, directeur de l'Exposition Coloniale de Marseille; Nicolle, président de la Société de Géographie de Lille; vicomte de Noailles, Nonclerq, Ch. Nouguier, commandant Orsini, Olmer, Pagnoud, directeur de la Compagnie Lyonnaise; Payen, rédacteur au *Journal des Débats*; F. Périer, directeur de la Compagnie Havraise; S. Petit-Nicolas, Plassard, Pichon, Posth, H. Portier, Pommier, du Pré de Saint-Maur, Poutre, du Comptoir Colonial Rouennais; Prudhomme, directeur de l'Agriculture à Madagascar, A. Prince, Rameau, Ravaud, Renée, Robert, Roy, Rouville, inspecteur général des travaux publics, Rodriguez d'Olivera, Rousseau, Saint-Girons, Saint-Martin, Sadot, Sadorge, rédacteur à l'agence Fournier, comte de Sabran-Pontevès, marquis de Sardelys, Schurr, marquis de Segonzac, Tardieu, Testu, Thirion, directeur de la Société française de Commerce et de Navigation; Thomé, marquis du Tillet, Tinayre, Troismont, Trousselle, chef du cabinet du ministre de l'Intérieur; Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale*; comte de Turenne, Vetch, Villard, Vivien, président du Syndicat de la Presse Coloniale, Weiss, Weyl, etc. etc.

Au dessert, M. Charles-Roux a pris le premier la parole :

DISCOURS DE M. CHARLES-ROUX

Président du Comité de Madagascar

Messieurs, je vous invite à lever vos verres à la santé de M. le président de la République, de M. Emile Loubet, qui a bien voulu nous écrire qu'il était « de cœur avec nous dans la grande manifestation qui réunit autour du général Gallieni l'élite du monde colonial et qui nous exprime ses vifs regrets de ne pouvoir s'y rendre en personne. »

A la santé de M. Emile Loubet ! (*Vifs applaudissements.*)

Je porte un toast à M. le ministre de l'Intérieur, à M. Eugène Etienne, à l'ami fidèle et dévoué de tous les coloniaux, grands et petits. (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, j'ai reçu des lettres d'excuses de toutes les hautes personnalités qui n'ont pas pu se rendre à notre invitation et qui toutes m'ont chargé d'expliquer leur absence : MM. Paul Doumer, le général Duchesne, Decrais, Guillain, Delombre, de Lanessan, Hanotaux, le général Voyron, Paul Guieysse, Saint-Germain, le général Dodds, Trouillot, le général Dessirier, le président de la Chambre de commerce de Paris, Dislère, Revoil, colonel Marchand, Brouardel et le vicomte Eugène Melchior de Vogüé. Ils m'ont tous chargé d'exprimer au général Gallieni leur profond regret.

Mon Général,

Mon titre de président du Comité de Madagascar me vaut le double honneur d'être allé vous recevoir à Marseille, au moment où vous avez remis le pied sur le sol de la métropole et, aujourd'hui, de vous souhaiter la bienvenue au nom de toutes les sociétés qui s'intéressent à la grande cause coloniale. Vous me permettrez de vous en donner l'énumération :

Le *Comité de Madagascar*, la *Société de Géographie*, la *Société de Géographie Commerciale*, l'*Union Coloniale Française*, l'*Alliance Française*, les *Comités de l'Afrique Française, du Maroc et de l'Asie Française*, le *Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine*, la *Société Républicaine des Conférences Populaires*, la *Société des Etudes Coloniales et Maritimes*, la *Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales* et la *Société « L'Africaine »*.

Vous voyez, mon Général, que toutes les Sociétés coloniales ont tenu à venir vous présenter leurs hommages. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je vous parlais tout à l'heure des lettres d'excuses qui m'ont été adressées. Il en est une que je vous demande la permission de lire *in extenso*, parce qu'elle émane d'un ancien ministre des Colonies, de M. Gaston Doumergue :

Mon cher président,

J'aurais été très heureux de pouvoir assister au banquet offert à M. le général Gallieni et auquel vous avez bien voulu si aimablement m'inviter. Mais ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître à M. Clément Delhorbe, je suis retenu le 24 par un engagement tout à fait impérieux et dont il m'est absolument impossible de me dégager.

Je le regrette infiniment, car il m'eût été fort agréable de me trouver à vos côtés, dans ce milieu qui, vous le savez, m'est très sympathique et où s'agitent des questions qui me passionnent parce que je crois qu'elles intéressent au plus haut degré la grandeur et l'avenir de notre cher pays ; mais je le regrette surtout, parce que cela me prive du plaisir d'apporter à M. le général Gallieni le témoignage qui lui est dû par celui qui l'a vu de près à l'œuvre pendant deux ans et demi, qui sait au milieu de quelles graves et incessantes difficultés de toute nature il a eu à se mouvoir et dont il a conquis l'estime et l'admiration par ses inlassables efforts, par sa haute intelligence, par la largeur et la sûreté de ses vues et par son dévouement passionné à la grande œuvre dont le gouvernement de la République lui avait confié la lourde charge.

Ce témoignage, mon cher président et ami, vous le rendrez vous-même à M. le gouverneur général de Madagascar, car vous le connaissez et l'avez vu à l'œuvre depuis plus longtemps que moi, mais je vous prie de vouloir bien joindre le mien au vôtre, puisque je suis empêché de le faire de vive voix, en gardant l'assurance de mes sentiments très dévoués. GASTON DOUMERGUE

Messieurs, je crois qu'il n'y a absolument rien à ajouter au jugement d'un ancien ministre des Colonies sur l'œuvre du général Gallieni à Madagascar. Je me borne donc à boire à sa santé, et en même temps je lève mon verre en l'honneur de l'armée coloniale et de l'armée métropolitaine. (*Vifs applaudissements.*)

A notre chère armée de terre et de mer, dont nous avons, Messieurs, besoin plus que jamais ! (*Nouveaux applaudissements.*)

A l'armée française ! Au général Gallieni ! (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

A son tour, M. Etienne se lève. Des applaudissements prolongés, véritable manifestation spontanée, empêchent le ministre, pendant une minute, de parler.

DISCOURS DE M. EUGÈNE ÉTIENNE

Ministre de l'Intérieur.

Messieurs,

Ce n'est pas l'enfant prodigue qui revient vers vous; non, car je suis bien résolu à remplir mes lourdes fonctions et j'ai la ferme volonté d'accomplir tous mes devoirs de Français, de patriote et de républicain. (*Applaudissements et bravos.*)

Mais si je ne suis pas l'enfant prodigue, je suis l'ami toujours passionné et dévoué de ceux qui ont bien servi la patrie française. Et c'eût été pour moi une véritable déception s'il ne m'avait pas été donné de venir ce soir, moi qui ai toujours suivi, de la première à la dernière minute, l'œuvre si remarquable du général Gallieni, lui apporter l'hommage non seulement de ma profonde estime, mais encore de ma vive admiration. (*Vifs applaudissements.*)

J'aurais désiré que le chef de notre empire colonial pût venir prendre la parole à ma place, avec l'autorité qu'il tient de sa fonction et qu'il a su acquérir grâce à une volonté énergique, une très vive intelligence et un amour passionné du bien public. (*Applaudissements.*)

Malheureusement, mon ami et collègue, M. Clémentel, comme M. Gaston Doumergue, qui vient d'écrire cette lettre si belle, si touchante, si sincère et si vraie, est retenu lui aussi par des devoirs impérieux, et il m'a chargé de vous exprimer ses vifs et profonds regrets.

Comme il n'a pu accomplir ici sa tâche, je vais essayer de le remplacer, me souvenant toujours de mes devoirs envers l'œuvre coloniale tout entière et envers ceux qui, à des titres divers, la représentent si bien ici.

Les coloniaux impénitents, ceux qui ne veulent pas se résoudre à courber la tête sous les critiques impitoyables d'adversaires peu expérimentés quelquefois, ces coloniaux, je le sais, ont traversé dans leur existence des heures de tristesse et d'amertume; mais ce qui les soutient, ce qui les console, ce qui leur permet de poursuivre leur route sans défaillance et sans découragement, c'est qu'ils savent tous qu'à une heure donnée ils trouveront la justice qui leur est due auprès de ceux qui les connaissent, qui ont suivi leurs efforts, qui ont pu apprécier leur dévouement, et qu'ils pourront lever fièrement la tête.

Et quand je me tourne vers celui qui est à ma droite, et que je parcours sa longue et belle existence, que vois-je, Messieurs? Si je

me reporte à vingt-cinq ans en arrière, c'est le jeune officier chargé d'une importante mission dans le Soudan français où il est en quelque sorte retenu pendant dix-huit mois prisonnier par le sultan de Segou; puis il ne tarde pas à commander ce même Soudan et à y ramener le calme et la prospérité; de là il porte ses efforts à l'autre extrémité de la terre, dans l'Asie française, et il accomplit au Tonkin une œuvre remarquable aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue administratif. (*Applaudissements.*) Enfin, à l'appel du gouvernement, il poursuit sa glorieuse carrière en acceptant la lourde tâche de rétablir l'ordre et la sécurité à Madagascar. Et celui qui la lui confie en 1896 est à nos côtés, c'est M. André Lebon, ancien ministre des Colonies. (*Applaudissements.*)

M. Lebon dit au général Gallieni : « Il faut aller là-bas; vous savez dans quelle situation se trouve la Grande Ile de la Côte orientale d'Afrique; vous n'ignorez pas que cette situation est périlleuse, que l'île tout entière est agitée par l'insurrection, que les coups de fusils éclatent aux portes mêmes de Tananarive. Je sais que le repos vous est nécessaire, que vous avez besoin de retremper vos forces, car vous rentrez à peine du Tonkin; mais je vous demande de repartir de suite, sans répit, et de faire à Madagascar ce que vous avez si bien fait ailleurs. »

Le général Gallieni, avec ce dévouement qui est le propre des âmes nobles et élevées, est parti tout aussitôt. Et le grand public français a suivi d'une attention soutenue les efforts admirables qui ont été prodigués, on peut le dire, chaque jour, chaque minute, pour reconquérir pied à pied un sol qui nous échappait.

Enfin, après neuf années, le général Gallieni a pu rentrer en France et dire : désormais, Madagascar est une terre essentiellement française. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne puis refaire ici l'histoire de ces neuf années de véritable épopée administrative, économique, financière et militaire; il faudrait des pages nombreuses pour retracer l'œuvre complète d'un homme qui a été entouré de collaborateurs éminents et dévoués, comme savent se les attacher les hommes de devoir et de grandes pensées. (*Applaudissements.*)

Bien qu'on ne sache pas encore tout ce qu'a été cette œuvre, quoi que puissent dire les esprits chagrins qui, dans une immense entreprise, ne voient que les petits côtés, ne recherchent que les petites lacunes qui se rencontrent dans toutes les choses humaines, ceux qui savent bien, qui ont étudié et qui ont vu, ceux qui connaissent les sentiments dont s'est inspiré ce cœur vaillant, vous diront : une

œuvre remarquable a été accomplie à Madagascar pour la plus grande gloire et le plus grand profit de la mère-patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Ceux-là affirmeront que notre race, quoi qu'on puisse dire, n'est pas encore arrivée au point de manquer des hommes dont elle pourrait avoir besoin. Et s'il en est qui doutent encore de la valeur, de la discipline, de la soumission absolue au gouvernement que le pays s'est librement donné, on peut leur répondre qu'il existe des milliers de héros de dévouement, — j'en vois trop autour de moi pour en tenter l'énumération, — prêts à donner au pays, comme ils l'ont toujours fait, ce qu'ils ont de grand, de bon et de noble dans le cœur.

Je salue donc cet homme qui m'est si cher, qui est mon ami et auquel je dois tant de reconnaissance, car si j'ai traversé des heures de bonheur dans ma vie, c'est à lui que je les dois.

Quand il était au Soudan et que j'avais le grand honneur d'être son chef, j'étais bien tranquille, je savais où je marchais, alors même que je lui avais donné pleine liberté d'action. Quand, plus tard, il est allé au Tonkin, et que je suivais tous ses pas, bien que je ne fusse plus son chef, je sentais que notre situation dans ce pays allait s'affermir et se consolider et qu'il allait y faire une œuvre durable, et je ne me trompais pas.

Enfin, au moment de son départ pour Madagascar, j'étais bien convaincu que j'accomplissais aussi mon devoir de Français en donnant un avis utile et en disant qu'il était le seul homme qui pût assurer et développer l'action française dans la Grande Ile de l'océan Indien. (*Applaudissements.*)

Mon cher Général, regardez ici autour de vous et voyez combien l'on vous estime et combien l'on vous aime. Et si, comme tant d'autres, vous avez senti la piqûre ou la morsure des méchants, faites qu'elle glisse sur votre épiderme si solide, fermez votre cœur aux émotions douloureuses et ne pensez qu'à une chose, c'est que les bons Français, ceux qui n'ont qu'une passion au cœur, celle de voir leur pays grand, fort et respecté, ceux-là vous aiment, vous estiment et vous affectionnent. (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, je bois à mon ami le général Gallieni, et je bois à vous tous, à vous qui, depuis si longtemps, nous donnez des marques répétées de votre dévouement, de votre affection et de votre fidélité. Si celui qui vous parle a pu faire quelque chose, il vous le doit, car au milieu des combats qu'il a livrés, il vous a toujours trouvés à ses côtés. Il en est fier, il en est heureux et il tient à vous en exprimer sa vive et profonde gratitude.

Messieurs, laissez-moi ajouter encore un mot. En portant la santé du général Gallieni, je voudrais le prier de transmettre nos profonds respects à la noble et digne femme qui vient de passer de si longues années à ses côtés, à Madagascar, et de lui exprimer toute notre reconnaissance pour avoir là-bas allégé le fardeau de vos fatigues et de vos tribulations. Et je voudrais confondre dans un même sentiment de reconnaissance, le général Gallieni, Mme et Mlle Gallieni, à qui nous offrons nos vœux de bonheur et de santé. (*Double salve d'applaudissements et bravos prolongés.*)

DISCOURS DE M. ANDRÉ LEBON

Ancien ministre des Colonies

Messieurs,

Je suis confus que notre ami Etienne, — M. le ministre de l'Intérieur me permettra bien d'employer cette expression — ait prononcé mon nom tout à l'heure.

Je suis de ceux qui estiment que dans les fonctions quelconques que l'on est appelé à occuper, il faut faire son devoir, tel que le dicte sa conscience et, une fois rentré dans le rang, servir ceux qui tiennent le drapeau.

Si j'ai pris la parole, c'est pour apporter à mon tour une pierre à l'édifice de la reconnaissance nationale à l'égard du général Gallieni et vous dire pour quels motifs et dans quelles circonstances j'ai eu le grand honneur de le proposer au choix de M. le président de la République pour occuper les fonctions de Résident général, puis de Gouverneur général de Madagascar.

C'est un pur hasard qui, à la fin d'avril 1896, m'a conduit au Pavillon de Flore. J'y ai trouvé, pour ce qui concerne Madagascar, la situation que M. Etienne vous résumait si exactement tout à l'heure et je puis bien dire que j'ai passé là, tout d'abord, les deux mois les plus angoissants de mon existence publique.

Je sentais que tout était à changer à Madagascar, et je ne savais ni dans quel sens ni surtout avec quel homme on pouvait tout changer. Je fis une enquête : sur quatre personnes que j'interrogeai, trois au moins disaient que la situation était irrémédiablement compromise, si l'on ne recommençait, à un an de distance, l'expédition du général Duchesne. J'avais le sentiment très net que si je demandais au Parlement de recommencer l'effort financier et militaire de

1895, c'était la cause coloniale tout entière compromise et la lassitude définitive s'emparant du pays.

A ce moment, un autre hasard me mit en possession d'une correspondance d'un subordonné du général Gallieni au Tonkin, et je vis dans l'enthousiasme qu'il suscitait chez ses collaborateurs, dans l'intelligence très vive que ce correspondant occasionnel accusait dans tous les actes de son chef, toutes sortes de motifs à chercher de ce côté-là la solution des difficultés que je rencontrais.

Malheureusement le général Gallieni, alors colonel, rentrant en France en congé, était atteint de dysenterie.

De plus, il était sous l'autorité du ministre de la Marine, et les choses sont si bien organisées dans notre pays que le ministre des Colonies n'avait pas le droit de convoquer le colonel Gallieni qui, la veille encore, servait au Tonkin, pour l'interroger. *(Rires.)*

Je demandai à M. Etienne de vouloir bien suggérer au colonel Gallieni l'idée toute spontanée de se présenter dans mon cabinet pour avoir une conversation sur ce qu'il avait déjà fait. *(Nouveaux rires.)*

Ne vous étonnez pas, Messieurs, c'est de l'histoire.

Après m'être entretenu du Tonkin avec le général Gallieni, je finis par lui dire : « Le gouvernement aura prochainement à pourvoir à la succession du général Voyron. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à aller à Madagascar ? »

Le général Gallieni me répondit simplement ceci : « Je suis malade, je ne suis pas en état de rien solliciter; mais si on m'ordonne de partir, j'estime que je ne puis pas refuser. » *(Applaudissements.)*

Je lui fis remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une tâche ordinaire, que nous ne chercherions pas à surprendre son consentement, qu'il ne pouvait pas être question d'aller à Madagascar comme on va à la Martinique ou à la Guadeloupe pour y relever la garnison, que la tâche était sérieuse et qu'avant de connaître son intention définitive, je mettrais à sa disposition toutes les archives du ministère des Colonies pour lui permettre de se mettre au courant des difficultés de la situation et de voir s'il se croyait en mesure de les résoudre.

Et le colonel Gallieni me fit alors cette réponse, une des plus intelligentes que j'ai recueillies dans toute ma carrière : « Si vous êtes amené à me faire cette offre, je ne veux rien lire, je ne veux pas me forger une opinion à Paris, je vous demanderai seulement le dernier rapport de quinzaine pour tâcher de juger de la situation militaire.

« Quant à savoir ce qu'il y a à faire à Madagascar au point de vue

politique, c'est sur place et non pas ici que je m'en formerai l'idée. » *(Applaudissements.)*

Je ne lui cachai pas — et ce fut mon dernier argument — que la plupart de ceux qui connaissaient Madagascar ou qui en revenaient étaient inquiets de la situation et qu'ils parlaient de recommencer une expédition militaire. Et le général Gallieni, dans une dernière réponse qui acheva de fixer mon choix, me dit : « Si je vais là-bas, la seule chose que je vous demanderai, c'est six cents hommes de la Légion étrangère, de façon que, s'il faut mourir, on puisse mourir convenablement. » *(Mouvement.)*

Devant de telles preuves d'intelligence, de courage et de simplicité, je n'avais pas à hésiter et, quelques jours plus tard, j'eus la grande satisfaction de voir mes collègues du cabinet se rallier au choix que je leur proposais.

Si je me permets de rappeler les propos qui me furent tenus sur le ton le plus simple et le plus tranquille dans mon cabinet, c'est que je crois qu'il y a dans cette conversation tout ce qu'il faut pour servir d'exemple à la génération actuelle et aux générations futures qui auront peut-être, comme le général Gallieni à ce moment-là, à sauver l'honneur du drapeau. *(Applaudissements répétés.)*

Puis le général Gallieni se lève, la face pâlie par une intense émotion devant l'unanime et sincère sympathie qui se manifeste parmi cette foule d'amis et d'admirateurs qui l'entoure, et parle ainsi :

DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL GALLIENI

Gouverneur général de Madagascar

Messieurs,

Je suis profondement touché du haut témoignage d'estime et de sympathie que vous voulez bien donner à notre colonie de Madagascar et à son représentant. Je tiens tout d'abord à présenter mes remerciements respectueux à M. le ministre des Colonies qui, comme ses prédécesseurs, avec le concours de son secrétariat général et de la direction des affaires d'Afrique, m'a toujours donné l'appui le plus sérieux et le plus efficace.

Je tiens maintenant à exprimer ma respectueuse gratitude à M. Etienne qui, depuis 1886, alors que j'exerçais les fonctions de commandant supérieur du Soudan, m'a toujours soutenu et encouragé dans toutes les missions coloniales que j'ai accomplies.

Je puis bien le dire maintenant : souvent je voyais bien le but à atteindre, mais le terrain qui m'en séparait me paraissait si accidenté, si coupé de fondrières, que je n'osais pas m'y aventurer. Dans ce cas, j'écrivais toujours à M. Etienne, et il me répondait invariablement : « Marchez ! je suis là ! » *Rires et applaudissements.*)

Je marchais donc, et lorsqu'arrivaient les glissades et les chutes, M. Étienne était là, qui me tendait la perche. Aussi, avec tous les coloniaux, je lui ai voué une affection respectueuse. M. Étienne comprend les coloniaux, il sait leur parler, il a confiance en nous et nous avons confiance en lui. *Vifs applaudissements.*

Je remercie le Comité de Madagascar qui, avec son président, M. Charles-Roux, avec son dévoué secrétaire général, M. Delhorbe, s'occupe avec tant d'intelligence et de compétence des affaires de Madagascar.

Je remercie toutes les Sociétés coloniales qui ont bien voulu se joindre au Comité. Il y a bien longtemps que je suis de vous tous, Messieurs, le reconnaissant obligé. Je crois qu'il n'est guère d'étapes dans ma carrière coloniale, Soudan, Tonkin, Madagascar, où je n'aie reçu des témoignages de votre sollicitude. Vous avez pris comme tâche de soutenir les coloniaux, surtout ceux qui assument les plus hautes responsabilités dans les pays lointains ; vous défendrez nos actes, vous essayez de les justifier, de les expliquer, comme tout dernièrement encore lorsque l'Union Coloniale m'a rendu le service de me demander des explications sur la situation commerciale de Madagascar. En un mot, vous vous êtes donné comme mot d'ordre de faire connaître les colonies et de les faire aimer. *Très bien ! très bien !*)

Madagascar a largement profité de la publicité que vous lui avez faite ; on peut dire que soit en bien, soit en mal, on en parle beaucoup. (*Rires.* Amis et adversaires commentent, discutent, critiquent tout ce que nous faisons.

Pour moi, je n'ai pas à m'en plaindre ; je trouve que c'est une excellente chose. Vous reconnaîtrez d'ailleurs que nous n'avons pas hésité à Madagascar à envisager toutes les questions, quelles qu'elles soient, qui se sont présentées à nous : questions indigènes, questions économiques, commerciales, financières, voies de communication, questions militaires, nous nous sommes efforcés de donner à toutes ces questions une solution non pas définitive — ce qui est mauvais et impossible dans les pays neufs ; — en un mot, nous avons essayé de bien voir le but à atteindre, puis de marcher vers

ce but progressivement, en tenant compte toujours du développement du pays et du changement que nous trouvions devant nous.

Tout d'abord, nous nous sommes occupés des questions indigènes; nous avons pensé qu'elles devaient être au premier plan de nos préoccupations. Je n'ai cessé dans mes nombreux kabary aux indigènes, de leur dire que leur prospérité était la nôtre, que les deux prospérités ne pouvaient se séparer l'une de l'autre. (*Très bien! très bien!*)

C'est pour cela que nous avons donné à nos institutions d'enseignement, d'assistance médicale un si grand développement. Nous avons voulu que l'indigène ait en mains, par un enseignement professionnel et pratique, un outil, un métier qui lui permette de nous être utile en même temps que d'être utile à lui-même.

Je me rappelle encore les préoccupations que j'avais, il y a cinq ans, lors que j'arrivais dans la vallée de l'Iaroka, où nous devions établir notre chemin de fer; je me demandais avec une certaine anxiété comment me procurer la main-d'œuvre nécessaire dans cette vallée complètement déserte.

Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de voir que tous nos ouvriers, sans exception, depuis le terrassier jusqu'au forgeron, au charpentier et au mécanicien, jusqu'à l'opérateur lui-même, sont de nos Malgaches. Grâce à notre enseignement professionnel, j'ai eu le plaisir encore il y a trois jours, de voir à Nogent des produits de notre Ile, des chapeaux, de la dentelle sortis de nos écoles pratiques.

Nous avons voulu également par notre assistance médicale faire des hommes forts, robustes et capables de nous aider dans notre œuvre.

En somme, aujourd'hui notre enseignement comprend près de 600 écoles, comme je le disais tout à l'heure, toutes organisées pour un enseignement pratique. Ces écoles sont dirigées par une soixantaine d'instituteurs ou institutrices européens avec environ 600 instituteurs ou maîtresses malgaches. Toutes ces écoles sont pratiques; partout il y a des ateliers, des jardins d'essai.

Notre assistance médicale comprend environ 150 pharmacies, hôpitaux, léproseries, maternités, qui sont desservis par une centaine de médecins ou sages-femmes malgaches.

Je dois vous dire un mot aussi de la situation économique de Madagascar. Aujourd'hui notre mouvement commercial qui, en 1896, était de 17 millions et demi, atteint 46 millions. Il faut noter surtout l'importance des exportations qui ont augmenté chaque année d'une

manière très régulière ; de 3 millions et demi en 1896, nous sommes arrivés, en 1904, à 20 millions et l'année 1905 nous promet des résultats encore meilleurs.

Il faut remarquer que dans ces exportations nous trouvons beaucoup de produits du sol : le caoutchouc, la cire, le raphia, l'or, et enfin le coton dont les plantations, grâce aux précieux encouragements de l'*Association Cotonnière Coloniale*, donnent aujourd'hui les meilleures espérances. Les indigènes nous ont beaucoup aidés à obtenir ces produits d'exportation ; ils ont aidé également à l'extension du commerce français à Madagascar.

En 1896, le commerce français n'était que de 9 0/0 du commerce général. Aujourd'hui, la proportion est renversée ; elle est de 92 0/0 du commerce général de l'île. (*Vifs applaudissements.*)

Depuis 1897, nous avons importé à Madagascar plus de 240 millions de produits français, fabriqués dans nos usines françaises, transportées par nos chemins de fer et par nos bâtiments. Je crois que c'est là un résultat appréciable. (*Applaudissements et bravos répétés.*)

Les indigènes nous ont beaucoup aidés pour obtenir ce résultat et aussi nos colons, qui ont transformé leurs méthodes.

A l'origine, il y a trois ans encore, ils s'occupaient surtout d'importations, ce qui a amené pendant quelque temps une pléthore sur laquelle je me suis expliqué dans ma lettre à l Union Coloniale.

Aujourd'hui, nos maisons françaises, se sentant bien protégées, ont créé partout des succursales, des agences, et ont commencé résolument à faire de l'exploitation et de l'exportation ; il est rare aujourd'hui de trouver à Madagascar une maison française qui, en dehors de son commerce d'importation, ne s'occupe pas d'élevage, de culture ou d'industrie aurifère.

C'est certainement à cette extension du commerce français que nous devons aujourd'hui le développement de notre industrie minière, qui, je crois, va entrer dans une nouvelle phase, étant données les dernières recherches qui ont été faites et qui ont amené la découverte de formations filonniennes importantes.

Si vous ajoutez que la situation financière de Madagascar est satisfaisante, puisque tous nos budgets, depuis 1896, ont toujours eu un excédent, que notre budget de 1904 va se régler avec un boni d'environ 1.600.000 francs, que tous ces excédents ont formé une caisse de réserve de 7 millions, si vous voulez bien remarquer, en outre, que nous avons pu, grâce à l'emprunt voté par

le Parlement, créer un point d'appui sur la côte nord de Madagascar, à Diego-Suarez, il me semble que nous ne devons pas envisager l'avenir de la colonie avec inquiétude, que nous devons, au contraire, le voir avec confiance. (*Vives marques d'approbation.*)

Messieurs, je vous remercie encore une fois de cette manifestation. Lorsqu'elle sera connue à Madagascar, elle constituera un précieux encouragement pour tous nos fonctionnaires civils et militaires, pour tous nos colons et pour tous nos indigènes.

Des applaudissements répétés et des bravos prolongés accueillent les dernières paroles du général Gallieni, tandis que l'excellente musique du 23e colonial, que M. le Gouverneur militaire de Paris avait bien voulu mettre à la disposition des organisateurs pour cette fête, joue l'hymne national.

* * *

Pendant les derniers jours du mois de juin, le général Gallieni a encore assisté à diverses cérémonies, notamment à l'assemblée générale du Comité de Madagascar dont on trouvera le compte rendu plus loin, et à l'inauguration de l'Exposition de Madagascar à l'Office Colonial.

Enfin, on annonce que le vendredi 7 juillet, le général répondra à la tribune de la Chambre des députés, — en qualité de commissaire du gouvernement, — à une interpellation de MM. Vigné d'Octon, Rouanet et Ballande sur la politique de la France à Madagascar.

M. C.

Bulletin du Comité

L'Assemblée Générale du Comité de Madagascar
(24 Juin 1905)

L'assemblée générale du Comité de Madagascar a eu cette année un éclat tout particulier, par suite de la présence à cette cérémonie, du Gouverneur général de Madagascar.

Notre président, M. Charles-Roux, présidait, ayant à ses côtés M. le général Gallieni. Avaient également pris place au bureau : MM. A. Grandidier, président d'honneur du Comité; Joseph Chailley, directeur général de l'Union Coloniale, vice-président; C. Delhorbe, secrétaire général; E. Mercet et comte Armand, membres du Comité, ainsi que M. Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des Colonies. Dans l'assistance très nombreuse, nous avons noté le général Metzinger, le général Houry, Martineau, gouverneur des colonies; Lallier du Coudray, commissaire principal des troupes coloniales; lieutenant-colonel Blondlat, commandant Dubois, A. Jully, Auricoste, directeur de l'Office colonial; Conty, Grosclaude, Ponsinet, Baulant, Brally, les administrateurs des colonies Julien, Fontfreyde, Pillias et Alglave, Prudhomme, G. Grandidier, Petit-Nicolas, Jully, abbé Cros, Depincé, Ch. Michel, Thirion, V. Morel, Malo, G. Froment, C. Fischer, Griffier, de Mellanville, Bianquis, marquis de Fougères, Hautefeuille, Leiffeit, docteur Fontoynont, P. Bourdarie, Clique, secrétaire du Comité, etc., etc.

M. Charles-Roux a donné tout d'abord lecture du rapport du Conseil d'administration rendant compte des travaux du Comité durant l'exercice écoulé.

Rapport du Conseil d'administration

Mon Général,
Messieurs,

Il y a trois jours, j'avais le grand honneur, au cours de cette manifestation de sympathie et d'admiration que fut le banquet de l'Hôtel Continental, de saluer au nom de tous les groupements coloniaux de Paris, l'éminent Gouverneur général de Madagascar, et de louer l'œuvre admirable accomplie par lui sur les rivages de l'Océan Indien. Aujourd'hui, Messieurs, le devoir qui m'incombe, pour être moins solennel, n'en est peut-être que plus agréable, et j'adresse au général Gallieni les remerciments bien cordiaux et bien sincères du Comité de Madagascar.

Il ne faut pas nous le dissimuler, et je suis heureux de le constater hautement, si notre Comité a pu prendre depuis cinq ans l'essor que vous avez constaté, si notre office de colonisation a pu rendre quelques services, s'il nous a été possible de donner chaque année à toutes nos publications, à notre Revue notamment, une extension nouvelle, c'est en grande partie au général Gallieni que nous le devons et aux instructions si bienveillantes à notre égard qu'il n'a cessé de prodiguer à ses collaborateurs et à ses subordonnés.

Nous avons toujours trouvé auprès du général, l'appui le plus absolu, nous avons pu nous adresser en toute confiance aux administrateurs, officiers, fonctionnaires de tous ordres et de tous rangs, pour obtenir ce que nous désirions, et leur concours le plus dévoué nous a toujours été acquis. C'est grâce, en un mot, Messieurs, à cette collaboration intime du Général à notre œuvre de chaque jour, que le Comité a pu traverser sans faiblir, progressant au contraire d'une manière continue, cette crise générale sur laquelle le gouverneur de Madagascar s'est expliqué avec la belle franchise et la remarquable hauteur de vues que vous savez. C'est même pendant les mois où nous parvenaient de l'Ile les nouvelles les moins heureuses que notre Comité a recueilli le plus d'adhésions et que nous

ont été révélés des dévouements que nous n'avions point encore soupçonnés!

Et, Messieurs, puisque j'ai la bonne fortune d'avoir aujourd'hui à mes côtés le général Gallieni, permettez-moi, avant d'entrer plus avant dans mon sujet, de lui adresser en votre nom à tous et au mien, nos sentiments de respectueuse gratitude et de souhaiter que longtemps encore les destinées de notre belle Colonie soient confiées à ses mains habiles et expérimentées.

Messieurs, je serais presque tenté de dire que, pareil aux peuples heureux, le Comité de Madagascar n'a pas eu d'histoire au cours de ce dernier exercice, si je n'avais une fois de plus à vous signaler le concours si actif de nos sections de province. Notre secrétaire général, M. Delhorbe, s'est rendu dans le courant de cette année à Reims, Epernay, Lyon, Epinal, Amiens et Rouen, constituant ici une section nouvelle, là jetant les bases d'une organisation plus active, ranimant partout le zèle de nos amis.

A Reims, grâce à la bienveillante sympathie de M. Martin Ragot, membre de la Chambre de Commerce, et président de notre section, le Comité a réussi à grouper un noyau de fidèles adhérents, et le 22 mars, notre secrétaire général a pu faire dans cette ville une conférence, pour l'organisation de laquelle l'Alliance Française avait bien voulu nous prêter son précieux concours, et qui a obtenu un succès de bon augure pour l'avenir de notre œuvre dans la région rémoise. Toutes les notabilités commerciales de Reims y assistaient et la grande salle de l'Hôtel de Ville, où a eu lieu la réunion, était comble.

A Lyon et à Rouen, nos sections existantes depuis plusieurs années sont en réorganisation; des éléments nouveaux d'activité sont venus heureusement s'ajouter à nos amis de la première heure, et je remercie bien vivement, d'une part, M. Lignon, ancien président du Tribunal de commerce de Lyon, et M. Pagnoud, notre délégué dans cette ville; d'autre part Mme Gandillon, qui occupe dans le commerce de Rouen une situation si enviée, M. Besselière, président du Conseil

d'administration du Comptoir Colonial Rouennais, et notre délégué M. Keittinger, du concours qu'ils ont bien voulu, les uns et les autres, apporter à l'œuvre que nous poursuivons.

Nous avons également repris notre propagande dans la région des Vosges, où nos filateurs ont des intérêts si nombreux à Madagascar. Efficacement secondés par MM. Julliard et Joubin, président et secrétaire du Syndicat cotonnier de l'Est, qui se sont joints à notre vieil ami M. Léderlin, nous espérons arriver promptement à la formation à Epinal d'une de nos plus actives sections.

Nos collègues d'Epernay s'occupent aussi de fonder dans cette ville un groupement qui comptera parmi les meilleurs, et à Bordeaux, où nous avons déjà de si nombreux amis, le Président de notre section, M. Buhan, a bien voulu nous promettre tout son appui pour donner à notre œuvre dans notre grand port du Sud-Ouest une vitalité nouvelle.

Messieurs, il m'est toujours agréable de vous parler de notre section d'Amiens. Chaque année, le Comité de Madagascar organise dans cette ville une conférence qui réunit autour de l'orateur un public de choix; l'an dernier M. Marcel Dubois voulut bien nous prêter l'éclat de son savoir et de son éloquence; cette année, le 25 janvier, ce fut M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture coloniale, au dévouement de qui on ne fait jamais appel en vain, qui nous fit l'honneur d'accepter de faire à nos amis d'Amiens une conférence pratique sur la colonisation à Madagascar. Le vif succès obtenu par l'éminent directeur du Jardin Colonial de Nogent, lui prouva combien son discours avait été goûté, et je le prie d'accepter ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Nous n'avons eu qu'un regret en cette circonstance, c'est que le fondateur de notre Section d'Amiens, M. le général de Torcy, n'ait pu, par suite de son départ de cette ville, présider cette belle manifestation. Mais il a laissé derrière lui de dignes continuateurs, et nos amis si dévoués M. Gatineau et M. Lamy ont droit à tous nos remerciements.

Enfin, comme l'année dernière, M. Delhorbe a fait aux environs de Paris une série de conférences pratiques. A Herblay et à Chatou, sous le patronage de la Société républi-

caine des Conférences populaires, notre secrétaire général a intéressé son auditoire à l'œuvre accomplie à Madagascar; à Pantin, l'Association Polytechnique, sur les instances de notre excellent collègue, M. Hautefeuille, lui avait également amené un public nombreux; à Nogent-sur-Marne, c'est devant les élèves de l'École d'Agriculture que M. Delhorbe a pris la parole; enfin, dans Paris même, l'Alliance Française avait demandé le concours de notre secrétaire général pour une de ses soirées hebdomadaires.

Je vous signalerai aussi la série des conférences qui sont faites chaque année aux élèves de l'École Coloniale; je sais bien que notre Comité n'a nulle prétention à les revendiquer comme siennes, — il en est seulement l'heureux éditeur — mais j'ai toujours plaisir à en parler, car ce sont nos amis de la veille qui les font et nos amis de demain qui les écoutent et les applaudissent. Cette année, M. le commandant Patay, M. le capitaine Boucabeille, M. Jean Bianquis et M. Delhorbe ont été les orateurs très goûtés de ces conférences que, suivant un usage déjà ancien, le Comité va réunir en brochure après leur publication dans notre Revue.

Il m'est également très agréable de remercier ici une amie bénévole du Comité, Mme Membrar, institutrice à Madagascar, qui, de son initiative propre, a fait sur la Grande Ile des conférences à l'issue desquelles des collectes furent faites en faveur de notre Comité. J'ai été très touché, Messieurs, de cette marque de sympathie et j'en exprime toute ma gratitude à sa gracieuse inspiratrice.

Messieurs, je vous annonçais l'année dernière, à pareille époque, la préparation par M. Guillaume Grandidier d'une Bibliographie de Madagascar devant pour ainsi dire faire suite à notre Collection des Ouvrages Anciens. Ce travail est aujourd'hui presque entièrement achevé et l'ouvrage imprimé pour lequel je vais avoir l'honneur d'écrire une préface paraîtra dans le courant du mois d'août.

Le tome III des Ouvrages anciens, après un léger retard occasionné par l'abondante documentation qu'il a nécessitée, est actuellement en distribution. Quelques-uns d'entre vous,

Messieurs, l'ont déjà reçu et ont pu constater qu'il continue d'une façon toujours aussi parfaite l'œuvre magnifique de notre savant président d'honneur et de son fils.

Quant à notre Revue, nous avons essayé, Messieurs, de réaliser quelques-unes des améliorations que sollicitaient nos amis, et nos espérons pouvoir, dans le courant de l'année prochaine, satisfaire à tous les désirs qui nous ont été exprimés.

J'en aurai fini, Messieurs, en vous invitant à venir aussi nombreux que vous le pourrez au « Sakafo » qui aura lieu prochainement à Nogent; il sera le dernier de la saison, qui en a compté bon nombre, tous très suivis par nos amis de passage à Paris, principalement celui au cours duquel nous eûmes le plaisir de fêter le dixième anniversaire de notre fondation, et il permettra à ceux d'entre vous qui ne l'auraient déjà fait, de visiter la belle Exposition d'Agriculture coloniale qu'y a organisé M. Dybowski. Notre Comité y a contribué pour une faible part, en attendant de participer avec tout le soin qu'il lui sera possible à l'Exposition Coloniale de Marseille de 1906, qui, je l'espère, aura de par le monde un retentissement considérable, et à l'inauguration de laquelle je vous donne tous rendez-vous, l'année prochaine, dans la deuxième quinzaine d'avril.

A chaque Assemblée Générale, j'ai la pénible mission, Messieurs, de payer un juste tribut de regrets à nos collègues disparus. Ils ont été nombreux cette année, tant à Madagascar qu'en France, et j'adresse à leur mémoire un souvenir ému. Parmi ceux dont la perte nous a été plus particulièrement sensible, je citerai :

M. Barbey, sénateur, ancien ministre de la Marine, président d'honneur de notre section de Mazamet; le grand écrivain Jules Verne, qui, depuis longtemps, nous honorait de sa précieuse amitié; M. Tellier, maire d'Amiens, un de nos amis de la première heure, et M. le général Marmier, qui commanda si brillamment le génie pendant la campagne de 1895.

Messieurs, je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention, et je me dispenserai de vous faire l'énumération tou-

jours fastidieuse des visites que nous avons reçues ou des lettres que l'on nous a écrites.

A tous ceux qui s'adressaient au Comité nous avons répondu de notre mieux, encourageant les entreprises qui nous semblaient viables, déconseillant sans hésiter les autres; beaucoup, d'ailleurs avaient pour objet l'industrie aurifère, et grâce aux dernières découvertes minières, nous avons été assez heureux pour donner aux personnes qui venaient nous consulter les renseignements les plus engageants.

Comme je vous le disais en commençant, la situation du Comité continue à être prospère; les rares défections qui se sont produites parmi quelques-uns de nos amis d'autrefois, ont été largement compensées par de nouvelles adhésions et nous comptons à l'heure actuelle près de 1300 membres, dont 83 indigènes.

C'est là le plus précieux encouragement pour persévérer sans défaillance dans l'œuvre à laquelle nous nous sommes attachés depuis plus de dix ans.

*
* *

Après la lecture de ce rapport, qui a été souvent interrompue par les applaudissements de l'assistance, M. Charles-Roux donne la parole à M. Conty, colon à Madagascar, un des amis les plus dévoués du Comité, qui demande à presenter au général Gallieni quelques observations sur la situation actuelle de la Colonie.

M. Conty s'est exprimé en ces termes :

Qu'il soit permis à un simple contribuable de Madagascar d'apporter une modeste surenchère aux éloges si mérités que notre Comité, notre Revue et notre nombreuse réunion du samedi 24 juin ont décernés à la grande œuvre de M. le général Gallieni. On nous a montré la face de la médaille. J'irai plus loin : en enfant terrible du Comité de Madagascar et de l'Union Coloniale, j'aurai l'audace de retourner ce bijou, et

ce sera pour montrer qu'on peut en contempler le revers sans illusion, mais aussi sans crainte et même avec confiance.

J'ai pris part au banquet récemment offert au général Gallieni et j'en suis sorti plein d'enthousiasme, me faisant l'écho des bonnes nouvelles qu'on nous y avait apportées de la Grande Ile. Le lendemain de cette fête, je me trouvais dans une réunion nombreuse... et un peu mêlée. J'y parlais avec ardeur de la prospérité actuelle de notre Colonie, je citais notamment le chiffre énorme indiqué par le général Gallieni pour y évaluer les importations françaises.

Je fus interrompu par des fâcheux.

« — Pourriez-vous, me dit l'un, donner le chiffre des bénéfices correspondant à ces importations? »

« — Ignorez-vous, demanda l'autre, le nombre des faillites qui se sont produites à Madagascar depuis deux ans? »

« — Evidemment, répliquai-je, certaines maisons de commerce ont commis des imprudences et les expient, mais d'autres négociants français nous consolent de ces échecs. » Et je citai une raison sociale honorablement connue à la fois pour son esprit d'initiative et pour sa bonne administration.

Un actionnaire de cette Compagnie se trouvait là.

« — Savez-vous, insinua-t-il, le chiffre des dividendes que j'ai touchés depuis trois ans? »

« — Je n'en sais rien, m'écriai-je et n'en veux rien savoir. D'ailleurs un document capital, la lettre du général Gallieni à M. Charles-Roux, a suffisamment démontré que les fautes dont on se plaint ne sont pas imputables à l'administration. » Et je repris les principaux arguments de cette lettre pour prouver qu'en réalité Madagascar est riche et prospère. Si le chiffre des importations y diminue, le chiffre des exportations augmente.

Un économiste dogmatique et grincheux me fit, à la vérité, observer que l'augmentation des exportations n'est pas pour un pays un signe de richesse quand on ne peut constater un accroissement parallèle et simultané des importations.

Je laissai ce pédant à ses théories et je développai un autre point de vue de la lettre du général, à savoir : la baisse

à Madagascar, de 1896 à 1904, des cours des matières alimentaires, du bœuf, du manioc, du riz.

« — C'est singulier, m'objecta un marchand de bœufs de la Villette, quand j'achète du bétail à bon marché à vos fermiers, je ne les crois pas plus riches pour cela, je pense au contraire qu'ils ont besoin d'argent pour passer chez votre notaire... ou chez le percepteur! »

Cependant un Yankee m'apostrophait :

« — Nous prenez-vous pour des gueux, Monsieur, parce que nous payons les poulets très cher à New-York? »

J'expliquai que la surproduction des vivres à Madagascar deviendrait une cause de richesse avec l'ouverture des communications, après la prochaine inauguration du chemin de fer.

« — Malheureusement, soupira un autre assistant, marchand de comestibles à Lourenço-Marquez, ce chemin de fer ne dirige pas les produits de la Grande Ile vers ses marchés naturels, vers les ports de l'Afrique australe. »

Je n'eus pas besoin de répondre au marchand de comestibles, sa voix fut couverte par une autre voix dont l'accent trahissait l'origine :

« — Di-iger le chemin de fê su la côte ouest et non su Tamatave... nos députés et note sénateu ne l'eussent jamais pêmis ! »

Il y avait pourtant une part de vérité dans l'observation que provoquait mon enthousiasme.

Sans insister sur la situation économique, je crus devoir rappeler les bienfaits dont notre administration coloniale a comblé les indigènes ; l'instruction partout répandue et cette assistance médicale, précieuse gardienne d'une race prolifique, véritable solution du problème de la main-d'œuvre.

Un Malgache, sous-professeur de malais à l'École des langues méridionales, fit alors dans son idiome une réflexion. Je crus entendre ceci : « Sous l'ancien régime, nous étions victimes d'exactions odieuses. Aujourd'hui nous payons des impôts ; cela coûte plus cher et c'est plus régulier. »

Comme je n'étais pas sûr d'avoir bien compris, je voulais faire contrôler ma traduction par un fonctionnaire arrivé dans la Colonie avant la conquête, et qui a vu tous les progrès

accomplis depuis dix ans. « Excusez-moi, fit-il, une fréquentation trop longue des anophèles m'a laissé une surdité fâcheuse, mais complète. »

Peu m'importait d'ailleurs l'inconvénance proférée par l'indigène. J'ai la foi dans l'avenir de la Grande Ile africaine. J'ai la foi quand même!

N'a-t-elle pas, cette attachante colonie, une chance qui défie le mauvais sort? Au moment où sévit une crise commerciale, où l'on nous conseille de ne pas compter sur la fertilité de son sol, voici que son sous-sol se révèle ; la découverte du filon de Beforona provoque sur notre marché financier un mouvement inouï.

Tout heureux de pouvoir vanter au moins le sous-sol malgache sans risquer d'être contredit, j'avisai un prospecteur qui s'était joint à notre réunion. Au point de vue minier, cet homme-là devait me soutenir.

« — J'allais partir pour Tamatave, dit-il, quand un décret inopportun m'a fait économiser mes frais de voyage. Dès que les colons ont découvert un filon, l'administration de Madagascar a interdit les prospections. On nous laisse même entendre que l'administration exploitera l'or en régie... comme le chemin de fer. »

Tels sont, Messieurs, les méchants propos qu'on tient sur notre chère Grande Ile. Permettez-moi de conclure en m'adressant au Gouverneur Général.

Mon Général!

Certain médecin Tant Pis, auquel un jeune confrère reprochait d'avoir alarmé plus que de raison la famille d'un malade, traita de naïf le novice qui manifestait ainsi son étonnement. « Si je ne disais pas à ce client qu'il est très malade, avoua-t-il, comment me remercierait-il de l'avoir guéri? »

Si vous le permettez, mon général, la *Revue de Madagascar* fera désormais une large place aux critiques. Au lieu d'aller répétant que tout est pour le mieux dans la meilleure des Iles, nous dirons que cela ne va pas très-bien, que nous sommes inquiets, que cela va mal. Nous vous préparerons ainsi le mérite et l'honneur de la guérison. Car, entre nous,

nous savons bien que ce n'est là qu'une crise de jeunesse, une crise de croissance. Nous avons. la ferme confiance, mon Général, qu'une fois encore vous guérirez cette malade. Vous l'avez ramenée de bien plus loin !

Réponse du général Gallieni

A cette critique présentée avec tant d'humour, le général Gallieni a fait la réponse suivante :

Messieurs,

Voulez-vous me permettre de répondre en quelques mots aux critiques très spirituelles que je viens d'entendre ? Elles ont trait aux questions des importations, des exportations, de la fiscalité, du chemin de fer et du décret de l'or.

Sur la question commerce, je me suis expliqué dans ma lettre au président de l'Union Coloniale, et je ne puis que me répéter. Cependant, à vrai dire, je ne crois pas que ce qu'on a appelé la crise commerciale soit spéciale à Madagascar ; je reçois, en effet, constamment, de toutes les parties du monde, des lettres dans lesquelles mes correspondants se plaignent du mauvais état des affaires dans les pays qu'ils habitent. Ainsi quelques jours avant mon départ de Tananarive, il m'arrivait une lettre de Saint-Denis de La Réunion, signée de 200 personnes qui demandaient à quitter leur île, pour venir à Madagascar. La véritable cause de cette crise dans la Grande Ile, c'est la constitution de stocks de marchandises hors de toute proportion avec les besoins. Je vous citerai, par exemple, une certaine catégorie de commerçants, les Chinois, les Hindous, qui n'ont jamais leurs magasins assez pleins, qui n'ont jamais assez de marchandises.

Il faut dire aussi que quelques commissionnaires de Paris ont été un peu imprudents. Pendant mon dernier séjour à Tamatave, j'ai appris qu'on avait eu dans un dossier de faillite la preuve qu'un commerçant hindou s'était fait expédier des

marchandises sous trois noms différents par la même maison! Il ne faut dès lors plus s'étonner de certaines déconfitures.

Jusqu'à présent, nous avons eu un gros excès d'importations sur les exportations; en 1902, on comptait 55 millions d'importations, avec 13 millions d'exportations; l'équilibre arrive maintenant. Vous disiez que les exportations n'étaient pas un signe de richesse, et cependant c'est un résultat qu'au bout de neuf ans, en 1904, nous ayons tiré du pays un rendement de produits de 20 millions qui sera considérablement augmenté en 1905.

Pour juger équitablement ce qui a été fait à Madagascar, il faut se rappeler que la conquête date à peine de 10 ans; or, je me demande ce qu'était par exemple l'Algérie en 1839, dans quelle situation elle se trouvait, tant au point de vue du commerce que de la pacification.

D'ailleurs la situation commerciale s'améliore sensiblement à Madagascar; les dernières nouvelles que j'ai reçues m'ont confirmé dans cette heureuse impression et je crois même que pour les tissus qui sont le principal produit d'importation, nous arriverons presque au double de l'année dernière, c'est-à-dire à 14 millions. Je ne vous cache pas, Messieurs, que c'est peut-être trop, et j'ai peur, si pareille progression se continue, que nous ne nous trouvions encore en face d'une nouvelle pléthore de marchandises.

Pour le chemin de fer, si nous n'avons pas fait jusqu'à présent le travail en régie, c'est que la chose n'était guère possible dans les régions basses de l'Ile; je suis, d'ailleurs, un adversaire bien résolu du travail à l'entreprise partout où il faut que le gouvernement fournisse la main-d'œuvre, la soigne et la paie; on a alors tous les tracas des travaux en régie sans en avoir les avantages. Il en est ainsi pour tous les chemins de fer coloniaux anglais ou allemands que j'ai visités; aucun n'a pu être construit en entier par les entrepreneurs.

Pour la seconde partie du chemin de fer de Madagascar, nous allons faire appel, au contraire, aux entrepreneurs; les travaux auront lieu, en effet, dans une région peuplée et saine,

où nous serons heureux de profiter des prix moins élevés que peuvent consentir les entreprises particulières. Déjà les adjudications auraient été faites sans le malencontreux cyclone qui a retardé les travaux; elles auront lieu au mois de juillet. Vous voyez donc qu'on ne doit pas dire : il faut faire le travail en entreprise ou en régie; selon les circonstances, on fait en régie ou en entreprise.

En ce qui concerne le régime fiscal, je nie que la révolte du Sud ait été causée par un excès d'impôts; d'ailleurs, mon opinion est que l'indigène doit participer dans une mesure équitable aux charges de la métropole et de l'administration locale; il n'y a pas, sans cela, d'autorité ni d'administration possibles. Nous avons donné aux Malgaches une justice à laquelle ils peuvent faire appel, nous leur avons donné l'assistance médicale, mais nous n'avons pas admis que notre autorité pût être discutée, et nous avons voulu, d'autre part, obtenir que l'indigène se livrât au travail.

Au point de vue fiscal, nous avons à tenir compte de plusieurs facteurs : d'abord la question de la main-d'œuvre, qui se pose dans toutes les colonies. Quand nous sommes arrivés à Madagascar, nous avons trouvé un peuple abruti par deux siècles d'esclavage, des indigènes se refusant à tout travail. Il nous a fallu procéder par étapes, et l'évolution n'a pu se faire que lentement et progressivement.

Nous avons tout d'abord supprimé l'esclavage et soumis les indigènes à faire, pour le compte du gouvernement, 30 jours de prestations, rachetables pour 15 francs. Et telle était, Messieurs, l'horreur des Malgaches pour le travail, que beaucoup se libérèrent ainsi, et que nous encaissâmes, de ce chef, deux millions; nous avons alors porté le rachat à 45 francs, et la taxe a produit encore 2 millions. Quand, sur les instances des colons et du Parlement, nous avons supprimé la prestation, nous l'avons remplacée par l'impôt, fixé à 20 fr. par tête. Les Malgaches payaient auparavant 5 francs, plus 15 francs pour leur rachat; nous leur avons dit : « La prestation est supprimée; elle est remplacée par un impôt équivalent, fixé à 20 francs. » Nous ne pouvons pas admettre, Messieurs, que l'indigène ne travaille pas. Du reste, il n'est pas à

plaindre; ainsi, par exemple, sur un gramme d'or qui vaut 3 francs, il touche 2 francs et le colon 1 franc; en 1904, la production aurifère a atteint 9 millions, sur lesquels l'indigène en a touché 6, en chiffre rond; en 1905, nous espérons arriver à 12 millions, soit 8 millions qui resteront entre les mains des Malgaches.

D'autre part, dans le Sud, dans les régions mêmes où s'est produit le dernier soulèvement, l'indigène peut facilement se procurer sans beaucoup de peine ni de travail, de quoi payer l'impôt. Dès la nouvelle des premiers troubles, j'ai télégraphié au commandant du cercle de Fort-Dauphin et à M. Marchal, le plus ancien colon de cette région, leur demandant combien il fallait de jours à un indigène pour récolter un kilo de caoutchouc qui se vend en Europe 8 à 9 francs. Le commandant me répondit : 2 jours ; M. Marchal me répondit de même : 2 jours. Vous voyez donc qu'il suffit d'un peu de bonne volonté et de très peu de travail à un indigène pour payer son impôt, qui n'est pas élevé, mais lourd seulement pour le paresseux. Et ce que je vous dis de l'or et du caoutchouc s'applique également au raphia, au riz et aux autres produits du sol.

Quant à la question de l'or, je ne puis qu'être très réservé à cet égard, mais je puis vous assurer que M. le Ministre des Colonies est parfaitement disposé à favoriser, dans la plus large mesure, les entreprises minières à Madagascar.

Dans ces derniers temps, la Colonie a passé par une crise très dure. Au sud, ce sont des populations turbulentes qui se soulèvent dans les conditions que vous savez, par réveil de leurs instincts de barbarie et de pillage. Je me rappelle qu'il y a quelques années, passant dans cette région au moment où on craignait déjà un mouvement d'effervescence, je questionnai un habitant qu'on m'avait signalé comme hostile : « Pourquoi voulez-vous vous soulever? Vous êtes libres, que voulez-vous de plus? » Il me répondit : « Mais que diraient nos ancêtres, si nous ne nous battions pas! » Peu après les troubles du sud, un cyclone épouvantable ravage la moitié de l'île; les fils télégraphiques sont coupés; nous sommes sans nouvelles et très inquiets.

Eh bien! nous n'avons pas demandé un seul homme à la

métropole, et elle ne nous a pas envoyé un sou; nous avons tout réparé seuls; toutes les communications furent rétablies au bout de vingt jours; de tous côtés, les administrateurs et les officiers me télégraphiaient que tout était pour le mieux et de ne pas m'inquiéter; je suis moi-même étonné de la rapidité de ces résultats.

D'ici quelques années, à mesure que l'ancienne génération disparaîtra et qu'une nouvelle race aura fait place à l'ancienne, nous finirons par nous implanter définitivement.

Après les événements du Sud, la première mesure à prendre était de créer des écoles ; je l'ai fait et de tous côtés j'ai reçu des instituteurs et des institutrices de l'Ile des demandes spontanées pour aller occuper ces postes si dangereux. Dans quelques années, avec nos écoles, notre assistance médicale, nous arriverons à être les maîtres, mais il ne faut pas aller trop vite et vouloir faire des enjambées doubles.

Pour répondre encore à ce que vous m'avez dit, on ne peut pas me reprocher de cacher ce qui se passe à Madagascar; j'ai toujours dit ce que je pensais. Et là aussi, je ne suis qu'un imitateur; le *Journal officiel* de Madagascar a été calqué sur celui créé par le général Faidherbe au Sénégal, et c'est à M. Le Myre de Vilers, que j'ai pris l'idée des *Notes, reconnaissances et explorations*. S'il y a beaucoup d'avantages, à mon sens, à agir ainsi, il y a naturellement un inconvénient, c'est que je m'adresse à tout le monde, aux fonctionnaires, aux militaires, aux colons. Les renseignements qu'ils me donnent, je les fais publier à l'*Officiel*; quand je vais visiter les concessions ou les entreprises d'un particulier, je suis très heureux de l'encourager en disant ce que j'ai vu et c'est lui qui me documente; quant aux administrateurs et aux commandants de cercle, ils font l'histoire de leur province et sont responsables de ce qu'ils écrivent, mais on ne peut exiger que des personnes différentes aient les mêmes opinions sur les mêmes choses, et que ce qui était vrai il y a deux ou trois ans, le soit encore à l'heure actuelle.

En 1891, M. Jamais, sous-secrétaire d'État aux Colonies, me fit appeler pour me demander des renseignements sur le Soudan. Je lui répondis ce que je croyais exact à ce moment.

— Mais vous avez écrit le contraire ! me dit M. Jamais en feuilletant un livre écrit par moi quelques années auparavant.

— C'est possible, lui répondis-je, mais je ne pensais pas alors ce que je pense aujourd'hui.

De Madagascar aussi je ne dirai peut-être plus dans quelques années ce que je dis aujourd'hui du développement du pays. Et puis, ce n'est pas un Madagascar que nous avons, c'est vingt ; et je me demande s'il n'y a pas plus de différence entre un Hova policé et un habitant du Sud, absolument nu avec son fusil, qu'entre ce même Hova et un Européen. Ces indigènes ont une vie et des mœurs absolument différentes, et on peut dire en somme que les habitants du Sud ne nous comprennent pas.

Je crois, Messieurs, avoir répondu aux divers points qui ont été traités par M. Conty, mais je suis à votre disposition pour vous fournir toutes les autres explications que vous pourriez encore me demander.

* * *

D'unanimes applaudissements accueillent cette si intéressante réponse du général Gallieni, et, au nom de toute l'assistance, M. Charles-Roux en exprime au général ses plus vifs remerciements.

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

OFFRES ET DEMANDES

A VENDRE à Nossi-Bé (Madagascar), pour cause de départ :

Belle propriété salubre d'environ 275 hectares, immatriculée, traversée par la grande route publique et une rivière, poste de police sur les lieux. 60 hectares environ de plaines irrigables.

1° Vaste maison de maître, très aérée, à étage, deux chambres en bas, trois en haut, office, véranda avec balustrade en haut, et cuisine.

2° Très grand magasin avec étage sur un côté, petit magasin de l'autre côté, matériel, véranda très large.

3° Une vaste construction avec matériel pour préparation de vanille, canal maçonné pour conduire l'eau, fours.

4° Écurie à quatre stalles avec veranda, cheval, voiture, charrettes, hangar à charettes.

Toutes les constructions ci-dessus sont en pierres et chaux et couvertes en tôle.

5° Une maison d'employé, planchéiée en bois du pays (teza), à trois pièces, veranda devant et derrière, le tout sur maçonné, bordée de falafa, couverte en feuilles.

6° Grand four à chaux donnant sur la rivière pour le charroi des coraux, débarcadère, diverses maisons d'engagés; maisonnette de plaisance sur le sommet d'une montagne.

7° Atelier de forge en pierres et chaux avec matériel.

8° Reste d'une vieille usine à cannes, ferrailles, etc., etc.

9° Environ 130.000 pieds de vanille dont plus de moitié en rapport; plus environ 50.000 lianes en perspective pour la coupe de cette année.

Cafés Libérias, petits cafés, cacaos, arbres fruitiers, plusieurs milliers de bananiers, semis divers, métayers plantant vanille et riz à la part, riz et maïs en magasin, bois divers, etc., etc.

10° Un joli troupeau de bœufs, porcs, moutons, cabris, volatiles de basse-cour, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. de Lastelle, propriétaire à Nossi-Bé.

AVIS

L'extrême abondance des matières et le désir que nous avions de publier dans ce numéro le compte rendu de l'Assemblée générale du Comité de Madagascar, nous ont obligé à remettre à la *Revue* du 10 août la suite du *Compendium des plantes malgaches* et de la *Bibliographie de Madagascar*, ainsi que nos correspondances de Tananarive et la série de nos informations mensuelles.

Nos lecteurs trouveront également, dans notre numéro d'août, la *Table des matières* du premier semestre 1905.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar
DIRECTEUR-GERANT : C. DELHORBE

3809. — G. de Malherbe, imprimeur 12, passage des Favorites, XV°

MADAGASCAR

DE 1896 A 1905

Le général Gallieni a remis, dès son arrivée en France, à M. le Ministre des Colonies, un rapport (1) très complet sur son administration de la Grande Ile, de 1896 à 1905.

Ce magnifique travail, dont une grande partie vient d'être publiée par le Journal Officiel *de France (nos des 10, 18, 19 et 25 juillet) forme avec les rapports spéciaux des différents chefs de service de la Colonie, deux gros volumes in-4°, accompagnés de cartes, plans, tableaux et graphiques, et constitue un monument véritablement unique de la vie de Madagascar depuis la conquête.*

On ne résume malheureusement pas de pareils documents, trop complets par eux-mêmes, bourrés de chiffres et de faits, pour qu'il soit possible de le faire sans les déflorer ; encore moins, pouvions-nous songer à les reproduire, fût-ce en les sélectionnant : leur ampleur excèderait le cadre de notre Revue. Mais il nous sera tout de même permis de mettre sous les yeux de nos lecteurs les conclusions si remarquables par lesquelles le général Gallieni résume son œuvre — l'œuvre de la France — à Madagascar, montre les résultats acquis tels qu'ils sont, sans songer, faisant un récit avant tout véridique et sincère, à cacher ce que certains de ces résultats peuvent avoir d'incomplet ou de précaire.

(1) Madagascar de 1896 à 1905 : Rapport du général Gallieni, gouverneur général, au Ministre des Colonies (30 avril 1905). *Tananarive. Imprimerie officielle. 2 vol. in-4°*

Dans ces pages terminales de son magistral exposé des dix premières années de Madagascar devenue terre française, le général Gallieni passe en revue la situation politique, administrative, financière et économique de la Grande Ile, il décrit l'état social de ses habitants, il envisage, enfin, en dernier lieu, l'importante question de la défense de la Colonie et des effectifs militaires.

Nos lecteurs auront donc ainsi, établi par le chef de la Colonie lui-même, un aperçu complet des ressources de Madagascar, de sa vitalité économique et sociale, en un mot l'exposé le plus récent et le plus autorisé de ce qui a été fait et de ce qui devra se faire dans notre belle possession de l'Océan Indien.

I

Madagascar comptera bientôt dix années d'existence. La dernière venue, et après un long intervalle, dans la famille coloniale que la France, dans son renouveau d'expansion, s'est créée par le monde, elle est, sans contredit, encore dans la prime jeunesse ; elle a, il est vrai, essayé ses forces, ce qui, par une méprise fréquente, l'a même parfois fait prendre pour une tout à fait grande personne. On a vu, ailleurs, combien ingrates et décevantes peuvent être ces premières années.

Mais en admettant qu'on ne demande pas, dès maintenant, à Madagascar, le plein épanouissement, il est d'un bon père de famille d'examiner comment son temps a été employé. Il est sage qu'au seuil d'une nouvelle décade d'années, on cherche à déterminer ce qu'ont valu, considérés en soi et relativement à leur objet, les efforts qu'elle a exigés, ce que sont les résultats, ce que peuvent être les espérances.

Une appréciation exacte et complète ne peut, sans contredit, procéder que de rapprochements et de comparaisons ; d'ailleurs, sans cette double précaution, elle ne saurait dégager des enseignements, ce qui est bien l'essentiel.

Il faut, aussi, pour une estimation rationnelle, pratique, des efforts nouveaux à dépenser en vue du développement normal de notre jeune possession, fixer, sur la voie ouverte, des points de repère, se bien rendre compte de ses caractères

essentiels et des obstacles rencontrés, en même temps que de l'ensemble des moyens employés pour en triompher.

Il faut encore, afin que la valeur de Madagascar se puisse établir à l'heure actuelle avec une approximation suffisante dans notre actif colonial, mettre en parallèle et ce qu'était ce pays au moment où nous l'avons acquis, et son état présent, et ce qu'il en a coûté pour l'amener à cet état.

En ses dix années, la vie de la Grande Ile, possession française, a été suspendue pendant les dix-huit premiers mois; de violentes secousses l'ont dangereusement menacée, ébranlant l'organisme en son entier. L'insurrection, dans la masse de nos indigènes les plus avancés socialement et économiquement, renversa tous nos projets: nous avions fait fond, précisément, sur les ressources, l'état politique et social des régions centrales pour parvenir, rapidement et sans à-coups, à donner à notre autorité le caractère de suprématie définitive, objectif de l'expédition, et pour faire pénétrer notre influence civilisatrice dans les autres parties de la Grande Ile.

La déconvenue fut pénible et coûteuse; toutes nos forces — un moment débordées — durent être concentrées et appliquées à une tâche où le souci d'arrêter les destructions primait impérieusement sur tous les autres.

La révolte accumula les ruines, sacrifia de nombreuses vies humaines, dans des régions où l'homme doit travailler avec quelque continuité, pour pouvoir se nourrir et s'abriter, et où le climat lui est dur.

Sa répercussion a été lointaine et profonde. Elle a fait quantité de victimes, ailleurs que dans les rangs des rebelles. La faim, les intempéries, dont beaucoup de familles souffrirent cruellement il y a neuf ans, ont produit la misère physiologique, qu'on ne peut faire disparaître d'un trait de plume ou par un acte de volonté.

Il y a eu là, chez une race prolifique, un facteur puissant de dépopulation qui se fait sentir encore.

Dès lors qu'il était essentiel tout d'abord, de travailler à la reconstitution de ressources préexistantes, il apparaît clairement que la valeur de Madagascar se trouvait singulièrement amoindrie.

La colonie débutait avec un lourd passif, fait non uniquement des complications et des dangers intérieurs ; il y entrait aussi, dans une très grande mesure, les notions incomplètes, erronées qui, trop généralement répandues et trop vite acceptées comme vraies, avaient prématurément provoqué la formation, sur des bases incertaines, de maintes entreprises, viciées ainsi dès leur origine.

Nous possédions beaucoup moins que ce que nous avions pensé acquérir, même après avoir fait très large part à un optimisme, à des illusions, nés d'impatience ou de connaissances superficielles.

Les quelques années qui nous séparent de cette époque devaient, par conséquent, être surtout une période de mise au point; les détails de l'organisation du pays ont pu, cependant, être précisés, des problèmes définis, des solutions acquises, avec, toujours, la préoccupation, qui s'imposait aux pouvoirs locaux, d'éviter à la métropole de nouveaux sacrifices et de lui ménager, aussitôt que possible, d'appréciables compensations.

Dans cette voie, Madagascar s'est montrée précoce ; sa précocité lui a même valu, malgré sa population clairsemée, mais à cause, sans doute, des remarquables facultés d'évolution du plus grand nombre de ses habitants, d'être couramment mise en parallèle avec nos autres grandes possessions, de longtemps ses devancières : assimilation très flatteuse, mais assimilation excessive qu'explique, sans la légitimer, l'attente, un peu nerveuse parfois, des profits que doit fournir notre empire colonial et de l'allègement des charges qu'il occasionne à l'Etat.

Il est possible que de ce fait, notre jeune possession ait éprouvé quelque embarras. Mais pour ce qui concerne exclusivement les nécessités de son progrès économique et social, on s'est attaché à ne lui demander un effort qu'au fur et à mesure que ses facultés s'y prêtaient, sans cependant différer de le faire dès que le moment semblait venu.

Cette méthode, qui a fait ses preuves pour l'éducation de la jeunesse, semble trouver tout naturellement son utilité pratique dans la formation d'un pays neuf. Elle est certainement

tout l'opposé d'une politique passive, attendant les événements sans chercher à les provoquer, politique issue de la crainte des responsabilités, qui eût fait de Madagascar un pays vieux avant l'âge.

Elle peut, il est vrai, aboutir à l'excès contraire, au surmenage, d'ailleurs à tout prendre moins dangereux : il est pourtant certains efforts qui, jugés inopportuns, donc excessifs, parce qu'ils n'auront pas paru susceptibles d'une rémunération prochaine, sont commandés par le souci de préparer l'avenir.

Les trois périodes qu'a vécues Madagascar doivent par conséquent être envisagées ensemble par un examen sérieux; elles sont liées elle-mêmes à la phase préliminaire pendant laquelle l'attention de la métropole s'est portée anxieusement sur Madagascar sans parvenir à connaître — comme il l'aurait fallu avant que des initiatives privées n'y engageassent l'avenir — cette Grande Ile, que couvraient de mystère et nous faisaient trompeuse l'absence de voies de communication, la difficulté des investigations, la variété des régions et des peuplades.

Je n'ai d'autre prétention que de fournir les éléments d'un honnête bilan. De la comparaison du passif, où figurent notamment les charges diverses héritées par la colonie dès son origine, et de l'actif représenté par des résultats positifs, par des données sérieuses, auxquelles il convient d'ajouter la connaissance des causes d'erreurs commises, j'ai lieu de penser qu'il ressortira quelque crédit au bénéfice de Madagascar.

II

Une première remarque se dégagera de cet exposé. C'est que nous nous sommes attachés à prévoir et à résoudre, au fur et à mesure qu'elles naissaient, toutes les questions qui se posent dans un pays neuf, au point de vue de l'établissement de la sécurité, de l'organisation politique et administrative, du progrès économique, du relèvement intellectuel et social de nos populations indigènes. L'administration de la colonie

a voulu éviter d'être automatique et routinière; elle a ambitionné d'étendre de plus en plus sa connaissance du pays, d'en fouiller les particularités et, celles-ci une fois décelées, d'en tenir compte avec le plus grand soin pour perfectionner l'œuvre en cours. De là de nombreuses études, des réglementations nouvelles ou des modifications relativement fréquentes. D'aucuns ont trouvé la législation locale issue ainsi de ces travaux, trop abondante et trop éphémère. Pourtant, les deux principes dont le gouvernement de la colonie a fait sa règle de conduite, sont, je crois, partout admis sans discussion :

1° L'organisation d'un pays doit être parfaitement en rapport avec la nature de ce pays, de ses habitants et du but que l'on se propose;

2° Toute organisation doit suivre le pays dans son développement naturel.

Or, les conditions de ce développement apparaissaient souvent sous des aspects nouveaux, du fait d'un contact plus intime avec la population, d'une connaissance plus approfondie de leurs coutumes et de leurs traditions, du fait aussi des changements qu'a subis l'orientation des entreprises de colonisation.

En outre, bien que les règlements financiers soient d'ordre général, des dispositions spéciales ont dû, néanmoins, être prises suivant les régions, les peuplades, les situations politiques et sociales des divers groupements pour qu'il fût matériellement possible de donner satisfaction à leurs exigences.

Afin de réaliser ce programme de perfectionnement progressif, il a été fait appel à toutes les bonnes volontés : nos fonctionnaires et nos officiers ont, en commun, collaboré à cette tâche avec le plus louable entrain et la plus saine conviction. Si, au cours des neuf années écoulées, il a pu se produire quelques défaillances individuelles — et quel est le milieu social où il ne s'en produit pas? — l'ensemble, je tiens à le déclarer hautement, n'a subi l'impulsion que d'une émulation généreuse et a bien mérité de la France.

Ces efforts ont-ils répondu, dans leurs résultats, aux désirs

de la métropole? A Madagascar, subissant l'influence de l'isolement, ou omettant de faire des comparaisons nécessaires, ne nous sommes-nous pas exagéré ce qu'il est permis d'attendre de notre nouvelle possession; et, influencés par ces illusions, n'avons-nous pas employé des moyens trop grands, hors de proportion avec ce qu'il faut raisonnablement escompter?

En somme, le programme que la France voulait remplir à Madagascar après la conquête se résumait ainsi :

1° Etablir définitivement son autorité dans la Grande-Ile : cet établissement définitif impliquant l'occupation et l'organisation de tout le territoire;

2° Y faire à son commerce une situation privilégiée;

3° Réduire, en même temps, les charges résultant pour elle de sa nouvelle acquisition et créer, par conséquent, le plus tôt possible, à Madagascar, des ressources propres lui permettant de se suffire. J'ai à peine besoin de rappeler combien, dans la pratique, il était difficile de concilier ces deux propositions : le marché de Madagascar ne pouvait être réservé aux produits français qu'à la condition de priver la jeune colonie de ses revenus les plus importants, les plus sûrs, les moins vexatoires, d'une perception facile et peu coûteuse;

4° Permettre aux initiatives privées de s'exercer partout librement dans la Grande Ile, et leur assurer les garanties qu'elles n'avaient pu obtenir du gouvernement de la reine;

5° Respecter les statuts et institutions des indigènes, mais améliorer leur condition sociale.

III

Situation politique. — L'occupation de l'Ile est complète; l'action de la France s'étend partout, sous la forme non pas seulement d'une influence politique, mais d'une autorité effective. Madagascar est bien, aujourd'hui, la « France Orientale »; notre pays y exerce toutes les prérogatives qui

s'attachent au territoire national. Si, dans la colonie étrangère, persistent encore quelques hostilités anciennes, celles-ci ne sont qu'individuelles; la question étrangère n'existe plus; toutes les difficultés qu'elle avait soulevées, notamment au point de vue intérieur — engagements divers pris par l'ancien gouvernement malgache vis-à-vis de particuliers, privilèges spéciaux pour l'occupation du sol, etc., — sont complètement et définitivement résolues.

Sur la plus grande étendue de la colonie, notre autorité est acceptée volontiers par la majeure partie des populations indigènes; elle est sympathique au plus grand nombre de nos sujets malgaches. Le chef d'une circonscription du centre de la côte Est m'écrivait récemment à ce propos :

« Les importantes réformes introduites par le Gouvernement français dans son état social — abolition de l'esclavage, suppression des prestations, impulsion donnée aux œuvres humanitaires d'assistance — ont montré à l'indigène les tendances et le caractère de notre occupation. Le critérium certain du changement survenu dans sa mentalité est l'abandon croissant où il laisse ses sorciers. Il a moins recours, aujourd'hui à leurs conseils, et commence à douter de la vertu de leurs pratiques. Dans les premières années de l'occupation, il éprouvait une crainte inconsciente et irraisonnée de nos hôpitaux, médecins, méthodes curatives scientifiques. On peut voir, maintenant, nombreux, les jours de consultation, les indigènes se présenter au médecin de l'assistance médicale. »

Ces réflexions, qui étaient faites pour la population d'une province betsimisaraka, peuvent s'appliquer à la plupart des autres peuplades. Il y a entre elles des différences très marquées au point de vue du développement général ; mais en dehors du pays Hova, dont l'insurrection dérivait d'un certain esprit national, celles même qui ont lutté contre nous par tempérament guerrier, par cet esprit d'indépendance qui caractérise certaines races primitives, apprécient le soin avec lequel nous avons tenu compte de leurs traditions, en ce qu'elles n'étaient contraires ni à l'humanité, ni au bon ordre, ni aux légitimes intérêts de leurs voisins; elles com-

mencent à comprendre que nous avons en vue leur bien-être, — par notre souci manifeste d'assurer la sécurité des personnes et des biens, — par la régularité de notre administration qui, tout en donnant satisfaction à leurs aspirations, en associant leurs chefs au commandement, s'oppose aux exactions, — par l'extension, enfin, des œuvres humanitaires.

Chez les populations du plateau central, cette idée est, depuis plusieurs années, très nette et s'affirme en maintes circonstances.

Les sympathies que nous avaient gagnées, dès le début, la suppression de l'esclavage et la sollicitude témoignée aux esclaves libérés, ne se sont jamais démenties. Les anciens esclaves, qui, dans les premiers temps de leur émancipation, avaient, un moment, paru vouloir user de façon un peu excessive de la liberté, ayant vu surtout, en elle, tout d'abord, la faculté de ne rien faire, ont été les premiers à suivre nos conseils, se sont affirmés, en toutes circonstances, fidèles et loyaux; ils forment aujourd'hui, une classe tranquille, et — j'ai tout lieu d'en être convaincu — dévouée à nos institutions. De l'état de servage, ils ont été amenés, par la tutelle bienveillante que nous avons exercée sur eux, par le système des impôts, à la situation de petits cultivateurs et de salariés libres; en louant leurs services, ils ont aidé à résoudre une des questions difficiles qu'avait soulevées la suppression de l'esclavage et des privilèges féodaux.

Quant au *vieux parti national Hova*, qui a été pendant longtemps pour nous, un sujet d'inquiétudes, il paraît s'être fondu dans l'ensemble de la population. On sait que, formé de la haute bourgeoisie et de la noblesse, il fomenta et dirigea l'insurrection. En le privant de situations qui étaient pour lui fort lucratives par l'abus qu'il en faisait, en le privant, aussi, d'une grande partie de sa fortune, constituée précisément par les esclaves et les droits seigneuriaux, nous nous étions attiré sa haine. Il semble bien que cette haine n'existe plus, du moins *comme esprit de parti politique*.

La haute bourgeoisie, la noblesse, bien qu'elles fussent, avant la conquête, tout près du pouvoir, en raison, l'une de ses attaches avec Rainilaiarivony, l'autre de ses liens avec la

famille royale, n'étaient pas toujours à l'abri des fantaisies et des excès de ce pouvoir. Elles sont arrivées à reconnaître les avantages qui résultent pour elles des garanties assurées à la propriété et au droit des personnes, grâce au régime dont la France a doté le pays. L'une et l'autre en ont tiré profit, pour fructifier leurs fonds — à Tananarive et au cœur de l'Imerina en particulier — au moyen de la construction de nombreuses maisons et pour se lancer dans le négoce et l'industrie; la jeune génération manifeste, dans ce sens, une activité de bon augure. Elles ont été sensibles aux généreuses mesures de clémence prises à l'égard de ceux de leurs membres compromis dans la rébellion. Les hautes distinctions — celles que les Français ambitionnent entre toutes — accordées à deux notables, faits chevaliers de la Légion d'honneur, les ont, aussi, profondément impressionnées.

Le large débouché qui leur a été ouvert dans les services publics, la collaboration étroite des fonctionnaires indigènes à l'administration provinciale leur ont témoigné que la France savait oublier les hostilités anciennes.

D'ailleurs, dans la classe supérieure, il s'est formé chez les jeunes, un esprit nouveau qui est certainement favorable à la France.

Les divisions très tranchées existant au moment de la conquête dans la population, divisions qui avaient précisément contribué à la formation du vieux parti Hova, sont actuellement très effacées. On sait que le gouvernement de la colonie n'a jamais laissé passer l'occasion de rapprocher entre elles les diverses classes. Je les ai réunies autour de moi, en plusieurs occasions solennelles : translation, à Tananarive, des restes mortels de Rainilaiarivony, le 4 octobre 1900; inauguration du monument commémoratif de l'annexion, dû à la généreuse initiative du comité de Madagascar, le 23 novembre 1901; inauguration du buste de Jean Laborde, le 23 mai 1903; réceptions et bals donnés, au gouvernement général, aux notables indigènes de toutes castes; remises des décorations de l'ordre du mérite créé, le 14 mai 1901, pour encourager les meilleurs serviteurs de la France; réunions à l'occasion des concours agricoles, fêtes

des enfants, distributions des prix aux élèves de nos écoles, inaugurations d'hôpitaux, etc.

Ces occasions de rapprochement, que j'ai provoquées dans la population indigène, très sensible à toutes les manifestations extérieures, n'ont pas été étrangères à la transmission, d'une classe à l'autre, de sympathies pour la France et à une sorte de nivellement politique et social, favorable à notre influence. Sans doute, il convient de tenir compte encore des idées qui s'attachent aux différences de castes; mais on peut prévoir que, dans un avenir prochain, elles n'appartiendront plus qu'à l'histoire. A ce point de vue, le Hova, pratique avant tout, a évolué très vite. Cette évolution est due, en grande partie, à l'extension de notre œuvre et de nos méthodes d'enseignement; elle est une garantie sérieuse de sécurité politique.

Pour l'ensemble de la population de l'Imerina, l'impartialité et l'intégrité de notre justice; les précautions que nous avons prises pour la mettre à l'abri des exactions, pour sauvegarder ses droits sur le sol et ses produits; la reconstitution sur des bases solides, du fokon'olona, qui lui permet de faire valoir, le cas échéant, ses revendications; nos œuvres humanitaires; nos grands travaux eux-mêmes, pour l'exécution desquels, il est vrai, elle paye l'impôt, mais dont elle saisit le but utilitaire, puisqu'elle en a déjà tiré profit; l'égalité et la fixité des charges pour tous, sont autant de progrès dont elle a saisi la portée pratique. Apte, indiscutablement, à faire des comparaisons, celles qu'elle établit entre le présent et le passé sont, sans contredit, à l'avantage du présent.

La situation politique et l'état d'esprit général sont donc excellents dans l'Imerina. Il en est de même — et pour des motifs analogues — chez les populations Betsileo, bien que ces dernières soient intellectuellement, et socialement, moins avancées que les Hova.

Il faut cependant compter encore avec la crédulité naturelle des indigènes. A ce point de vue, le gouvernement de la colonie ne doit pas cesser d'être vigilant. Il peut se trouver quelques irréductibles, vestiges de l'ancien parti national, qui cherehent à exploiter, au détriment de la France, de faux bruits touchant aux événements extérieurs.

Dans l'Ouest de l'Imerina, qui, avant l'occupation française et la pacification, fut, pendant longtemps, le refuge de nombreux malfaiteurs de connivence avec les pillards Sakalava, quelques individus ayant appartenu aux anciennes bandes de tontakely, à celles, notamment, de Rainibetsimisaraka, pourraient être tentés de reprendre leur ancienne vie de désordres, si notre surveillance n'était pas très active.

D'autre part, les missions étrangères sont bien, je le répète, d'une correction et d'un loyalisme parfaits ; mais certains de leurs agents malgaches, vivant sur les souvenirs du passé, mettent quelquefois du trouble dans les esprits, en évoquant l'idée surannée de l'hostilité franco-anglaise.

Ces faits ne sont toutefois pas de nature, dans les circonstances normales, à porter atteinte à la sécurité du pays, qui ne donne pas d'inquiétudes, mais ils doivent toujours être observés de près. La situation politique et l'état d'esprit de nos sujets malgaches font également l'objet de constatations très satisfaisantes, partout ailleurs que dans les parties restreintes des circonscriptions de Farafangana et de Fort-Dauphin, où ont éclaté les derniers troubles. Chez les Antakara et les Sakalava du Nord et de l'Ouest, chez les Bara du Sud, où l'action militaire avait précédé l'action politique et administrative et où celle-ci a complété celle-là, je crois pouvoir dire que notre autorité est bien assise. Aussi, ces populations relèvent-elles, pour la plus grande partie, de l'autorité civile qu'il n'y aura pas d'inconvénient à étendre, prochainement, au cercle de Maevatanana. On pourrait, à la rigueur, prendre la même mesure pour les cercles de Maintirano et de Morondava, où la reconstitution des organismes indigènes, les situations avantageuses faites aux chefs traditionnels et les égards dont nous les entourons, ont gagné à la cause française de puissantes influences locales ; mais on ne saurait oublier que pendant des siècles ces populations du Menabe, chez lesquelles règne aujourd'hui la tranquillité et qui commencent à s'adonner aux travaux pacifiques, ont vécu de pillages et ont eu pour unique objectif les satisfactions sauvages des guerres de clans. Pour ne pas favoriser de fâcheux retours d'atavisme, qui, avec ces gens — d'esprit très mobile — peuvent dépendre

d'un mouvement impulsif, de faux bruits, il est sage de ne rien changer au régime actuel, avant d'avoir la certitude que leur soumission, acquise par les armes, est pleinement confirmée par la notion de leur propre intérêt. C'est, à mon sens, l'affaire de deux ou trois ans, avec l'extension de l'enseignement et de l'assistance médicale, le maintien du système d'administration indigène que nous avons organisé, la continuation normale de l'essor économique de cette partie de la Colonie.

Quant aux régions récemment troublées, peut-être est-ce précisément parce que l'organisation administrative y a été commencée de prime abord, que nous avons eu à y déplorer les derniers incidents. La révolte a eu pour foyer, on s'en souvient, une région qui était restée en dehors de l'occupation militaire et que ni le commerce ni la colonisation n'avaient pénétré jusqu'en ces derniers temps. Puis, à la suite des intéressantes découvertes aurifères faites dans la région de Fianarantsoa, le pays a été parcouru par plusieurs prospecteurs. Le prétexte du mouvement de rébellion a été l'impôt; le motif véritable, pour ces tribus indépendantes, sauvages et guerrières, fières des victoires qu'elles ont, jadis, remportées sur les Hova, il faut le voir aussi bien dans leur amour du brigandage, et dans leur opposition à l'établissement de l'Européen chez elles, sur le sol des ancêtres dont, cependant, elles ne tirent pas profit, que dans leur ignorance et dans l'influence néfaste des sorciers. Le maintien de l'impôt, facilement accepté partout ailleurs, du moment qu'il est général, s'impose donc dans le Sud, au même titre que l'extension de nos œuvres sociales, comme une nécessité politique, quand bien même il ne serait pas une nécessité financière et économique.

Le calme est aujourd'hui revenu parmi les tribus de Fort-Dauphin, qu'avaient entraînées leurs voisins les Antaisaka. Dans la province de Farafangana se trouve encore un groupe d'insurgés abandonnés par la masse de la population, chez laquelle nous avons trouvé de fidèles et courageux partisans. Le rétablissement de l'ordre peut être considéré comme acquis, à condition toutefois de conserver, pendant quelque temps encore, dans cette région, des troupes régulières suffisantes.

La situation est donc bonne dans l'ensemble de la colonie, l'état des esprits très satisfaisant chez le plus grand nombre de nos sujets malgaches. C'est grâce à cet état d'esprit que, trois ans après l'occupation par nos troupes de toutes les régions, nos colons ont pu porter leurs recherches sur toute l'étendue de la Grande Ile, bien qu'*a priori* les vastes espaces désertiques qui s'y rencontrent rendent la surveillance difficile et se prêtent aux attentats de toutes sortes.

S'il est indispensable que nos chefs de circonscription ne s'abandonnent pas à une quiétude complète, en ce qui concerne particulièrement certaines tribus les plus récemment soumises, et observent, avec un soin minutieux et constant, leur mentalité d'êtres impulsifs et encore à demi sauvages, il n'en est pas moins acquis que notre autorité s'exerce surtout par l'influence morale obtenue sur les populations. Les importantes réductions apportées aux effectifs militaires et aux forces de police stationnés dans les provinces en sont, entre autres témoignages, l'évidente démonstration.

Cette situation persistera si le gouvernement de la colonie continue cette politique de races, qui nous a donné de bons résultats et tient toujours compte, dans les mesures d'ensemble, de la diversité des peuplades et des régions.

GÉNÉRAL GALLIENI.

(*A suivre*)

LES

ANIMAUX DISPARUS

DE MADAGASCAR

GISEMENTS, ÉPOQUES ET CAUSES DE LEUR DISPARITION [1]

C'est en 1851 que l'attention du monde savant fut attirée pour la première fois sur la paléontologie de Madagascar, grâce à un œuf de dimensions extraordinaires que Geoffroy Saint-Hilaire a présenté à l'Académie des Sciences. Quinze ans plus tard, mon père découvrait dans les marais de la côte occidentale de l'Ile, entre autres débris paléontologiques, des restes d'un petit hippopotame et d'une tortue géante. En 1893, M. Muller se procurait, à Antsirabe, des vestiges de plusieurs nouvelles espèces d'oiseaux, et, en 1895, un collectionneur, M. Last, trouvait le crâne d'un Mammifère

(1) Cette étude est extraite et résumée d'un important travail que notre collègue et ami, M. G. Grandidier, vient de consacrer aux Lémuriens disparus et, en particulier, à ceux qui vivaient à Madagascar, travail qu'il a présenté, il y a quelques jours, avec le plus grand succès, à la Faculté des Sciences de Paris comme thèse de doctorat ès-sciences.

Nous sommes heureux de reproduire ces passages, qui forment en quelque sorte un avant-propos aux descriptions systématiques et anatomiques que M. G. Grandidier consacre aux quatre familles de Lémuriens retrouvés jusqu'ici à Madagascar. Nous espérons qu'ils intéresseront nos lecteurs, étant donné surtout les récentes découvertes faites à Ampasambazimba, près de Tananarive, dont notre *Revue* et le *Bulletin de l'Académie malgache* ont, à plusieurs reprises, signalé l'importance.

Que M. G. Grandidier veuille bien trouver ici l'expression de nos sincères compliments pour le beau travail qui lui a valu les félicitations unanimes des professeurs de la Faculté des Sciences, et accepter tous nos remerciements pour la nouvelle marque d'intérêt qu'il témoigne une fois encore à la *Revue de Madagascar*, et dont nous lui sommes très reconnaissants.

inconnu, de grande taille, dont la place systématique dans la série zoologique était difficile à déterminer, mais qui, après de minutieuses études, fut considéré comme le type d'une nouvelle famille devant prendre place non loin des Adapis, animaux qui vivaient en France à l'époque tertiaire, et des Lémuriens actuels.

Telles sont les principales découvertes qui démontrèrent la récente existence à Madagascar de nombreux animaux aujourd'hui disparus, mais qui devaient former, il y a quelques siècles à peine, un ensemble caractéristique et donner à la faune de l'Ile de Madagascar, déjà si étrange et si spéciale, un aspect très particulier.

Depuis 1895, Milne-Edwards et Filhol en France, Forsyth Major et Andrews en Angleterre, Lorenz von Liburnau en Autriche, Guldberg en Norvège, et Burckhardt en Suisse ont publié des travaux sur la paléontologie des vertèbres malgaches, et, quoique plusieurs points soient encore loin d'être élucidés, il est utile de résumer dès maintenant nos connaissances à ce sujet.

Les principaux gisements reconnus jusqu'à ce jour sont situés soit dans la partie volcanique du centre de Madagascar, soit dans la région calcaire qui s'étend le long de la côte sud-ouest, soit encore dans les grottes creusées dans les falaises de l'extrême-sud de l'île.

Non loin d'Antsirabé, petite ville située au nord-ouest de l'Imerina et renommée dans toute l'Ile pour ses sources minérales chaudes, dont la composition rappelle celle de Vichy, se trouve le gisement le plus célèbre parmi ceux du centre ; de nombreux voyageurs et collectionneurs y ont fait des fouilles, parmi lesquels et l'un des derniers, M. Jully, directeur du service des bâtiments civils, qui s'est consacré avec tant de talent et de dévouement à l'étude de Madagascar. Il y a entrepris des recherches méthodiques pour recueillir des documents en vue de la participation officielle de la Colonie à l'Exposition de 1900. Dans un intéressant travail intitulé *les Tourbières d'Antsirabé* (1),

(1) A. Jully. *Les tourbières d'Antsirabé et les animaux disparus de Madagascar*, Tananarive. *Notes, Reconnaissances et Explorations*, sept. 1899, pp. 1175-1183, avec carte.

M. Jully parle dans les termes suivants du gisement et de ses environs :

« Les tourbières dans lesquelles se trouvent les squelettes sont toutes situées à proximité des volcans et bordées d'anciens cratères dont les coulées de laves sont accusées encore par les formes arrondies qui les terminent dans les cuvettes. Si l'on examine toute cette vaste plaine d'Antsirabe, dont les vallées orientées N.-O.-S.-E. semblent descendre vers un bas-fond que limite au sud la montagne d'Ibity, et si l'on compare cette région Est du soulèvement avec le Sud-Ouest commençant au marais de Marovoalavo pour continuer presque jusqu'à Betafo, au sud de ce point par une plaine ininterrompue, marécageuse, il semble que la rive méridionale d'un lac gigantesque apparaît nettement. Dans les coupes de terrains, au-dessous des tourbes, des végétaux, des terres rouges mélangées de débris volcaniques, partout, aussi bien dans la vallée des Eaux minérales que dans le marais d'Andrangy, comme dans celui de Marovoalavo, un lit de gravier se retrouve à la même profondeur, 1m90 environ.

« L'état de conservation est différent suivant les points. Tandis que dans la Vallée des Eaux les têtes d'hippopotames et les gros ossements se retrouvent entiers et en parfait état, dans la vallée d'Andrangy, ils sont brisés, dans un état de décomposition avancée qui, souvent, ne permet pas de les extraire. D'autre part, alors que les petits ossements font totalement défaut dans la première vallée, ils se trouvent en abondance dans la seconde et bien conservés au milieu des débris d'os d'hippopotames. Il est juste de remarquer aussi que les ossements provenant d'un même individu se trouvent toujours groupés dans un espace relativement restreint : ceux des petites espèces, par exemple, ont été retrouvés dans une superficie de un mètre carré. L'orientation générale des squelettes est dans le sens des vallées, et les membres sont placés dans leur position normale par rapport au corps. Il semble, en un mot, que tous ces êtres aient été frappés à la place même où ils se trouvaient. Les débris volcaniques, les scories, les morceaux de bois, de branches et de plantes, carbonisés, racontent éloquemment ce cataclysme, ce soulèvement, cette

boursouflure énorme qui vint tout à coup crever au milieu de Madagascar. Elle fit de l'Ankaratra un formidable anthrax, par où de soixante-dix bouches (c'est le nombre de cratères éteints comptés par M. Mullens) s'écoulèrent des torrents de lave et de boue sur les fonds soulevés des grands lacs, dans les sillons creusés par l'écoulement de leurs eaux, ensevelissant les plantes et les animaux sous des amas de terres liquides et figeant la vie dans une gangue où la corruption même ne put l'atteindre complètement.

« Il est remarquable, en effet, de voir sortir de ces tourbes noires les touffes de jonc ou d'herbes à longue tige lancéolée, rougeâtres et intactes au point que, laissées sur le sol par des fouilles faites il y a cinq ans (Muller, 1893), elles ont résisté à l'action du soleil et de la pluie et, dépouillées de leurs gangues de terre, ressemblent aux tas de varechs que nos pêcheurs font sur le rivage de la mer. Çà et là, des troncs d'arbres de grandes dimensions émergent, près des tiges brisées de palmiers reconnaissables à leurs nœuds irrégulièrement espacés et circulaires, des petites branches menues en quantité innombrable, enfin la caractéristique d'une végétation dense, épaisse, qui couvrait les bords de ces lacs ou les plateaux devenus marais à leur tour. Et du chaos produit par le cataclysme dans lequel ont sombré les représentants d'une faune et d'une flore plus tropicale évidemment que celle des hauts plateaux à l'heure actuelle, sort pour nous une superposition ordonnée qui, dans ses diverses couches, nous révèle méthodiquement les époques. »

On voit par cet extrait, que M. Jully croit à la destruction de ces animaux par le fait d'un cataclysme volcanique, et cependant, en certains points, il reconnaît dans les diverses couches une superposition ordonnée indiquant des époques successives. Il me semble qu'il y a là un fait qui exclut l'idée d'un bouleversement, et, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre, il me paraît plus plausible d'admettre que plusieurs causes naturelles sont venues concourir pour causer la disparition de cette faune et l'expliquent suffisamment sans qu'on soit obligé de recourir à l'hypothèse d'un soulèvement volcanique.

Un second gisement qui paraît contenir des documents précieux a été découvert récemment dans cette même région volcanique; il est situé dans la province de Miarinarivo, au sud-ouest du petit village de Tsarazaza. On a donné à cet endroit le nom d'Ampasambazimba, en raison de l'existence, non loin de là, d'un tombeau de Vazimba. Ce gisement, autour duquel apparaissent des affleurements de calcaire, a la forme d'un demi-cercle limité par le cours du Mazy et par les faces terminales de coulées de basalte. Sa plus grande dimension est d'environ 200 à 250 mètres. Dès qu'on perfore la roche sédimentaire en un point quelconque de cette cuvette, on donne naissance à une venue d'eau paraissant abondamment chargée d'acide carbonique analogue à celle qui s'écoule d'une source ferrugineuse naturelle voisine, la source de Mahatsinjo, située à quatre kilomètres à l'Ouest. La roche calcaire qui remplit toute la vallée ou à peu près, se montre généralement à la surface non recouverte de lave. Son épaisseur n'a pas été déterminée avec précision, mais elle doit dépasser 2 mètres. Les ossements sont immédiatement sous la couche d'humus, profonde de 30 à 40 centimètres en général, quelquefois de 1 mètre; ils reposent sur le banc de dépôts sédimentaires dans lequel ils sont parfois incrustés, à tel point qu'il est impossible de les dégager. Un certain nombre de pièces de squelette d'hippopotame et d'autres animaux sont soudées entre elles par des concrétions calcaires. Les débris sont épars dans toutes les directions; il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de réunir les éléments d'un même squelette, non seulement les os appartenant à des individus, mais même à des espèces différentes étant pêle-mêle, disséminés sous la couche de terre végétale.

M. l'administrateur Raybaud, à qui l'on doit la découverte de ce gisement, ajoute que certaines pièces semblent avoir subi l'action du feu; des scories informes, des cendres volcaniques mêlées à des formations calcaires emprisonnent quelquefois un os, et, sur ces débris à demi calcinés, des traces métalliques irisées sont parfaitement visibles.

Des graines, des noyaux en grand nombre, ont aussi été trouvés, mêlés aux ossements et à des pièces de bois, dont

quelques-unes sont admirablement conservées. Cinq variétés de noyaux, au moins, ont été reconnues, la majorité d'entre eux identifiables avec les fruits de végétaux vivant encore maintenant dans la région.

Tel est le résumé de la description que M. l'administrateur Raybaud et MM. Baron et Mouneyres (1), qui l'ont scientifiquement exploré, donnent de ce gisement. Son importance fossilifère nous est aussi signalée par M. Standing (2) dans son travail en cours de publication et par l'étude sommaire qu'il a fait de quelques-uns des restes de Lémuriens qui y ont été découverts.

Ces descriptions, à première vue, paraissent apporter un argument important aux personnes qui attribuent la disparition de ces animaux à un cataclysme volcanique; cependant, si l'on réfléchit, on ne voit pas, même dans ces conditions, pourquoi il faut conclure que le feu souterrain a été la cause de la mort de ces êtres. N'est-il pas logique de croire plutôt que son action s'est exercée sur les restes d'animaux morts depuis longtemps? Une éruption volcanique ayant pour effet un soulèvement a pu être la cause de l'entraînement par les eaux de ces débris, d'où mélange de fragments brisés, et cependant conservation de pièces de bois en parfait état; ce qui n'eût pu avoir lieu si l'action ignée s'était produite sur l'emplacement même. Enfin, pour expliquer l'irisation métallique, les concrétions calcaires dont quelques os sont couverts, il suffit de se rappeler que tout autour et dans le gisement lui-même, il se trouve des sources minérales.

Les gisements situés dans la région occidentale de Madagascar se présentent d'une façon un peu différente; ils sont échelonnés sur la côte, à peu de distance de la mer, à quelques centaines de mètres seulement, dans les prairies marécageuses qui sont comprises entre la bande de sable littorale et les premières collines de la chaîne côtière. On en signale tout le long du canal de Mozambique, depuis l'embouchure

(1) Baron (Rev.) et Mouneyres (cap.). *Rapports sur une tournée géologique effectuée en 1903 dans l'ouest et le nord-ouest de Madagascar.* Tananarive, Bull. économique de Madagascar, 1er trimestre 1904, pp. 1-20.

(2) Standing (H.F.) *Rapports sur des ossements sub-fossiles provenant d'Ampasambazimba* Tananarive, Bulletin trimestriel de l'Académie malgache. 4e trimestre 1903 (1re partie, pp. 227-235 avec pl.).

de la Tsiribihina jusqu'au pays Mahafaly; mais les principaux points où des fouilles sérieuses ont été effectuées sont, en allant du nord au sud, Ankevo, Belo, Lamboharana et Ambolisatra. Il faut remarquer que toutes ces localités sont célèbres parmi les indigènes des environs comme des points d'eau douce; celle-ci est en effet, sauf aux embouchures des fleuves, relativement rare dans toute la région côtière.

A Lamboharana, près du village de pêcheurs d'Itampolové, le gisement, au lieu d'être dans une prairie marécageuse, affecte la forme d'une cuvette entourée d'une ceinture de roches calcaires qui vient affleurer le sol. Elle a une centaine de mètres de diamètre, et est remplie de terre végétale à travers laquelle l'eau source constamment. Les ossements sont à une profondeur assez faible, qui ne dépasse jamais deux mètres; ils sont enchâssés dans un humus compact, qui, pendant les travaux, se transforme rapidement en boue à cause de l'eau qui envahit de suite les fouilles au fur et à mesure qu'on creuse; c'est même là l'obstacle le plus considérable à la conduite méthodique des recherches et qui, aussi bien dans la région occidentale que dans le centre de l'Ile, empêche de trouver des squelettes complets; car on est obligé de tâter les ossements immergés soit avec une bêche, soit avec la main ou le pied, selon la profondeur à laquelle ils sont situés sous l'eau et de les retirer un par un, en un mot, d'opérer, à l'aveuglette. Il est juste d'ajouter que certains de ces gisements sont d'une extrême richesse; à Lamboharana en particulier, les débris des animaux les plus divers sont en contact les uns avec les autres, et il semble que la terre a eu pour unique rôle de combler les insterstices d'un immense ossuaire.

A Andrahomana, qui est situé au sud et non loin de Fort-Dauphin, nous nous trouvons en présence d'un gisement d'un tout autre ordre; c'est dans le sol des grottes creusées à la base de la couche de calcaire, au point où elle est en contact avec les roches cristallophylliennes qui forment le soubassement de la côte orientale de Madagascar, qu'on trouve les fossiles.

La principale de ces excavations, celle où Sikora,

M. Alluaud, le lieutenant Gaubert et moi-même (1) avons fait de si fructueuses récoltes, est une caverne de très grande dimension dont la seule entrée domine la mer par un à-pic d'une dizaine de mètres. La voûte, dont la hauteur moyenne peut être approximativement fixée à une vingtaine de mètres, s'est effondrée dans la partie la plus éloignée de l'entrée. C'est à cette circonstance que la grotte doit son merveilleux pittoresque, car, par cette ouverture béante, pénètrent non seulement les rayons de soleil qui en éclairent l'intérieur, mais aussi de nombreuses lianes et des plantes grimpantes ; malheureusement aussi, de ce fait, le sol est jonché d'énormes blocs détachés du toit ou entraînés par sa chute; leur présence est une gêne et un danger pour les fouilles, qu'on ne peut effectuer que par petites tranchées verticales entre eux. C'est par ce trou probablement aussi que beaucoup d'animaux postérieurement à cet éboulement sont entrés ou tombés accidentellement dans la grotte, d'où ils n'ont pu ressortir; leurs débris jonchent le sol ou sont à peu de profondeur dans un sable fin et sec, qui les a conservés d'une remarquable façon. Si les gisements de la côte occidentale, comme Ambolisatra, où, depuis sa découverte par mon père en 1865 pas un voyageur n'es passé sans y faire des recherches, paraissent inépuisables, la caverne d'Andrahomana a été par contre très rapidement épuisée.

Les animaux dont on retrouvé les débris dans ces ossuaires étaient nombreux; la majorité d'entre eux étaient de grande taille; ils sont aujourd'hui disparus, mais formaient encore, à une époque récente, toute une faune, dont il importe de préciser les éléments, non seulement parce qu'il est intéressant de connaître ce qu'étaient ces animaux par eux-mêmes, mais aussi quel était le caractère général de cette faune.

Jusqu'à présent, on n'a trouvé que peu d'invertébrés; quelques fragments de carapace de crabes qu'on peut rapporter au genre *Telphusa* et de nombreuses coquilles de mollusques terrestres ou d'eau douce tels que *Bulimus*, *Helix*, *Cyclostoma*..... etc.

(1) Grandidier (G.). *Observations sur les Lémuriens disparus de Madagascar (collections Alluaud, Gaubert, Grandidier)*. Paris, Bull. Mus. Hist. Nat. 1902, nov. pp. 497-505. et déc. pp 507-592, avec fig.

Tous ces animaux sont encore abondants dans le voisinage des gisements de fossiles.

On n'a encore rencontré aucun vestige de Poisson qui fût déterminable et pas la moindre trace de Batracien, mais, par contre, beaucoup de débris de Reptiles. Les Serpents sont représentés par de nombreux os, surtout des vertèbres et des côtes, peu de mâchoires; par leur taille, ils paraissent devoir être homologués aux *Pelophilus* et aux *Heterodon* qui sont actuellement les plus grands Ophidiens de la faune herpétologique malgache. Les Crocodiliens se signalent à l'attention des naturalistes par des débris abondants qui appartiennent tous à une même espèce, que l'évidence oblige à confondre avec le *Crocodilus robustus* (1), qui habite encore les grands lacs de Madagascar, tels que l'Itasy et l'Alaotra; il faut même remarquer qu'il n'existe plus que dans ces grandes étendues d'eau douce et que, partout ailleurs, dans toutes les rivières et même les ruisseaux, il est remplacé par une autre espèce, le *Crocodilus madagascariensis*, qui seule y vit et y pullule. Les Chéloniens sub-fossiles ne se rencontrent à Madagascar que dans les gisements situés en terrain calcaire, c'est-à-dire sur la côte occidentale et à Andrahomana; ils appartiennent à trois espèces : l'une petite, à carapace très bombée, doit être rapprochée, si ce n'est identifiée avec la *Testudo radiata*, qu'on trouve encore abondamment dans la brousse épineuse de la région méridionale de l'Ile; les deux autres, très grandes, la *Testudo abrupta* (Grandidier) (2), la *Testudo Grandidieri* (Vaillant) (3) dont la carapace mesure 121 centimètres d'une extrémité à l'autre et 152 en suivant le contour dorsal, et qui sont aujourd'hui disparues. Par les caractères que présente sa carapace, ces Chéloniens appartiennent sans contredit au groupe des grandes tortues d'Aldabra, groupe d'îles où on trouve encore des individus vivants de ces animaux gigantesques;

(1) VAILLANT (L.) et GRANDIDIER. *Sur le crocodile fossile d'Ambolisatra*. Paris, *Comptes Rendus, Acad. Sc.*, 12 juillet 1872, pp. 150-151.

(2) GRANDIDIER (A). *Sur ses découvertes zoologiques faites récemment à Madagascar* (description de..., de tortues colossales, etc.). Paris. *Comptes Rendus, Acad. Sc.*, 14 déc. 1868, pp. 1165-1167, et *Ann. Sc. Nat.* 1868, pp. 375-378.

(3) VAILLANT (L.). *Remarques complémentaires sur les Tortues géantes de Madagascar*. Paris, *Comptes Rendus Ac. Sc.*, 23 mars 1885, pp. 874-877.

celles-ci se distinguent cependant de celles de Madagascar par un plus grand aplatissement de la carapace. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que toutes les îles qui avoisinent Madagascar, telles que Maurice, Rodrigues, la Réunion, les Seychelles, etc., ont été jadis peuplées de Tortues de grande taille, qui y ont été détruites par les premiers navigateurs européens qui les recherchaient pour leur chair. Ces terres isolées étaient en effet, jusqu'à cette époque, inhabitées, et les grandes tortues avaient pu y couler leur vie plus que centenaire, n'ayant à lutter contre aucun ennemi. A Madagascar, il n'en avait pas été de même, à cause des indigènes et des Arabes, qui, depuis plus longtemps, relâchaient sur ses côtes; aussi leur disparition est-elle plus reculée; néanmoins, ces animaux, qui vivaient du temps des Æpyornis, des Hippopotames, des grands Lémuriens, ont été, comme eux, contemporains de l'Homme, et il n'est pas téméraire de croire que celui-ci a hâté la disparition de ces inoffensifs et utiles Chéloniens, comme il l'a fait pour les autres représentants de cette faune sub-fossile.

Les Oiseaux qui faisaient partie de cette faune appartenaient aux deux groupes des Ratites, ou oiseaux coureurs, et des Carinates, ou oiseaux capables de voler. Les premiers sont de beaucoup les plus importants non seulement par leur taille et l'abondance de leurs débris, mais encore, comme ce sont des animaux relativement sédentaires, par leurs caractères anatomiques, qui indiquent la physionomie de la faune et de l'âge géologique; aussi les travaux qui ont trait à ces animaux, dont il existe deux familles, celle des *Æpyornis* et celle des *Mullerornis*, sont-ils très nombreux. Les premières notions sur le genre *Æpyornis* datent de 1851, époque à laquelle J. Geoffroy Saint-Hilaire montra à l'Académie des Sciences des œufs et quelques fragments osseux qui lui avaient été envoyés du pays Mahafaly, c'est-à-dire de l'extrême sud de Madagascar. Depuis, les collections de mon père, de MM. Samat, Grevé, Major, Muller, Last, Bastard et les miennes ont permis l'étude détaillée des principales parties du squelette de ces animaux et les diagnoses de plusieurs espèces, dont la seule famille des Æpyornis comprend neuf; la

plus grande atteint 3 mètres de hauteur. Ces espèces sont *Æp. maximus* (Geoff. Saint-Hil.) (1); *Æp. medius* (M.-E. et Gr.) (2); *Æp. modestus* (M.-E. et Gr.) (3); *Æp. ingens* (M.-E. et Gr.) (4); *Æp. Titan* (Andrews) (5); *Æp. Hildebranti* (Burckhardt) (6); *Æp. cursor* (M.-E. et Gr.) (7); *Æp. lentus* (M.-E. et Gr.) (8) et *Æp. Mulleri* (M.-E. et Gr.) (9). Ces oiseaux, qui diffèrent par la taille et les proportions relatives des diverses parties de leurs squelettes, ont cependant un caractère commun d'avoir des membres inférieurs lourds et massifs, disposition que nous ne trouvons à un degré aussi marqué que chez les *Dinornis* de la Nouvelle-Zélande et chez quelques oiseaux, dont la place systématique est encore très hypothétique, comme le *Gastornis*, trouvé dans le conglomérat inférieur à l'arbile plastique du Bas-Meudon, ou l'*Eremopezus eocænus* du Fayum, récemment décrit par Andrews (10) d'après l'extrémité inférieure d'un tibia.

Les *Mullerornis*, dont les premiers vestiges, ceux de deux espèces *M. Betsilei* (M.-E. et Gr.) (11) et *M. Agilis* (A. M.-E. et Gr.) (12), ont été rapportés d'Antsirabe par M. Muller, et ceux de la troisième *M. Rudis* (M.-E. et Gr.) (13) des gisements de la côte ouest par M. Grevé, sont des animaux de taille moyenne qui n'avaient pas l'apparence lourde et massive des Æpyornis; ils se rapprochaient davantage des

(1) Isid. Geoffroy Saint-Hilaire. *Notice sur des ossements et des œufs trouvés à Madagascar dans des alluvions modernes et provenant d'un oiseau gigantesque.* Paris. *Comptes Rendus, Acad. Sc.*, 27 janv. 1851, pp. 101-107 et *Ann Sc. Nat. Zool.*, 1850, pp. 206-212 et note additionnelle pp. 213-216.

(2) et (3) Milne-Edwards (A.), et Grandidier (A). *Nouvelles observations sur l'Æpyornis.* Paris, *Ann. Sc. Nat. Zool.*, 1859, pp. 97-98.

(4) (7) (8) (9) Milne-Edwards (A.) et Grandidier (A.). *Observations sur les Æpyornis de Madagascar.* Paris, *Comptes Rendus, Acad.. Sc.* 15 janvier 1894.

(5) Andrews (Ch. W.). *Notes on a species of Æpyornis (Æp. Titan).* Londres, Geologial Magazine, janvier 1894, p. 18-20.

(6) Burckhardt (R.). *Ueber Æpyornis (Æp. Hildebranti).* Iena Paléontol. Abhaudl. nouv. série, t. II, 1893, pp. 128-145, avec 4 pl.

(10) Andrews (C. W.). *On the pelvis and hind limb of Mullerornis Betsilei. M. E. et G., with a note on the occurence of a ratite bird in the upper eocene beds of the Fayum, Egypt.* Londres, *Proc. Zool. Soc.*, 9 juin 1904, pp. 163-171 avec pl.

(11) (12) (13) Milne-Edwards (A.) et Grandidier (A.). *Observations sur les Æpyornis de Madagascar.* Paris. *Comptes Rendus, Acad. Sc.*, 12 janvier 18 4, pl

Casoars. Nous ne connaissons encore de ces oiseaux que quelques os des pattes; ils se distinguent cependant très nettement des autres Ratites disparus de Madagascar, et l'un d'entre eux, le *M. Rudis*, présente même une particularité anatomique, c'est l'existence entre les poulies digitales médiane et externe d'un pertuis osseux destiné au passage du tendon du muscle adducteur du doigt externe.

Les Carinates sont aussi représentés par de nombreux squelettes dans tous les gisements, tant dans le centre de l'Ile que sur la côte ouest. Ces fossiles, si l'on en excepte le travail intéressant, mais bref, de M. Andrews relatif aux collections faites à Antsirabé par M. Forsyth Major (1), n'ont encore donné lieu à aucune publication importante, et beaucoup de documents sont encore à étudier. Quoi qu'il en soit, il est facile de voir que la plupart de ces ossements appartenaient à des animaux dont l'espèce existe encore à Madagascar. Ce sont des *Ardea*, des *Platalea*, des *Plotus*, des *Anas*, des *Sarcidiornis*, etc.; la plupart sont des oiseaux d'eau ou de proie qui sont encore très répandus sur les rives des lacs ou des marais. Parmi les espèces disparues, qui sont peu nombreuses d'ailleurs, et qui toutes viennent d'Antsirabé et ont été décrites par Andrews dans le travail dont nous venons de parler, il faut citer en première ligne le *Centrornis Majori*, sorte d'Ansérídé de grande taille se rapprochant de l'Oie d'Egypte ou *Chenalopex æpypticus* et du *Sarcidornis melanotus*, qui vit encore de nos jours à Madagascar; il en diffère par la dimension et la longueur de ses jambes.

Avec les Mammifères, nous abordons le chapitre le plus intéressant et le plus important de l'étude de la faune disparue de Madagascar.

Jusqu'à une date toute récente, les Edentés n'étaient représentés dans la Grande Ile que par le *Plesiorycteropus madagascariensis* (2), animal dont l'existence avait été révélée à M. Filhol par la portion postérieure d'un crâne trouvé à Belo et que, à cause de ses analogies avec les *Orycteropus*, ce

(1) ANDREWS (Ch. W.). *One some fossil remains of carinate birds from central Madagascar*. etc. Londres, Ibis, juil. 1897, pp. 343-359, et pl. VIII-IX.

(2) FILHOL (H.) *Observations concernant les mammifères contemporains de l'Æpyornis à Madagascar*. Paris, *Bull. Mus. Hist. Nat.* janv. 1895, pp. 12-14.

savant zoologiste avait placé, mais avec réserves, dans le groupe des Edentés.

Mais, en 1901, j'ai décrit, sous le nom de *Bradytherium madagascariense* (1), un fémur dont les ressemblances avec celui du *Bradypus tridactylus* étaient frappantes, car il ne s'en distinguait que par une grande différence de taille et des détails anatomiques. La découverte de ce nouveau document, étant donné ses affinités, m'a paru montrer d'une manière indiscutable l'existence d'Edentés à Madagascar, à l'époque préhistorique, existence que plusieurs paléontologistes avaient cru pouvoir mettre en doute. Plusieurs os, tels qu'un métacarpien très long, mince et incurvé mesurant 105 millimètres, que l'extrémité supérieure d'un cubitus, qu'un tibia provenant d'Ambolisatrà, comme le fémur, mais d'envois plus récents, paraissent aussi confirmer cette opinion, qui cependant ne pourra être tranchée d'une manière définitive qu'après la découverte de crânes en bon état de conservation.

L'ordre des Artiodactyles n'est représenté dans la faune subfossile malgache que par un Ruminant, le Bœuf, et deux Porcins, un Hippopotame et un Potamochère.

Le Bœuf *Bos madagascariensis*, dont on retrouve des débris dans les gisements, est très probalement le même que celui qui vit encore actuellement à Madagascar, et qui, selon toutes vraisemblances, a été introduit par les Arabes, qui, les premiers, vinrent commercer et fonder des comptoirs sur les côtes de l'Ile. Le squelette de cet animal présente cependant une particularité qu'il importe de signaler, c'est la bifurcation très nette de l'apophyse dorsale des vertèbres dorsales. Ce caractère ne se présente d'une manière aussi accusée chez aucun des bœufs domestiques ou sauvages (c'est-à-dire marrons), qu'on rencontre encore à Madagascar.

Cependant, les vertèbres de certains Bœufs de l'Inde et de ceux qu'on retrouve momifiés en Egypte, où quelques-uns étaient vénérés comme animaux sacrés et que M. Lortet vient d'étudier, présentent aussi un évasement de la pointe de l'apophyse dorsale. Ce fait confirmerait ce que l'histoire nous

(1) GRANDIDIER (G.). *Un nouvel édenté sub-fossile de Madagascar*. Paris, *Bull. Mus. Hist. Nat.*, fév. 1901, pp. 54-56, avec fig.

incitait déjà à croire, c'est l'introduction du Bœuf à Madagascar par les Arabes qui ont pu l'apporter de deux régions : du golfe Persique, d'où chaque année, à l'époque de la mousson favorable, il partait des flottes de trafiquants à destination de Zanzibar, des Comores, de la côte d'Afrique ou de Madagascar, ou d'Egypte, pays qui à plusieurs reprises, après les luttes religieuses qui, suivirent la mort de Mahomet, fut le point de départ d'exodes pour Madagascar, comme le montrent les monnaies d'or fatimites du xe siècle retrouvées dans les fouilles de l'ancienne ville arabe de Mahanara, sur la côte nord-ouest de Madagascar.

Les Hippopotames, dont la présence à Madagascar à l'état sub-fossile avait été signalée brièvement, dès 1833, par Telfair dans une lettre à sir Alexander Johnstone, n'est réellement connu que depuis les collections rapportées par mon père en 1868. Depuis lors, trois espèces, l'*H. Lemerlei* (A. G.) (1), l'*H. leptorynchus* (A. G. et Fil.) (2) et l'*H. madagascariensis* (Guldberg) (3), ont été décrites. Quelle est la valeur de ces dénominations scientifiques? Faudra-t-il réduire à deux, comme il semble que c'est probable, ou même à une le nombre de ces espèces? C'est ce qu'on ne saurait dire maintenant, car l'étude comparative des matériaux arrivés en quantité considérable depuis plusieurs années est encore à faire et ne peut être entreprise ici.

Cependant cette abondance d'ossements a permis de reconstituer, d'une manière presque impeccable, des squelettes complets; la longueur totale de l'animal est de 2m03. Cette profusion de matériaux a aussi montré l'extrême variabilité dans la disposition des os du crâne et dans la taille que présentent ces amphibiens. Si nous prenons, par exemple, les longueurs maxima des principaux os des membres

(1) Grandidier (A). *Sur ses découverles zoologiques faites récemment à Madagascar* (description d'un hippopotame nouveau). Paris, *Comptes Rendus Acad. Sc.*, 14 déc. 1868, pp. 1165-1167, et *Ann. Sc. Nat.* 1868, pp. 375-378.

(2) Grandidier (A.) et Filhol. *Observations relatives aux ossements d'hippopotames trouvés dans les marais d'Ambolisatra.* Paris, *Ann. Sc. Nat. Zool.*, 7e série, tome XVI, pp. 151-190 et pl. VII-XV.

(3) Guldberg. *Undersogelser over en sub-fossile flodhest pa Madagascar* (mémoire sur les hippopotames sub-fossiles d'Antsirabé) Christania. *Videnskubsselskebs Forhandlinger* 1883, n° 6, 24 p. et 2 pl.

d'animaux adultes, nous trouvons que l'humérus peut varier de 22 à 29 centimètres, l'avant-bras de 22 à 30 centimètres, le fémur de 26 à 33 centimètres et le tibia de 20 à 28 centimètres.

Le Sanglier est peu intéressant, car ses restes se retrouvent en général dans les fouilles près de la surface du sol et appartiennent à l'espèce encore vivante, le *Potamochærus Edwardsi*. Quelques personnes veulent assimiler cette espèce au *P. larvatus* d'Afrique ; cependant je crois qu'il faut la considérer comme distincte, c'était du moins l'opinion de Milne-Edwards.

Jusqu'à présent, on n'a encore retrouvé, à Madagascar, aucun reste de Proboscidien, et il est peu probable qu'on en trouve jamais, cet ordre, comme celui des Périssodactyles, paraissant avoir été totalement étranger à la faune primitive de l'Ile ; il ne faut pas, en effet, attribuer à un animal autochtone la défense trouvée en 1901 dans le lit du Mandraré, non loin de Fort-Dauphin ; cette pièce que j'ai eue entre les mains avait certainement été apportée par des marchands arabes.

Les Rongeurs sont peu nombreux dans les gisements ; leurs squelettes ne se sont, d'ailleurs, conservés que dans les endroits abrités : dans la grotte d'Andrahomana, par exemple, ou dans l'abri sous roche appelé Lavajaza, ou grotte des Enfants, qui est situé à côté d'Antsirabe ; c'est cependant d'après une mâchoire trouvée ainsi à l'état sub-fossile que M. Forsyth Major a décrit le *Brachyuromys ramirohitra*, animal qu'il a retrouvé plus tard vivant dans la grande forêt Tanala, aux environs du village de Vinanitelo.

Dans ces grottes on trouve aussi de très nombreux ossements de *Mus rattus*, de *Mus musculus*, d'*Eliurus Majori*, d'*E. tanala*, et de *Macrotarsomys Bastardi*, tous animaux encore vivants dans les environs de ces excavations, où leurs débris ont été très vraisemblablement apportés par des oiseaux de proie. Cependant, à Andrahomana, j'ai retrouvé une espèce d'*Hypogeomys* de grande taille jusqu'à présent inconnue à l'état vivant. Sa parenté avec l'*H. antimena* est évidente, mais il s'en distingue suffisamment pour permettre de le rattacher

à une espèce spéciale, l'*H. australis* (G. G.) (1). M. Forsyth Major, de son côté, étudie en ce moment même une collection de Rongeurs de très petite taille provenant aussi d'Andrahomana, et, quoique son travail soit encore inédit, il a bien voulu me faire part de quelques-unes de ces découvertes. Au milieu de nombreuses mâchoires de *Mus* et d'*Eliurus*, il en a trouvé qui appartenaient à deux genres nouveaux qui sont particulièrement intéressants par la forme de leurs molaires, qui les rapprochent des Cricétodons tertiaires.

Les Carnassiers sont mal représentés dans la faune disparue de Madagascar ; on trouve cependant dans la plupart des gisements, des ossements de *Cryptoprocta ferox*, mais leur taille est très supérieure à ceux de l'espèce vivante, et, pour ce fait, il m'a semblé utile de désigner sous le nom de *Cryptoprocta ferox, var. spelea* la variété disparue de cet animal, car c'est à Andrahomana que furent trouvés les premiers débris de ce puissant Carnassier. Il en est de même pour la *Viverra fosa,* animal encore vivant, mais rare et en voie de disparition, dont M. Alluaud a rapporté des ossements de grande taille et qu'on désigne sous le nom de *V. fossa. var. Alluaudi.* Des débris de *Viverra Schlegeli* sont aussi assez fréquents dans les fouilles.

Dans la faune sub-fossile, il n'y a pas de Cheiroptères, ni de Mammifères insectivores intéressants, quoique dans les grottes, à Andrahomana, en particulier, on rencontre en grande quantité à la partie superficielle, des squelettes de *Pteropus Edwardsi* et de *Philorrhinus Commersonii.* Des ossements de *Centetes ecaudatus* se trouvent dans tous les gisements ; au premier abord, leur taille avait fait croire qu'on se trouvait en présence d'une espèce, ou au moins d'une variété nouvelle, mais une étude comparative a montré qu'il y avait identité entre l'espèce contemporaine de l'Æpyornis et celle encore si répandue dans toute l'Ile.

Les Lémuriens qui faisaient partie de cette faune disparue appartiennent à quatre familles, dont les types sont : les *Megaladapis*, les *Lemur*, les *Palæopropithecus* et les *Archæo-*

(1) GRANDIDIER (G.). *Description d'une nouvelle espèce de rongeur sub-fossile de Madagascar, l'Hypogeomys australis.* Paris, *Bull. Mus. Hist. Nat.* janv. 1903, pp. 14-15, avec fig.

lemur. Les premiers ont à la fois des proches parents dans la faune tertiaire de France et parmi les animaux actuels, les *Adaptis* d'une part, et les *Lepilemur* de l'autre; les seconds ont encore des congénères vivants; les *Palæopropithecus* forment une famille voisine, peut-être ancestrale, des Propithèques actuels; enfin les membres du groupe des Archacolemur unissent à leurs caractères de vrais Lémuriens quelques traits d'organisation des Singes.

A quelle époque remonte la disparition de cette faune et à quelle cause faut-il l'attribuer? Il est hors de doute maintenant que cette disparition est récente et que la plupart des grands animaux, dont nous ne connaissons plus aujourd'hui que les ossements, ont été contemporains de l'homme. Non seulement les gisements eux-mêmes et l'état de conservation dans lequel on retrouve les os, mais encore les nombreuses traces de travail humain, d'entailles faites sur les os frais et à l'aide d'instruments de fer ou d'acier, le prouvent d'une manière indiscutable. Il est à remarquer toutefois que ces entailles ne se retrouvent que sur les fémurs d'Hippopotames et sur les tibias d'Æpyornis et qu'aucune autre partie du squelette de ces animaux n'est touchée. C'est là un fait qu'on ne s'explique pas, pas plus d'ailleurs que la raison de ces entailles qui paraissent faites sans but précis et portent sans distinction sur toutes les parties de l'os. L'extraction de la moelle n'en est pas la cause, ni l'enlèvement de la viande pour se nourrir, car aucun os ne porte de trace de feu.

En outre, dans les gisements eux-mêmes, mêlés aux débris paléontologiques, on trouve des ornements tels que pierres brillantes, dents d'Aye-Aye (1) (*Chiromys madagascariensis*) percées pour être portées en collier, des poteries et enfin des silex, taillés en pierres à fusil exactement de la taille et de la forme de celles qu'emploient les indigènes pour les fusils de traite que les Arabes et les premiers Européens ont introduits dans l'Ile, mais jamais de débris humains.

Dans ces conditions, étant donné le petit nombre de siècles

(1) J'ai trouvé ces dents à Lamboharana, gisement situé sur la côte ouest. Il est assez extraordinaire d'exhumer de cette région des débris d'un animal qui vit aujourd'hui exclusivement dans les grandes forêts tropicales de la région orientale.

qui se sont écoulés depuis la disparition de ces animaux et les preuves manifestes de l'intervention de l'homme, il faut, semble-t-il, attribuer à celui-ci une part assez grande dans cette extinction. De plus, comme ce sont les animaux de grande taille qui seuls ont disparu, tous les petits ayant résisté, il est probable que nous assistons là au même phénomène de sélection que celui qui a amené dans le reste de la terre la disparition de la plupart des grandes espèces zoologiques. La vie de ces créatures gigantesques, est, en effet, plus difficile à tous les points de vue, nourriture, défense et reproduction et à Madagascar, pays relativement de peu d'étendue, au moins dans la période zoologique actuelle, est venue s'ajouter une autre cause, l'assèchement progressif et constant des grandes étendues d'eau douce ; à Antsirabe, jadis vaste dépression lacustre, comme le montre M. Jully, il ne reste plus que des marais de peu d'étendue ; le lac Alaotra est le seul vestige limnologique de cette immense fissure actuellement drainée par le Mangoro ; les sources minérales d'Ampasambazimba sont, au dire de MM. Baron et Mouneyres, au centre d'une grande cuvette actuellement desséchée ; les grandes prairies d'Ambolisatra, si riches en ossements, bordent le marécage de Ranobé, dont chaque année le niveau baisse, etc. Or, si nous nous rappelons que tous les gisements paléontologiques de Madagascar, sauf celui d'Andrahomana, qui se trouve dans une grotte, sont sur les rivages de ces grandes dépressions, n'est-il pas plausible de croire que les derniers survivants des grands animaux qui nous occupent sont venus chercher leur nourriture, devenue de jour en jour plus précaire et plus rare, sur ces berges où ils ont fini par succomber et où nous retrouvons maintenant leurs ossements.

Cette hypothèse est corroborée par un autre fait, que nous signalions plus haut, c'est la présence du *Crocodilus robustus* parmi les animaux fossiles ; or c'est encore de nos jours la seule espèce qu'on trouve dans les grands lacs d'Itasy, d'Alaotra, etc., et on ne la trouve que là. Dans toutes les rivières, mares et autres flaques d'eau, où à Madagascar les crocodiles pullulent, ils sont remplacés par le *Crocodilus madagascariensis*.

G. Grandidier.

MADAGASCAR A L'EXPOSITION DE HANOÏ

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

l'Exposition de Hanoï

DEUXIÈME PARTIE (1)

Dans le Tonkin et autour du Tonkin

CHAPITRE VII

MACAO (*suite*)

Nous entrons dès lors en plein dans l'histoire contemporaine dont les événements de 1839 devaient dénoncer les dangereuses conséquences qui éclatèrent seulement en 1849. Lorsque dans la tourmente de 1839 les factoreries de Canton furent incendiées sur l'ordre du commissaire impérial Lin, les commerçants européens se réfugièrent à Macao. Avec une armée de deux mille hommes, Lin vint mettre le siège devant la ville et exigea le départ immédiat des sujets anglais qui se réfugièrent à Hong-Kong. Brutalement, la Chine venait de prouver une dernière fois au Portugal qu'elle entendait conserver tous ses droits sur le territoire dont le tribut représentait la location.

Lassé de cette tutelle gênante, le Portugal riposta en faisant déclarer Macao port franc par décret royal du 20 novembre 1845, et en nommant gouverneur Amaral avec l'ordre d'assurer l'autonomie absolue de la Colonie. Homme énergique, celui-ci vint occuper son poste le 21 avril 1846 et manifesta de suite ses dispositions à l'égard des mandarins. Le 8 octobre 1846, une troupe chinoise accompagnée de trois canons débarqua

(1) Voir la *Revue* du 10 juillet 1905.

d'une quarantaine de jonques sur le rivage intérieur, s'avança en face de l'église Saint-Anthony et ouvrit le feu sur une escouade de cipayes; un renfort mit la troupe en fuite : elle se rembarqua précipitamment sur ses jonques dont la plupart, poursuivies par les canons des forts et de la citadelle, coulèrent ou prirent feu. Comme dans le passé les mandarins répondirent en suspendant le ravitaillement de la ville : Amaral leur fit dire que si au bout de vingt-quatre heures les boutiques

Entrée du jardin de Camoëns

n'avaient pas repris leurs affaires, l'artillerie du Monte balaierait la place du marché : le lendemain matin toutes les boutiques étaient rouvertes. Enfin, par une proclamation en date du 5 mars 1849, le gouverneur abolit le ho-pu, c'est-à-dire la douane chinoise qui jusqu'alors avait subsisté à Macao : c'était l'émancipation définitive.

Battus dans leurs derniers retranchements, les mandarins complotaient une revanche : ils la prirent lâchement, le 22 août 1849, en faisant assassiner Amaral par sept Chinois armés de bambous effilés qui l'assaillirent dans une prome-

nade à cheval faite avec son aide de camp à proximité de la frontière. L'officier s'enfuit, le gouverneur fut jeté à terre et décapité. Ce ne fut que trois jours après que sa tête, emportée à Canton, fut renvoyée à Macao : à cette date, le 25 août, par mesure générale, tous les Chinois habitant la presqu'île furent expulsés. Par ce coup de force, le Portugal affirmait des droits qui malheureusement depuis près de trois cents ans n'avaient jamais été reconnus catégoriquement :

La pointe de Macao à l'entrée du chenal, avec l'hôtel de Boa-Vista

c'était une annexion brutale venant après une longue période de tergiversations où les reculs devaient être appréciés par la Chine comme des preuves manifestes de soumission.

Lorsqu'en 1550 celle-ci consentait à laisser l'étranger installer un comptoir à Macao elle lui imposait à la fois le tribut, la justice et les douanes, c'est-à-dire l'emprisonnait dans la main de ses mandarins. Si depuis lors, grâce aux libéralités souvent énormes du conseil général, les revendications chinoises avaient été étouffées ou les mesures de rigueur suspendues, il est indiscutable que Macao était restée jusqu'à

l'arrivée d'Amaral, la vassale de la Chine en apparence et en réalité, situation d'autant plus gênante que l'isthme ne pouvait vivre sans la terre ferme à laquelle il se rattachait. Aussi à la suppression du ho-pu, les mandarins répondirent en faisant transporter les entrepôts des marchandises à Whampoa offrant de les ramener à Macao si le ho-pu était rétabli. Sentant que c'était pour elle une question de vie ou de mort, la colonie essaya de composer : les négociations échouèrent et le transfert des docks fut suivi de l'émigration en masse des boutiques et des manœuvres qui en vivaient : c'était la ruine et quatre ans après la ville était en proie à une véritable détresse financière. Des emprunts furent faits aux citoyens, une agence du gouvernement à Londres procura quelques fonds, enfin la taxe sur les maisons de jeu chinoises instituée contrairement au code pénal portugais, vint assurer de maigres ressources à la colonie agonisante.

Le Portugal était exclu du concert des nations européennes en Chine et lors du traité de Tien-Tsin, Sieh-Huan, superintendant du commerce, déclara nettement que ce « petit pays » ne pouvait être placé sur le même pied que la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. La leçon était dure : elle devait être suivie d'autres plus pénibles. Par le traité du 13 août 1862 les plénipotentiaires chinois consentent il est vrai à reconnaître le territoire portugais sur les instances du comte Kleczskowski, chargé d'affaires de France, qui appuya les revendications du gouverneur Guimaraes envoyé à Tien-Tsin comme plénipotentiaire, mais c'était une reconnaissance platonique avec un sous-entendu relativement au rétablissement du ho-pu, car lorsqu'en 1864 Cœlho do Amaral revint à Tien-Tsin pour la ratification du traité, les ambassadeurs chinois proposèrent des modifications, c'est-à-dire des rétractations. Les négociations furent rompues et c'est seulement quatre ans après, en 1868, qu'un arrangement put être conclu, bien précaire sans doute, car, à nouveau, en 1886, la Chine sommait le Portugal d'évacuer Macao. C'était sans doute une réponse à la proposition faite aux Cortès en 1885 de céder Macao et la Guinée portugaise à la France moyennant certains territoires dans le Congo français, offre qui fut rejetée du reste.

A l'instigation de Sir Robert Hart en 1887, une délégation des douanes impériales chinoises alla passer à Lisbonne un protocole qui promettait au Portugal dans le traité qui devait être signé à Pékin, la situation de la nation la plus favorisée et reconnaissait la possession définitive de Macao au Portugal à la condition expresse qu'il ne pourrait aliéner ce territoire ou ses dépendances sans l'assentiment de la Chine. L'Angleterre mise en éveil par notre installation au Tonkin faisait bonne garde autour du Hong-Kong. Le traité fut signé à Pékin en décembre 1887 et ratifié le 28 août 1888 : le Portugal ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était une fois de plus berné : Macao lui appartenait le jour où Hong-Kong avait définitivement aspiré dans ses docks tout le commerce du Quang-Toung!

Nous avons vu, en étudiant la colonie anglaise, ce qu'était devenu en 1881 le mouvement commercial de son port, représenté par 16.000.000 de tonnes, résultat obtenu en quarante ans; l'Angleterre s'interposa réellement quand elle sut n'avoir plus rien à craindre de sa rivale abattue. La prospérité de celle-ci au XVIIIe siècle, momentanée, éphémère même, a été comparée par de Beauvoir lors de son passage à Macao, à la douloureuse situation dans laquelle il trouva cette ville en 1867 : « Plus Canton devenait inhabitable par suite des délations des mandarins, plus Macao s'ouvrait à nos négociants d'Europe et, non seulement les jonques chargées de marchandises y convergeaient par milliers, mais cette ville était devenue un lieu de plaisance pour les nababs dépensiers, du trafic oriental... Mais en un jour tout cet édifice brillant s'écroule : il suffit qu'en 1841, grâce à l'admirable activité et aux capitaux de la Grande-Bretagne, un autre rocher désert du nom de Hong-Kong soit cédé à la reine des mers et déclaré port franc, pour que le centre de gravité se déplace. »

Nous avons étudié les moyens employés par l'Angleterre à Hong-Kong, nous venons de voir ceux que le Portugal avait mis en œuvre à Macao. Le parallèle s'impose pour qui visite le triangle dont Macao et Hong-Kong sont les deux bases tandis que le sommet, d'où vient la vie et le mouvement, réside à Canton. En 1865, le mouvement du port de Macao se

résumait à 206 sorties de navires et le commerce était représenté par une importation d'opium de 16.000.000 et une exportation de thé de 3.500.000 francs, la ferme des jeux rapportait 500.000 francs environ, celles de l'opium et de la main-d'œuvre plus de 300.000 francs, soit en totalité les deux tiers du revenu de la colonie (1.200.000 francs). En 1900 la ferme de l'opium donne 400.000 francs et celle des jeux sensiblement le même chiffre : le total n'a guère changé non plus.

Restaurant chinois à Macao

Ainsi, en 40 ans, Macao est parvenue péniblement à végéter, soutenant par les privations un budget dont les dépenses n'atteignent pas un million. C'est la misère orgueilleuse, jalouse du passé, insouciante de l'avenir! Mais n'est-ce pas aussi le tableau brutal de l'enlisement d'un ancien monde sombrant dans le fatras de ses superstitions et de ses préjugés près de l'émergence d'une jeune activité dont le travail et l'argent sont les seuls mobiles?

La France a eu le bonheur de naître riche : que seraient devenues sans cela les vieilles colonies que nous remorquons,

nous aussi, comme les épaves du passé, glorieuses mais improductives? Macao est le château de famille dont les descendants sont impuissants à entretenir la splendeur, mais pour le maintient duquel ils ne reculent devant aucunes compromissions : douloureuse constatation qui peine et répugne tout à la fois!

Aprement ce ressouvenir saisit à la gorge sous les frais et vétustes ombrages qui garnissent le jardin de Camoëns : dans

Le Jardin public à Macao

le sanctuaire où ce culte du passé s'est réfugié tout entier, autour de la grotte sous laquelle se dresse dans la pénombre le buste de leur génie, les Macaïstes dépensent les rares piastres à semer les fleurs et la verdure, le gouverneur touche à peine 20.000 francs par an, mais de nombreux jardiniers sont occupés à cette œuvre pieuse : c'est là seulement que vit encore le Macao de jadis. La végétation y est belle d'ailleurs, le climat étant excellent bien que très chaud pendant la mousson de sud-ouest, époque des pluies abondantes. Avec la mousson du nord-est la température s'abaisse : elle est même

froide pendant les mois de janvier et de février; la pureté de l'atmosphère à cette époque donne au magnifique panorama qu'on aperçoit du haut du Monte un charme de pittoresque merveilleux : les vieilles demeures seigneuriales alternant avec les jardins, les forts avec les églises, les avenues ombragées avec les escaliers monumentaux. L'opposition du côté droit de la ville avec le flanc gauche longeant les quais du port s'accuse dans l'agglomération des constructions chinoises qui depuis les dernières pentes garnissent tout le bord du bras de mer où l'île verte dresse ses flancs boisés au pied desquels fument quelques cheminées d'usine.

Avec les dernières maisons chinoises, commence la campagne basse et marécageuse où de nombreux jardins potagers sont admirablement cultivés : elle s'étend jusqu'à la route qui la relie à l'extrémité de la Praïa Grande en longeant les flancs abrupts de la montagne sur laquelle est perché le fort Guia; les collines sont garnies de bois où les pins dominent. C'est sur les terrains en bordure de cette route, dans la dépression séparant les forteresses de la ville, que les Chinois bâtissent aujourd'hui, soit des séries de petites constructions présentant une pièce en façade avec veranda-balcon et sur un modèle uniforme, soit de somptueuses demeures. Sur l'une de celles-ci on avait édifié lors de mon passage, une façade postiche en bambous, décorée de peintures et d'ornements polychromes. Le maître du logis se mariait : un défilé continu de parents et d'amis portant des cadeaux de noces, s'engouffrait dans le hall du rez-de-chaussée richement orné. Je suivis les visiteurs et pénétrai dans le salon sans que personne songeât à demander à l'intrus ce qu'il venait faire : on me montra même complaisamment l'étalage des présents déjà reçus. Quant à la construction de la façade elle était destinée à servir aux représentations théâtrales que le marié offrait au public du quartier, voulant faire participer à sa joie la foule que sa maison ne pouvait contenir.

C'est ainsi que sans guide, j'ai pu pendant les quelques jours passés à Macao, voir de près la ville et surtout sa population. Beaucoup des petites cases qui garnissent ce nouveau quartier sont habitées par des Portugais possesseurs jadis des

villas de l'oppidum : deux pièces suffisent aujourd'hui à les abriter. Cases et terrains appartiennent bien entendu aux Chinois : dans un mouvement tournant lentement préparé ils se disposent à atteindre et absorber la Praïa Grande qui leur était jadis interdite : peut-être achèteront-ils aussi le Palais aux colonnes élégantes où sous le drapeau portugais, dernier vestige d'une suzeraineté nominale, le gouverneur réside!

C'est dans ce quartier, derrière la ville, que sur les flancs de la colline s'étend le cimetière : là encore, dans l'amoncellement des tombes prétentieuses où le marbre et le fer forgé étalent un luxe insolent dans des formes dénonçant le plus pitoyable mauvais goût, se retrouve l'orgueil stupide de ces quarts de sang destinés à finir dans l'impuissance et le ridicule. Prétentieux également le jardin public minuscule, écrasé par des constructions majuscules, des portes massives et des balustrades pesantes découpant des carrés et des rectangles étroits. Presque en face, entre des charmilles de belle venue se dresse sur une esplanade la statue en bronze du gouverneur Amaral, sur le piédestal de laquelle une inscription rappelle la souscription faite parmi les Chinois pour honorer leur victime : comme si celle-ci avait été insuffisante, la statue atteint à peine les trois quarts de la grandeur naturelle : il est impossible d'imaginer l'effet disgracieux que produit ce grand homme en raccourci, perdu dans la vaste place qui l'entoure : c'est la suite de l'épopée finissant en opéra-bouffe.

Tandis que je remonte lentement vers l'hôtel de Boa-Vista, prenant successivement les rues qui se présentent à droite ou à gauche et revenant sur mes pas, contournant les églises du plus pur style jésuite, c'est-à-dire horribles, essayant de tout voir et de ne rien oublier, je suis frappé de l'absence presque complète des commerçants et de boutiques : des hôtels et des pharmaciens, un ou deux antiquaires, deux photographes et c'est tout : le vide et le silence. Par une échappée entre les vieilles murailles fermant la ruelle qui dévale, apparaît un coin de mer bleu sur laquelle, comme dans les frises d'un théâtre de féerie, est suspendue une jonque toutes voiles dehors; je note avec mon appareil photographique cette impression étrange et je poursuis ma promenade monotone.

Sur les pavés pointus et inégaux un pousse-pousse roule par saccades avec un bruit de ferrailles, c'est un Anglais de Shangaï, compagnon de table de Boa-Vista, venu pour se reposer pendant quelques jours. Arrivé de la veille il s'épanchait au lunch et résumait sa première promenade dans cette phrase mélancolique : « C'était vraiment beaucoup triste. » Blotti dans sa djirinska, il ébauche un pâle sourire qui me redit lugubrement la même phrase. Aussi, décidé à rompre avec le fantôme de

La nouvelle ville sino-portugaise

la vieille Europe, je me jette par un crochet à droite dans la ville chinoise et me fais conduire à la filature Yo-Chang et Cie ; là au moins, je vais retrouver du mouvement et du bruit. Devant les bassins d'eau chaude où les cocons sautillent, laissant échapper la soie précieuse qui court s'enrouler si rapidement et si méthodiquement qu'on soupçonne à peine le secours de l'ouvrière vigilante qui prépare et suit le mouvement, je suis frappé de l'habileté des dévideuses chinoises qui seraient pour nos Malgaches d'excellentes éducatrices. Elles sont huit cents de toutes les tailles, de tous les âges, présen-

tant les types les plus divers, depuis le Chinois le plus pur jusqu'au macaïste le plus mêlé; les unes mères portant le mioche dans le dos, les autres filles au visages mutin et coquet; la journée de travail est de dix heures et le salaire de douze cents, soit 0 fr. 30!

Près de là se trouve la bouillerie d'opium; cette drogue qui depuis cinq cents ans bientôt a conquis les marchés de l'Orient et continue à absorber l'énergie avec la richesse chinoise, est

Fête chez un riche chinois à Macao

importée à Macao par les bateaux anglais de provenance indienne, sous forme de boules. Cassées et transformées en pains aplatis par une exposition au feu, ces masses sont ensuite ramollies dans l'eau chaude où l'opium se dissout; une ébullition prolongée transforme le liquide en sirop qui, évaporé presque jusqu'à dessication, est ensuite enfermé dans des boîtes de fer-blanc.

L'opération est délicate s'il faut en croire les préférences des fumeurs. L'opium de Macao est expédié surtout en Australie et en Amérique. En dehors de ces deux industries, on frabrique

également dans la colonie sino-portugaise du thé de deuxième qualité, du tabac semblable à celui que nous avons vu blond et fin, passer sous le rabot des ouvriers dans les boutiques de Canton, des nattes, des artifices, etc. Les quais sont encombrés de poissons qui se dessèchent lentement aux rayons du soleil pour être empaquetés et expédiés dans l'intérieur. Une fabrique de ciment commençait à fonctionner lors de mon passage.

Une rue de la vieille ville à Macao

Tout voyageur doit une visite aux maisons de jeu qui constituent un des gros revenus du budget macaïste : il y en a de différentes classes, proportionnées sans doute aux pertes qu'on peut y faire. Le « fantan », jeu qu'on y pratique, n'est en somme que le « bacouen » des Annamites, même soucoupe recouvrant les jetons, même geste saccadé du croupier écartant par série de quatre les jetons à moitié recouverts, mêmes tableaux portant les numéros 1, 2, 3 et 4. Le chiffre de jetons restant sous la soucoupe quand la dernière série de quatre est enlevée donne le numéro gagnant. Avant d'encaisser l'argent des pertes, le croupier contrôle soigneusement la qualité de la monnaie fournie. Ces maisons sont au nombre de 16, plu-

sieurs d'entre elles sont garnies d'un balcon intérieur au premier étage sur lequel se tiennent les joueurs : une petite soubique au bout d'une ficelle met chacun d'eux en relations avec le croupier, à chaque coup de banque l'argent monte et descend avec une régularité remarquable. C'est dans ces tripots que s'alimente pour le tiers au moins, le budget de Macao, l'opium constituant le deuxième tiers ; pourquoi donc à côté des « fantan gambling house » cette inscription s'étale-t-elle orgueilleuse en grandes lettres dorées, sur le bâtiment massif du Sénat : *Cidade do nome de Dios—Noa haoutra mais leab !...*

C'est avec l'impression pénible de mon arrivée que j'ai quitté Macao, et quelques mois après mon retour à Madagascar, je lisais dans les journaux de Chine la nouvelle que le vice-roi de Canton avait envoyé quelques jonques de guerre réclamer au gouverneur portugais un réfugié chinois !

Voilà quels sont, après quatre cents ans, le résultat et les droits acquis par le Portugal sur cette terre qu'il a vaillamment défendue contre ses rivaux d'Europe ; telle est la concession que lui faisait la Chine en 1886. Hong-Kong d'un côté, Canton de l'autre, entre les deux villes gonflées d'opulence, gît pantelante et misérable dans la décrépitude de sa vieillesse, la cité des d'Alburquerque et des Vasco de Gama.

(*A suivre.*) A. JULLY.

Documents et Informations

CORRESPONDANCE DE MADAGASCAR (mai 1905). — Le départ du général Gallieni. — Le nouveau cadre des Services civils. — Les contrats d'engagement et les fokon'olona. — Dans la province de Farafangana. — L'élevage du cheval. — Statistiques douanières. — Distribution des prix à l'Ecole de médecine. — Nécrologie.

Tananarive, 30 mai 1905.

L'événement important qui a marqué la seconde quinzaine de mai a été le départ pour la France du général Gallieni.

Avant de quitter Tananarive, le général Gallieni a reçu, le 11 mai, à l'hôtel du Gouverneur général, M. le gouverneur Lepreux, M. l'administrateur en chef Vergnes et les principaux fonctionnaires de la Capitale. En quelques mots, le général a remercié le personnel du concours précieux que tous, aux divers degrés de la hiérarchie, lui ont prêté pour l'accomplissement de la mission que le Gouvernement de la République lui avait confiée; il a terminé en exprimant l'espoir que tous les fonctionnaires continueront à M. Lepreux, chargé des fonctions intérimaires de Gouverneur général de Madagascar, le même attachement qu'ils lui ont personnellement témoigné.

Le même jour, le général Gallieni recevait également les officiers de la garnison de Tananarive auxquels il a adressé de vifs remerciements pour la collaboration dévouée qu'ils n'ont cessé de lui apporter en toute circonstance.

Puis le 13 mai, ce fut la réception des membres de la Chambre consultative, des colons et des chefs de missions. Aux paroles de remerciements et d'adieu qui furent prononcées par le Chef de la Colonie, le Président de la Chambre Consultative, M. Sescau, a répondu par un discours dans lequel, au nom des colons, il a adressé, au Général et à sa famille, des souhaits de bon voyage et d'heureux séjour en France. Ayant parlé, ensuite, de l'œuvre entreprise à Madagascar depuis neuf années, M. Sescau a ajouté que les colons ne doutent pas que le général Gallieni continue dans la Métropole, à s'intéresser au développement de la Grande Ile.

Enfin, le lendemain, les fonctionnaires et notables indigènes se présentaient à l'hôtel du Gouverneur général.

Le Gouverneur principal de l'Imerina, M. Rasanjy, prit la parole pour exprimer au Chef de la Colonie les sentiments de reconnaissance et d'attachement de toute la population malgache. Après avoir remercié M. Rasanjy, le général Galliéni a longuement témoigné, à tous les fonctionnaires indigènes présents, sa satisfaction de les avoir toujours vus disposés à lui prêter un concours dévoué.

Le lundi 15 mai, un grand nombre de fonctionnaires, d'officiers et de colons sont venus saluer le Chef de la Colonie à l'heure du départ. Vers sept heures du matin, après avoir pris congé de tous les assistants, le général Gallieni et sa famille quittaient Tananarive. Ils arrivaient à Tamatave le 17 et s'embarquaient le 19 à bord du *Melbourne*, des Messageries maritimes.

* * *

Avant de quitter Madagascar, le général Gallieni avait adressé à M. Lepreux la lettre suivante :

Tananarive, le 10 mai 1905.

Mon cher Gouverneur.

Avant de remettre entre vos mains les pouvoirs dont vous serez chargé pendant mon absence de la Colonie, je tiens à vous remercier du précieux concours que vous m'avez prêté depuis plusieurs années avec un dévouement et une compétence auxquels je considère comme un devoir de rendre un public hommage.

J'attache non moins de prix au zèle intelligent et soutenu qu'a déployé le personnel des bureaux du Gouvernement général pour nous seconder, vous et moi, dans notre lourde tâche, à la collaboration consciencieuse et féconde de MM. les chefs d'administration et de service, à l'activité et au dévouement éclairé des administrateurs et officiers chargés de l'administration provinciale et, en général, de tous les fonctionnaires en service dans la colonie, dont j'ai pu apprécier, en mainte circonstance, l'esprit de devoir et le sincère attachement aux intérêts de la Colonie.

Je ne saurais oublier MM. les présidents et membres des Chambres consultatives, des comices agricoles et des commissions municipales, dont le savoir, l'expérience et la bonne volonté ne m'ont fait défaut en aucune circonstance et ont contribué, dans une large mesure, aux résultats obtenus depuis neuf ans dans la Grande Ile.

C'est donc avec la plus entière confiance que je vais me mettre en route vers la France, avec l'espoir d'y être encore utile à la Grande Ile, dont la prospérité ne cessera pas d'être ma préoccupation essentielle. Et je suis persuadé, mon cher Gouverneur, que sous votre direction ferme et éclairée, la colonie de Madagascar poursuivra son évolution normale vers le progrès, dans toutes ses manifestations, qui a été et restera le but de nos efforts communs.

GALLIENI.

Il avait également fait paraître l'Ordre général suivant, adressé aux officiers, sous-officiers et soldats des troupes du groupe de l'Afrique orientale :

Au moment de quitter Madagascar, pour la seconde fois, je viens vous exprimer ma reconnaissance pour le concours que vous m'avez prêté depuis cinq ans dans l'œuvre de pacification, d'organisation et de mise en valeur de la Colonie.

Les qualités de solidarité, de courage, d'abnégation, d'endurance et d'entrain que j'avais pu constater déjà pendant mon premier séjour, vous les avez affirmées de nouveau durant cette période et tout récemment encore, lors des opérations contre les fanatiques et belliqueuses populations du Sud, et aussi lors des cyclones qui ont ravagé certaines parties de la Grande Ile.

Je vous remercie tous pour la précieuse collaboration que vous m'avez apportée dans la mission que le Gouvernement de la République m'a confiée.

Je tiens en particulier à adresser des adieux émus et reconnaissants à la Légion étrangère, qui, après avoir marqué, par de nombreux actes d'héroïsme son long séjour à Madagascar et largement contribué à sa pacification, est sur le point de quitter définitivement la Colonie.

Je remets le commandement à M. le général de Trentinian, dont le nom, intimement lié aux hauts faits de notre histoire coloniale, n'est

inconnu d'aucun de vous. Sous un chef de sa valeur, vous saurez, en lui continuant le dévouement que vous m'avez prodigué, maintenir intactes les glorieuses traditions de l'armée coloniale, au premier rang desquelles figurent la camaraderie, la confiance mutuelle à tous les degrés de la hiérarchie et les sentiments d'humanité à l'égard des populations indigènes de nos colonies.

Tananarive, le 10 mai 1905.

GALLIENI.

* * *

Depuis longtemps déjà le Gouvernement de la Colonie avait reconnu l'utilité de fusionner les corps des Affaires Civiles et celui des comptables de Madagascar. Aussi, cette question fut-elle mise à l'étude dès l'année 1903 pour être enfin solutionnée par un arrêté local en date du 30 octobre 1904.

Ce dernier texte, qui porte organisation d'un cadre unique sous la dénomination de *personnel des services civils de Madagascar*, présente de réels avantages au point de vue administratif tout en favorisant indistinctement les agents des deux corps intéressés (1).

Ainsi, pour ne citer que l'un des effets utiles des nouvelles dispositions, l'arrêté du 30 octobre 1904 permet de combler une lacune que présentait l'organisation ancienne du corps des Affaires Civiles. En effet, les agents de cette dernière formation chargés, pour la plupart, de fonctions purement administratives, ne possédaient que des notions sommaires sur la comptabilité des provinces et districts. Promus, ensuite, dans le personnel des Administrateurs coloniaux, ils ne pouvaient diriger efficacement les opérations financières de leur circonscription. Il y avait là au point de vue de la bonne marche du service, des inconvénients qui disparaîtront du fait que le personnel des Services Civils exerce des attributions tant comptables qu'administratives.

D'autre part, certains des agents en cause retireront d'importants avantages de la nouvelle organisation. C'est ainsi que le texte qui nous occupe offre actuellement un débouché aux anciens adjoints de première classe des Affaires Civiles, ne remplissant pas les conditions requises pour être nommés

(1) Nous en publions le texte plus loin.

administrateurs adjoints, et le même acte officiel permet aux anciens comptables, et commis de comptabilité dont les aptitudes seront reconnues suffisantes, d'être admis dans le corps des administrateurs coloniaux.

*
* *

J'ai eu l'occasion, dans l'une de mes précédentes correspondances, de vous signaler une réforme importante : la suppression du visa administratif des contrats d'engagement. Les conventions ayant pour objet le louage de service ou d'ouvrage sont, désormais, soumises au droit commun et ne peuvent donner lieu, en cas d'inexécution, qu'aux seules sanctions prévues par le Code pénal. Mais, il reste entendu que les contrats intervenus sous l'empire du nouveau régime ne peuvent entraîner, sous aucun prétexte, la dispense des services de fokon'olona au profit des engagés. Le fokon'olona est, vous le savez déjà, une institution autochtone qui date de l'année 1885 et qui se compose de l'universalité des habitants d'un ou de plusieurs villages. Il est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens et d'exécuter les travaux d'intérêt général et local. Or, à la suite de la réforme signalée plus haut, qui est, pour ainsi dire, le terme de l'évolution vers la liberté du travail, il semblait utile, tout au moins pour l'Imerina, de réglementer, en quelque sorte, les obligations incombant aux fokon'olona. Une commission fut chargée d'étudier la question et c'est sur son avis que fut pris l'arrêté local en date du 10 mai 1905. Cet acte détermine d'une façon plus précise les obligations auxquelles sont soumis les fokon'olona et les conditions dans lesquelles les indigènes doivent s'en acquitter; il supprime, par le même fait, un certain nombre d'abus auqxuels donnait lieu l'exécution de ces charges.

Il me semble intéressant d'exposer, dans leurs lignes principales, les règles fixées par l'arrêté du 10 mai ainsi que quelques-unes des prescriptions qui précèdent et complètent ce texte.

Les obligations auxquelles sont assujettis les membres de la communauté, peuvent se diviser en deux catégories.

Ce sont d'abord celles qui se présentent à la suite d'un événement imprévu ou qui offrent un caractère d'utilité tout à fait générale comme par exemple la désignation et l'arrestation des malfaiteurs, le secours en cas d'accident ou d'événements calamiteux, la surveitlance des cultures, clôtures, bornes et signaux, etc.

Ces obligations sont la conséquence de faits naturels ; il est impossible de les réglementer et par suite, elles n'ont fait l'objet d'aucune règle spéciale.

La deuxième catégorie comporte : la garde de nuit, le transport des correspondances et les travaux d'intérêt local.

En ce qui concerne la garde de nuit et les transports des correspondances, il n'est pas possible, pour le moment, d'organiser d'une façon régulière ces services et l'on ne peut que demander aux chefs de circonscriptions de prendre les mesures qu'il convient afin d'alléger, autant que possible, ces charges très pénibles pour les habitants. Quant aux autres travaux d'intérêt local tels que : conservation et entretien des chemins, propreté des villages ; construction, conservation, réparation des digues et canaux ; Création de muraies, etc., ils ne pourront être exécutés qu'après avoir été autorisés par l'autorité supérieure, cette autorisation étant encore subordonnée : 1° à une demande faite par les fokon'olona intéressés ; 2° à une enquête effectuée sur place démontrant l'opportunité des travaux à entreprendre.

Enfin, il était nécessaire pour permettre aux indigènes de vaquer librement à leurs occupations journalières, de déterminer la période pendant laquelle ces travaux devront être entrepris. Sur l'avis de la commission, la période adoptée fut celle comprise entre le 1er juin et le 31 août de chaque année.

Ces nouvelles dispositions, il faut l'espérer, apporteront une amélioration sensible dans les conditions de la vie sociale de nos sujets malgaches et laisseront en même temps à la disposition des colons plus de main-d'œuvre indigène.

* * *

L'ordre semble entièrement rétabli dans la province de

Tulear et dans le Cercle de Fort-Dauphin. D'autre part, les irréductibles ont été refoulés vers l'Ouest et forment actuellement deux bandes qui occupent des massifs forestiers situés dans le district de Midongy.

Les troubles sont ainsi localisés dans une portion de territoire qui est investie par nos troupes et il est à présumer que les derniers rebelles seront définitivement réduits.

Il était indispensable, à la suite du mouvement insurrectionnel, de fixer, dans la province de Farafangana, les règles d'une organisation indigène en rapport avec la nature du pays, le caractère et les mœurs des habitants. Des instructions ont été adressées, dans ce sens, par le Gouverneur général à l'administrateur chef de la province de Farafangana. Cette région est, en effet, habitée par un grand nombre de tribus d'importance variable mais toutes indépendantes les unes des autres. Ces premiers groupements se subdivisent en clans ou sous-tribus qui comprennent enfin un ou plusieurs villages. A la tête de ces tribus sont placés des chefs élus par la population, mais toujours choisis parmi les familles les plus anciennes et les plus influentes. C'est donc en faisant appel à l'autorité traditionnelle de ces chefs et en tenant compte de la nature du pays, des habitants et du but que l'on se propose, qu'il sera possible de jeter les bases d'une première organisation administrative indigène et, c'est en s'appuyant sur ces principes, qu'ont été tracées les règles à suivre par les fonctionnaires européens de cette partie de la Grande Ile.

Plus tard, lorsque l'instruction sera plus répandue, on pourra songer à former un cadre de fonctionnaires indigènes ayant les mêmes attributions que ceux des pays Betsimisaraka. Le Gouvernement de la Colonie a déjà prévu cette réorganisation, en créant à Vangaindrano, au cœur même de la région qui s'était soulevée, une école régionale destinée à former des agents aptes à remplir tous les devoirs de leurs charges.

* * *

L'*Officiel* de la Colonie, en date du 20 mai courant, a

publié la statistique des importations et exportations pour l'année 1904. Les importations se chiffrent : en poids, à 69.372.298 kilogrammes, et en valeur, à 26.419.384 francs.

En comparant ces totaux avec ceux de l'année 1903, l'on obtient une différence pour 1904 de 5.075.850 kilogrammes en plus, et de 6.687.787 francs en moins.

Les exportations accusent les chiffres de : 15.718.841 kilogrammes, représentant une valeur de 19.357.464 francs, soit, par comparaison avec l'année 1903, une différence pour 1904 de 2.165.166 kilogrammes en moins et de 2.886.336 francs en plus.

Il résulte, des chiffres précédents, que la situation commerciale est restée presque stationnaire pendant les deux annés 1903 et 1904.

Toutefois, il y a lieu de constater une diminution dans le chiffre, en valeur, des importations pour 1904 ; la cause en est, évidemment, à la crise économique que subissait alors Madagascar ; en revanche, les exportations accusent une augmentation de 2.886.336 francs.

Quoi qu'il en soit, cette crise commerciale semble avoir atteint son terme, il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner un instant les recettes douanières des quatre premiers mois de l'année 1905 :

Janvier.	275.915 fr. 99
Février.	264.411 fr. 87
Mars.	364.075 fr. 22
Avril.	411.560 fr. 36
TOTAL. . .	1.315.963 fr. 44

Il convient de remarquer la progression continue de ces chiffres qui est l'indice d'une situation commerciale sensiblement meilleure que celle de l'année dernière, et il y a lieu d'espérer que le produit des douanes dépassera le chiffre de 4.000.000 de francs.

* * *

Depuis que des expositions chevalines et des fêtes hippiques ont été organisées à Tananarive et dans quelques

centres de la Grande Ile, l'usage du cheval est devenu, de jour en jour, plus répandu parmi les indigènes. Cette constatation a pu encore être faite lors de la réunion hippique qui a eu lieu le 30 avril dernier, sur le champ de courses de Mahamasina. Aux excellents produits amenés sur la piste par les éleveurs européens, les propriétaires malgaches avaient opposé des sujets présentant de réelles qualités de forme et d'endurance. Cette émulation de la part des indigènes est une preuve de l'intérêt toujours croissant qu'ils portent à l'élevage du cheval. Que cette émulation ait pour cause l'espoir de quelques gains à réaliser ou uniquement la vanité, peu importe ; le but que l'on s'est proposé d'atteindre est seul à considérer. Or, les résultats obtenus sont des plus éloquents et ne peuvent désormais qu'inciter les Malgaches à persévérer dans la voie des efforts accomplis.

Concurremment avec l'administration locale la Société d'Encouragement de Tananarive s'est constamment employée à développer et à améliorer la production chevaline. C'est encore elle qui avait organisé la dernière réunion et tout mis en œuvre pour assurer à cette fête le succès le plus complet.

*
* *

Le 29 avril, avait eu lieu, au palais de Manjakamiadana, la distribution des prix aux élèves de l'Ecole de médecine d'Ankadinandriana. A cette cérémonie assistaient le général Gallieni et sa famille, M. Lepreux, le général Trentinian, la plupart des autorités civiles et militaires et enfin les parents et amis des élèves.

Dans un discours très soigné, M. le docteur Jourdran, directeur de l'Ecole de médecine, a rappelé à M. le Gouverneur général la période d'installation de l'école, les difficultés du début surmontées peu à peu et, enfin, la réussite de l'œuvre qui a permis de doter la Colonie d'un corps de médecins de colonisation aptes à fournir des soins éclairés aux populations indigènes et dont le dévouement à notre cause est désormais indiscutable. Il fit, en outre, l'énumération des avantages

retirés de la création de l'Ecole de médecine tels que : relèvement du niveau de l'instruction, disparition des préjugés et de l'apathie de la race, extension de notre influence, divulgation des règles de l'hygiène et par contre-coup diminution de la mortalité. Enfin, M. le docteur Jourdran a fait ressortir, par quelques chiffres, le bilan de l'Ecole de médecine, après huit années d'existence. Depuis sa fondation, cet établissement a formé 89 étudiants diplômés; 47 médecins indigènes de l'ancien régime et 1 dentiste ont régularisé leur situation. Il a donc été délivré 137 diplômes par l'Ecole; 29 élèves sages-femmes ont été diplômées depuis le début et 61 sages-femmes de l'ancien régime se sont mises en règle avec les nouvelles obligations, ce qui porte à 90 le nombre des diplômes délivrés aux sages-femmes.

Après ce discours, un étudiant et une élève sage-femme sont venus exprimer, en fort bons termes, leur reconnaissance envers le chef de la Colonie et, à son tour, le général Gallieni a pris la parole pour remercier M. le docteur Jourdran et ses collaborateurs du zèle et du dévouement dont ils ont toujours fait preuve dans les fonctions qu'ils remplissent respectivement à l'Ecole de médecine.

Enfin, il a été donné lecture du palmarès qui, outre les prix achetés sur les crédits de l'établissement, comportait des récompenses offertes par M. le Gouverneur général, la ville de Tananarive, la Province de l'Imerina centrale, le Comptoir national d'Escompte, MM. Rasanjy et Rafanoharana, gouverneurs principaux, etc.

*
* *

Une longue liste de décès vient, à mon grand regret, clore cette correspondance. Les disparus du dernier mois sont: MM. Janvier de la Motte (Marcel-Arthur-Charles), lieutenant d'infanterie tué à l'ennemi, le 15 avril, dans la province de Farafangana ; Lesol (Adalbert-Fernand-Jules), lieutenant d'infanterie coloniale, décédé à l'hôpital militaire de Tamatave; Carion, capitaine du génie, décédé à l'hôpital militaire de Tananarive; Fauques (Prosper-Artistide), mécanicien, Mme Plion (Maria-Jeanne), et M. Zanetti (Pompée), décédés à Diego-

Suarez; MM. Boerner (Georges-Honoré), secrétaire archiviste à la chefferie d'Anivorano, décédé à l'hôpital de Tamatave; Gilis (Henry-Emile), géomètre du service topographique, décédé à l'hôpital de Tananarive; MM. de Perignon, prospecteur et du Portail charpentier, décédés à Ambinanindrano et à Ampasimbola (circonscription de Mahatsara); Fort, préposé auxiliaire des douanes, décédé à Tamatave, Mme de Coulhac-Mazérieux et Mlle Rosaas, décédées à Tananarive.

La mort de Mlle Rosaas a enlevé l'un de ses membres les plus zélés à la mission norvégienne d'Antsirabe qui ne cesse de prodiguer des soins charitables et dévoués aux Malgaches de la province du Vakinankaratra.

* * *

CORRESPONDANCE DE MADAGASCAR (juin 1905). — En l'honneur de M. Porter. — Médaille d'honneur à Mme Poereid. — Tournoi international de tennis. — M. Lepreux sur les chantiers du chemin de fer et à Tamatave. — Les exportations de bœufs à Maurice, etc.

Tananarive, 30 juin.

C'est avec une vive satisfaction que nous enregistrons toutes les manifestations de nature à affirmer l'entente cordiale qui, toujours, a régné entre le Gouvernement de la Colonie et les représentants des nations étrangères. A ce point de vue, il est intéressant de noter la cérémonie officielle qui a eu lieu samedi 4 juin, à l'hôtel du Gouverneur général, à l'occasion de la remise à M. Porter, consul de Sa Majesté britannique, d'un objet d'art offert par le gouvernement de la République.

Dès son arrivée à Tananarive, M. Porter avait su s'attirer l'estime de tous les Français de la capitale par la courtoisie de ses relations et sa parfaite correction vis-à-vis des représentants de la France à Madagascar. Aussi, avant son départ de la Colonie, M. le général Gallieni avait-il tenu à témoigner sa sympathie à M. le consul de la Grande-Bretagne, en sollicitant pour lui la croix de la Légion d'honneur. Mais les règle-

ments du gouvernement anglais interdisant le port d'une décoration étrangère aux membres du corps consulaire britannique, le gouvernement de la République résolut d'offrir à M. Porter un objet d'art de grande valeur.

C'est au milieu d'une assemblée composée des plus hautes personnalités de Tananarive que ce présent a été remis à M. le consul de la Grande-Bretagne par M. Lepreux, gouverneur général par intérim. Dans le grand salon du Palais du Gouvernement général, avaient pris place les membres du conseil d'administration, les personnages les plus autorisés de la colonie anglaise, les chefs des services civils et militaires, les principaux fonctionnaires et colons.

Dans une courte allocution, M. Lepreux a rendu hommage à la dignité du caractère de M. Porter et aux sentiments de cordialité dont il n'a cessé de donner des preuves manifestes à l'égard de la France. Il a remercié, en même temps, les membres des missions anglaises du concours dévoué et loyal qu'ils ont constamment prêté à l'œuvre d'enseignement et d'éducation que nous poursuivons à Madagascar.

En termes émus, M. Porter a exprimé ses sincères remerciements pour le magnifique souvenir que le gouvernement de la République a bien voulu lui offrir et qu'il conservera précieusement. Il a déclaré qu'il était très sensible à cette marque de haute estime qui lui a été décernée et qu'il était particulièrement touché de la cérémonie organisée en son honneur. Il a affirmé hautement les sentiments de sympathie qui unissent l'Angleterre à la France.

La *Marseillaise* et le *God save the King* exécutés par la musique du Gouvernement général avaient salué chacun de ces discours et la réunion s'est terminée enfin par un toast porté par M. Lepreux à M. Porter et à sa famille.

***

Dans ma dernière correspondance, je vous ai signalé, à l'occasion du décès d'une de ses membres, l'œuvre charitable poursuivie avec tant de désintéressement par la mission norvégienne. Je suis heureux aujourd'hui de vous faire part de

la distinction dont une diaconesse de cette mission a été l'objet.

Au début de ce mois, M. l'administrateur Goujon, chef de la province du Vakinankaratra, a remis, au nom du Gouverneur général par intérim, à Mme Maria Foereid, diaconesse de la mission norvégienne, la médaille d'honneur des épidémies qui lui a été décernée par M. le ministre de l'Intérieur. La remise de cette récompense s'est effectuée à Antsirabe avec solennité, en présence d'une délégation nombreuse de missionnaires norvégiens et des fonctionnaires européens et indigènes en service au chef-lieu de la circonscription.

Le chef de la province a rappelé en quelques mots le dévouement et l'abnégation dont Mme Foereid a donné des preuves pendant quatorze années, en prodiguant ses soins aux lépreux de la province du Vakinankaratra. Il a ensuite transmis à Mme Foereid les félicitations du Gouverneur général par intérim et a terminé en déclarant que le gouvernement de la République tenait à honneur de reconnaître le dévouement des étrangers abrités sous son pavillon.

* * *

Le 16 mai dernier a commencé, aux arènes d'Antsahavola, un tournoi international de tennis organisé par le Sport Club de Tananarive. Le programme comportait : 1° un concours pour équipes doubles de Messieurs seniors: 2° un concours pour équipes doubles de Messieurs juniors; 3° un concours de singles pour Messieurs seniors; 4° un concours de singles pour Messieurs juniors, et enfin 5° un concours pour équipes mixtes (Dames et Messieurs). Des prix consistant en objets d'art devaient être attribués aux vainqueurs de ces différentes épreuves.

La première partie du programme qui mettait en présence les meilleures raquettes de Tananarive a pris fin le 1er juin.

Afin de donner quelque éclat aux épreuves finales du premier concours, le Sport Club avait organisé le jeudi 1er juin une séance publique qui a été présidée par M. Lepreux, gouverneur général par intérim. Cette réunion sportive a obtenu le succès le plus complet.

Déjà particulièrement favorisé par sa situation dans un des sites les plus pittoresques de Tananarive, l'emplacement des arènes d'Antsahavola avait été, en outre, décoré de la plus heureuse façon à l'aide de drapeaux et d'oriflammes multicolores disposés un peu partout dans les massifs de verdure. La présence de l'excellente musique du gouvernement général contribuait encore à l'éclat de cette fête.

A quatre heures précises, les luttes se sont engagées et se sont poursuivies avec ardeur jusque vers six heures du soir. Enfin l'équipe de MM. R. de Lyques et Leu est sortie victorieuse de ce premier match, battant difficilement celle de MM. Defurne et Simon.

Le même jour, un prix gracieusement offert par M. Lepreux, était disputé par six équipes choisies parmi les joueurs qui n'avaient pas pris part au concours pour Messieurs seniors. Cette dernière épreuve s'est terminée par la victoire de MM. Byramjee et Illy.

Le tournoi s'est continué par l'exécution des autres parties du programme, avec le même entrain qui avait déjà si bien marqué la première réunion.

* * *

M. Lepreux vient d'effectuer une courte tournée sur les chantiers du chemin de fer et à Tamatave. Son déplacement avait surtout pour but de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux entrepris pour réparer les dégâts causés à la voie ferrée par les cyclones exceptionnels qui ont ravagé plusieurs régions de la Grande Ile pendant la dernière saison des pluies. Ces dégâts sont certainement importants, mais M. Lepreux a pu constater que les mesures ont été immédiatement prises par le service constructeur en vue de les réparer dans le plus bref délai possible et de mettre désormais la voie à l'abri de nouvelles intempéries.

En certains points, des déviations ont été établies dans le tracé qui était menacé par la rivière. Mais la nature du terrain n'ayant pas permis de procéder partout à de semblables modifications, il a fallu recourir à des travaux de maçonnerie pour remplacer des remblais enlevés. C'est ainsi que deux

brèches situées un peu avant le tunnel de Koma (kil. 100) seront comblées par la construction de deux viaducs composant une série d'arceaux en maçonnerie de 5 mètres de portée.

Le Gouverneur par intérim a rapporté de sa visite l'impression que le personnel chargé de la construction du chemin de fer, loin de se décourager, était au contraire, plein de confiance dans l'avenir et travaillait avec entrain à remettre la voie en bon état. Les travaux, sont, d'autre part activément poussés du côté du Mangoro et il est à présumer que vers la fin du mois d'octobre le chemin de fer pourra fonctionner normalement de Brickaville au Mangoro.

A Anivorano, M. Lepreux a rencontré M. l'ingénieur Constantin chargé par M. le ministre des Colonies d'une mission d'inspection à Madagascar et à la Réunion. Il a continué ensuite sur Brickaville et s'est embarqué pour Tamatave sur une chaloupe des Messageries françaises.

Dans cette dernière ville, M. Lepreux a profité de son court séjour pour traiter quelques affaires courantes ; il a reçu les personnes qui désiraient le voir et notamment une délégation de prospecteurs. Ceux-ci ont exposé au chef de la Colonie le préjudice grave occasionné aux colons qui se livrent à des recherches minières, par l'interdiction de poser des poteaux-signaux dans les terrains libres de la Grande Ile. Il convient de signaler à ce sujet, que le *Journal Officiel de Madagascar* du 25 juin courant a promulgué un décret du 23 du même mois qui apporte un certain tempérament aux prescriptions de l'arrêté local du 3 juin.

Ce nouveau décret a été accueilli avec satisfaction par les intéressés et a calmé les inquiétudes provoquées par l'interdiction absolue de recherches.

Sous l'empire des nouvelles dispositions, les prospecteurs pourront, en effet, continuer à poser des poteaux-signaux comme par le passé. Toutefois, en attendant que la nouvelle réglementation, actuellement en préparation, ait fixé les conditions d'exploitation des terrains aurifères, les déclarations de pose de poteaux signaux n'auront d'autre effet que de déterminer la priorité des demandes.

Parti de Tamatave le dimanche 18 juin à 5 heures du soir,

M. Lepreux était de retour à Tananarive le lundi soir à la même heure, après avoir franchi en moins de 22 heures (déduction faite de différents arrêts) la distance qui sépare ces deux villes. Le parcours a pu être effectué avec une telle rapidité grâce au bon fonctionnement du service de navigation sur les Pangalanes et du service des automobiles. Il faut également en tirer la conclusion que la route de l'Est est d'une manière générale en bon état de viabilité et permet aux commerçants d'assurer facilement le transport de leurs marchandises en attendant que le chemin de fer soit de nouveau ouvert à l'exploitation publique.

* * *

Les transactions commerciales deviennent de plus en plus importantes, s'il faut en juger par les chiffres de recouvrements opérés par le service des Douanes pendant les 5 premiers mois de cette année. Ces recouvrements s'élèvent, en effet, à 1.820.009 francs dépassant de 345.018 francs les prévisions budgétaires basées sur les résultats de l'exercice 1904. La différence qui est signalée par le Service des Douanes porte surtout sur les taxes de consommation qui frappent les produits importés. Le budget de l'exercice 1905 prévoit un chiffre de 1.045.833 francs pour les perceptions de cette nature, alors qu'en réalité il a été perçu 1.365.639 francs.

* * *

Les circonscriptions de Fort-Dauphin et de Tuléar pourront désormais expédier du bétail à Maurice, le Gouvernement de cette colonie ayant levé récemment l'interdiction qui frappait les animaux provenant des dites régions. L'importation du bétail à Maurice s'effectuera dans les conditions suivantes : les animaux devront être soumis avant de quitter Madagascar, à l'épreuve de la tuberculine et accompagnés d'un certificat attestant qu'ils sont exempts de la tuberculose.

* * *

Une foire qui a obtenu le plus grand succès vient de se tenir à Antsohihy (Province d'Analalava), du 5 au 9 mai dernier.

Plus de 6.000 personnes s'étaient rendues à cette réunion qui a provoqué dans la région un mouvement commercial important. Le chiffre des transactions s'est élevé à 77.244 francs, dont 62.974 francs concernant les produits d'exportation qui comprenaient notamment le raphia, le caoutchouc, la cire et le riz et qui ont été négociés à des prix très rémunérateurs.

* * *

La foire annuelle de Fianarantsoa, instituée par un arrêté du 10 août 1900, aura lieu prochainement. Afin d'encourager les indigènes au travail et de stimuler les transactions commerciales dans cette circonscription, des prix seront décernés à ceux qui auront apporté les plus beaux produits. Une somme de 2.000 francs sera mise à cet effet à la disposition du chef de la province.

* * *

Il me faut noter maintenant la disparition de plusieurs de nos compatriotes, ce sont : MM. Albert (Julien), prospecteur décédé à Mananjary ; Dsiri (Joseph), charpentier, décédé à Antalavia ; Lamarque (Henri Alexandre), employé de commerce, décédé à Ankareta, et Cape (François), prospecteur, décédé à Andevorante.

J. Rolph

* * *

A Tamatave. — Un de nos amis habitant Tamatave depuis de longues années et très au courant des choses de Madagascar, a bien voulu nous promettre de nous adresser régulièrement par chaque courrier quelques notes pour notre *Revue*. Nous l'en remercions vivement, persuadés que nos lecteurs nous sauront gré de reprendre une correspondance interrompue depuis si longtemps.

Tamatave, le 15 juin 1905

Je ne peux mieux commencer ces courtes notes qu'en vous donnant un bref aperçu de l'expédition du trois-mâts norvégien *Adèle*, arrivé dans notre port avec une cargaison de chevaux de Montévidéo.

L'entreprise, toute privée, est dirigée par un de nos collègues du Comité. M. Dupuy, un Français de l'Uruguay, qui est venu dans notre Ile tenter un commencement d'élevage hippique. Le voyage a été des plus durs. Sur 150 chevaux, 60 ont péri, assommés pour la plupart contre les parois du vaisseau, assailli par une tempête d'une violence inouïe. Les 90 chevaux survivants sont actuellement parqués sur le champ de courses de Tananarive et se remettent peu à peu des fatigues — le mot est peut-être un peu ironique — de leur traversée mouvementée. Les intentions de M. Dupuy ne sont pas encore bien connues, mais notre compatriote n'en mérite pas moins toutes les félicitations et les encouragements pour son initiative qui contribue à l'œuvre de colonisation en apportant sur le marché malgache un nouvel élément d'activité.

— Le 11 juin, une soirée dansante réunissait à la Résidence les fonctionnaires officiers et plusieurs familles tamataviennes. Cette soirée qui était la première de la « saison » dans notre ville, a obtenu le plus vif succès.

— L'arrêté du 3 juin suspendant la prospection à Madagascar, conformément aux instructions ministérielles, a eu une répercussion assez vive parmi les nombreux prospecteurs en séjour à Tamatave : mais il serait prématuré de porter un jugement définitif sur la question avant de connaître en détail les circonstances qui ont présidé à une mesure intéressant si intimement l'industrie la plus prospère de l'Ile.

— Le 14, M. Lepreux, Gouverneur général par intérim, est arrivé à Tamatave, venant de Tananarive. Il venait à la rencontre de Mme Gally-Aché, sa fille, dont le mari, chef d'escadron d'artillerie, vient d'être appelé à diriger le bureau militaire du Gouverneur général. Le séjour du chef de la Colonie n'a revêtu aucun caractère officiel. Néanmoins, de nombreuses personnes ont tenu à lui présenter leurs hommages, dès le lendemain de son arrivée. La malle de France ayant eu 24 heures de retard, M. Lepreux en a profité pour visiter, avec M. Hesling, notre administrateur-Maire, le curieux village indigène de Tanambao et les divers travaux en cours sur le territoire de la commune.

* * *

Tamatave, 30 juin 1905

La « question chinoise » est à l'ordre du jour dans notre ville, et me suggère quelques réflexions que je crois d'un intérêt général et que je vous transmets à titre de renseignements.

Depuis quelque temps déjà, les négociants européens de Tama-

tave s'inquiètent de la tournure que prennent les opérations commerciales de certains marchands chinois de la ville. Dernièrement, la faillite assez importante d'un « Céleste » fit déborder la coupe et de partout s'élevèrent de nombreuses critiques et des récriminations sérieuses contre la manière dont commercent les Chinois à Madagascar.

La question fut examinée sous ses nombreuses formes : concurrence, sociétés clandestines, falsifications, mesures prises par l'administration. Il est incontestable que tous ces griefs ont leur importance, et, en une certaine mesure, ne peuvent être taxés d'animosité, car la concurrence chinoise ne peut pas nuire aux grandes maisons européennes établies dans l'Ile, puisque ces maisons de gros ont comme principaux clients les Asiatiques eux-mêmes. Mais ces maisons ont eu peut-être le tort, ou pour mieux dire, se sont mises dans la nécessité de donner un certain crédit à ces clients dans la crainte que ceux-ci, se voyant forcés de payer leur commandes à courtes échéances, ne s'adressent à une maison rivale plus confiante. Il ne faudrait toutefois pas oublier que les bases d'opérations des Chinois de la Grande Ile sont très éloignées (Canton ou Hong-Kong) et que ces centres n'ont pas de lignes de correspondances directes avec Madagascar, ce qui nuit à la rapidité des affaires et des paiements.

Mais la concurrence chinoise est vraiment directe et réelle pour le petit négociant européen, dont les principes commerciaux sont tout autres, et, ici, nous touchons à la délicate question de la falsification des produits, art dans lequel les Chinois sont passés maîtres depuis longtemps. Du reste, toutes les personnes connaissant un peu la vie coloniale ont été à même d'apprécier ce talent qui permet aux marchands asiatiques de vendre à des prix bien inférieurs à ceux des magasins européens. Est-ce à dire cependant, que c'est par pur désir de tromperie que le Chinois falsifie ses marchandises? Souvent, il est obligé de dénaturer les produits pour plaire à sa clientèle malgache, car il ne faut pas oublier que ce reproche au sujet de la falsification vise surtout les Asiatiques vendant principalement aux indigènes. Je ne prendrai qu'un exemple, assez typique du reste. Le Chinois achète du rhum de la Réunion, pur et de première qualité; s'il le revendait tel quel aux indigènes, ceux-ci l'apprécieraient peu; aussi, le Chinois y mélange-t-il du piment et de l'eau-de-vie anisée afin de lui donner le « râpant » nécessaire aux gosiers malgaches!

Mais le point vraiment important est celui du crédit assez grand que les Chinois ont acquis sur la place; comme les gros commer-

çants sont impuissants à changer cet état de choses, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut, c'est peut-être à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour parer dans une certaine mesure aux inconvénients qui en résultent.

Le Chinois, en effet, est encouragé en quelque sorte par cette confiance forcée, à faire de grosses commandes dont souvent l'échéance est éloignée en raison directe de l'importance de l'achat, et comme le Céleste, affilié aux nombreuses sociétés secrètes chinoises de l'Ile, peut disparaître on ne peut plus facilement lorsque sa situation commerciale devient critique, les créanciers européens n'ont aucun moyen de faire respecter la loi commerciale française et se trouvent fortement lésés dans leurs droits. Il semble que l'on pourrait remédier à cette situation anormale en s'inspirant de la législation en vigueur à la Réunion, qui oblige tout Asiatique commerçant à prévenir l'autorité quinze jours avant son départ de la circonscription où il est établi. Cette mesure permettrait de faire suivre à la faillite son cours ordinaire.

Tananarive, du reste, vient d'avoir aussi une faillite chinoise retentissante, ce qui nous permet d'espérer de promptes mesures de la part de l'administration pour sauvegarder les intérêts des commerçants français et européens qui forment la moitié de l'élément colonisateur de Madagascar.

A. Tarnawa.

Gouvernement général. — Par suite de la rentrée en France du général Gallieni, M. le Gouverneur de première classe Lepreux, Secrétaire général, est nommé Gouverneur général par intérim.

M. Lepreux est remplacé dans ses fonctions de Secrétaire général par M. l'administrateur en chef Vergnes, précédemment adjoint au Secrétaire général.

M. l'administrateur Sasias remplace M. Guyon, en qualité de chef de cabinet du Gouverneur général, et M. l'administrateur-adjoint Demarsy est nommé chef de cabinet du Secrétaire général.

Le personnel local du service judiciaire a été réorganisé. Un arrêté du 30 avril fixe, ainsi qu'il suit, le mode de recrutement, le cadre et la solde des agents de ce service :

Les agents locaux du service judiciaire sont nommés par le Gouverneur général, sur la proposition du procureur général.

Cadre et traitement de ces agents :

Secrétaire en chef du parquet du procureur général : première classe, 6.000 francs; deuxième classe, 5.000 francs.

Secrétaire rédacteur du parquet général : première classe, 4.500 francs; deuxième classe, 4.000 francs.

Parquets de première instance de Tananarive, Tamatave, Diego-Suarez et Majunga : secrétaire rédacteur de première classe : 3.500 francs ; secrétaire rédacteur de deuxième classe : 3.000 francs.

Un secrétaire en chef et un secrétaire rédacteur sont affectés au Parquet du procureur général ; un secrétaire rédacteur est affecté à chacun des parquets de Tananarive, Tamatave, Diego-Suarez et Majunga.

La solde d'Europe de ces agents est fixée à la moitié du traitement colonial.

Leur assimilation est déterminée, au point de vue des passages, des indemnités de route et de séjour et des hospitalisations, conformément aux indications du tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904.

Les candidats à ces emplois devront justifier de leur qualité de Français, avoir la jouissance de leurs droits civils, civiques et politiques, être de bonne vie et mœurs et avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée. Ils devront en outre justifier de leur capacité.

Les agents nouvellement admis dans le cadre, autres que les commis greffiers visés par le paragraphe ci-après, ne pourront être nommés qu'à la dernière classe des secrétaires de parquets.

Les avancements ne pourront être accordés qu'après un minimum de dix-huit mois de services effectifs dans la colonie, passés dans l'emploi ou la classe inférieurs. Ils seront attribués au choix sur la proposition du procureur général, et porteront sur un tableau arrêté par la commission de classement instituée par l'arrêté du 15 septembre 1900, modifié par celui du 7 décembre 1903.

Les commis greffiers pourront être nommés avec avancement aux divers emplois prévus ci-dessus. Les secrétaires des parquets pourront également être nommés avec avancement aux emplois de commis greffiers.

Les peines disciplinaires sont les suivantes : 1° la réprimande ; 2° le blâme avec inscription au dossier ; 3° une suspension de fonctions ; 4° la révocation.

La réprimande et le blâme sont prononcés par le procureur général. La suspension de fonctions est prononcée par le Gouverneur général, sur la proposition du procureur général, dans les condi-

tions prévues à l'article 113 du décret du 23 décembre 1897, sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

La révocation est prononcée par le Gouverneur général, après avis d'une commission d'enquête devant laquelle l'agent incriminé est entendu dans ses moyens de défense, soit verbalement, soit par écrit. La commission d'enquête est composée conformément au tableau ci-annexé.

Enfin, les agents actuellement en fonctions, qui reçoivent un traitement inférieur à 3.000 francs, sont promus d'office à la deuxième classe de la nouvelle formation, sans qu'ils aient besoin de justifier d'un temps minimum de service.

La contribution des patentes. — Depuis la mise en vigueur de l'arrêté du 28 octobre 1904, sur la contribution des patentes, le Gouvernement général a reçu, tant de la part des commerçants que des chefs de circonscriptions, des protestations ou des demandes d'éclaircissement au sujet de certaines dispositions de ce texte.

De l'ensemble de ces réclamations, il paraît résulter que les petits commerçants sont, d'une façon générale, trop lourdement taxés et que plusieurs lacunes rendent l'application de la nouvelle réglementation souvent délicate ; il conviendrait donc de remanier l'arrêté précité dans un sens plus libéral et de préciser davantage quelques-unes de ses prescriptions.

Le Gouverneur général y paraît décidé et il vient de prescrire une enquête auprès des Chambres consultatives à l'effet de modifier certaines dispositions de cet arrêté.

Mutations. — M. Echalier, administrateur en chef de deuxième classe, est nommé chef de la province de l'Angavo-Mangoro, en remplacement de M. Compérat, en congé.

M. le chef de bataillon Delaforge est nommé commandant du cercle de Maevatanana.

M. le commissaire principal de deuxième classe Louisy est nommé directeur du commissariat à Madagascar, en remplacement de M. le commissaire principal Noguès, rentré en France.

M. Roussel, receveur des domaines, est nommé chef de service des domaines par intérim, en remplacement de M. Loussert, rentré en France et promu inspecteur de deuxième classe.

M. Arrighi, commis des Domaines, est chargé des fonctions de receveur des domaines à Tamatave en remplacement de M. Lota, en congé.

M. Deslandes, sous-inspecteur d'agriculture, est nommé directeur de l'agriculture par intérim à Madagascar en remplacement de M. Prudhomme, en congé.

M. Fauchère, sous-inspecteur d'agriculture, est affecté à Tamatave en qualité de chef de la circonscription agricole de l'Est.

M. Bailly, chef d'imprimerie de deuxième classe, est nommé chef de l'Imprimerie officielle de Tananarive en remplacement de M. Leiffeit, rentré en France.

M. Pétré, chimiste au service des mines de Tunis, est nommé chimiste au laboratoire du service des mines de Madagascar à Tananarive.

MM. les administrateurs-adjoints dont les noms suivent ont été affectés :

MM. Bonneval à Tananarive, Bosquet à Vohipeno, Brunot à Mandridrano, Chanel à Manjakandriana, du Chaxel à Tananarive, Claude à Mandritsara, Coggia à Ambodilaza, Deitte à Vatomandry, Delpit à Ambalavao, Didelot à Tananarive (cabinet du Secrétaire général), Dirat à Ambositra, G. Fontoynont à Tananarive, Gauthier à Farafangana, Giresse à Tamatave, de Hansy à Vatomandry, Lassale à Solila, Pasteur à Analalava, Pédezert à Tulear, Poirier à Midongy, Rivière à Mananjary, Roucayrol à Antsenavolo, Stryienski à Tamatave et Teyssandier à Betafo.

La troupe théâtrale, dirigée par M. Maurice Dupuis, a débuté le 27 mai à Tananarive. La première impression produite a été bonne et fait bien augurer du succès de la saison. Il importe, d'ailleurs, que la population de la capitale encourage par sa présence ces manifestations artistiques, car l'administration municipale paraît décidée à envisager l'éventualité de supprimer, à l'avenir, la subvention accordée au directeur et dont l'importance serait véritablement disproportionnée au petit nombre des spectateurs qui ont fréquenté, pendant les saisons 1903 et 1904, le théâtre municipal.

La révolte du Sud. — Les derniers renseignements reçus de Madagascar (fin juin) sur la situation politique de la province de Farafangana démontrent que les opérations qui viennent d'avoir lieu dans les régions troublées ont produit d'excellents résultats. Les irréductibles, traqués de tous côtés, forment deux bandes qui se sont réfugiées dans les massifs escarpés et boisés du district de Midongy.

La bande de Kotavy, comprenant les anciens miliciens d'Ampa-

rihy, avait d'abord occupé le repaire d'Ialomany, qu'elle a été obligé d'évacuer, à la suite de sa rencontre avec nos troupes le 15 avril dernier. Elle s'est repliée sur le massif de Papanga, à l'Ouest du poste de Befotaka, en un point à peu près inaccessible. Mais toutes les dispositions ont été prises pour investir les rebelles et empêcher leur ravitaillement. Il est permis d'espérer qu'ils ne tarderont pas, dans ces conditions, à être complètement réduits.

La deuxième bande, à la tête de laquelle se trouve Befanoha, l'assassin du sergent Alfonsi, poursuivie vigoureusement dans la vallée de l'Itomampy, occupe actuellement un massif montagneux, d'accès très difficile, situé au point commun des limites des trois provinces de Fianarantsoa, de Tulear et de Farafangana. Des forces suffisantes ont été groupées à Betroky, point de ravitaillement de Befanoha, afin d'amener à bref délai la réduction de cette bande. Le poste de Betroky a été attaqué dans la nuit du 2 au 3 juin, mais les rebelles ont été vigoureusement repoussés et se sont enfuis en désordre vers l'Est, en emportant 4 ou 5 morts. Nos troupes n'ont éprouvé aucune perte.

Des kabary ayant été tenus dans le district d'Ivohibe, M. l'administrateur Bénévent, chef de la province de Farafangana, s'est rendu lui-même à Karianga et à Ivohibe pour se rendre compte sur place de la situation et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour arrêter toute manifestation. Grâce à la présence du chef de la circonscription, l'ordre n'a pas cessé de régner dans les régions signalées comme suspectes.

La tribu des Bara Zafimepanany, qui habite le Sud-Ouest du district de Midongy, a fait sa soumission à la fin du mois de mai. D'autre part, les reconnaissances, malgré les difficultés de terrain, se rapprochent du massif des Papanga ; elles se trouvaient, le 6 juin, à une faible distance du repaire occupé par Kotavy.

A Vondrozo, une certaine effervescence avait été provoquée par un kabary. Mais l'arrestation de plusieurs indigènes influents a ramené rapidement le calme dans le district.

En résumé, il semble certain qu'aucune complication fâcheuse n'est à redouter dans la province de Farafangana.

On avait pu craindre, un moment, que la rébellion ne gagnât la parties sud-est de la province de Tulear. Quelques Baras Zafinidriaak s'étaient fortifiés dans un repaire à Ikoloky ; mais ils ont été facilement délogés ce point et se sont dispersés. Aujourd'hui, des reconnaissances suffisent pour empêcher la formation de nouvelles bandes et pour maintenir la tranquillité.

Enfin, toutes les populations qui avaient pris part au mouvement de rébellion dans le cercle de Fort-Dauphin ont regagné leurs villages dès la reddition de Regaky. Les impôts sont perçus sans difficulté ni contrainte, et les postes de la frontière Nord se bornent à exercer une surveillance très active, pour arrêter les infiltrations des rebelles du district de Midongy.

Le nouveau corps des services civils. — Nous publions ci-après le texte complet de l'arrêté paru à l'*Officiel* de la colonie du 13 mai 1905, par lequel le Gouverneur général de Madagascar crée un corps des services civils à Madagascar, en remplacement de celui des affaires civiles et de celui des comptables qui ont été fusionnés. Notre correspondant de Tananarive apprécie plus haut les avantages qui découleront de cette nouvelle organisation.

Article premier. — Il est créé, sous la dénomination de *Personnel des services civils de Madagascar*, un cadre spécial comprenant :

1° Des adjoints principaux hors classe;
2° Des adjoints principaux de 1re, 2e et 3e classes;
3° Des adjoints de 1re et 2e classes;
4° Des commis de 1re, 2e et 3e classes.

Art. 2. — Le personnel des services civils est indistinctement appelé à des fonctions administratives ou chargé de l'exécution des services financiers et comptables, soit dans les bureaux du Gouvernement général, soit à la direction du contrôle financier, soit dans les provinces, cercles, districts ou communes.

Les agents de la nouvelle formation peuvent être placés hors cadres et détachés dans les divers services civils de la Colonie. Dans cette situation, ils conservent leurs droits à l'avancement et à la retraite.

Art. 3. — Le personnel des services civils constitue un cadre auxiliaire du corps des administrateurs coloniaux. Les agents qui en font partie sont toujours subordonnés (sauf l'exception prévue au paragraphe ci-après) : à Tananarive, soit aux chefs des bureaux du Gouvernement général, soit au chef des services dans lesquels ils sont détachés; dans les provinces, cercles, districts ou communes, aux administrateurs et administrateurs-adjoints ou aux officiers qui en remplissent les fonctions.

Les adjoints principaux relèvent directement : à Tananarive, des chefs des bureaux du Gouvernement général ou des chefs des services dans lesquels ils sont détachés; dans les provinces, cercles, districts ou communes : du chef de province, commandant de cercle, chef de district ou administrateur-maire (que le chef de circonscription soit titulaire ou intérimaire), ou du délégué du chef de la circonscription, en cas d'absence de ce dernier.

Art. 4. — Le Gouverneur général nomme à tous les emplois et répartit les agents suivant les besoins du service.

HIÉRARCHIE, TRAITEMENT, CLASSEMENT ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Art. 5. — La hiérarchie, le traitement, le classement et l'effectif du personnel des services civils de Madagascar sont fixés conformément aux indications du tableau ci-après :

DÉSIGNATION des EMPLOIS	SOLDE COLONIALE (A)	CATÉGORIE DU TABLEAU DE CLASSEMENT (Annexe au décret du 6 juillet 1904)	EFFECTIF POUR CHAQUE EMPLOI	EFFECTIF PAR CATÉGORIE D'EMPLOI
Adjoints principaux hors classe.	10.000	1re Catégorie B	1 % de l'eff. t.	10 % de l'eff. tot.
— de 1re cl. . .	8.000 à 9.000	2e Catégorie (1)	2 —	
— de 2e cl. . .	7.000 à 7.500	2e Catégorie	3 —	
— de 3e cl. . .	6.000 à 6.500	—	4 —	
Adjoints de 1re classe.	5.000	—	10 —	25 —
— de 2e cl.	4.500	—	15 —	
Commis de 1re cl.	4.000	3e Catégorie	15 —	65 —
— de 2e cl.	3.500	—	20 —	
— de 3e cl.	3.000	—	30 —	

(A) La solde d'Europe est fixée, d'une manière uniforme, à la moitié de la solde coloniale.

(1) Ces fonctionnaires, bien que compris à la 2e catégorie, voyagent toujours en 1re classe à bord des paquebots. Cette faveur ne leur concède aucun droit aux autres avantages accordés aux officiers supérieurs ou aux fonctionnaires assimilés (domesticité, bagages, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECRUTEMENT

Art. 6. — Nul ne peut être admis dans le personnel des services civils s'il ne réunit les conditions suivantes :

1° Etre Français;

2° Avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée;

3° Etre âgé de 30 ans au plus. Toutefois, cette limite d'âge pourra être portée à 35 ans pour les candidats justifiant de cinq années au moins de services militaires ou civils rendus à l'Etat.

Elle pourra, le cas échéant, être prorogée d'une durée égale à celle des services antérieurs rendus à la colonie et admissibles dans la liquidation de la pension de retraite. Cette régle s'applique spécialement

aux demandes de permutation faites par des agents appartenant à d'autres formations locales;

4° Justifier, par un certificat médical délivré par un médecin militaire ou par un médecin des troupes coloniales, que le candidat possède l'aptitude physique nécessaire pour servir aux colonies;

5° Produire un certificat de bonnes vie et mœurs, ainsi qu'un extrait du casier judiciaire, dûment légalisés et datant de six mois au maximum.

DES COMMIS

Art. 7. — Les commis de 3e classe sont choisis, dans la proportion d'un tiers pour chaque catégorie, parmi les candidats énumérés ci-après :

1° Les militaires et anciens militaires (sous-officiers, caporaux et brigadiers), des armées de terre et de mer, réunissant les conditions exigées par les articles 14 et 21 de la loi du 18 mars 1899 (sur le rengagement des sous-officiers) et 84 de la loi du 15 juillet 1899 (sur le recrutement de l'armée).

2° Les jeunes gens pourvus d'un diplôme de bachelier, du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du diplôme de fin d'études, de l'enseignement secondaire spécial ou du diplôme d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat.

3° Les agents des diverses administrations de la Métropole ou des colonies justifiant d'un traitement d'Europe d'au moins 1.500 francs.

Art. 8. — Lorsque le Gouverneur général devra procéder au recrutement de nouveaux commis des services civils, si aucun candidat ne s'est présenté dans l'une des catégories visées à l'article précédent, le nombre des emplois vacants sera réparti par moitié entre les candidats des deux autres catégories. Si une seule des trois catégories présente des candidats, la totalité des vacances sera attribuée à ces derniers.

Art. 9. — Tout candidat, nommé dans le cadre des services civils, est astreint à un stage d'une année à la fin de laquelle il est, soit maintenu dans les cadres, soit licencié sur un rapport du Secrétaire général, basé sur les appréciations dont l'agent aura été l'objet au cours de cette période.

Art. 10. — Les emplois de commis de 2e et 1re classes sont attribués :

1° Aux agents de la classe inférieure, comptant dans la classe au moins dix-huit mois d'ancienneté, dont un an de services effectifs dans la Colonie;

2° Aux agents des différentes administrations de la Métropole ou des colonies justifiant d'un traitement d'Europe d'au moins 1.800 francs pour les emplois de commis de 2e classe, et d'au moins 2.000 francs pour ceux de première.

Un quart des vacances *au maximum* est réservé aux candidats de cette dernière catégorie.

DES ADJOINTS

Art. 11. — Les adjoints de 2e classe sont choisis :

1° Parmi les commis de première classe comptant au moins dix-huit mois d'ancienneté, dont un an de services effectifs dans la colonie, et qui auront justifié de leurs connaissances professionnelles par un examen dont le programme et les conditions seront déterminés par arrêté du Gouverneur général.

2° Parmi les candidats pourvus : soit d'un diplôme de licence (ès lettres, ès sciences ou en droit), soit d'un diplôme de docteur en médecine, soit d'un diplôme de fin d'études de l'école coloniale, de l'école des Chartes ou de l'école des Sciences politiques, de l'Institut national agronomique ; des écoles nationales d'agriculture de Rennes, Grignon et Montpellier, de l'école des hautes études commerciales, soit encore d'un certificat attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique, de l'école supérieure des mines, de l'école centrale des arts et manufactures, de l'école nationale des ponts et chaussées, de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'école forestière ou de l'école du génie maritime, soit d'un brevet d'officier des armées actives de terre et de mer;

3° Parmi les agents des diverses administrations de la Métropole ou des colonies justifiant d'un traitement d'Europe d'au moins 2.250 francs et ayant subi avec succès les épreuves de l'examen prévu au paragraphe premier ci-dessus.

Un quart des vacances *au maximum* est réservé aux candidats de ces deux dernières catégories.

Art. 12. — Les emplois d'adjoint de première classe sont réservés exclusivement aux adjoints de deuxième classe comptant au moins deux ans d'ancienneté, dont dix-huit mois de services effectifs dans la Colonie.

Art. 13. — Les adjoints de première classe comptant au moins deux ans de services effectifs dans la Colonie peuvent être proposés pour l'emploi d'administrateur-adjoint de troisième classe des colonies dans les conditions et les limites prévues par le décret du 19 septembre 1903.

Les candidatures des adjoints de première classe proposés pour l'emploi d'administrateur-adjoint de troisième classe seront soumises, au préalable, à l'examen de la commission instituée par l'arrêté du 15 septembre 1900, pour l'examen des titres à l'avancement des divers agents locaux.

Les propositions susvisées restent acquises et peuvent êtres suivies d'effet, même quand les intéressés ont été promus adjoints principaux de troisième classe et tant qu'ils se trouvent dans les conditions fixées par l'article 4 du décret du 19 septembre 1903.

DES ADJOINTS PRINCIPAUX

Art. 14. — Les emplois d'adjoints principaux de troisième classe sont attribués en totalité aux adjoints de première classe comptant au moins deux années d'ancienneté, dont dix-huit mois de services effectifs dans la Colonie et qui, soit en raison de leur âge, soit pour convenances personnelles ou pour tout autre cause, n'auront pas été admis dans le corps des administrateurs coloniaux.

Art. 15. — Les emplois d'adjoints principaux de deuxième et de première classes sont exclusivement réservés aux agents de la classe immédiatement inférieure et comptant, dans cette classe, deux années d'ancienneté au minimum, dont dix-huit mois de services effectifs dans la Colonie.

Art. 16. — Les adjoints principaux de troisième, deuxième et première classes reçoivent toujours les traitements de débuts afférents à ces emplois. Mais ce traitement peut, dans la limite des crédits budgétaires et après neuf mois de services effectifs dans la Colonie avec la solde immédiatement inférieure, être porté, par augmentations de 500 francs, jusqu'au maximum fixé par l'article 5 du présent arrêté.

Art. 17. — Les emplois d'adjoints principaux hors classe seront exclusivement réservés aux adjoints principaux de 1re classe comptant trois années d'ancienneté, dont trente mois de services effectifs dans la Colonie.

AVANCEMENTS

Art. 18. — Les avancements sont attribués suivant les proportions indiquées ci-après :

Un tiers à l'ancienneté et deux tiers au choix pour les emplois de commis de toutes classes ;

Exclusivement au choix et d'après le classement obtenu à l'examen prévu par l'art. 11 pour l'emploi d'adjoint de 2e classe ;

Moitié à l'ancienneté et moitié au choix pour les emplois d'adjoints de 1re classe et d'adjoints principaux des trois classes, quelle que soit la solde de ces derniers ;

Exclusivement au choix pour les adjoints principaux hors classe et quelle que soit la solde des concurrents dans l'emploi d'adjoint principal de 1re classe.

Art. 19. — Le choix porte sur les candidats inscrits au tableau d'avancement, dressé par la commission de classement dont il est question à l'art. 13 et arrêté par le Gouverneur général.

Art. 20. — Les promotions et les avancements au choix seront toujours accordés jusqu'à épuisement complet de la liste de classement et dans l'ordre du tableau d'avancement arrêté par le Gouverneur général.

PEINES DISCIPLINAIRES

Art. 21. — Les peines disciplinaires applicables au personnel des services civils sont les suivantes :

La réprimande ;

Le blâme avec inscription au dossier ;

La suspension de fonctions ;

La rétrogradation ;

La révocation.

La réprimande est prononcée par le chef du service sous les ordres duquel l'agent est placé.

Le blâme avec inscription au dossier est infligé par le Gouverneur Général, sur la proposition du même chef de service.

La suspension de fonctions est prononcée par le Gouverneur Général, sur la proposition du chef de service, dans la forme et les conditions prévues à l'art. 113 du décret du 23 décembre 1897, sur la solde et les accessoires de solde des personnels coloniaux et locaux.

La rétrogradation et la révocation sont prononcées par arrêté du Gouverneur Général, après avis d'une commission d'enquête composée conformément au tableau annexé au présent arrêté, et devant laquelle l'agent est admis à présenter ses moyens de défense soit verbalement, soit par écrit.

L'avis de la commission doit être visé dans l'arrêté portant rétrogradation ou révocation et ne peut être modifié que dans un sens favorable à l'inculpé.

Art. 22. — L'agent rétrogradé est replacé dans la classe ou l'emploi immédiatement inférieurs. Il y prend rang du jour de la décision prononçant sa rétrogradation et ne peut être proposé pour l'avancement qu'après y être resté pendant la période minimum exigée pour être élevé à la classe ou à l'emploi supérieurs, sans qu'il lui soit tenu compte du temps qu'il y aurait antérieurement passé.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 23. — Les écrivains des affaires civiles en service au moment où le présent arrêté entrera en vigueur, et inscrits au tableau d'avancement, seront nommés de plein droit à l'emploi de commis de 2e classe des services civils.

Leur ancienneté comptera de la date de leur nomination à ce dernier emploi.

Art. 24. — Les écrivains des affaires civiles qui n'ont pas été inscrits au tableau seront nommés commis de 3e classe des services civils.

Ils prendront rang dans l'ordre de leur nomination à l'emploi qu'ils occupent actuellement et à la suite des commis de troisième classe du corps des comptables, admis dans la nouvelle formation.

Leur ancienneté comptera de la date de leur nomination à l'emploi de commis de troisième classe des services civils.

Art. 25. — Les indigènes qui occupent actuellement l'emploi d'écrivains des affaires civiles seront versés d'office dans le cadre des écrivains indigènes.

Art. 26. — Les agents des affaires civiles et ceux du corps des comptables (à l'exception des trois chefs de bureau provenant de l'ancienne direction des finances et du contrôle et qui feront l'objet d'un arrêté spécial), seront incorporés dans le nouveau cadre conformément aux indications du tableau ci-après :

DÉSIGNATION des emplois dans les cadres des affaires civiles et des comptables.	DÉSIGNATION des emplois du cadre des services civils dans lequel doivent être classés les agents des affaires civiles et des comptables.
Chef de bureau de deuxième classe du corps des comptables.	Adjoint principal de première classe des services civils.
Sous-chef de bureau de première classe du corps des comptables.	Adjoint principal de deuxième classe.
Sous-chef de bureau de deuxième classe du corps des comptables.	Adjoint principal de troisième classe.
Adjoint de première classe des affaires civiles. Comptable de première classe.	Adjoint de première classe.
Adjoint de deuxième classe des affaires civiles. Comptable de deuxième classe.	Adjoint de deuxième classe.
Commis de première classe des affaires civiles. Commis de première classe du corps des comptables.	Commis de première classe.
Commis de deuxième classe des affaires civiles. Commis de deuxième classe du corps des comptables. Ecrivains de première classe des affaires civiles inscrits au tableau.	Commis de deuxième classe.
Commis de troisième classe du corps des comptables. Ecrivains de première classe des affaires civiles non inscrits au tableau d'avancement.	Commis de troisième classe.

Art. 27. — Si la solde afférente au nouvel emploi attribué aux agents des corps des affaires civiles ou des comptables est inférieure à celle qu'ils recevaient dans leur ancien corps, la différence continuera à

leur être acquise à titre de supplément personnel jusqu'à ce qu'un avancement en classe ou une promotion à l'emploi supérieur aient régularisé leur situation.

Art. 28 — Les agents des affaires civiles et ceux du corps des comptables seront incorporés dans la nouvelle formation dans l'ordre de leurs anciennetés respectives.

Toutefois, pour tenir compte à la fois de la différence des conditions d'avancement dans les deux corps et des avantages pécuniaires que le personnel des affaires civiles retirera de la fusion des deux cadres, la priorité sera attribuée de plein droit aux agents provenant du corps des comptables lorsque ceux-ci auront été nommés, à l'emploi qu'ils occupent actuellement, aux mêmes dates que les agents des affaires civiles qui se trouveront en concurrence avec eux.

Entre les agents de même origine, l'ordre d'ancienneté actuel sera rigoureusement maintenu.

Le classement général du personnel des services civils sera effectué d'après les règles tracées ci-dessus, par un arrêté ultérieur du Gouverneur général.

Art. 29. — Les agents des corps des affaires civiles et des comptables inscrits au tableau d'avancement conserveront le bénéfice de leurs inscriptions et seront promus à la classe ou à l'emploi supérieurs à la date proposée pour chacun d'eux par la commission, et sans qu'il soit tenu compte des nouveaux délais exigés pour l'avancement par le présent arrêté.

Cette dernière disposition n'est pas applicable aux écrivains des affaires civiles, qui ont fait l'objet d'une mesure spéciale prévue par l'article 23 du présent arrêté.

Art. 30. — Par mesure bienveillante et dans le but de sauvegarder dans la plus large mesure les droits acquis, l'examen prévu par l'article 11, paragraphe premier du présent arrêté, pour les commis de première classe, candidats à l'emploi d'adjoint de deuxième classe, ne sera exigé qu'à partir du 1er janvier 1907.

La détaxe des produits coloniaux. — Nous publions ci-après une lettre adressée récemment par la Chambre d'agriculture de Madagascar aux membres du groupe colonial de la Chambre des députés et du Sénat :

Messieurs,

La Chambre d'agriculture de Madagascar et dépendances, constituée par arrêté local du 26 février 1902, et qui vient de tenir sa session, s'était, dès le début de ses travaux, préoccupée d'obtenir la détaxe complète des produits coloniaux qui, jusqu'à présent, ne bénéficient, à leur entrée dans la métropole, que d'une détaxe partielle égale à la

moitié des droits du tarif minimum appliqué aux produits similaires étrangers.

La question, déjà posée en 1902, avait été reprise en 1903 et traitée avec ampleur par M. le docteur Raulin qui, dans un rapport très documenté, concluait à l'adoption d'un vœu tendant à l'obtention de ladite détaxe.

A l'unanimité, notre Compagnie approuva les conclusions de son rapporteur, celles-ci furent transmises au gouvernement de la colonie.

Ce desideratum a lui-même rencontré l'adhésion bienveillante de M. le Gouverneur général qui s'est empressé de le transmettre au département, en l'accompagnant d'une lettre où il expose tout l'intérêt qui s'attache à l'adoption d'une pareille mesure, éminemment favorable au développement économique de toutes les colonies françaises.

M. le ministre des Colonies a répondu au général Gallieni dans les termes suivants :

Vous avez bien voulu me transmettre un vœu exprimé par la Chambre d'agriculture de Madagascar, tendant à obtenir la détaxe des droits frappant les produits coloniaux à leur entrée dans la métropole

Vous n'ignorez pas que, jusqu'à ce jour, le Parlement ne s'est pas montré partisan d'une réforme de ce genre, mais j'estime que le vœu de la Chambre d'agriculture de Madagascar mérite la plus sérieuse attention, et je m'efforcerai d'en tenir le plus grand compte si des circonstances favorables se présentent.

La Chambre d'agriculture a considéré que la réponse vague et laconique de M. le ministre des Colonies ne constituait pas une solution suffisante; elle a décidé de poursuivre sa campagne en vue d'obtenir la détaxe. Il ne lui est pas apparu, en effet, que le ministre, qui allègue que jusqu'à présent le Parlement ne s'est pas montré partisan de la réforme projetée, ait fait auprès de cette assemblée tout le nécessaire pour mieux éclairer sa religion et la faire revenir sur son opinion. Elle a pensé alors que ce soin revenait de droit au groupe colonial, qui a déjà pris cette cause en mains et dont la vigilance est toujours en éveil, lorsqu'il s'agit d'entreprendre la défense des intérêts économiques des colonies.

Elle a estimé que c'était à lui qu'il appartenait d'entreprendre, au sein du Parlement, la campagne de propagande susceptible de déterminer dans cette assemblée la constitution d'une majorité favorable à la réforme, et capable de l'imposer par son vote.

Elle a décidé, à cet effet, de réunir le rapport de M. le docteur Raulin, la lettre de M. le gouverneur général de Madagascar et la réponse de M. le ministre des Colonies en une plaquette qui serait adressée aux président et membres du groupe colonial de la Chambre des députés et du Sénat, à tous les membres du Parlement, ainsi qu'aux Chambres d'agriculture des autres colonies.

C'est cet opuscule que la Chambre d'agriculture de Madagascar a

l'honneur de vous soumettre avec l'espoir qu'il retiendra votre haute et bienveillante attention, et que vous voudrez bien participer à la campagne de propagande en faveur de la proposition dont elle a pris l'initiative et dont elle poursuivra, avec une inlassable persévérance, la réalisation.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remerciements anticipés, les assurances de notre respectueux dévouement.

Le Président CH. JÉNOT

Nous ne pouvons que souhaiter vivement de voir la demande si légitime de la Chambre d'agriculture de Madagascar, recevoir pleine et entière satisfaction.

L'Exposition d'agriculture coloniale qui s'est tenue à Nogent-sur-Marne du 21 juin au 16 juillet, a obtenu le plus vif succès. Dans ce cadre merveilleux qu'est le Jardin colonial, M. Dybowski avait installé une exposition absolument remarquable, et nous regrettons bien vivement que le manque de place ne nous permette pas de nous étendre longuement sur cette belle manifestation de l'activité coloniale qui a attiré, pendant quatre semaines, un nombre considérable — et inespéré — de visiteurs.

Par deux fois, le ministre des Colonies, M. Clémentel, a tenu à se rendre à l'Exposition, voulant ainsi témoigner à M. Dybowski et à ses collaborateurs son entière satisfaction pour les efforts vraiment méritoires dont ils avaient fait preuve dans son organisation. Le jour de l'inauguration, nous avons noté la présence, autour de M. Clémentel, de MM. le général Gallieni, Strauss, Expert-Besançon, sénateurs ; Gerville-Réache, François Deloncle, Charles Deloncle, Maujan, Gaston Menier, de Lanessan, Henrique-Duluc, Ursleur, députés: Beau, directeur du cabinet du ministres des colonies; de Lamothe, Ormières, Ponty, gouverneurs des colonies; Binger, Boutteville, Delmas, Dubard, You, Duchêne, directeurs au ministère des colonies; docteur Heim, Cl. Delhorbe, secrétaire-général du Comité de Madagascar ; Maclaud, Superville, G. Julien, administrateurs des colonies, etc.

La section de Madagascar, organisée par M. Prudhomme, a paru vivement intéresser M. Clémentel. Cette exposition particulière de la Colonie, comprenait trois cases malgaches où des indigènes vendaient des produits du pays : nattes, rabanes, chapeaux de paille, — ces derniers très admirés et rivalisant avec les véritables « panamas », — une serre contenant les principales variétés agricoles de l'île : café, thé, cacao, canne à sucre, riz, ananas, noix de

L'EXPOSITION COLONIALE DE NOGENT

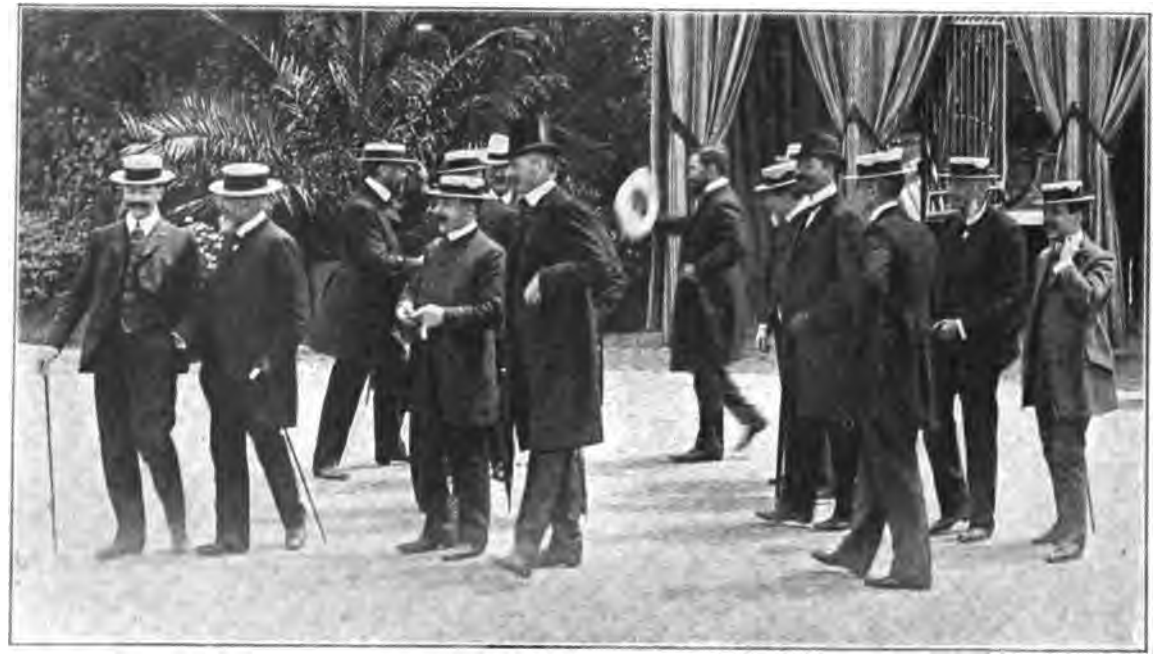

M. Clémentel
M. Guillain, anç. ministre
M. Dybowski
M. Beau, ch. de cab. de M. Clémentel

(D'après l'*Illustration*).

Le kiosque à musique et, à droite, les cases malgaches (Cl. Le Deley, *Cartes postales illustrées*)

cocos, lianes à caoutchouc, etc.; enfin, l'Exposition comportait aussi un certain nombre de moutons malgaches et d'oies royales qui furent très remarquées.

Tous ces produits qui sont destinés à l'Exposition de Marseille, seront conservés au Jardin colonial, où ils formeront une section permanente de Madagascar.

Mentionnons également la section des Beaux-Arts où, entre autres choses fort intéressantes, on remarquait les bustes et statuettes de Malgaches et de Dahoméens de M. G. de Mellanville, un sculpteur de talent, lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, dont les œuvres avaient déjà été très appréciées à l'Exposition Universelle de 1900. Notons à cette occasion que M. de Mallanville a exécuté récemment un buste du général Gallieni, aussi remarquable par sa belle facture artistique que par sa parfaite ressemblance.

Indiquons, enfin, que M. Le Deley a édité trois jolies séries de cartes postales, représentant les différents aspects de l'Exposition coloniale de Nogent.

La question minière occupe toujours le premier plan de celles intéressant la Colonie. Par le dernier courrier de Madagascar nous est parvenu le texte de la protestation très énergique adressée par les colons de Tananarive aux pouvoirs publics. Elle est signée de MM. Baudin, Fantou, Hallot, Jacquinot, Pascal et Savarron, désignés par l'assemblée des colons de la capitale tenue le 4 juin.

A deux reprises déjà nous avons fait connaître notre opinion sur la mesure absolument inopportune prise par l'administration supérieure; nous n'y reviendrons donc pas. Nous nous bornerons à appeler de tous nos vœux une réglementation nouvelle, rapide et définitive; car ce serait porter le coup fatal à l'industrie minière à Madagascar que de modifier à tout instant les arrêtés ou les décrets la concernant; c'est en ces sortes de choses surtout que le mieux est souvent l'ennemi du bien!

On nous annonce comme prochaine l'apparition du nouveau décret, attendu avec une légitime impatience par tous les intéressés, Français ou étrangers. Bon nombre de journaux anglais suivent, d'ailleurs, de très près cette question de la réglementation minière, un grand nombre de leurs nationaux ayant des intérêts considérables dans les placers de la Grande Ile, et tout comme les organes français s'occupant d'affaires coloniales, ils se sont élevés contre les procédés récemment employés, demandant que le décret nouveau, tout en réservant les droits légitimes de l'Etat,

ne comporte pas de trop lourdes charges pour les exploitants.

De nouvelles sociétés ayant pour objet les exploitations aurifères sont actuellement en formation, tant en France que dans la Colonie. Au Transvaal on ne reste pas non plus inactif, et un télégramme de Durban nous annonce que le 22 juillet, nombre de prospecteurs de Johannesburg, se sont embarqués pour Madagascar.

Légion d'honneur. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris les nominations et promotions suivantes de quelques-uns de nos amis dans l'ordre de la Légion d'honneur; nous prions ceux de nos collègues qui ont été l'objet de ces flatteuses distinctions de vouloir bien trouver ici l'expression de nos plus sincères félicitations.

Grand officier de la Légion d'honneur : M. le général Bailloud, l'ancien directeur des services de l'arrière pendant la campagne de Madagascar.

Commandeur de la Légion d'honneur : M. le général Lyautey, commandant les troupes non embrigadées de la région d'Aïn-Sefra.

Officier de la Légion d'honneur : M. Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture coloniale.

Chevaliers de la Légion d'honneur : M. Millet, trésorier-payeur à Madagascar, et M. Guyon, administrateur des colonies, chef du cabinet du Gouverneur général, le collaborateur si dévoué et si actif du général Gallieni.

M. Lallier du Coudray, dont on n'a pas oublié le long séjour à Madagascar où il a occupé de hautes et importantes fonctions, vient d'être nommé commissaire général des troupes coloniales, directeur du service colonial en Indo-Chine. Nous félicitons vivement notre distingué collègue de cet avancement si mérité, auquel ses nombreux amis ne manqueront pas d'applaudir.

Le mariage de Mlle Gallieni avec M. le capitaine Grüss, officier d'ordonnance du général Gallieni, a été célébré le mercredi 19 juillet à Saint-Raphaël, au milieu d'un grand concours d'amis venus témoigner aux jeunes époux et à leurs familles, leurs sentiments d'estime et de vive sympathie.

La cérémonie civile a eu lieu à la mairie de Fréjus, la villa du général se trouvant sur le territoire de cette commune, et, de là, le

cortège s'est rendu à l'église paroissiale de Saint-Raphaël, où M. l'abbé Crépeaux a donné la bénédiction nuptiale et prononcé une remarquable allocution. M. l'abbé Crépeaux, aujourd'hui curé à Nice, est un camarade de Saint-Cyr du général Gallieni ; il était lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'honneur, quand il a donné sa démission pour entrer dans le clergé.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait MM. les généraux Joffre, Houry, Vimard et Lyautey, ainsi que l'amiral Rouvier. Les témoins de la mariée étaient le général Houry et M. Gheusi ; ceux du capitaine Grüss, le baron Le Vavasseur et le général Lyautey.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un grand dîner a eu lieu à l'Hôtel des Bains, où tous les invités étaient d'ailleurs descendus, et un orchestre local dont le général Gallieni est membre d'honneur s'est fait entendre pendant tout le cours du repas. Au dessert, le général Houry et le général Lyautey ont porté, en termes choisis, la santé des nouveaux mariés et de leurs familles.

Le Comité de Madagascar présente, en cette heureuse circonstance, au capitaine et à Mme Grüss ses sincères compliments et ses meilleurs vœux de bonheur.

Administrateurs Coloniaux. — L'*Officiel* a publié récemment un décret du Président de la République, modifiant un certain nombre d'articles du décret du 6 avril 1900 qui régit le corps des administrateurs coloniaux et dont plusieurs dispositions concernant soit les conditions d'admission, soit le mode d'avancement, avaient été l'objet de critiques nombreuses de la part des intéressés.

Le nouveau décret que nous publions ci-dessous, donne satisfaction à quelques-uns des desiderata exprimés, bien qu'on eût désiré y voir appliquer certaines dispositions plus libérales :

Article premier. — Les articles 10 et 13 du décret du 6 avril 1900, déjà modifiés par le décret du 19 septembre 1903, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 10. — Des emplois d'administrateur de 1re, 2e et 3e classe et d'administrateur-adjoint de 1re 2e et 3e classe peuvent être attribués, après avis de la commission de classement instituée par l'article 11 ci-après : 1° à des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des colonies dans les conditions prévues aux décrets portant organisation de ladite administration; 2° sur un rapport motivé au président de la République, à titre exceptionnel et pour services éclatants rendus à la colonisation dans les pays d'outre-mer, aux citoyens français n'appartenant pas aux cadres des administrateurs ou à l'adminis-

Le mariage de Mlle Gallieni. — La mariée se rendant à l'église. (Phot. de Suzy)

tration centrale du ministère des Colonies, et qui ont passé trois années, soit dans les colonies françaises, soit dans les pays de protectorat ou dans les zones d'influence française.

Le nombre de ces nominations exceptionnelles ne peut dépasser deux par an pour chacune de ces catégories.

Elles sont imputées sur le contingent attribué aux fonctionnaires des secrétariats généraux et aux officiers.

Art. 18. — Les nominations et promotions de classe des administrateurs coloniaux sont faites par décret du président de la République.

Les administrateurs nouvellement promus ne peuvent recevoir que le traitement de début attaché à leur classe personnelle; ce traitement peut être porté par arrêté du gouverneur de la colonie, et dans la limite des crédits budgétaires, jusqu'au maximum prévu par l'article premier du présent décret, par fraction de 500 francs.

Aucun administrateur ne peut obtenir cette augmentation de traitement qu'après cinq mois de services effectifs aux colonies avec le trai, ment inférieur.

Nul administrateur ne peut être inscrit au tableau d'avancement pour la classe ou l'emploi supérieur, s'il ne réunit pas, au minimum deux années d'ancienneté dans la classe ou l'emploi immédiatement nférieur et si, d'autre part, il n'a pas accompli aux colonies, dans cette même classe ou ce même emploi, un temps de service effectif minimum fixé comme suit : dix mois pour le Haut-Sénégal et Niger, la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Congo français et dépendances; un an pour le Sénégal et la Côte française des Somalis et dépendances; dix-huit mois pour Madagascar et dépendances et Mayotte et dépendances; deux ans pour les autres colonies.

Dans le cas de services rendus dans des colonies différentes, le séjour dans chacune d'elles entre en compte proportionnellement aux durées précitées, pour la fixation du minimum de séjour colonial exigible.

Le temps de séjour colonial nécessaire pour l'inscription au tableau d'avancement est réduit, pour les administrateurs rentrant en France à l'expiration d'une mission accomplie dans les colonies ou dans les zones d'influence française et maintenus dans la métropole pour la mise au net de leurs travaux administratifs ou cartographiques, d'une durée égale à la moitié du temps passé en mission, sans cependant pouvoir excéder six mois. Les administrateurs détachés en qualité de professeur ou de répétiteur à l'Ecole coloniale ou à l'Ecole des langues orientales sont dispensés de même d'une durée de service colonial égale à la moitié de leur dernier séjour colonial sans cependant pouvoir excéder six mois.

En aucun cas, un administrateur adjoint de 1re classe ne peut être promu au grade d'administrateur de 3e classe s'il n'a accompli, dans le

corps des administrateurs, un séjour effectif aux colonies d'une durée minimum de quarante-huit mois, stage compris.

Les administrateurs de 1re classe ne peuvent en aucun cas être promus au grade d'administrateur en chef de 2e classe s'ils n'ont accompli cette même période de séjour colonial comme administrateurs (3e, 2e et 1re classe).

Ce temps de séjour est réduit respectivement à trente-deux mois et à seize mois pour les administrateurs-adjoints de 1re classe et administrateurs de 1re classe entrés dans le corps en vertu des dispositions de l'article 10 du présent décret, selon qu'ils ont été nommés d'emblée à la 2e ou à la 1re classe de leur grade.

Les administrateurs coloniaux prennent rang entre eux sur la liste d'ancienneté de chaque emploi du jour de leur nomination audit emploi, quelle que soit la quotité du traitement qu'ils reçoivent.

Bibliographie de Madagascar

Année 1905 (1)

LIBRAIRIE

Amenc (lieut.). — La ferme hippique de l'Iboaka. *In : Madagascar, de 1896 à 1905*, par le général Gallieni, tome II, pp. 527-533.

Bastel. — Rapport du chef des services de la sureté. *In : Madagascar, de 1896 à 1905*, par le général Gallieni, tome II, pp. 378-382.

Bourdier. — Rapport du chef du service topographique. *In : Madagascar, de 1896 à 1905*, par le général Gallieni, tome II, pp. 406-420.

Chaumet. — Rapport fait a la Chambre des députés sur le nouvel emprunt de 15 millions pour le chemin de fer de Madagascar. Paris, 1905, *Documents parlementaires*, n° 1672.

Clique (Marc). — Notice illustrée sur Madagascar, pp. 191-212. *In : Les Colonies françaises à l'Exposition de Liège.* Paris, 1905. 1 vol. in-8° de 400 pages, publié par M. J.-L. Brunet, édition des *Actualités diplomatiques et coloniales.*

Deschamps. — Rapport du chef du service de l'enseignement. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 294-309.

Durand (A. J.) — Abrégé colonial illustré : Madagascar par provinces, avec préface de M. Fr. Deloncle. Paris, 1905, 1 vol. petit in-4, de 1-42 pages, avec cartes et gravures.

(1) Voir la *Revue* des 10 mars, 10 avril, 10 mai et 10 juin 1905.

Malgré tout le soin que nous apportons à ce travail, nous n'avons pas la prétention de ne faire aucun oubli dans nos citations : aussi, serons-nous extrêmement reconnaissants à nos lecteurs de nous signaler les ouvrages, études, articles de revues ou journaux dont ils auraient pu avoir connaissance, parus tant en France qu'à l'étranger, et que nous aurions omis dans nos listes.

Gallieni (général). — MADAGASCAR DE 1896 A 1905. (Rapport du général Gallieni, Gouverneur général, au Ministre des Colonies, 30 avril 1905.) Tananarive, Imprimerie officielle, 2 vol. in-4° de 740 et 543 pages, avec nombreuses cartes, tableaux et graphiques.

Le tome I a été reproduit en grande partie par le *Journal Officiel* des 10, 18, 19 et 25 juillet 1905.

Girard. — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE JUDICIAIRE. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 310-336.

Grandidier (A. et G.). — COLLECTION DES OUVRAGES ANCIENS CONCERNANT MADAGASCAR. Tome III. Paris, 1905. 1 vol. in-8° de 719 pages, cartes, plans et gravures.

Grandidier (G.). — RECHERCHES SUR LES LÉMURIENS DISPARUS ET EN PARTICULIER SUR CEUX QUI VIVAIENT A MADAGASCAR. Paris 1905, 1 vol in-4° de 143 pages, avec nombreuses planches et figures. Masson et Cie.

Grüss (capitaine). — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE DES AUTOMOBILES. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 137-157.

Leiffeit. — RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 294-309.

Loussert. — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE DES DOMAINES. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 158-180.

Millet. — RAPPORT DU TRÉSORIER-PAYEUR. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 493-500.

Mouneyres (capitaine). — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE DES MINES. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 337-377.

Poiraton. — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II. pp. 383-405.

Prudhomme. — RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 84-136.

Rey (vétérinaire en premier). — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE VÉTÉRINAIRE. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 501-527.

Rocca-Serra (de). — RAPPORT DU CHEF DU SERVICE DES DOUANES. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, 181-253.

Roques (colonel). — RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS. *In : Madagascar, de 1896 à 1905,* par le général Gallieni, tome II, pp. 421-492.

X. — Renseignements généraux sur Madagascar. Tananarive, 1905. 1 vol. in-8° de 47 pages et 1 carte.
Publication du Gouvernement général.

REVUES

D'Anfreville (*Dr*). — L'Assistance médicale indigène a Madagascar. Paris. *La Revue hebdomadaire*, 8 juillet 1905, pp. 190-204.

Audebert (***Paul***). — L'Importation et l'Exportation du poisson a Madagascar. Paris. *Le Mouvement industriel*, 31 mai 1905.

Bouët (*Dr*). — La Doctrine anophélienne et le paludisme en Emyrne. Paris. *Les Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, juillet-août et septembre 1905, pp. 386-410.

Ch. V. — La Situation et le régime minier a Madagascar. Paris. *Le Guide du capitaliste*, 5 juillet 1905, pp. 284-285.
Renseignements très intéressants sur la question minière.

Claverie (***Pascal***). — Un nouveau bananier de Madagascar (Musa Perrieri). Paris. *Compte rendu, Ac. Sc.*, 18 juin 1905. pp. 1610-1612.

Clique (***Marc***). — Le général Gallieni. Paris. *L'Illustration*, 17 juin 1905, p. 400, 3 photos.

Condamy (***Capitaine***). — La Conquête du Ménabé a Madagascar (1897-1900). Paris. *Le Spectateur militaire*, 15 juin 1905, pp. 456-478 et 1er juillet, pp. 54-79 (*à suivre*).

Colin (***R. P.***). — 1° Travaux géodésiques et magnétiques aux environs de Tananarive; 2° Observations magnétiques a Tananarive. Paris. *Compte rendu Ac. Sc.* 1er sem. 1905, pp. 1219-1222 et 1521-1523.

Cultru (***M.***). — Benyowsky : Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle (suite). Paris. *Revue coloniale*, mai 1905, pp. 311-320; juin 1905, pp. 379-484, et juillet 1906, pp. 438-448 (*à suivre*).

Déglantine (***Sylvain***). — Le Caprice d'Ambamena. Paris. *Journal des Voyages*, 30 juillet 1905, pp. 142-143, 1 grav.
Récit malgache.

Desdevises du Dezert (G.). — Madagascar en 1905 (d'après le Guide-annuaire de Madagascar pour 1905). Paris. *Les Annales coloniales*, 15 juin 1905, pp. 252-259.

Deslandes. — Le Raphia (botanique, culture, utilisation). Paris. *L'Agriculture pratique des pays chauds*, juin 1905, pp. 443-458 (*à suivre*). 3 photos.

Dubard (M.) et Viguier (R.). — Sur l'anatomie des tubercules d'« Euphorbia Intisy ». Paris, *Comptes rendus, Ac. Sc.*, 25 juillet 1904

Durand (Léon). — MADAGASCAR. Paris. *Revue encyclopédique de la marine*, juin 1903.
Interview du général Gallieni.

Dutilh de la Tuque. — LE GÉNÉRAL GALLIENI A MADAGASCAR. Paris. *La Revue diplomatique*, 11 juin 1905.

— LE GOUVERNEUR DE MADAGASCAR. Paris. *La Revue diplomatique*, 25 juin 1905.
A propos du retour du général Gallieni et de son remplacement éventuel.

Fauchère. — CULTURE PRATIQUE DU CACAOYER (Préparation du cacao), suite. Paris. *L'Agriculture pratique des pays chauds*, juin 1905, pp. 491-515 (*à suivre*), 2 photos.

Fliche (S.). — NOTE SUR LES BOIS FOSSILES DE MADAGASCAR (résumé). Paris. *Compte rendu sommaire des séances de la Société géolog. de France*, séance du 15 mai 1905, pp. 85-86.

Fortineau (R. P.). — LETTRE DE LA MISSION DE FENERIVE. Lierre. *Le Messager du Saint-Esprit*, juillet 1905. pp. 209-212, avec 4 photos.

Froidevaux (Henri). — LES EUROPÉENS A MADAGASCAR DE 1630 A 1640 (à propos du t. II de la « Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar » publiée par MM. A. et G. Grandidier). Paris, *La Géographie*, 15 mars 1905, pp. 230-232.

— COLLECTION DES OUVRAGES ANCIENS CONCERNANT MADAGASCAR, tome II (Compte rendu). Paris. *Journal des savants*, juin 1905, pp. 337-359.

Gallieni (Général). — LA CRÉATION ET L'ORGANSATION D'UNE COLONIE FRANÇAISE. Paris. *Je sais tout*, juillet 1905, pp. 663-674, nomb. phot.

Gallieni (Mme). — IMPRESSIONS DE MADAGASCAR. Paris. *Femina*, 15 juillet, pp. 323-324, av. 6 phot.

Gentz (Lieut.). — FRANZOSISCHE KOLONISATION AUF MADAGASKAR. Berlin. *Zeitschrift für Kolonialpolitik, Kolonialrecht und Kolonialwirtschaf*, juin 1905, pp. 407-421 av. 1 carte.

Gheusi (P.-B.). — RETOUR EN FRANCE DU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Le Grand Illustré*, 17 juin 1905, av. 5 phot.

— LE RETOUR DU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Madame et Monsieur*, 18 juin 1905, pp. 9-10, av. 4 phot.

— LE GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Les Annales politiques et littéraires*, 9 juillet 1905, p. 21.

Laforest (G.). — NEUF ANNÉES DE POLITIQUE FRANÇAISE A MADAGASCAR. Paris. *Bulletin de renseignements coloniaux*, juin 1905.

Laur (Francis). — UNE MESURE MINIÈRE ARBITRAIRE. Paris. *L'Echo des Mines*, 15 juin 1905.

Lemoine (Paul). — OBSERVATIONS SUR LES FOSSILES D'AGE ALBIEN DU N.-O. DE MADAGASCAR. Paris. *Compte rendu sommaire Soc. Géolog. de France*, séance du 6 juin 1905, pp. 106-107.

M. C. — DIEGO-SUAREZ. Paris. *Bulletin trimestriel de l'Action Coloniale et Maritime*, juillet 1905, pp. 28-29, avec 2 photos.

— LES SPORTS A TANANARIVE. Paris. *Armes et Sports*, 30 juin 1905, pp. 243, avec 2 photos.

Mourroux (Marcel). — LE CHEVAL DES BARTES A MADAGASCAR. Paris. *La Vie Coloniale*, 1er juin 1905, pp. 111-112, avec 2 photos; 1er juillet 1905. pp. 130-132, avec 3 photos.

Piolet (abbé). — DU COMMERCE A MADAGASCAR. Paris. *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 16 juillet 1905, pp. 83-96.

P. W. — L'ŒUVRE DE GALLIENI. Paris. *Le Globe Trotter*, 13 juillet 1905, 17-18, avec 1 photo.

Rauville (H. de). — UN TYPHON A MADAGASCAR. Paris. *La France de demain*, 5 juillet 1905, pp. 456-458.

Revel. — RAMILTISARKA. Paris, *A travers le Monde*, 4 juillet 1905, pp. 398-399, 1 photo.
Episode de la campagne de 1895.

Selim. — LE MARIAGE MALGACHE. Paris. *A travers le Monde*, 6 juin 1905, pp. 335-336, avec 1 photo.

Strahl. — BEITRAGE ZUR VERGLEICHENDEN ANATOMIE DER PLACENTA (Propithecus Lemur, Centetes). Francfort, *Abhandl. her. von der Senckenb. Natur. Gesellschaft*, 1904, tome 27, part. III, pp. 263-319, avec 10 pl. (Voyage de Voeltzkow à Madag.)

Tchad (H.). — LES VAZIMBAS. Paris. *A travers le Monde*, 11 juillet 1905, pp. 402-403. 1 photo.
Récit malgache.

Thevenin. — FOSSILES D'AGE ALBIEN PROVENANT DU N.-O DE MADAGASCAR (envoyés par le cap. Colcanap). Paris *Comptes rendus sommaires des séances de la Soc. Géol. de France*, 6 juin 1905, pp. 105-106.

Tornquist (Dr A.). — UBER EINE ESCANE FAUNA DER WESTKUSTE VON MADAGASKAR. Francfort, *Abhand. herausgeg. von der Senckenb. Natur. Gesellschaft*, 1904, tome 27, part. III, pp. 323-338 avec pl. (Voyage de Voeltzkow à Mad.)

Un vieux mineur. — L'OR « TABOU » A MADAGASCAR. Paris. *La Quinzaine Coloniale*, 10 juillet 1905, pp. 412-414.

Weindel (H. de). — UNE VISITE AU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *La Vie Illustrée*, 20 juin, pp. 204-205, avec 5 photos.

Anonymes

Action Coloniale. Paris, juin 1905. — MILICES ET MILICIENS A MADAGASCAR, pp. 579-585.

Actualités Diplomatiques et Coloniales. Paris, juin 1905. — LE GÉNÉRAL GALLIENI EN FRANCE, pp. 395-405.

Afrique minière. Paris, 15 juin 1905. — LA LÉGISLATION MINIÈRE A MADAGASCAR.

— 27 juillet 1905. LE GOUVERNEMENT ET LE RÉGIME MINIER DE MADAGASCAR, pp. 465-467.

L'Agriculture pratique des Pays chauds. Paris, juin 1905. — LA SÉRICICULTURE A MADAGASCAR (suite), pp. 481-489, 4 photos (*à suivre*).

Les Annales politiques et littéraires. Paris, 9 juillet 1905. — SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ : le général Gallieni en France, 6 photos.

Armée et Marine. Paris, 20 juillet 1905. — UNE BELLE PAGE D'HISTOIRE COLONIALE. pp. 321-323, avec 7 photos.
Récit de l'héroïque défense du lieutenant Janiaud, au cours de la Révolte de décembre 1904 dans le Sud de Madagascar.

Femina. Paris, 15 juin 1905. — LA FÊTE DES FLEURS A TANANARIVE. p. 292, avec 1 photo.

Le Globe. Paris, 15 juin 1905. -- LES GISEMENTS AURIFÈRES DE MADAGASCAR. D'après le *Guide du Capitaliste* de la même date.

— 6 juillet 1905. L'ASSESSEUR EST SANS PITIÉ !
Au sujet de la dernière assemblée générale de la Compagnie Occidentale de Madagascar.

Guide du Capitaliste. Paris, 15 juin 1905. — A MADAGASCAR.
Renseignements sur les gisements aurifères.

Illustration. Paris, 1er juillet 1905. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU PALAIS DE MADAGASCAR à l'Exposition de Marseille, p. 15, avec gr.

Journal des Finances. Paris, 10 juin 1905. — L'OR A MADAGASCAR, pp. 1-2.

Le Mémorial diplomatique. Paris, 9 juillet 1905. — LETTRE DE MADAGASCAR.
Critique de la situation actuelle de l'Ile.

Les Missions catholiques. Lyon, 21 juillet 1905. — MADAGASCAR : LES VÉTÉRANS DE LA MISSION, p. 337 et pp. 340-341, avec une photo.

Le Mois colonial et maritime. Paris, 10 juillet 1905. — MADAGASCAR (Les mines d'or ; un rapport du général Gallieni).

La Nouvelle Revue. Paris, 15 juillet 1905. — LE RETOUR DU GÉNÉRAL GALLIENI, 280-283, 7 photos.

Paris-Bourse. Paris, 29 juin 1905. — COMPAGNIE OCCIDENTALE DE MADAGASCAR.

Compte rendu de l'Assemblée générale de la Compagnie.

Revue de l'Enseignement colonial. Paris, avril-mai 1905. — UNE POLÉMIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT DES INDIGÈNES (MADAGASCAR), pp. 53-56.

A propos d'articles de M. Allier parus dans le *Siècle* et de M. Louis Carol dans l'*Ecole Nouvelle*.

La Revue des Idées. Paris, 15 juillet 1905. — MADAGASCAR, pp. 550-556.

Examen de la situation actuelle de la Colonie.

Revue des produits chimiques. Paris, 15 juin 1905. — LES MATIÈRES TANNANTES A MADAGASCAR.

Extrait d'un rapport du général Gallieni sur cette question.

La Semaine Coloniale. Paris, 27 juin 1905. — LA COLONISATION DE MADAGASCAR.

Coup d'œil d'ensemble sur la situation actuelle.

Le Tour du Monde. Paris, 3 juin 1905. — LES CYCLONES DE MADAGASCAR pp. 173-174, avec 1 carte.

La Vie coloniale. Paris, 15 juin 1905. — NUMÉRO SPÉCIAL SUR MADAGASCAR, pp. 1-24, nombreuses photos.

BULLETIN DU COMITÉ

Avis. — *Nous prions instamment tous nos collègues de vouloir bien ne pas omettre de nous indiquer, le cas échéant, leurs changements d'adresse; le service de la* Revue *devient forcément irrégulier, sinon impossible, quand nous ignorons l'adresse exacte à laquelle nous devons le faire, et donne lieu à des réclamations qui sont peu justifiées. Nous serions particulièrement reconnaissants à nos collègues de Madagascar, qui rentrent en France ou qui retournent dans la Colonie après avoir passé quelque temps dans la métropole, de tenir compte de notre prière.*

OFFRES ET DEMANDES

19° Homme marié. 42 ans, ayant fait 4 ans service comme marin de l'Etat, possédant aptitudes pour gérer exploitations forestières et scieries à vapeur pour le débit des bois, ameublement, charpente, menuiserie, etc., désirerait trouver emploi à Madagascar. S'adresser au Comité.

20° Agriculteur, 31 ans, 3 diplômes agricoles (agriculture, laiterie, aviculture), excellentes références, ayant occupé emploi chef de culture à Madagascar (côte ouest) demande emploi analogue de surveillant aux colonies de préférence à Madagascar. S'adresser à M. Alphonse Massin, à Fayl-Billot (Haute-Marne).

21° Deux jeunes gens (20 et 24 ans), bonne instruction, demandent emploi chez commerçant ou industriel à Madagascar; dispo-

seront prochainement de quelques capitaux. — S'adresser au Comité.

25° Un de nos collègues habitant Madagascar désirerait être mis en relations avec des maisons de commerce qui voudraient ouvrir des succursales dans la Grande Ile. — S'adresser aux bureaux du Comité.

ON CÉDERAIT : Superbe installation forestière et agricole.

Scierie à vapeur 36 chevaux, munie des derniers perfectionnements, au milieu d'une vaste concession forestière, bois de construction et d'ébénisterie.

Plantations de cocotiers, vanilles en plein rapport, etc.

Nombreuses dépendances.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la *Revue*.

A VENDRE pour cause de décès, belle propriété située près de Tamatave (Madagascar) dans la vallée de l'Ivoloina et comprenant :

Une *maison d'habitation* avec vastes dépendances, 5.000 *cacaoyers*, 2.000 *caféiers* en plein rapport, une *vanillerie*, plusieurs milliers de bananiers, de nombreux arbres fruitiers, etc.

Pour les conditions, s'adresser à M. Emile Bensch, administrateur-adjoint des colonies, à Majunga.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar

DIRECTEUR-GERANT : C. DELHORBE

3833. — G. de Malherbe, imprimeur 12, passage des Favorites, XV°

MADAGASCAR

DE 1896 A 1905 [1]

IV

Situation administrative. — L'influence acquise sur la plupart de nos populations malgaches est due, en grande partie, aux transformations progressivement apportées à notre administration, dans ses relations avec l'indigène. Le régime civil et les institutions définitives qui s'y rattachent s'appliquent, maintenant, à la plus grande partie de la colonie, puisque, seules, en sont exceptées les circonscriptions des Mahafaly, de Morondava, de Maintirano, de Fort-Dauphin et de Maevatana, cette dernière pour peu de temps. Les organismes indigènes ont été peu à peu reconstitués; les trois types auxquels peut être rattachée, suivant les régions et sous réserve d'une adaption de détail, l'administration des diverses peuplades, facilitent le contact entre l'autorité française et le Malgache, puisque ce dernier participe à cette administration dans la mesure la plus large que permettent ses aptitudes. Au fur et à mesure des circonstances, les circonscriptions ont été déterminées de façon à tenir compte, aussi exactement que possible, des différences ethniques, des nécessités de la politique

(1) Voir la *Revue* du 10 août.

de race, dont le maintien est indispensable, et des conditions du développement économique. C'est ce qui explique les remaniements territoriaux qui ont été fréquemment effectués en ces dernières années; je pense qu'il n'y a plus grand changement à apporter à la situation présente.

La colonie, en faisant bénéficier la métropole, par l'annexion, de tous les avantages qui se rattachent au régime de la pleine souveraineté, s'est efforcée d'appliquer pour son organisation intérieure certains principes auxquels on attribue la supériorité du régime du protectorat. Je crois qu'elle y a, en partie tout au moins, réussi, par des applications partielles qui, dans un avenir prochain, pourront être généralisées.

Aujourd'hui le chef de circonscription est en mesure, tout en assurant le fonctionnement régulier des rouages dont il a la responsabilité, de donner à ses fonctions actives une large partie de son temps.

L'unité de commandement qu'il réalise, la netteté avec laquelle on a eu soin de déterminer les attributions du personnel font que, dans la province, il peut donner l'impulsion générale, s'assurer qu'elle est suivie, sans être trop absorbé par les détails. C'est grâce à ce système que l'initiative des chefs de circonscription a pu contribuer, de si heureuse façon, à la reconstitution des cultures détruites pendant la période insurrectionnelle, à leur extension, au développement de l'enseignement et de l'assistance médicale.

La province est, d'ailleurs, pourvue des organes nécessaires à la sauvegarde de tous les intérêts; dans son ensemble, son organisation peut être considérée comme complète.

Je n'hésite pas, cependant, à reconnaître que des améliorations sont encore réalisables, surtout dans le sens de la simplification. Sans m'arrêter aux nombreux détails de la comptabilité, qui dérivent de règlements dont l'application n'est pas spéciale à Madagascar, j'estime qu'il convient de réduire au minimum les travaux de correspondance entre les provinces et l'administration centrale de la colonie. Ce minimum sera atteint au moyen d'une certaine décentralisation permettant aux chefs de circonscription de régler, sans avoir à en référer au préalable — à condition, seulement, d'en rendre compte,

sous une forme simple et concise — nombre d'affaires courantes qui n'engagent pas les finances de la colonie, ni ne touchent aux intérêts de la colonisation et aux principes de la politique indigène. Cette mesure aura pour résultat d'engager plus directement les responsabilités, de simplifier et de hâter l'expédition des affaires.

L'organisation de ces services généraux paraît, elle aussi, complète; peut-être y aura-t-il encore lieu d'examiner l'opportunité de grouper en une « direction des affaires économiques » le service des domaines qui serait, alors, séparé de la conservation foncière, le service topographique, le service de l'agriculture et le service vétérinaire dont le rôle est purement technique, afin de donner plus d'unité à l'étude des questions économiques; mais le fonctionnement régulier de ces rouages, tels qu'ils existent à l'heure actuelle, est assuré par des règles précises, progressivement adaptées au pays. Il s'y est crée, au cours de ces neuf années, de bonnes traditions. Il n'est donc plus nécessaire que le Gouvernement général intervienne dans maints détails, en quelque sorte d'ordre intérieur; il peut sans danger, puisque les services tels qu'ils sont actuellement constitués offrent les garanties les plus sérieuses, leur laisser, pour s'administrer, une plus grande latitude, les autoriser, par exemple, à correspondre directement entre eux et avec les chefs de province, pour le règlement de ces détails, leur accorder une initiative plus large pour la préparation des solutions.

La décentralisation ainsi comprise allègera notablement la tâche des bureaux du Gouvernement général, sans qu'il résulte, pour les autres rouages — services ou provinces — une augmentation de travail. C'est, à mon sens, le dernier progrès à réaliser, pour éviter, complètement, à la colonie le reproche de surabondance et de complication que nous rencontrons, parfois, dans les appréciations des Anglais sur notre organisation coloniale. Je ne crois pas, d'ailleurs, que ce reproche puisse, avec grande raison, être fait à Madagascar.

Sans doute on a pu dire que « si l'organisation sociale était plus avancée, si le commerce de l'Ile était beaucoup plus

important, le nombre des fonctionnaires européens et indigènes serait suffisant pour faire face à tous les besoins. » Mais il faut mettre en ligne de compte, en même temps que le chiffre de la population et l'importance du commerce, des éléments essentiels, bien que négatifs en quelque sorte : la dispersion de cette population tant européenne qu'indigène ; la nécessité de reconstituer ce que l'insurrection avait détruit ; l'étendue du pays ; la variété des intérêts. L'administration de groupements denses, laborieux, d'état social avancé, est relativement beaucoup moins difficile et coûteuse que celle des territoires désertiques où l'on rencontra de loin en loin des indigènes sauvages, méfiants, se déplaçant à la moindre fantaisie.

En ce qui concerne spécialement le personnel de l'administration proprement dite, il doit être d'autant plus nombreux qu'il est plus difficile d'utiliser les organismes indigènes. D'une façon générale, une œuvre de création — et l'on sait qu'il y a beaucoup à créer à Madagascar — exige plus d'efforts et, par conséquent, plus de monde que le soin de développer et de perfectionner, suivant l'expérience journalière, ce qui existe.

Aussi, au fur et à mesure des progrès réalisés dans ce sens, la proportion des frais d'administration, par rapport aux dépenses budgétaires totales, est-elle allée en diminuant. Le seul fait de conserver les positions acquises accentuera cette diminution. Les remaniements territoriaux effectués depuis cinq ans ont permis de supprimer plusieurs emplois. Le développement de l'instruction, la reconstitution des organismes indigènes, le soin qui a présidé au recrutement des agents malgaches ont permis d'employer progressivement ces derniers dans tous les services et de les substituer en partie à l'élément français. La fusion récente, en un cadre unique, du corps des comptables et de celui des affaires civiles, donnera satisfaction aux quelques besoins nouveaux qui viendraient à se produire, tout en améliorant la situation d'agents dignes d'intérêt. En vertu même de la considération que j'ai rappelée tout à l'heure, la colonie pourra pourvoir, sans augmentation des cadres, au remplacement progressif du personnel militaire employé à l'administration du pays.

Il va de soi que nos instituteurs, nos médecins sont appelés à être plus nombreux, puisqu'il faut donner encore un grand développement à l'enseignement et à l'assistance médicale. Mais ce sont là des dépenses qui, même en dehors des motifs d'ordre humanitaire, doivent être considérées comme un placement de capital à gros intérêts. De même, le service des mines doit suivre le développement de l'industrie minière : mais, dans ce cas, il est à présumer que la proportion des dépenses et des recettes ira en diminuant.

On peut donc dire, aujourd'hui, que, dans son ensemble, l'effectif de personnel est fixé à son chiffre à peu près définitif. Chiffre modeste — 1,204 — chiffre très modeste, si l'on en déduit, précisément, celui des fonctionnaires et agents employés aux œuvres d'assistance et d'enseignement et si l'on pense que ce personnel est réparti sur un pays aussi étendu que notre France de 1800.

V

Situation financière. — Régime fiscal. — Au point de vue financier, Madagascar a bien certainement donné satisfaction aux désirs de la métropole. La subvention de 2 millions qui lui était servie à ses débuts a été réduite, chaque année, à partir de 1897, de fractions importantes, jusqu'à suppression complète, en 1903. Depuis, la colonie a pourvu à toutes ses dépenses, au moyen de ses seules ressources. Bien avant, elle avait pris à sa charge des dépenses que, dans d'autres de nos possessions, le budget de l'Etat a supportées pendant fort longtemps : gendarmerie et milice ; solde du personnel militaire employé à l'œuvre de conquête définitive — occupation, pacification et organisation du territoire — tâche qui ne pouvait être scindée et qui correspond bien à ce que l'on entend par dépenses de souveraineté. Les budgets sont allés en s'accroissant jusqu'en 1904. Cette progression a été la conséquence de l'augmentation du rendement des impôts, résultant elle-même du développement économique, des perfectionnements apportés à l'organisation politique et administrative ainsi qu'au fonctionnement des services financiers et comptables.

Le fléchissement survenu en 1904 a eu pour unique cause la moins-value des recettes que procure le commerce d'importation. Je me suis longuement expliqué sur cette situation, que j'ai tout lieu de croire passagère. Ni ce fléchissement, ni l'ampleur donnée à l'outillage public, ni les sommes importantes consacrées aux œuvres philanthropiques et sociales, n'ont empêché que tous les exercices budgétaires, depuis 1897, ne se traduisent par d'importants excédents de recettes. La colonie a pu gager ses emprunts en toute sécurité; elle s'est constituée, malgré toutes les difficultés de ses premières années, une caisse de réserve de près de 7 millions. Elle a pu ainsi parer à tous les imprévus qui l'ont assaillie. Elle vient encore de secourir, au moyen de cette caisse, les victimes du violent cyclone qui, tout récemment, a occasionné, en plusieurs régions, de gros ravages. Ces résultats ont été obtenus grâce à la stricte discipline financière qu'elle a suivie et aux soins apportés par ses services financiers et comptables à la gestion de ses budgets. On remarquera, en effet, que les excédents de dépenses sont allés chaque année en diminuant, bien que, dans un pays neuf, il faille compter avec les besoins qui surgissent très souvent de façon inopinée.

Il est donc permis de penser que la métropole ne saurait éprouver d'inquiétudes au sujet des finances de Madagascar, notamment en ce qui a trait au service des emprunts.

La colonie n'a pas perdu de vue que là ne doivent pas s'arrêter ses efforts et qu'elle doit tendre toujours à la diminution des charges qu'elle occasionne à la France. Ces charges consistent uniquement, depuis trois ans, dans les frais d'entretien des troupes. Toutefois, comme je l'écrivais dans mon rapport de 1899, le moyen à employer, pour les réduire, est non d'affaiblir les effectifs — car Madagascar a un rôle important à remplir, au point de vue de la sauvegarde des intérêts français dans le monde — mais de faire participer progressivement le budget local aux dépenses militaires. La colonie est déjà entrée dans cette voie. Cette participation directe se fera plus importante, au fur et à mesure des progrès normaux du pays qui se traduiront naturellement,

dans l'espace de quatre ou cinq ans, par une notable augmentation des ressources budgétaires; celles-ci sont liées à l'accroissement de la richesse de Madagascar et l'on peut, sans optimisme, compter pour cela sur le développement de nos exportations, sur l'extension des cultures indigènes qui fera bénéficier les Malgaches des sommes importantes encore affectées à l'achat de riz de l'extérieur, sur la reprise des affaires à l'importation.

J'estime, cependant, qu'il conviendra de lui ménager les étapes; ce serait un mauvais calcul que de lui manifester, dans un court délai, de grosses exigences, d'autant plus que le budget colonial a trouvé et trouvera encore son profit — qui, pour être indirect, n'en est pas moins important — dans les progrès de l'organisation économique de notre jeune possession.

On se souvient que la construction de la route de l'Est, l'amélioration des moyens de transport, tant par terre que par eau, ont déjà contribué, dans une large mesure, à la diminution des dépenses militaires. C'est dire qu'il y a, dans le développement qu'il importe encore de donner à l'outillage de la colonie, un autre moyen d'alléger les charges de la métropole, puisqu'il permet d'entretenir les troupes dans des conditions de moins en moins onéreuses.

J'ai déjà exprimé l'opinion qu'il est permis d'escompter l'accroissement de nos ressources budgétaires dans une période relativement restreinte. Il va de soi que cet accroissement est lié au régime fiscal. L'origine et le caractère des impôts et contributions en vigueur à Madagascar ont été, ailleurs, longuement analysés. La colonie devait satisfaire à la double nécessité de renoncer, en faveur de l'industrie nationale, à la plus grande partie des recettes douanières que lui aurait assurées l'établissement, sur les produits étrangers, d'un système de taxes modérées, et de suffire à tous ces besoins. La solution de ce problème était fort délicate et difficile; les tâtonnements étaient inévitables; c'est ce qui explique les modifications apportées, en plusieurs circonstances, aux tarifs des taxes de consommation et des patentes et celles que j'ai signalées comme devant être effec-

tuées à nouveau. Les taxes de consommation ne peuvent être envisagées autrement, dans un pays neuf, que comme une charge pénible qu'il faut subir, à défaut d'importantes recettes douanières. J'en ai exposé les dangers au point de vue de l'essor des industries locales, lorsque ces taxes ont un caractère de généralité.

Le gouvernement de la colonie a cherché à en alléger le poids le plus possible. J'ai indiqué les allègements qui me paraissent encore désirables pour que l'initiative privée ne soit pas entravée; j'ai lieu de penser que la moins-value qui pourra en résulter sera comblée par l'augmentation des recettes correspondant, sans majoration des taxes actuelles, aux progrès de l'industrie aurifère. Il est bon de retenir toutefois qu'en ce qui concerne les indigènes, aussi bien le régime douanier protecteur que les droits de consommation n'ont pas, en général, pour effet de leur imposer, comme consommateurs, des charges indirectes plus lourdes que celles qu'ils supportaient au moment de la conquête : c'est là une des conséquences de l'amélioration des moyens de transport. Et il faut remarquer encore que ce sont précisément les populations les plus turbulentes qui sont le moins affectées par ces charges, car, très primitives, elles achètent peu.

Il eût été évidemment préférable que, du fait de l'extension de l'outillage public, la faculté d'achat de nos populations du centre se fût trouvée augmentée par la diminution du prix des articles d'importation. Mais, en l'état actuel, le régime fiscal, dans ses éléments qui dérivent du commerce tant extérieur qu'intérieur, n'a pas de répercussion politique et n'est, par suite, pas de nature à influencer les dépenses militaires.

Quant aux impôts indigènes, je me résumerai en rappelant qu'on s'est efforcé d'enlever aux obligations fiscales de nos sujets tout ce qu'elles avaient d'arbitraire et d'abusif au temps du gouvernement malgache. Le système en vigueur a fait disparaître les inégalités; il entoure le contribuable, quel qu'il soit, des garanties les plus sérieuses contre les exactions. Celles-ci sont devenues très rares, grâce au contrôle minutieux exercé sur les conditions du recouvrement, grâce

aussi, il faut bien le reconnaître, à l'amélioration de notre personnel de fonctionnaires indigènes.

Envisagé en soi, ce régime d'impôts n'est sans doute pas à son état définitif; il doit suivre, comme toute chose à Madagascar, les transformations du pays. Le gouvernement de la colonie a toujours cherché à le mettre en harmonie avec les facultés de nos diverses populations et les conditions normales de leur évolution. Il ne saurait être augmenté; mais, si des modifications de détail doivent être encore recherchées en ce qui concerne son assiette — ces modifications sont d'ailleurs à l'étude — il n'est pas trop lourd dans son ensemble. L'administration tient compte, autant que possible, par les larges dégrèvements qu'elle accorde, des différences de situation des contribuables, des charges de famille, etc.; elle cherche en ce moment à réaliser un nouveau progrès, en étudiant un système de taxation graduée.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit du caractère politique de l'impôt indigène. Pour certaines tribus, il est la sanction indispensable de notre autorité; y renoncer serait renoncer, du même coup, à la transformation de nos indigènes belliqueux et pillards par atavisme, en groupements tranquilles et policés. Ce serait aussi vouloir prolonger indéfiniment l'occupation militaire et se mouvoir par conséquent dans un cercle vicieux. Ce serait encore donner à nos populations pacifiques de légitimes motifs d'humeur, interdire au commerce et à la colonisation des régions qui, par l'abondance de leurs produits naturels et leurs ressources latentes, semblent tout particulièrement aptes à procurer de sérieux profits et offrent au Malgache de grandes facilités pour s'acquitter de la taxe.

Précisément, au point de vue de la colonisation, l'impôt a grandement contribué à résoudre la question si délicate de la main-d'œuvre. C'est en grande partie à son influence indirecte que nous devons d'avoir pu donner à l'indigène un régime de liberté complète, alors que, dans bien des colonies de domination et d'exploitation comme Madagascar, on tend encore à rechercher la solution dans le système de l'obligation au travail, avec sanction pénale.

L'impôt a été et demeure le stimulant efficace du travail et de la production ; le recrutement, par les entreprises privées, de la main-d'œuvre qui leur est nécessaire, est devenu de moins en moins difficile ; depuis trois ans, les plaintes auxquelles il donnait lieu de la part des colons sont allées en se faisant moins vives et moins nombreuses, bien que la main-d'œuvre soit encore plus importante que l'offre de la part des Malgaches. Les exportations dues au travail des indigènes n'ont pas cessé d'avoir un mouvement ascendant. L'importance de la propriété bâtie indigène s'est accrue dans les principaux centres de l'Imerina et du Betsileo. Les Malgaches ont aussi notablement augmenté la superficie de leurs cultures, sur le plateau central et même dans certaines circonscriptions côtières. Ils ont reconstitué et développé leur cheptel. Nos Hova se sont mis avec entrain à l'application des méthodes que nous leur enseignons pour le développement de certaines industries : la sériciculture, par exemple. Il y a loin de ces résultats à l'appauvrissement et au découragement que provoque un impôt excessif.

Pour les indigènes du plateau central en particulier, la véritable amélioration de leur situation consiste à leur procurer les moyens d'augmenter leur production et d'en obtenir un placement plus avantageux.

Bien entendu, le poids de l'impôt peut varier avec la façon dont les recouvrements sont effectués. Il ne suffit pas de préserver le contribuable des exactions ; il faut encore que les exigences des perceptions concordent avec les moments où l'indigène peut le plus facilement s'acquitter. C'est une question de mesure et de tact ; le gouvernement de la colonie doit y veiller de très près.

VI

Etat social. — En retour de la charge de l'impôt, nous avons doté les indigènes d'institutions qui, tout en respectant leurs traditions et leurs coutumes, sont démocratiques, le rapprochent de nous, lui donnent pour sa personne, pour

sa famille et pour ses biens, les garanties issues des principes de notre civilisation.

Après la libération des esclaves, la suppression des privilèges féodaux, celle des prestations, puis l'octroi aux indigènes du bénéfice du droit commun en matière de louage d'ouvrages et de services ont fait passer dans la pratique, avec les transitions et les ménagements nécessaires, le principe de la liberté individuelle. L'état civil, que l'ancien gouvernement malgache avait essayé d'organiser, a été régularisé et développé dans les régions du centre de façon à sauvegarder les droits et l'avenir de la famille. Il a été étendu aux autres parties de la colonie, pour resserrer le lien familial, assez lâche ailleurs que chez les populations du centre. Il y a beaucoup à faire, dans ce sens, parmi nos indigènes des provinces excentriques; quelques résultats ont, cependant, été obtenus. En Imerina et dans le Betsileo, l'état civil fonctionne dans d'excellentes conditions et nos Malgaches savent en apprécier les avantages.

Les indigènes ont reconnu aussi l'impartialité et l'intégrité de notre justice; ils n'hésitent pas à lui soumettre leurs différends; peut-être même faut-il voir une preuve de la grande faveur dont elle jouit partout, dans l'esprit processif des Malgaches, qui, certainement, s'est beaucoup développé, depuis la conquête, particulièrement pendant les premières années.

Les diverses juridictions fonctionnent dans des conditions très satisfaisantes. L'indigène jouit auprès d'elles des mêmes garanties qui sont accordées à l'Européen devant les siennes et je crois que, lorsque les quelques questions actuellement à l'étude auront été résolues, notre justice indigène, à Madagascar, échappera à toute critique.

En dehors d'une bonne justice, l'indigène a été l'objet de tout un ensemble de mesures destinées à sauvegarder ses droits et à améliorer sa condition matérielle. J'ai déjà rappelé tout ce qui a été fait pour le protéger contre les exactions de la part de ses chefs naturels ou de nos fonctionnaires malgaches. Ses droits sur le sol, ses droits d'usage ont été respectés avec le plus grand soin. Nous nous sommes toujours

abstenus, soit de l'expropriation des Malgaches, soit d'un monopole quelconque sur la terre et ses produits; dans l'octroi des concessions de terres, les réserves indigènes ont toujours été très largement et nettement déterminées. Pour les forêts, tout en s'efforçant d'en assurer la conservation, le gouvernement de la colonie a, par des règlements soigneusement adaptés aux régions et aux circonstances, évité de gêner l'indigène dans la récolte des produits naturels, qui constituent pour lui une véritable richesse, et dans la satisfaction de ses besoins matériels.

A toutes ces mesures bienveillantes sont venues s'ajouter nos œuvres d'assistance médicale et d'enseignement.

La première ne peut encore être jugée dans ses résultats directs; ce n'est pas en six ans qu'on peut faire disparaître la misère physiologique d'une race et certaines pratiques qui ont facilité la propagation des maladies et produit la déchéance physique. Nous devons savoir attendre. L'empressement que mettent les indigènes à fréquenter les formations sanitaires, les heureux effets indirects de l'assistance médicale, déjà constatés — j'entends, par là, les sympathies qu'elle nous a gagnées dans les milieux malgaches — les facultés prolifiques de la plupart des populations indigènes, sont bien de nature à nous rendre cette attente facile et à nous encourager à persévérer.

On a objecté, contre l'assistance médicale, le supplément de charges qu'elle impose aux contribuables, sous forme d'une taxe spéciale. Il faut, pour soutenir cette opinion, n'avoir pas vu l'enthousiasme avec lequel l'installation des formations sanitaires a été accueillie dans la plupart des provinces; il est arrivé fréquemment que cette installation a été provoquée par les populations elles-mêmes : l'indigène se rend parfaitement compte que sa taxe lui est rendue sous forme de soins médicaux et de médicaments qu'il ne pourrait certainement pas se procurer à ce prix. Si l'on déduit du produit de cette taxe les fonds affectés aux constructions de locaux sanitaires, aux traitements et salaires du personnel indigène de l'assistance médicale, à la nourriture des malades, au mobilier, fonds qui, eux aussi, restent dans la région et reviennent aux

Malgaches, on est conduit à reconnaître que la taxe est très légère et que son poids est insignifiant par rapport à tous les avantages qu'en retirent les populations.

Quant à l'enseignement conçu dans un sens à la fois utilitaire et moral, il paraît aujourd'hui tout à fait au point. Il attribue une place prépondérante à l'instruction pratique et professionnelle, sans négliger le côté intellectuel. Déjà, nos services publics, nos colons ont pu trouver, parmi les élèves des écoles, des auxiliaires formés à l'idée du travail, telle que nous la concevons, et aptes à recevoir et à exécuter intelligemment leurs indications.

A côté de cette instruction pratique, les méthodes adoptées, en ce qui concerne l'enseignement général, tendent, aussi bien dans les écoles de degré supérieur que dans celles des campagnes, à faciliter, entre Européens et Malgaches, cette communication de la pensée, si désirable pour les bons rapports de l'un et l'autre élément et, par suite, pour le progrès général de la colonie. Bien souvent, cette espèce d'hostilité sourde qui provoque, dans les relations de l'Européen et de l'indigène, une tension pénible, vient uniquement de ce que l'on ne s'est pas compris. Je ne parle pas seulement de la connaissance du langage pour les relations courantes de la vie, mais de la façon de mettre les idées à la portée de ceux qu'elles concernent.

Il s'agit maintenant non plus de déterminer la voie à suivre, mais de développer l'œuvre existante. J'ai dit que la colonie est en mesure d'assumer complètement cette tâche, et j'ai exprimé l'opinion qu'il y a même avantage à ce qu'il en soit ainsi, soutenue qu'elle est par le concours de l'Alliance française et par celui de la Mission laïque qui lui assure le recrutement d'un personnel enseignant de choix. L'enseignement contribuera par là de plus en plus à l'affermissement de notre influence morale, en même temps qu'à la mise en valeur plus active du pays.

Les précautions qui ont été prises pour garantir les intérêts des indigènes, les sacrifices consentis pour l'amélioration de la condition matérielle et sociale de nos sujets malgaches, quelque importants qu'ils soient, ne sauraient être considérés

comme ayant détourné de la colonisation européenne une part de la sollicitude administrative à laquelle celle-ci a droit.

L'Européen a absolument besoin, à Madagascar, du concours de l'indigène et tout ce qui est de nature à faire cet auxiliaire meilleur sert sûrement, bien qu'indirectement, les véritables intérêts de la colonisation.

Il peut arriver que le double souci de conserver à l'Européen son prestige moral et de faire respecter les droits de l'indigène crée à l'administration une situation délicate ; mais ce conflit, qui peut naître sous l'impression de faits particuliers, de nécessités du moment, n'est pas obligataire ; à Madagascar, où nos sujets ne sont pas figés dans une civilisation caractérisée et spéciale créant autour d'eux une atmosphère d'isolement, l'entente entre le colon et l'indigène est moins difficile qu'on ne le croit généralement ; c'est y aider beaucoup que de donner au Malgache la notion que ni sa personne ni ses biens ne dépendent de l'arbitraire.

VII

Outillage public. — Depuis cinq ans, la colonie a consacré un gros effort à son outillage public ; les travaux de campagne entrepris pendant la première période, en vue de la pénétration et de l'occupation du territoire, on fait place à des œuvres définitives. Le développement de l'outillage public est l'affirmation éclatante de l'incorporation d'un pays au domaine national. C'est la condition essentielle de la mise en valeur d'une colonie neuve. Aussi les dépenses faites ou engagées à ce titre sont-elles considérables, eu égard aux budgets successifs de Madagascar. J'ai toujours pensé, en effet, que la colonie devait tendre à faire à son outillage public une part de plus en plus importante dans l'emploi de ses ressources ; j'ai considéré, de plus, que, tout en prenant toutes les précautions que comporte l'exécution de grands travaux, il fallait éviter les pertes de temps, sous peine de décourager les initiatives privées et la bonne volonté de nos populations indigènes elles-mêmes dans ce pays qui, avant notre arrivée, était

privé de tout. Toutefois, cet effort n'a été donné qu'après que nous avons eu une connaissance suffisante de l'ensemble de Madagascar et des ressources qu'il est permis d'attendre des diverses régions ; c'est ainsi que, les besoins une fois sériés par ordre d'urgence, les travaux ont été localisés.

Aujourd'hui, les services publics sont en presque totalité pourvus, sans luxe, mais dans des conditions de confortable suffisantes, des installations que comportent leur bon fonctionnement. L'exécution du programme d'éclairage et de balisage des côtes est très avancée, et ce qui est fait donne d'ores et déjà de grandes sécurités à la navigation. Les moyens d'embarquement et de débarquement dans les principaux ports ont été notablement améliorés. Quelques travaux doivent être encore poursuivis ou entrepris dans le même but, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu pour la colonie de se lancer dans de gros travaux de création de ports, que, même à Tamatave et à Majunga, l'importance du commerce ne justifiera pas de longtemps.

De même, son réseau télégraphique et son organisation postale n'exigeront plus, pendant plusieurs années, d'importants sacrifices pour des créations nouvelles. La colonie est partout très largement desservie par les courriers existants ; le réseau électrique se développe sur plus de 5,000 kilomètres. Tout à peu près aura été fait pour une longue période lorsqu'on aura pourvu, au fur et à mesure de l'amélioration des moyens de transport, à la substitution d'appuis métalliques aux poteaux en bois et quand les deux lignes optiques reliant au réseau les circonscriptions sakalava de l'Ouest, celles du Nord-Ouest, (y compris l'île de Nossi-Bé) et de Diego-Suarez, auront été remplacées par des lignes électriques.

En dehors des lignes de navigation côtière, dont les subventions figurent au budget local pour des sommes élevées, et qui devront, dans un avenir prochain, être complétées par un service entre Madagascar et la côte d'Afrique, le gouvernement de la colonie a entrepris l'exécution d'un programme de communications intérieures pour faciliter l'accès des régions les plus aptes au progrès économique et leur ouvrir, le plus tôt possible, des débouchés. Le chiffre de la popula-

tion de l'Imerina et du Betsileo, les facultés des indigènes de ces régions, les ressources qu'ils peuvent mettre en œuvre suffisent à justifier les travaux faits, ceux en cours et en projet, pour relier à la côte et entre elles, ces parties du plateau central. Il est intéressant de noter, à ce propos, que l'achèvement de nos grandes routes de l'Est, de Fianarantsoa à Mananjary, de l'Ouest dans la partie qui traverse le pays hova, des tronçons reliant Tananarive à quelques centres importants ou à des régions plus fertiles, a été suivi, presque immédiatement, de déplacements spontanés de population et de création de cultures le long de ces voies de communication. C'est là encore un indice de l'aptitude de nos indigènes à l'évolution. Cette constatation, la création, par les Européens, de quelques industries nouvelles, création réalisée aussitôt que l'ouverture de la route de l'Est eût permis le transport en Imerina d'un certain outillage, l'activité plus grande que les dernières découvertes de riches gisements aurifères impriment déjà à l'initiative européenne, l'expérience acquise, qui met nos colons en mesure d'employer désormais leur énergie avec une sûreté beaucoup plus grande que par le passé, sont autant d'excellentes raisons pour que la colonie persévère dans le programme de travaux dont elle a déjà poussé très avant l'exécution.

En ce qui concerne particulièrement le chemin de fer, il n'est pas d'exemple d'un groupement de 1 million d'individus aussi intéressants que les Hova, comparable certainement, au point de vue des aptitudes de production et d'expansion, à des populations rurales de pays d'une civilisation beaucoup plus ancienne, qui n'ait pas suffi à alimenter le trafic d'une voie ferrée coûtant une soixantaine de millions, et à en tirer parti. Il en sera ainsi *a fortiori* lorsque sera achevé le réseau routier desservant complètement l'Imerina. Ces routes intérieures, dont d'importants tronçons sont terminés, ont d'ailleurs été étudiées de façon à se prêter à l'établissement de tramways à traction électrique, que justifient le chiffre de la population et l'importance que cette partie de la colonie paraît appelée à prendre au point de vue industriel, et que facilitent les conditions climatériques et orographiques de l'Imerina.

Enfin, les travaux d'édilité et d'assainissement entrepris dans les principaux centres de l'Ile ont beaucoup amélioré les conditions de l'existence de la population européenne, devenue plus nombreuse. C'est ainsi qu'à Tamatave, si tristement réputée il y a neuf ans, pour son insalubrité, la mortalité s'est baissée de 113 pour 1,000 en 1898, à 23 pour 1,000 en 1904.

VIII

Situation économique. — Depuis environ deux ans, la situation économique de Madagascar a donné lieu à de nombreuses discussions. Des appréciations très défavorables ont été formulées. On est allé jusqu'à dire que la conquête de la Grande Ile était, en définitive, une mauvaise affaire, et que notre jeune possession ne valait pas les frais d'occupation qu'elle entraîne. Le seul fait que cette condamnation succédait à un grand engouement, qu'elle a été prononcée huit ans à peine après l'entrée de nos troupes à Tananarive et presque au lendemain de l'occupation complète du territoire de la colonie, suffit à la rendre sujette à revision. Elle est la conséquence du fléchissement du commerce, survenu depuis 1902, crise, qui a affecté uniquement le commerce d'importation.

La question doit être envisagée dans son ensemble, et non pas seulement en ce qui a trait à une branche de l'activité et à des circonstances temporaires. On ne saurait exiger qu'une colonie neuve payât, dans un aussi court délai que celui qui nous sépare de la conquête, les sacrifices qu'a exigés la prise de possession. Ce n'est pas pendant sa période d'organisation qu'une grosse affaire donne généralement des bénéfices. Pourtant, avant que cette période se soit terminée, Madagascar a procuré à la métropole des avantages qui commencent tout au moins à chiffrer. Par la prime de près de 17 millions que représente l'abandon, en faveur de l'industrie métropolitaine, des droits de douane qu'elle aurait pu percevoir, à un tarif largement protecteur cependant sur les marchandises étrangères, la colonie a assuré à la France, depuis 1897, le placement de près de 240 millions de produits. Notre industrie et

notre commerce ont, en quelque sorte, le monopole des affaires d'importation, puisque leur part dépasse 91 p. 100.

Le commerce extérieur de Madagascar a presque triplé de 1896 à 1904, passant de 17.593.000 francs. à 45.776.000 francs. Ses exportations ont plus que quintuplé pendant le même délai, s'élevant, en huit ans, de 3.606.000 francs à 19.357.000 francs, et encore ce dernier chiffre ne traduit-il pas toute la production de l'île, car aujourd'hui et depuis quelques années déjà, la consommation, tant des Européens que des indigènes, trouve sur place maints produits qu'elle absorbe et qu'elle demandait, précédemment, à l'extérieur.

Pour activer cette production, l'administration de Madagascar a toujours, depuis le début, placé au premier rang de ses préoccupations l'étude des mesures les plus propres à faciliter l'installation des colons et le succès de leurs entreprises.

Sans prétendre tracer à chacun sa voie, ce qui ne pouvait être dans son rôle, ni rentrer dans le cadre de ses responsabilités, elle a mis à la portée de tous les renseignements recueillis par ses fonctionnaires, officiers, agents de diverses catégories.

Aujourd'hui, si beaucoup de ressources nous sont encore cachées, on peut dire pourtant que, grâce au travail d'investigations auquel on s'est livré à Madagascar, pendant ces neuf années, la colonie est connue dans son ensemble.

Les futurs colons peuvent s'y épargner les pénibles et décevantes aventures qui ont eu trop souvent leur origine dans des indications vagues, exagérées ou fantaisistes. La vogue de Madagascar, au moment de la conquête, sur la foi de renseignements superficiels et de généralisations hâtives, dont il est si difficile d'annihiler l'influence, a amené dans la Grande-Ile un grand nombre de colons ; malgré les éliminations qui se sont produites, la colonie possède aujourd'hui près de 7.000 de nos compatriotes qui vivent de ses ressources et travaillent à sa mise en valeur. Nous avons donc, à Madagascar, un noyau de Français fort important par rapport au court espace de temps qui s'est écoulé depuis l'annexion ; il tire sa valeur non seulement du nombre, qu'aucune de nos

colonies, je crois, n'a atteint à la même époque de son histoire, mais encore de ce fait que l'établissement de la plupart de nos nationaux paraît bien prendre, depuis quelque temps, ce caractère de stabilité qui est l'une des conditions essentielles d'un avenir prospère. Pour ne point gêner ces initiatives privées on a cherché à s'abstenir, en ce qui touche la colonisation, comme pour toutes autres matières, de réglementations rigides et uniformes. C'est pourquoi, d'ailleurs, ces réglementations ont été modifiées au fur et à mesure que la connaissance de la colonie et des besoins divers s'étendait et se précisait. J'ai lieu de croire que les textes essentiels, ceux qui concernent, notamment, l'exploitation du sol donnent, en général, satisfaction. Des mesures spéciales ont été prises en vue de faciliter l'exploitation, par les colons, des produits des forêts, suivant les régions, la nature des peuplements, les débouchés, etc. Le régime de l'*Act Torrens*, sous lequel est placée la propriété à Madagascar, ne soulève aucune difficulté, tant dans son application que dans son principe lui-même. Il jouit d'une grande faveur parmi les Européens.

D'autre part, j'ai pensé qu'il ne fallait pas négliger aucun projet émanant de l'initiative privée et présentant de sérieuses garanties, lorsqu'il s'agissait d'une contribution d'activité et de capitaux susceptible d'être apportée pour le développement économique. C'est l'esprit dans lequel ont été rédigés les contrats spéciaux accordant de grandes concessions à plusieurs sociétés et particuliers, sous certaines conditions appropriées au pays, de justification des capitaux nécessaires et de mise en valeur.

Quant au commerce extérieur de Madagascar, il a donné à la France de très appréciables satisfactions ; on a constaté que ses deux éléments — importations et exportations — tendent à un équilibre bienfaisant, par l'augmentation continue des exportations.

Cette augmentation est due surtout, d'une part à l'activité croissante de l'exploitation, par les Malgaches, du sol et de ses produits, d'autre part à l'essor de l'industrie aurifère, consécutif à des découvertes de plus en plus encourageantes.

Dans les régions centrales, l'agriculture indigène ne

demande que des débouchés pour produire davantage. Dès la première année qui a suivi l'ouverture de la route de Fianarantsoa à Mananjary, 6.000 tonnes de riz ont été expédiées du Betsileo à la côte. Les riz de l'Imerina ont pu arriver jusqu'à Tamatave par la route carrossable. Que le chemin de fer s'achève et ils seront exportés, avec bien d'autres produits, jusqu'à la Réunion, Maurice et la côte d'Afrique. Le but à poursuivre, à ce point de vue, consiste à procurer aux Malgaches de nouvelles facilités de culture par l'organisation de l'hydraulique agricole et par l'apprentissage de certaines méthodes culturales susceptibles d'augmenter le rendement de la main-d'œuvre et celui de la terre. On peut donc compter, de ce côté, sur un développement certain de la richesse.

Par contre, nous sommes encore, pour l'agriculture européenne, dans la période d'études et de recherches. L'activité des colons qui, en dehors du commerce, s'était surtout employée, pendant les premières années, à la création de plantes tropicales — café, cacao, vanille, caoutchouc — n'a pas encore donné, dans cette voie, des résultats saisissants; mais on sait à combien de tâtonnements et d'expériences est subordonnée la solution de ces sortes de questions. La réussite des efforts des planteurs dépend non seulement de la possibilité de telle ou telle culture, mais de la concurrence des autres pays. Il importait donc que le gouvernement de la colonie évitât aux colons cette étude préalable très onéreuse. Le service de l'agriculture a été organisé dans ce but, en même temps que pour développer certaines cultures et industries agricoles — mûrier, cocotier, élevage du ver à soie — que les indigènes peuvent pratiquer avec grands profits. A ce dernier point de vue, je crois qu'il est permis, d'ores et déjà, de compter sur la réussite. Le dernier concours agricole de Tananarive vient de révéler de très grands progrès réalisés par nos Malgaches du Centre dans l'élevage du ver à soie, tant pour la qualité que pour la quantité des produits.

En ce qui concerne l'agriculture européenne, la question de la culture du cacao sur des emplacements judicieusement choisis, qu'il est possible de trouver en divers points de la côte Est, paraît résolue. Pour la vanille, il n'y a lieu de faire

de réserves qu'en raison de l'avilissement des prix de vente. Les résultats obtenus dans la culture du cocotier semblent encourageants. Le service de l'agriculture a introduit de nombreuses essences d'une exploitation rémunératrice dans d'autres pays tropicaux. La culture du coton vient d'être mise à l'étude. Il faut donc, à Madagascar, savoir attendre les résultats de ces travaux expérimentaux et s'inspirer de l'exemple que nous ont donné d'autres puissances pour la mise en valeur agricole de leurs colonies. Pour le moment, l'initiative privée ne doit s'engager qu'avec une extrême prudence dans la voie de l'agriculture et, avant de rien entreprendre, se documenter pratiquement, avec le plus grand soin, auprès des quelques colons qui ont obtenu des résultats positifs, et auprès du service technique, qui est, d'ores et déjà, en mesure de fournir d'utiles indications pratiques.

L'histoire de la crise commerciale des dernières années est un peu celle des affaires d'élevage. Après la guerre anglo-boer, les colonies sud-africaines se sont naturellement adressées à Madagascar, le pays d'élevage le plus voisin, pour leur consommation et pour la reconstitution de leurs troupeaux. Nos exportations de bœufs se sont chiffrées, en 1901 et 1902, par des sommes très importantes, et tout le monde à peu près dans la colonie s'en est occupé. Beaucoup d'Européens et d'indigènes ont réalisé des bénéfices considérables : les affaires d'élevage étaient alors à l'ordre du jour. Puis, sur ce terrain aussi, la concurrence est venue, concurrence victorieuse au profit du Texas, de l'Argentine, de l'Australie, en raison du faible poids de nos bœufs ; les exportations ont fléchi dans une très forte proportion. Il n'en est pas moins certain que le bœuf, à Madagascar, est un véritable capital qui, dans quelques années, portera des intérêts par le fait de l'accroissement régulier des troupeaux, à la faveur de la sécurité et des mesures qui ont mis un terme aux razzias et grâce à l'amélioration de l'élevage sous l'influence du service vétérinaire pour l'organisation et le développement duquel Madagascar s'est imposé et doit consentir encore des sacrifices.

En dehors du bœuf, les résultats déjà obtenus pour l'accli-

matement du mouton à laine, dû encore à l'initiative de la colonie, font concevoir des espérances sérieuses.

L'élevage de l'autruche, entrepris de même par l'administration locale, semble aussi devoir réussir. Celui du porc, dans la région centrale, a déjà provoqué la création, par un Européen, de l'industrie des salaisons, vraisemblablement appelée à se développer.

L'élevage, quand bien même il ne serait pratiqué que par l'indigène, est donc, pour Madagascar, une source de profits sérieux, dans un avenir qui ne me semble pas très éloigné ; ces profits peuvent être plus importants par l'association de l'Européen et du Malgache, pour améliorer la qualité du bétail.

L'exploitation des forêts, en outre des produits qu'en retire l'indigène, commence à alimenter quelques industries européennes. Il est fort possible que la mise en exploitation du chemin de fer lui donne une plus grande activité. Dès maintenant, elle entre pour une part notable dans les exportations.

Enfin, l'industrie aurifère, qui a tâtonné pendant les premières années, vient d'aboutir à des conclusions décisives ; l'existence du filon, énergiquement contestée il y a quelque temps pour Madagascar, n'est plus discutée ; la preuve paraît complètement faite. Déjà l'exploitation des alluvions, pratiquée dans presque toutes les régions de l'Ile, avait notablement accru la production. Celle du filon va être le point de départ d'un essor nouveau. Aussi, depuis plusieurs mois, voyons-nous arriver à Madagascar de nombreux immigrants étrangers venant de divers côtés, mais surtout de la côte d'Afrique et se livrant activement à la recherche de l'or.

IX

Questions militaires. — Pendant la période de neuf années qui s'est écoulée depuis ma prise de commandement, les troupes et services du corps d'occupation ont accompli avec des effectifs et des moyens restreints une tâche considérable, en pacifiant et pénétrant Madagascar, en conduisant l'organi-

sation défensive de Diego-Suarez, jusqu'à l'achèvement du programme qui avait été tracé en 1900, enfin, en faisant une étude approfondie des questions de défense de l'Ile et en préparant, pour l'éventualité d'une attaque extérieure, la meilleure utilisation possible des forces stationnées dans la colonie.

A ces divers points de vue, et notamment à celui de la défense, il se pose encore diverses questions que j'ai le devoir de signaler et dont il importe de ne pas différer la solution.

Les principaux desiderata ont trait :

Au rôle des troupes à Madagascar, à leurs effectifs, à leur composition en éléments européens et indigènes;

A l'administration militaire;

Au commandement ;

A l'organisation de la défense, soit qu'il s'agisse de la défense isolée de la colonie ou de celle du groupe de l'Afrique orientale, soit qu'on envisage cette défense comme rattachée en totalité ou en partie à celle de l'ensemble de nos possessions.

A ces divers points de vue, mes conclusions se résument ainsi :

1° Nos troupes ayant été, pendant plusieurs années, employées en très grande partie à la pacification et à la pénétration des diverses régions de l'Ile, l'opinion publique s'est habituée à tort à les considérer comme surtout destinées à l'accomplissement de cette mission, temporaire par nature. Cette conception a eu sa répercussion sur les décisions prises en France au sujet des effectifs attribués à Madagascar et il est presque rigoureusement exact de dire qu'une diminution de ceux-ci a suivi chaque progrès accompli dans le sens de la pacification. Il a été passé outre à ce sujet aux demandes instantes de la colonie et aussi aux avis des comités techniques militaires de la métropole qui, appelés à diverses reprises à se prononcer sur ces questions, ont indiqué, après des études sérieuses et mûries, les effectifs minima, au-dessous desquels il semble impossible de descendre sans compromettre gravement les intérêts de la défense.

Il y a donc eu, sinon dans la forme, tout au moins en fait, deux doctrines en présence au sujet de l'importance des troupes

à attribuer à Madagascar, et la doctrine qui a prévalu, rattachant trop, à mon avis, la question des effectifs à celle du maintien de la sécurité intérieure, n'a pas tenu un compte suffisant — après le rétablissement de l'ordre — de la nécessité de mettre la colonie en état de résister à l'attaque d'un ennemi extérieur.

Or, c'est là une conception absolument dangereuse si l'on admet — comme je le crois indispensable pour le maintien de notre puissance coloniale — qu'il faut assurer une défense solide, sinon de toutes les îles qui forment le groupe de l'Afrique orientale, du moins de celle qui, dans cet archipel, constitue le noyau principal. D'ailleurs, la nécessité de cette défense et les principes sur lesquels elles repose résultent — sous réserve de quelques lacunes ou anomalies, qui seront signalées plus loin — des termes même du décret du 26 mai 1903, portant organisation des groupes de colonies.

D'autre part, la réduction trop considérable et trop rapide des effectifs en est arrivée à être préjudiciable à la sécurité intérieure elle-même.

Les retraits définitifs de troupes — pour cause de diminution d'effectifs — n'ont pu passer inaperçus chez les peuplades guerrières de certaines régions de l'Ile, où le terrain nous avait été chaudement disputé. La fidélité de ces groupements indigènes, faite surtout de notre force, s'en est trouvée ébranlée et c'est ainsi que certaines tribus peuvent — comme le fait s'est produit récemment dans le Sud — devenir plus facilement accessibles aux excitations de quelques anciens chefs, à la fois militaires et religieux, restés irréconciliables parce que l'occupation française, en supprimant le vol et le pillage, les a privés de leur principale source de revenus.

En outre, il est de toute évidence que le développement économique de Madagascar pourra avoir pour effet d'augmenter les convoitises étrangères, et qu'à ce point de vue encore, la prudence et la logique commandent de développer et non de réduire l'organisation de la défense.

Les inconvénients graves des remaniements d'effectifs opérés depuis deux ans ont été atténués, en apparence, par la création de corps indigènes nouveaux, qui, numériquement,

ont semblé compenser les réductions successives apportées aux corps européens. Mais on ne saurait se faire illusion ; la compensation n'est que fictive et il faut regarder à autre chose qu'au nombre pour apprécier la valeur d'une troupe. En réalité, les corps malgaches nouvellement constitués peuvent déjà contenir de bons éléments et montrer d'heureuses dispositions, mais ils sont loin de posséder l'instruction, l'entraînement et la valeur de résistance des éléments européens auxquels ils ont été substitués. Ce n'est que dans quelques années qu'ils seront à même de porter en campagne et au feu le titre de « régiment » qu'ils ont déjà sur le papier. D'ailleurs, alors même que leurs qualités militaires donneraient déjà toute satisfaction, la conquête est encore trop récente et la fidélité des Malgaches trop insuffisamment éprouvée pour qu'on puisse, sans péril, laisser les indigènes former dans nos effectifs une majorité considérable de 4/1, dont la proportion n'est admise par aucune autre puissance coloniale et dans laquelles les éléments européens se trouveraient, en cas de guerre, à l'état de complète dissémination.

En résumé, la sécurité intérieure étant aujourd'hui, à part quelques cas d'effervescence locale, entièrement rétablie, il est de toute nécessité de donner aux forces militaires de Madagascar des effectifs et une composition en éléments européens appropriés au rôle de défense qui constitue leur mission principale. Je ne puis mieux faire à ce sujet que d'insister pour l'adoption de mes propositions antérieures, conformes, à quelques détails près, aux avis émis par les comités techniques militaires de la métropole.

2° La centralisation en France d'un grand nombre d'affaires administratives entraîne des retards qui sont souvent préjudiciables aux intérêts matériels des troupes et à leur bonne utilisation. Ces inconvénients pourraient être évités en laissant plus d'initiative à la colonie pour la passation des marchés, l'exécution des travaux de construction et, d'une manière générale, pour l'emploi des crédits qui lui sont alloués. Il est à désirer que ces crédits, aussitôt qu'ils ont été votés par le Parlement, soient délégués sans retard et en bloc à la colonie. Les délégations incomplètes, tardives, présentant souvent dans

leur total des écarts notables avec les crédits figurant au budget général, apportent la gêne dans les services et entraînent, dans l'exécution des commandes ou des travaux, des modifications, en fin de compte, onéreuses pour le budget de l'Etat.

Par extension des mêmes principes, il est nécessaire d'assouplir les règlements et de laisser aux services généraux de la colonie toute latitude pour décentraliser leur propre administration. Il y aurait lieu, notamment, de permettre la généralisation du système des masses collectives et l'application complète au logement et à l'habillement des troupes, de ce procédé d'administration, qui, pour l'alimentation, a considérablement amélioré la vie matérielle du soldat, tout en faisant réaliser d'importantes économies au budget de l'Etat.

Enfin, la faculté, aussi complète que possible, laissée à l'administration militaire de recourir au commerce local pour pourvoir aux besoins particuliers ou généraux des troupes serait des plus profitables au développement économique de notre possession et constituerait un encouragement précieux pour la colonisation. Ainsi que je l'indiquais plus haut, il ne me paraît pas douteux que, dans ces dernières années, la passation en France de marchés importants, qui auraient pu être conclus dans des conditions tout aussi avantageuses à Madagascar, et qui, dans un cas comme dans l'autre, auraient profité au commerce national, a été l'une des causes du non écoulement d'une quantité considérable de marchandises importées dans l'Ile et a contribué ainsi largement au malaise qui, depuis deux ans, a pesé sur certaines branches du commerce de la colonie.

3° Les troupes du groupe de l'Afrique orientale, ayant un effectif supérieur à une division et dont le commandement comporterait en France un général de division et deux généraux de brigade avec les états-majors correspondants, vont être commandées en fait par un seul général de brigade. Cette centralisation est excessive ; les lacunes qu'elle crée à tous les degrés de la hiérarchie et les cumuls d'attributions qui en résultent sont préjudiciables à la discipline des corps, au fonctionnement des services et à la préparation de la mobilisation.

4° La défense doit être considérée à deux points de vue:

La défense propre de l'Ile, et sa défense envisagée comme se rattachant à celle de l'ensemble de notre domaine colonial.

Le fait qu'une colonie se développe et représente ainsi une part plus importante du patrimoine national peut conduire à lui créer une défense propre, mais il n'y a pas cependant, en cela, nécessité absolue, et il peut être préférable, dans un intérêt général, de concentrer ailleurs tous les efforts.

Au contraire, la nécessité s'impose d'une protection militaire, méthodiquement étudiée d'avance, s'il est établi qu'indépendamment de son caractère local, cette défense doit être de quelque utilité dans les opérations d'ensemble prévues pour la défense générale de nos possessions. Or, pour Madagascar, ce caractère d'utilité générale de la défense ne saurait être révoqué en doute, et c'est la raison pour laquelle le Parlement a décidé, en 1900, l'organisation, à Diego-Suarez, d'un point d'appui dont l'importance a été classée tout d'abord en première ligne.

Depuis lors, des considérations diverses, qui ont prévalu à l'encontre des propositions de la colonie, ont amené à attribuer à Madagascar et à son point d'appui un rôle militaire de plus en plus atténué dans la défense générale. Diego, après avoir occupé tout d'abord le premier rang dans l'ordre d'importance des points d'appui, se trouve classé aujourd'hui en troisième ligne.

J'estime que certains événements récents de la guerre russo-japonaise, et en particulier le long séjour de l'escadre de l'amiral Rodjestvinsky dans les parages de Madagascar, imposent un nouvel examen de la question et fourniront, à cet égard, des renseignements, dont il sera nécessaire de tenir compte.

Entre autres constatations, il convient de remarquer que, malgré les sujétions étroites imposées à l'escadre du fait de l'application exacte, et plutôt rigoureuse, des règles de la neutralité adoptées par les grandes puissances pendant la guerre de 1898, l'amiral russe, n'empruntant rien aux ressources de la colonie et n'obtenant de celle-ci aucun concours, direct ou indirect, a tiré cependant d'un simple stationnement, en

dehors même des eaux territoriales de la Grande Ile, des avantages qui ne sauraient être contestés.

Ceci étant, il est évident, *a fortiori*, qu'une escadre française de renfort envoyée d'Europe en Extrême-Orient et arrivant à Madagascar fatiguée par le voyage, diminuée dans ses moyens et sa valeur militaire, pourrait s'y refaire complètement et dans des conditions autrement avantageuses que l'escadre russe, puisqu'elle aurait, à l'inverse de celle-ci, la faculté de s'abriter dans les ports et d'y reconstituer ses approvisionnements.

La conclusion évidente à tirer des faits récents et des réflexions qu'ils inspirent est qu'en raison de l'énorme distance entre la France et ses possessions d'Extrême-Orient, il faut, de toute nécessité, qu'en cas de conflit dans les mers de Chine, Madagascar puisse offrir à nos escadres une base d'opérations intermédiaire, solidement défendue, abondamment approvisionnée et pourvue d'un port de guerre organisé pour recevoir nos navires et leur permettre de se réparer et de se ravitailler en toute sécurité.

C'est ainsi, en somme, que se définissent les conditions de la défense de Madagascar, et de cette définition même, résulte aussi la nécessité de deux théâtres d'opérations, celui de l'Ile proprement dite, considérée en quelque sorte comme magasin au point de vue des ressources de toute nature qu'elle peut offrir et qu'il faut conserver, et celui de Diego-Suarez, envisagé principalement comme point d'appui pour nos forces maritimes.

A ce dernier point de vue, et en cas de conflit en Extrême-Orient, c'est évidemment à Diego-Suarez qu'il y aurait lieu de faire, dans des conditions autrement avantageuses que celles rencontrées par l'escadre russe dans la baie de Passandava, la concentration des forces navales venant des mers d'Europe, et peut-être même de celles qui, pour cause d'infériorité numérique, auraient pu être amenées à quitter momentanément l'Extrême-Orient.

Ces considérations montrent combien il est indispensable de faire examiner à nouveau, en tenant compte des événements, l'importance militaire à attribuer à Madagascar et au point d'appui de Diego-Suarez.

Il ne me paraît pas douteux que cette étude conduira à l'adoption des propositions que j'ai faites antérieurement pour augmenter les effectifs militaires et développer l'organisation défensive de Diego-Suarez; cette adoption concordera d'ailleurs avec les mesures qu'a déjà prises le département de la marine pour doter le port de Diego d'installations importantes, quais, magasin, etc., y concentrer six torpilleurs et entreprendre la construction d'un bassin de radoub dont les travaux seront prochainement commencés.

Enfin, il est indispensable aussi, et pour les raisons déjà développées, d'attribuer aux eaux de Madagascar, avec point d'attache à Diego, une force navale effective de quelques bons croiseurs, prête à tout moment à une action offensive immédiate et, dès le temps de paix, préparant la mobilisation et étudiant les principaux buts à poursuivre.

Le croiseur de 2e classe *Infernet*, qui existe seul actuellement dans les eaux de Madagascar, représente à ce point de vue une force trop manifestement insignifiante pour que l'ennemi puisse en tenir compte.

Enfin, je dois mentionner ici quelques observations auxquelles donne lieu le rapprochement des textes de la loi du 6 juillet 1900, portant organisation des troupes coloniales, et du décret du 25 mai 1903, relatif au groupement des forces militaires stationnées aux colonies.

Sans contester, dans leur ensemble, les avantages du groupement organisé par le décret, il faut reconnaître cependant qu'en pratique, certaines dispositions de détail énoncées par ce décret offrent l'inconvénient très réel de n'avoir pas été mises en harmonie avec les prescriptions de la loi du 7 juillet 1900, dont l'autorité reste prépondérante.

Cette loi énonce que le commandant supérieur des troupes d'une colonie est responsable, vis-à-vis du gouverneur de cette colonie, de l'emploi des troupes et de la défense, et que le gouverneur est responsable dans les mêmes conditions vis-à-vis du département et du pays.

Le texte du décret du 26 mai 1903, organisant le commandement militaire, non plus par colonie, mais par groupes de colonies, contredit par ce seul fait aux termes de la loi et peut

amener des conflits d'attributions. S'il faut admettre, contrairement à la loi de 1900, que le décret de 1903 transfère la responsabilité de la défense de toutes les colonies du groupe au gouverneur de la colonie principale, il importerait que cette responsabilité fût nettement spécifiée aux lieu et place de celle du gouverneur de la colonie secondaire.

D'autre part, si telle est la solution adoptée, la nécessité primordiale de l'unité de direction exigera que les gouverneurs des colonies secondaires soient, pour toutes les questions de défense et, par suite, pour toutes les questions militaires dans lesquelles ils sont appelés à intervenir, les subordonnés du gouverneur de la colonie principale.

En ce qui concerne le groupe de l'Afrique orientale, l'utilité de cette solution ne serait d'ailleurs pas d'ordre général. Il y a lieu de remarquer, en effet, qu'avec ses nombreuses classes de réservistes et de territoriaux, la colonie de la Réunion serait, dans certaines circonstances, susceptible d'une défense propre concourant au but général, mais dans laquelle la colonie principale ne pourrait que difficilement intervenir, surtout en l'absence d'une force navale sérieuse permettant d'établir la liaison entre les deux colonies.

Pour Mayotte et les Comores, qui n'ont pas de défense propre possible, mais qui peuvent, en revanche, fournir de bons contingents pour les régiments malgaches, la question de dépendance précise, au point de vue du recrutement, pourrait être examinée.

Quoi qu'il en soit, ces considérations montrent la nécessité de réviser certaines dispositions du décret de 1903, ou la loi de 1900, et de mettre en harmonie les deux documents.

Enfin, ces questions, jointes à celles des effectifs et de l'importance militaire à attribuer à Madagascar et au point d'appui de Diego-Suarez, méritent à mon avis une étude approfondie, à laquelle les événements récents de la guerre d'Extrême-Orient donnent un réel caractère d'actualité et de nécessité.

X

En résumé, si tous les efforts que je viens d'analyser n'avaient pas été faits, nous en serions encore à ignorer la

majeure partie du territoire de la Grande Ile, puisque nous nous serions arrêtés là où nous aurions rencontré des difficultés ou des résistances, qu'elles vînssent du pays ou des hommes.

Les populations excentriques nous demeureraient à peu près étrangères et certaines régions, où les recherches de nos colons, les travaux de nos fonctionnaires et officiers ont mis à jour des ressources, amené l'indigène à augmenter la production, nous demeureraient fermées. Pourtant, il faudrait le même corps d'occupation pour protéger les parties de la colonie où nous serions établis contre les incursions des nombreuses tribus belliqueuses que, pour éviter le reproche de faire trop grand, par crainte de complications et de difficultés passagères, nous n'aurions pas placées sous l'autorité effective de la France ; il faudrait aussi la même organisation judiciaire, les mêmes services financiers et comptables, la même administration centrale, c'est-à-dire les mêmes dépenses militaires et, à très peu de chose près, les mêmes frais d'administration générale que comporte l'organisation actuelle ; mais la période au delà de laquelle il eût été possible de tirer quelque profit de Madagascar se fût indéfiniment prolongée.

Je demeure convaincu que, pour qu'une colonie puisse se développer, il faut la pourvoir des organismes correspondant aux ressources et aux facultés que révèle l'étude expérimentale. Ainsi, par exemple, nos exportations de bœufs, après avoir été très bien accueillies à la côte d'Afrique et y avoir trouvé un débouché fort important, ont été très sérieusement entravées par les mesures sanitaires prises par les autorités de ce pays contre le bétail provenant de l'extérieur. Nous avons créé alors un service vétérinaire pour donner aux acheteurs sud-africains toutes les garanties désirables. Il en est résulté, pour le budget local, une assez grosse dépense et il n'est pas sûr qu'une reprise active de nos exportations de bœufs se produise très rapidement du seul fait que le service vétérinaire existe ; mais s'il n'avait pas été organisé, il est bien certain que cette reprise ne se produirait pas, que la barrière sanitaire opposée à l'introduction, dans l'Afrique australe, du bétail de Madagascar, serait infranchissable. Par surcroît, le

service ainsi créé, en provoquant l'amélioration des procédés d'élevage, contribuera vraisemblablement à faciliter la concurrence contre les autres pays qui participent à l'alimentation du marché sud-africain. Ce n'est, en somme, qu'en courant quelques risques qu'on peut provoquer des résultats.

Les organismes dont Madagascar a été pourvue ont été constitués parallèlement à l'éclosion des besoins. Ils sont appelés à subir encore des modifications, mais je ne pense pas que ce doive être dans le sens d'une atrophie. Pareille mesure serait arbitraire en présence des résultats déjà acquis; elle ne saurait trouver rationnellement sa justification dans l'épreuve du temps.

C'est dire que le très court passé de notre grande possession indo-africaine ne permet pas de porter sur l'avenir un jugement complet. On peut cependant y trouver de sérieuses présomptions.

A dix ans d'intervalle, les opinions les plus opposées ont été émises sur les destinées de la Grande Ile. Je ne partage, par exemple, ni celle formulée en 1894 par le voyageur allemand Wolff, pour qui Madagascar était « une chambre pleine de trésors », ni celle donnée par un autre explorateur, le professeur allemand Voeltzkow, d'après laquelle « même les Français reconnaissent que l'acquisition de Madagascar a été, en somme, une grave erreur ».

Le grand tort de notre jeune possession est d'être très vaste avec des régions désertiques et d'avoir peu de population. Mais cette population est, en général, prolifique et apte au progrès. Elle produit déjà et peut produire beaucoup plus, soit d'elle-même, sous la tutelle de notre administration, soit comme auxiliaire des colons qui, en définitive, trouvent en elle un concours de plus en plus intelligent et actif. Madagascar serait une acquisition profitable, quand bien même on ne pourrait compter, pour son développement futur, que sur l'élément indigène, instruit et élevé par nous à un degré social supérieur. A cet élément vient s'ajouter celui de nos colons, de nos compatriotes, qui ont donné maintes preuves d'énergie. Notre colonie de l'Océan Indien a pour elle une grande diversité de ressources, dont un certain nombre sont

déjà contrôlées et les autres suffisamment mises à jour pour que l'éventualité de leur exploitation fructueuse n'apparaisse pas trop lointaine.

La vaste étendue de Madagascar exige une administration simple et peu coûteuse, de façon que la plus grande part des fonds dont dispose la colonie soit précisément consacrée à la mise en œuvre de ces diverses sources de profits, par l'extension de son outillage économique et par le perfectionnement des indiscutables aptitudes au progrès de nos populations indigènes.

Mais il faut qu'on soit bien convaincu que le Malgache est d'esprit très mobile, que la politique indigène se présente sous des aspects très divers et que, pour éviter de fâcheuses surprises, l'administration locale doit lui réserver une très large place dans ses préoccupations.

Il convient enfin, pour maintenir et perfectionner les résultats obtenus dans ce grand pays où les difficultés sont encore nombreuses, que l'activité de tous demeure en éveil et que le gouvernement de la Colonie, sans entraver les initiatives de ses collaborateurs, ne néglige jamais de les diriger, en ayant soin de se documenter sur place, le plus souvent possible.

***

A ces conditions, dont la réalisation implique de nouveaux et persévérants efforts, j'ai foi dans l'avenir de la Grande Ile.

Je ne saurais terminer cette étude sans rappeler, que grâce à cette même confiance qu'ont eus en Madagascar les hommes éminents qui m'y ont précédé, la France a pu étendre son influence dans cette partie du monde et s'y créer une position qui peut être très forte dans l'éventualité d'un conflit extérieur.

Pour ma part, la tâche m'a été facilitée par les travaux de nos résidents généraux, du général Duchesne, de mon prédécesseur immédiat, M. le résident général Laroche. J'ai toujours été secondé, de la manière la plus efficace, non seulement par le bienveillant appui du Département, mais aussi par le dévouement et la conviction de tous mes collabora-

teurs, officiers et soldats du corps d'occupation, fonctionnaires civils des divers services, par la grande majorité de nos colons français, par nos indigènes, enfin, qui, particulièrement sur le plateau central, se pénètrent chaque jour davantage de nos idées et deviennent des auxiliaires de plus en plus précieux de l'œuvre du gouvernement de la République à Madagascar. Grâce à eux tous, j'ai lieu d'espérer que cette œuvre ne sera pas vaine et qu'elle procurera à la France, aussi bien des profits matériels que l'honneur d'avoir apporté à un peuple nouveau le bienfait de son influence civilisatrice.

GÉNÉRAL GALLIENI.

MADAGASCAR A L'EXPOSITION DE HANOÏ

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR
l'Exposition de Hanoï

DEUXIÈME PARTIE (1)

Dans le Tonkin et autour du Tonkin

CHAPITRE VIII

TOURANE

« La baie de Tourane est une des plus sûres et des mieux défendues de l'Extrême-Orient... La position militaire est tellement forte, l'entrée de la baie est si bien gardée par plusieurs points culminants où l'on pourrait élever des ouvrages redoutables, que des écrivains anglais n'ont pas hésité à nommer Tourane « le Gibraltar de l'Asie ». Pourquoi a-t-il fallu qu'une déplorable fatalité vînt enlever ce port à la France au moment où un traité le lui livrait? »

Ainsi s'exprimait dans son *Voyage en Chine* (1845), M. A. Haussmann, attaché à la légation de M. de Lagrené.

Ouvert au commerce français par le traité de Saïgon du 5 juin 1862, le port de Tourane est devenu concession française par l'ordonnance royale de Dong-Khanh en date du 3 octobre 1888 : hâtons-nous de dire que les travaux entrepris depuis lors sur ce point pour améliorer soit le port, soit la défense, sont insignifiants, et que Tourane ne semble pas en passe de devenir le Gibraltar de l'Asie.

(1) Reproduction et traduction interdites. Voir la *Revue* depuis le 10 Juin 1904.

C'est ce qu'il m'est permis de constater dès mon arrivée le samedi 28 février 1903 : la *Tamise*, des Messageries Maritimes, qui fait le service régulier entre Haïphong et Saïgon, mouille à une grande distance de terre. Pas de moyens de débarquement en dehors des sampans et ceux-ci pour regagner la rive sont obligés d'aller chercher par un grand détour vers le Nord, l'entrée de la rivière, obstruée par des bancs de sable qui découvrent presque à marée basse. Il est vrai qu'une sorte de quai constitué par un perré en pierres sèches encore inachevé permet aux sampans de débarquer leurs passagers dans des conditions assurément meilleures que celles où il les a embarqués.

Une élégante et confortable chaloupe à vapeur fait bien la navette entre le paquebot et la terre : elle appartient aux Messageries Maritimes, mais cette compagnie ne garantissant pas le débarquement de ses passagers, on ne peut être admis à son bord qu'avec de pressantes sollicitations.

Le boulevard qui longe le quai est spacieux et agréable : il constitue à la nuit tombante une délicieuse promenade où la fraîcheur de la rivière tempère les derniers rayons d'un soleil brûlant. Le climat de Tourane pendant la saison sèche est en effet plutôt pénible : la campagne s'en ressent aux environs immédiats de la ville, où une maigre brousse desséchée indique un retard annuel prolongé dans la végétation. On s'en rend compte dès le débarquement et même du pont du paquebot : la ceinture de collines qui enserre le delta de la rivière du côté nord est la seule masse de verdure qu'on aperçoive ; le delta lui-même, assez loin dans l'intérieur des terres, offre un aspect dénudé et sablonneux, en cette saison du moins.

Aimablement accueilli, je me rends de suite à la résidence afin d'y régler les conditions de mon départ pour Hué et obtenir la chaise à porteurs et les coolies qui me seront nécessaires et, décidé à me familiariser de suite avec l'architecture Tyame, dont le culte à l'Ecole Française d'Extrême-Orient supplante pour l'instant celui de l'architecture Khmer, je gagne le jardin public, à l'extrémité ouest de la ville.

Là, en effet, l'ancien résident de Tourane, M. Lemire, a groupé un certain nombre de débris trouvés sur des points

différents de la province, particulièrement à Tra-Kieu et à Kuong-My : ce sont les épaves des grands monuments qui marquèrent l'apogée du royaume du Tchampa. Les travaux épigraphiques de M. Aymonnier et du regretté M. Bergaigne ont permis de reconstituer historiquement et même chronologiquement une partie des annales de ce grand empire. Sous l'impulsion des pensionnaires de l'Ecole d'Extrême-Orient, les découvertes se suivent nombreuses aujourd'hui et permettent de compléter les travaux de ces savants.

Le Tchampa, pays des Tchames ou des Tyames, pour employer la prononciation actuellement admise, fut au début, antérieurement à l'ère chrétienne, une colonie hindoue qui se développa librement pendant plusieurs siècles sur les bords du Mékong et des rivières de la Cochinchine. Les annales annamites comme les traditions orales qui survivent encore chez les rares descendants de ce peuple, établissent l'existence de trois grandes villes : Shri-Banœuy dans le Quang-Binh actuel ; Bal Hangov dont nous verrons les traces dans la campagne de Hué, et Bal-Angoué dont les remparts se sont conservés près de Qui-Nhôn, dans le Binh-Dinh. Au IVe siècle commencent les hostilités entre les Tyames et les Chinois : ces derniers installés au Tonkin convoitent les richesses du vieil empire et leurs incursions se succèdent pendant quatre cents ans.

Au VIIIe siècle les pirates malais attaquent à leur tour les vaincus des Chinois et ravagent leurs temples. Au Xe siècle enfin, les Annamites ayant secoué le joug des Chinois se retournent contre leurs voisins du Sud et depuis lors, avec des alternatives de succès et de revers, le Tchampa voit se précipiter sa ruine.

Presque démembré au XVe siècle, il tombe définitivement en 1471 sous les coups du monarque annamite Le-Thanh-Tong, qui prend la capitale, massacre quarante mille hommes et emmène trente mille captifs. L'autonomie de ce malheureux royaume est supprimée et le territoire qui lui restait est partagé en trois principautés à la tête desquelles sont placés des mandarins annamites. Les épaves de cette population se rencontrent encore dans les vallées du Binh-Huan, tribus ou

familles éparses, sans cohésion, faibles et craintives (1). Il est évident qu'un groupement social aussi important que fut celui du Tchampa, agglomération d'individus issus d'une race de constructeurs comme les Hindous, a laissé des monuments d'une architecture spéciale où doivent se retrouver les caractères d'origine adaptés aux matériaux du pays. En étudiant ces monuments, M. Aymonnier leur donne comme signe distinctif général le nom de tours : celui qu'ils portent dans la langue du pays est « Koulane ». Ce sont en somme les prasat que nous retrouverons au Cambodge et à Ceylan, mais autrement simples : il y a cependant une certaine similitude entre le Sat-Mahal prasada de Polonnaruwa et les plus beaux Koulanes des Tyames, celui de Po-Klong-Garaï par exemple. Le système architectonique est le même et la similitude est encore accentuée par l'emploi de matériaux semblables, la brique rouge solide et bien faite constituant l'ossature de la masse, le granit dur et fin formant les linteaux et les encadrements des portes : les motifs d'ornementation se ressemblent bien entendu également, étant empruntés aux traditions et aux légendes de deux religions issues d'un même point de départ à des époques différentes.

L'inventaire des monuments existant encore, à l'état de

(1) Dans l'opuscule intitulé *Recherches et mélanges sur les Chams et les Khmers*, M. Aymonnier, dans la deuxième partie, page 21, a publié un vocabulaire contenant une quarantaine de mots dans les trois dialectes Bani, Cham et Dalil. Quelques mots dans le Cham et plusieurs dans le Bani. offrent une grande similitude avec les équivalents malgaches.

Ainsi, par exemple

Français	Malgache	Bani	Cham
Mois	Volana	Bulan	Balan
Lune	Volana	Ea bulan	Car balan
Ciel	Lanitra ou Langitra	Langik	—
Terre	Tany	—	Tanah (tanœù)
Feu	Afo	Apœy	—.
Mère	Neny ou ineny	Enœu	Anœu
Fils	Zanaka	Anak	Anak
Garçon	Laky ou laky	Laki	Laki
Œil	Maso	Mala	Meta
Main	Tanana	Tangan	Tangan
Année	Taona	Thun	Thun
Mort	Maty	Matay	Matay

Le dialecte cham est celui employé couramment par les Tyames de race, le bani est le dialecte des Tyames musulmans et le dalil est le langage sacré.

ruines, bien entendu, a été établi par M. Aymonier; il comprend, en partant du cap Saint-Jacques et en suivant vers le nord la côte annamite : trois tours près de Phan-Thiet, plusieurs édicules et pierres tombales dans la vallée de Phan-Ri, le temple de Po-Romé et celui de Po-Klong Caraï dans la vallée de Phan-Rang, le temple de Po-Nagar à Khanh-Hoa, près de Nha-Trang, les ruines de la cité de Bal Angové près de Qui-Nhôn. Les inscriptions composées en sanscrit jusqu'au

Les débris de sculpture tyame dans le jardin public de Tourane

xe siècle et en tyame postérieurement à cette époque, ont permis de déterminer les dates auxquelles ont été construits la plupart de ces monuments.

En 1902, l'Ecole Française a chargé spécialement l'un de ses pensionnaires, M. Parmentier, architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, de reprendre l'inventaire commencé par M. Aymonnier et de le compléter. Des fouilles ont été menées méthodiquement dans les sanctuaires de Dong-Duong et de Mison. Un voyage effectué par M. Parmentier, en compagnie du P. Durand, missionnaire à Phan-Ri, permit

de retrouver et d'inventorier le trésor royal des Tyames et d'étudier la tour de Chéo-Réo. Nous avons vu, d'autre part, à l'Exposition d'Hanoï, les relevés intéressants exécutés par M. Parmentier à Po-Nagar; le temple de Po-Romé a été décrit dans le *Bulletin de l'École Française* de 1903 (vol. 4), par le P. Durand. Dans le même bulletin, M. L. Finot a étudié les monuments et les inscriptions de Phan-Rang, qui représente le centre de l'ancien royaume Tyame désigné dans les inscriptions chams par Panrang et dans les sanscrites par Panduranga, qu'on retrouve dans le nom du cap qui limite la baie au sud : Padaran.

Si les inscriptions des Tyames offrent des documents précieux au point de vue historique, ce qui reste de leurs monuments présente un moindre intérêt au point de vue artistique; pas de large conception comme dans les monuments Khmers où une composition savante coordonne des éléments divers en vue d'un ensemble, tel qu'Angkor-Wat, Angkor-Thom, etc., mais des cubes plus ou moins massifs avec une ornementation parcimonieuse, semblant indiquer un art à la période primitive ou à celle d'extrême décadence. Entre ces deux hypothèses, la première paraît la plus vraisemblable. En effet, les dates données par les inscriptions fixent l'édification ou la restauration de certains monuments de Phan-Rang vers l'an 800 après J.-C., celles de Po-Nagar de 750 à 850. Mais s'il faut s'en rapporter à la chronologie khmer de Bergaigne, la construction de Bakou, que nous étudierons au Cambodge, serait due à Indravarman et daterait de 879; celle de Loley élevée par Yaçovannan serait de 895. Or, les types des prasat de Loley et de Bakou ne diffèrent pas sensiblement des Koulanes et des Tyames, comme en témoignent les photographies.

Les uns et les autres sont évidemment des œuvres d'artistes qui s'essayaient et le mouvement architectural qui prenait naissance dans le royaume Khmer s'étendait jusqu'au littoral. Dans le Tchampa, il devait être arrêté dans son évolution par les invasions et les guerres, tandis qu'au Cambodge, il suivait les progrès du royaume Khmer lui-même pour parvenir à son apogée vers le XIIe siècle. Les débris rassemblés à Tourane

donnent une faible idée de ce que pouvait être cet art; séparés du monument pour lequel ils avaient été conçus et de la place qu'ils devaient décorer, ils gisent inertes, sans raison d'être, comme les motifs de sculpture décorative entassés dans nos musées ; dieux et déesses, éléphants et bœufs, chimères et monstres, regrettent au plein soleil l'ombre mystérieuse de leurs temples, exposés ainsi brutalement à l'indifférence du passant.

Une journée entière me restant avant le départ pour Hué, j'allai dans la matinée voir les montagnes de marbre et l'après-midi faire une promenade dans les plantations. A sept heures le sampan est à quai prêt à partir : une brise fraîche nous porte rapidement au fond de la rivière très large à l'extrémité de la ville et qui dans une série de méandres se rétrécit ensuite. Au bout d'une heure et demie, nous accostons sur un petit promontoire bordé de semis de riz : un sentier boisé nous conduit parmi quelques habitations, puis il débouche dans une plaine vallonnée et sablonneuse, à l'extrémité de laquelle se dressent les rochers. Dans ce sable si ténu qu'il s'amoncelle comme la neige contre le moindre obstacle au souffle du vent, la marche est pénible et le soleil, bien qu'il soit seulement neuf heures, est brûlant. Au pied du rocher principal un renflement du sol indique le départ d'un escalier enseveli : les marches réapparaissent plus haut à une quinzaine de mètres, dégagées de leur gangue sablonneuse, et de place en place des sièges taillés dans le roc permettent de se reposer : l'escalier comprend au total 150 marches. Il débouche sur une esplanade grossièrement dallée d'où, par l'échancrure abrupte et boisée, on aperçoit la montagne qui fait vis-à-vis émergeant de la plaine de sable que l'ardent soleil transforme en une mer miroitante.

C'est sur cette plateforme que s'écroulent dans la misère et l'indifférence les bâtiments réservés aux bonzes. Quand le résident Baille les visita, ils contenaient encore une quinzaine de prêtres : deux seulement se présentent à nous loqueteux et souffreteux. A travers les constructions branlantes, vides de portes et aux toitures effondrées, au delà d'un jardin de presbytère, nous atteignons l'anfractuosité allongée et

étroite qui donne accès à la grotte principale. Eblouis par la lumière aveuglante que nous venons de traverser, c'est à tâtons que nous cherchons le chemin le long de la muraille rocheuse et humide : une faible lueur nous guide, elle augmente, et brusquement, au détour d'un angle aigu, nous sommes au sommet de quelques marches qui descendent dans la nef. Car c'est une vraie nef de cathédrale que cette grotte presque circulaire, haute d'une trentaine de mètres, large de vingt-cinq, énorme coupole dont le sommet au lieu de clef présente une ouverture ronde par laquelle du ciel bleu tombe une lumière suffisante mais discrète, sans que le soleil jamais l'accompagne.

Effleurant les arêtes rigides du calcaire, fûts de colonnes robustes où le suintement des eaux de pluies a incrusté des cannelures irisées de teintes verdâtres, la clarté inonde la partie centrale en laissant dans l'ombre les recoins et les angle profonds. Dans ceux-ci des autels de pierre abritent des divinités cachées devant lesquelles les vases rituels évoquent le souvenir d'un culte presque disparu. A droite, le toit d'un temple précédé d'une balustrade jette une ombre vigoureuse où les ors des inscriptions, le rouge des étoffes et les fleurs multicolores accrochent la lumière. Les quatres gardiens aux costumes éclatants veillent sur l'entrée de chaque côté de l'escalier, immobiles et la face hilare, monstrueusement comiques dans le silence, le vide et l'abandon ! Que de générations en effet ont dû venir chercher dans la pénombre de ce sanctuaire un aliment à leurs convictions ! Que de prières et de chants en langues différentes, mêlés aux fumées de l'encens et peut-être aussi jadis à celles des sacrifices, sont montés jusqu'à cette baie ouverte sur l'infini, d'où tombait dans une cuve de bronze l'eau lustrale réservée aux ablutions ! Comme des chaînes de lustres sacrés, quelques racines et lianes pendent du sommet, immobiles.

L'édifice, c'en est un au sens absolu du mot, bien que naturel, est une œuvre admirable devant laquelle l'architecture religieuse trop compliquée dans son effort doit s'avouer vaincue. L'unité de cette crypte rocheuse, aplatissant par le seul effet de sa masse la créature et ses créations, était un

centre merveilleux de prière, une préparation aux élans mystiques! Les croyants n'y viennent plus pratiquer, mais les artistes lui doivent une visite : ils y trouveront une formule réalisée : l'accord de la proportion, de la décoration et de la lumière, trois éléments dont la coordination assure le beau.

Sous la crudité du plein jour le paysage que nous retrouvons à la sortie est morne : un autre temple souterrain mais de petites dimensions et sans intérêts existe un peu plus loin : près de là, une arcade taillée en plein roc mène dans une gorge étroite à l'extrémité de laquelle une échappée sur la mer permet d'apercevoir le groupe des îles Cu-lao-Cham et la ville sino-annamite de Fai-fo. C'est ce point culminant, but forcé de promenade, que le roi Minh-Mang, bienfaiteur de l'ancien monastère, a choisi pour y faire placer une stèle commémorative, relatant ses libéralités : statues, vases sacrés, gongs, édifices, ont été élevés ou restaurés par sa piété : il vint lui-même à deux reprises vers 1835 faire des sacrifices aux génies protecteurs.

Tourane, Cu-lao-Cham, Fai-fo et les montagnes de marbre avaient été en effet cédés à perpétuité au roi Louis XVI et à ses héritiers par le roi Gia-Long en vertu du traité du 28 novembre 1787. Les successeurs se soucièrent médiocrement d'en exécuter les clauses et à partir de 1830, nos nationaux qui tentèrent de s'installer sur ce point furent soumis à des vexations continuelles.

En 1831, le capitaine Laplace vint jeter l'ancre dans la baie de Tourane pour faire des représentations à la cour de Hué. En 1843, c'est le commandant Lévêque qui avec l'*Hérane* vient faire une démonstration. En 1845, le contre-amiral Cécille envoie l'*Alcmène* réclamer l'évêque Lefèvre emprisonné à Hué. Haussmann, qui se trouvait sur ce bateau de guerre, nous a laissé un récit intéressant de sa visite à Tourane. L'épisode suivant donne une idée des rapports qui existaient alors entre la France et la cour d'Annam : « Le 4 juin, un chrétien cochinchinois remet à un matelot de l'*Alcmène*, près du débarcadère, une lettre de l'évêque captif adressée au commandant. Mais cette lettre est aperçue par un agent de police qui saisit le malhaureux messager et lui fait

administrer une rude correction de coups de bambou. Nous avons appris depuis que ce pauvre diable a été décapité. »

Minh-Mang étant mort en 1841, Trieu-Tri occupait alors le trône : il mourut en 1847 et eut pour successeur Tu-Duc. Les persécutions redoublent et la cour de Hué refusant même de recevoir nos ambassadeurs, l'amiral Rigault de Genouilly s'empara de Tourane le 1er septembre 1858 avec un corps de troupes composé de Français et de Philippins. C'est seulement un an après que les retranchements annamites du col des Nuages furent occupés, et ce n'est qu'en 1888 que nous pûmes être définitivement maîtres du pays. La lenteur de notre politique étrangère avait mieux protégé l'empire de Minh-Mang que les génies des montagnes de marbre.

Je consacre l'après-midi aux essais de plantations faits par nos compatriotes : une très confortable victoria nous mène rapidement à la concession de M. B***, située à sept kilomètres de la ville, au pied des premières collines, qui s'étagent vers l'Ouest. La propriété assise sur le coteau comprend à la fois des terrains plats et d'autres en pentes : le tout forme quatre cents hectares d'un seul tenant. La colline est plantée en caféiers et théiers; la plaine en aréquiers et jacquiers servant de tuteurs à des poiriers. Au début le contraire avait été fait, mais dans les terrains sablonneux des rizières, les caféiers ont mal réussi : actuellement 30.000 pieds de café sont plantés dont 7.000 Arabica et le reste en Liberia. La propriété est entretenue par 24 engagés payés 5 piastres par mois, soit 11 francs environ chacun. L'aréquier est mis en pépinière, puis transplanté; le jacquier doit être semé sur place. Trois cascades s'étagent dans la montagne ; une saignée faite au-dessus de l'une d'elles a permis l'adduction de l'eau dans deux réservoirs superposés d'une contenance totale de 150 mètres cubes : ces réservoirs permettent l'irrigation d'une partie de la plantation pendant la saison sèche, précaution indispensable étant donné le vent brûlant qui sévit alors pendant plusieurs semaines. A première vue il est évident que le propriétaire s'est déjà donné beaucoup de mal et que des sommes importantes ont été dépensées dans ce coin de brousse. Depuis huit ans en effet, énergiquement il lutte

contre la terre ingrate sur plusieurs points, contre la main-d'œuvre souvent insuffisante, contre le climat où les tornades succèdent parfois aux sécheresses. Dans la partie basse de la concession, le terrain est un mélange de sable et d'argile rouge, le premier étant en excès ; sur les collines l'argile est mélangée de gros graviers et de roches : quand le sol mauvais est rencontré, l'effort se porte ailleurs.

Les pépinières de thé sont belles; les plantations souffrent sur plusieurs points. Quant aux caféiers, l'espèce Arabica semble mal réussir tandis que le Libéria présente une végétation vigoureuse. M. B*** se préparait à greffer le premier sur le second : je ne sais si le succès a répondu à ses espérances. Aréquiers, jacquiers et poiriers viennent à merveille, bien entendu. Tout en parcourant les allées de cette propriété très soignée, je voudrais donner des encouragements à mon compagnon ; malheureusement, je reste sceptique sur l'issue de son entreprise, quant aux caféiers du moins, et je serais tenté de reprendre mes conversations de Tuyen-Quang sur la colonisation européenne dout le succès est intimement lié à la solution du problème de la main-d'œuvre. Cette solution est-elle possible avec notre esprit, nos mœurs et nos lois? J'en doute de plus en plus. M. B*** porte d'ailleurs le dernier coup à mes hésitations en me montrant sur la route qui nous ramène à Tourane une vaste esplanade sablonneuse admirablement labourée, mais sans végétation : c'est une concession dans laquelle pendant plusieurs années trois employés des douanes ont englouti leurs économies à raison de 50 piastres par mois chacun, soit au taux d'alors 125 francs environ, c'est-à-dire 375 francs en tout mensuellement. Ils essayèrent au début du ricin qui s'obstina à ne pas pousser, puis du manioc qui réussit encore moins et finalement ils lâchèrent la partie en s'avouant vaincus. Mon guide, comme contre-partie, me cite l'exemple du Chinois Chang qui a acheté il y a dix-huit mois une ancienne plantation européenne. Il possède actuellement 18.000 pieds de thé, compte dépenser encore 8.000 francs et commence à faire venir des Chinois pour la préparation. Loin d'être en désaccord avec les conclusions de ma promenade, ce dernier argument me semble concluant et je passe du

doute à la conviction : je demeure donc décidé plus que jamais à détourner mes compatriotes d'aller faire de l'agriculture dans nos colonies.

Sur la terrasse de l'hôtel où dix personnes sont rassemblées tous les soirs, on cause politique : il y a dans la ville même un hôtelier, un commerçant, un pharmacien, un entrepreneur, un mécanicien et un avocat contre une quarantaine de fonctionnaires et trois ou quatre douteux. Je range dans cette dernière catégorie les représentants et agents des Messageries Maritimes, de la Banque d'Indo-Chine, etc... grandes administrations qui forment des fonctionnaires. Une chambre mixte de commerce et d'agriculture tient des séances orageuses; des correspondances acerbes prennent la malle régulièrement et sont décochées sur Hanoï ; elles foudroient successivement les travaux publics, les douanes et régies, l'administration en général, la vraie, la seule cause de la stagnation des affaires. Mais colons et fonctionnaires croient à l'Annam ou plutôt à Tourane et vers dix heures chaque soir la ville s'endort, grosse d'espoirs futurs, se recueillant pour un avenir doré.

A quatre heures, dans la nuit encore épaisse, vaguement éclairée par le photophore avec lequel mon hôte aimable m'accompagne, je sors sur l'avenue qui borde le quai : les coolies sont là, mais la chaise manque. C'est dimanche et M. l'Interprète de la résidence a négligé de s'occuper d'une question si petite. Tandis qu'on court à sa recherche, je fais les cent pas : l'air est tiède, une brise légère monte du fleuve, les barques dont les voiles et les mâts se confondaient en une masse sombre commencent à se détailler. Du côté de la pleine mer, le ciel s'éclaircit et lentement le jour paraît; il est six heures quand la chaise doublée de lustrine verte fait son apparition : M. l'Interprète n'avait pas couché chez lui. Il va falloir rattraper ce retard, toutes les étapes jusqu'à la lagune de Cau-haï étant méthodiquement comptées avec les relais et le trajet jusqu'à Hué, mathématiquement kilométré. Aussi d'un pas rapide et allongé mes porteurs franchissent les cinq kilomètres qui séparent Tourane de Thanh-Khé, à travers les dunes. Comme nos bourjanes, ils arpentent d'un pas dégagé

ce sol instable sur lequel nous avons tant de peine à marcher. A partir de là, la route suit le bord de la mer pendant plus de sept kilomètres, monotone jusqu'à Nam-O, village au bord de l'estuaire d'une rivière qui, se répandant sur cette plaine basse, forme en ce point une véritable lagune; des pirogues nous permettent d'en traverser les deux bras; sur notre droite nous apercevons les travaux du pont destiné au chemin de fer; les fondations des piles sont en cours, et si j'en juge

Sur la plateforme de la montagne de marbre de Thuy-Son, à 7 kilomètres de Tourane

par le nombre de pilotis qui dressent leur tête frettée en bataillons serrés, le sol doit être mauvais.

Le commandeur court en avant et en quelques minutes les dix coolies nécessaires sont prêts, je règle les autres et nous repartons. Contournant le fond de la baie de Tourane, la route presque immédiatement commence l'escalade des rochers qui bordent celle-ci à l'ouest. Bien tracée, cette route s'élève rapidement par une série de cols vers la trouée connue sous le nom de col des nuages. Sur la droite, au fond des vallées, on aperçoit les terrassements de la future voie ferrée qui

contourne le massif rocheux ; les gueules béantes des tunnels s'ouvrent dans chaque contrefort, les coups de mines parviennent jusqu'à nos oreilles, mais à en juger par les déblais déjà sortis et le cube des remblais effectués, le travail restant à faire est encore considérable. Nous montons rapidement; les cultures des vallées dessinent de vastes échiquiers et les villages deviennent propres et réguliers, heureux effet de l'éloignement. Les pentes sont boisées, sur les hauteurs à gauche, la vraie forêt fait son apparition et au détour d'un contrefort de montée rapide nous nous trouvons dans des traînées de brouillard qui fuient emportés vers la mer par l'irrésistible courant d'air. Un quart d'heure après nous pénétrons dans cette brume froide qui humecte et détrempe tout.

Vainement mes yeux cherchent à deviner ce qui m'entoure, le rempart de nuages est impénétrable et je me demande ce qui se passe, quand les porteurs brusquement me déposent à terre sur la route ; en les suivant à dix pas je rencontre une case que je touche en même temps que je la vois; des indigènes sont assis contre la muraille, gelés quoique serrés. Le gong retentit, nous sommes à Nam-Hoa, deuxième relai, décidément bien nommé col des nuages (470 mètres d'altitude). Il paraît que derrière cette case existe un village et derrière ce village, les anciennes fortifications à l'aide desquelles, en 1858, les Annamites essayèrent de s'opposer à notre marche sur Hué. A la hâte, je mange le repas froid que mon hôte prudent m'a fait emporter. Il est midi; les deux heures de retard ne sont pas encore rattrapées. Aussi dès que les coolies sont relevés nous repartons hâtivement. Un pan de muraille apparaît contre la route, et nous passons sur l'autre versant de la pente, dégringolade rapide. Au bout d'un quart d'heure, la brume s'éclaircit et découvre la forêt avec de beaux arbres et des cascades sur la gauche, tandis que le bruit de la mer brisant sur les récifs à droite, laisse deviner là-bas, très bas, après une succession de sommets et de vallées encore noyés dans la brume, la mer toujours mauvaise dans ces parages. Des madriers et des planches arrimés sur le bord de la route prouvent que la forêt est exploitée ; des coups de haches

résonnent en effet dans sa profondeur et une clairière dénudée nous démontre qu'elle est mise en coupe réglée plutôt que régulière. Le paysage offre une certaine analogie avec celui de la Mandraka, sur un côté du moins, la route de Hué étant sur l'autre, complètement débouchée vers le large. Le vent, contre lequel nous étions abrités sur l'autre versant, souffle avec rage et menace d'enlever la frêle toiture de rotin de la chaise; les porteurs s'en soucient peu et courent de leur trot cadencé qui imprime à mon siège un mouvement houleux désagréable.

Vers la fin de la descente, nous croisons la vieille route mandarine qui dévale directement au hasard de la pente vers la plage. Par une série de lacets, la route neuve, construite en 1896, nous mène très convenablement à la lagune de Phu-Gia; le bras profond qui relie celle-ci à la mer est en ce moment agité et nous sommes obligés d'attendre que deux pirogues accouplées fassent un bac assez stable pour tenir contre la vague; le courant, d'ailleurs, est rapide et les sampaniers sont obligés de remonter assez haut pour ne pas manquer l'autre rive dont la pointe sablonneuse est étroite; sur cette pointe est le village de Lang-Co, ensoleillé, dont la population de pêcheurs assez misérable ne se presse guère pour répondre à l'appel du gong. Le commandeur et les autorités locales crient, hurlent et tempêtent : il manque encore trois ou quatre coolies. En un tour de main, trois passants paisibles sont arrêtés, ils piaillent jusqu'au joug, mais dès que le bambou est placé sur leurs épaules, ils montrent dans un large rire leurs dents noires et semblent trouver la plaisanterie très drôle. Au pas de course, cette fois, nous contournons la lagune sur un terrain moitié argileux, moitié tourbeux, pendant sept kilomètres, jusqu'à un petit village composé de cinq ou six misérables cases contre lesquelles des tas de coquilles vides, de moules, de clovis et de praires, tout en me renseignant sur les mets habituels des indigènes, évoquent chez le vieux colonial le souvenir des repas de débarquement à Marseille, la fringale de marée et de gibier dont presque tous les terriens tropicaux sont atteints au retour. Les moules larges et dodues que j'aperçois dans un panier me

tentent, mais les porteurs grommellent, il est déjà quatre heures, il faut se hâter.

Après avoir escaladé un petit col nous tombons dans une plaine de rizières bien irriguées que la vieille route mandarine, plantée de beaux arbres et réparée, traverse dans sa longueur. Nous sommes loin de la mer dont des collines nous séparent sur la droite : à gauche les montagnes de la chaîne annamitique s'étagent. Quelle différence de végétation et d'aspect entre ces vallées et Tourane !

A cinq heures, nous atteignons le tram (relai) de Thua-Lùn, village dissimulé sous les arbres à la tête d'un pont qui traverse la rivière de Cua-Kieng partagée en trois bras différents. Dès que nous avons passé le dernier, le terrain se relève et vers six heures nous sommes à la base d'une petite chaîne montagneuse qui nous sépare des grandes lagunes de Hué. Deux ou trois cases se trouvent à mi-côté de la pente douce qui doit nous mener au col, quelques coolies vont y acheter des torches et nous continuons la route, les porteurs pressant le pas de plus en plus. Ils s'animent, devienneut bruyants au fur et à mesure que la nuit tombe : à six heures et demie ils allument les torches, s'appellent et font le plus de tapage possible, c'est l'heure où le tigre rôde en quête de son dîner et les hauteurs de Cao-Haï sont paraît-il très fréquentées par le « Seigneur ». Ignorant la langue, je ne puis suivre la conversation, mais il y a gros à parier qu'ils honorent d'épithètes flatteuses et de compliments, le redoutable adversaire auquel ils prodigueront des injures quand ils se sentiront en sûreté. A mi-côte nous croisons quelques indigènes portant également des torches ou tapant à tour de bras sur des tamstams.

Peu rassurés et pressés d'arriver, les coolies prennent la vieille route mandarine, préférant le raccourci bien que le chemin encombré de pierres aux arêtes aigues soit détestable. Ils dégringolent les pentes aux cailloux roulants et ne s'arrêtent qu'aux premières maisons du village. Il fait nuit noire d'ailleurs : à leurs cris répondent les appels des habitants : on se heurte, on court, des torches s'allument, des lampes à pétrole paraissent, des enfants piaillent et le gong résonne. Une

demi-heure se passe, et on me prévient que le sampan est prêt. J'emmagasine mes bagages sous la paillotte, la chaise prend place dessus et allongé sur la natte, à la lumière d'une petite lampe, je mange de bon appétit le second repas froid sagement emporté. Le sampan s'est mis en route et descend un arroyo étroit si j'en juge par les branches d'arbres qui fouettent la toiture. Nous talonnons sur des bancs de sable, le sampanier et ses aides se mettent à l'eau et hâlent pénible-

Le temple de la montagne de marbre dans la grande grotte

ment l'embarcation qui recommence à flotter : le bruit cadencé des rames prouve que nous avons pris le large : le rythme d'une chanson murmurée par les sampanières achève de m'endormir dans le léger roulis que chaque coup d'aviron imprime au bateau.

Cinq heures du matin ; nous sommes dans la rivière de Phu-Cam, étroite avec des perspectives d'arbres qui rappellent les canaux du nord de la France ; l'eau est calme, sur les rives, entre les broussailles émergent des têtes d'indigènes venus sans doute pour faire dans le fleuve leur toilette matinale. A

un tournant, groupe nombreux d'hommes sur les deux rives et au milieu du chenal une quarantaine gesticulant enlèvent avec des paniers le sable qui s'est amoncelé et obstrue le passage. On prépare la voie pour la chaloupe du gouverneur général qui doit prochainement se rendre à Hué. De temps en temps les coups précipités du gong excitent au travail la corvée que le mandarin surveille placidement : plus de cent individus sur la berge les incitent de leurs cris tout comme à Madagascar, jadis. Au bout de la longue perspective, sur la gauche, les collines artificielles qui bordent les tombeaux des empereurs commencent à apparaître, puis le chenal se rétrécit et les villages se resserrent, ils se touchent presque. Les pêcheurs nombreux jettent leurs filets bordés de coquillages en guise de plombs : ils s'interpellent et interrogent mon sampanier. Un pont se présente, arqué et vieillot : nous entrons dans un canal dont l'eau stagnante est couverte de plantes aquatiques entre lesquelles le fond sablonneux apparaît, et brusquement, après une dernière sinuosité, le sampan débouche dans une large nappe d'eau : c'est la rivière de Hué, sur la rive droite de laquelle au pied d'un quai inachevé, dans l'encombrement de pierres et de troncs d'arbres, le sampanier me débarque avec mes bagages.

Il est neuf heures ; parti à six heures la veille, j'ai mis vingt-sept heures pour faire 107 kilomètres en marchant d'une façon constante, les relais et les bacs pouvant représenter en tout une heure de retard.

A titre de renseignement, pour ceux qui seraient appelés à faire le trajet dans les mêmes conditions, je joins le tableau ci-dessous :

RELAIS	DISTANCES		PRIX A PAYER PAR HOMME
			Piast Cts
De Tourane à Nam-O	11 kil.		» 20
De Nam-O à Nam-hoa.	9		» 15
De Nam-hoa à Lang-Co.	10	400	» 15
De Lang-Co à Thua-Lùn	13	700	» 15
De Thua-Lùn à Cau-Haï.	13	200	» 12
De Cau-Haï à Hué (par sampan). .	50		2.00

Il faut compter pour la chaise huit coolies et deux pour les bagages soit en tout 10 hommes c'est-à-dire une dépense de $0,77 \times 10 = 7,70$ à laquelle s'ajoutent 2 piastres pour le sampan soit en tout 9 piastres 70 ou au taux du jour 21 fr. 35. A cette dépense relativement minime, viennent bien entendu s'ajouter, comme à Madagascar, les cadeaux, les pirogues etc.... Le voyage est donc facile et relativement peu coûteux.

A. JULLY.

(*A suivre.*)

COMPENDIUM

DES

PLANTES MALGACHES[1]

HYDROPHYLLACEAE

Hydrolea glabra, Schum. (= *H. Guineensis Choisy*). — Herbe. — Juin. — N.-O. Madag. — M. et universelle.

Hydrolea madagascariensis, Choisy. — Herbe. — M.

Hydrolea zeylanica, Vahl. — Herbe. — Juin. — Côte N.-E. — M. et partout sous les tropiques.

BORAGINEAE

Cordia myxa, L. — Arbre, probablement d'introduction. — Oct. mai. — M., Inde et disséminé d'Egypte jusqu'en Chine, Cochinchine et Australie, mais fréquemment cultivé.

Cordia subcordata, Lam. — Petit arbre. — *Tsimiranja* (Antankar.). — Mars. oct. — Pays découvert. — Côtes N. et N.-O., Antomboka, Nosy-bé. — M. et en général dans l'Ancien Monde.

Ehretia corymbosa, Bojer. — Arbuste. — Juin. — Pays découvert. — Côte N.-O. — M. et Comores.

Tournefortia puberula, Baker. — Arbuste. — Fl. et fr. nov.-déc. — Forêts. — De l'Imerina à Analamazaotra, Antsih. — M.

Tournefortia argentea, L. fil. (= *J. velutina Smith*). — Arbuste. — M., Maurice, Rodriguez, Seychelles et en général, sous les tropiques, bien qu'il ne paraisse pas habiter le continent africain ou américain.

Heliotropium indicum, L. (= *Heliophytum indicum DC*, et *Tiaridium indicum*, *Lehm*). — Herbe. — Juin, sept. nov., fr. juin.

(1) Voir la *Revue* du 10 mars 1905.

— Pays découvert.— Côte E., N. Androna, N. O. Madag, Nosy-bé. — M. Maurice, Rodriguez, Seychelles, et partout sous les tropiques.

Heliotropium paniculatum, R. Br. (= *H. linifolium Lehm*). Herbe. — Oct., mars. — N.-O. Madag. — M., Inde, Siam et Australie.

Heliotropium ovalifolium, Forsk. (= *H. Coromandelianum Lehm*). Herbe. — nov. — Pays découvert. — N.-O. Madag. — M. — Afrique tropicale, Inde et Australie.

Trichodesma zeylanicum, R. Br. — Herbe. — Juin, fév. — N.-O. Madag. — M., Comores et dans l'ancien monde en général.

Cynoglossum Rochelia, A. DC. (= *Rochelia borbonica, R, et S.*). — Herbe. Cette espèce et probablement une autre espèce de Cynoglosse est employée par les Betsileo comme un charme pour les amants. — *Lelosy* (Imer.) *Mandraitsiresina* (Bets) *Parakinamboa* (Bets) — Fl. toute l'année. — Pays découvert, spécialement près du bord des rizières. — Imer., Bets., Antsih., côte N.-E., Mt Ambohitra (N. Madag.) — M. Maurice et La Réunion.

Cynoglossum monophlebium, Baker. — Herbe. — *Lelosy* (Vak. A). — Oct.-déc.; fr. déc. — Pays découvert, sur le bord des rizières, etc. — Vak. A. — M.

Cnoylossum borbonicum, Bory (= *Rochelia strigosa, R. et S.*). — Herbe. — Oct.-déc. Imer. — M. et la Réunion.

Cynoglossum cernuum, Baker. — Herbe. — Déc.; fr. janv. — Pays découvert. — Vak. A. (près du sommet de l'Ankaratra). — M.

Cynoglossum discolor, Baker. — Herbe.— Nov. — Pays découvert. — Vak. A. (Pied nord de l'Ankaratra). — M.

CONVOLVULACEAE

Humbertia madagascariensis, Lam. — Arbre au bois très dur. — Côte S.-E. — M.

Ipomaea paniculata, R. Br. (= *J. mauritiana, Jacq., J. digitata, L., J. platensis, Bot., Reg., J. insignis Andrews, Batatas paniculata, Choisy, et Convolvulus, paniculatus, L.*). — Plante grimpante. — O. Madag. (Ankavandra). — M., Maurice, Rodriguez, Seychelles et partout sous les tropiques.

Ipomaea Hornei, Baker. — Plante rampante. — Bets. — M. et Seychelles.

Ipomaea pterygocaulis (Choisy) (= *Batatas pterygocaulis Choisy*). — Plante grimpante. — *Vahinkelaka* (O. Imer.), *Lavadia* (Bets.). —

Juil.-sept. — Pays découvert. — O. Imer., N.-O. Madag. M. et Abyssinie.

Ipomaea reptans, Pair (*I.aquatica*, *Forsk.*, *I. repens, Roth.*, *Convolvulus reptans*, *L.*, *et C. repens*, *Vahl*). — Plante grimpante. — Mai. — N.-O. Madag. — M. (?)

Ipomaea uniflora (R. et S.) (= *Aniseia uniflora R. et S.*) — Plante grimpante. — Nov. — O. et N.-O. Madag. — M., Afrique tropicale, Inde, Java, Malaisie jusqu'aux îles Fidji.

Ipomaea rubro-viridis, Baker.— Plante grimpante. —O.Madag. (Ankavandra). — M.

Ipomaea syringaefolia, Baker. — Arbuste droit. — O. Madag. (Ankavandra). — M.

Ipomaea Bona-nox. (= *Calonyction speciosum*, *var. vulgare Choisy*). — Plante grimpante. — La belle de nuit. — Juil.-nov. — Côtes N.-E. et N.-O. — M., Comores, Inde, Hong-Kong, mais originaire de l'Amérique tropicale.

Ipomaea Bona-nox, var. muricata, Jacq. (= *Calonyction speciosum*, *var. muricatum*, *Choisy*).— Variété de I. Bona-nox. — M., Inde, Chine et Japon.

Ipomaea obscura, Ker. (= *Convolvulus obscurus L.*, *C. gemellus*, *Vahl et C. gonatodes*, *Steud.*)Plante grimpante. — Juin-sept.— Bords de la mer. — Côtes E. et N.-E., Nosy-bé. — M., Comores, Maurice, Inde, Ghine, Abyssinie, Timor, Java et Australie.

Ipomaea cymosa, Choisy (= *Convolvulus cymosus*, *Desr.*, *et C. bifidus*, *Vahl*). Plante grimpante. — M. Seychelles, Asie tropicale, Afrique et Australie.

Ipomaea Wightii, Choisy (= *I. arachnoidea*, *Bojer*). — Plante grimpante. — *Tsingovihosy* (Imer.), *Ajy* (Bets.). — Mai, juin. — Pays découvert. — Imer., Bets., entre la Capitale et Majunga (Malatsy).— M. et Inde.

Ipomaea palmata, Forsk (= *I. cairica*, *Sweet*, *I. tuberculata*, *R. et S.*, *I. Stipulata*, *Jacq. Batatas venosa*, *Bojer et Convolvulus cairicus*, *L.*) — Plante grimpante. — *Anambararata* (O. Imer.), *Anambolotara* Antsih.), *Vahintsatsaka* (Antsih.), *Vahimporinondry* (Sak.). — Mai-oct. (ou probablement toute l'année). Parties boisées. — Imer., Antsih., Androna, côtes N.-E., N.-O. Madag. — M. Rodriguez, Seychelles et partout sous les tropiques.

Ipomaea desinophylla, Choisy. — Plante grimpante. — Janv. — Imer., Bets. — M.

Ipomaea pes-caprae, Roth (= *I biloba*, *Forsk.*, *I. maritima*, *R.*, *Br.*, *Batatas maritima*, *Bojer et Convolvulus pes-caprae*, *L.*). —

Plante sarmenteuse. — *Vahindalandona* (Betsim.). — Toute l'année. — Partout sur une côte sablonneuse. — Très abondante sur le littoral, où elle s'éparpille sur de longues étendues, et aussi dans les terrains sablonneux loin dans l'intérieur, comme à Maevatanana. — M., Maurice, Rodriguez, partout sous les tropiques, ainsi que dans quelques régions subtropicales.

Ipomaea peltata, Choisy (= *Spiranthera peltata, Bojer, et Convolvulus peltatus, L.*). — Plante grimpante. — Oct.-déc. — N.-O. Madag., Nosy-bé. — M., Comores, Maurice, Rodriguez, Seychelles et Polynésie.

Ipomaea palmatisecta, Bojer. — Herbe. — M. (et Zanzibar ?).

Ipomaea fimbrio-sepala, DC. — Plante grimpante. — M.

Ipomaea involucrata, P. B. — Plante grimpante (?). — M., Comores, Afrique tropicale et Batavia.

Ipomaea sessiflora (Roth). — Plante grimpante. — Mai, oct.; fl. et fr. juin. — Parties boisées. — Imer., N. Ank., Androna, côte N.-O. — M., Comores, Afrique et Asie tropicales.

Ipomaea racemosa, Bojer. — Arbuste (ou herbe?). — Côte E. — M.

Ipomaea quadrangularis, Bojer. — Plante grimpante ? — Côte E. — M.

Ipomaea aspera, Wall. — Plante grimpante. — Août; sept. — Nosy-bé. — M. et Comores.

Ipomaea Batatas, Lam. (= *F. fastigiata, Sweet, Convolvulus Batatas, L., et Batatas edulis, Choisy*). La bonne pomme de terre. — Cultivée et aussi à demi sauvage. — D'introduction. — *Vamanga* (Imer.), *Ovihazo* (Bets.), *Vihazo* (Bets.), *Mbizo* (Bets.), *Isimanga* (Ank., Antsih., Betsim.) *Anantaraona*? (Antsih.), *Bele* (Bets), *Bele* (Sak.). — Mai-juil., dans toute l'île. — M., on doute si elle est d'origine américaine ou asiatique.

Ipomaea beraviensis, Vatke. — Plante grimpante. — Mai-juil. — Côte N.-O. — M.

Ipomaea mojangensis, Vatke. — Plante grimpante. — Av.-mai. — Côte N.-O. — M.

Ipomaea phylloneura, Baker. (= *Aniseia hastata, Meissn.*) — Plante grimpante. — Mai, juin. — Côte E. — M., mais originaire du Brésil.

Ipomaea filicaulis, Blume (= *F. angustifolia, Jacq.*) — Plante grimpante. — Janv.-juin. — Pays découvert. — O. Imer., côte N.-E. — M., Inde, Chine et Japon et sous les tropiques en général.

Ipomaea Turpethum, R. Br. (= *I. anceps, R. et S., Convolvulus Turpethum, L. et Spiranthera Turpethum, Bojer*). — Plante grimpante. — Oct.-nov. — Pays découvert. — Androna, N.-O., Madag. — M., Maurice, Seychelles, Asie tropicale, Polynésie et Australie.

Ipomaea Lindleyi, Choisy (= *Pharbitis fragrans, Bojer et Ipomaea fragrans, Bojer*). — Plante grimpante pourvue d'une superbe fleur rouge. — Voankelana (Antsih.). — Mai-sept. — Pays découvert. — Côte N.-E., particulièrement dans le voisinage d'Antsahambavavy. — M., Comores, Maurice (cultivé), Rodriguez (d'introduction?), et Afrique tropicale.

Ipomaea Nil. Roth (= *I. barbata. Roth., I. triloba, Thunb., I, caerulea, Kœn., Pharbitis triloba, Miq., P. hederacea, Choisy, P. Nil., P. diversifolia, Lindl.*). — Plante grimpante. — Av.-mai. — Côte N.-O. — M., Rodriguez, et universellement répandue dans les régions tropicales et subtropicales.

Ipomaea medium, Choisy (= *I. medium, Vatke, et Aniseia medium, Choisy*). — Herbe, — Mars-sept. — Pays découvert. — Imer., N. Ank., côte E. (Fenoarivo), Antomboka, Nosy-bé.— M., Comores, Afrique tropicale, Inde (?) et Java (?).

Ipomaea purpurea, Roth (= *Pharbitis hispidà, Choisy*). — Plante grimpante. — D'introduction. — *Sarisarimbomanga* (Imer.), *Sarisarivomanga* (Imer.), *Vahintsidity*? (Betsim.). — Janv.-août. — Pays découvert autour des villages. — Tananarive (très commune), côte E. et N.-E. — M. et Rodriguez, mais native d'Amérique.

Ipomaea leucantha. Jacq. (= *Convolvulus leucanthus, Desr.*) — Plante grimpante. — *Ampelantsifotra* (Betsim). — Juil.-oct. — Pays découvert. — Androna, côte E., O. Madag. (Ankavandra). — M., Rodriguez, Seychelles et Amérique tropicale.

Hewittia bicolor, Wight (= *Convolvulus involucratus Ker, et Shuteria bicolor, Choisy*). — Plante grimpante. — Août-oct. — Parties boisées. — N.-O. Madag. — M. Asie tropicale et Afrique.

Jacquemontia capitata, Don. — Plante grimpante. — Av.-juil. — Pays découvert. — Côte N.-E., O. Madag. (Ankavandra), Nosy-bé. — M., Maurice et Afrique tropicale.

Convolvulus parviflorus, Vahl (= *C. ianthinus, Hance et Jacquemontia violacea, Benth*). — Plante grimpante (?). — Mai-août. — Nosy-bé. — M. Comores, Inde, Java, Timor et Nouvelle-Hollande.

Convolvulus oligadontus, Baker. — Plante grimpante. — Fl. et fr. juil. — Localité indéterminée entre l' Imer. et la côte E. — M.

Evolvulus alsinoides. L. (= *E. Chinensis, Choisy, E. pudicus*

Hance, *E. linifolius*, *L.*, *F. hirsutus*, *Lam. et E. sinicus*, *Mid.*) — Herbe. — *Vahimpasika* (Imer.). — Fév., août. — Pays découvert. — Imer., côte E. et N.-E., O. Madag. (Ankavandra), Nosy-bé. — M. Comores, et les régions tropicales et subtropicales des deux hémisphères.

Evolvulus madagascariensis, Vatke. — Arbuste. — Mai, juin, déc. — Imer., N.-O. Madag. — M.

Evolvulus Rutenbergianus, Vatke. — Petit arbuste. — Oct., déc. — M.

Cardiochlamys madagascariensis, Olio. — Plante grimpante. — Fév., av. — Parties boisées. — Imer. (Ampananina), E. Bets. — M.

Breweria abscissa, DC. — Plante grimpante (?). — Côte E. — M.

Breweria spectabilis, Choisy. — Plante grimpante pourvue de jolies fleurs bleues. — Mai, juil., oct. nov. — Pays découvert. — N.-O. Imer., Androna, N.-O. Madag. jusqu'à la côte, M.

Breweria Hildebrandtii, Vatke. — Plante grimpante. — Av. — Nosy-bé. — M.

Breweria madagascariensis, Choisy. — Plante grimpante (?) — Av., juil., nov. déc.; fr. mai-juil. — Côte E. — M.

Breweria tiliaefolia, Baker. — Plante grimpante. — O. Madag. (Ankavandra). — M.

Breweria densiflora, Baker. — Plante grimpante. — Nov. — N.-O. Madag. — M.

Bonnamia madagascariensis, Choisy. — Arbuste. — Côte E. et N.-E. — M.

Bonnamia Thouarsii. — Arbuste. — Forêts. — Fort-Dauphin. — M.

Dichondra repens, Forst. — Herbe. — *Fanarondrimbana* (Bets.). — Août. — Bets. — M., Maurice et partout dans les pays tropicaux et subtropicaux.

Cressa cretica, L. — Herbe. — Mai-sept. — Pays découvert. — Côte N.-O. — M., et tout autour du monde sous les tropiques.

Cuscuta chinensis, Lam. (= *hyalina*, *Wight*, *et C. fimbriata*, *Bunge*). — Herbe grimpante parasitaire. — Bonaka (Antsih.). — Mai-sept. — Pays découvert. — Vak. A. (Sommet du Vavato, Antsih. — Abondante sur les bords du lac Alaotra). — M., Perse et Afghanistan, à l'est de la Chine et du Japon et au sud de l'Australie.

SOLANACEAE

Lycopersicum esculentum, Miller. — La tomate. — D'introduction. — Les Betsileo l'emploient pour soigner les maladies des

yeux ; à cet effet, la racine est broyée, puis appliquée sur la partie malade. En Imerina, les feuilles servent à composer une substance qui remplace l'encre. On les mélange avec des feuilles de *Solanum nigrum*, et on pile le tout, en ayant soin d'ajouter un peu d'eau. La suie provenant d'une marmite à riz est ensuite confondue avec le suc, lequel est exposé au soleil. L'encre ainsi obtenue n'est pas de nature à se conserver bien longtemps. Le fruit, avec la suie, est également employée comme matière noircissante. — *Voatabiha* (Imer.), *Voangihy* (Bets.), *Babonga* (Antsih.), *Voabonga* (Antsih.), *Voandamora* (corruption de l'expression française « Pomme d'amour »). — Fév.-mai. — Imer., Bets., Ank., Antsih. — M., etc., mais native de l'Amérique du Sud.

Solanum auriculatum, Ait. — Arbuste. — Les indigènes prétendent que cet arbuste est d'introduction relativement récente. Les grains, mûrs, sont grillés puis appliqués sur les pieds du malade parvenu aux dernières périodes de la syphilis dites *farasisa*. — Fl. toute l'année. — Dans tout le centre et tout l'est de Madagascar. — *Voampobé* (Imer.), *Sevabé* (Imer.), *Tambakolahy* (Antsih.). — Autour des villages principalement. — M. (d'introduction ?), Maurice et partout sous les tropiques.

Solanum melongena, L. — L'aubergine. — D'introduction. — *Baranjely* (Betsim.), *Baranjely* (Imer.), *Toreraka* (O. Imer.), *Voabana* (Betsim.), *Bana* (Betsim.). — Sept.-nov., mars. — Près des villages. — Imer., côte E. et quelque peu dans l'intérieur, Antombaka, O. Madag. — M., Maurice, Rodriguez, Seychelles et partout sous les tropiques de l'ancien monde, mais probablement originaire et native de l'Inde.

Solanum nodiflorum, Jacq. (*S. nigrum, var. patulum, L.*). — Herbe. — Cette plante (ou S. nigrum ?) est employée sous forme de décoction comme médicament contre la toux. Les Betsileo en font un remède contre l'hydrophobie et procèdent, à cet effet, de la manière suivante : on fait griller la peau d'une banane, sur laquelle se répand le suc de la plante, qu'on a exprimé, et que l'on applique ainsi sur la partie mordue. — *Anamamy* (Imer.), *Anantsatria* (Bets.). *Mailo*, *Anantsindrana* (Betsim). — Nov. — Pays découvert. — Imer., Bets., côte E. — M. (d'introduction ?), Maurice, Rodriguez et partout sous les tropiques.

Solanum aphananthum, Baker. — Arbuste. — *Ranendo* (Imer.). — Imer. — M.

Solanum nitens, Baker. — Arbuste. — *Voamaity* (Bets.). Forêts. — O. Bets. — M.

Solanum macrocarpum, L. — Arbuste. Probablement d'introduction. — M. Comores, Maurice et Rodriguez.

Solanum nigrum, L. — Herbe. La morelle noire. Employée comme aliment, et aussi (en Imerina) contre la dysenterie et les crachements de sang. — *Anamamy* (Imer.), *Anamafaitra* (Imer.), *Anantsatria* (Bets.). — Nov.-mai. — Pays découvert. — Imer. — Bets., Ank., côtes E. et N.-E., Nosy-bé. — M. (d'introduction (?) et Maurice, mais universellement répandue dans les régions tempérées ou tropicales.

Solanum nossibeense, Vatke. — Petit arbuste piquant. — Août, sept. — Nosy-bé. — M.

Solanum erythracanthum, Bojer. — Arbuste piquant. — Les Betsileo, après en avoir gratté la racine et la tige, en font des cataplasmes pour guérir les furoncles et les tumeurs; ils emploient encore le fruit pour se tatouer, une fois que leur peau a subi la piqûre. On en fait également usage dans les soins donnés aux maladies des yeux. En médecine, cette plante est dite *Fahavalonkazo*. — *Hery* (Imer.), *Angivy* (Imer.), *Voangivy* (Imer.), *Roingivy* (Bets.), *Fahavalonkazo* (Bets.). — Fleurit toute l'année. — Pays découvert. — Imer., Bets., Vak. A., Ank. E. Androna, Antomboka (Ambohimarina) — M.

Solanum Imamense, Dunal. — Arbuste. Le nom spécifique paraît se rapporter au district d'Imamo en Imerina, où il a été probablement découvert pour la première fois. — Nov.-fév. — Parties boisées. — Imer. (Alasora, etc.), Antsih. — M.

Solanum indicum, L. (= *S. Angnivi*, *Bojer*, *S. violaceum*, *Ortega*. *S. chinense Dunal*. — Arbuste piquant. — *Voampo* (Imer.), *Voapo* (Bets.). *Ankivy* (Betsim.). — Mars-août. — Pays découvert. — Imer., entre l'Imerina et la côte E. (Beforona) côte N.-E.. Bets., Tan. — Maurice, Rodriguez et partout sous les tropiques de l'Ancien Monde.

Solanum madagascariense, Dunal. — Plante grimpante (?). — M.

Solanum apocynifolium, Baker. — Arbuste. — Nov.; fr. déc. — Forêts. — E. Imer. — M.

Solanum flagelliferum, Baker. — Arbuste à branches sarmenteuses et piquantes. — Juil.-sept. — Forêts. — *Alamazoatra*. — M.

Solanum myoxotrichum, Baker. — Arbuste piquant. — Toute l'année. — Lisières des forêts. — E. Imer., Antsih. — M.

Solanum Richardi, Dunal. — Arbuste. — *Voabana* (Antsih.). — Sept. — Antsih. — M., Comores et Martinique.

Physalis angulata, L. — Herbe. Mars, juin, juil. — Côte N.-O. Nosy-bé. — M. Maurice, Seychelles, et très largement répandu sous les tropiques.

Physalis peruviana, L. (= *P. Edulis*, *Sims*). — La groseille du Cap. D'introduction. On en pile les feuilles, dont une infusion se boit dans les cas de coliques. Les indigènes prétendent que cette plante est d'introduction récente. — *Voanantsindrano* (Imer.). *Voanakɪ* (Bets.). — Produit des fleurs et des fruits toute l'année. — Principalement dans les parties boisées. — De l'Imerina jusqu'à Analamazoatra, Vak. A. Bets., M. Maurice, Rodriguez, Seychelles et les plus chaudes régions du globe, mais, selon toutes probabilités, originaire du Pérou.

Capsicum frutescens, L. — Arbuste. — Produit le poivre de Cayenne. Les fruits sont appelés Capsicum et sont employés comme digestifs et entrent dans la composition de gargarismes. Le fruit est d'un usage fréquent comme condiment parmi les indigènes, et les feuilles y sont utilisées comme comestible. — D'introduction. — *Sakay* (Imer.), *Pilopilo* (Sak.). — Oct. — Parties boisées. — Imer. — Côte N.-E. — M. et très répandu sous les tropiques, mais originaire d'Amérique

Capsicum aumum, L. — Arbuste. — Produit le poivre de Cayenne. Le fruit est utilisé comme condiment, les feuilles comme comestible. — D'introduction, mais pousse de lui-même actuellement. — *Sakay* (Imer.), *Sakaibé* (Imer.), *Pilopilo* (Sak.). — Janv. — Parties boisées. — Partout dans l'île. — M. (d'introduction) et très répandu sous les tropiques, mais, sans doute, originaire du Brésil.

Nicandra physaloïdes, **Gaertn**. — Herbe. D'introduction. — Une infusion de ses feuilles a, dit-on, la propriété de purifier une chevelure envahie par la vermine. *Boreda* (Imer.), *Tsipoapoabazaha* (Antsih.). — Fl. et fr. fév.-juin. — Terrains vagues. — Imer., Bets, Ank., Antsih. — M. et Maurice, mais native d'Amérique.

Datura alba, **Nees** (= *D. Stramonium*, *Bojer et D. Bojer Delile*). — Espèce de pomme épineuse ou stramonium pourvue de grandes fleurs blanches. Applications médicinales nombreuses. En Cochinchine, une forte décoction de ses feuilles passe pour constituer un remède très efficace contre l'hydrophobie. Cette plante, de même que *D. Tatula*, contient dans ses feuilles et dans ses graines le poison aux propriétés narcotiques appelé daturine, appréciable en tant que sédatif. On en fume les feuilles pour combattre l'asthme. D'introduction. — *Romiary* (Imer.), *Maimbobe* (Imer.). — Déc.-juin. — Imer., entre la capitale et Majunga (Malatsy), Bets, Antsih., Antom-

boka, côte N.-O. — M. Maurice Rodriguez. et répandue dans les régions tempérées et dans les régions chaudes des deux hémisphères; probablement originaire de l'Inde.

Datura Tatula, L. — Sorte de pomme épineuse ou stramonium pourvue de grandes fleurs de couleur pourpre. — Mêmes applications médicinales que *D. alba*, désignée ci-dessus. — D'introduction. — *Ramiary* (Imer.), *Maimbole* (Imer.). — Déc.-mai. — Terrains incultes. — Imer., Bets., Ank., Antsih. — Distribution géographique à peu près semblable à celle de D. alba. Probablement originaire de l'Amérique centrale.

Nicotiana Tabacum L. — Le tabac de Virginie. — D'introduction. — Planté dans presque toute l'île. — Originaire d'Amérique, mais actuellement fort répandu.

Petunia nyctaginiflora, Juss. — Herbe. — D'introduction. — Jardins. — Native de La Plata.

SCROPHULARINEAE

Angelonia Gardneri, Hoock. — Herbe. — D'introduction. — Oct.-sept. — Nosy-bé. — Native du Brésil.

Diclis ovata, Benth. — Herbe. — Déc.-av. — Sur les talus en pays découvert. — Imer., Bets. — M.

Halleria ligustrifolia, Baker. — Arbuste. — *Isatsoy* (Bets.). — Oct.-fév. — Dans les forêts ou près d'elles. — Vak. A. E. Bets. — M.

Halleria tetragona, Baker. — Arbuste. — *Ianterakala* (Imer.). — Sept.-nov. — Parties boisées. — Vak. A. (Ankaratra et Vavavato); Bets., N. Antsih. (extrêmement abondant). — M.

Limnophila torenioides, Baker. — *Mimulus madagascariensis, Benth*). — Herbe. — *Marotonona* (Imer.), *Ramifaritra* (Imer.), *Fanondrehana* (Imer.). — Oct.-janv., juin. — Pays découvert. — Imer., Bets., Androna. — M.

Hydrotriche hottoniaeflora, Zucc. — Plante aquatique. — *Volonkotona* (Imer.). Fév.-mai. — Etangs. — Imer. — N.-O. Madag. — M.

Herpestis madagascariensis, Benth. — Herbe. — Mai-juin. — Côte E. M.

Herpestis floribunda, R. Br. — Herbe. — M. et très répandue sous les tropiques de l'Ancien Monde.

Herpestis Monnieria, H. B. K. (= *H. cuneifolia, Pursh.* — Herbe. — Juin.-nov. — Terrains marécageux en pays découvert. — Bets.

(Antsirabé, tout près des sources thermales), Côte E., N.-Est et N. M. Maurice, Rodriguez et partout sous les tropiques.

Torenia stolonifera, Bojer. — Herbe. — Mai.-oct., déc. — Pays découvert. — Imer., Antsih., E. Androna, Côte E. — M.

Torenia parviflora, Hamilt. (= *Nortenia Thouarsii, Cham. et Schlect*). — Herbe. — Sept., déc. — Pays découvert. — Cent. Madag.. côte N.-E., N.-O. Madag. Nosy-bé — M.

Afrique tropicale, Inde, Chine, Java et Amérique tropicale.

Vandellia crustacea, Benth (= *Capraria crustacea L. Hornemannia ovata, Link et Otto, et Tittmannia ovata, Reich.*) — Herbe. — Fév. — Imer. (?). — M. Maurice et partout sous les tropiques de l'ancien monde; — en Amérique aussi où elle a été probablement introduite.

Vandellia scabra, Benth. — Herbe. — M. — Afrique du Sud, Inde, Ceylan, Chine, Borneo et Philippines.

Vandellia diffusa, L. — Herbe. — M. Inde, îles Caribbeau.

Vandellia corymbosa Baker. — Herbe. — Fév. — Autour des rizières. — Imer. — M.

Hysanthes rotundifolia, Benth. (= *Gratiola rotundifolia, L.*). — Herbe. — Août-fév. — Terrain humide en pays découvert. — Imer., Antsih. — M. Maurice et Inde.

Hysanthes oblongifolia, Baker. — Herbe. — Toute ou à peu près toute l'année. — Terrain humide en pays découvert. — Imer. — M.

Limosella aquatica, *L. var., tenuifolia*. — Herbe aquatique, sorte d'armoise. — Sept. — Pays découvert. — Bords des marais. — Vak. A. — M. et dans les régions tempérées du N. et du S.

Scoparia dulcis, L. — Arbuste. — Les Sihanaka l'utilisent pour soigner les maux d'estomac. — *Tsinjiajia* (Betsim.) *Famafantsambo* (Antsih.) *Jamalanjirika* (Sak.). — Fl. toute l'année. — Pays découvert. — Bets., Tan., Antsih., Androna, Antomboka, côtes E. et N.-E., O., N. et N.-O. Madag., Antankar. — M. Comores, Maurice, et partout sous les tropiques, mais probablement originaire d'Amérique.

Alectra melampyroides, Benth. — Herbe parasite? — Juin-oct. — Pays découvert. — E. Androna, côtes E. et N.-E. et dans l'intérieur. — M., colonie du Cap et Natal.

Alectra Senegalensis, Benth. — Herbe parasite (?). — Nov.-av. — Pays découvert. — Imer., Vak. A. (Ankaratra). — M. et Sénégambie.

Alectra pedicularioides, Baker. — Herbe parasite.. — Fl. et fr.

— Nov. — Pays découvert. — Vak. A. (à mi-chemin sur le versant E. de l'Ankaratra). — M.

Tetraspidium laxiflorum, Baker. — Herbe parasite. Les indigènes en font usage pour se noircir les dents. — *Laingontsintsina* (Vak. A.). — Nov.-mars. — Pays découvert. — Vak. A. (Pied Est de l'Ankaratra. — M.

Harveya obtusifolia (Benth.) (= *Aulaya obtusifolia, Benth.*). — Herbe. — *Parakimamboa* (Imer.). *Sarinatsipelana* (Imer.). — Nov.-mars. — Pays découvert. — Imer., Bets. — M.

Buchnera capitata, Benth. — Herbe. — *Tambolondrano* (Ank.). — Mars-juin. — Pays découvert. — O. Imer., N. Ank. — M.

Buchnera dura, Benth. — M. et colonie du Cap.

Buchnera hispida, Ham. — Herbe. — M. Afrique tropicale et Inde.

Buchnera leptostachya, Benth. — Herbe. — Les indigènes l'utilisent pour se noircir les dents. — *Tambolo* (Imer.), *Tamborikijoa* (Bets.). — Fl. toute l'année. — Pays découvert. — Imer., Bets., Ank., Antsih., côte N.-E., Nosy-bé. — M. et Afrique tropicale.

Buchnera verbenoides, Klotzsch. — Herbe. — Av.-mai. — Côte N.-O. — M. et Mozambique.

Striga hirsuta, Benth. (= *S. lutea, Lour, S. coccinea, Benth., S. phœnicea Benth., S. parvula, Miq., Campuleia coccinea, Hook., Buchnera coccinea, Benth. et B. Phœnicia, Benth.*). — Herbe parasite? — Av.-nov. — Côtes E., N.-E. et N.-O. — M., Maurice, Seychelles et partout dans les régions tropicales ou subtropicales de l'ancien monde.

Striga Forbesii, Benth. — Herbe parasite? — Juin., juil. — Pays découvert. — Côte N.-E. — M. et Afrique du Sud.

Rév. R. Baron.

(A suivre.)

Documents et Informations

CORRESPONDANCE DE MADAGASCAR (juillet 1905). — Reprise des affaires commerciales. — Exportations de bétail à Lourenço-Marquez. — Le voyage de M. l'inspecteur Constantin. — Grande foire à Fenoarivo. — Le 14 juillet à Tananarive, à Tamatave et dans les provinces. — La rébellion du Sud. — Nécrologie, etc.

Tananarive, le 30 juillet.

On se rappelle sans doute encore les nombreux commentaires auxquels a donné lieu naguère ce qu'on a appelé la crise commerciale de Madagascar. L'on n'était pas très éloigné, semble-t-il, à ce moment, de proclamer la faillite même de la Grande Ile et les doléances, à certains égards justifiés, des commerçants lésés par l'arrêt ou le ralentissement des affaires, avaient trouvé un écho retentissant dans la presse métropolitaine, d'autant plus émue de cette situation, que des esprits inquiets et mécontents se complaisaient systématiquement à la représenter plus sombre encore que nature.

Quelques-uns de ces derniers, trop enclins à blâmer l'administration dans ses moindres actes, songèrent à lui attribuer dans la circonstance un échec qui n'était imputable en somme qu'à l'imprévoyance manifeste des intéressés et prétendirent que les impôts, dont on accablait littéralement la population malgache, était l'unique cause de tout le mal, rendant ainsi le gouvernement de l'Ile moralement responsable de la crise.

C'est en vain que le général Gallieni, par l'explication loyale qu'il en donna dans une lettre rendue publique (1), s'efforça d'en faire reconnaître les véritables causes, annonçant sans optimisme mais avec une entière connaissance des faits, le relèvement relatif prochain de la situation commerciale ; en vain, que pour justifier ses conclusions et ramener l'opinion, il retraça avec toute la clarté désirable, la genèse exacte de cette crise, longuement provoquée, on le sait, par l'accroissement insolite du nombre des commerçants et l'accumulation imprudente, pendant ces dernières années, de stocks trop considérables et mal proportionnés aux besoins du pays. L'étude remarquable que fit aussi de la question, l'un de nos plus fervents coloniaux, M. Marcel Saint-Germain, sénateur d'Oran, alors rapporteur du Budget des Colonies, et l'un des plus distingués collaborateurs de la *Dépêche coloniale*, aboutissait aux mêmes conclusions, mais ne parvint pas davantage à détruire complètement toutes les préventions.

Or, quelques mois seulement se sont écoulés et voici que se réalisent déjà les pronostics prétendus optimistes du chef de la Colonie. Les recettes générales des douanes, qui sont en cette matière notre meilleur criterium, font ressortir pour les cinq premiers mois de 1905, une plus-value énorme sur les constatations correspondantes de l'année dernière et sur les évaluations budgétaires de l'année courante. Ces recettes, qui marquent nettement la reprise régulière des affaires et l'ascension progressive du mouvement commercial, ont atteint, pour l'ensemble des opérations, le chiffre de 1.820.000 francs, en augmentation de 345.010 francs sur les prévisions du budget de l'exercice en cours (2). L'impôt n'ayant encore été l'objet d'aucune atténuation, ces chiffres démontrent aujourd'hui d'une facon assez péremptoire, le peu de part qu'il eut dans l'affaissement du marché et l'exagération notoire des récriminations précédemment formulées.

Il ne s'en suit nullement, cependant, que la question de

(1) Voir la *Revue* du 10 février 1905.

(2) Dans sa réponse aux objections formulées par M. Conty à l'Assemblée générale du Comité de Madagascar, le général Gallieni faisait prévoir ce relèvement que signale aujourd'hui notre correspondant de Tananarive. (Voir la *Revue* du 10 juillet, pp. 90-94.)

l'impôt soit tout à fait dépourvue d'intérêt et ne mérite en ce moment aucun examen de la part de l'Administration locale; à cette question sont intimement liés et la situation présente et le sort à venir des populations indigènes qui, à tous égards et à plus d'un titre, ont droit évidemment à son entière sollicitude. C'est donc avec une attention bienveillante et soutenue qu'elle doit, au contraire, veiller en tout temps à ce que la contribution réclamée à ces populations ne soit pas hors de proportion avec le développement dûment constaté de la fortune publique.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue, non plus, que l'impôt dans ce pays, comme du reste dans la plupart de nos autres colonies d'Afrique, outre qu'il est nécessaire et doit être en rapport avec les besoins forcément multiples du budget local, a une portée sociale considérable; il oblige progressivement tous ceux qu'il atteint à un travail plus régulier, et par là même, modifie avantageusement à la longue leur manière de vivre. Au point de vue économique, et en attendant l'accroissement de la population, devenu depuis quelque temps l'un des objectifs les plus importants de nos œuvres d'assistance, il constituera pendant longtemps encore le moyen le plus efficace de nous procurer la main-d'œuvre indispensable à toute exploitation coloniale et qui, malheureusement, nous a toujours fait jusqu'à présent presque totalement défaut.

Que de fois n'a-t-on pas dit, à ce propos, qu'il fallait créer aux naturels de nos colonies, des besoins nouveaux capables de les déterminer, en dépit de leur apathie, soit à augmenter et à varier leurs productions, soit par l'appât d'un salaire libérateur, à rechercher dans les factoreries; l'industrie, les exploitations rurales ou minières, l'emploi de leurs bras inactifs? L'impôt n'est-il pas, d'autre part, le moins éludable et le plus constant comme le plus moral de ces besoins? Mais, dans cet ordre d'idées, il ne doit jamais être au-dessous des facultés des impositaires, dont il ne peut concourir réellement à transformer le caractère fruste et indolent qu'à la condition de les placer dans une situation sans autre issue et dans l'obligation, par conséquent, d'accomplir l'effort utile. Il est,

en d'autres termes, une mesure exacte à laquelle il faut atteindre tout en se gardant bien de la dépasser, sous peine de produire, sans profit certain pour la Colonie, une compression inique et dangereuse et de tarir, d'un coup, une source de richesses et de revenus qu'il faut savoir ménager.

Une commission spéciale a d'ailleurs été instituée par les soins du Gouverneur général à l'effet de procéder, à ce point de vue, à l'étude consciencieuse de la situation économique de l'Ile et d'établir sur une base solide le calcul des taxes et impositions diverses à percevoir en 1906. Cette commission, dont la composition a été récemment complétée par l'addition de deux membres indigènes et qui est présidée par le Directeur du contrôle financier, comprend sept autres membres parmi lesquels un délégué de la Chambre consultative de Commerce de Tananarive. Elle est tout particulièrement compétente pour solutionner le problème de la refonte des impôts indigènes, et il ne peut résulter de ses réunions qu'une œuvre pondérée et susceptible, en tout cas, d'éclairer le Gouvernement de la Colonie sur la nature et la quotité des charges qui peuvent et doivent incomber aux populations indigènes de Madagascar.

***

Un lot de bétail très important a été exporté de Majunga, à destination de Lourenço-Marquès, après avoir subi l'opération de la tuberculinisation. De tous les animaux ainsi expédiés, une huitaine, au plus, auraient été reconnus tuberculeux à l'arrivée du troupeau.

Ces constatations sont évidemment des plus favorables à la reprise régulière et à l'accroissement de notre commerce de bétail que les autorités portugaises, prévenues par quelques envois malheureux, menaçaient de frapper d'interdiction.

Il y a lieu d'espérer, grâce à elles, que nos expéditions de bœufs en Afrique orientale reprendront bientôt plus régulièrement, au grand profit de nos éleveurs et de l'avenir d'une des branches les plus importantes de notre commerce d'exportation.

Le 8 juillet, à 9 heures du soir, un grand dîner officiel, offert par M. Lepreux, Gouverneur général par intérim, en l'honneur de M. Constantin, ingénieur-inspecteur des Travaux publics, envoyé en mission à Madagascar par M. le ministre des Colonies, réunissait à la Résidence les notabilités officielles de Tananarive.

A l'issue de ce dîner, M. Lepreux a prononcé une intéressante allocution que le *Journal officiel* de la Colonie reproduit in extenso et qui restera, dans son élégante concision, comme l'exposé le plus précis et le plus réconfortant de la situation économique actuelle de Madagascar.

Après avoir souhaité à M. l'inspecteur Constantin une cordiale bienvenue, M. Lepreux a exprimé chaleureusement les sentiments de gratitude qu'inspire à la Colonie tout entière, mais plus particulièrement au Gouvernement général de la Grande Ile, la mission d'inspection ordonnée par le Département en ce qui concerne la construction du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale. Il a déclaré se réjouir non seulement de cette enquête, instamment réclamée depuis longtemps, et qui bientôt aura fait enfin justice des critiques imméritées et tant de fois formulées à l'égard du Chef de la Colonie, mais encore du choix de l'ingénieur émérite qui en a été chargé, et dont l'esprit éclairé et les conseils autorisés pourront être d'un si grand profit pour le pays.

Entrant, ensuite, dans le vif de son sujet, M. Lepreux exposa à grands traits l'état de cette grosse question. Il montra comment les dégâts considérables causés à la nouvelle ligne par le cyclone du mois d'avril, ne sauraient être attribués, comme on a pu le croire, ni à des erreurs ni à des malfaçons, mais uniquement à la violence extrême et impossible à prévoir, de perturbations atmosphériques jusqu'alors inconnues dans ces régions. Il rappela les efforts persévérants tentés depuis neuf ans par le Gouvernement local dans le but d'améliorer toujours et de parfaire l'œuvre déjà considérable accomplie à Madagascar, et, dans une bienveillante et généreuse pensée, rendit hommage à la valeur professionnelle, au dévouement et à l'inlassable énergie du personnel, militaire et civil, qui sous l'intelligente impulsion du colonel Roques,

directeur du Génie, a travaillé ou travaille encore à la construction de la voie ferrée, à cette entreprise de longue haleine dont les difficultés sans nombre opposées par la nature rendent l'exécution si pénible et qui est destinée, avec le réseau de routes actuellement en instance d'achèvement, à compléter utilement l'outillage économique si insuffisant de notre grande possession de la mer des Indes.

Puis, ayant examiné rapidement les avantages certains qui résulteront de l'établissement de cette ligne et noté, en passant, l'état satisfaisant des ressources financières de la Colonie ainsi que le relèvement de bon augure dont ont bénéficié les recettes douanières au cours de ces derniers mois, M. Lepreux a terminé en levant son verre en l'honneur de M. Clémentel, Ministre des Colonies, à qui il adressa les vœux respectueux du Gouvernement local, et en faisant appel aux sentiments de justice de M. l'ingénieur Constantin, en qui il espère, a-t-il dit, que la Colonie aura enfin désormais, auprès du chef du Département, un avocat influent et écouté.

Répondant à M. Lepreux, M. Constantin a affirmé son dévouement absolu à l'œuvre admirable que poursuit le Gouvernement de Madagascar.

« J'ai suivi pas à pas, a déclaré M. Constantin, tous les chantiers du chemin de fer. J'ai pris conscience des difficultés considérables qui devaient être surmontées pour la réalisation de cette œuvre grandiose, j'en ai pris conscience par les yeux de l'Ingénieur, j'en ai pris conscience par le cœur en saluant avec émotion, semées bien nombreuses hélas le long de ma route, les tombes des collaborateurs grands et petits qui ont donné leur vie pour le succès de la colosale entreprise. Puisse la généreuse terre malgache fructifier par cette semence précieuse que la mère-patrie ne lui a pas ménagée !

« Je dirai fidèlement à M. le Ministre tout ce que j'ai vu, les difficultés vaincues, le dévouement et la foi dans l'avenir de tous vos collaborateurs de cette grande œuvre, je dirai les efforts déployés en vue de la création d'un réseau de routes dans cet immense territoire, les travaux nombreux de voirie et d'édilité exécutés dans les villes, les progrès réalisés en vue

de donner à l'Ile de Madagascar l'outillage qui lui permettra de tenir la place à laquelle elle a droit dans le monde. »

M. Constantin a promis, enfin, d'être à Paris l'avocat dévoué de la Colonie, et remerciant le Gouverneur général de ses paroles de bienvenue si cordiales, a levé son verre en l'honneur de M. Lepreux, en l'honneur de tous les collaborateurs de la grande œuvre de colonisation, et bu à la prospérité de Madagascar.

***

Les 7 et 8 juillet courant, a eu lieu à Fenoarivo (province de l'Imerina centrale), une grande foire à laquelle ont assisté plus de 50.000 personnes.

Au cours des deux journées, les transactions ont porté sur plus de 2.500 animaux de race bovine, porcine ou ovine, indépendamment des volailles nombreuses et des produits de toutes sortes apportés en grande quantité sur cet important marché.

M. Lepreux avait tenu à présider en personne l'ouverture de la foire et s'y était rendu le vendredi matin à dix heures accompagné du directeur du Contrôle financier et de M. l'administrateur Gerbinis, chef de la province de l'Imerina centrale. Le chef de la Colonie a d'ailleurs profité de cette occasion exceptionnelle pour organisé sur le marché un grand kabary au cours duquel il a vivement engagé les indigènes à s'adonner à la culture et à l'élevage et à prêter leur concours aux entreprises des colons européens.

M. Lepreux ayant ensuite annoncé que les chanteurs malgaches seraient désormais exempts de patentes, et qu'il se proposait de faire étudier la possibilité de dégrever les riz de tous droits de place sur les marchés, ses paroles ont été saluées par les acclamations enthousiastes de la foule.

La cérémonie s'est terminée par les danses et les chants habituels, exécutés sur la place de Fenoarivo, artistement décorée pour la circonstance.

***

C'est avec tout l'éclat accoutumé que la Fête nationale vient d'être célébrée à Tananarive. L'animation la plus extraor-

dinaire n'a cessé de régner pendant les deux journées des 13 et 14 juillet dans les rues et sur les places de la capitale malgache, magnifiquement pavoisées par les soins de la municipalité et du service des Bâtiments civils ; toujours même concours des populations, accourues en masse de tous les villages environnants pour assister à la fête et prendre leur part des divertissements traditionnels.

Depuis plusieurs jours, de grandes affiches tricolores, placardées sur tous les murs, en détaillaient complaisamment l'alléchant programme ; des rumeurs inusitées, les détonations des pétards, les répétitions musicales que trahissaient les sons, stridents ou voilés, apportés jusque dans les quartiers les plus reculés par les caprices de la brise, la décoration des édifices publics, toutes ces dispositions familières qui précédent les jours de grande liesse populaire, avaient mis la ville en joie bien avant l'ouverture officielle des réjouissances.

Un soleil radieux se leva sur la journée du 13 et des groupes nombreux de flâneurs malgaches, parés pour la plupart de lambas immaculés, se mirent à circuler, dès le matin, observant, avec une curiosité avide et sympathique, les derniers préparatifs de la fête. A une heure, une distribution de secours et de vêtements eut lieu à la Mairie au profit des indigents, et cet heureux prologue, très goûté, d'ailleurs, des bénéficiaires, ne laissa pas de stimuler davantage les ardeurs joyeuses de la foule. A cinq heures, des salves d'artillerie, répétées par tous les échos, se firent entendre dans la direction du Fort-Duchesne et enfin, à huit heures, de multiples illuminations, dont plusieurs, très remarquables, ont été justement admirées, communiquaient aux principaux quartiers de Tananarive, un aspect vraiment féerique. Celles de la place d'Andohalo surtout, qui figuraient au programme comme l'une de grandes attractions de la soirée, ont été très réussies et produisaient, au sein des vertes frondaisons qui bordent cette charmante promenade, un très heureux effet.

Une superbe retraite aux flambeaux, exécutée avec le concours des clairons de la garnison et des deux musiques des Tirailleurs malgaches et du Gouvernement général, puis un

concert donné sur la même place par la musique du 13e régiment d'Infanterie coloniale, ont agréablement terminé cette première journée de fête.

Au lendemain, 14, était naturellement réservée la partie la plus chargée du programme. Vers huit heures et demie, nouvelles salves d'artillerie pendant qu'une irrésistible marée humaine envahissait les abords de l'avenue de France où a été passée à neuf heures par M. le général de Trentinian une brillante revue des troupes. Celles-ci défilèrent en bon ordre, aux accents d'une marche entraînante entre les deux tribunes disposées de part et d'autre de l'avenue et dont l'une était occupée par M. Lepreux, Gouverneur général par intérim, entouré des principaux fonctionnaires de Tananarive.

A l'issue de la revue, s'ouvrirent les jeux traditionnels de Mahamasina et les jeux nautiques sur le lac d'Anosy. Toute la population indigène de la ville et des environs, pittoresquement massée sur le plateau et la partie de la route circulaire qui avoisinent le lac, au pied des collines de Tananarive, assistait ou prenait part à ces réjouissances auxquels succédèrent dans l'après-midi des courses pédestres fort amusantes et de nouveaux jeux constituant un spectacle des plus intéressants et des plus mouvementés, organisés par le Sport-Club avec le concours de la musique du 1er Tirailleurs malgaches.

Simultanément, avait lieu, au théâtre, une représentation populaire et gratuite de la *Fille du Tambour-Major*, offerte également avec la participation de la musique du 13e régiment d'infanterie coloniale, qui s'est prodiguée sans compter pendant toute la durée de la fête. A quatre heures, des courses de bicyclettes pour Malgaches et pour Européens, clôturaient cette longue série de divertissements.

Le soir, après neuf heures, un grand feu d'artifices, tiré sur la digue du lac d'Anosy, obtint un succès complet. Le lac d'Anosy semblait transformé pour la circonstance en une lagune vénitienne, que sillonnaient dans la nuit des gondoles chargées de lanternes, d'un effet merveilleux.

Enfin, une soirée dansante était offerte par M. Lepreux aux officiers, fonctionnaires et habitants européens de Tananarive, dans les salons de la Résidence où une foule énorme s'est

franchement amusée jusqu'au matin, aux accords d'un orchestre excellent. Le cotillon final, très réussi et très brillant, a été conduit par Mlle Tullia Bruelle et M. le capitaine Gauthé, de l'artillerie coloniale.

Dans les différentes provinces de l'Ile, la Fête Nationale a également été célébrée avec le plus grand éclat. Toutes ont rivalisé d'entrain et d'animation, mais la palme revient sans conteste à la ville de Tamatave dont les réjouissances multiples composaient un programme des plus complets. La fête y a commencé, le 13 au soir, par la traditionnelle retraite aux flambeaux, exécutée avec le brillant concours de la fanfare militaire. A noter, toutefois, cette particularité, bien nouvelle et très originale, que le cortège comprenait plusieurs pousse-pousse décorés avec beaucoup de gout et d'habileté et un grand char allégorique superbe, figurant l'entrée du Roi de l'Or dans sa bonne ville de Tamatave. Naturellement, sur tout le parcours du défilé, les maisons particulières et les édifices publics avaient été magnifiquement pavoisés et illuminés et des prix ont été décernés aux propriétaires des immeubles ornés avec le plus grand art.

La journée du 14 a commencé, comme toujours, par une généreuse distribution de secours aux indigents; puis, des régates et des courses de bicyclettes ont entièrement rempli la matinée. L'après-midi, malheureusement, la fête a été légèrement contrariée par le mauvais temps et bien des jeux ont du être ajournés, mais l'animation a repris de plus belle, dans la soirée, au cours d'un grand bal populaire qui a eu lieu au marché couvert, et n'a pris fin qu'à une heure avancée de la nuit.

M. E. Hesling, administrateur-maire de Tamatave, et Mme Hesling, ont offert le lendemain à la Résidence, une seconde soirée dansante à laquelle assistaient plus de cent invités. Cette soirée s'est terminée par un grand cotillon conduit avec une grâce toute charmante par Mlle Doquin, secondée par M. l'administrateur-adjoint Stryienski.

A Manjakandriana, Ambositra, Antsirabe, Ankazobe, Mananjary; à Fiarantsoa, Vatomandry et Majunga, les fêtes du 14 Juillet, très brillamment organisées, ont été marquées par

un très bel entrain. A Fianarantsoa et à Vatomandry, surtout, l'animation a été très grande. De nombreux indigènes s'y étaient rendus des points les plus reculés pour assister à la Fête, vraiment favorisée, dans ces régions, par un temps splendide.

Nul incident fâcheux n'est venu troubler un seul instant le cours joyeux des divertissements populaires et la bonne harmonie n'a cessé, pendant les deux journées consacrées aux réjouissances, de régner d'un bout à l'autre de la Grande Ile, parmi les populations européennes ou indigènes.

Et maintenant, s'il est permis de philosopher quelque peu, et de chercher à retirer de l'histoire de ces deux jours de fêtes un enseignement utile, nous nous demanderons si la joie exubérante et sincère qu'éprouvent nos sujets malgaches à fêter le 14 Juillet et à se faire ainsi l'écho si fidèle de notre propre joie, n'a pas d'autre cause que le vain attrait du plaisir et du bruit? Nous inclinerons à croire, quant à nous, qu'il faut aussi y voir un peu de cet attachement à la grande France que sont bien capables, après tout, de leur inspirer, nos saines et bonnes traditions faites de justice, d'indulgence et de vigilante sollicitude.

* * *

La situation politique continue de s'améliorer et les nouvelles, reçues du Sud, loin de justifier les alarmes inconsidérées qui se sont manifestées au commencement de la rébellion, sont, au contraire, de jour en jour plus rassurantes. C'est ainsi, qu'au début de cette quinzaine, un télégramme nous a appris que le redoutable Inapaka, le chef des rebelles de l'Isalo, avait été tué au cours d'une reconnaissance dirigée par le capitaine Sévignac.

Un autre télégramme plus récent a annoncé, d'autre part, que le grand chef Zafinindrika, de Betroka, venait de faire sa soumission. Ihora s'est, en effet, rendu, avec de nombreux rebelles, à l'administrateur Bastard, chef du district de Betroka (Province de Tuléar). Enfin, les tribus du district de Vondrozo qui, obéissant à la voix de Befanoha, avait pris une attitude hostile, ont également fait leur soumission.

Quant au chef Befanoha lui-même, fuyant toujours devant nos troupes, il s'est réfugié avec ses partisans dans la forêt du Kalambatitra où les difficultés du terrain rendent, il est vrai, la poursuite des plus difficiles, mais des postes nombreux surveillent activement tous ses mouvements et, par des reconnaissances fréquentes, harcèlent sans trève ces derniers irréductibles qui paraissent, d'ailleurs, manquer de munitions et donnent déjà des signes non équivoques de découragement.

Tout porte à croire, dans ces conditions, que la pacification complète des territoires insurgés sera sous peu un fait accompli et que s'ouvrira bientôt, de nouveau, une ère de calme et de sécurité, féconde pour la colonisation de ces régions déjà rendues en grande partie au commerce et au travail des champs.

* * *

Il me faut hélas! terminer, cette fois, ma correspondance, par un obituaire assez chargé. Nous avons, en effet, depuis la dernière quinzaine, plusieurs décès à déplorer; c'est, d'abord, celui de M. Cahuzac, président de la Cour d'appel de Tananarive, survenu le 13 juillet, puis celui de M. Souquet-Bassiège, avocat-défenseur à Tamatave, qui a eu lieu deux jours après, et, enfin, ceux de MM. Victor Boyer, colon à Antalaha, Antoni Couchoud, planteur à Amboasary, et Auguste François, garde régional à Marolambo, survenus respectivement les 15, 19 et 21 juillet.

M. Albert Cahuzac était né à Albi le 12 février 1856. Il était encore dans la force de l'âge lorsqu'une mort cruelle et inexorable est venue le surprendre au milieu d'une famille éplorée dont la douleur faisait peine à voir.

Les obsèques du regretté président ont eu lieu le jour de la Fête nationale. Toute la population européenne de Tananarive, tristement impressionnée par cette mort inattendue, faisant trève aux réjouissances traditionnelles, avait tenu à accompagner la dépouille mortelle de M. Cahuzac jusqu'au cimetière.

M. Lepreux, gouverneur général par intérim, M. de Lyques,

procureur général intérimaire, chef du Service de la Justice, M. Legendre, conseiller à la Cour, M. Bruelle, enfin, avocat-défenseur et conseiller honoraire, ont prononcé des discours et fait l'éloge du défunt dont ils ont retracé la vie laborieuse et féconde.

— Né à Saint-Pierre de la Martinique le 14 novembre 1859, M. Souquet-Bassiège, obligé de quitter son pays à la suite de l'épouvantable catastrophe du 8 mai 1902, qui l'avait complètement ruiné, était venu à Madagascar pour tenter de se créer une nouvelle situation. Il est mort presque subitement, au moment où il avait su conquérir par son talent oratoire, la rectitude de son jugement et l'étendue de son savoir professionnel, une place importante au barreau de Tamatave. Ses obsèques ont eu lieu le 16 juillet en présence d'une foule nombreuse et recueillie et Me Le Garrec, collègue et ami du défunt, a rappelé sa vie courageuse, faite de sacrifice et de labeur. Me Souquet-Bassiège laisse, à Tamatave, une veuve et cinq enfants que sa soudaine disparition a plongés dans la plus affreuse douleur.

— Déjà parvenu au déclin de la vie, M. Victor Boyer était âgé de soixante-quinze ans quand la mort est venue le ravir à l'affection des siens. Gérant depuis 1898 d'une plantation importante de vanille à Antalaha, ce colon était très connu et très estimé dans toute la province de Vohémar. Il laisse une veuve et trois enfants dont deux sont encore en bas-âge.

— M. Antoni Couchoud était un ancien élève de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne où il était né en 1845. Il avait déjà passé une bonne partie de sa vie aux colonies et à l'étranger lorsqu'il vint s'établir à Madagascar, en 1895. Dirigeant, en qualité d'ingénieur, plusieurs exploitations minières, il donnait, en même temps, ses soins les plus assidus à une vaste plantation de café qu'il avait créée lui-même à Amboasary et avait également fondé une fabrique assez importante de beurre et de fromage qui est aujourd'hui très prospère.

— Enfin, M. François, garde régional, était originaire des pays annexés, étant né à Sarralbe (Lorraine), le 18 mars 1868. Engagé volontaire à 19 ans, au titre étranger, il servit également dans l'infanterie coloniale et fit successivement les

campagnes d'Afrique, du Tonkin et de Madagascar. Libéré en qualité d'adjudant et décoré de la médaille militaire, il fut nommé, le 18 octobre 1904, garde régional et affecté à la province des Betsimisaraka du Sud. C'est là qu'il vient de mourir sincèrement regretté de toute la popuation de la province et plus particulièrement de ses chefs hiérarchiques qui appréciaient fort ses services, son dévouement et son caractère.

J. Rolph.

* * *

A Tamatave. — Notre collaborateur A. Tarnawa nous adresse de Tamatave, à la date du 31 juillet, les quelques notes ci-après :

Depuis un certain temps déjà les provinces des Betsimisaraka du centre et des Betanimena, ainsi que les districts environnants, étaient inquiétés par une bande d'indigènes qui s'attaquaient surtout aux villages éloignés et grâce, sans doute, à la terreur qu'ils inspiraient, pouvaient échapper aux poursuites en se réfugiant dans les taillis inextricables de la grande forêt. Mais cette fausse sécurité, à laquelle ils s'habituèrent vite, excita leur cupidité. Ils descendirent dans les régions de brousse rase et même dans la plaine côtière. C'est ainsi qu'ils poussèrent l'audace jusqu'à assassiner un Européen, M. Fontex, qu'ils tuèrent en pleine nuit, au milieu de son sommeil, suivant la coutume malgache, car la moindre résistance d'un « Vazaha » les aurait fait fuir. Des brigades de police indigènes furent lancées à leurs trousses ainsi que plusieurs agents de la sûreté. L'arrestation de toute la bande fut un soulagement pour tous, et les principaux auteurs du crime sont actuellement en prévention à la prison de Tamatave. Cette affaire venant fort peu de temps après le meurtre retentissant d'un prospecteur de la province d'Antsirabe, avait ému l'opinion surtout à une époque où la brousse est parcourue par un si grand nombre de mineurs. Dans le pays même, cet événement est considéré comme un simple « fait divers », ayant son côté triste et regrettable, mais ne revêtant en aucune façon un caractère politique d'extermination de l'Européen. Il faut noter, en effet, que bien qu'il soit originaire de la Malaisie, le Malgache n'a aucune tendance à s'affilier à une société secrète ni à prêcher la guerre sainte. Quand donc nous qualifions cet assassinat de « faits divers » nous voulons simplement indiquer par là qu'il

n'a aucun rapport avec les récents événements du Sud, afin d'éviter des rapprochements que les personnes étrangères aux choses de Madagascar seraient peut-être tentées de faire.

— De même qu'en France un événement, sensationnel un jour est oublié le lendemain, de même l'intérêt soulevé par le meurtre de Fontex s'est perdu dans l'écho des fêtes du 14 Juillet, qui, cette année, ont été particulièrement réussies à Tamatave. Le programme classique des fêtes et courses a été amplifié par de nombreuses innovations. La retraite aux flambeaux, a été remplacée par l'*Entrée solennelle du Roi de l'Or à Tamatave* le 13 au soir. Le lendemain le « Tout Tamatave » assistait à des épreuves sportives et nautiques, et à un concours de pousse-pousse fleuris qui a provoqué une bataille acharnée de serpentins.

Le soir, le Marché couvert renvoyait les joyeuses ritournelles des valses et des polkas du bal indigène où tirailleurs, bourjanes et ramatoa aux robes bariolées se mêlaient dans un enchevêtrement des plus pittoresques.

La soirée du 15 réunissait à la Mairie les fonctionnaires, les officiers et les colons de la ville en un bal très bien préparé qui ne prit fin qu'à quatre heures et demie du matin après un cotillon et une farandole aux lanternes dont les « anneaux » phosphorescents se sont déroulés sur toutes les vérandahs de la Résidence.

— L'entrée du « Roi de l'Or » a entraîné la venue de nombreux « courtisans » dans notre ville. Une dizaine de prospecteurs anglais du Transvaal viennent de débarquer d'un vapeur de la *Castle Line*. Cette compagnie va même créer un service régulier entre Durban et Madagascar. Aussi peut-on prévoir une recrudescence prochaine dans le travail minier de la Grande Ile et par conséquent une reprise générale du commerce. La question de l'or à Madagascar offre de jour en jour un intérêt plus grand. Nous comptons du reste en parler sous peu.

A. TARNAWA.

* * *

Madagascar au Jardin colonial de Nogent. — Nous avons relaté dans notre précédent numéro le vif succès obtenu par l'Exposition coloniale de Nogent. La *Dépêche coloniale illustrée*, qui a consacré son numéro du 15 août à cette belle manifestation de l'activité coloniale restera, pour tous ceux qui ont visité l'Exposition, le plus agréable et le plus instructif des souvenirs.

Notre aimable confrère a bien voulu nous permettre de lui em-

La Salle d'exposition des produits de Madagascar au Jardin colonial de Nogent

(Dépêche Coloniale Illustrée)

prunter une de ses meilleures photographies, celle qui représente la salle consacrée à la colonie de Madagascar, salle qui n'a pas disparu avec les autres constructions éphémères de l'Exposition, mais constituera une exposition permanente des produits du sol et du sous-sol de la Grande Ile africaine.

Les collections qu'elle renferme seront conservées avec le plus grand soin par M. Dybowski et ses collaborateurs ; elles seront constamment tenues à jour par de fréquents envois du Gouvernement général de l'Ile, de telle façon que les nombreux visiteurs du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne soient toujours à même de se documenter utilement et de se rendre un compte exact de l'état de la colonisation agricole ou industrielle de Madagascar.

Nominations. — Par décret en date du 12 août, ont été nommés ou promus dans le personnel des administrateurs coloniaux :

Administrateurs de 1re classe. — MM. Berthier, Sasias, Gerbinis et Bénévent.

Administrateur de 2e classe. — M. Goujon.

Administrateurs de 3e classe. — MM. Menguy et Talvas.

Administrateurs-adjoints de 1re classe. — MM. Bonneval, Barreau, Alglave et Demarsy.

Administrateurs-adjoints de 2e classe. — MM. Chardon, du Chaxel, Mouttet, Charvet, Claude, de Juzancourt, Leloup, Fraud, Pillias, Boveil, Roméas, Bontemps et Didelo.

Administrateurs-adjoints de 3e classe. — MM. La Barbe, Bournas, Decler-Fourestier, de Villèle, Ancelin, Rambaud, Coureau, Gauthier, Krotoff, Vautrain et Roquet.

Le Comité de Madagascar est heureux d'adresser aux nouveaux promus ses plus sincères félicitations.

Tableau d'avancement. — Par arrêté du ministre des Colonies en date du 10 août, ont été inscrits à la suite du tableau d'avancement, en plus des administrateurs dont nous signalons plus haut la nomination :

Pour l'emploi d'administrateur-adjoint de 1re classe, MM. Deltel et Cradier.

Pour l'emploi d'administrateur-adjoint de 2e classe, MM. Marchand, Charles, Teyssandier, Campan et Butel.

L'étain à Madagascar. — Un échantillon de minerai d'étain a été envoyé à l'Imperial Institute par M. T.-P. Porter, consul d'An-

gleterre à Tananarive, avec prière de l'analyser et de déterminer sa valeur commerciale.

Ce minerai fut examiné par la Section technique et scientifique qui reconnut que c'était un bloc massif de cassitérite. Analysé, on obtint les résultats suivants :

Oxyde stanique SnO^2.	97,98 0/0	équivalent à 75,5 0/0 d'étain métallique.
Oxyde ferrique Fe^2O^3.	0,15 0/0	
Chaux CaO	0,20 0/0	
Résidu insoluble, principalement oxydes niobique et tantalique.	1,55 0/0	

Ce spécimen est donc un excellent minerai d'étain puisqu'il contient 77,5 pour 100 d'étain métallique, alors que les meilleures minerais exploités ne donnent que 59 ou 72 pour 100 d'étain. Mais il ne faut pas espérer qu'une fois exploité sur une grande échelle on continue à obtenir un rendement aussi fort. Le spécimen envoyé de Madagascar est exempt de fer et d'autres impuretés et donnerait un métal relativement pur à la première fusion.

Du minerai de même qualité que ce spécimen vaudrait probablement environ 90 £ (2.250 fr.) la tonne dans les centres usiniers habituels où l'étain en lingot vaut 135 £ (3.375 fr).

Modifications au recrutement des administrateurs-adjoints. — M. Clémentel, ministre des Colonies, vient de soumettre à la signature du Président de la République un décret modifiant le mode de recrutement des administrateurs-adjoints des colonies.

Aux termes du nouveau décret, les élèves brevetés de l'Ecole coloniale seront désormais assujettis, avant d'être nommés administrateurs, à un stage d'une année dans les divers bureaux du chef-lieu de la colonie où ils seront appelés. Ils passeront ensuite un examen pratique, dont la sanction, en cas d'échec, serait le licenciement.

D'autre part, les adjoints de première classe des services civils ou des affaires indigènes, les fonctionnaires des diverses administrations coloniales, les officiers des troupes coloniales ou assimilés et les explorateurs, qui voudront être nommés administrateurs, seront tenus de suivre auparavant pendant un an des cours spéciaux, institués à l'Ecole coloniale, et aux termes desquels ils devront obtenir un certificat d'aptitude.

Le décret annoncé n'ayant pas encore paru au *Journal Officiel*

au moment où notre *Revue* s'imprime, nous ne pouvons indiquer à partir de quelle date sont applicables les nouvelles dispositions arrêtées par M. Clémentel.

Le voyage de M. Lepreux — Le gouverneur général par intérim a quitté Tananarive le 14 août pour effectuer dans le sud et l'est de l'Ile une tournée d'inspection. Son absence de Tananarive durera environ deux mois et demi. L'itinéraire général du voyage comprend le cercle de Fort-Dauphin, la province de Farafangana, la province de Mananjary, la province des Betsimisaraka du Sud (Vatomandry-Mahanoro), la province des Betanimena (Andevorante) et la province des Betsimisaraka du centre (chef-lieu Tamatave).

M. Lepreux est arrivé à Fort-Dauphin le 29 août. Il a trouvé la région absolument calme, et il a immédiatement réuni les chefs indigènes en un kabary où il a reçu d'eux le serment que la tranquillité ne serait plus troublée. Les chefs malgaches ont emporté de cette réunion solennelle une vive impression; les troupes cantonnées à Fort-Dauphin assistaient au kabary.

Après un court séjour à Fort-Dauphin, M. Lepreux doit revenir à Tamatave, par terre. Il s'arrêtera dans les principales localités récemment affectées par les troubles du Sud : Ranomafana, Vangaindrano, Farafangana, Vohipeno, etc.; de nombreux kabary seront faits en sa présence aux habitants de ces turbulentes régions.

C'est vers la fin de septembre que M. Lepreux sera de retour à Tamatave, où il séjournera jusqu'au 4 ou 5 novembre. Dans le courant d'octobre, il visitera les chantiers du chemin de fer en compagnie du colonel Roques, qui doit rentrer en France à cette époque avec sa famille. Indiquons, en passant, que les travaux de réfection de la voie ferrée, poussés avec une grande activité, sont très avancés et qu'en octobre la ligne sera rendue à l'exploitation, depuis Brickaville *jusqu'au Mangoro*.

M. Lepreux sera accompagné dans sa tournée par MM. l'administrateur Sasias, chef du cabinet civil; le commandant Galy-Aché, chef du bureau militaire; le docteur Jourdran, directeur de l'Ecole de médecine de Tananarive; les administrateurs Carde et de Guise, chefs des premier et deuxième bureaux du Gouvernement général.

Etoile d'Anjouan. — Nous apprenons avec plaisir que le si dévoué président de notre section de Poitiers, M. Hild, doyen de la Faculté des lettres, vient d'être promu officier de l'Etoile d'Anjouan. Nous lui adressons, en cette circonstance, nos bien sincères félicitations,

DENTELLIÈRES MALGACHES

LA CLASSE DE DENTELLES DES ÉCOLES MUNICIPALES DE CHARONNE.
Au premier plan, assises par terre : Razanamanga et Rafara.

Deux jeunes dentellières malgaches, amenées en France par le général Gallieni, suivent depuis deux mois les cours de l'école municipale des filles de Charonne, 40 rue des Pyrénées, dirigée par Mlle Charles, et y donnent toute satisfaction à leurs professeurs.

Razanamanga et Rafara, — c'est le nom des petites Hova — apprennent également le dessin au cours spécial de la Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris, 25, rue Croix des Petits-Champs, et témoignent à cet égard un goût des plus vifs et une application véritablement extraordinaire.

Quand elles se seront complètement familiarisées avec les difficultés de leur métier, et seront devenues de bonnes échantillonneuses, — cela, dans 2 ou 3 ans, — elles retourneront à Madagascar pour enseigner à leurs compagnes ce qu'elles-mêmes auront appris en France, et développer ainsi dans la Grande Ile l'industrie dentellière qui semble appelée à devenir une source très sérieuse de profits pour la Colonie et nos nouveaux sujets.

(L'excellente revue féminine *La Femme d'aujourd'hui* a publié dans son numéro d'août une très intéressante étude sur les dentellières malgaches, ornée de dessins et de photographies).

Le Malgache à l'Institut colonial de Nancy. — Pour la première fois, à la session de juillet 1905, l'Université a fait passer les examens du diplôme d'études coloniales avec mentions de langue malgache et de langue annamite.

Pour répondre aux besoins du commerce et de la colonisation à Madagascar, un cours de langue malgache est créé à l'Institut colonial de Nancy et s'ouvrira le 15 novembre prochain.

Par décision du 30 juillet, M. Daeschner, ancien adjudant, chef de district dans la colonie de Madagascar, a été nommé répétiteur de langue malgache à l'Institut colonial de l'Université de Nancy, pour l'année scolaire 1905-1906.

La question minière continue à préoccuper vivement tous ceux qui s'intéressent aux choses de Madagascar, et l'on attend avec une certaine impatience le nouveau décret qui doit réglementer les exploitations et les concessions aurifères. Au moment où nous écrivons ces lignes (4 septembre), on annonce que cette réglementation, enfin arrêtée, sera soumise par M. Clémentel à l'approbation du prochain conseil des ministres; espérons que cette nouvelle est exacte et que, dès lors, nous allons être promptement fixés. Les intéressés commencent, en effet, à trouver le temps long, des pro-

testations motivées et qui ne sont vraiment que trop justifiées nous arrivent de la Colonie, signalant que tout travail sérieux est devenu impossible tant que les termes du décret ne seront pas connus; il importe donc que le Gouvernement mette fin le plus tôt possible à cette situation très préjudiciable aux intérêts de la Colonie et des particuliers.

Sur les exploitations aurifères elles-mêmes il n'y a rien de bien saillant à noter. Nous avons signalé dans notre dernier numéro l'exode à Madagascar d'un grand nombre de prospecteurs de l'Afrique du Sud, et la constitution, tant à Madagascar qu'au Transvaal et en France, de sociétés et de syndicats ayant pour objet la recherche de l'or. Des ouvriers mineurs venant de Johannesburg se sont également rendus à Madagascar et, — naturellement — n'y ont pas trouvé à s'employer, aucune exploitation industrielle des gisements aurifères n'ayant été encore entreprise. Il leur faudra donc retourner au Transvaal, et afin d'éviter de nouvelles déceptions, M. Porter, consul d'Angleterre à Tananarive, a, sur l'invitation de M. Lepreux, fait savoir officiellement à ses nationaux qu'ils aient à s'abstenir de venir — pour le moment du moins — chercher du travail à Madagascar dans les mines d'or.

Notons, enfin, qu'une baisse assez considérable s'est produite le mois dernier, à la suite d'une campagne de presse, sur les actions du Syndicat lyonnais, et, en général, sur toutes les affaires minières de l'Ile, principalement sur celles constituées par les différents groupes ou syndicats du Transvaal. Il n'y a rien là qui soit de nature à faire mal augurer de l'avenir des exploitations aurifères, la spéculation étant l'unique cause de ces fluctuations, trop exagérées dans un sens comme dans l'autre, pour reposer sur des bases sérieuses.

Nous devons mettre aussi le public en garde contre une campagne tendant à déprécier les mines d'or de Madagascar, entreprise ces temps derniers tant en France qu'en Angleterre, par ceux-là mêmes qui s'empressent, pour leur compte personnel, de planter des milliers de piquets à Madagascar!

La Colonie de Madagascar

à l'Exposition de Marseille en 1906

Les expositions semblent avoir quelque peu lassé le public, celles du moins qui sont qualifiées d'universelles. Chicago, Paris, Saint-Louis, Liège ont successivement tenté de retenir l'attention. La grande fête de 1900 seule paraît ne pas avoir déçu l'attente des organisateurs sinon des concessionnaires. Outre, en effet, que le mot *universel* a par lui-même une apparence légèrement prétentieuse, l'extension démesurée des esplanades, des palais et des galeries fatigue le visiteur. Celui qui veut voir l'exposition par simple curiosité se contente d'aller aux « clous » signalés par l'opinion publique, c'est-à-dire la réclame de la presse, faite par intérêts ou par snobisme. L'homme spécialisé se cantonne de parti pris dans ce qu'il croit pouvoir être utile à son genre d'études. Le système des bons avec entrée fut éminemment ingénieux en 1900, car sans cette carte forcée, beaucoup de gens n'auraient franchi l'enceinte qu'un nombre de fois très limité et certainement inférieur à 25. Aucune statistique n'a d'ailleurs été faite.

On se spécialise forcément volontiers à notre époque, le genre « universel » commençant à être difficile à tenir, sauf pour les journalistes qui en font de naissance et d'habitude. Eux seuls, peuvent se permettre tous les sujets, surtout en première page ! Ceux qui ne le sont pas n'ont le droit de parler que de ce qu'ils connaissent. Cette caractéristique différencie les « intellectuels » des « manuels ».

J'ai ouï dire qu'actuellement il fallait cinq ouvriers au moins pour faire un bouton de manchette. Il en faut davantage pour faire une colonie. Le métier de colonial étant de ceux où l'on doit agir autant que penser, paraît d'ailleurs susceptible de rentrer dans la

catégorie des « manuels » et au risque d'étonner beaucoup de gens en France nous prétendons, au delà de Port-Saïd, que pour être colonial il faut se spécialiser. Ce n'est l'avis ni de certaines sociétés de colonisation soucieuses de satisfaire aux demandes de métropolitains désabusés ou ruinés, ni des pères de famille qui envoient leurs fils aux colonies comme dans des maisons de correction. Se spécialiser, pour celui qui va vers l'outre-mer, c'est partir avec l'idée ferme et bien arrêtée de planter sa tente dans les pays nouveaux et d'y diriger son existence vers un labeur de plusieurs années, rude parfois, actif toujours. Se spécialiser, pour celui qui s'installe dans les régions nouvelles, c'est donner à son activité et à son énergie une tâche en rapport avec ses aptitudes, et à laquelle, appliqué dès le début, il se consacrera tout entier, presque sans esprit de retour. Cette dernière idée, je le sais, est peu française : pas un de nous n'a encore osé donner pour titre à un volume *Quarante et un ans dans les Indes* comme le fit le feld-maréchal Lord Roberts ! Patience, pourtant, cela viendra et la vocation coloniale sur ce point encore triomphera du respect humain. Car il y a maintenant aux colonies des coloniaux, de vrais coloniaux, en nombre tel que leur groupement commence à faire en France une opinion, sinon encore l'opinion ! Et ces coloniaux se sont spécialisés ; chacun dans sa spécialité a étudié sa colonie et il en résulte qu'actuellement on commence à connaître des pays où, dans l'auréole de l'inconnu, se plaçaient jusqu'alors les dessins à la Riou et les aventures à la Jules Verne.

De cette spécialisation est née l'Exposition de Marseille qui en sera une elle-même. L'idée d'une exposition purement coloniale a germé dans plusieurs cerveaux en même temps, car elle venait à son heure, c'est-à-dire au moment précis où d'une part on ne voulait plus d'exposition universelle et où, de l'autre, les colonies étudiées par des spécialistes de tout genre étaient à même de présenter au public un inventaire méthodique et raisonné de leurs ressources, sinon complet, du moins assez avancé pour que le bon ou le mauvais, le succès ou l'échec puissent être mis en relief.

Hanoï avait pris d'ailleurs l'initiative d'une manifestation semblable ; tous ceux qui ont eu la foi d'y aller en ont rapporté le souvenir d'une juxtaposition, insuffisamment peut-être coordonnée, mais déjà très importante et présentant pour les coloniaux un intérêt de premier ordre, celui de la documentation vraie. Hanoï, malheureusement, était trop loin et les visiteurs y furent rares. Il en sera tout autrement à Marseille que sa situation au débouché de la Méditerranée et sur la ligne des stations hivernales fait un peu cos-

mopolite et presque coloniale; c'est une escale sur la route de l'Extrême-Orient, et une station sur la voie du « Rapide-Azur ».

Aucune ville ne pouvait être mieux choisie pour donner aux Européens l'idée des pays du soleil; sous celui du Midi, les constructions aux couleurs vives seront en pleine valeur dans le jeu d'ombres et de lumières, tandis que les indigènes seront en pleine vigueur dans un climat qui se rapproche du leur, depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre. Marseille, par les relations commerciales qu'elle entretient avec nos diverses possessions, paraît, de plus, directement intéressée à une exposition de ce genre; je dis, paraît, car de crainte sans doute d'être taxée d'exagération, la vieille colonie phocéenne s'est recueillie jusqu'à ce jour, et semble même un peu gênée par l'impétuosité juvénile de ses sœurs. Elle attend sans doute la manifestation matérielle de cet élan, traduit par les exécutions des édifices dont elle n'a vu jusqu'ici que les images. C'est son droit d'aînée, sage et pratique; sa reconnaissance suivra les actes des autres; pour le moment elle offre son hospitalité, aimablement, comme une belle provençale.

Donc c'est à Marseille qu'en 1906, les colonies se donnent rendez-vous. Madagascar y sera, simplement et discrètement, avec la juste témérité que donnent aux jeunes personnes les critiques ou les éloges hyperboliques, qui ne lui ont pas manqué, mais avec la ferme volonté d'être et de paraître, ce qu'elle est. Le même soin, du reste, qui guidait le commissaire général de l'Exposition, M. J. Charles-Roux, quand il composait la classification d'ensemble, inspirait au général Gallieni sa circulaire du 7 juin 1904, car les grandes divisions correspondent sensiblement dans ces deux actes organiques:

Celles de la classification: 1° ressources naturelles du domaine colonial; 2° organisation de la colonie; 3° hygiène aux colonies; 4° outillage de la colonie; 5° mise en valeur; 6° industrie; 7° commerce et navigation; 8° exportation; 9° océanographie; 10° lettres, sciences et arts, — peuvent être rangés dans les deux groupes qui constituent les bases des instructions du général Gallieni: 1° ce qui existe; 2° ce qui a pu être fait par l'homme: indigène, colon, fonctionnaire ou officier. Le premier groupe est certainement celui qui demande l'étude la plus complète et la plus impartiale à Madagascar. La Grande Ile, en effet, par la longueur de son axe principal orienté Nord-Sud, et s'étendant au 12° degré de latitude nord jusqu'au 26° degré de latitude sud, présente déjà des différences de climat sur les divers points que viennent accentuer encore les différences d'altitudes et

que modifie la situation découverte ou abritée de ces points, par rapport aux moussons de l'Océan Indien. Tandis qu'en effet il pleut toute l'année sur la côte Est, de Vohémar à Mananjary, la côte Ouest présente deux saisons bien tranchées comme les hauts plateaux; pendant qu'en juillet le thermomètre à Tamatave marque 30° il atteint à peine 18° à Tananarive.

Ces différences de climat ont pour conséquences naturelles des différences de productions: la flore et la faune se modifient suivant les conditions climatériques et l'homme lui-même, manifestation principale de cette faune, est adapté aux diverses régions. C'est à Madagascar plus qu'ailleurs qu'Elisée Reclus aurait pu voir la justification la plus éclatante de sa théorie dans *la Terre et l'Homme* l'indigène dans chaque tribu participe de la région comme les animaux qui y vivent, les plantes qui s'y développent. Si de nombreux métissages provoqués par les diverses immigrations qui se sont produites depuis les temps les plus reculés à Madagascar, modifie l'apparence extérieure, c'est-à-dire la teinte, les cheveux, les traits de ces diverses tribus, la diversité des climats avait déjà, au cours des siècles, différencié par ces tribus une race qui doit avoir une origine commune puisque sur 14 degrés de largeur, elle parle une langue sensiblement semblable. Il est donc nécessaire et indispensable dans l'inventaire général des ressources malgaches de comprendre l'étude en nombre et en qualité de celle qui doit assurer à notre colonisation, le secours le plus efficace: la main-d'œuvre. Car si les traits du visage et la couleur de la peau diffèrent de tribu à tribu, de classe à classe, les aptitudes modifiées par les coutumes présentent des divergences dont toute tentative de colonisation doit se préoccuper?

Madagascar compte dans sa population des pasteurs, des cultivateurs, des industriels, des guerriers et des marins, elle compte aussi malheureusement des nomades dont le seul travail était jusqu'à ces temps derniers la rapine, habitude ancestrale, prête à se réveiller: ceux-là, d'ailleurs, vivent dans des régions ingrates, marécageuses l'hiver, desséchées l'été. Toutes les tribus ont été étudiées plus ou moins consciencieusement ou savamment par des explorateurs, des officiers, des fonctionnaires et des colons; la coordination de ces études n'avait pas encore été faite jusqu'à ce jour que de façon incomplète dans des ouvrages spéciaux et au point de vue ethnographique pur. Aidé par l'Académie malgache, le commissariat de l'exposition compte grouper à Marseille cet ensemble méthodiquement présenté et le juxtaposer aux divers spécimens qui dans la faune

et la flore caractérisent les différences de région occupées par les diverses tribus. Il est à souhaiter que de cette juxtaposition, une idée nette se dégage, une seule idée qui évitera le retour de déceptions comme celles dont nous avons été témoins ; il est à espérer que nous ne reverrons plus des essais de plantes convenant à la région basse pratiqués par exemple par les Hauts Plateaux, l'assimilation du Hova au Sakalave, celle de l'Antankara au Betsimisaraka, etc... Combien nombreux les récits de voyageurs qui ont parlé de Madagascar en général après avoir vécu deux ans à Tamatave. Ils sont tombés dans des erreurs aussi monstrueuses que ceux qui en ont parlé, n'ayant jamais été nulle part ! C'est, on le voit, une spécialisation que nous cherchons à obtenir chez le visiteur; elle n'est pas, il faut l'avouer, bien difficile; nous tâcherons que la présentation la simplifie encore.

Cette présentation impose forcément un classement général des collections qui devront, pour accuser les différences, juxtaposer dans l'ordre géographique les diverses provinces. Les provinces, il est vrai, depuis le début et surtout au début, ont subi des modifications de frontières qui font sur certains points empiéter les uns sur les autres les groupements ethniqnes. Toutefois, l'administration du général Gallieni, si soucieuse de la politique de races qu'elle s'est préoccupée parfois de celle de clans, à juste titre, d'ailleurs, tend depuis deux ans à donner aux provinces leurs frontières primitives. Les chances d'erreurs seront donc bien légères ; une carte ethnographique à grande échelle délimitant exactement les territoires de répartition, sera là pour signaler celles qui subsisteraient.

Cette présentation par provinces fut la dominante depuis le premier jour du système adopté pour le bâtiment d'exposition ; la vérandah qui règne autour de cet édifice (1) doit, en effet, dans chacune de ses travées recevoir la carte murale de chacune des provinces. Dès l'extérieur, le visiteur sera donc prévenu de la clas-

(1) La superficie totale du terrain affecté à la Colonie est de 4.000 mètres environ, sur lesquels le pavillon où seront exposés les produits de la Grande Ile occupera une surface approximative de 1.500 mètres, y compris le trottoir et les abords.

Sur les 2.500 mètres disponibles, 1.500 seraient mis à la disposition d'un industriel pour y édifier, à ses frais, un café qui porterait le nom de café de Madagascar. Le concessionnaire prendrait également à sa charge la construction d'un kiosque dans lequel la musique malgache jouerait régulièrement tous les soirs, de cinq heures à sept heures.

Sur les 1.000 autres mètres seraient construits cinq ou six petits kiosques pour la vente des produits provenant de la Colonie et qui sont déjà connus et recherchés en France.

sification adoptée dans l'intérieur et c'est après une préparation préliminaire qu'il parcourra les vitrines combinées en surfaces verticales et horizontales de manière à loger le maximum de documents dans le minimum de place. Ainsi, dans des conditions rigoureusement similaires, chaque province pourra grouper son inventaire catalogué dans les deux grandes divisions ci-dessus : ce sera naturellement, ce qui aura été fait manuellement. Près des provinces, adossé au mur principal de pourtour, l'exposition de chacun des services de la colonie condensera la documentation provinciale, c'est-à-dire en présentera l'extrait global en rapport avec sa spécialité de métier. Entre l'exposition des services et celle des provinces seront groupés les exposants particuliers personnifiant les efforts industriels, mettant à profit les ressources naturelles avec le concours des efforts généraux, c'est-à-dire des services.

Tel est, dans son ensemble, le schéma de l'Exposition de Madagascar, telle sera, si l'effort est unanime, l'idée maîtresse de cette exposition. Dans un prochain article nous étudierons en détail, comment autour du bâtiment d'exposition proprement dit, forcément un peu froid parce que méthodique, nous nous proposons de grouper les éléments de distraction, et comment nous voudrions par ces éléments eux-mêmes obtenir la mise en relief de certains produits de Madagascar qui, sous des noms plus ou moins exotiques mais rarement malgaches, commencent à donner lieu sur le marché français à une importation qu'il faut développer et encourager.

ANT. JULLY.
Architecte et commissaire de la Colonie
à l'Exposition de Marseille

Bibliographie de Madagascar

Année 1905 (1)

REVUES

Baron (Rév. R.). — ROCK CAVITIES IN GRANITE IN MADAGASCAR. Londres, *Geological Magazine*, janvier 1905, pp. 17-20.

Bergès (Achille). — LES CHEMINS DE FER DE MADAGASCAR. Paris, *L'Effort*, août 1905. pp. 127-138.

Etude critique du chemin de fer de Brickaville à Tananarive. L'auteur préconise l'établissement dans l'Ile de chemins de fer à traction électrique.

Bertrand (Gabriel). — SUR LES CAFÉS SANS CAFÉINE. (Cafés de la Grande Comore et de la Montagne d'Ambre). Paris, *Comptes rendus Ac. Sc.*, séance du 17 juillet 1905, pp. 209-211.

Boivin (R. P.) — ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO (voyage de Mananjary à Fianarantsoa). Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 401-408.

Castets (R. P.). — VICARIAT APOSTOLIQUE DE MADAGASCAR CENTRAL (lettre). Paris, *Echo d'Afrique*, septembre 1905, pp. 135-138.

Chesnay (R. P.). — ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO. Abbeville, *Chine Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 400-401.

Coëtlosquet (R. P. du). — PROMENADE EN PAYS BETSILEO. Abbeville, *Chine. Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 345-355, avec grav.

(1) Voir la *Revue* des 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin et 10 août 1905.

Vaillant (*L.*) — VARIATIONS OBSERVÉES SUR LE CRANE CHEZ LA « TESTUDO RADIATA ». Paris, *Bull. Mus. Hist. Nat.* 1905, n° 4, pp. 219-221.

Verley (*R. P. L.*). — 1° MORT ET FUNÉRAILLES D'UN PRINCE BETSILEO CHRÉTIEN ; 2° ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO. Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 356-358 et 408-411.

Villaume (*R. P.*). — ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO. Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 398-400.

X. — EXPORTATIONS DES BŒUFS DANS L'AFRIQUE DU SUD ET AUTRES EXPORTATION. Paris. *Bull. Soc. Centrale d'Agriculture coloniale*, juin 1905, pp. 46-47.

Anonymes

Afrique minière. Paris, 24 août 1905. — SYNDICAT LYONNAIS D'EXPLORATION A MADAGASCAR, pp. 530-532.
— L'OR A MADAGASCAR, p. 532.
— 31 août 1905. — SYNDICAT LYONNAIS. ETC., pp. 547-548.

Le Cri de Paris. Paris, 9 juillet 1905. — CANDIDATURE.
Au sujet de la candidature de M. Augagneur, maire de Lyon, comme Gouverneur général de Madagascar.

Le Petit Journal militaire, maritime et colonial. Paris 20 août 1905. — LES ADMINISTRATEURS INDIGÈNES A MADAGASCAR. avec 2 ph.

JOURNAUX

A. C. — NOTES SUR MADAGASCAR. Paris. *L'Europe Coloniale*, 1er juin 1905.

Albret (*Louis d'*). — DIX ANS APRÈS. Paris. *L'Événement*, 7 juin 1905.
L'œuvre du général Gallieni à Madagascar.

B — LE RETOUR DU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Le Gaulois*, 15 juin 1905.

Ceccaldi (*A. F.*). — A MADAGASCAR. Paris. *Le Rappel*, 28 juin 1905.
Critiques de l'administration du général Gallieni et considérations sur le choix éventuel de son successeur.

Clique (*Marc*). — A MADAGASCAR : AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE. Paris, *La Liberté*, 28 juillet, 31 juillet et 5 août 1905.
Reproduit par l'*Egypte* (Le Caire) des 6, 8 et 12 août 1905.

Cornély (*J.*). — UNE BONNE JOURNÉE. Paris. *Le Siècle*, 16 juin 1905.
Appréciation de l'œuvre du général Gallieni.

Courtois (*A.*) — COURRIER DE MADAGASCAR. Paris. *L'Europe Coloniale*, 2 juillet 1905.
Renseignements divers sur la colonie.

Depasse (Hector). — La Grande Ile. Paris. *Le Radical*, 30 mai 1905.
Pensons a nos colonies. Paris. *Le Radical*, 14 janvier 1905.
A propos du successeur éventuel du général Gallieni.

Didier (Paul). — Le retour du général Gallieni. Paris. *La Dépêche Coloniale*, 16 juin 1905.

Galy (Gaspard). — Retour du général Gallieni. (Une interview du gouverneur général). Paris. *Le Journal*, 15 juin 1905.

Grosclaude. — Les Truffes de Madagascar. Paris. *L'Echo de Paris*, 22 juin 1905.
Protestation contre l'arrêté suspensif des permis de prospection.

Henri Maret. — A Madagascar. Paris. *Le Rappel*, 12 juin 1905.
Appréciation de l'œuvre du général Gallieni.

Léotard (Jacques). — L'œuvre du général Gallieni. Marseille. *Le Journal des Colonies*, 16 juin 1905.

Le général Gallieni a Marseille. Marseille. *Le Sémaphore*, 15 juin 1905.
Compte-rendu complet du banquet offert au général Gallieni par la Société de géographie.

Maurice Ordinaire. — Madagascar. Paris. *La République Française*, 15 juin 1905.
Etude sur la situation actuelle de l'Ile.

Montfray (P.) — Etes-vous franc-maçon? Paris. *L'Univers et le Monde*, 3 juillet 1905.
Un instituteur raconte qu'il n'a pu être envoyé à Madagascar parce qu'il n'était pas franc-maçon.

Payen (Edouard). — Le général Gallieni. Paris. Le *Journal des Débats*, 15 juin 1905.
L'or a Madagascar. Paris. Le *Journal des Débats*, 30 juin 1905.
Protestation contre les entraves apportées aux exploitations aurifères.
L'œuvre de la France a Madagascar. Paris. Le *Journal des Débats*, 6 août 1905.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar
Directeur-Gerant : C. DELHORBE

1925. — G. de Malherbe, imprimeur 12, passage des Favorites, XVe

DANS L'ATTENTE

D'UNE

LÉGISLATION MINIÈRE

Des Français notables établis de longue date à Madagascar, MM. Baudin, Hallot, Jacquinot, Pascal et Savarron, ont publié un mémoire sur l'arrêté du 3 juin 1905 qui suspend, sur l'ordre du ministre des Colonies, les recherches minières. Ils y discutent avec des arguments fondés et logiquement déduits la légalité de l'arrêté du 3 juin 1905; ils recherchent les motifs qui ont pu inspirer cette mesure, ils en indiquent les conséquences économiques dont la portée ne saurait échapper à personne.

Nous espérons que ce mémoire est parvenu à destination et qu'il a rencontré bon entendeur. Nous attirons sur cette remarquable et substantielle étude l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la situation de notre colonie malgache. Mais fidèles au programme et à la tradition du Comité de Madagascar, nous ne nous répandrons pas en lamentations en présence d'un fait accompli. Nous formons un groupe de colons, c'est-à-dire d'hommes d'action; c'est donc le présent et l'avenir que nous envisageons, non pas en déplorant ce qui a été fait, mais en indiquant ce qu'il reste à faire.

Jusqu'au 3 juin 1905, la réglementation de la recherche et de l'exploitation de l'or était fixée à Madagascar par le décret du 20 février 1902.

L'article Ier en était ainsi conçu :

« La recherche et l'exploitation des gîtes naturels d'or, de métaux précieux, tels que l'argent et le platine, et de pierres précieuses en alluvions, amas, couches ou FILONS existant dans le territoire de la colonie de Madagascar sont soumises aux dispositions du présent décret. »

Nous soulignons le mot *filons*, il est inscrit dans le texte.

Le législateur qui doit prévoir — puisque gouverner c'est prévoir — avait donc prévu que le décret de 1902 s'appliquerait à des filons. Et cependant pour abroger ce décret, on n'a pas attendu qu'un filon fût exploité.

Aucun filon n'est encore industriellement exploité dans la Grande Ile ; on a peut-être déjà exploité des filons malgaches, mais c'est autre part que dans la mer des Indes, et autrement qu'industriellement !

Pour que l'arrêté du 3 juin 1905 parût, il a suffi qu'un filon fût découvert.

Que la législation minière établisse en général une distinction entre une exploitation d'alluvions et une exploitation de filons, cela se conçoit aisément. Autre chose est la battée que l'on pratique à Madagascar en passant sur de vastes espaces pour obtenir, des alluvions traitées, un mince rendement à la tonne, autre chose est l'installation industrielle, durable, permanente, immobilière que nécessite, en un lieu restreint et déterminé, l'extraction de l'or d'un gisement filonien.

La législation des Etats-Unis précise ce qu'il faut entendre par gisement filonien d'une part, par alluvion d'autre part. Aux termes de la loi du 10 mai 1872 les gisements filoniens sont ceux qui contiennent des couches ou filons de quartz ou autre roche en place tenant de l'or ou de l'argent, du cinabre, du plomb, de l'étain ou autre dépôt de valeur. On envisage par ailleurs « tous les gisements (*all forms of deposit*) excepté les veines de quartz ou autres roches en place ».

Ainsi, les deux classes sont bien nettement caractérisées par l'existence ou l'absence de *la roche en place*.

La propriété des gisements filoniens s'acquiert aux Etats-Unis par l'obtention d'un « patent » délivré par le gouverne-

ment fédéral au prix de 5 dollars par acre compris dans le claim (62 fr. 50 par hectare).

La procédure d'acquisition est la même pour les alluvions que pour les claims filoniens, mais le prix d'achat est moitié moindre, 2 dollars 1/2 par acre ou 3 fr. 25 par hectare. Le « patent » pour exploitation alluvionnaire ne confère pas, comme le « patent » pour exploitation filonienne, de droit de suite sur le gisement.

Si dans un gisement filonien on découvre un filon, le détenteur du « patent » pour exploitation alluvionnaire ne peut l'exploiter qu'après l'obtention d'un « patent » spécial au prix de 31 fr. 25 par hectare filonien.

En Autriche, de même qu'aux Etats-Unis, la législation diffère suivant qu'il s'agit de gisements filoniens ou alluvionnaires. Les permis d'exploration et d'exploitation sont distincts suivant les cas.

On a pu songer qu'il y avait à cet égard une lacune à combler dans le décret de 1902.

A vrai dire, le *statu quo* n'aurait pas entravé le développement de la colonisation. C'est surtout au point de vue fiscal que l'on conçoit la différence de mesures législatives à appliquer suivant qu'on se trouve en présence d'un filon ou d'un simple gisement alluvionnaire. Nous respectons le point de vue fiscal. Mais si l'on introduit dans un décret nouveau, applicable à Madagascar, deux catégories de taxes à appliquer, l'une au filon, l'autre aux gisements alluvionnaires, il importera d'y établir aussi très clairement deux catégories de recherches, deux catégories d'exploitation et d'y donner des définitions précises et sans ambages. Si un colon, autorisé à exploiter plusieurs kilomètres carrés d'alluvions, découvre sur cette surface un filon de peu d'importance et d'étendue, il convient qu'on n'impose pas à l'ensemble de l'exploitation les taxes qui seraient applicables au filon seul.

Nous craignons en réalité que la pénurie du Trésor, la nécessité de créer des ressources nouvelles au budget de Madagascar, le besoin de tirer un produit immédiat pour le Trésor des premières espérances d'une industrie encore à créer, soient les véritables, sinon les seuls motifs de l'arrêté

du 3 juin 1905 et du projet de modification à introduire dans le régime minier de l'Ile.

Examinons donc ce que les exploitations aurifères devaient fournir au Trésor d'après le régime de 1902 et cherchons dans quel sens et dans quelle mesure les taxes anciennes pourraient être changées.

Le titre II du décret de 1902 réglait les conditions de la recherche des gîtes aurifères.

D'après les articles 13 et 14, le permis de recherches s'acquérait moyennant un droit de 100 francs ; il était valable pour un an, la durée de sa validité pouvait être prorogée par période d'un an et deux fois au maximum moyennant payement d'un droit de 200 francs pour la première prorogation et de 500 francs pour la deuxième.

Le titre III du décret fixait les conditions de l'exploitation.

D'après l'article 23, toute exploitation était soumise à une taxe fixée à 5 0/0 de la valeur des matières extraites au lieu d'extraction.

MM. Hallot, Baudin, Jacquinot, Pascal et Savarron se sont livrés à une étude des résultats de onze exploitations d'alluvions parmi les plus riches de Madagascar. Ils ont trouvé que le prix moyen d'un kilogramme d'or revenait à 2.733 francs, la taxe de 5 0/0 non comprise. Le bénéfice, sans déduction de cette taxe, si l'on compte le prix moyen de vente de l'or à 3.200 francs, est donc de 467 francs. La taxe de 5 0/0 se percevant sur le prix du kilogramme d'or compté à 3.000 francs, sans déduction de frais, est de 150 francs. *En sorte que sur un bénéfice de 467 francs par kilogramme d'or, l'exploitation paie 150 francs, soit plus de trente-deux pour cent, au Trésor.*

La proportion est raisonnable et l'on se demande ce que l'Etat peut exiger de plus sans risquer de décourager la formation de toute entreprise considérable et sérieuse dans notre colonie. Mais s'il est dangereux d'augmenter le chiffre de l'impôt, il est peut-être possible, il peut paraître utile d'en changer ce qu'on est convenu d'en appeler l'assiette.

On peut concevoir différentes sortes de taxations sur les mines : d'après le décret de 1902, on ne taxait que le produit

de l'exploitation et le produit brut. La préoccupation d'entraver les accaparements des gisements aurifères a inspiré dans certains pays l'idée de la *taxe à la surface*. D'autre part, on peut aussi envisager une taxe frappant non le produit brut, mais le produit net.

Avant de juger a priori, il est bon de comparer, de rechercher des exemples, de profiter de l'expérience d'autrui, d'examiner ce qui a été fait dans les pays aurifères de colonisation qui peuvent être assimilés à Madagascar.

Si l'on pose, à Paris, à un colonisateur en chambre, la question suivante : « A quel pays producteur d'or comparerez-vous Madagascar? » — Si l'on suppose que ce colonisateur en chambre — ou en bureau — n'a pas de connaissances techniques en matière minière — il y a gros à parier que la réponse sera une énorme bêtise. « Comparer Madagascar à un autre pays aurifère? Oh! c'est bien simple, il n'y a qu'à traverser le canal de Mozambique. — Prenez le Transvaal! »

Et quand on commence par dire une grosse bêtise, on est bien près d'en commettre une pire. Le Transvaal est un pays où l'industrie de l'or a atteint son plein développement. Les gisements aurifères sont d'une nature telle qu'on n'en a rencontré nulle part ailleurs un second exemple. Ce sont *des couches* d'or, dont la densité, la richesse et la régularité sont hors pair. On peut aller jusqu'à dire qu'on récolte l'or au Transvaal comme on récolte le charbon en Angleterre et en Belgique. L'analogie est frappante.

A Madagascar, on s'est borné jusqu'ici à traiter à la battée des alluvions de très faible teneur. On a trouvé des filons, mais si on en peut affirmer l'existence, nul n'a pu, même approximativement, en évaluer jusqu'ici le contenu. « Ce pays n'a pas encore été prospecté, » nous écrivait récemment un spécialiste, en voyage dans la Grande Ile. « Ce que sera au juste « l'industrie aurifère dans ce pays, nous disent MM. Baudin, « Hallot et consorts, le ministre des Colonies, s'il le sait, ferait « bien de nous renseigner, car nous qui en sommes les créateurs « et les artisans, nous n'en savons rien à l'heure actuelle. Nous « savons que Madagascar, spécialement dans certaines régions, « possède des richesses minières qui peut-être sont considé-

« rables et dépasseront tout ce que nous pouvions espérer. Mais « où donc en est la démonstration pratique? Que nous réserve « l'étude approfondie, complète, de ces riches gisements? Quel « procédé industriel conviendra à leur traitement? Que coûte- « ront les installations d'usines dans ce pays au sol tourmenté « où il n'existe qu'une seule route carrossable pouvant réelle- « ment servir aux transports énormes du matériel et des ma- « chines?... » Quels éléments de taxation peut-on imaginer dans de pareilles conditions? Et comment pourrait-on prendre comme point de comparaison le Transvaal où tous les problèmes qu'on pose à Madagascar sont depuis longtemps résolus dans des conditions exceptionnellement favorables. Autant comparer une forêt vierge à la Beauce! Fixer l'impôt foncier à percevoir en Annam d'après les chiffres qu'appliquent nos percepteurs en Normandie. On n'amène pas de moissonneuse sur un terrain en friche!

C'est ailleurs qu'au Transvaal qu'il convient de chercher un exemple de législation minière à introduire à Madagascar.

Dans la Colombie britannique, on peut moyennant 5 dollars acquérir un certificat de franc mineur qui donne à son titulaire le droit de pénétrer dans toutes les terres de la Couronne et dans toutes les autres terres disponibles et d'y rechercher des minéraux précieux. Le droit de 5 dollars est porté à 50 quand il s'agit non d'un individu, mais d'une Société dont le capital est inférieur à 500.000 dollars ou moins, et à 100 dollars pour une société dont le capital est supérieur à 500.000 dollars. Le certificat de franc-mineur n'est pas identique au permis de recherche de Madagascar. Le permis de recherche confère un droit exclusif sur une surface déterminée. Le certificat de franc-mineur est une manière de permis de chasse.

On trouve dans la législation minière de la Colombie britannique la dualité de taxation : taxe à la surface et taxe sur la valeur de l'or extrait. Les mines, placers ou claims octroyés par la Couronne sont soumis à une taxe annuelle de 25 *sous*, c'est-à-dire de 1 fr. 25 par acre (soit environ 3 fr. par hectare); mais cette taxe n'est pas perçue quand l'exploitant a dépensé dans l'année 200 dollars en travaux (soit 1.000 francs).

Un droit régalien annuel de 2,50 pour cent est perçu sur la

valeur de l'or extrait; mais si la production annuelle d'une mine est inférieure à 5.000 dollars, la moitié de cette taxe est restituée à l'exploitant; si un placer n'obtient pas un produit brut de plus de 2.000 dollars en un an, l'administration restitue au contribuable la totalité de la taxe.

Les intérêts du Trésor ne sont donc pas négligés, car on peut considérer comme appréciables les deux taxes précitées, l'une de 3 francs par hectare en chiffre rond, l'autre de 2,50 pour cent sur le produit brut de la mine. Mais certaines dispositions favorisent le travail d'exploitation et sauvegardent les intérêts d'une industrie débutante. Ce sont là des indications à retenir et, le cas échéant, à imiter.

On a souvent comparé Madagascar aux Indes Néerlandaises. Les affinités malaises de notre Grande Ile sont consacrées par les affirmations de la science officielle. Il n'est pas inopportun de le rappeler ici.

Aux Indes Néerlandaises, le titulaire d'un permis de recherches de métaux précieux est soumis à un droit fixe annuel proportionnel à la surface de son terrain d'exploration. Ce droit est de 0 florin,02 par hectare. Ce n'est pas trop cher.

En ce qui concerne le permis d'exploitation, le gouvernement perçoit sur chaque concession :

1° Un droit fixe annuel de 0 florin 25 par hectare, payable d'avance (soit moins de 0 fr. 55 centimes par hectare).

2° Un impôt annuel s'élevant à 4 0/0 du produit brut de l'exploitation. Cependant, si le concessionnaire prouve que l'exploitation de l'année écoulée a produit des pertes ou qu'elle serait en déficit après déduction de ces taxes, l'impôt de 4 0/0 sur le produit brut sera diminué d'une somme à fixer par le Gouverneur général, sans que toutefois la somme à percevoir puisse descendre au-dessous de 1 0/0 du produit brut.

Modération relative des taxes, précautions et exceptions spéciales pour empêcher l'industrie aurifère de péricliter, telles sont les caractéristiques de la législation minière aux Indes Néerlandaises comme dans la Colombie britannique.

Le principe de la *taxe à la surface* y trouve une applica-

tion. Ce principe est justifié par la crainte de voir des étendues excessives couvrant le pays presque entier aux mains d'un petit nombre de spéculateurs. Il suffit cependant d'une taxe modérée pour écarter les abus de ce genre.

Une taxe à la surface, si elle est excessive, devient une véritable prime à la fraude.

N'oublions pas que Madagascar est fort vaste, que le contrôle des mines, à moins de devenir fort coûteux, n'y peut être assuré que par un petit nombre de fonctionnaires. Les moyens de communications sont encore primitifs sur les territoires de prospection, le contrôleur y voyage encore en filanzane et son arrivée est signalée plusieurs jours à l'avance à l'exploitant.

Le fraudeur, dont le périmètre d'exploitation comprendra sur un rayon d'un ou de plusieurs kilomètres le cours d'une rivière et de ses affluents, prendra soin de ne déclarer au fisc qu'un petit quadrilatère suivant les bords de la rivière principale. Il ne se gênera pas pour faire la battée le long des affluents, mais si le contrôleur trouve que le terrain de ce côté-là paraît fraîchement remué on pourra toujours attribuer ce délit à un indigène en maraude ou à quelque prospecteur inconnu qui ne dit pas son nom et qu'on n'a pas revu !

Il serait téméraire pour le Trésor d'escompter de trop grosses recettes sur le principe de la taxe à la surface.

Quant à l'idée de substituer à la taxe au produit brut celle qui serait prélevée sur le produit net, elle est à certains points de vue défendable, elle n'est pas non plus sans inconvénient. Évitons le plus possible l'inquisition administrative dans le détail de nos affaires industrielles.

Le décret de 1902 imposait aux mineurs de Madagascar des redevances assez lourdes. Si l'on veut en modifier le principe, qu'on se garde d'en aggraver la charge.

La prospérité financière des pays neufs où l'industrie de l'or a pris depuis quelques années un grand développement ne résulte pas de l'élévation des taxes qui frappent directement cette industrie. C'est le progrès général du pays, c'est l'afflux d'une population immigrante qui évolue autour de la mine d'or et qui mange, boit, s'habille, fume et jouit

avidement de l'existence, c'est l'abondance des salaires que touchent les ouvriers de l'exploitation et dont le montant atteint au moins la moitié de la valeur de l'or produit, c'est le mouvement des transports, c'est l'importance de toutes les transactions qui apportent au Trésor public une somme considérable d'impôts indirects, très supérieure au chiffre produit par les taxes minières proprement dites. Ce n'est pas *sur* la mine mais *autour* de la mine que l'Etat ramasse le métal précieux. Si l'Etat français veut sa juste part de l'or malgache, qu'il le laisse au moins sortir du gîte.

Laissez le fleuve se répandre en dehors de sa source, il fera verdoyer la croûte terrestre, drainera les germes féconds, portera les plus lourds fardeaux, ébranlera les plus puissants moteurs, donnera la vie, la force, la lumière, et sur ses rives on verra surgir les cités bourdonnantes et populeuses.

Captez la source, et il n'y aura plus rien que sécheresse, misère et désolation !

ROBERT DUMERAY.

PLANTAIN LE PIRATE

"GRAND ROI DE MADAGASCAR"

D'APRÈS CLÉMENT DOWNING, SON HISTORIEN (1)

John Plantain, un des plus fameux pirates de Madagascar, naquit à l'île de la Jamaïque vers 1700, en un lieu que l'on appelait *Chocolate Hole* « le trou au chocolat ». Ses parents, qui étaient de nationalité anglaise, eurent soin d'inculquer à leur fils l'éducation... négative qu'eux-mêmes avaient reçue, comme du reste tout le bas peuple dans ces pays : dès que John Plantain put articuler son premier mot, il apprit donc à jurer, à blasphémer, à dire des horreurs; il fréquenta bien pendant quelque temps l'école; il y apprit même à lire, mais faute d'avoir l'occasion d'utiliser son savoir, il l'oublia rapidement.

A treize ans, notre héros entra dans la carrière où il devait se distinguer plus tard, en débutant par les fonctions de groom, chez le capitaine d'un petit sloop, qui, sous prétexte de se livrer au commerce du bois de campêche, donnait la chasse aux embarcations espagnoles et, pour employer l'expression de l'auteur, « marronnait les Espagnols ».

Quelques années plus tard — il devait avoir vingt ans — Plantain fit à Rhode-Island la connaissance d'une bande de

(1) Cette étude est tirée d'un des documents réunis par MM. Alfred et Guillaume Grandidier, pour la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, éditée par le Comité de Madagascar.

pirates qui n'eurent aucune peine à l'embaucher et c'est sur les côtes de la Guinée qu'il accomplit ses premiers exploits. Là, en effet, les compagnons flibustiers eurent vite fait de s'emparer, par force ou ruse, d'une demi-douzaine de navires : c'était trop pour continuer à écumer la côte de Guinée; ce n'était pas assez pour résister à une escadre de guerre anglaise, qu'ils savaient être à leurs trousses. On résolut donc de se séparer. Une partie des pirates s'adjugea comme domaine l'Atlantique, où ils eurent du reste, peu de temps après, la fâcheuse idée de tomber entre les mains de l'escadre anglaise, sous les ordres de sir Chalower-Ogle, qui s'empressa de les faire pendre en guirlande, le long de la côte de Guinée.

Les autres, parmi lesquels se trouvaient Plantain et le capitaine England — singulier nom pour un forban anglais — se dirigèrent sur la mer des Indes. A la baie de Saint-Augustin, où les pirates mirent pour la première fois le pied sur le sol malgache, le docteur fit transporter à terre les malades. On s'étonnera peut-être d'apprendre qu'il y avait un docteur à bord de ces navires; il faut cependant noter que lorsque les pirates capturaient un navire, leur premier acte était toujours — une fois le massacre des récalcitrants terminé — de demander aux survivants de s'enrôler dans leur équipage : la plupart refusaient; les flibustiers s'en débarrassaient alors, soit en les laissant partir sur une embarcation disponible, soit en les déposant sur une côte à proximité, ou plus souvent en les faisant périr. Mais, généralement, ils contraignaient le chirurgien et le charpentier à venir avec eux : le chirurgien devait soigner la carcasse des hommes, le charpentier celle du navire, au moins aussi précieuse!

De la baie de Saint-Augustin, les pirates, après avoir touché à Mozambique, puis à Anjouan, une des îles Comores, allèrent faire une croisière à l'entrée de la mer Rouge. Ils capturèrent un navire maure, richement chargé, avec lequel ils gagnèrent l'île Sainte-Marie, où le roi indigène, n'ayant pas eu depuis longtemps la visite de pirates chargés de butin, les accueillit avec enthousiasme. A Sainte-Marie, Plantain fit avec ses hommes un horrible carnage des Maures, dont ils se partagèrent les biens et les femmes. Après quoi, ils retournèrent

à Anjouan, où ils eurent un combat extrêmement sérieux avec un navire de guerre anglais, le *Cassandra;* ils s'en emparèrent et comme fiche de consolation, ou en signe d'admiration pour la vaillance du capitaine Mackray, le commandant de ce navire, ils lui abandonnèrent un de leurs bateaux, pour lui permettre de s'en aller.

Pendant les deux années qui suivirent ils capturèrent un navire portugais, sur la côte de l'Inde, puis un autre vaisseau maure, venant de Chine. Se croyant alors suffisamment riches pour s'installer à Madagascar, ils se dirigèrent sur Fort-Dauphin, que la compagnie et le gouvernement français avaient abandonné depuis longtemps, puis ils gagnèrent Charnock-Point, aujourd'hui Pointe à Larrée, la langue de terre qui semble vouloir piquer, sans y parvenir, l'île Sainte-Marie en son plein milieu. Ici, les pirates étaient chez eux. Ils déchargèrent leurs navires, emmagasinèrent les provisions de bouche, les liqueurs, cachèrent l'argent, les bijoux et les diamants.

Des lettres laissées par un navire de guerre anglais à des indigènes de la baie de Saint-Augustin, pour être remises à un autre bâtiment de guerre anglais furent interceptées par les pirates, qui apprirent ainsi que la mer allait être peu sûre pour eux, qu'il leur faudra se tenir tranquille pendant quelque temps, ou tout au moins suspendre les opérations maritimes, jusqu'au départ de la flotte de guerre de Sa Majesté britannique. Le mot d'ordre fut donc de se disperser sur le continent malgache.

Plantain s'installa avec ses deux lieutenants, James Adair, Écossais, et Hans Burgen, Danois, à Rauter-Bay ou Rautabé, à l'attache méridionale de la petite presqu'île de la Pointe à Larrée. Il construisit un château fort (?), prit possession du territoire environnant et se proclama roi de Rantabé.

Qu'avaient-ils fait de leurs navires? L'historien de Plantain ne le dit pas. Sans doute, ils les avaient immergés près de la côte et quand le *Salisbury*, navire de guerre anglais, arriva à la Pointe à Larrée, il ne trouva plus aucun bateau pirate. Les forces anglaises avaient ordre de donner la chasse aux flibustiers sur mer, mais non d'inquiéter des aventuriers blancs sur la terre ferme.

Un jour, l'historien de Plantain, Downing, alors officier à bord du *Salisbury*, fut abordé par un individu vêtu de haillons et portant deux pistolets à la ceinture. C'était Plantain qui lui demanda ce que les Anglais venaient faire à Madagascar et s'ils étaient à la poursuite des pirates, lui avouant qu'il en avait lui-même fait partie et qu'il vivait aujourd'hui à Rantabé. Comble d'ironie : Plantain chargea Downing de faire au commodore des offres de service pour l'approvisionnement des navires de guerre anglais, en bétail ou autres vivres !

Plantain s'était installé dans son « castel » à Rantabé avec tout le confortable d'un roi malgache et d'un pirate retiré des affaires. Il prit un grand nombre de femmes auxquelles il donna de riches vêtements de soie et des diamants, mais il en désirait une plus belle et c'est pour sa possession qu'il entreprit les luttes meurtrières que nous allons relater.

Plantain avait entendu parler d'une femme merveilleusement belle, issue de sang royal par sa mère et de sang anglais par son père. C'était la petite-fille du roi de Mazalagem, dans la baie de Boina, au nord-ouest de la Grande Ile. Elle s'appelait Eléonora Brown. Son père qui se livrait à la traite des nègres lui avait appris à parler anglais et à adorer le Dieu des chrétiens. Il lui faisait réciter le *Credo* et le *Pater*, matin et soir. Plantain, devenu roi, voulait avoir comme compagne royale, une femme d'extraction anglaise, une Lady : c'était Eléonora qu'il lui fallait.

Il envoya donc demander sa main à son grand-père, le roi Dick; celui-ci était assez disposé à accueillir la demande de Plantain, du moins il n'avait aucune raison personnelle de la repousser, mais c'est alors que les affaires se compliquèrent.

Lorsque les pirates se dispersèrent, une soixantaine environ, y compris le capitaine England, pénétrèrent dans l'intérieur de l'île; quelques-uns d'entre eux s'étaient rendus auprès du roi Dick et étaient devenus ses conseillers écoutés; ils ne se souciaient donc guère de renouer des relations avec Plantain. Un d'entre eux était même entré fort avant dans les faveurs d'Eléonora Brown, la belle Anglo-Malgache, et il était devenu son amant. Les Anglais résidant à la cour du roi

Dick, exhortèrent donc celui-ci à repousser la demande de Plantain.

Mal lui en prit, car Plantain lui déclara la guerre et rassembla une armée. Il tira de l'île Sainte-Marie un millier d'hommes qui lui étaient dévoués corps et âme; nombre de roitelets, les uns ses tributaires, les autres ennemis du roi Dick, ou simplement attirés dans la lutte par la perspective de l'immanquable butin en esclaves et bétail, le rallièrent avec leurs guerriers; enfin, le roi Kelly, de Managore, promit d'amener, moyennant finances, un millier de combattants.

Plantain avait, de plus, d'excellents lieutenants, tels que Molatto Tom, qui passait pour être le fils du capitaine Avery — autre pirate fameux dans les annales de Madagascar — l'Ecossais James Adair et le Danois Burgen. La bataille eut lieu. Plantain avait arboré le drapeau anglais, Adair qui commandait le flanc droit l'étendard de Saint-André et Hans Burgen qui commandait l'aile gauche s'abritait sous les couleurs danoises. Grâce aux blancs qui encadraient fortement les troupes noires et aux hommes de confiance armés de mousquets que Plantain avait intelligemment disséminés parmi les nègres armés de lances, le roi Dick fut écrasé malgré la trahison du roi Kelly qui, au moment suprême, abandonna Plantain. Le roi Dick put fuir, mais Plantain captura quelques-uns de ses conseillers anglais responsables de la guerre. Il les livra à un supplice atroce. Toute la nuit, on fit un grand feu ; au matin, on déblaya un terrain comme pour un cirque et on le sabla de charbons ardents; les nègres armés de lances formaient une haie autour de cette brûlante arène dans laquelle on poussa les prisonniers anglais. Entre cette muraille humaine hérissée de pics, sur ce sol embrasé, les prisonniers bondissaient et rebondissaient, voletaient et sautillaient, grimaçaient et hurlaient, en faisant désespérément la navette, jusqu'à ce que l'insuccès d'un suprême et angoissant effort, les fit s'abattre inertes devant les nègres amusés. Un dernier coup de lance mit fin aux derniers spasmes qui convulsaient les suppliciés.

Au point de vue de la férocité, les indigènes ne le cédaient guère aux pirates. A la baie de Saint-Augustin, ils attachaient

leurs prisonniers à un arbre, bras et mains solidement ligottés et ils mettaient entre les doigts de leurs victimes des mèches allumées. Ce supplice durait plusieurs jours et les nègres corsaient de railleries cette lente agonie.

Plantain venait de remporter un premier avantage, sa soif de vengeance avait obtenu un commencement de satisfaction, mais il ignorait encore que la femme convoitée avait un amant, qu'elle lui avait accordé ses dernières faveurs, et que son rival se trouvait parmi les prisonniers qu'il venait de supplicier.

Une partie de l'armée du roi Dick avait rejoint les troupes du roi Kelly contre lesquelles Plantain marcha. Une nouvelle bataille eut lieu; indécise à la fin du premier jour, elle se termina à l'avantage de Plantain, grâce aux encouragements qu'il prodigua la nuit à ses hommes sous la forme concrète de rations d'eau-de-vie. Pirates et Malgaches étaient égaux dans leur commun amour de l'alcool ; ce n'était que dans la façon de cuver leur ivresse qu'ils se distinguaient les uns des autres ; les pirates se couchant à l'ombre, tandis que les noirs allaient dormir au soleil! Plantain fit de nouveaux prisonniers tant blancs que noirs. Parmi eux se trouvaient John Darby, de Chester, et William Mills, de Yosport, près Portsmouth. Tous furent suppliciés avec le même raffinement que les précédents. Cependant, les rois Dick et Kelly échappèrent encore à Plantain, qui marcha sur la capitale du roi Dick, mais fut contraint de se retirer devant la résistance des habitants de Mazalagem. Downing, son historien, prétend qu'à ce moment-là, les Européens dispersés dans l'île de Madagascar, complotaient d'attaquer la citadelle de Plantain à Rantabé où de très gros trésors étaient cachés.

La guerre traîna alors en longueur. Plantain dut attaquer un à un les principicules indigènes alliés des rois Dick et Kelly, afin de réduire ceux-ci à merci ; ce dernier put s'enfuir auprès de son frère roi de Fort-Dauphin ; mais le roi Dick fut enfin capturé et avec lui sa petite-fille, la belle Eléonora, butin tant convoité et si chèrement payé. Une surprise était réservée à Plaintain en la voyant, surprise qui changea un mouvement de générosité naissant en un accès de colère sau-

vage. Eléonora était enceinte des œuvres de son amant, supplicié au début de la guerre. La fureur sanguinaire de Plantain se retourna contre le roi Dick, qui souffrit à son tour l'atroce mort des charbons ardents. Tous les Anglais et Hollandais qui avaient combattu contre Plantain partagèrent le sort du vieux roi. La mort de celui-ci brisa la résistance de sa capitale Mazalagem; Plantain la livra au pillage et aux flammes après s'être emparé du trésor royal, et les habitants devenus ses esclaves furent dirigés sur Rantabé où il les fit travailler dans ses plantations de canne à sucre. Après Mazalagem ce fut le tour de Mannagore, la capitale du roi Kelly. Plantain, si nous en croyons son historien, jouait maintenant au despote, vis-à-vis des indigènes, sur toute l'étendue de l'île de Madagascar.

Le supplice de son grand-père et de son amant n'empêcha en aucune façon Eléonora Brown de devenir l'épouse aimée et aimante de leur féroce meurtrier. On le trouvera peut-être étrange, mais, au moral, Eléonora ne se distinguait pas des autres femmes malgaches, dont le lot était en temps de guerre de devenir la proie du vainqueur qui en faisait, à son gré, ou la plus inaperçue de ses esclaves, ou la plus enviée de ses femmes. Sa mère était fille du roi Dick; mais peut-être sa grand' mère était-elle tombée au pouvoir de celui-ci de la même façon qu'Eléonora tombait aujourd'hui au pouvoir de Plantain. Le sang anglais qui coulait dans les veines d'Eléonora avait modifié son physique à son avantage; elle avait le teint plus pâle, le nez moins camard, et la chevelure plus soyeuse; sans doute, aussi, son intelligence était supérieure à la moyenne indigène; mais l'influence du milieu en avait empêché le développement, et les quelques notions de religion qu'elle eut du marchand de nègres, son père, n'avaient pu créer de toutes pièces en elle un fond d'idées morales, auquel les points d'appui ambiants auraient complètement fait défaut. Eléonora Brown devint donc la femme de Plantain.

Plantain ne l'aima pas moins parce qu'elle était enceinte du fait d'un rival. Il l'aima éperdûment et eut plusieurs enfants d'elle. Il ne prenait nullement ombrage de son habitude de

réciter le *Pater*, le *Credo* et les dix commandements, et de lui parler de Dieu. Il lui remit le gouvernement de ses affaires domestiques et congédia quelques-unes de ses autres femmes; il la para des plus beaux joyaux et constitua vingt filles esclaves à son service. Et certain jour, il alla jusqu'à brûler la cervelle à un officier de la marine anglaise, du nom de Christopher Lisle, qui avait déserté dans l'intention de faire la cour à la belle reine de Rantabé, à Nelly, comme l'appelait Plantain.

Sa lune de miel finie, notre héros reprit la campagne contre le roi Kelly qui s'était réfugié à Port-Dauphin, et sur sa route, il détruisit tout ce qui s'opposait à sa marche. Le roi de Port-Dauphin s'était solidement fortifié; il avait mis en batterie, sur de vieux affûts sans roues, des canons abandonnés autrefois par des pirates, et, de cette façon, il en imposait aux soldats noirs de Plantain. Le siège fut long; le fidèle lieutenant de Plantain, le Danois Burgen, y trouva la mort; par deux fois, Plantain fut forcé de retourner avec ses troupes à Rantabé, qu'il eut la surprise de trouver assiégée; ses ennemis le sachant au loin avaient, en effet, investi la citadelle. Plantain les obligea à la retraite et pour faire diversion, donna ostensiblement à Molatto Tom, le fils du capitaine Avery, l'ordre de marcher sur les capitales des rois alliés contre lui. Le stratagème réussit, les rois indigènes regagnèrent leurs États. Le jeune Avery avait réussi à surprendre une des capitales, et Plantain, survenant à son tour, cerna une partie de ses adversaires, au moment où ils essayaient de sauver leur ville que le jeune Avery avait livrée aux flammes. Malgré le terrible massacre qu'il fit parmi eux il put encore emmener comme prisonniers cinq cents hommes. Toute résistance semblait finie, et Plantain songea alors à se faire proclamer roi de toute l'Ile. Avec ses prisonniers il se dirigea sur la baie de Saint-Augustin, où régnait le prince William qui lui était tout dévoué; le hasard voulut que trois négriers anglais vinssent justement relâcher à ce moment dans la baie; Plantain leur vendit ses prisonniers contre des perles, des armes à feu, des uniformes brodés, des souliers, des bas et des chapeaux; le prince William et ses sujets profitèrent de l'aubaine et en témoignage de reconnaissance ils

appelèrent Plantain « Grand Roi de Madagascar ». A la baie de Saint-Augustin Plantain avait découvert deux canons qu'il fit mettre sur des affûts; plusieurs couples de bœufs les traînèrent à Fort-Dauphin où se trouvaient les derniers ennemis de Plantain.

Le siège fut alors repris et au bout de dix jours de canonnade ininterrompue, la place se rendit à discrétion. Comme à son ordinaire Plantain traita de la façon la plus barbare les habitants et les deux rois. Notre héros était donc maintenant le maître incontesté de l'Ile; les indigènes lui semblaient très soumis, et néanmoins, dit Downing, le vaisseau de guerre anglais, le *Salisbury* aurait pu s'emparer de lui; mais il ne le fit pas.

De retour à son château-fort, Plantain « Grand Roi de Madagascar » n'eut plus d'autre souci que de donner de belles fêtes auxquelles il conviait tous les Européens de l'Ile : Anglais, Français et Hollandais; il n'y manquait que des Portugais pour que l'ironie du spectacle se dégageât avec son maximum d'intensité : les nationaux de quatre puissances européennes, ayant des visées sur Madagascar, invités du pirate-roi, originaire de la vieille Amérique.

Le ciel éternellement bleu, le bonheur toujours égal, la prospérité sans traverse, la vie sans souci, l'amour sans obstacle, engendrent la mélancolie. Plantain et ses camarades commençaient à s'ennuyer; quelques-uns soupiraient après leur patrie en Europe. En passant en revue ses compagnons de la première heure, Plantain constata que la moitié, plus de soixante-dix, étaient morts de maladie ou sur les champs de bataille. Le capitaine England venait, lui aussi, de mourir d'épuisement rongé par les remords et en prêchant la morale.

Plantain, las de sa royauté, résolut alors de s'en aller; ses compagnons l'approuvèrent et on décida de construire un sloop assez spacieux, pouvant les transporter tous avec leurs trésors dans l'Inde; au pis-aller on irait se réfugier chez Angria, pirate fameux qui s'était taillé un empire dans cette vaste contrée. La construction du sloop fut longue; pour ne pas éveiller les soupçons des indigènes, on leur dit que Plantain tenait à avoir un bateau de plaisance. Grâce à deux char-

pentiers qu'ils avaient parmi eux, Plantain et ses amis arrivèrent cependant à leurs fins, après avoir été obligés de relever un navire, autrefois coulé par eux à l'île Sainte-Marie, pour lui prendre ses ferrures. Quand le sloop fut prêt, on porta à bord les trésors, Plantain prit avec lui une seule de ses femmes, Nelly Brown, et l'on partit. Une fois en pleine mer, le pirate qui sommeillait dans Plantain et ses compagnons se réveilla, mais leur faible effectif les empêcha de se livrer à de nouveaux méfaits; cependant de petits larcins furent commis en route au détriment de quelques navires dans des ports de relâche et des indigènes sans défense durent subir leurs violences.

Ils arrivèrent enfin chez Angria qui les accueillit en frères, et les excellents vins de Perse et l'eau-de-vie que l'on avait en abondance dans l'Inde, eurent vite consolé Plantain de la perte de sa royauté malgache.

Ainsi finit l'histoire de John Plantain, le pirate, Grand Roi de Madagascar.

ÉTIENNE HAMÉLIUS.

NOTICE

SUR

L'ALIMENTATION DES SAKALAVES

DE LA COTE OUEST

A l'exception de ceux de la zone immédiatement côtière, d'origine africaine plus ou moins récente, les habitants de la côte ouest, qu'on est convenu d'appeler Sakalaves, bien que les descendants de la vraie souche sakalave aient tendance à disparaître et à devenir de plus en plus rares, ne mangeaient que peu ou pas de riz.

Les terrains peu propices à l'établissement de rizières, les nuées de sauterelles qui ravagent continuellement cette région et surtout l'incurable paresse qui est le seul point commun, la seule marque bien caractéristique de cet ensemble de races hétérogènes, sont les principales causes de cette exception à une règle presque générale. La nourriture ordinaire de ces indigènes consiste, ou plutôt consistait — avant que l'occupation du pays par nos troupes n'en ait complètement changé les conditions économiques par la suppression du pillage, des vols de bœufs, et surtout des esclaves — en manioc, patates, ignames, maïs, doliques et haricots ; mais, par suite de ces changements et du régime de liberté que l'administration leur a accordé, les cultures ont été délaissées et d'épouvantables famines séviraient dans cette partie de l'Ile, si la nature clémente n'avait mis à leur portée d'innombrables ressources, piètres aliments il est vrai, mais qui les sauvent, tout au moins, du danger d'être décimés par la faim.

Tout repas sakalave se compose d'un plat de résistance, accompagné, dans les jours d'abondance, du *kabakabaka* ou du *loky*, assaisonnements, mets ou sauces diverses, qui y tiennent lieu, si l'on veut, de hors-d'œuvres. Laissant de côté les aliments provenant des cultures, consommés par toutes les peuplades des pays tropicaux, nous étudierons d'abord les féculents indigènes qui forment le fond, l'utile des repas sakalaves en cas très ordinaire de disette, pour nous occuper ensuite de ce qui y tient lieu de superflu et d'agréable.

Féculents. — Le plus grand nombre des plantes naturelles au sol, fournissant les féculents alimentaires, appartiennent au grand genre Dioscorée, dont les espèces utilisées dans les autres pays chauds sont innombrables et dont plusieurs d'entre elles, les ignames, sont cultivées partout sous les tropiques. Ce sont des plantes à tige volubile ordinairement herbacées, rarement ligneuse, à tubercules volumineux, communes dans les bois et sur leurs lisières.

Sur la côte ouest les espèces les plus remarquables de ce genre sont :

L'*Antaly*, à tiges volubiles nombreuses, à larges feuilles orbiculaires, dont un seul pied peut fournir plus de trente kilos de gros tubercules allongés. Ces tubercules ne peuvent être mangés tels quels, car ils sont gorgés d'un suc amer et dangereux qu'on ne parvient à éliminer complètement qu'en les faisant détremper, préalablement découpés en tranches minces, dans un fort courant d'eau. Bien préparé, l'*antaly* n'est pas un mauvais légume, et son goût, mieux que n'importe quel autre des tubercules spéciaux aux tropiques, peut se comparer à celui de nos pommes de terre.

Le *Macabiha*, qui ne diffère de la précédente que par ses tubercules plus volumineux encore et ses feuilles à cumen très allongé et la remplace dans la zone calcaire ; il doit être préparé de la même façon que l'*antaly* pour devenir comestible.

L'*Ovi-mojery*, quelquefois cultivé, assimilable à certaines variétés d'ignames quant au goût, à tige légèrement ailée, à tubercules plus gros encore mais moins nombreux.

Le *Macila*, que les Sakalaves prisent beaucoup, a les feuilles plus petites que l'*antaly*, les tiges plus grêles et des tubercules en petit nombre mais atteignant souvent un poids de 4 à 5 kilos; de bon goût, sans principe dangereux, ils sont ordinairement mangés, comme ceux de l'*ovi-mojery*, simplement bouillis ou grillés.

Le *Soso*, à tige volubile, herbacée à feuilles lancéolées, à tubercule souvent unique, mais allongé.

Le *Bemandry*, fort semblable à la précédente et n'en différant que par sa tige presque ligneuse, munie de rares aiguillons.

Les tubercules de ces deux dernières Dioscorées, aqueux, un peu sucrés et rafraîchissants, sont d'une grande ressource dans les lieux secs où ils poussent et sont consommés crus, sans aucune préparation. Bien que moins sucrés, ils ne peuvent être comparés avec quelque exactitude qu'aux tranches de pastèque de nos régions méridionales.

Les autres féculents appartiennent à différentes familles. C'est, dans la famille des Taccacées : le *Kalitso* (*Tacca*), plante bizarre à feuille composée, à longue hampe de un à deux mètres, terminée par un capitate de fleurs brunâtres entremêlées de longs filaments bruns, très commune dans les ravins et sur la lisière des forêts; son tubercule est solitaire, arrondi, un peu aplati et fortement venimeux; néanmoins l'amidon qu'on retire avec les procédés ordinaires (râpage, lavages et décantations successives) sert d'aliment, pendant la saison sèche, à tous les habitants des villages sakalaves situés dans la zone arepacée. Cet amidon est consommé ordinairement bouilli et ce mets a l'aspect et le goût de la vulgaire colle de nos tapissiers ! Une espèce voisine, le *Tacca Leontopetaloides*, est exploitée industriellement en Océanie et fournit l'amidon connu dans le commerce sous le nom d'*Arrow-root d'Otahiti*.

Dans la famille des Arvidées : le *Viha*, *Mangilo* ou *Mangoka* (*Tiphonodorum Lindleyanum*) superbe plante, croissant dans les marais et dont les grandes feuilles en fer de lance et les longues spathes blanches sont l'ornement des bords de lacs et des cours d'eau. Les parties qu'on utilise dans cette plante sont les fruits et le collet de la racine qui se renfle en une

grosse masse qui peut peser parfois plus de 10 kilos. Toute cette plante est gorgée d'un suc irritant qui cause d'atroces démangeaisons mais qu'on peut éliminer facilement par évaporation; les fruits sont séchés, grillés ensuite et séchés de nouveau; ils ont le goût du maïs. Le collet après avoir été soigneusement privé de son bourgeon terminal est râpé, puis séché également au feu; mais il ne devient réellement comestible qu'après une très longue cuisson sans laquelle tout dégustateur de l'espèce de galette qu'on en fabrique, est exposé à des démangeaisons internes à effets très bizarres.

Le *Fanganga*, lui, est une Passiflorée dont la tige volubile et grêle se renfle à la surface de terre en une masse rugueuse et crevassée, un peu aplatie et souvent de grande dimension. C'est encore une plante vénéneuse, mais d'après les indigènes, le principe actif est localisé à la base des rameaux aériens, et il suffit d'enlever soigneusement cette partie pour que le reste de ce renflement devienne comestible après simple cuisson; mais c'est probablement un aliment de goût fort mauvais, car les Sakalaves ne se décident à y toucher qu'en cas d'excessive disette.

Les Thigomes du gracieux *Nymphea Cœrulea* (en malgache *Agoaga-Makamby*) et ceux des *Ouvirandra* et des *Aponogeton* (en malgache *Ovirano* , plantes aquatiques, sont également mangées par les habitants des bords des rivières et des lacs. Les tubercules de *Nymphea* sont amers et leur valeur alimentaire peut être comparée à celle de nos glands; ceux des *Ovicano* ont un goût meilleur et nous en avons mangé souvent avec plaisir; ils sont ordinairement consommés cuits sous la cendre ou bouillis.

Les petites racines tuberculeuses du *Kadorka*, une Convolvulacée à jolies fleurs roses, peuvent se manger crues ou cuites. Elles sont de bonne qualité, un peu sucrées et très tendres, et la culture pourrait peut-être tirer de cette plante un légume d'autant plus précieux qu'elle pousse très bien sur les collines arides et sèches, si abondantes malheureusement sur la côte ouest.

Un palmier, le *Madenia Nobilis* ou *Latrana-be*, fournit en abondance une moëlle farineuse, un peu sucrée d'abord, puis

ensuite légèrement amère : réserve inépuisable dans laquelle puisent souvent les indigènes dans leurs courses vagabondes.

Les pulpes des fruits de raphia, désignées par les noms sakalaves de *Voanpiso* et de *Moranada*, sont aussi, grâce à la matière grasse qu'elles contiennent, un des meilleurs aliments que produit le pays. Malheureusement pour ce palmier si utile, le fruit n'en est pas la seule partie comestible, son bourgeon terminal et sa sève sont aussi une des friandises préférées des Sakalaves, et, de ce fait, des millions de raphias succombent chaque année sous la hache malgache.

Un *Artocorpus Stipa* ou *Tobory* fournit aussi des graines comestibles dont usent quelquefois les colons européens; — et, pour clore cette liste déjà longue, nous n'aurons plus qu'à citer les graines de deux plantes cosmopolites, très répandues dans la région sakalave : celles de l'*Anacardium occidentale* (en sakalave : *Corosso Mabibo*), bien connues, et celles du *Macuna Pruriens* (en sakalave : *Takiltra*), qui ne deviennent réellement mangeables qu'après une longue et minutieuse préparation.

Autres aliments. — Les aliments autres que les féculents, que nous n'osons pas appeler aliments de luxe bien qu'ils ne soient pas autres pour le famélique Sakalave, et que le sol produit naturellement, consistent en gibier, poissons, légumes et aussi en insectes, car le Sakalave plus encore que les autres peuples de Madagascar est remarquablement... insectivore.

Le gibier est, à peu de choses près, ce qu'il est ailleurs dans l'Ile, avec cette différence que, les oiseaux aquatiques exceptés, il est devenu beaucoup plus rare par suite de la chasse acharnée dont il est l'objet; le sanglier pourtant est encore commun; il se tue à la sagaie. Quant aux oiseaux, ils sont pris ordinairement au piège ou abattus à l'aide du *tsobolo*, longue sarbacane, qui est devenu l'instrument favori des Sakalaves depuis qu'ils ont été forcés d'abandonner leurs grands fusils à pierre.

Les poissons sont rares aussi, sauf dans certains lacs, et l'innombrable fretin qui peuple les mares au moment de la saison sèche sont les seuls dont il est consommé une grande quantité.

Les légumes aussi sont peu variés; moins friand des herbacées que le Hova, le Sakalave use pourtant d'un grand nombre de plantes appartenant aux familles les plus diverses, plantes qui n'ont ordinairement qu'un caractère commun entre elles, c'est d'être d'une amertume assez prononcée. Parmi elles, nous pouvons citer l'*Anamamy* (solanacées); deux convolvulacése : l'*Ananabararata* et l'*Ananampiandriomby;* une caryophillée : l'*Anamangidy* et deux fougères dont un *Ophiaglossum* : le *Tokansofina* et l'*Anandrofia*.

Les espèces d'insectes qui entrent dans l'alimentation sakalave sont plus nombreuses et l'une d'elles, le *Sakondro*, est recherchée et mangée par toutes les peuplades malgaches : c'est la nymphe du *Fulgora Tenebrosa*; cette nymphe vit dans les endroits humides, sur les tiges de différentes légumineuses que les Malgaches appellent du nom générique de *Vaheansakondro* : jeune encore, elle est entourée d'une sorte de végétation blanche qui ressemble à s'y méprendre à certains mycélium, puis peu à peu elle grandit, l'abdomen devient gras et dodu, des moignons d'ailes apparaissent, c'est le moment de la récolte; les pattes une fois enlevées, bien grillée, cette intéressante petite bête n'a pas du tout l'aspect répugnant : elle ressemble assez alors à un bouton de fleur, dont le rostre serait le pédoncule, les moignons d'ailes le calice, et l'abdomen les pétales prêtes à s'éclore. Au goût, elle a une vague saveur de noisette et bien des Européens, vieux habitants de l'Ile et non des moindres, ne dédaignent pas de la laisser paraître de temps à autre sur leurs tables ; mais c'est un mets indigeste, même pour les Sakalaves.

Les autres insectes consommés dans la région ont beaucoup moins d'attraits; on se demande même avec terreur comment un être humain peut avaler des insectes comme les Dystiques, les Hydrophiles et leurs larves, insectes qui laissent écouler lorsqu'on les touche un suc âcre et nauséabond; cela doit être horrible! mais le Sakalave n'y regarde sans doute pas de si près car il les croque avec plaisir; il mange aussi avec délices les larves des guêpes et des abeilles, d'innombrables espèces de coléoptères qu'ils désignent sous le nom générique de *Voangory*, et qui sont toutes des Melolonthées ou hannetons,

et les grosses larves de Cerambycides qu'on trouve dans certains bois pourris ; un de ses passe-temps favoris est de croquer, délicatement grillées sur la braise, les chrysalides d'une espèce de bombycide, le *Landinalika*, qui tisse de gros nids de soies grisâtres sur le tronc des grands arbres.

Pourtant, à l'encontre des Hova, il manifeste peu de goût pour les sauterelles malheureusement si communes, mais les criquets plus jeunes et partant probablement plus tendres sont une de ses friandises préférées.

Si l'on ajoute qu'il dédaigne les escargots pourtant si communs pendant les pluies et qu'il fait peu de cas des champignons, qui apparaissent au printemps en si grand nombre et qui sont délicieux, on pourra se faire une idée de l'esthétique du goût chez les Sakalaves, esthétique, on le voit, légèrement différente de la nôtre.

D'ailleurs ce n'est pas par goût ni même par nécessité que le Sakalave se résout à se nourrir de ces pauvretés au milieu de terres fertiles qui pourraient faire vivre des millions d'hommes, mais plutôt par paresse et par manque absolu d'habitude au travail, résultant de l'ancien régime social. Il est même attristant de constater que l'abandon des cultures et la famine perpétuelle qui en résulte, sont la conséquence directe de notre établissement dans le pays. Le Sakalave, en effet, qui passait sa vie à voler des esclaves et à vivre de leur travail, ne se mettra que difficilement à la culture, et il faudra, dès lors, probablement, se résoudre à l'y contraindre.

C'est là une œuvre de haute humanité et un devoir auxquels l'Administration française ne doit pas plus longtemps chercher à se soustraire.

H. P.

MADAGASCAR A L'EXPOSITION DE HANOÏ

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR
l'Exposition de Hanoï

DEUXIÈME PARTIE (1)

Dans le Tonkin et autour du Tonkin

CHAPITRE IX

HUÉ

Neuf heures du matin. Sous un soleil ardent dont la lumière éblouissante donne une teinte grise aux arbres et au paysage tout entier, la ville de Hué s'étend le long des deux bords de la large rivière calme, sur laquelle plane une légère buée. La rive droite est habitée par les Européens, la rive gauche est occupée en majeure partie par l'immense citadelle qui enclôt le Palais Royal et la ville administrative.

A l'époque où nous exercions encore sur l'Annam un protectorat plus que fictif, la légation de France avait été bâtie sur ce côté du fleuve pour plus de sécurité sans doute. Mais la nécessité de posséder un poste solide de troupes en pleine citadelle n'avait pas échappé à notre ministre plénipotentiaire M. Patenôtre, qui avait choisi dans la citadelle l'angle nord, connu sous le nom de Mang-Ka, pour l'y installer. Ce fut seulement en août 1884 que cette installation put être faite à l'aide de troupes envoyées à Hué pour assister à l'investiture du nouveau roi : la Résidence d'un côté, le poste militaire de l'autre, ces deux organes séparés par une distance de plusieurs kilomètres

(1) Reproduction et traduction interdites. Voir la *Revue* dep. le 10 juin 1904.

et surtout par une rivière large de près de 400 mètres, telle fut la faute capitale dont nous devions subir les conséquences un an après.

Le 4 juillet 1885 au soir, après que la réception organisée par le général de Courcy à la légation eut pris fin, les officiers qui y avaient assisté regagnèrent leur logement de la citadelle. Vers une heure du matin, au moment où le sommeil accablait tout le poste fatigué de cette journée de fête, un coup de canon retentit et des bandes d'Annamites se précipitent sur les sentinelles, mettant le feu aux paillotes, tandis que d'autres attaquent la légation que bombardent les canons du palais. On se battit jusqu'au jour sur les deux rives et c'est seulement vers 7 heures que le colonel Pernot, après s'être emparé par assauts successifs des ministères et du palais lui-même, put faire amener le pavillon annamite et hisser notre drapeau, ce qui mit en déroute les assaillants de la légation : la cour, bien entendu, avait pris la fuite.

Aujourd'hui, un superbe pont relie la ville européenne à la ville indigène, dont la population, d'ailleurs considérablement diminuée, vit, trafique et travaille à côté d'un roi sans autorité. C'est à la tête de ce pont, côté France, que le cercle fondé par nos compatriotes de Hué ouvre ses spacieuses vérandahs bien aérées, d'où la vue s'étend sur le fleuve et la ville indigène. Et tandis qu'accoudé sur la balustrade en pierre, je parcours du regard la vaste nappe d'eau où les sampans et les jonques sont rares, où l'activité commerciale est presque nulle, les cultivateurs font les semis de riz sur les berges limoneuses, comme nos Malgaches pendant la saison sèche. De la masse grisâtre qui couvre la rive gauche, bien rares sont les maisons qui émergent : seuls les murs de la citadelle, robustement bâtis et d'une hauteur de près de dix mètres, dressent, de place en place, leurs masses sombres, évoquant les souvenirs de nos vieilles places fortes de France, avec leurs rentrants et leurs saillants combinés, entre lesquels les portes surélevées à la chinoise rompent la ligne droite par leurs toits recourbés. Sur l'œuvre de nos officiers français, les Annamites ont placé leur estampille, et cette combinaison d'une architecture méthodique et froidement scientifique, avec

l'autre purement imaginative et follement désordonnée, est d'un étrange effet.

Les remparts et le pont de fer hardi que terminent deux travées en pente à chaque extrémité, voilà tout ce qui arrête le regard au premier moment dans l'étendue de la ville. A la longue les yeux distinguent en bordure du fleuve l'embarcadère du roi, flanqué de deux chaloupes aux formes étranges, halées sur la berge. Sont-ce les restes de vaisseaux de guerre

Rond-point de la Légation : vue sur la rivière des Parfums

que l'empereur Minh-Mang avait fait copier sur une frégate française naufragée qu'il fit démonter et transporter pièce par pièce dans sa capitale, ou bien plutôt quelques bâtiments hors d'usage qu'un commis-voyageur a chèrement vendu au jeune roi Thanh-Taï? A combien d'assauts de ce genre sa cassette n'est-elle pas livrée? On peut en juger par les voitures automobiles et objets divers, qui gisent dans les coins du palais, inutilisés.

C'est pour visiter ce palais que l'interprète annamite, aimablement envoyé par le Résident supérieur, vient me chercher après déjeuner : des pousse-pousse nous emmènent rapide-

ment à la porte du Nord, celle qui donne sur la ville indigène, aux ruelles serrées où se réfugie le peu d'animation et de mouvement qui survit encore dans la cité morte. Aussitôt le pont-levis dépassé, les longues avenues bordées de jardins en végétation folle, à l'entrée desquels des portiques aux enduits décolorés s'effritent, s'étendent lamentablement silencieuses. Dans cette enceinte où se serraient jadis près de 40.000 personnes, mandarins de tous grades, avec leur innombrable suite, le vide s'est fait. Capitale historique désormais, Hué a renvoyé dans leurs provinces ou à Hanoï, devenu capitale à son tour, les courtisans et les fonctionnaires. Aussi la plupart des vieilles demeures seigneuriales sont vides et dans celles encore habitées, les propriétaires ne peuvent faire exécuter les réparations indispensables. Comme le royaume d'Annam, la ville de Hué tombe en ruines et cette ruine est accentuée encore par l'humidité et la moisissure, conséquences de la situation de la citadelle au bord du fleuve sur un terrain dont les premières crues submergent les dépressions qui occupent les deux tiers de la surface.

Dans les avenues vides, nous croisons parfois un mandarin au costume bariolé, renfoncé dans son pousse-pousse ou sa carriole, et sa robe chatoyante évoque brutalement le passé brillant dans la misère actuelle.

Nous sommes devant la porte du palais, étroite ouverture, percée dans la muraille noire; entre deux murs élevés nous suivons une ruelle; derrière celui de droite s'étend la partie réservée, celle où le jeune roi se donne l'illusion de régner! Dans ces quelques centaines de mètres seulement il lui est permis de rester le maître : est-il étonnant que son autorité devienne parfois féroce? Sur les sujets qui demeurent siens et dont le nombre est strictement limité, femmes, domestiques et jeunes courtisans, il exerce les fantaisies de son royal abrutissement jusqu'à ce que l'extravagance même de ses cruautés provoque une semonce résidentielle lui rappelant sa propre sujétion. De ce domaine privé, l'ordre du conquérant l'arrache aussi parfois pour le convier aux cérémonies officielles et sur le trône massif orné de soies et d'ors, il vient, fantôme pâlot des Gia-Long et des Minh-Mang, sanctionner par sa présence,

les ordres donnés par les habits noirs qui l'entourent et se tiennent, à distance, hypocritement respectueux. Oh! l'étrange comédie qu'il serait fou de croire durable en la qualifiant de protectorat! Est-il possible en effet que les Annamites reconnaissent en ce gamin de 25 ans, investi par nous du pouvoir, « l'empereur auguste et saint, père et mère du peuple, mandataire du Ciel! » tandis que derrière les hautes murailles de son enceinte réservée il martyrise quelques-uns de ses souffre-

La cour des grands brûle-parfums au Palais royal de Hué

douleurs ou que dans les rues du quartier chinois, il promène en victoria, de débits en débits, son ivresse ou sa luxure. Than-Thaï est honni des vieux Annamites et méprisé des jeunes : il reste comme une épave entre le passé et le présent, n'étant d'aucune génération, ni même d'aucun pays.

Lorsqu'en 1877, Luro écrivait sa remarquable étude sur le pays d'Annam et son organisation politique et sociale, il définissait ainsi le principe d'autorité du souverain annamite : « Tout arrive donc en dernière analyse au monarque; tout repose sur lui, c'est-à-dire sur un homme ordinairement élevé

dans le harem et par conséquent tenu à l'écart des affaires pendant sa jeunesse. Les fonctionnaires n'ayant d'autre contrôle que l'autorité du roi dont la volonté, l'intelligence, la puissance de travail sont toujours au-dessous d'une pareille tâche et ce moteur souverain, dans cette machine si puissamment centralisée, étant toujours inerte, l'administration ne reçoit pas d'impulsion régulatrice et le peuple est fatalement mal gouverné. »

Devant une conclusion aussi nette, formulée il y a près de vingt ans par un des hommes qui connaissait le mieux l'Annamite, il semble qu'après la révolte de Ham-Nghi, le conseil connu sous le nom de *Comat* et présidé par le résident européen eût dû recevoir les rênes du gouvernement : il était inutile sinon dangereux de replacer sur ce trône vide par la faute du dernier occupant, un fantoche imposé, alors que l'autorité passait tout entière aux mains du représentant de la France qui logiquement et pratiquement devenait l'empereur d'Annam, puisqu'il lui appartenait désormais de présider les réunions du Conseil privé. C'était la vraie formule du protectorat, étant donné que nous n'avons plus en face de nous un monarque héréditaire de par la volonté du peuple ou des mandarins. Une seule objection pouvait se présenter au sujet de la célébration des rites, l'empereur étant de droit le grand pontife du culte national. En ce qui concerne le culte des ancêtres, l'héritier légitime de la famille royale eût pu célébrer aux époques fixées les cérémonies traditionnelles; quant aux fêtes d'Etat, comme celle du printemps, du Nam-Yao, etc... le mandarin le plus élevé en eût assuré l'exécution aussi bien que le souverain, en admettant même que la plupart de celles-ci n'aient pu être supprimées sans inconvénients, telle la cérémonie de Nam-Yao ! Mais les événemeuts, sinon les hommes, en ont décidé autrement et l'empereur Thanh-Thaï est resté locataire du palais royal de Hué : une dotation annuelle de 700.000 francs subvient à l'entretien de la cour tout entière; sur cette somme 62.500 francs sont payés aux trois reines-mères, épouses des empereurs défunts et, enfin, de compte, il reste au monarque pour ses menus plaisirs et sa table 120.000 francs par an.

Laissant derrière les grandes murailles le mystère des journées et des nuits royales, nous sommes attirés par la première porte qui s'ouvre devant nous à gauche, toutes les autres étant restées rébarbativement fermées. Une cour silencieuse est aperçue, pavée de dalles, fermée par des murs sur trois côtés et par une construction basse et allongée sur le quatrième : des stores en joncs sur lesquels sont dessinés des animaux hiératiques dissimulent des portes fermées, elles aussi ; sur des socles de bronze des vases de faïences contiennent des fleurs ; deux grands brûle-parfums en fer fondu et forgé garnissent la cour. C'est le temple de Ta-Mieu, dans lequel on ne pénètre pas. Nouvelle promenade entre des murs décorés de porches élevés où les ventaux des portes sont soigneusement joints et nous nous trouvons sur l'esplanade qui donne accès à la salle du trône ; dominant de quelques mètres les jardins dans lesquels les canaux et les avenues dessinent des rectangles monotones, cette large plate-forme dallée reçoit dans les grandes fêtes les mandarins auxquels des stèles de marbre blanc assignent leurs places respectives. Un bâtiment très bas et très long, percé dans toute sa façade d'ouvertures que ferment des portes sculptées en plein, laquées rouge et or, sert aux grandes réceptions officielles. Surmonté d'une triple toiture, il abrite une vaste salle entièrement décorée de bois sculpté. Entre les colonnes laquées sur lesquelles serpentent des nuages d'or, une estrade de trois marches en bois sculpté et doré supporte un fauteuil massif, sorte de chaise curule ; des glaces, des tableaux étranges provenant de Chine et des broderies multicolores enlèvent à cette salle le caractère majestueux que lui donneraient le plafond à larges caissons avec poutres apparentes, les colonnes trapues et le carrelage verni qui composent sa décoration primitive. Deux portes latérales donnent accès dans une vaste cour, sur les côtés de laquelle s'allongent aussi une grande salle assez banale qui sert aux audiences privées, une salle à manger où sur un buffet moderne de provenance parisienne sont rangées pêle-mêle d'horribles porcelaines à côté de vieilles faïences indigènes et un salon dont les meubles Louis XV ont des prétentions exo-

tiques. Combien plus belle dans ses proportions énormes la bassine de bronze, gigantesque réservoir monté sur de robustes pieds, qui dans le milieu de la cour s'épanouit pansue !

Un couloir nous mène sur l'esplande du temple de Han-Mieu, semblable aux précédents, puis, par une porte de côté, nous pénétrons dans une cour où devant un petit sanctuaire sont d'admirables brûle-parfums en bronze, fondus

Les jardins du Palais royal de Hué et la salle du trone

d'un seul jet, d'une simplicité et d'une élégance de formes admirables.

Derrière ce massif de constructions et de cours qui se recoupent à angles droits sont le musée, le théâtre, les appartements du roi, le trésor, etc., tout le petit espace où s'est réfugié la vie, mais qui reste interdit aux visiteurs. Force nous est donc de revenir sur la grande esplanade qui précède la salle du trône et de nous diriger par l'avenue centrale décorée de deux arcs de triomphe en bronzes et émaux vers la porte monumentale, véritable forteresse qui troue la muraille

et donne accès sur l'esplanade du cavalier. La base, d'allure toute militaire, est percée de trois larges baies à linteaux ; sur la terrasse du premier étage une construction avec des portiques et un double rang de toits retroussés, enchevêtrés et polychromés, donne à l'ensemble une note pittoresque : c'est la porte du Ngo-Mon.

Un pont de pierre monumental, jeté au-dessus du fossé de défense, nous conduit dans un vaste chemin de ronde qui

La porte de Ngo-Mon, entrée principale du Palais royal de Hué

sépare le palais du mur de la citadelle. Là, sous un hangar, sont les canons fondus sous Minh-Mang, connus sous le nom des *neuf sœurs*, qui ont quatre ou cinq mètres de longueur et reposent sur des affûts de bois à roues massives, grotesques dans leur énormité. Ces vestiges du passé ont dû à leur masse de ne pas être emportés comme objets de curiosité ; plus heureux que bien des bibelots rares qui ont disparu, ils demeurent à leur place primitive. Dans le palais, en effet, bien peu d'objets intéressants subsistent encore ! Pourquoi, dès le lendemain de notre installation à Hué, au

moment où les troupes du général de Courcy ont enlevé au trésor royal les douze millions qui s'y trouvaient, n'avons-nous pas constitué un musée dans les grandes salles, en y rassemblant les merveilles éparses qui s'en sont allées au hasard des collectionneurs? Comme je faisais part de mon étonnement à l'un de nos compatriotes, il me confessa que deux mois avant mon arrivée, on avait encore vendu à l'encan les meubles et les bibelots qui remplissaient un magasin du palais. Fréquemment, pendant mon court séjour, j'ai vu la presse indo-chinoise protester contre ces faits et demander le groupement et la surveillance de ce qui pouvait encore rester; il semble qu'un typhon ait passé dans les monuments de Hué, vidant l'intérieur des temples et respectant les murs mais non toujours leurs décorations. Quand ceux-ci à leur tour se seront effrités sous la morsure des années et du climat, que restera-t-il du vieil Annam dans la vieille cité? Rien : nous en demeurons exclusivement responsables.

Il est évident que le budget est pauvre : sa situation au 30 juin 1902 se soldait comme suit pour l'exercice 1901 :

	Piastres	Cents
Recettes réelles de l'exercice. . . .	2.138.043	32
Dépenses payées	2.131.462	64
Excédent des recettes	6.570	68

La caisse de réserve d'autre part contenait en chiffres ronds à la même date 800.000 piastres. La situation serait donc cependant satisfaisante si dans le rapport même qui fut lu au Conseil supérieur en 1902 nous n'étions prévenus que « les excédents de recettes sur les dépenses constatés sur les précédents exercices proviennent en partie des incomplets de personnel. Les ressources budgétaires n'ont pas permis d'inscrire chaque année au chapitre *Travaux* les sommes voulues pour l'entretien et la construction de routes et bâtiments, irrigations, etc. » Il est évident que dans ces conditions nous nous avouons incapables de conserver à la vieille capitale son faste d'antan. Peut-être alors aurait-il mieux valu faire la part du « temps » aussi terrible que le feu et démolir ce qu'on ne pouvait conserver. Les ruines de monuments en pierre sont

toujours belles : il n'en est pas ainsi de constructions dont les plâtras s'en vont en bouillie multicolore et s'effondrent en un tas de boue.

C'est pour donner au lecteur une idée de cet art annamite tout de clinquant que j'ai pris en sortant du Palais la photographie de l'écran qui masque, suivant la rituelle habitude, l'entrée du bâtiment réservé aux séances du *Comat*. D'une conception élégante avec les volutes qui simulent les plis

Écran polychrôme devant la façade du « Comat »

d'une étoffe s'enroulant sur les ailes aux deux extrémités, ce petit monument est un chef-d'œuvre de décoration fouillée, mais non chargée. Les couleurs vives qui en rehaussent les détails donnent à l'ensemble vu de loin un aspect chatoyant de céramique artistique : mais dès que l'œil de plus près peut distinguer la construction, il voit un conglomérat de chaux et de vieilles faïences brisées, nougat fondant au soleil et à la pluie. Plus de monument, mais une pièce montée, éphémère comme celles qui figurent sur les tables dressées pour les repas de corps. Ainsi en est-il des élégants faîtages qui

surmontent les toitures des temples, ainsi des obélisques et des portraits qui les précèdent! Séduits par la céramique chinoise qui, celle-ci, n'a rien de chiqué, les Annamites dans leur imitation se sont contentés de l'apparence. La couleur à l'eau fait la plupart du temps les frais de ces décorations polychromes, la vaisselle cassée étant déjà une amélioration : quant à la vraie céramique elle n'existe pas. On conçoit que dans ces conditions les édifices exigent un entretien constant qui leur manque toujours : d'où l'aspect délabré de l'architecture annamite et tonkinoise.

Combien lamentable aussi, le temple qui se trouve dans les terrains affectés à l'Ecole d'Agriculture, logée aussi dans la citadelle. C'est sur l'ancienne fabrique de sapèques établie par Minh-Mang si je ne me trompe, qu'on a décidé d'installer le jardin d'essais : dans cette terre abondamment pourvue de scories de fer, de cuivre et de zinc, les plantes ont quelque peine à loger leurs racines : le directeur me montre tristement les mètres cubes qu'il a déjà extraits et je lui confesse qu'en France dans mon coin de campagne on se servait de matériaux semblables pour empêcher l'herbe de pousser dans les allées : il est vrai qu'avec la végétation luxuriante des tropiques...

... Hélas! celle que nous parcourons est plutôt maigre : les caféiers sont timides, les arbres à caoutchouc manquent d'audace, quant aux légumes ils poussent dans ce milieu indigène comme des incompris, sauf les choux qui font preuve d'une fatuité asiatique. A eux seuls cependant les légumes occupent les trois quarts du terrain : ils sont les bienvenus sur les tables administratives sans doute et l'estomac satisfait, le cerveau est souvent indulgent : les jardiniers plus que tout autre subordonné en sont convaincus.

Plus rassurantes dans l'intérêt général sont les prairies voisines : l'inondation leur donne chaque année une alimentation qui semble leur réussir mieux qu'aux plantes du jardin, car il serait téméraire de croire que ces terrains si secs en certaines périodes le restent constamment : ils sont abreuvés pendant six bons mois de l'année au delà de leur soif et la ligne verdâtre qui entoure comme d'une ceinture la maison

du directeur est le témoin irrécusable d'une précédente crue ; le pauvre homme rentrait en bateau chez lui. Il a obtenu qu'on élevât de quelques marches le sol du rez-de-chaussée, l'eau trop abondante n'étant pas plus propice à la santé des humains qu'à la pousse des légumes.

Cette eau qui se répand à intervalles réguliers dans la plaine de Hué est d'ailleurs une des causes principales de son insalubrité ; c'est généralement au moment où le fleuve sort de son lit que le choléra bat son plein et on attribue ce fait indéniable à la multitude de tombes qui entourent la vieille capitale où les infiltrations vont chercher les germes morbides des épidémies passées. Il est toutefois à remarquer que c'est avec les premières pluies que l'épidémie apparaît. La chaleur bien entendu joue également un rôle important comme coadjuteur de l'infection, le maxima dans les mois de juillet et d'août oscillant entre 36 et 37°, tandis que la pluie atteint pendant le mois de juillet un total mensuel de 20$^{m}/^{m}$ environ contre 262 millimètres pendant le mois d'août. La conséquence de cet état de choses est l'intoxication des habitants réduits à boire l'eau du fleuve, car si l'humidité pendant les pluies fait champignonner partout les murs, la ville néanmoins manque d'eau potable. Il y a donc à Hué comme à Tananarive une question de l'eau, mais autrement inquiétante dans l'Annam qu'à Madagascar.

Aussi claironnants que ceux de M. Joly dans l'*Echo*, sont les appels lancés par la presse indo-chinoise. Qu'on en juge par celui-ci, extrait du *Courrier de Haïphong* en juin 1903 : « La situation sanitaire ici reste stationnaire, le choléra fait toujours des ravages parmi la population annamite et chinoise. Les services administratifs ont fait un appel d'offres pour la fourniture de l'eau nécessaire aux besoin de la garnison, l'eau — dit le cahier des charges — devra être prise dans le fleuve en amont de la ville. Or voici quatre ou cinq mille dollars qui vont être affectés à fournir à nos soldats l'eau empoisonnée de la rivière qui, desservant de nombreux villages, charrie dans son cours toutes sortes de détritus, voire même des cadavres ! » Et cet autre du mois de juillet, après le décès d'un conducteur des travaux publics dû à l'épi-

démie : « Le pays est malsain et fiévreux, entouré de mares d'eau stagnante qui, avec l'eau putride des fossés de la citadelle constituent autant de foyers d'infection permanente. »

Sous une forme simple mais autrement concluante, le rapport au Conseil supérieur confirme le fait pour 1901 : « ..... La population de Hué paraît avoir été la plus éprouvée ; nous avons eu à déplorer la perte de vingt-trois Européens. On ne saurait estimer le nombre des indigènes décédés à Hué du choléra. Il y a lieu toutefois de supposer que le chiffre en est fort élevé, puisque nous savons qu'il est mort cent quarante mandarins ou agents de l'administration indigène. »

Contre un pareil fléau, il est regrettable que des mesures sérieuses n'aient pas été prises et que l'adduction d'eau potable à Hué soit restée dans la catégorie des projets dont on parle toujours sans les exécuter jamais. Nous avons vu les sacrifices énormes consentis par la ville de Hong-Kong pour fournir à ses habitants l'eau potable. Hanoï n'a pas marchandé l'argent; Saïgon vient de faire un emprunt dans le même but. Le protectorat de l'Annam, soucieux de la santé de ses administrés, avait inscrit à son budget un crédit de trois cent mille piastres pour l'adduction de l'eau à Hué, la Cour annamite de son côté en avait promis autant. La dépense totale devant s'élever approximativement à un million de piastres, il appartenait au budget général de parfaire la somme, ce qui entraînait pour lui une dépense de 500.000 piastres. Pourquoi la solution est-elle encore attendue? Je ne sache pas cependant que cette question soit compliquée, comme à Madagascar, d'un contrat régulier restant inexécuté. Le problème est vital, c'est le cas de le dire pour la ville de Hué, où l'Européen comme l'indigène paierait cher au mois de juin un verre d'eau pure.

Quant à l'Ecole d'Agriculture ce n'est pas seulement contre les scories des sapèques, les grandes sècheresses et les inondations qu'elle doit lutter : son directeur a plus de mal encore avec ses élèves. L'arrêté organisant l'école prévoyait en effet le recrutement de ceux-ci parmi les lettrés.

L'allégorie de la Fête du printemps, au cours de laquelle

l'empereur conduit lui-même la charrue dans le sillon commencé avait inspiré aux organisateurs l'idée que les futurs mandarins imiteraient volontiers l'exemple du souverain et se transformeraient en cultivateurs, c'est-à-dire en ouvriers manuels. Mais l'allégorie perpétuait un souvenir que depuis plusieurs générations les mandarins ont oublié de mettre en pratique : aussi les jeunes élégants aux robes de soie nombreuses et multicolores, aux escarpins vernis et aux ongles démesurés soigneusement entretenus, trouvèrent la plaisanterie mauvaise quand on leur commanda le travail des champs. Restaient les cours théoriques : ceux-ci étant professés en français furent inintelligibles pour cette élite intellectuelle qui se pique de connaître les formes oratoires des ancêtres et les maximes de Confucius, mais se soucie peu de la langue de Bossuet. Il fallut donc renoncer aux lettrés qu'on renvoya aux études transcendantes et choisir des gens de mœurs simples : une corvée de 150 linhs appartenant à la milice du roi fut désignée d'office. Sur les bancs de l'école théorique ils restèrent muets comme des carpes, d'autant que la paternelle administration de l'empereur avait prévu leur remplacement tous les six mois. Les cours théoriques furent donc supprimés : aux travaux pratiques, les élèves jeunes ou vieux, désintéressés des choses d'ici-bas et décidés à passer le plus tranquillement possible leurs six mois, déployèrent une fainéantise remarquablement convaincue et laissèrent les légumes pousser tout seuls respectant la paresse des autres. Tout le monde était donc content, sauf le directeur que la malechance a fait naître consciencieux. Honnêtement et philosophiquement il s'est rabattu sur l'élevage : quand le troupeau est aux champs, les linhs peuvent s'asseoir à l'ombre protectrice des grands arbres. Cinquante vaches en parfait état paissent dans la prairie encore verte : le rendement du lait n'est guère meilleur par exemple qu'à Madagascar : à peine un litre par bête. Dans une autre prairie les jeunes chevaux prennent leur ébats : ils sont de petite race mais vigoureux.

A côté de l'Ecole d'Agriculture, est l'Ecole Professionnelle dont j'ai longuement parlé à la page 43 du rapport sur l'Expo-

sition de Hanoï : je n'y reviendrai pas ayant insisté par des chiffres sur les difficultés que son directeur, homme actif et pratique, éprouve à la faire progresser avec un budget insuffisant de 44.000 francs environ, dont la majeure partie est absorbée par la rémunération donnée aux élèves.

Tandis que nous sommes encore en ville, jetons un rapide coup d'œil sur la situation économique de la colonie française qui y travaille. En dehors du bataillon caserné dans la citadelle, cette population comprend 23 Européens. La première industrie en voie de succès est jusqu'à ce jour l'exploitation de la pierre à chaux et la fabrication de la chaux hydraulique installée à Lang-Hué près de Hué par M. Bogaert. L'usine est pratiquement agencée et contient huit fours : des machines à broyer, à cribler et à mettre en sac fonctionnent normalement : la production mensuelle est de 4 à 500 tonnes ; un matériel pour la fabrication des carreaux et des tuiles était attendu lors de mon passage. A noter également la fabrication de la petite bijouterie fausse, entreprise par M. Pierre, qui ne pourra donner à son créateur de sérieux bénéfices que le jour où il se procurera sur place la matière première et fera lui-même la dorure et l'argenture de ses produits sans être obligé de les réexpédier en France.

Tels sont les deux seuls essais industriels tentés jusqu'à cette année (1903). Au point de vue commercial un seul hôtel de voyageurs dont le rez-de-chaussée est occupé par une épicerie-bazar. Le commerce est donc presque entièrement dans les mains des Annamites et des Chinois : les approvisionnements se faisant par les chaloupes chinoises, qui sont forcées de franchir la barre de Thuan-An, subissent parfois des retards considérables, celle-ci étant très souvent impraticable. Aussi le prix des denrées reste élevé et quelquefois certains objets de première nécessité manquent : il s'agit bien entendu des articles d'importation car le marché de Hué est pourvu de denrées produites dans le pays.

Voici les prix courants des principales, lors de mon passage :

Riz décortiqué	25 fr.	les 100 kilos
Riz en paille.	12 »	»

Bœuf	0 40	le kilo
Porc.	0 45	»
Poulets maigres.	1 10	la paire
Poulets gras	1 80	»
Œufs de poule	2 20	le cent
Œufs de cane.	1 60	»
Pomme de terre de France	0 40	»
Oignons de France . . .	0 80	»
Choux de Hong-Kong . .	0 65	pièce
Haricots verts.	0 40	le kilo

Le prix de l'hôtel est de 10 francs par jour, chambre et eux repas. La vie, en tenant compte du prix des denrées d'importation, n'est donc pas absolument bon marché dans la capitale de l'Annam et il ne saurait en être autrement dans une ville qui souffre du même mal que Tananarive : la difficulté des communications. La capitale malgache avec son service régulier de porteurs semblent même mieux dotée : Hué attend son chemin de fer et rien n'a été fait pour améliorer la barre de Thuan-An.

A quelques kilomètres de la mer, on se sent complètement isolé, au milieu de la poignée de Français dont on revoit les visages connus à toute heure de la journée : c'est la vie morne et monotone qui chaque jour recommence et l'ennui pèse lourdement sur ces exilés. En 1903, un essai de courses a été fait et le correspondant du *Courrier de Haïphong* célébrait ainsi ce dérivatif : « Elles constituent une distraction qui rompt la monotonie des longues heures que l'inclément climat nous oblige à subir sans distractions possibles pendant les longs jours soi-disant de repos où administration et commerce ferment leurs bureaux. Elles tirent Hué de sa torpeur et rompent l'immense ennui qui pesant sur la ville, tient ses habitants dans une douce somnolence. » Si les maîtres de la maison le constatent, il est permis aux invités de le confesser. Oui, la vieille capitale est bien une ville morte et il est peu probable qu'elle retrouve jamais la vie toute factice qui l'animait. Déchue de son rôle privilégié, devenue une simple étape sur la route mandarine, elle gît à proximité de la frontière du

Laos sans qu'une route la relie à l'intérieur. Est-ce dans sa propre campagne qu'elle peut trouver un aliment de vitalité? La chaîne annamitique dresse dans l'Ouest ses sommets comme une barrière implacable et vers l'Est la surface liquide des lagunes est de beaucoup plus importante que celle des terres cultivables.

Le projet primitif du chemin de fer côtier desservant Hué et sa banlieue, aurait évidemment donné un regain d'activité à cette région en la rattachant au Tonkin : mais ce n'est un mystère pour personne qu'au lieu de se résoudre à cette voie, dangereuse stratégiquement par le voisinage immédiat de la mer, infructueuse commercialement par le voisinage des montagnes qui la séparent de l'intérieur, on se préoccupe de l'arrêter dans les environs de Vinh pour la lancer en plein hinterland.

Une commission a été envoyée l'année derrière pour lui trouver un passage dans la chaîne annamitique, et, si nous ne nous trompons, le col cherché a été rencontré.

Dans ces conditions il est probable que les vieilles frontières seront modifiées par la force des choses et que les provinces du Nord-Annam seront rattachées au Tonkin, tandis que celles du sud reviendront à la Cochinchine. Il en est déjà question d'ailleurs : une maison de Vinh avait saisi la Chambre de commerce de Hanoï d'un vœu formulé dans ce sens. On comprend difficilement en effet que Vinh pour régler ses questions commerciales doive s'adresser à la Chambre de Tourane, alors que tout son trafic et ses intérêts sont dans le Tonkin. L'arrivée du rail à Vinh tranchera évidemment la question, si, comme il est probable, son avancement n'est pas poussé plus loin vers le sud. Or de Vinh à Hué par la route mandarine, c'est pour les *trams* un trajet de six jours : les commerçants de Vinh peuvent donc être tranquilles : d'ores et déjà ils sont rattachés pratiquement et commercialement au Tonkin.

C'est indubitablement la ruine de Hué, mais elle me semble fatale. Il suffit pour s'en convaincre de lire les statistiques de la population et de voir le vide qui se fait autour de ce grand palais inutile. En 1890 on évaluait à quatre-vingt mille le nombre des habitants indigènes; en 1898 les évaluations les

plus optimistes le maintenaient à cinquante mille; en 1903 on parlait timidement d'un total de trente mille. Que pour une raison ou pour une autre, la bonne certainement, la monarchie annamite soit supprimée, nous verrons presque immédiatement cette population tomber à vingt mille et qui sait? peut-être au-dessous. C'est obligé : le commerce et l'industrie, ces deux ferments de la concentration, y manquent.

Si avec sa citadelle et son palais, ses avenues mornes et ses

Le temple et la pagode de Confucius

rues vides, la ville de Hué peut être appelée le Versailles de l'Extrême-Orient, ses tombeaux royaux en font le Saint-Denis. Situés sur le haut-fleuve dans l'ouest-sud de la ville, ils constituent une immense nécropole dans laquelle l'imagination des défunts s'est complu à se créer pour l'éternel avenir des demeures élégantes et somptueuses. L'éloignement de ce lieu saint exige un voyage qui demande une bonne journée : il se fait agréablement et commodément par le fleuve, surtout quand on peut profiter d'une sortie de la chaloupe à vapeur que l'aimable résident supérieur met à la disposition de ses invités.

Au petit jour nous embarquons et quelques tours d'hélice mènent l'embarcation au milieu de la Rivière des Parfums, qu'elle remonte allégrement. Voici bientôt à gauche l'usine Bogaert dont j'ai parlé et un peu plus loin, à droite, le temple de Confucius avec sa pagode élancée et les nombreux bâtiments qui l'encadrent. C'est là que se célèbrent les grandes cérémonies. Hardiment campé sur un promontoire qui s'avance dans le fleuve, ce temple est du plus heureux effet : sa pagode est le seul édifice qui dépasse la masse de la ville et la colline élevée d'une vingtaine de mètres qui supporte son ensemble lui fait un robuste soubassement. Un large escalier y donne accès : les marches inférieures sont baignées par la rivière et les embarcations accostent contre leur base. Le porche d'entrée simple ouvre sur une vaste cour au centre de laquelle se dresse la pagode à sept étages : quatre petits édicules à jour marquent les bissectrices des angles de la cour; ils contiennent des cloches, des tams-tams et des stèles commémoratives. Au fond un portail à trois arcs dans lesquels veillent les génies rébarbatifs ou hilares avec lesquels nous avons déjà fait connaissance à Canton, ouvre sur une deuxième cour. A droite et à gauche de celle-ci, un petit temple contenant chacun trois génies, guerriers à l'armement compliqué! A l'autre extrémité de l'esplanade, le temple proprement dit comprenant deux bâtiments allongés et parallèles, séparés par une distance de quelques mètres : dans le premier, trois bouddhas avec les emblêmes du culte et des tablettes; dans le second un seul bouddha, joufflu, radieux et bon vivant.

L'ensemble, de date récente, a été construit par Tieu-Tri. Honorant l'agriculture, les bonzes ont transformé la seconde cour en un champ proprement labouré dans lequel ils se préparent à planter du manioc ou des patates : une nuée de gamins nous fait cortège et cherche à augmenter par une mendicité inlassable les ressources du monastère, où la ferveur des fidèles ne semble pas se presser. Il est vrai que les Annamites ne vont aux temples que dans les fêtes et préfèrent leur religion ancestrale commode à pratiquer sans dérangements, entre la salle à manger et la cuisine. La religion de Confucius est bien une religion d'État, et comme l'État à Hué

est confiné entre les quatre murs du Palais, le temple de la Rivière des Parfums doit être délaissé.

Réembarqués dans la chaloupe, nous suivons la large rivière qui, après un brusque coude dans lequel elle reçoit un affluent venu du Nord, se retrécit à 5 kilomètres environ de Hué et commence à dessiner des méandres. Nous laissons sur la rive les premiers tombeaux pour gagner le plus éloigné; celui de Gia-Long, situé au delà du confluent des deux

Le mausolée de Gia-Long

rivières principales, à une vingtaine de kilomètres du pont de la Légation.

Le paysage est complètement changé; au lieu des rives basses et de la plaine sablonneuse, des collines élevées, tourmentées, sur lesquelles des pins maritimes et des ficus étalent un feuillage sombre, resserrent le cours d'eau qui a cherché péniblement sa voie dans leurs sinuosités. Une petite baie où des cultures sont pratiquées est notre point terminus et la chaloupe accoste la plage de sable sur laquelle on nous débarque : par un crochet dans les terres labourées nous rejoignons une

avenue de grands arbres qui conduit au mausolée : des stèles élevées de place en place indiquent la voie funéraire. Malgré l'ombrage, il fait chaud sous ces pins, les aiguilles desséchées craquent sous nos pas et rendent le sol glissant. A droite nous apecevons une enceinte moussue peu élevée, mon guide me la présente comme le tombeau d'une reine, femme du roi Quang-Hung ; j'inscris le nom sur mon carnet, mal sans doute, et ignorant l'annamite je ne cherche pas qui pouvait être ce monarque, s'il appartenait aux rebelles Tayson ou aux Nguyen.

Près de là, le tombeau de la mère de Gia-Long et le temple qui l'accompagne, puis les tombeaux et les temples de la deuxième et troisième femme de Gia-Long qui sont réunis au mausolée de ce monarque par un canal d'eau courante. De proportions grandioses et d'une simplicité de lignes robustes, l'ensemble du tombeau de Gia-Long avec son cadre sauvage de hauteurs de forêts et de brousse impénétrable est digne du guerrier qui sut reconquérir et réorganiser le royaume de ses pères épuisé par une guerre de trente ans. Il prend pour nous un intérêt d'autant plus grand que l'histoire de l'évêque d'Adran, Pigneau de Béhaine, réclamant et obtenant de Louis XVI des secours pour le chef annamite fugitif, était le prélude de la conquête de la Cochinchine et pouvait nous donner l'Indo-Chine si les gouvernements ultérieurs avaient su profiter immédiatement de cette intervention.

Un vaste fer à cheval de maçonnerie, entouré de murs entre lesquels descendent des rampes douces, est précédé à la base d'une large esplanade sur laquelle les éléphants de guerre, les chevaux et les mandarins sculptés dans le granit, s'alignent de chaque côté, gardiens éternellement fidèles de l'empereur défunt. L'escalier monumental, qui, par une série de gradins et de paliers, conduit à la plate-forme du fer à cheval, allonge ses rampes droites, dont le seul ornement est à la base, un énorme dragon compliqué et contourné. En haut de cet escalier, un mur nu, élevé, au centre duquel une porte massive fermée par une lourde barre de bois, donne accès dans la crypte à ciel ouvert où gisent les deux sarcophages, sous lesquels sont censés reposer Gia-Long et sa première femme. Comme des maisons de pierre, de même forme que

les *trano manara*, tombeaux Andriana de l'Imerina, ces deux cénotaphes ont pris au cours des saisons des pluies une patine verte et grise qui leur donne l'apparence de vieux bronzes, et la stèle qui se dresse à la tête du côté Est est la seule ornementation de cette rigide enceinte majestueusement vide.

En face, suivant le rite du culte des ancêtres, une colline artificielle couverte de pins, masque le soleil couchant, gigantesque écran de verdure dont les grands arbres balancés par la brise, ornent le contour de panaches ondoyants. Sur les bords du canal, envahis par une végétation folle, les taillis serrés servent de gîtes aux bêtes sauvages dont le respect de la mort préserve la vie : tandis que nous descendons l'esplanade, de l'angle d'un fourré, comme une fusée multicolore s'envole lourdement un paon. Il va se poser à quelques mètres plus loin, confiant dans les visiteurs et dans le silence qu'ils observent. Le tigre lui-même hante cette brousse, paraît-il, et les gardiens (descendants des familiers de l'empereur) qui vivent dans cette retraite à laquelle la coutume les condamne, nous racontent ses visites. Avec la placidité du devoir quotidiennement accompli, ces vieilles gens végètent dans la nécropole ignorant eux-mêmes l'endroit où les cadavres respectés reposent ! Car les deux tombeaux sont vides, Gia-Long et ses successeurs ayant voulu sauver leurs dépouilles mortelles des profanations semblables à celles que pratiquèrent les rebelles Tayson sur les tombeaux des dynasties précédentes. En un coin quelconque de la forêt, ils dorment et les destructeurs futurs ne trouveront que des statues et des stèles à briser. L'ensemble des allées, des rampes, des escaliers et des murs, car il n'y a pas de bâtiments dans le mausolée, présente comme conception un mélage de l'art annamite primitif et de l'architecture du grand siècle en France : il est dû à la présence des officiers qui vécurent aux côtés de Gia-Long vers la fin de sa vie et qui collaborèrent sans aucun doute à l'exécution de la tombe impériale. Ainsi chacun de nous, loin de la patrie, aime à fixer dans la pierre sous un ciel nouveau, les souvenirs de son enfance, les Français de Hué se rappelaient évidemment les terrasses et les escaliers de Versailles en donnant des ordres aux tailleurs de pierre annamites. Ces

derniers les ont traduits dans l'ensemble, tout en introduisant dans les détails l'ornementation à laquelle ils étaient eux-mêmes habitués.

C'est avec une grande impression que je m'éloigne à regret de cette œuvre émouvante dont la perspective est restée gravée dans mon cerveau, nette et lumineuse avec ses couleurs. L'harmonie dans la simplicité est bien décidément la vérité de l'art, une et même par toute la surface du monde.

L'esplanade, le bâtiment de la stèle et la suite des édifices composant le mausolée de Minh-Mang

Avec Minh-Mang, situé à quelques kilomètres en aval au confluent des deux rivières, l'art annamite reprend des allures désordonnées, bien que l'unité du plan soit encore conservée. Mon confrère et ancien camarade M. Lichtenfelder, architecte des bâtiments civils au Tonkin, a publié en 1893 à l'imprimerie Schneider, une excellente notice sur les sépultures des rois d'Annam aux environs de Hué. Il y analyse tout spécialement celle de Minh-Mang en citant un extrait des annales du'il a accompagné de savants commentaires. Bien que nous différions d'avis sur l'architecture de ce dernier tombeau qui

comparé à celui de Gia-Long me semble une décadence plutôt qu'un progrès, je reconnais avec lui que l'unité de composition a été habilement suivie et que l'orientation de tous les bâtiments sur un grand axe, ménage aux visiteurs une heureuse perspective. Mais la profusion de la décoration, le désir d'entasser dans des espaces restreints un maximum d'objets tel que l'œil ne trouve plus où s'arrêter, engendre une confusion bien éloignée de la simplicité du premier mausolée.

Les jardins et la colline du tombeau dans le mausolée de Minh-Mang

C'est la conséquence sans doute des années que passa Minh-Mang à préparer son œuvre; il s'en occupa dès les premiers jours de son avènement et régna vingt-et-un ans, laissant à ses successeurs le terrain préparé, les canalisations faites, les murs de quai et de soutènement parachevés, les jardins dessinés : les bâtiments seuls manquaient, ils furent construits par Thieu-Tri, son fils et successeur.

Voici, très simplifiée, d'après l'extrait des annales cité par M. Lichtenfelder, la description de l'ensemble.

Nous laissons de côté les canaux, les bassins et les kiosques

que les annales désignent sous des noms distincts allégoriques et prétentieux, et au lieu de commencer la visite par le tombeau proprement dit, nous entrons par l'esplanade qui précède l'édifice quadrangulaire où se trouve la stèle. Vaste et de dimensions presque carrées, cette cour est garnie à droite et à gauche de lions en bronze doré et des statues de gardes, de pages, de chevaux et d'éléphants. De chaque côté du pavillon de la stèle quelques marches donnent accès dans une seconde cour au centre de laquelle sur un autel pour les sacrifices on immolait jadis des buffles, des chèvres et des porcs; cette cour est fermée par un porche couvert à trois ouvertures ; au-dessus de celle du milieu s'élève un belvédère; les portes sont laquées rouge et or. Par ce porche on pénètre dans une troisième enceinte, contenant dans une première cour deux bâtiments consacrés respectivement à la mémoire des mandarins civils et militaires qui se sont signalés au service du roi et dans une deuxième cour, les logements des femmes du défunt roi et de leurs servantes qui doivent rester jusqu'à leur mort dans cette retraite, vouées au culte de la mémoire royale; l'une de ces femmes vivait encore en 1893, lors de la visite de M. Lichtenfelder.

C'est au delà de cette enceinte que se trouve la pagode sacrée où sont déposées les tablettes du roi et de sa première femme. Divers objets leur ayant appartenu y sont conservés : service à thé, sceptres de jade, brûle-parfums, etc.; une demi-obscurité règne dans ce sanctuaire précédé d'une salle d'attente. La toiture est supportée par soixante-quatre colonnes en bois et la charpente, apparente dans la première salle, est sculptée, laquée et rehaussée d'or. Après être passé sur le canal qui entoure cette quatrième enceinte on entre dans le palais de Minh-Lau, élevé sur trente-six colonnes en bois de lim dont vingt forment le pourtour extérieur tandis que les seize autres supportent un premier étage. Cette maison vide et dont un simple lit occupe le centre à chaque étage semble bien procéder de la même idée que celle qui a déterminé les souverains de l'Imerina à ériger sur leurs tombeaux une case de repos. Elle précède immédiatement la sépulture dont elle n'est séparée que par des jardins. Sous sa vérandah confor-

table où des frises en incrustations de nacre et d'ivoire relient les colonnes, nous nous sommes arrêtés pour jouir de la perspective qui s'étend sur les deux faces principales. Vers l'entrée, c'est la suite des cours, des enceintes et des bâtiments se prolongeant par les terrasses et les escaliers dans un débordement de maçonnerie qui a dû immobiliser pendant des années les ouvriers d'art de Hué ; de l'autre, c'est une série de jardins dont les plates-bandes d'un mètre de largeur entourées de céramiques se coupent et se recoupent à angles droits, pour aboutir à un canal profond que traverse un pont de pierre. A l'entrée et à la sortie de ce pont se dressent deux arcs de triomphe composés chacun de quatre colonnes de bronze reliées par des linteaux où sont encastrées des plaques d'émail. Au delà du pont, une colline couverte d'arbres ferme brutalement l'horizon ; un mur de plus de trois mètres de haut entoure sa base et dans l'axe de la grande perspective, une porte de marbre fermée par de lourds battants de bronze, signale la dernière enceinte sacrée, infranchissable.

Les terrasses, les jardins, les canaux et les lacs, la colline de l'extrémité ont été faits de main d'homme, bien entendu ! D'après les renseignements recueillis par M. Lichtenfelder, l'enceinte sacrée est circulaire et contient à l'intérieur un tumulus inculte : vers l'extrémité opposée à celle de la porte d'entrée serait un énorme rocher qui abriterait la dépouille royale si elle a été réellement déposée entre ces murs.

Telle est dans son ensemble la sépulture de Minh-Mang. Dans certains détails de décoration, mon collègue croit retrouver une influence japonaise ; il est certain que les combinaisons de céramiques qui limitent les allées des jardins, tout aussi bien que les arcs de triomphe multicolores, dénotent un art nouveau chez les Annamites qui ne procède en aucune façon de l'ancien. Dans la pagode située sur les terrains de l'École d'Agriculture et dont j'ai plus haut déploré l'abandon, pagode qui servait, paraît-il, de logement à une des femmes de Minh-Mang, j'ai retrouvé des balustrades émaillées qui me paraisssent se rattacher à celles du tombeau et révèlent nettement une influence étrangère. Y avait-il sous Minh-Mang et Thieu-tri à la cour d'Annam, des Japonais éducateurs ? Le

fait serait intéressant à contrôler, car j'ai déjà signalé en parlant des industries artistiques de Hanoï la similitude qui m'avait frappé entre celles-ci et celles du Japon. Elle s'expliquerait dès lors et démontrerait pourquoi l'art annamite procédant du chinois a plus de points de contact actuellement avec l'art du Japon qu'avec le premier. Une éducation momentanée donnée par des individus de race approchante, aurait permis aux artisans de Hué de progresser rapidement dans la

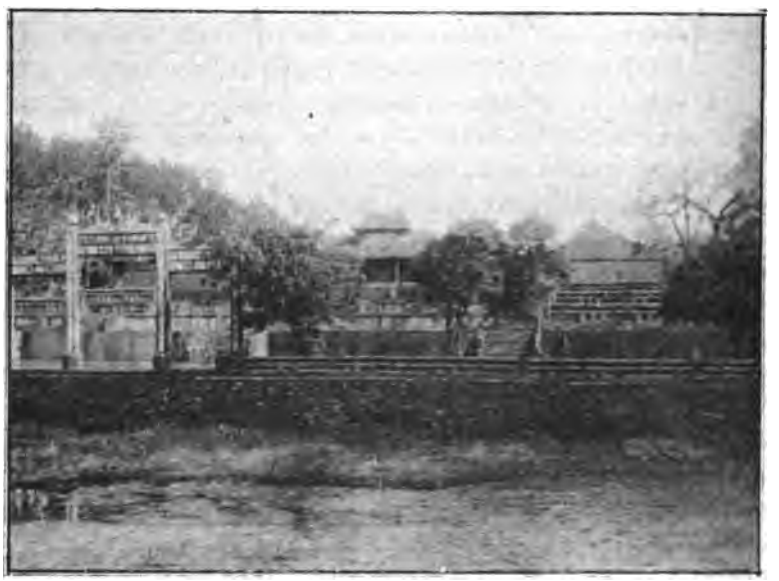

L'étang et les bâtiments précédant le mausolée de Thieu-Tri

voie où les dirigeait leur évolution naturelle. A ce titre, la décoration de sépulture de Minh-Mang, luxueusement et démesurément grandiose, est intéressante.

Nous nous réembarquons après avoir passé plus de deux heures sous ses ombrages et la chaloupe descend la rivière calme, où les embarcations sont rares. Nous apercevons bientôt à droite, le mausolée de Gia-Duc, père de Gia-Long, dont la tombe fut violée par les rebelles Tayson au moment de la prise de Hué par leur chef, frère de Nhac. Au pied d'une berge abrupte qu'escalade un mauvais sentier, la chaloupe s'arrête;

c'est sans doute un raccourci ou, peut-être, les Européens ne doivent-ils pas fouler au pied le débarcadère royal accédant à la grande avenue. Par un petit chemin qui serpente en lacet sous la brousse épaisse, nous rejoignons celle-ci et après un bon kilomètre de marche nous arrivons à l'étang sacré, encombré de joncs, entre lesquels de rares flaques d'eau subsistent, qui bordent l'avenue en face du mausolée de Thieu-Tri. Un portique à trois ouvertures en bronze et émail semblable

L'esplanade et le bâtiment de la stèle au mausolée de Thieu-Tri

à ceux des jardins de Minh-Mang se dresse sur le mur de quai face à l'escalier monumental qui conduit aux terrasses.

C'est le même plan déjà décrit, moins grandiose que le précédent : un porche à trois ouvertures donne accès sur l'esplanade où veillent les animaux et les hommes de pierre. A l'extrémité de cette cour trois escaliers sur les rampes desquels se déroulent d'énormes dragons conduisent à une deuxième terrasse, sur laquelle est bâti, au-dessus d'un mur de trois mètres, le bâtiment carré qui abrite la stèle relatant les hauts faits du monarque. Une dernière terrasse soutient la pagode

près de laquelle se dresse un obélisque, par derrière, dans l'ombre de la forêt, le tombeau. Sur l'une des terrasses sont les bâtiments servant de magasins ou de logements aux femmes du roi. La sépulture de Thieu-Tri semble moins respectée que les autres et quelque peu abandonnée; elle couvre d'ailleurs une superficie moins grande que les précédentes et est rapidement visitée. Quand nous rejoignons la chaloupe, la fraîcheur de la soirée commence à se faire sentir ; nous irons en voiture le lendemain visiter les tombeaux de Tu-Duc et de Dong-Khanh.

Une bonne route qui n'est que la prolongation de l'avenue sur laquelle sont édifiées les maisons européennes permet de se rendre de Hué à ces derniers tombeaux, plus rapidement que par la rivière qui fait un coude prononcé vers l'ouest. Après avoir traversé les villages qui constituent la banlieue de la capitale, agglomération de cases dissimulées entre les bambous, les aréquiers et les arbres fruitiers, la route atteint la campagne ; sur une colline elle est coupée par des vallonnements et des fossés qui indiqueraient l'emplacement de l'ancienne forteresse des Tyames. Les fouilles faites en ce point n'ont donné, si je ne me trompe, aucun résultat; peut-être n'ont-elles pas été faites avec la méthode et la persévérance voulues.

A droite de la route, dans le fond de la vallée, une sorte de tour massive en ruine, basse et d'un grand diamètre, est tout ce qui reste des arènes où les souverains de l'Annam faisaient battre jadis les éléphants, les panthères, les tigres et les buffles. Un fauve sauta, dit-on, jusque sur les spectateurs dans une fête donnée pour l'empereur : ce serait depuis lors que ces jeux auraient cessé. Il semble plus probable d'en attribuer la suppression aux nécessités budgétaires, car depuis longtemps déjà la cour d'Annam avait réduit son faste avant que nous occupions sa capitale.

Dans les bois de pins qui garnissent la colline est un monument sans architecture d'ailleurs, car il se compose seulement d'une esplanade de pierres bordée de balustrades, de laquelle émergent deux autres terrasses. Autour de ce vaste espace désert les pins sont particulièrement beaux : pas

d'habitation, pas même de logement pour des gardiens, partout le silence absolu qui est troublé seulement tous les trois ans quand se célèbre la fête nocturne de Nam-Yao. C'est dans quelques jours précisément que doit venir la date fixée par les rites et déjà depuis quarante-huit heures, l'empereur enfermé dans la pagode sacrée se recueille pour la grande fête fétichiste dans laquelle il doit jouer le rôle de pontife sacrificateur. Il restera onze jours dans la méditation, puis le soir du onzième, au moment du coucher du soleil, il se rendra processionnellement avec toute la cour sur l'esplanade où suivant des lignes et des combinaisons géométriques déterminées, les cadavres des buffles égorgés et dépouillés, traceront des allées symboliques. Entre ces corps sanguinolents, affaisés sur les genoux, des porcs, des veaux, des volailles auront été égorgés rituellement, et parmi ces tas de chairs pantelantes des autels seront prêts pour les sacrifices. De sa propre main, le souverain devra immoler une victime ; alors sur les bûchers les chairs crépiteront et tandis que vers le ciel montera la fumée des offrandes, les fidèles dessineront par des groupements successifs les figures cabalistiques qui doivent rendre l'holocauste propice. La cérémonie durera ainsi jusqu'au matin ; avec les premières heures du jour, l'empereur regagnera son palais et les acteurs de la fête emporteront chez eux le quartier de viande consacré.

N'y a-t-il pas entre cette cérémonie et celle du *Fandroana* malgache suivant l'ancien rite, une analogie frappante ? A Tananarive, c'est par l'immolation d'un coq rouge que les fêtes commençaient. Après ce premier sacrifice, il était interdit de tuer ou de manger des quadrupèdes jusqu'au premier jour de l'année. Dès six heures du matin, à cette date, le roi immolait un bœuf et, aussitôt, par toute la ville la tuerie se propageait ; on s'envoyait en cadeaux des quartiers de viande pantelante, le sang ruisselait sur les places et dans les rues. Le culte des morts intervenait dans cette fête à Madagascar, sous formes de visites aux tombeaux avec présentation d'offrandes ; nous n'avons pu savoir si dans le Nam-Yao il en était de même. Il est à remarquer toutefois que les tablettes rituelles de certains empereurs y sont apportées. Il serait éga-

lement intéressant d'apprendre pourquoi la fête se célèbre tous les trois ans seulement et avec quelle date astronomique ou historique elle coïncide. Est-elle fixe ou déterminée après chaque période de trois ans par une consultation de géomancie ?

Cette date était pour l'année 1903, le 14 mars. La fête porte la désignation très vague de sacrifices au Ciel et à la Terre : le nom de *Nam-Yao* désigne l'emplacement où elle se célèbre

Le lac sacré devant le temple au mausolée de Tu-Duc

et signifie *plaine du sud*. La première terrasse circulaire symboliserait le ciel ; la deuxième, carrée, serait l'emblème de la terre ; la troisième est également carrée. Les divers autels pour les sacrifices sont dédiés au soleil, à la lune, à la pluie, au vent, aux montagnes, etc... Le costume de l'empereur lui-même est symbolique : son bonnet cylindrique, surmonté d'une partie carrée, représente le Ciel et la Terre, tandis que sur sa robe sont dessinées des montagnes, des fleurs, etc.

Une coutume analogue aurait existé en Chine, vers le

XIIe siècle avant J.-C. sous la dynastie des Chau. Elle aurait été célébrée pour la première fois en Annam sous le règne de Ly-Anh-Tong de la troisième dynastie vers le XIIIe siècle de notre ère. Il semble que cette étrange cérémonie soit un mélange composé des vieilles coutumes propres aux Annamites et des rites de la religion chinoise modifiée par le taoïsme.

Désolé de ne pouvoir assister à cette fête qui aura lieu

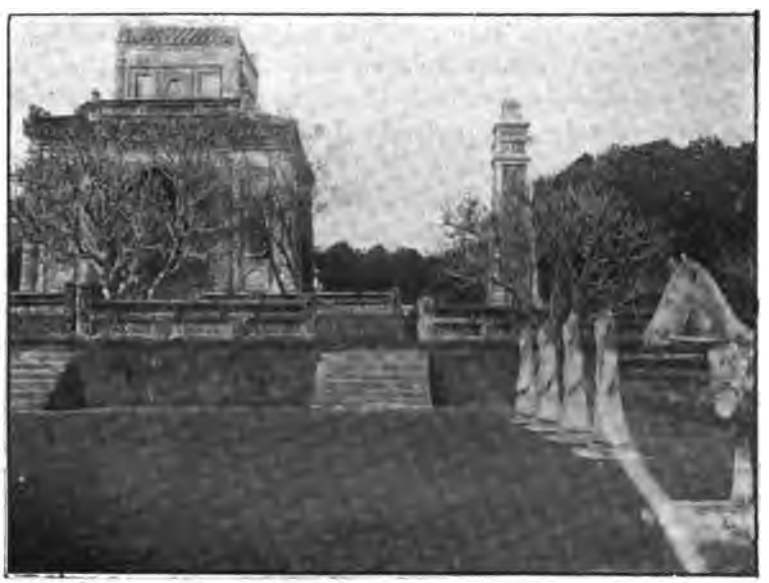

L'esplanade et le bâtiment de la stèle au mausolée de Tu-Duc

après mon départ, je continue avec mon aimable guide ma route vers le tombeau de Tu-Duc. De tous les mausolées, celui-ci est assurément le plus luxueux : la vaste enceinte qui l'entoure se dresse haute dans le fond de la vallée boisée ; par une porte de côté nous y pénétrons. Une superbe allée de grands arbres longe un lac entouré de quais de forme contournée où, sous les lotus, l'eau stagnante est limpide. Sur chaque côté, des constructions élevées, moitié sur la terre ferme et moitié sur pilotis, se reflètent dans la surface liquide. Placé sur une des rives et faisant face à l'entrée de

la pagode, je prends un cliché de cette belle nappe d'eau. L'empereur Tu-Duc qui n'avait pas d'enfants et craignant que les honneurs funèbres ne lui soient pas rendus après sa mort a bien fait les choses. Monté sur le trône en 1848, il a fait travailler à sa sépulture d'une façon constante pendant son long règne. Aussi est-ce un véritable dédale de canaux et de ponts, de terrasses et de lacs, de jardins et de bosquets.

Le porche à trois ouvertures qui ouvre au-dessus du lac de l'entrée, donne accès dans une vaste esplanade de chaque côté de laquelle sont les logements et les magasins ; au fond, s'allonge, bas et sombre, le temple où sont les tablettes du roi et de sa première femme. Des nattes fines garnissent la cour au devant du sanctuaire dont les stores soigneusement fermés abritent le mystère ; sur des tables et des meubles précieux, devant l'autel couvert de draperies rouges, tous les objets chers au défunt sont amoncelés. Des femmes, des suivantes sans doute, nous suivent et nous épient ; ce magasin royal ressemble fort à l'arrière-boutique d'un bric-à-brac ; les bibelots de valeur y sont rares et la pacotille cosmopolite s'y étale insolemment. Les baguettes d'encens se consument dans les brûle-parfums, attestant que le culte est toujours soigneusement rendu aux mânes royales. Dans une seconde enceinte située derrière la pagode se trouvent, du reste, les appartements des femmes du défunt ; c'est là que dernièrement fut internée une vieille turbulente, mère ou tante de l'empereur actuel, qui jetait la discorde dans le palais. N'en voulant pas au séjour des vivants, on l'expédia dans l'enceinte des morts.

Après quelques coups d'œil jetés à la dérobée dans le sérail posthume, nous regagnons le portail d'entrée, les autres bâtiments se trouvant non plus comme au tombeau de Mink-Mang sur le même axe, mais juxtaposés. Nous traversons sur un pont de bois un des nombreux canaux trop bien maçonnés qui décrivent leurs méandres à angles droits dans le parc et par deux terrasses, nous pénétrons sur l'esplanade où les figures de pierres s'alignent en files rigides.

Quelle décadence artistique éclate dans la comparaison entre celles-ci et les premières que nous vîmes au tombeau de

Gia-Long ! Le cheval aux pattes courtes avec un long cou surmonté d'une tête énorme est absolument grotesque et les mandarins avec leurs bras esquissés sur la robe ressemblent aux poupées d'un jeu de massacre. Mais plus orgueilleuse que toutes les autres, la stèle de granit se dresse sous l'édicule prétentieux de la seconde cour, entre deux énormes colonnes laquées sur le fond rouge desquelles se détachent les nuages hiératiques des dessins annamites. Un obélisque à droite de la stèle symbolise la mémoire « de la première colonne de l'empire ».

De cette terrasse on redescend vers une autre qui mène à une troisième et sur chacune, des jardins dessinés dans le goût de ceux de Minh-Mang et bordés de balustrades en pierre ou en céramique contiennent des arbres rares et des plantes d'ornement. Au fond de la dernière, juchée sur un soubassement monumental au sommet duquel un escalier massif donne accès, on aperçoit la porte de l'enceinte sacrée, du tombeau proprement dit, véritable arc de triomphe aux toits superposés, décoré de tuiles vernies et d'ornements polychromes. Derrière cette porte, la forêt dont les grands arbres arrivent avec peine à émerger au-dessus de l'enceinte. Je fais grâce au lecteur des kiosques, des pavillons, des colonnes et des édicules qui parsèment le jardin. Dans toute l'enceinte aucun monument ne m'a donné l'impression du petit lac de l'entrée si merveilleusement ombragé et d'un calme si complet. Tout le reste porte l'empreinte d'un faste turbulent qui caractérise parfaitement d'ailleurs le souverain orgueilleux et cruel que fut Tu-Duc. L'histoire nous apprend que les soldats et les corvéables qui travaillaient à cette nécropole, exaspérés par la dureté de l'empereur et ses exigences, se révoltèrent. La rébellion put être étouffée et le mausolée fut continué : c'était la dernière manifestation du pouvoir absolu des empereurs d'Annam, aux mains desquels le sceptre de jade devenait trop lourd.

Bien modeste en effet, comparée à ces luxeux tombeaux, est la sépulture de Dong-Khanh située près de là sur le versant d'une colline qui fait face à une large plaine : une enceinte quadrangulaire d'une trentaine de mètres de côté, flanquée de

deux édicules en avant des angles de la façade et d'une porte au centre, protège la dépouille impériale de celui qui dut à la France l'honneur de monter sur le trône de ses pères, tandis que le véritable roi était emmené par le ministre de la Guerre Thuyet dans la montagne : c'était au lendemain du guet-apens manqué de 1885. Le tombeau de Bong-Khanh est le dernier sans doute de la dynastie des Nguyen : l'empereur actuel ne semble pas s'être encore préoccupé de la construction du sien. En tout cas il doit rarement rendre visite à celui de son prédécesseur, car une herbe folle croît tout autour du mausolée et les quelques colonnes, obélisques ou petites pagodes épars au-devant de l'enceinte sacrée, émergent avec peine de la brousse : plus de traces de chemin dans la plaine; un étroit sentier permet au visiteur d'approcher de la muraille dans laquelle sont incrustées en guise d'émaux, des assiettes représentant les châteaux de France!

Au trot rapide du petit cheval, la charrette nous emporte cette fois vers la nécropole vivante dont les bâtiments administratifs forment l'allée funéraire. Nous passons rapidement devant les douanes, les travaux publics, la gendarmerie, le trésor, etc...; sur les façades tristes les volets et les portes restent fermés : l'heure de clôture pour le bureau a sonné et la poignée de Français qui administre et gère les destinées de l'Annam prend ses ébats au Cercle : nous allons l'y rejoindre. Dans une conversation avec un haut fonctionnaire de Hué, ma première impression se confirme : « L'Annam, me dit-il, est un pays où pour peu de bras il y a beaucoup de terre : le résultat est que l'industrie ne se développe pas. Au Tonkin et en Cochinchine les bras sont nombreux et la terre manque : la pléthore de culture force les habitants à recourir à l'industrie. » L'Annam proprement dit est faiblement peuplé : voilà un fait indiscutable et je suis loin de partager les prévisions optimistes du Directeur de la *Quinzaine Coloniale* qui après avoir critiqué les chiffres que j'avais donnés en a proposé d'autres très au-dessus des évaluations reconnues actuellement comme les plus vraisemblables. La statistique étant encore peu et mal établie, le seul chiffre officiel est celui des inscrits en dessous de la réalité assurément dans certaines

régions, mais au-dessus peut-être dans d'autres qui se sont dépeuplées indiscutablement pour les raisons que j'ai déjà visées.

Il ne faut pas oublier en outre qu'une grande partie des territoires dépendant de l'Annam est occupée par des Moïs, que ces régions sont presque insoumises et que la population y est très clairsemée. Voici comment, M. Lavallée, dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, conclut l'étude qu'il a

L'enceinte et la porte d'entrée du Tombeau de Dong-Khanhg

faite de ces peuplades : « Il semble que la race moï restera toujours une force inutilisable pour l'action civilisatrice à laquelle elle ne créera que des obstacles. Sa piètre vitalité ne lui permettra pas d'ailleurs de maintenir son rang au niveau des races plus actives de l'Annam et du Laos qui l'enserrent et la pénètrent un peu plus chaque jour. » Il y a toutefois entre les Annamites et les Moïs une haine qui se manifeste dans les provinces frontières et restera un obstacle à la pénétration que souhaite M. Lavallée. Qui sait s'il ne sera pas nécessaire sur ce point encore de recourir à l'importation d'une main-d'œuvre étrangère pour venir en aide aux exploi-

tations de nos compatriotes. Mon interlocuteur m'en cite quelques-unes qui semblent réussir : elles se trouvent dans les provinces de Hatinh, de Binh-dinh et du Khanh-hoa et consistent surtout en rizières et plantations de cocotiers. Quant à l'élevage il donnerait d'excellents résultats sans les épizooties fréquentes qui déciment les troupeaux à des époques périodiques.

En résumé, les seules entreprises qui semblent devoir assurer des profits aux Européens, sont comme au Tonkin les entreprises industrielles. Je n'ai malheureusement pas pu aller voir à Quinhon les installations de la Société Delignon et Paris dont j'ai signalé dans mon premier rapport l'intéressante exposition ; ni les houillères de Nong-Son qui semblent devoir par l'établissement d'une voie Decauville les reliant à Tourane, assurer un entrepôt sérieux dans ce dernier port. Le faible rendement (6.000 francs par mois en moyenne) des mines d'or de Bong-Mieu est peu encourageant et ne permet pas d'augurer si l'exploitation mécanique du filon projetée par la compagnie sera suffisamment rémunératrice. Quant à l'administration tous ses efforts se portent sur les routes généralement difficiles à exécuter et encore plus à entretenir dans cette région montagneuse, ainsi que sur les études du chemin de fer. J'ai déjà dit les modifications qu'on se proposait de faire au tracé primitif : une lacune reste toujours entre Vinh ou Matinh dans le nord, et Hué vers le sud. Comment sera-t-elle comblée et dans combien de temps? L'avenir de Hué réside dans la solution de ce problème.

Je rentre à Tourane par la même voie que pour l'aller, la barre de Thuan-An étant toujours infranchissable. Embarqué le soir à 9 heures, je suis le lendemain matin à Cau-Haï vers 9 heures 20 et j'atteins le but à dix heures du soir seulement, après m'être arrêté un quart d'heure pour déjeuner. Douze heures de sampan et douze heures de chaise à porteurs semblent donc indispensables pour faire normalement ce trajet.

A Tourane, au cercle où l'accueil est cordial si le local est modeste, on discute la question du port. J'apprends ainsi que la Société des Houillères a obtenu en 1897 la concession pen-

dant soixante ans de l'îlot de l'Observatoire, situé à gauche de l'entrée de la baie, moyennant certaines obligations dont en particulier la construction d'un appontement et de quais, l'établissement d'un matériel de débarquement, l'éclairage et le balisage des abords. Les avantages qui lui étaient faits consistaient dans le droit de percevoir des taxes d'arrimage, d'accostage, d'emmagasinage, etc... Les travaux devaient être exécutés en deux ans, soit en mai 1899 : depuis lors, des délais, appuyés sur des motifs bien entendu toujours plausibles, furent accordés. Les Travaux Publics de leur côté avaient rédigé un projet de port sur la rive gauche du fleuve, contre la ville, à proximité de la gare ou plutôt de son emplacement. La dépense était évaluée à cinq millions. Ce projet, adopté par la Commission puis par le Conseil supérieur, devait être mis en adjudication le 15 février 1902. La société concessionnaire de l'îlot, sur ces entrefaites, s'étant prétendue lésée, avait suspendu ses travaux et réclamé une indemnité : un arrangement à l'amiable fut conclu avec le protectorat. Tout semblait donc réglé et mûr pour l'exécution qui depuis lors s'est fait attendre. L'adjudication renvoyée à une date ultérieure n'a pas encore eu lieu : des entrepreneurs de la métropole se proposeraient de venir soumissionner; depuis deux ans ils se préparent au voyage !

Après le port de Tourane, c'est le sanatorium du Lang Riang qui fait les frais de la conversation. J'apprends qu'il y fait très chaud le jour et très froid la nuit, qu'il y pleut à torrents pendant quatre mois de l'année et que la sécheresse est inexorable pendant les huit autres. On dit du bien de l'élevage et beaucoup de mal des essais de culture. Mais la question de Port-Dagot passionne surtout l'opinion; une mission vient d'aller visiter toute la baie de Nha-trang : il s'agit, au dire de quelques gens bien informés, de la création d'un port de guerre, de commerce, d'un arsenal, etc., enfin le Gibraltar qui devait d'abord se faire à Tourane : on en parlait en 1841. La baie d'Along, Haïphong, Tourane, Saïgon, voilà bien des ports où il reste sinon tout, du moins beaucoup à faire, soit au point de vue marine de guerre, soit au point de vue marine de commerce. Avant de songer à de nouveaux hâvres, il

serait sage d'aménager d'abord ceux que les circonstances et les exigences commerciales nous ont amené à utiliser. Pas un seul n'est encore à point, même celui de Saïgon où l'on travaille toujours : Port-Dago peut donc attendre. Qu'on s'occupe d'abord de celui de Tourane!

En me rembarquant le soir sur la *Gironde*, je constate à nouveau les inconvénients que ce dernier présente et je passe une partie de la nuit sur le bateau des Travaux publics à « *espérer* » le paquebot qui ne vient pas. Vers deux heures du matin les yeux brillants des sabords percent enfin la brume : avec la chaloupe à vapeur, cette fois, nous allons accoster : me voici en route, ou bien près de l'être, pour Saïgon et le Cambodge.

ANT. JULLY.

(A suivre.)

Documents et Informations

CORRESPONDANCE DE MADAGASCAR (août 1905). — La situation dans le sud de l'île. — Les gisements de pierres précieuses. — Travaux publics. — Deux incendies. — M. Aubert à Tamatave. — Reprise générale des affaires. — Publications diverses. — Nécrologie, etc.

Tananarive, 31 août.

L'amélioration de la situation politique du Sud, signalée dans ma correspondance du 31 juillet, s'est encore accentuée au cours de la quinzaine écoulée. Les bandes insurgées ont continué de se désagréger; c'est ainsi que l'un des principaux lieutenants de Befanoha, Imboay, chef influent de la région d'Iakora, a fait sa soumission à Betroky avec plus de cent partisans et que le vieux chef Bemalanto s'est également rendu, à Midongy, avec tous ses gens. D'autres groupes encore ont fait leur soumission, à Tsivory et sur plusieurs autres points.

Les dernières nouvelles sont tout aussi favorables. Les rebelles du Kalambatitra ont été complètement dispersés par l'action convergente des troupes postées à proximité de leurs refuges, et l'ancien brigadier de milice Kotavy, dont la présence a été dénoncée dans le district de Vangaindrano, ne serait plus accompagné actuellement que de quelques rares partisans.

Enfin, de nouveaux détachements poursuivent sans répit un parti de rebelles échappé du Kalambatitra et qui est parvenu

à se reformer dans les massifs montagneux situés entre Ionaivo et Itomampy ; ces rebelles font partie des bandes de Befanoha, et il faut sans doute s'attendre à ne les voir rentrer dans l'ordre et regagner leurs villages, qu'après la soumission de leur chef.

Nos troupes poursuivent, d'ailleurs, très activement ces irréductibles et, les 13 et 14 août, la bande de Befanoha, surprise près de Begogo, a perdu dans une escarmouche une dizaine de partisans. De nouvelles soumissions se sont encore produites depuis, ainsi que quelques remises d'armes. Enfin, la région de Midongy, qui avait été complètement évacuée par les tribus insurgées, se repeuple très rapidement, et il résulte des dernières nouvelles reçues de cette région, que les impôts indigènes commencent à y rentrer aussi, et même plus aisément qu'avant la rébellion.

Dans le cercle de Fort-Dauphin, le mouvement commercial dont l'arrêt, presque complet au début de l'année, avait eu pour résultat de réduire les exportations des quatre premiers mois à 38.141 kilogrammes, représentant seulement une valeur de 71.970 francs, a repris son ancienne activité. Les exportations effectuées en mai et juin, par exemple, ont atteint 158.712 francs.

Des renseignements recueillis dans l'intérieur du cercle, permettent, de plus, d'espérer que malgré la baisse énorme des premiers mois, les exportations totales de l'année ne resteront pas au-dessous du chiffre de 1904.

Les importations, consistant principalement en tissus, cotonnades, boissons et denrées coloniales, se sont élevées, pendant les six premiers mois de 1905, à la somme totale de 505.957 francs.

La situation, on le voit, s'est rapidement améliorée.

* * *

Parmi les questions d'importance qui, depuis quelque temps déjà, ont attiré sur Madagascar l'attention du monde minier, celle qu'a soulevée la présence certaine dans la Grande Ile de gisements de pierres précieuses, mérite assurément d'être placée au premier rang. Cette question présente, en effet,

le plus grand intérêt pour l'avenir de la Colonie, et le Gouvernement local vient précisément de confier à un lapidaire, M. Vuillerme, le soin de l'étudier.

Ce spécialiste a déjà commencé ses recherches dans la région comprise entre Ambatolampy et Antsirabe et y a trouvé des zircons, des grenats, des saphirs, des tourmalines et des béryls de diverses couleurs. Il doit procéder prochainement à un examen minutieux de ces pierres et fera connaître ensuite l'intérêt réel qu'elles peuvent offrir au point de vue commercial.

* * *

Les travaux de la route du Sud sont actuellement en pleine activité, et M. l'ingénieur-inspecteur Constantin, qui a visité tous les chantiers, en a rapporté une bonne impression. L'état sanitaire des travailleurs, dont l'administration a toujours eu justement souci, est des plus satisfaisants et tout concourt à assurer, de ce côté, une rapide exécution des travaux.

Ceux de la route charretière projetée entre Ambatondrazaka et Moramanga, en vue de faciliter l'écoulement des produits de la région sihanaka, ne seront pas entrepris avant l'année prochaine. Les études sont terminées depuis le mois de juin dernier et le piquetage achevé, et l'on se propose, en attendant les crédits nécessaires pour passer à l'exécution, d'ouvrir dès maintenant un sentier de un mètre de largeur, suivant l'axe de la future voie, ce qui permettra, en cas de disparition des piquets, de faire plus tard les travaux sans procéder à de nouvelles études.

Au sud d'Ambatondrazaka, la route suivra la haute vallée du Mangoro, par Antianmenakely et Amboasary, et au delà, vers Moramanga, adoptera dans ses grandes lignes la direction du sentier malgache qui relie actuellement Moramanga à Amtondrazaka.

* * *

Deux incendies d'une certaine importance sont survenus depuis le 31 juillet; l'un le 1er août, à midi, au village de Mandritsara Ambany, s'est étendu à tout un quartier très

habité, sans cependant causer d'accidents de personne. Poussé par un vent violent, le feu qui avait pris naissance dans une cuisine, s'est très rapidement propagé et en moins d'une heure, quarante-quatre maisons ont été plus ou moins touchées par les flammes.

Néanmoins, les dégâts, qui se résument dans la perte unique des toitures, sont insignifiants. Ce sinistre, dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves, a été attribué à une imprudence commise par des enfants.

L'autre s'est déclaré, le 5 août, au village de Mahabibo (province de Majunga), et n'a été circonscrit qu'avec le concours des troupes. Cinquante cases ont été la proie des flammes et les pertes subies de ce chef par les malheureux sinistrés sont relativement élevées.

Le feu s'est déclaré vers dix heures et demie du soir, dans l'habitation d'une femme indigène nommée Noro. S'étant endormie sans lumière, cette femme fut réveillée par le crépitement des flammes qui déjà consumaient la toiture, faite de branches et de feuilles de lataniers ; elle sortit aussitôt pour demander du secours, et des voisins accoururent, mais l'incendie avait fait sur ces entrefaites de rapides progrès et tous leurs efforts furent impuissants à en arrêter la marche. Activées et poussées par un très fort vent d'Est, les flammes ne tardèrent pas à se communiquer aux cases environnantes et s'étendirent bientôt jusqu'à la limite ouest du village.

Les premiers secours furent organisés par les gardes régionaux du poste de Mahabibo, MM. Bonnemaison et Boyer, qui firent preuve en cette circonstance d'un louable sang-froid. Faisant la part du feu, ils décidèrent d'abattre les maisons voisines du foyer de l'incendie, afin d'empêcher ainsi sa propagation au reste du village.

Grâce à cette sage mesure, au concours dévoué d'un détachement de tirailleurs sénégalais venu de Majunga sous la conduite de deux lieutenants, et au zèle déployé par la population indigène elle-même, le sinistre a pu être circonscrit et le lendemain, vers cinq heures du matin, tout danger avait enfin disparu.

La plupart des familles éprouvées par l'incendie, ou dont

les maisons ont été détruites, se sont trouvées plongées dans une extrême misère. La société de bienfaisance des Dames de Majunga, parant au plus pressé, leur a immédiatement envoyé du riz et des vêtements. Des secours en argent ont été également distribués aux sinistrés les plus dignes d'intérêt par les soins de M. Moriceau, chef de la province, afin de leur permettre de faire procéder à la reconstruction de leurs habitations.

* * *

L'extension prise par Miandrivazo comme centre d'exploitations minières a suggéré au commandant du cercle de Morondava, l'idée de créer dans cette localité, jusqu'alors dépourvue de marché, des foires périodiques dont la première, tenue le 1er juin dernier, a obtenu, malgré l'insuffisance notoire de publicité, un résultat qui justifie pleinement cette heureuse initiative.

Ce premier marché a été, en effet, des plus animés et la vente des bovidés y a donné lieu notamment à d'importantes transactions. 1017 animaux de cette race ont été rapidement enlevés sur les 1105 qui y avaient été amenés et le montant général des ventes effectuées pendant la courte durée de la foire a dépassé le chiffre de 33.000 francs.

Devant cet heureux résultat il a été décidé qu'il y aurait désormais à Miandrivazo deux foires nouvelles qui se tiendront en juin et en octobre.

* * *

Pendant toute cette dernière semaine, la pluie n'a cessé de tomber à Fort-Dauphin et dans la région côtière du secteur du Faux-Cap. On signale même des pluies assez fréquentes dans la région la plus sèche de l'Androy. Ces pluies sont absolument anormales en cette saison et ne peuvent être que la conséquence des modifications survenues depuis quelques mois dans le régime climératérique de certaines contrées de l'Ile.

* * *

M. le Dr Auber, député de la Réunion, se rendant en France, a été l'objet le 18 juillet, à son passage à Tamatave, d'une

chaleureuse réception. Salué à l'arrivée du paquebot par une délégation de la population européenne, il était invité, le soir, à un grand punch organisé à son intention et qui réunissait à l'hôtel de l'Univers près de 250 personnes.

Plusieurs discours ont été successivement prononcés, par MM. Dupuy, président du comité d'organisation du punch, de Buschère, président de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, et M. Martin, avocat, qui a pris la parole au nom des prospecteurs et exploitants miniers de la région.

M. le député Auber a gracieusement répondu à chacun de ces discours, assurant la population de Tamatave de son dévouement et promettant de s'employer résolument à la sauvegarde de ses intérêts. Puis un toast a été porté en l'honneur de M. Lepreux.

Le lendemain, M. le député Auber et Mme Auber ont pris part à un déjeuner offert à la Résidence par M. Hesling, administrateur-maire, et Mme Hesling, et se sont embarqués à 2 heures de l'après-midi. M. Auber a adressé avant de partir à M. Lepreux un télégramme témoignant de sa gratitude pour l'accueil qui lui avait été fait à Tamatave et lui donnant l'assurance qu'il défendra, au Parlement, les intérêts de la Grande Ile.

* * *

Suivant la statistique des exportations, le port de Majunga a expédié pendant le semestre écoulé, 1.623 bœufs à destination de Beïra et de Lourenço-Marquès

La prospérité commerciale de Majunga s'affirme, d'ailleurs, par l'accroissement constant de ses exportations. Celles-ci se sont élevées, en effet, pour le premier semestre 1905, à la somme considérable de 1.991.075 francs 70, contre 1.420.222 francs en 1904, accusant ainsi une plus-value supérieure à 570.000 francs.

Dans la province de Mananjary, les recettes douanières ont atteint, pour la même période, la somme de 203.610 fr. 87, en augmentation de 94.981 fr. 17 sur les recouvrements correspondants de 1904 et témoignent ainsi d'une reprise importante du commerce local.

D'après le pointage entrepris au chef-lieu du district d'Antsenavolo, et dont les résultats ont été publiés au *Journal Officiel* de la Colonie, plus de 12.000 charrettes et bourjanes chargés ont circulé, pendant les seuls derniers trois mois du semestre, sur la route carrossable de Mananjary à Fianarantsoa.

Dans l'intérieur, l'ascension du mouvement commercial et la reprise active des affaires est tout aussi manifeste. Je vous ai naguère entretenu du succès remporté par la foire de Fenoarivo, et, plus haut, de celle de Miandrivazo; celle d'Antsohihy, qui a eu lieu récemment, n'a pas eu un résultat moins heureux. Le montant total des transactions y a dépassé le chiffre de 150.000 francs, et dans la statistique des produits vendus à cette foire les produits d'exportation tels que le raphia, le caoutchouc et la cire, figurent à eux seuls pour la somme importante de 96.000 francs.

Les achats de toutes natures effectués, d'autre part, chez des commerçants européens par des indigènes venus des différents points de la région, ont atteint le chiffre élevé de 34.000 francs.

De tous côtés, enfin, on signale la même tendance favorable dans l'évolution commerciale de la Grande Ile, dont la situation économique actuelle peut être considérée comme des plus satisfaisantes.

* * *

De nombreux vols de sauterelles ont été aperçus le 8 août dans le district de Betafo (province du Vakinankaratra). Ces acridiens, venant de l'Ouest, ont passé sans s'arrêter sur Ambohimasina, se dirigeant vers l'Est.

Plusieurs autres vols, assez importants et suivant la même direction, ont également, pendant les journées des 12 et 13 août, traversé, sans atterrir, le district d'Antsirabe.

* * *

Suivant une information du consul de France à Maurice, onze cas de peste ont été constatés dans cette île pendant la période du 29 juillet dernier au 11 août courant; neuf cas ont été suivis de mort.

MM. Marius et Ary Leblond, rédacteurs à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*, ont été chargés d'une mission officielle gratuite à Madagascar où ils se proposent d'étudier les conditions de la production industrielle.

MM. Marius et Ary Leblond, qui avaient quitté Marseille par le paquebot du 25 juillet, sont arrivés à Tananarive depuis quelques jours.

* * *

L'Imprimerie officielle de Tananarive vient de publier, en une brochure de 180 pages, le procès-verbal de la troisième session de la Chambre d'agriculture qui a siégé à Tamatave du 10 au 26 décembre dernier.

La seule énumération des questions traitées dans le cours de cette session donne une idée de l'intérêt que présente pour tous ceux qui s'occupent d'agriculture coloniale, la lecture de cet opuscule. La Chambre d'agriculture a successivement délibéré, en effet, sur le régime des taxes de consommation, l'élevage et la suppression des droits de sortie, la main-d'œuvre, les encouragements qu'il convient de donner à l'agriculture, les voies de communications, les expositions agricoles, etc., etc. Elle a entendu la lecture d'intéressants rapports sur les questions les plus diverses, concernant la vanille, le coton, les cocotiers, l'élevage et les primes à la fabriction, etc., toutes questions dont se préoccupe à juste titre la colonie agricole et industrielle.

* * *

L'Académie malgache a récemment livré au public son bulletin afférent au deuxième trimestre de l'année 1904. Cette brochure qui compte près de 200 pages, renferme diverses études du plus haut intérêt et dont une surtout, signée P. Thomas, doit retenir particulièrement l'attention du lecteur.

Il s'agit d'une discussion très scientifique qui a pour titre : *Noms de Nombre* (Notes de Philologie comparée) ; l'auteur de ces notes, s'appuyant sur des observations antérieurement faites par un missionnaire espagnol au sujet des analogies que présentent entre eux le tagalog et le sanscrit, montre, en

les étendant, que les différents dialectes malayo-polynésiens, et, avec eux, l'idiome malgache, dérivent de la langue primitive de l'Inde.

M. Thomas commence aujourd'hui par identifier quelques noms de nombre. Il nous promet de nous montrer également, dans un prochain travail, les origines sanscrites du calendrier malgache et nous laisse entrevoir la possibilité prochaine de trouver, enfin, une solution satisfaisante du problème si passionnant des origines malgaches.

Deux autres études méritent aussi une mention spéciale : l'une, concernant les règles de l' « Orthographe malgache », est signée V. Malzac; l'autre, ayant pour titre « Gisements fossilifères d'Ampasambazimba », porte la signature autorisée de MM. A. Jully et Standing; elle se complète d'une carte schématique de la vallée de Mazy, de Vasiana à Mahatsinjo, et contient sur les formations et la paléontologie de cette vallée, des renseignements inédits, précieux pour l'histoire géologique de la contrée.

* * *

Le *Bulletin économique* du Gouvernement général (premier trimestre de l'année 1905) vient également de paraître. Cette utile publication renferme des renseignements économiques très variés et plusieurs articles, dont les titres seuls décèlent toute l'actualité. Ce sont, notamment :

« L'Industrie minière à Madagascar pendant l'année 1904, » par le capitaine Mouneyres, chef du service des Mines.

« Aperçu sur la prospection d'un filon de quartz aurifère, » par M. Elié, contrôleur des Mines.

« L'eau de Boisson, » par M. le Dr Neiret.

« L'Elevage dans le Nord-Ouest, » par les vétérinaires Schuler et Bordes.

« Les eaux thermales et minérales d'Antsirabe, » par M. Réland, pharmacien-major de 1re classe.

« Le commerce de Beïra, » par M. Chausson, Consul de France, etc., etc.

Plusieurs de ces articles sont accompagnés des planches nécessaires à l'intelligence du texte et constituent des études

détaillées et très complètes sur des questions propres à passionner l'opinion publique et intéressant au plus haut point l'avenir commercial de la Colonie.

* * *

Un ouvrage qui aura pour titre : *Code annoté de la Législation et Dictionnaire de la Réglementation de Madagascar et dépendances*, est actuellement en préparation à l'Imprimerie Officielle. Cet ouvrage, dû à M. Gamon, Conseiller à la Cour d'appel de Tananarive, est susceptible de rendre les plus grands services, car il contiendra toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant Madagascar et constituera en quelque sorte un véritable Code de la législation actuelle de la Colonie.

* * *

A l'occasion de son prochain départ en tournée, les membres du *Cercle de l'Union*, de Tananarive, ont offert, le samedi 5 août, à M. Lepreux, une soirée musicale et dansante qui a obtenu le plus vif succès.

De nombreuses invitations avaient été lancées et, dès neuf heures, une foule élégante se pressait dans les salons du cercle, éclairés « a giorno » et ornés avec goût.

Les meilleurs artistes du théâtre municipal prêtaient leurs concours. Après l'*Ouverture de Zampa*, que l'orchestre, sous l'habile direction de M. Daclin, a exécuté à la perfection, Mme d'Horny et M. Spark ont très finement interprété les rôles de Marthe et de Bernard d'une comédie en un acte de Grenet-Dancourt, *Le Phoque*.

Les heureux invités et membres du cercle ont pu ensuite applaudir tout à loisir les artistes favoris de la saison au cours d'un long intermède dont les numéros avaient été soigneusement choisis.

Enfin, M. Spark s'est fait entendre dans son répertoire de chansons montmartroises sur lesquelles le rideau s'est relevé pour *Chonchette*, opéra-bouffe en un acte de MM. Caillavet et de Flers, musique de Claude Terrasse, dont la consciencieuse interprétation a mérité d'unanimes applaudissements.

Le concert terminé, les danses ont commencé et se sont poursuivies, pleines d'entrain et d'animation, jusque fort avant dans la nuit, clôturées par un excellent souper chez MM. Martel frères, au Grand Hôtel d'Andohalo.

* * *

Le jeudi 10 août, a eu lieu d'autre part, au théâtre municipal de Tananarive une représentation des *P'tites Michu*, offerte par la troupe de M. Dupuis au bénéfice des pauvres de la ville. C'est en foule que le public tananarivien, toujours bien disposé lorsqu'il s'agit d'œuvres charitables, s'était rendu à cette représentation. Un empressement si louable a eu d'ailleurs sa récompense, la charmante opérette de MM. Vanloo et Duval ayant été interprétée d'une façon tout à fait remarquable.

Les rôles de Marie-Blanche et de Blanche-Marie, qui étaient tenus par MMmes Dupuis et Avezac, ont, une fois de plus, permis à ces sympathiques artistes de nous faire admirer leur jeu naturel et aisé, ainsi que la souplesse et le charme de leurs jolies voix. M. Le Tertre a fait un « capitaine Rigault » accompli à qui les spectateurs n'ont pas ménagé les applaudissements. Quant aux autres artistes, ils ont été de tous points parfaits.

Il n'est pas jusqu'à l'ensemble et la justesse des chœurs qui n'aient été très remarqués et je dois ajouter enfin, pour n'oublier personne, que l'orchestre, conduit avec beaucoup de talent et d'autorité par M. Daclin, a contribué pour une large part au franc succès de la représentation, l'une des meilleures peut-être de la saison.

On ne pourra qu'en regretter davantage le départ imminent de l'excellente troupe à laquelle nous devons d'avoir, au cours de ces trois mois, passé de si agréables soirées.

* * *

Encore trois décès à ajouter, avant de clore cette correspondance, au long obituaire des derniers mois : ceux de MM. Salin, prospecteur, Léon Marchand, employé de commerce, et Louis Warsmann, adjoint principal des services

civils, survenus respectivement à Maevatanana, Majunga et Fort-Dauphin les 8, 21 et 22 août courant.

Notre collègue, M. Warsmann, était né à Paris le 16 juillet 1874. D'abord attaché au ministère des Finances, il fut nommé, le 6 novembre 1896, commis de 2e classe de la Direction du Contrôle et des Finances, et affecté à Tamatave. Promu successivement commis de 1re classe à Tananarive, commis principal, sous-chef de bureau de 2e puis de 1re classe à Fianarantsoa, il avait été versé, lors de la suppression du Corps des Comptables, dans le cadre des Services Civils en qualité d'adjoint principal de 2e classe et affecté à Fort-Dauphin.

C'est dans cette dernière localité qu'il vient de succomber, à l'âge de 31 ans, à la cruelle maladie qui le minait depuis longtemps et dont deux congés de convalescence passés en France n'avaient pu enrayer la marche impitoyable.

Cette mort à causé à Fort-Dauphin et parmi les nombreux amis du défunt, de profonds et sincères regrets.

J. Rolph.

* * *

Le voyage de M. Lepreux.— Nous recevons de Tamatave quelques renseignements complémentaires sur le voyage, dans le sud de l'Ile, de M. le gouverneur général Lepreux, dont nous avons déjà annoncé l'arrivée à Fort-Dauphin à la fin d'août.

C'est le 21 août que M. Lepreux et les personnes de sa suite ont quitté Tamatave à bord de la *Ville de Pernambuco*. Le voyage s'est effectué, par une mer assez grosse qui a fort gêné les communications avec la terre, à l'escale de Vatomandry, et les a rendues complètement impossibles à celle de Farafangana. Arrivé à Fort-Dauphin le 25, M. Lepreux a été salué à bord par le chef de bataillon Traboux, commandant du cercle, son adjoint, le capitaine Gramont, et l'administrateur-adjoint Pouperon, chef du secteur de Fort-Dauphin. Les officiers, les fonctionnaires, les membres de la Chambre consultative locale du Commerce et de l'Industrie, les commerçants et les représentants des diverses missions étaient réunis près de l'appontement.

Les honneurs ont été rendus par les troupes européennes et indigènes de la garnison qui formaient la haie sur tout le parcours de l'avenue de la résidence, et la musique de la mission lazariste,

prêtant gracieusement son concours, rehaussait encore l'éclat de cette solennité.

En débarquant, M. Lepreux s'est rendu à la résidence où il a immédiatement reçu les officiers et les fonctionnaires du cercle. Le lendemain matin, prenant plus directement contact avec la population, il a reçu les commerçants et toutes les personnes qui ont demandé à l'entretenir; organes des intérêts de la région, visiteurs simplement désireux de le complimenter ou porteurs de réclamations, tous ont été accueillis avec une condescendance affable et bienveillante.

M. Lepreux a ensuite présidé une séance extraordinaire de la Chambre consultative où les desiderata de la population lui ont été présentés, et il a pu donner sur-le-champ satisfaction à quelques-uns des vœux dont il était saisi. Il a assisté, enfin, à un vin d'honneur qui lui était offert par les membres de la Chambre consultative et les commerçants de Fort-Dauphin.

L'après-midi du 26 août a été consacrée à la visite de l'ambulance et des établissements scolaires de la mission lazariste, placée sous l'autorité de Mgr Crouzet, de la mission protestante, dirigée par M. le pasteur Stolée et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. M. Lepreux s'est montré très satisfait de ses différentes visites.

Le dimanche 27 août, à neuf heures et demie du matin, M. Lepreux a adressé à toute la population indigène, assemblée sur la place du marché, un long et important kabary sur les événements malheureux qui se sont produits dans le Sud; après leur avoir expliqué qu'ils avaient eu tort de méconnaître les bienfaits que leur a apportés l'occupation française, le Chef de la Colonie leur a déclaré qu'il se montrerait toujours bienveillant pour eux, mais qu'il était bien décidé aussi a sévir rigoureusement contre les fauteurs de troubles. Le long discours qu'il a prononcé a été écouté par de nombreux indigènes venus de toutes les régions du cercle; les chefs Antandroy et Tanosy, notamment, y assistaient. Tous ont paru vivement impressionnés; selon la coutume, des danses antandroy ont terminé le kabary

Le même jour, M. Lepreux a réuni à sa table les principaux fonctionnaires, officiers et commerçants du cercle, ainsi que les représentants des missions, et a visité dans l'après-midi le jardin d'essai de Nahimpohana. Il a félicité M. Delgove, agent de culture, chef de la station, et M. Bousquet, jardinier, des efforts qu'ils ont déployés et des résultats qu'ils ont obtenus.

M. Lepreux a quitté Fort-Dauphin le 28 août, à une heure de

l'après-midi poursuivant sa route vers Farafangana en passant par Ranomafana, Manantenina et Vangaindrano. Il a constaté chez les indigènes un état d'esprit satisfaisant, et le commandant Tralboux lui a donné l'assurance que la tranquillité règne actuellement dans toute l'étendue du cercle.

La situation financière de la Colonie. — A la clôture de l'exercice 1904, le compte définitif approuvé par le Conseil d'administration, le 5 août, a été arrêté au 30 juin 1905. Il accuse 24 millions 865.299 fr. 60 de recettes et 22 millions 433.932 fr. 71 de dépenses, d'où un excédent de recettes de 2 millions 431.366 fr. 89, qui a été versé à la caisse de réserve.

Les résultats de l'exercice 1904 peuvent être considérés comme étant parmi les meilleurs que le gouvernement de la Colonie ait eu à enregistrer jusqu'ici. Ils méritent d'autant plus de retenir l'attention que les débuts de cet exercice ont été particulièrement difficiles. En effet, le fléchissement considérable qui s'était produit dans les derniers mois de l'année 1903 sur le rendement des recettes douanières, n'a fait que s'accentuer pendant l'année 1904, puisqu'il s'est traduit en fin d'exercice par une différence de 1.056.899 fr. 26 par rapport aux résultats obtenus au cours de l'exercice précédent. D'autre part les annuités des emprunts ont occasionné une dépense supérieure de 957.278 fr. 14 à celles de l'exercice 1903. Enfin, pour la première fois, le département a imposé à la Colonie une charge de 100.000 francs à titre de participation aux dépenses militaires.

Le concours de ces diverses circonstances ayant paru de nature à compromettre un instant l'équilibre financier de la Colonie, le gouvernement local fut amené à prendre l'arrêté du 24 mars 1904 portant augmentation de certaines catégories de recettes. Dans le même ordre d'idées, d'importantes économies furent réalisées sur plusieurs chapitres du budget. C'est grâce à ces dispositions et à une discipline financière rigoureusement suivie, que le budget s'est trouvé à même de supporter encore une dépense de 200.000 francs pour l'organisation de la caisse locale de retraites, et que le compte définitif fait ressortir les résultats satisfaisants énoncés plus haut, qui permettent d'envisager avec la plus entière confiance l'avenir réservé à la Colonie.

Les cours de l'école Jules-Ferry (mission laïque française) pour l'année scolaire 1905-1906 commenceront le 1er novembre prochain. L'École admettra cette année des instituteurs et des ménages d'instituteurs et d'institutrices.

Les élèves seront répartis en trois sections : 1° *Section de Madagascar* ; 2° *Section de l'Afrique :* Colonies du Dahomey, de la côte d'Ivoire, du Sénégal, de la Guinée et du Soudan ; 3° *Section de l'Asie et de l'Océanie :* Colonies de l'Indo-Chine, de l'Inde française, Établissements du Pacifique (instituteurs seulement).

Conditions d'admission. — Les instituteurs et institutrices, candidats à l'École Jules-Ferry, doivent justifier de la possession du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. Ils doivent être titularisés en France au moment de leur admission. Les instituteurs doivent avoir satisfait aux obligations militaires.

Les candidats adressent *directement* une demande d'admission au Président de la Mission laïque française, 6, rue des Ursulines, à Paris, en indiquant la section à laquelle ils désirent être inscrits. Toutefois, ils sont prévenus que les nécessités de services et les règles suivies par les administrations coloniales ne permettent pas de désigner à l'avance, dans chaque section, la colonie à laquelle ils doivent être affectés.

Cette demande doit être accompagnée :

a) D'une notice individuelle indiquant: 1° leur état civil (nom, prénoms, lieu et date de naissance); 2° leurs titres universitaires (date et lieu d'obtention); 3° les établissements scolaires qu'ils ont fréquentés; 4° les postes qu'ils ont occupés, la date de leur première nomination et celle de leur titularisation, la classe dans laquelle ils sont rangés; 5° leur situation au point de vue militaire; 6° leurs charges de famille, s'ils sont mariés; 7° leurs études spéciales ou leurs aptitudes particulières en agriculture et en travail manuel;

b) D'un certificat médical légalisé constatant qu'ils sont aptes à séjourner aux colonies, émanant, autant que possible, d'un docteur en médecine attaché à une administration publique (médecin des écoles ou des hôpitaux);

c) D'une note indiquant les références qui peuvent être consultées par la direction de l'École Jules-Ferry. Les candidats sont invités à présenter eux-mêmes des références ou certificats émanant de leurs chefs hiérarchiques.

Admission. — Les admissions sont prononcées par le Conseil d'administration de la Mission laïque francaise. Il n'est pas institué de concours d'entrée. Le Conseil se réserve le droit de prendre, en dehors des dossiers et des références fournis par les candidats, tous les renseignements relatifs à leur valeur intellectuelle, à leur mora-

lité, à leur aptitude professionnelle, et de leur faire subir, avant leur admission, un second examen médical.

Le nombre des candidats à admettre est établi d'après les chiffres de vacances de postes éventuels indiqués par les administrations coloniales intéressées.

Au reçu de leur avis d'admission, c'est-à-dire dans la première quinzaine d'octobre, les candidats admis doivent obtenir de l'inspection académique leur mise en congé, sans traitement, pour convenances personnelles, du 1er novembre, date de la rentrée, au 31 juillet, date de la clôture des cours.

Bourses d'entretien. — Les études sont gratuites. Le régime de l'école est l'externat. Les élèves ont à pourvoir eux-mêmes à leur logement et à leur entretien pendant toute l'année scolaire. Pour leur venir en aide, le Conseil de la Mission laïque francaise et les administrations coloniales ont créé un certain nombre de bourses et demi-bourses d'entretien. Elles sont payées sous la forme de mensualités de cinquante ou de cent francs. Les instituteurs mariés et chargés de famille peuvent obtenir des allocations supplémentaires fixées par le Conseil et proportionnées à leurs charges. Les élèves boursiers s'engagent par écrit, vis-à-vis de la Mission laïque française ou de la colonie donatrice, à rembourser les sommes dont ils ont bénéficié s'ils n'exercent pas pendant trois ans dans les écoles publiques des colonies ou dans celles de la Mission laïque, sauf le cas de force majeure.

Les demandes de bourse doivent être jointes à la demande d'admission et adressées, avec les renseignements justificatifs, au président de la Mission laïque française.

Nomination aux colonies. — A la fin de la scolarité, qui est de dix mois environ, le Conseil de la Mission laïque française présente à la nomination du ministre des Colonies ou des gouverneurs généraux les élèves dont les études, la conduite et les aptitudes sont jugées satisfaisantes. La Mission laïque ne garantit pas la nomination immédiate des élèves ; elle s'efforce, dans la mesure du possible, de faire concorder la nomination aux colonies avec la fin de la scolarité. En cas de retard apporté à la nomination, des allocations temporaires renouvelables jusqu'au départ peuvent être accordées par le Conseil à ceux des anciens élèves qui n'auraient pu, à leur sortie de l'école et en attendant leur affectation aux colonies, être remis en activité dans leur département d'origine.

UN ESSAI D'INTRODUCTION

DE

Chevaux Américains à Madagascar

Voyage mouvementé de Montevideo à Tamatave

Le 9 juin dernier, ainsi que la *Revue de Madagascar* l'a déjà relaté, le trois-mâts norvégien l'*Adèle* entrait dans le port de Tamatave, avec une cargaison de chevaux de l'Uruguay.

Le navire avait été affrété par un Français de Montevideo, membre fondateur du comité de Madagascar, M. Dupuy, au caractère à la fois aventureux et entreprenant, qui, depuis longtemps déjà, avait eu l'idée de créer des relations commerciales entre la Grande Ile et l'Amérique du Sud. Il s'était entouré de renseignements, avait écrit au Gouvernement général de Madagascar pour lui soumettre ses projets et en avait reçu de nombreuses indications touchant l'élevage hippique à Madagascar. M. Dupuy forma alors une société ayant pour but l'importation des chevaux dans notre Ile. Malheureusement, les événements politiques qui se déroulaient à cette époque en Uruguay, une des nombreuses révolutions sud-américaines, arrêtèrent complètement le commerce des chevaux; tous les animaux étaient réquisitionnés, et le stock nécessaire au chargement du navire ne put pas être réuni. En novembre 1903, une autre société fut formée et M. Dupuy était chargé d'aller présenter sur les marchés malgaches quelques échantillons de chevaux sud-américains qui, tout en ayant une constitution très robuste, sont habitués à un climat à peu près semblable à celui de Madagascar. La société aurait voulu affréter un vapeur, mais la surproduction de la laine en République Argentine porta le fret à un taux si élevé, que la société fut obligée de prendre le premier navire qui voulut bien accepter le contrat. Le départ fut précipité; une

Le fidèle gardien

seconde révolution se préparait, et la société fut contrainte d'acheter des chevaux non-dressés.

Le capitaine de l'*Adèle*, le trois-mâts affrété, promettait de faire le voyage en quarante jours, mais devant les aléas et les surprises d'un pareil voyage, M. Dupuy embarqua pour soixante jours de vivres. L'*Adèle* mit à la voile le 30 mars : le 17 avril au large de Tristan d'Acunha le navire fut assailli par une tempête épouvantable, il tanguait et roulait d'une façon désordonnée, n'étant pas suffisamment chargé. Les vagues passaient par-dessus bord ; dans la cale, les chevaux étaient écrasés pêle-mêle, au milieu des débris de rateliers, de poutres, de chaînes ; il était impossible de les dégager, le balancement du navire interdisant toute entrée dans la cale.

Les chevaux au pâturage aux environs de Tamatave.

Cavalier Gauchos

Débarquement des chevaux à l'appontement

Quand la tempête fut un peu calmée, on constata que trente animaux étaient assommés, parmi lesquels les plus belles juments du lot, la plupart pleines ; beaucoup étaient blessés, l'écurie était pleine de sang et de débris de toute sorte. Mais, la chose la plus terrible, fut le bris de presque toutes les futailles d'eau douce; et comme aucune escale ne put être faite pendant tout le voyage, les chevaux durent être rationnés parcimonieusement.

Le capitaine tenta de gagner Capetown pour y faire de l'eau, mais les vents contraires rejetèrent l'*Adèle* au delà du 40° Sud et plusieurs chevaux tombèrent malades à la suite de ce brusque changement de température. Après de nombreuses difficultés, le cap de Bonne-Espérance fut enfin doublé, malgré une seconde tempête, presque aussi rude que la première : M. Dupuy avait heureusement pu faire prendre à temps de nouvelles dispositions dans l'entrepont ; les chevaux étaient mieux installés, les rateliers mieux assujettis et la mortalité des chevaux fut bien moins grande que lors de la tempête essuyée devant Tristan d'Acunha. Les passagers furent rationnés à leur tour ; les chevaux fatigués de ce rude voyage et de la basse température avaient besoin de rations complètes et surtout d'eau; car les deux litres quotidiens qu'on leur donnait étaient moins que suffisants. C'est pourquoi le capitaine mit le cap sur Port-Natal, sans succès du reste, car les vents contraires rejetaient toujours le navire au large dans la direction de Madagascar. Le voilier fila pendant trois jours à une allure insensée, bondissant au-dessus des vagues et à travers la rafale qui recommençait pour la troisième fois. Puis, le temps se radoucit et bientôt le calme le plus plat succéda à l'ouragan. L'*Adèle* mit dès lors un mois à atteindre Madagascar. Le manque d'eau devenait une vraie souffrance pour les animaux. Au large d'Andevorante le trois-mâts fut encore forcé de louvoyer pendant quinze jours, faute de vent favorable. Enfin, le 9 juin, le navire entrait à Tamatave et le débarquement commençait aussitôt.

Le récit de la traversée mouvementée de l'*Adèle* fut assez vite connu et beaucoup de personnes allèrent en curieux regarder les animaux paître et se reposer à l'ombre des gros manguiers qui avoisinent le champ de course, sur le terrain mis gratuitement à la disposition de M. Dupuy par la commune de Tamatave. Les animaux se sont promptement ressentis des bienfaits de la « vie en plein air ». Ils courent sous la surveillance de deux cavaliers « gauchos », et le coup d'œil ne manque pas de pittoresque. Tantôt les gauchos galopent aux côtés du troupeau en brandissant un petit fouet à large

lanière, tantôt ils se reposent sur leur « puncho » étalé à terre, en suçant le « mate » national avec un petit chalumeau de métal. La sonorité de la langue espagnole accentue les échos de leurs rires et de leurs plaisanteries.

M. Dupuy s'inspirera des circonstances avant de prendre un parti et d'arrêter l'emploi qu'il compte faire de son lot de chevaux, lequel comprend 3 étalons, 30 hongres, 28 juments, en outre 27 mulets et 4 béliers de Rambouillet; mais d'ores et déjà il entend s'établir complètement à Madagascar pour plusieurs années comme représentant de la société qui a affrété l'*Adele*. Malgré les pertes et les dégâts subis en cours de route, il compte faire venir une seconde cargaison, mieux aménagée, qui constituerait, avec les chevaux déjà débarqués, le premier stock d'une sérieuse entreprise commerciale.

Nous ne pouvons qu'encourager notre compatriote et le féliciter d'être venu prêter son concours à notre effort de colonisation, en créant sur les marchés malgaches, une nouvelle source de bénéfices pour le commerce de l'Ile.

S.

Chronique Commerciale, Industrielle et Agricole

Quelques essais de Cultures riches

à la Station de l'Ivoloina (1)

Les premières préparations de thé. — Les théiers plantés à la station d'essais furent mis en terre en avril-mai 1902, et comprennent quatre variétés : les théiers d'Assam, de Manipury, de Maurice et de Nanisana. La croissance de ces diverses variétés est loin d'être uniforme. La variété de Manipury est de beaucoup la plus vigoureuse et donne des feuilles plus larges que les autres, puis viennent ensuite, au point de vue de la puissance de végétation, les théiers d'Assam, moins vigoureux, et dont les feuilles sont moins grandes, et en dernier lieu ceux de Maurice et de Nasinana, à croissance faible et feuilles petites, surtout les derniers. Comme le sol, de quantité médiocre, est sensiblement uniforme sur toute l'étendue de la plantation actuelle, et composé de sable grossier et de petits cailloux mélangés à un peu de terre franche, la croissance de ces diverses variétés est très concluante, et indique nettement que les théiers de Manipury et d'Assam doivent être plantés de préférence aux variétés de Maurice et de Nanisana.

La variété de Maurice provient probablement de thé « hybrid » introduit de Ceylan. Quant au thé de Nanisana qui a été importé à Madagascar par Rainilaiarivony, il est venu sans doute de Maurice ou de la Réunion. Ces théiers, dont on ignore l'origine première, semblent avoir formé une variété assez bien fixée, à feuilles de petite dimension et assez dures. Les plants obtenus sur la Côte Est présentent, malgré la différence de climat, le même aspect que ceux de Nanisana, qui ont fourni les semences dont on les a obtenus.

La première taille, qui a été faite en 1903, consistait à couper les tiges à $0^{m}20$ au-dessus du sol et à supprimer les branches latérales;

(1) Voir la *Revue* des 10 avril et 10 mai 1905.

une deuxième taille fut faite en septembre 1904; les branches, qui avaient repoussé nombreuses, furent coupées horizontalement à 0m60 au-dessus du sol pour les théiers de Manipury, très vigoureux, et à 0m40 pour les autres variétés (il est à noter que la variété Manipury est considérée, à Ceylan, comme peu vigoureuse).

Un mois après cette taille, une première cueillette put être faite; la première récolte en feuilles (les limbes cueillis séparément, sans les pétioles et sans les extrémités de tiges) fut de 1 k. 270 pour le thé de Maurice donnant 0 k. 292 de thé sec; le thé de Nanisana fournit 1 k. 912 de feuilles vertes donnant 0 k. 545 de thé sec, pour le thé de Manipury 10 k. 320 en vert donnèrent 2 k. 390 de thé sec, pour le thé d'Assam, 2 k. 180 donnèrent 0 k. 430 de thé sec.

Les différences que l'on peut constater dans les rapports entre le poids des feuilles fournies par les théiers de chaque variété et le thé préparé correspondant proviennent en partie du degré d'humidité des feuilles au moment de la cueillette. Mais au bout d'un certain nombre de préparations on obtient des moyennes sensiblement exactes, que nous indiquons plus loin.

Au début, le thé était cueilli feuille par feuille, ce qui rendait l'opération très lente, un ouvrier ne récoltant que 500 grammes de feuilles; ce n'est qu'après quelques essais comparatifs que les pétioles et la partie postérieure des limbes les plus jeunes furent cueillies et préparées pour faire du thé; un ouvrier récoltait alors environ 2 kil. 500 à 3 kilogrammes de thé vert par jour.

Cueillette. — Pour la cueillette, on attend que les jeunes pousses aient 4 feuilles, et on coupe au-dessus de la 2e feuille, conservant pour le thé à préparer 2 feuilles et le bourgeon terminal; pour le thé de Manipury, qui pousse plus vite que les autres variétés, la troisième feuille est généralement suffisamment tendre pour pouvoir être cueillie.

A 11 heures, la cueillette de la matinée est pesée, puis étalée sur des nattes, en couche mince où elle est laissée à flétrir pendant environ 24 heures; si l'atmosphère est humide, il est nécessaire de laisser plus longtemps; souvent, au contraire, le roulage peut être commencé dès le lendemain matin, c'est-à-dire environ 18 heures après la fin de la cueillette. Les feuilles sont roulées à la main.

Le premier essai de préparation fut fait en roulant trois fois le thé; chaque roulage durait une demi-heure et était séparé du suivant ou du séchage par une fermentation d'une demi-heure. Mais ce procédé demande trop de main d'œuvre, et on s'est arrêté au suivant, qui donne du thé de qualité presque égale : les feuilles

subissent deux roulages de dix minutes avec intervalle de fermentation de deux heures, le deuxième roulage étant suivi d'une fermentation de deux heures ou de une heure. Après la dernière fermentation, le thé est exposé en plein soleil, sur des nattes, pour le séchage; malheureusement il n'y a pas toujours de soleil, et quelquefois le thé reste longtemps au séchage, faute d'une température suffisante; il devient alors gris, au lieu d'avoir la teinte noire qui doit le caractériser, et ne possède pas un parfum aussi fin. De plus, sa conservation est plus délicate.

A la station de l'Ivoloina, la première cueillette a eu lieu le 10 octobre 1904, et de cette date au 16 mars 1905, il a été récolté et préparé, 209 kil. 957 de thé en feuilles vertes qui ont fourni 52 kil. 882 de thé préparé. Par conséquent, pour produire 1 kilogramme de thé commercial, il a fallu 3 kil. 970 de thé en feuilles.

Les rapports existant, pour les quatre variétés mises à l'essai, entre les poids de feuilles vertes et les poids de thé préparé, sont les suivants :

Thé de Manipury	3.86
— Assam	4.11
— Nanisana	4.11
— Maurice	3.83

Le rendement en thé préparé fourni par 1.000 plants de chaque variété, du 1er octobre au 16 mars, a été de :

Théiers Manipury	17	kil. 93
— Assam	18	
— Nanisana	11	kil. 67
— Maurice	15	kil. 75

Il faudrait tenir compte que, surtout dans les théiers de Nanisana et de Maurice, moins vigoureux, un assez grand nombre de pieds trop faibles n'ont pu être exploités encore. En outre, ces rendements, cités à titre de renseignement, ne se rapportent, il faut le remarquer, qu'à de jeunes plants commençant à être exploités, et très loin par conséquent de fournir la production qu'on peut espérer d'une plantation arrivée à son apogée.

Une assez grande quantité de remplacements ont dû être faits dans les Manipury, principalement à la suite d'entraînement de plants par les eaux ou d'ensablement d'autres pieds. Aussi ne peut-on attacher aux rendements par pieds notés ci-dessus qu'une valeur relative.

Le Manipury, par exemple, semble fournir un rendement moyen supérieur à celui de l'Assam.

La cueillette et la préparation ont exigé 204 journées d'hommes, soit à peine 4 journées par kilogramme de thé préparé.

Mais il faut tenir compte de ce que, au début, on a été obligé de tâtonner, que la main d'œuvre n'était aucunement habituée au travail de récolte ou de préparation, et aussi de ce qu'on a essayé des procédés qui, tout en donnant un très bon produit, ont été jugés trop longs, et ont été remplacés, sans modification sensible de la qualité, par d'autres qui n'exigent qu'une main-d'œuvre bien moins considérable. Aussi, dès à présent (fin mars) le kilogramme de thé préparé ne demande-t-il, en dehors des soins d'entretien de la plantation, que 3 journées d'hommes environ.

Il est certain que les cueilleurs et rouleurs se perfectionneront encore. De plus, la cueillette deviendra plus facile lorsque les plants seront un peu plus âgés, plus garnis de rameaux et de jeunes feuilles. Mais il est certain que pour une exploitation de quelque importance, il sera de toute nécessité de se pourvoir d'une machine à rouler, qui réduira de beaucoup les frais de préparation.

DESLANDES.

Bibliographie de Madagascar

Année 1905 (1)

REVUES

Détrie (commandant). — CONFÉRENCE SUR MADAGASCAR. Tours, *Bulletin de la Société de Géographie*, 2e trimestre 1905, pp. 52-54.

Desmidt (R. P.). — ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO. Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, p. 398.

Didelot (H.). — NOTRE ŒUVRE A MADAGASCAR. Paris, *Revue Bleue*, 12 août 1905, pp. 220-223.

Dubard. — TROIS ESPÈCES NOUVELLES DE CAFÉIER DE MADAGASCAR (Massif de la Montagne d'Ambre) : « Coffea Gallienii », « C. Bonnieri », « C. Mogeneti ». Paris, *L'Agriculture pratique des pays chauds*, février 1905.

Dubard (M.) et Viguier (R.) — LE SYSTÈME RADICULAIRE DE L'EUPHORBIA INTISY. Paris. *Rev. gén. de botanique*, t. XVII, 1905, pp. 260-271, avec fig.

Dubois (R. P.) — LA PETITE QUINZAINE (ÉVÉNEMENTS SURVENUS DANS LE BETSILEO DU 1er OCTOBRE 1904 AU 14 FÉVRIER 1905). Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 359-395.

Fontanié (R. P.) — L'ALSACE MALGACHE (district d'Ambatolampy). Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 411-414, avec gravures.

Guinea (J. de). — DENTELLIÈRES MALGACHES. Paris, *La Femme d'aujourd'hui*, n° 26, août 1905, pp. 265-267, avec 5 photos.

(1) Voir la *Revue* depuis le 10 mars 1905.

Groffier (V.). — PAGES OUBLIÉES DE NOTRE ÉPOPÉE COLONIALE (Le patriotisme des Missionnaires). — Lyon. *Les Missions catholiques*, 18 août 1905, pp. 395-597 av. fig.; 25 août, pp. 404-408; 1er septembre, pp. 415-419, av. 2 phot.

Etude sur les missions des Lazaristes et des Jésuites à Madagascar.

Lemoine (Paul). — LE JURASSIQUE D'ANALALAVA, d'après les envois de M. Colcanap. Paris, *Comptes rendus des séances de la Soc. Géolog. de France*, 19 juin 1905, pp. 112-114.

Leroy (R. P.). — ECHOS ET NOUVELLES DU BETSILEO (oct.-déc. 1904). Abbeville, *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 396-398.

Leroy-Beaulieu (Pierre). — LE RAPPORT DU GÉNÉRAL GALLIENI SUR LA SITUATION DE MADAGASCAR. Paris. *L'Economiste français*, 29 juillet, pp. 165-166 et 12 août 1905, pp. 238-241.

Payen (Edouard). — HUIT ANS DE GOUVERNEMENT A MADAGASCAR. Paris. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, août 1905, pp. 302-304.

Piolet (abbé). — DU COMMERCE A MADAGASCAR (suite). Paris, *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 août 1905, pp. 213-229.

Rastoul (A.). — LA LAÏCISATION A MADAGASCAR. Paris. *La Vérité française*, n° du 10 février 1905, reproduit dans *Chine, Ceylan, Madagascar*, juin 1905, pp. 414-416.

JOURNAUX

Rodrigues (Ed.). — GALLIENI ET MADAGASCAR. Marseille. *Le Sémaphore*, 13 juin 1905.

L'œuvre du général à Madagascar.

Rouanet (Gustave). — LE BLUFF GALLIENI. Paris. *L'Humanité*, 30 juin 1905.

LES CRIMES COLONIAUX. Paris. *L'Humanité*, 6 juillet 1905.

Thomas. — L'ARRIVÉE DU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Le Figaro*, 15 juin 1905.

Interview du général Gallieni.

Trouillet (J.-Paul). — LE GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *La Dépêche Coloniale*, 16 juin 1905.

Anonymes

La France militaire. Paris, 26 mai.—POLITIQUE COLONIALE. Considérations sur la politique générale de la France aux colonies, à propos de retour du général Gallieni et des critiques dont il est l'objet.
— Paris, 30 juin 1905. — LA SITUATION A MADAGASCAR. Interview du général Gallieni.

Journal des Colonies. Marseille, 27 juin 1905. — COURRIER DE MADAGASCAR.

La Lanterne, Paris 18 juin 1905. — A MADAGASCAR.
Critiques de l'administration de M. Moriceau à Majunga.
— 11 et 12 juillet. UN BLUFF COLOSSAL : LE GÉNÉRAL GALLIENI A MADAGASCAR.
Critique de l'administration du général Gallieni.

Le Matin. Paris, 25 juin 1905. — L'OR A MADAGASCAR : UN DÉCRET DE M. CLÉMENTEL. Avec une carte.

Le Nouvelliste de Lyon. Lyon, 14 mai 1905. — LA COLONISATION DE MADAGASCAR.
Résumé de la situation actuelle d'après l'ouvrage de M. You.
Même article dans le *Nouvelliste de Bretagne* (Rennes) du 21 juin.

Paris-Capital. Paris, 5 juillet 1905. — COMPAGNIE OCCIDENTALE DE MADAGASCAR.
Compte rendu de l'Assemblée générale du 27 juin.

La Patrie. Paris, 13 juillet 1905. — CONTRE LE GÉNÉRAL GALLIENI.
Réponse aux articles de la *Lanterne* signalés plus haut.

Les Pyrénées. Tarbes, 9 juin 1905. — L'ILE DE MADAGASCAR.
Aperçu sur la situation actuelle de la colonie.

Le Soir. Paris, 17 juin 1905. — L'ŒUVRE DU GÉNÉRAL GALLIENI.
Lettre critique d'un colon sur l'administration du général.

Les Sports. Paris, 30 juin 1905. — L'AUTOMOBILE A MADAGASCAR.
Extrait du rapport du capitaine Grüss.

Le Temps. Paris, 15 juin 1905. — ARRIVÉE DU GÉNÉRAL GALLIENI A MARSEILLE.
Interview du général.
30 juin 1906. — L'AUTOMOBILE A MADAGASCAR.
Extrait du rapport du capitaine Grüss.

La Vie Financière, Paris, 8 juin 1905. — L'OR A MADAGASCAR, av. 1 carte.
Renseignements très précis sur la question aurifère.
— 28 juin 1905. — COMPAGNIE OCCIDENTALE DE MADAGASCAR.
Compte rendu de l'Assemblée générale du 27 juin.

BULLETIN DU COMITÉ

Avis. — *Nous prions instamment tous nos collègues de vouloir bien ne pas omettre de nous indiquer, le cas échéant, leurs changements d'adresse; le service de la* Revue *devient forcément irrégulier, sinon impossible, quand nous ignorons l'adresse exacte à laquelle nous devons le faire, et donne lieu à des réclamations qui sont peu justifiées. Nous serions particulièrement reconnaissants à nos collègues de Madagascar, qui rentrent en France ou qui retournent dans la Colonie après avoir passé quelque temps dans la métropole, de tenir compte de notre prière.*

OFFRES ET DEMANDES

5° Jeune homme 27 ans, en cours d'études à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Forêts coloniales) et à l'Université de Nancy (Section de l'Enseignement colonial), parlant allemant, possédant connaissances techniques, pratiques et commerciales de l'exploitation forestière, désire s'entendre avec Compagnie ou Société ayant des concessions à mettre en valeur à Madagascar. Références premier ordre.

Ecrire au Comité de Madagascar.

7° Un des plus anciens colons de Madagascar, établi à Majunga, possédant 1000 hectares de pâturages avec pacage, etc., mettrait volontiers ces ressources à la disposition des commerçants en bétail. S'occuperait aussi, au besoin, de l'embarquement, etc.

8° Propriété de 4 hectares à vendre, sise dans la baie d'Antongil, province de Maroantsetra; 17.000 pieds de vanille, 1.500 caféiers

arabica, 200 jeunes cocotiers, 3.000 bananiers; deux cases malgaches; close par haie naturelle. Sur rivière navigable et accessible aux navires ne dépassant pas 60 tonneaux. Occasion exceptionnelle. Ecrire au Comité.

9° Un colon de Madagascar recherche un associé possédant un capital minimum de 30.000 fr. pour une affaire d'élevage. Renseignements au bureau du Comité.

10° Propriété à vendre située près d'Antalaha, province de Vohemar, 60 hectares en partie exploités. Vanille 16.000 pieds. Café arabica 16.000 pieds. Rapport cette année. Maison avec dépendances. Route de Vohemar à Maroantsetra. Rivière navigable avec pirogues, conduisant au port d'Antalaha. S'adresser au Comité.

11° M. S..., 33 ans, connaissant comptabilité partie double, produits chimiques et pharmaceutiques, ayant séjourné en Guinée et en Chine, meilleures références, demande poste agent commercial, Madagascar.

12° M. F..., garçon restaurateur ayant servi dans les meilleurs restaurants de Paris, connaissant cuisine, désirerait place gérant ou maître d'hôtel à Madagascar.

19° Homme marié. 42 ans, ayant fait 4 ans service comme marin de l'Etat, possédant aptitudes pour gérer exploitations forestières et scieries à vapeur pour le débit des bois, ameublement, charpente, menuiserie, etc., désirerait trouver emploi à Madagascar. S'adresser au Comité.

20° Agriculteur, 31 ans, 3 diplômes agricoles (agriculture, laiterie, aviculture), excellentes références, ayant occupé emploi chef de culture à Madagascar (côte ouest) demande emploi analogue de surveillant aux colonies de préférence à Madagascar. S'adresser à M. Alphonse Massin, à Fayl-Billot (Haute-Marne).

21° Deux jeunes gens (20 et 24 ans), bonne instruction, demandent emploi chez commerçant ou industriel à Madagascar; disposeront prochainement de quelques capitaux. — S'adresser au Comité.

25° Un de nos collègues habitant Madagascar, désirerait être mis en relations avec des maisons des commerce qui voudrait ouvrir des succursales dans la Grande Ile. — S'adresser anx bureaux du Comité.

A VENDRE. — VANILLERIE à proximité de Farafangana.
S'adresser à M. Jean Lecomte, 105, Cours Henri, à Lyon.

A VENDRE, pour cause de décès, CYRANO, sur l'Ivoloina (60 hectares environ), à 20 kilomètres de Tamatave, avec route carrossable et rivière navigable. Propriété crée par M. O. Bensch, président de la Chambre d'agriculture de Madagascar.

Maison d'habitation, dépendances importantes, magasins, cuisine, basse-cour, etc. Moulin Pilter distribuant l'eau dans la propriété. Outils et machines agricoles.

PLANTATIONS. — 1° Cacaoyers 4.920 pieds : s'échelonnent sur 3 années, ceux de la première entrant en rapport en 1905 (ont donné 1/2 tonne de cacao préparé au 1er juin 1905).

2° Cafés : 2.900 Libéria (5 ans) en rapport ; 250 cafés Stenophyla et Hybride Manès, de très belle venue.

3° Cocotiers : 428. Une centaine en rapport, les autres âgés de 3 et 4 ans. Très belle venue.

4° Bananiers : 9.987 ; donnant de 3 à 4.000 régimes.

5° Ananas Victoria : 9.897.

6° Vanillerie de 2.500 pieds, en rapport. Est fort belle.

7° 222 arbres fruitiers divers, en plein rapport ; letchis, orangers, mandariniers, manguiers, pommiers, pruniers, mangoustans, cerisiers du Brésil, avocatiers, etc.

Les letchis seuls donnent un revenu pendant le mois de décembre de 1.000 à 1.200 francs.

8° Colatiers, muscadiers, girofliers, ylang-ylang.

Pour les conditions de vente, s'adresser à M. Bensch, administrateur-adjoint à Majunga, ou aux bureaux du Comité.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ (fonds de commerce), Grand Hôtel de France, café-restaurant ; J. Bourgeac, propriétaire rue Guillain, en face le théâtre (Tananarive).

Établissement de 1er ordre, le mieux situé de la ville ; chambres meublées, bains et douches, installation complète. Affaire de grand avenir étant donné le développement considérable des terrains aurifères aux environs de Tananarive.

NOTA. — M. Bourgeac continuera à servir sa clientèle jusqu'à l'arrivée de son successeur, s'il y a lieu.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar
DIRECTEUR-GERANT : C. DELHORBE

4002. — G. de Malherbe, imprimeur 12, passage des Favorites, XVe

Le
Gouvernement Général
de Madagascar

Par décret en date du 3 novembre 1905, rendu sur le rapport du ministre des Colonies :

M. le général Gallieni a été relevé, sur sa demande, de ses fonctions de gouverneur général de la colonie de Madagascar et dépendances.

M. Augagneur (Victor), député du Rhône, a été nommé gouverneur général de la colonie de Madagascar et dépendances, en remplacement de M. le général Gallieni.

Par décret du Président de la République en date du 3 novembre 1905, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre et du ministre des Colonies, M. le général de division Gallieni est nommé, pour l'année 1905, inspecteur général des troupes stationnées dans les groupes de l'Afrique occidentale, de l'Afrique orientale, des Antilles et du Pacifique.

Par le même décret, M. le général Gallieni est, en outre, chargé d'une mission relative à la défense générale de ces possessions et à la mise en application de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Par décret du Président de la République en date du 6 novembre 1905, rendu sur la proposition du ministre de la

Guerre, a été élevé à la dignité de grand-croix dans la Légion d'honneur :

M. Gallieni, général de division, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique orientale, commandant en chef le corps d'occupation de Madagascar, gouverneur général de Madagascar ; 37 ans de services, 29 campagnes. Grand-officier du 31 mai 1898.

* * *

Précédemment à ces nominations, arrêtées au Conseil des ministres du vendredi 3 novembre, les deux lettres ci-après avaient été échangées entre M. le général Gallieni et M. Clémentel, ministre des Colonies.

Paris, 17 octobre.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu m'annoncer que, d'après les câblogrammes que vous a adressés M. le Gouverneur général par intérim, au cours de sa dernière tournée, la tranquillité était entièrement rétablie dans la province de Farafangana.

La pacification, un instant remise en cause sur un point particulier et par des incidents purement locaux, est donc aujourd'hui redevenue complète dans la Grande Ile.

D'autre part, M. l'inspecteur des travaux publics Constantin, que vous aviez chargé d'aller examiner sur place les travaux du chemin de fer de Tananarive à la mer, vous a rendu compte des efforts accomplis par tous pour mener à bien cette grande œuvre. L'exploitation sera reprise incessamment dans la première partie de la ligne; les chantiers viennent d'être ouverts dans la deuxième partie et le 15e lot, celui des gorges de la Mandraka, où existent les principaux obstacles, a été adjugé à l'un de nos entrepreneurs de Tananarive avec un rabais de 36 o/o. Les plus grosses difficultés de l'entreprise paraissent donc résolues, et tout fait espérer que le rail atteindra Tananarive dans les délais prévus et sans dépasser les disponibilités du dernier emprunt.

D'autre part, M. le gouverneur Lepreux, en vous adressant le compte rendu de la délibération du conseil d'administration portant

approbation du compte définitif de l'exercice 1904, annonce un excédent de 2.431.336 fr. 89. Cet excédent, venant s'ajouter à ceux des exercices précédents, constitue à la colonie un actif global en réserve s'élevant à 8.048.108 fr. 29, dont 5.810.006 fr. 92 immédiatement disponibles. Vous avez pu aussi, par un ensemble de prescriptions récentes, diminuer dans des proportions appréciables un certain nombre de taxes frappant plus particulièrement les indigènes.

En outre, comme vous le savez, nos œuvres d'administration, d'enseignement et d'assistance médicale indigènes ont reçu depuis neuf ans à Madagascar un développement considérable et donnent déjà les résultats les plus satisfaisants.

Enfin, le rapport d'ensemble que je vous ai remis à mon arrivée à Paris, le 16 juin dernier, et qui sera complété par un volume de statistiques actuellement à l'impression, vous a donné sur tous les points les renseignements les plus détaillés.

Je considère donc comme terminée ma tâche à Madagascar, et je demande au gouvernement de la République, qui m'a fait l'honneur de me la confier, de me désigner un successeur auquel incombera le soin de continuer l'œuvre entreprise par la France dans notre possession de l'Océan Indien.

En quittant le gouvernement général de Madagascar, je tiens, Monsieur le Ministre, à vous exprimer ma profonde et respectueuse reconnaissance pour la confiance que vous et vos prédécesseurs m'avez toujours témoignée.

Pendant cette longue période de neuf années, l'appui du département ne m'a jamais fait défaut et m'a seul permis, avec la collaboration de nos soldats, de nos fonctionnaires, de nos colons et de nos populations indigènes, de remplir la mission qui m'avait été tracée au mois d'août 1896, lorsque, pour la première fois, je prenais la route de la Grande Ile.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

GALLIENI.

M. Clémentel a répondu dans les termes suivants :

Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'avez fait part de votre désir de résigner vos fonctions de gou-

verneur de Madagascar. Le Gouvernement, après en avoir pris connaissance, m'a chargé de vous exprimer les regrets que lui cause votre détermination.

Au moment où vous quittez le poste que vous avez occupé sans défaillance depuis 1896, j'ai le devoir de vous adresser l'expression de la reconnaissance du Gouvernement de la République pour les éminents services que vous avez rendus à la cause de notre expansion coloniale dans l'Océan Indien. Je suis d'ailleurs convaincu que dans les nouvelles fonctions auxquelles vous allez être appelé, et qui me permettront de compter encore sur votre précieuse collaboration, vous continuerez à rendre à la France les services qu'elle attend de vous.

CLÉMENTEL.

* * *

C'est avec le plus vif regret que nous voyons le général Gallieni, malgré les pressantes sollicitations dont il fut l'objet de la part de tous ses amis, abandonner l'œuvre à laquelle, depuis neuf ans, il n'avait cessé de consacrer le meilleur de son inlassable activité, de son dévouement et de ses remarquables qualités d'organisateur et de soldat.

L'on n'attend pas de nous, dans cette Revue où nous avons suivi chaque jour et pas à pas l'œuvre grandiose accomplie à Madagascar par le général Gallieni, où nous avons, de loin, partagé, depuis 1896, et ses angoisses et ses espérances, — que nous exposions longuement les raisons qui nous font regretter si vivement que, pour de longues années encore, le général Gallieni ne soit maintenu à la tête de notre grande colonie de l'Océan Indien.

Mais puisqu'il a désiré qu'un autre champ d'action soit donné à son intelligence, puisqu'il a souhaité que le lourd fardeau du Gouvernement général de Madagascar soit remis entre d'autres mains, — c'est avec une joie bien vive que nous avons accueilli la nouvelle de sa promotion dans la Légion d'honneur, et c'est bien sincèrement que nous félicitons le pacificateur de Madagascar de la haute distinction que le

Gouvernement de la République vient de lui octroyer, et qu'il réserve uniquement aux plus illustres de ses enfants.

* * *

Le successeur du général Gallieni, M. le docteur Augagneur, député du Rhône et maire de Lyon, est âgé de 50 ans. Il a fait preuve dans l'administration de la grande cité lyonnaise de beaucoup d'initiative et d'une énergie qui lui ont fait une juste réputation d'homme d'action et de vouloir réfléchi.

Sur ce vaste champ d'action qu'est Madagascar, où les questions de politique pure et de partis se trouvent forcément et heureusement reléguées au second plan, — M. Augagneur aura certainement l'occasion de réaliser les espérances que ses amis fondent sur sa grande expérience des affaires administratives et sur ses réelles qualités d'habile organisateur.

Les paroles prononcées à Marseille par M. Augagneur à la veille de son embarquement pour Madagascar, au cours du banquet qui lui a été offert par la chambre de Commerce, sont, d'ailleurs, pour nous, d'un heureux augure :

« Je pars, a-t-il dit, pour faire œuvre française et, par con-
« séquent, républicaine.

« De l'administration, avec les pouvoirs qui sont donnés
« au Gouverneur général, il doit sortir forcément un travail
« utile ; et, en ce qui concerne la colonisation, c'est surtout
« de vous, de votre concours que peut dépendre le succès.

« Pour ma part, je promets une étude attentive, lente peut-
« être, mais sérieuse toujours, de toutes les questions éco-
« nomiques et commerciales qui me seront posées.

« Cette tâche m'aura été facilitée par les conversations
« fréquentes que j'ai eues, ces temps derniers, avec mon
« éminent prédécesseur, le général Gallieni, grâce aux rensei-
« gnements qu'il a bien voulu me fournir.

« Reconnaissant, Messieurs de la Chambre de Commerce,
« pour votre accueil, je remercie également les représentants
« éminents du gouvernement, de la municipalité, du départe-
« ment des Bouches-du-Rhône, de l'armée qui se sont joints
« à vous pour me souhaiter la bienvenue et heureux voyage.

« Je bois à la ville de Marseille et aux représentants de la

« chambre de Commerce, dont les travaux assurent la pros-
« périté. »

A l'issue de cette réception, M. Augagneur s'est rendu sur les chantiers de l'Exposition coloniale qu'il a visitée en détail. Répondant au discours de bienvenue de M. Heckel, le Gouverneur général de Madagascar a promis de faire son possible, dès son arrivée dans la Grande Ile, pour que la Colonie soit dignement représentée à la belle manifestation projetée de 1906.

Nos lecteurs excuseront le retard apporté dans la publication de ce numéro de la Revue de Madagascar. *Nous avons tenu, en effet, à y insérer le décret, si impatiemment attendu et si souvent promis, fixant le régime minier de la Grande Ile.*

Annoncé pour les premiers jours du mois de novembre, il n'a été signé qu'au Conseil des Ministres du 21, et n'a été publié qu'à l'Officiel *du 24. Nous en donnons ci-contre le texte complet, accompagné de six cartes établies spécialement pour la* Revue de Madagascar *d'après des documents officiels.*

Le

NOUVEAU RÉGIME MINIER

de Madagascar

Le décret minier, si longtemps attendu, vient de paraître enfin au *Journal Officiel de la République française* du 24 novembre.

Nous ne reviendrons pas sur le préjudice causé à la colonisation, non seulement par l'arrêt subit des prospections, par les spéculations qui en ont résulté sur les piquets placés antérieurement à cette mesure, mais aussi par les lenteurs, les tergiversations, les nouvelles alarmantes et contradictoires qui ont précédé la rédaction définitive et la publication du décret actuel.

Ce décret, comme on le craignait, a un caractère presque exclusivement fiscal.

Les taxes qui y sont inscrites sont heureusement inférieures aux chiffres que, d'après certains renseignements officieux, il y avait lieu de redouter; il semble même que des amendements raisonnables aient modifié les projets primitifs, mais notre jeune industrie aurifère est néanmoins grièvement frappée et péniblement entravée dans son développement.

Nous publierons dans le prochain numéro de la *Revue de Madagascar*, une étude complète de cette question, nous bornant, dans ce fascicule, à reproduire in-extenso, le texte du décret, précédé du rapport du ministre des Colonies au Président de la République.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 23 novembre 1905.

Monsieur le Président,

Au lendemain de la conquête de Madagascar, il était du devoir du Gouvernement d'assurer une mise en valeur aussi rapide que possible des richesses de la Grande Ile et d'encourager, par suite, par une législation exceptionnellement favorable, l'immigration des colons et l'afflux des capitaux.

C'est pour répondre à ces préoccupations que mon département soumit à l'approbation du Président de la République les décrets des 17 juillet 1896 et 20 février 1902, réglementant l'exploitation des gisements aurifères de la colonie.

Aux termes de ces textes, les prospecteurs de toute nationalité pouvaient obtenir, soit moyennant une faible redevance, des permis de recherche leur conférant un monopole d'études et d'extraction dans un cercle de 2 kilomètres de rayon, soit des permis d'exploitation de durée presque illimitée, obligeant uniquement leurs détenteurs à abandonner au trésor local 5 pour 100 de la valeur de l'or extrait.

Toutefois, un pareil régime ne pouvait être que temporaire, car s'il était juste de faciliter l'essor d'une industrie que la pacification incomplète du pays, la pauvreté des sables aurifères et l'imperfection des procédés d'exploitation entravaient dans une notable mesure, il eût paru inadmissible que l'État, propriétaire de la majeure partie des terres aurifères, abandonnât tous ses droits au métal précieux découvert, moyennant un simple prélèvement de 5 pour 100 sur l'or extrait.

Or, de grands progrès ont été accomplis à ce jour par l'industrie aurifère à Madagascar; si en 1899 la colonie n'exportait que 386 kilogrammes valant 1.043.253 francs, ces chiffres s'élevaient en 1904 à 2.460 kilogrammes, valant 7.380.000 fr. D'autre part, on a constaté récemment la présence de filons dont l'exploitation ne manquera pas d'être plus fructueuse que

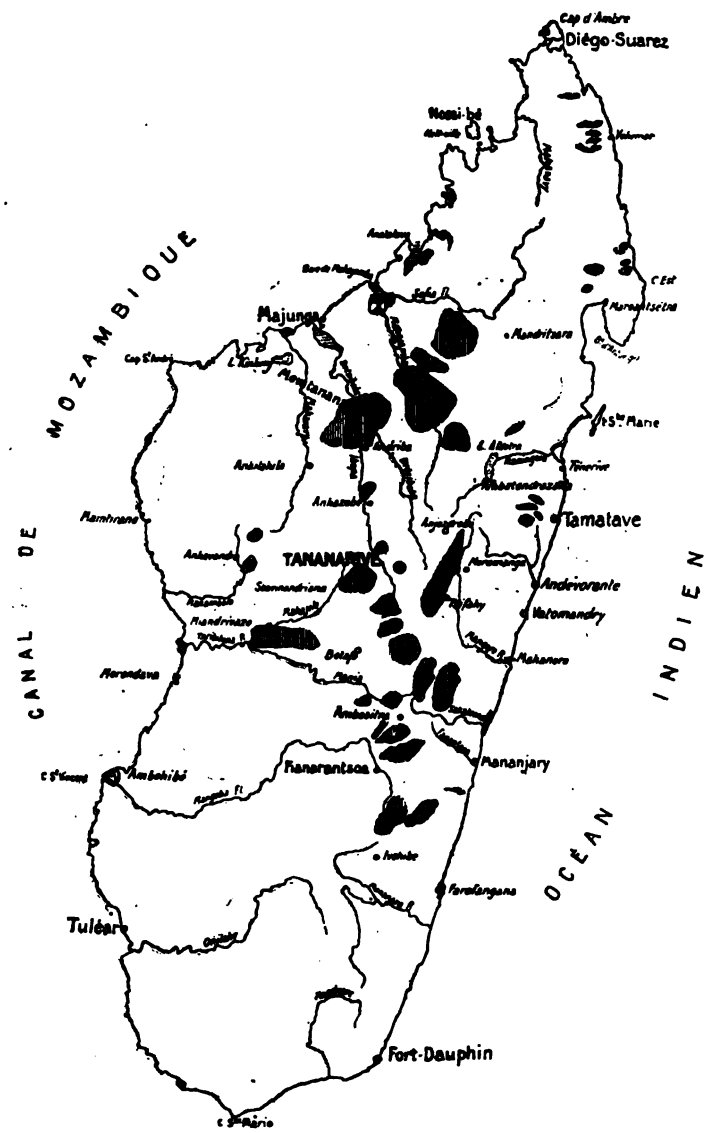

Etat des découvertes minières (or) en 1896

Les parties grisées indiquent les points aurifères reconnus à cette époque.

celle des alluvions, seules prospectées jusque maintenant. L'heure paraît donc venue de mettre fin au régime sanctionné par les décrets de 1896 et de 1902, et de donner aux mines de Madagascar un nouveau statut qui, tout en laissant aux concessionnaires les bénéfices sur lesquels ils sont en droit de compter légitimement, fera une plus large part à l'autorité concédante, propriétaire ou tout au moins souveraine du domaine exploité.

C'est dans cet esprit qu'a été préparé le décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

La distinction essentielle entre les permis de recherche et les permis d'exploitation a été maintenue, mais en même temps que les rayons des périmètres ont été réduits de 2 à 1 kilomètre, la redevance a été diminuée de 100 à 25 francs. Il convient, en effet, d'encourager les prospecteurs dont les recherches intelligentes ont amené des découvertes si heureuses, et qui le plus souvent n'ont pour tout capital que leur audace entreprenante.

En ce qui concerne les permis d'exploitation, une différence a été établie entre les exploitations alluvionnaires, où le rendement est minime et obtenu au prix de gros efforts, et les exploitations filoniennes qui peuvent, au contraire, donner des bénéfices considérables.

Le décret définit les caractères distinctifs de ces deux espèces de gisements, et des arrêtés du Gouverneur général, pris en conseil d'administration, sur la proposition du service local des mines, fixeront, d'après ces bases, dans chaque cas particulier, le classement des gisements dans l'une ou l'autre catégorie.

Les taxes d'exploitation pour ces deux catégories seront les suivantes :

La taxe actuelle de 5 pour 100 sur la valeur du métal extrait est maintenue. En outre, il a paru nécessaire de prévoir une taxe de superficie pour empêcher qu'un seul concessionnaire n'accapare de grands espaces dans le seul but de favoriser la spéculation. Cette taxe, perçue d'ailleurs dans toutes nos colonies minières, sera de 2 francs par hectare pour les gisements alluvionnaires ; elle a été intentionnellement fixée à un

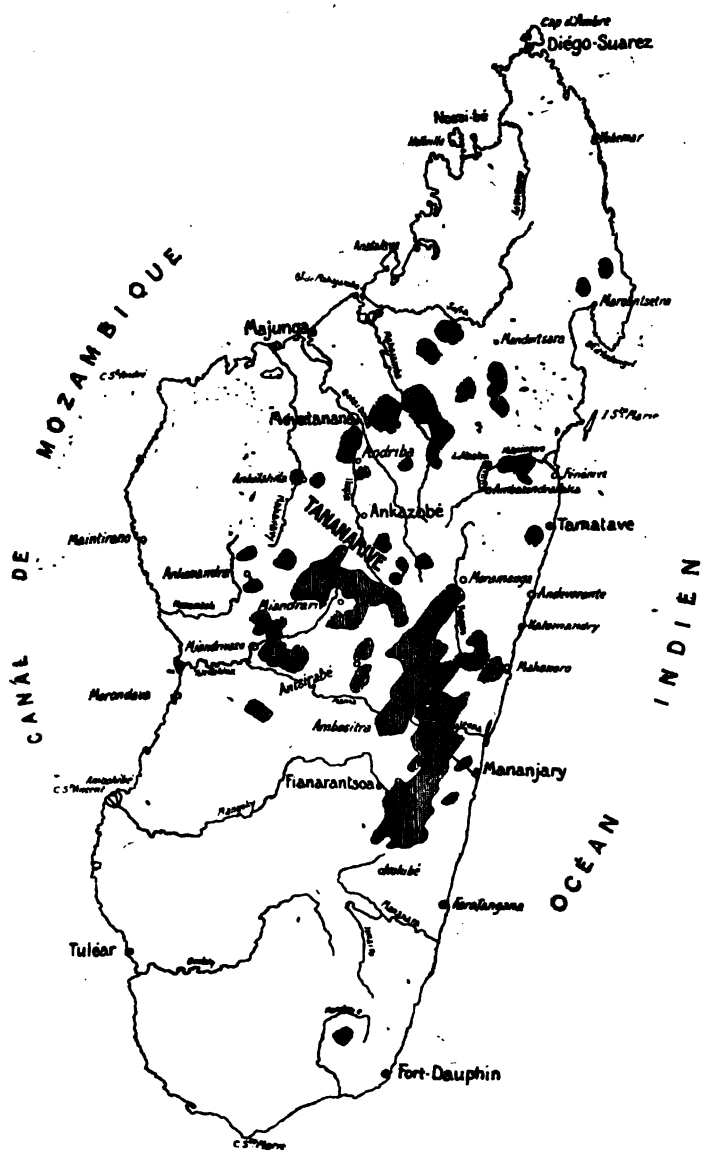

Etat des découvertes minières (or) en 1900

Les parties grisées indiquent les points aurifères reconnus à cette époque.

taux suffisamment minime pour ne pas constituer à l'exploitant une charge excessive.

Pour les gisements filoniens, il était nécessaire de prévoir une taxe de superficie beaucoup plus élevée. En effet, alors que l'exploitation alluvionnaire s'étend, de par sa nature même, à des espaces considérables, l'exploitation filonienne s'effectue en profondeur sur des espaces relativement restreints. Il n'y a donc aucun inconvénient à imposer ces concessions d'une manière plus sévère; la taxe de 100 francs prévue au décret est d'ailleurs inférieure à celle exigée dans d autres pays, et notamment au Transvaal, où elle atteint 300 francs.

Ces taxes ne peuvent d'ailleurs constituer l'unique charge des exploitations donnant des bénéfices exceptionnels; c'est pourquoi le décret prévoit une participation fixée à 5 pour 100 de l'excédent des bénéfices nets au delà d'un chiffre annuel de 250.000 francs. Le système de la déclaration contrôlée permettra d'apprécier ces bénéfices sans procédés vexatoires.

Il a paru par contre équitable de prévoir la réduction ou la suppression de la taxe de 5 pour 100 sur les matières extraites pour les exploitations filoniennes dans lesquelles, pendant la période de début, les dépenses de premier établissement pour les installations de machines et d'outillage que comporte cette nature de gisements viendraient à absorber tout le produit net. De cette façon, aucune entrave fiscale ne sera apportée au développement normal de l'industrie aurifère de la Grande Ile. Il appartiendra d'ailleurs aux exploitants de fournir les justifications nécessaires à l'appui de leurs demandes d'exonération ou de modération de taxes, et il sera statué par le Gouverneur général en conseil d'administration.

Enfin, les intérêts des titulaires actuels de permis de recherche et d'exploitation ont été sauvegardés par des mesures transitoires, qui prévoient l'application progressive des mesures fiscales édictés par le nouveau décret.

Quant au décret du 27 juin 1905, qui n'avait d'autre objet que de régler une situation spéciale et temporaire, il est purement et simplement abrogé.

En résumé, le projet de décret que j'ai l'honneur de vous

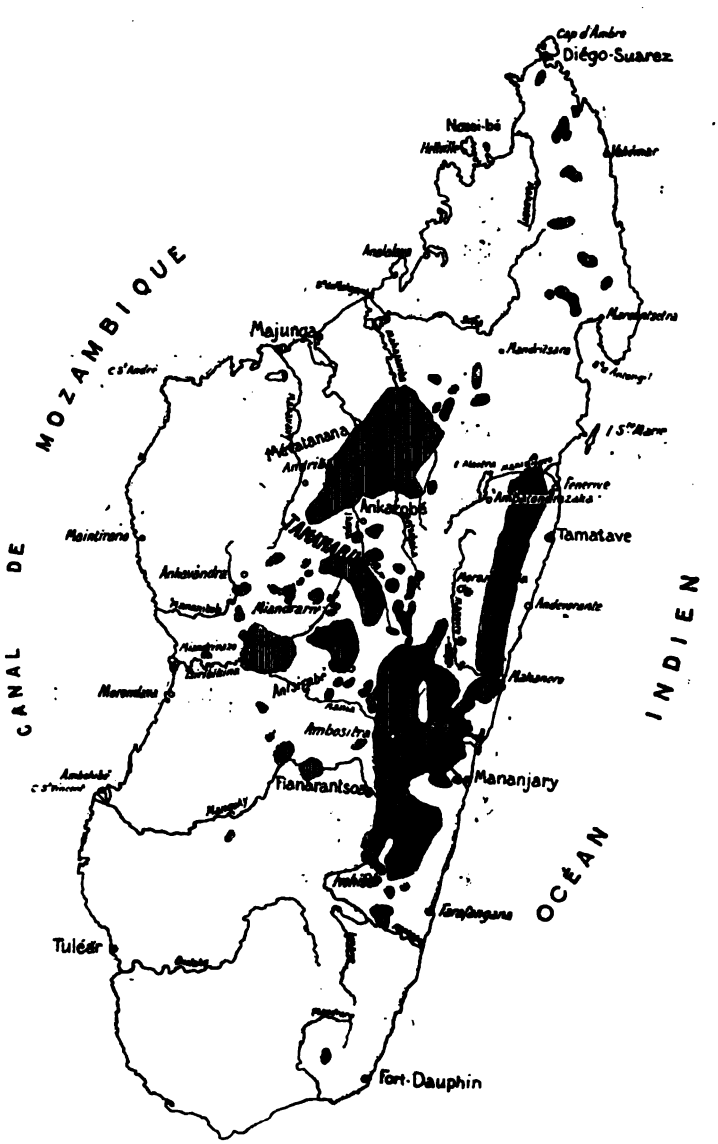

Etat des découvertes minières (or) en 1905

Les parties grisées indiquent les points aurifères reconnus à cette époque.

soumettre paraît répondre assez exactement aux préoccupations de l'heure présente et aux prévisions de l'avenir.

Ses dispositions ont un caractère définitif et me paraissent concilier dans une mesure convenable les intérêts privés et ceux de la colonie.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, si vous approuvez ces propositions, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet du décret ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Vu le décret du 11 décembre 1895, déterminant les pouvoirs du résident général de Madagascar;

Vu le décret du 30 juillet 1897, créant l'emploi de Gouverneur général de Madagascar et dépendances et en fixant les attributions;

Vu les décrets des 28 décembre 1895, 9 juin 1896 et 25 octobre 1898, relatifs à l'organisation du service de la justice à Madagascar;

Vu la loi du 6 août 1896, déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française;

Vu le décret du 16 juillet 1897, portant règlement sur la propriété foncière dans la colonie de Madagascar et dépendances;

Vu l'arrêté local du 4 novembre 1897, rendu en exécution du décret susvisé;

Vu les décrets des 3 août 1896 et 6 mars 1897, instituant un conseil d'administration près le résident général de Madagascar;

Vu le décret du 20 février 1902, portant réglementation de la recherche et de l'exploitation de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar;

Vu le décret du 23 juin 1905, portant dispositions complémentaires au décret du 20 février 1902;

Sur le rapport du ministre des Colonies,

Décrète :

Article premier. — Sont modifiés comme suit les articles suivants du décret du 20 février 1902 :

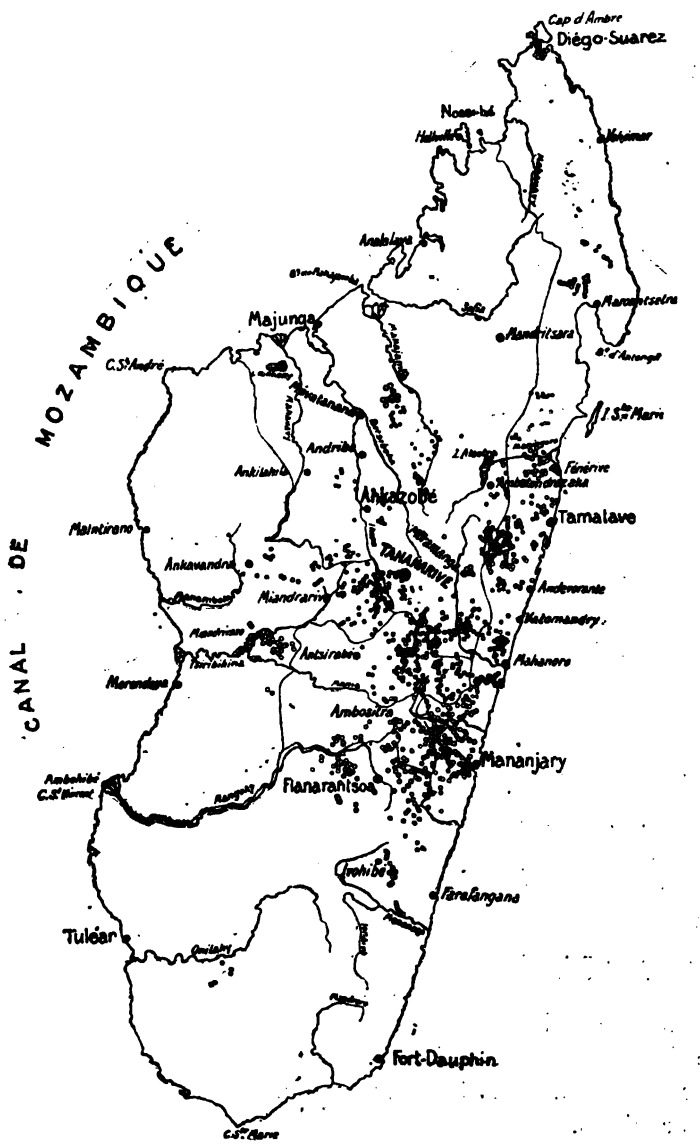

Etat des exploitations aurifères particulières en 1905

Art. 1er. — La recherche et l'exploitation des gisements naturels d'or, de métaux précieux, tels que l'argent et le platine, et des pierres précieuses en alluvions, amas, couches ou filons, existant dans le territoire de la colonie de Madagascar, sont soumises aux dispositions du présent décret.

La recherche et l'exploitation des autres substances minérales sont soumises à un décret spécial.

Si un gisement contient à la fois des métaux précieux et des métaux usuels, le Gouverneur général décidera, après enquête, auquel des deux décrets doit être soumise son exploitation.

Sont considérés comme gisements filoniens les couches ou filons de quartz ou autre roche en place contenant de l'or ou autres métaux précieux ou pierres précieuses.

Tous autres gisements sont considérés comme gisements alluvionnaires.

Art. 2. — Les Européens et assimilés ont le droit d'obtenir des permis de recherche et d'exploitation des mines dans les conditions du présent décret, les indigènes et assimilés doivent au préalable être autorisés par le Gouverneur général.

Il est interdit au personnel de l'Etat ou de la Colonie en service à Madagascar et dans ses dépendances de prendre des intérêts directs ou indirects dans la recherche ou l'exploitation des mines.

Art. 3. — Les sociétés formées pour la recherche et l'exploitation des mines doivent être constituées conformément aux lois françaises et avoir leur siège social, soit en France, soit dans les colonies françaises.

Art. 6. — Le Gouverneur Général peut, par arrêté pris en conseil d'administration, fermer certaines régions à la recherche, soit pour une durée déterminée, soit *sine die*. Dans ce dernier cas, l'arrêté est soumis à la ratification du ministre des Colonies. Tous travaux de recherche sont interdits dans ces régions.

Tous travaux de recherche et d'exploitation sont, en outre, interdits à l'intérieur et dans une zone de 50 mètres à l'entour des propriétés closes, maisons, puits, lieux de sépulture,

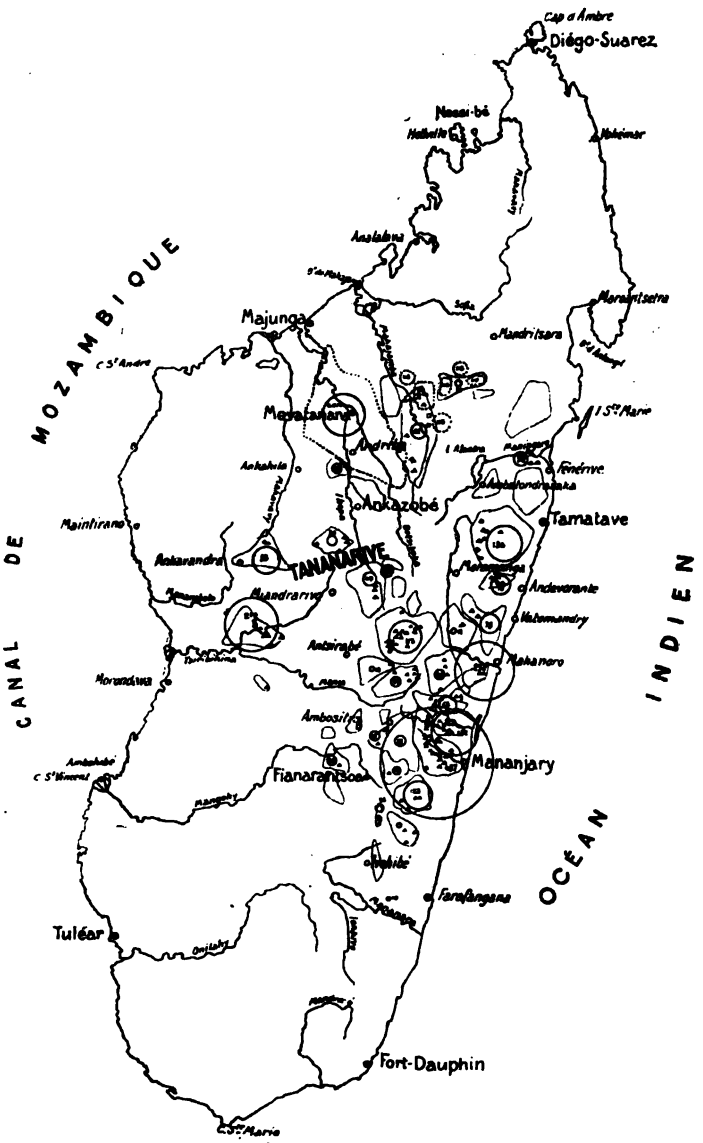

Exploitations aurifères par régions avec l'indication de la production d'or pour chaque groupe

voies de communication et tous travaux d'utilité publique ou ouvrages d'art.

Mais cette interdiction peut être levée et la distance de 50 mètres réduite, de l'assentiment du propriétaire, s'il sagit de propriété privée, et du Gouverneur général ou de son délégué, s'il s'agit du domaine public.

Art. 9. — Le permis de recherche donne le droit exclusif de faire, sous réserve des droits antérieurs et sauf les interdictions stipulées à l'article 6, tous travaux de fouilles et de sondages à toute profondeur à l'intérieur d'un périmètre délimité par un cercle de 1 kilomètre de rayon.

Art. 10. — L'occupation d'un périmètre de recherche doit, pour être valable, avoir été, préalablement à l'envoi de la demande de permis, matériellement marquée sur le sol d'une façon bien apparente.

A cet effet, il doit être planté au centre du cercle un poteau-signal avec écriteau portant, en langue française, l'indication de l'objet de la recherche, le nom de la personne ou société pour qui sera demandé le permis et la date de la pose du poteau-signal.

Un poteau-signal ne peut être placé à moins de 1 kilomètre de tout poteau-signal déjà établi, non plus qu'à l'intérieur d'un périmètre d'exploitation préexistant.

Aucun poteau-signal ne peut être placé dans une région fermée *sine die* à la recherche.

Art. 13. — Les demandes de permis de recherche qui s'appliqueraient à des périmètres situés dans une région fermée *sine die* à la recherche sont nulles et non avenues de plein droit, et il ne leur est donné aucune suite.

Il est sursis à statuer sur les demandes de permis de recherche s'appliquant à des régions fermées à la recherche pour une durée déterminée jusqu'à la réouverture de ces régions, et il est alors procédé, comme il est dit ci-après, en tenant compte de l'ordre de priorité de ces demandes, conformément aux dispositions de l'article précédent.

En ce qui concerne les demandes de permis de recherche dans les terrains libres, le chef du service des mines, après avoir reconnu la régularité de la demande, adresse au deman-

Les gisements filoniens

1. Compagnie Occidentale
2. Compagnie Lyonnaise
3. Talbot et Bourgouin
4. Syndicat Lyonnais
5.
6.
7.
8. Lecomte

deur un ordre de versement de la somme de 25 francs pour droit de permis de recherche.

La quittance attestant que le payement de cette somme a été effectué dans une caisse publique de la colonie doit être envoyé au chef du service des Mines.

Sur le vu de cette quittance, le chef du service des Mines établit le permis de recherche.

Si, par la faute du demandeur, la quittance n'est pas reçue trois mois après l'envoi de l'ordre de versement, la demande est annulée de plein droit.

Art. 14. — Le permis de recherche est valable pour un an à compter du jour de sa délivrance.

La durée de sa validité peut être prorogée par période d'un an et deux fois au maximum, quels que soient les titulaires entre les mains desquels aura passé le permis, et moyennant le payement d'un droit de 100 francs pour la première prorogation et de 250 francs pour la deuxième.

Art. 19. — La demande de permis d'exploitation doit être adressée par le titulaire du permis de recherche, ou par son mandataire régulier, au commissaire des Mines duquel relève le terrain demandé. Elle doit être accompagnée d'un plan complet à l'échelle de 1/10.000e du périmètre sollicité rapporté au Nord vrai et sur lequel sera indiqué l'emplacement du poteau-signal. Elle doit, en outre, faire connaître la nature et le caractère du gisement.

Un arrêté du Gouverneur général pris en conseil d'administration sur la proposition du chef du service des mines fixe le caractère du gisement et, s'il y a lieu, la surface partielle à laquelle sera faite l'application de la taxe spéciale prévue à l'article 23 ci-après pour les gisements filoniens.

Sur le vu de cet arrêté, le permis d'exploitation est délivré, dans le plus bref délai possible, par le commissaire des Mines de la circonscription minière.

Le permis sera refusé si, par la faute de l'intéressé, la demande parvient après l'expiration du permis de recherche ou si elle ne satisfait pas aux conditions ci-dessus définies.

Des modifications ultérieures peuvent d'ailleurs être apportées dans la même forme à l'arrêté précité, soit sur la

demande du permissionnaire, soit si des découvertes nouvelles de gisements filoniens le justifient, sur la proposition du service des Mines.

Art. 22.—Tout permissionnaire doit tenir à jour pour chaque périmètre d'exploitation ou de recherche, s'il y a lieu, un registre d'extraction et un registre de vente ou d'expédition, dressés dans les formes qu'indiquera un arrêté du Gouverneur général, et qui devront être cotés et paraphés par le commissaire des mines.

Ces registres doivent être présentés à toute réquisition des agents du service des Mines, ou de tous autres agents de l'administration spécialement délégués à l'effet de les vérifier.

Tout permissionnaire doit porter sans délai à la connaissance du commissaire des Mines l'existence des gisements filoniens qui auraient été reconnus dans l'étendue de son périmètre.

Art 23. — Toute exploitation est soumise aux taxes suivantes :

1° Taxe superficielle ánnuelle par hectare, toute fraction d'hectare comptant pour 1 hectare, fixée à 2 francs pour les gisements alluvionnaires, et à 100 francs pour les gisements filoniens.

La taxe de 100 francs s'applique uniquement à la surface des gisements filoniens proprement dits, telle qu'elle est déterminée par l'arrêté visé à l'article 19 ci-dessus, le reste de la superficie du périmètre d'exploitation étant taxé au même taux que les gisements alluvionnaires.

2° Taxe de 5 pour 100 de la valeur des matières extraites au lieu d'extraction.

Les bases de l'évaluation de cette taxe seront déterminées chaque année par arrêté du Gouverneur général.

3° Taxe de 5 pour 100 sur la partie du produit annuel de l'exploitation dépassant 250.000 francs.

Cette taxe sera perçue sur le produit net, tel qu'il est défini par les lois applicables à cet objet dans la métropole, de toutes les exploitations minières possédées ou exploitées par la même personne ou par la même société.

Art. 24. — Les taxes superficielles prévues à l'article 23

seront payables par trimestre échu, à partir de la date de la délivrance du permis d'exploitation, sur un ordre de versement établi par le commissaire des Mines.

La taxe de 5 pour 100 prévue au paragraphe 2° de l'article 23 ci-dessus est calculée sur la production de chaque trimestre, ainsi qu'il est indiqué à l'article 25 ci-dessous, sans pouvoir être inférieure à 250 francs par trimestre pour chaque exploitation.

Toutefois, des exonérations ou modération de cette même taxe de 5 pour 100 pourront être accordées, par voie de détaxe, sur la demande des intéressés, par arrêtés du Gouverneur général en conseil d'administration, pour les exploitations de gisements filoniens, qui, d'après justifications, n'auraient, en raison des dépenses occasionnées par les installations faites sur place, donné aucun produit net pendant l'année écoulée. Cette taxe de 5 pour 100 est payable par trimestre échu à partir de la date de délivrance du permis d'exploitation.

Toutefois, une somme égale au minimum fixé pour un trimestre est exigible d'avance et reste dans la caisse de la colonie jusqu'à la liquidation du compte du dernier trimestre d'exploitation ; l'ordre de versement de cette somme est remis à l'exploitant en même temps que le permis d'exploitation.

Dans les cas de mise en vente de l'exploitation par le commissaire des Mines, visés au titre IV, cette somme de 250 fr. restera acquise à la colonie à titre d'amende, sans venir en déduction des sommes dues.

Art. 25. — Après l'expiration de chaque trimestre à compter de la date de la délivrance du permis d'exploitation, et dans un délai maximum d'un mois, tout permissionnaire doit adresser, pour chaque exploitation, au commissaire des Mines duquel relève cette exploitation, l'indication du total de sa production dans le trimestre écoulé.

C'est sur cette base et après vérification qu'est établi par le commissaire des Mines, conformément à l'article 23 ci-dessus, l'ordre de versement pour le trimestre écoulé, de la taxe de 5 pour 100 sur les matières extraites.

Après l'expiration de chaque année à compter de la date de délivrance du permis d'exploitation et dans un délai maximum

de dix mois, tout permissionnaire doit adresser au Gouverneur général de la colonie tous les renseignements nécessaires à l'établissement, s'il y a lieu, de la taxe sur le produit net instituée par l'article 23 ci-dessus.

C'est sur ces bases, et après vérification, qu'est établi, conformément à l'article 23 ci-dessus, l'ordre du versement pour l'année écoulée.

Le Gouverneur général peut d'ailleurs procéder à toutes les vérifications nécessaires pour contrôler l'exactitude des chiffres fournis par l'exploitant.

Art. 26. — Tout exploitant qui veut abandonner son exploitation doit en faire la déclaration au commissaire des Mines et lui retourner le permis d'exploitation.

Le commissaire des Mines notifie l'abandon au conservateur de la propriété foncière, et l'exploitation abandonnée fait retour aux terrains ouverts à la recherche, si elle n'est grevée d'aucun droit réel.

Les taxes superficielles ainsi que la taxe de 5 pour 100 sur les matières extraites seront exigibles pour tout le trimestre en cours.

Si le montant de cette dernière taxe pour le dernier trimestre excède le minimum prévu par l'article 24, la différence seule donnera lieu à l'établissement d'un ordre de versement.

Art. 2. — Les titulaires de permis de recherche délivrés antérieurement à la date de la promulgation du présent décret pourront, jusqu'au 31 décembre 1906, obtenir des permis d'exploitation s'appliquant à des périmètres définis comme il est dit à l'article 18 du décret du 20 février 1902. Ils seront d'ailleurs soumis aux redevances fixées par le présent décret.

Les titulaires de permis d'exploitation délivrés antérieurement à la date de la promulgation du présent décret pourront, jusqu'au 31 décembre 1908 , obtenir, sur leur demande, la réduction des surfaces de leurs périmètres d'exploitation. Il sera procédé comme il est stipulé à l'article 26 du décret du 20 février 1902 modifié par le présent décret. Ces permissionnaires resteront uniquement soumis, jusqu'au 31 décembre 1908, et nonobstant les dispositions contraires du présent

décret, à la taxe d'exploitation fixée par l'article 23 du décret du 20 février 1902.

Art. 3. — Le Gouverneur général de Madagascar prend tous les arrêtés nécessaires à l'application du présent décret.

Art. 4. — Sont abrogés le décret du 23 juin 1905, ainsi que toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, ainsi qu'au *Journal officiel* de Madagascar, et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 23 novembre 1905.

ÉMILE LOUBET

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

MADAGASCAR A L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

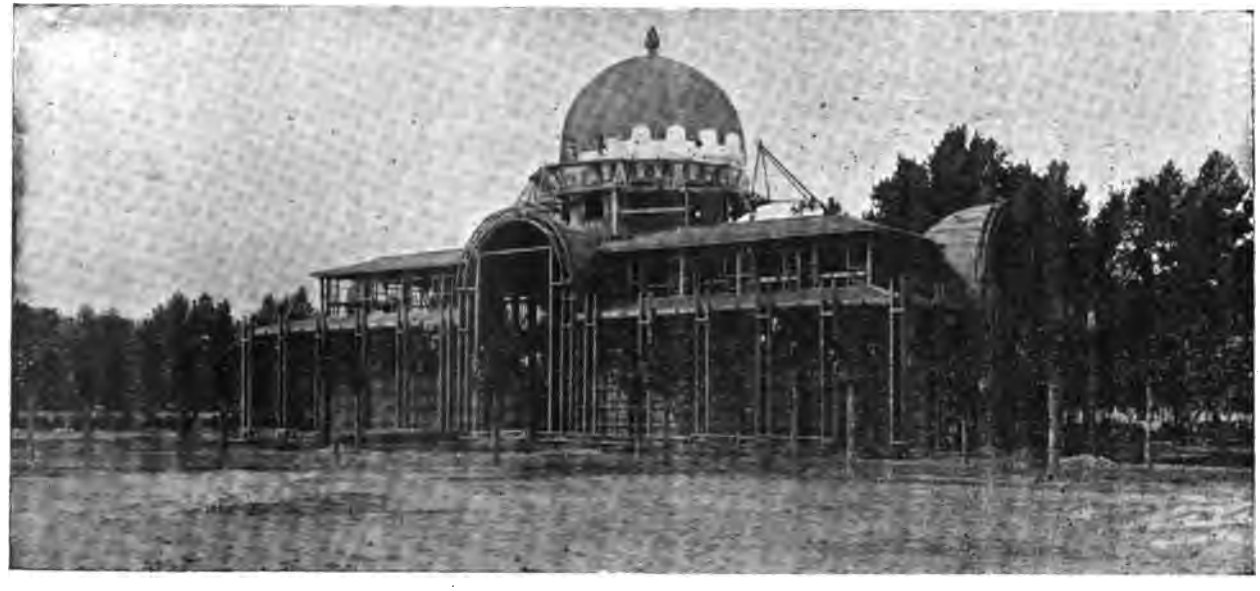

Cette gravure, représentant l'état actuel d'avancement des travaux du Palais de Madagascar, nous a été gracieusement communiquée par notre excellent confrère de Marseille, le Journal des Colonies, *qui vient de faire paraitre un très intéressant fascicule illustré sur l'Exposition, avec les portraits des organisateurs et les photographies des différents palais en construction ou en projet.*

MADAGASCAR A L'EXPOSITION DE HANOÏ

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR
l'Exposition de Hanoï

DEUXIÈME PARTIE (1)

Dans le Tonkin et autour du Tonkin

CHAPITRE X

LA COCHINCHINE

Entre Tourane et Quinhon, le paquebot ne fait pas d'escale. La vaste baie sur laquelle est assis ce dernier village ne présente malheureusement pas assez de fond pour servir de port : une langue de sable formée par les apports des deux rivières qui s'y jettent, constitue d'ailleurs un obstacle à toute idée d'aménagements. Le fait est d'autant plus regrettable que sur ce point débouche une route fréquentée, qui donne accès vers l'intérieur à une région qui pourrait être exploitée, paraît-il : c'est celle qui mène à An-Khé et aux vallées montagneuses habitées par les Bahnars. Cette tribu qui se rattache à la race Moï, a été étudiée par le P. Dourisboure, des Missions étrangères, qui a publié un dictionnaire de leur langue. Celle-ci, qui n'est pas chantante comme l'annamite ou le chinois, présente simplement l'accentuation longue ou brève : elle offre quelque similitude de grammaire avec le malgache pour la construction des phrases, les temps des verbes, la forme passive et les préfixes ajoutant un sens aux racines.

(1) Reproduction et traduction interdites. Voir la *Revue* dep. le 10 juin 1904.

Au point de vue anthropologique, les Bahnars ont les caractères distinctifs des Moïs : petite taille, dolichocéphalie, pigment de la peau rougeâtre, cheveux ondulés, yeux droits : ils sont en somme très différents des Annamites qui, par la conquête du littoral, les ont repoussés vers l'intérieur.

Le village d'An-Khé présente un marché bien approvisionné de soies grèges et, par suite des installations industrielles, entreprises par la société Delignon et Paris à Quinhon, est appelé à prendre de l'importance.

Comme sur toute la côte d'Annam, les débarquements sont difficiles. En sortant de Quinhon, le paquebot, prenant sa route au sud, va reconnaître le cap Varella : c'est le point le plus oriental de la côte indo-chinoise qui s'infléchit dès lors vers le sud-ouest. La baie de Nha-Trang est rapidement atteinte : la présence des ruines tyames aux environs de Khanh-Hoa et l'installation du laboratoire, dirigé par le docteur Yersin, à Nha-Trang même, ont donné à ce point un regain d'activité. Nous avons déjà parlé des ruines tyames et des travaux entrepris à Po-Nagar spécialement, par l'Ecole française d'Extrême-Orient. Quant à l'Institut Pasteur de Nha-Trang, nous avons eu la bonne fortune de voir plusieurs fois le docteur Yersin à Hanoï, et même de le retrouver à bord du paquebot qui nous emmenait à Saïgon. Nous avons donc pu obtenir de lui-même, difficilement il est vrai, car il a la qualité dominante du vrai savant, les renseignements sur son œuvre. L'installation en tant que bâtiments est actuellement achevée et déjà cependant le laboratoire paraît insuffisant : son matériel est complet et il est bien approvisonné en eau, gaz et électricité. Le personnel comprend le docteur et trois vétérinaires, quatre aides préparateurs, un mécanicien, quatre matelots, quatorze palfreniers et une quarantaine de manœuvres, employés comme charretiers ou gardiens de bœufs. C'est en 1897 que les premiers essais de traitement faits sur des pestiférés en Chine, ont permis d'espérer, sinon le succès complet, tout au moins une forte atténuation de la mortalité. En 1897, le docteur Yersin reprit ses expériences dans les Indes anglaises : on constata une réduction de 50 0/0 dans la mortalité : les essais du docteur Calmette et du docteur

Métin à Oporto en 1899, permirent de descendre à 18 0/0. Depuis ce moment, le laboratoire de Nha-Trang a toujours une forte réserve de sérum. Concurremment avec la peste humaine on y étudie la peste bovine, qui cause dans toute l'Indo-Chine, et principalement au Tonkin nous l'avons vu, de terribles ravages. Les essais, jusqu'à ce jour, ont été satisfaisants quoique pas encore définitifs. Les autres épizooties sont également étudiées : elle sont nombreuses au Cambodge et au Tonkin.

Mentionnons à 18 kilomètres de Nha-Trang, une plantation qui dépend également de l'Institut Pasteur, où divers essais de culture ont été pratiqués spécialement pour les plantes à caoutchouc.

De Nha-Trang à Phan-Rang, le trajet est court, mais le paquebot brûle cette escale et pique directement sur le cap Saint-Jacques après avoir reconnu le feu du phare de Padaran. Sur cette immense plaine basse, formée par l'estuaire aux mille branches du Mékong et du Donaï, le rocher du cap Saint-Jacques se dresse comme le dernier effort de la chaîne annamitique, à laquelle il se relie par une série d'émergences dans la direction de Baria. Vers la mer uniformément jaune et sale, les palétuviers nains ont les apparences d'une brousse verdoyante entre laquelle serpentent dans les méandres les plus capricieux, les innombrables arroyos : l'eau glisse limoneuse entre les berges basses d'argile. Vers l'une des bouches largement ouverte, le paquebot se dirige après avoir longé la falaise presque abrupte du cap. De la passerelle, nous avons aperçu la petite ville qui, dans la saison chaude, sert de sanatorium aux Saïgonnais. De confortables villas s'étagent sur le flanc de la colline dirigé vers l'intérieur : celle du gouverneur étale, par-dessus toutes, lourdement, son toit rouge. Une échancrure horizontale dans la falaise qui regarde la passe et le large, indique une batterie : il y en a quatre disposées de façon à défendre l'entrée de la baie.

Saïgon, en effet, dont la défense avait été complètement négligée jusqu'en 1893, inspira, lors de nos premiers démêlés avec le Siam, de sérieuses inquiétudes qui eurent pour résultat de faire commencer immédiatement les travaux destinés

à fermer l'embouchure de la rivière. Bien entendu, dès que les craintes furent dissipées, l'activité se ralentit pour se manifester à nouveau en 1897. Le rapport de M. Doumer nous apprend que « les travaux étaient menés avec une telle lenteur qu'au début de 1897, une seule batterie était achevée; encore lui manquait-il ses appareils de ravitaillement, ses approvisionnements en munitions. De plus, ses affûts défectueux étaient à changer et sa position adossée à la montagne et sans protection, la rendait intenable sous le feu nourri des navires voulant forcer la passe ».

Survinrent les affaires de Fachoda, qui eurent du moins l'immense avantage de nous mettre face à face avec l'éventualité d'une guerre contre une puissance maritime formidable et de poser nettement le problème de la défense de nos colonies. Cédant à l'impulsion irrésistible de l'opinion publique, le Gouvernement prépara un projet de défense dans lequel celle des colonies seules figuraient pour 200 millions. L'ouverture par la loi du 20 juillet 1900 d'un crédit de 61.275.000 francs, permit de commencer à travailler sérieusement dans les trois points d'appui reconnus : Saïgon, Diego-Suarez et Dakar, ou tout au moins dans les deux premiers, car le plan de défense de la ville et du port de Dakar ne fut arrêté définitivement qu'en mars 1903. Dès lors une rivalité constante anima respectivement les constructeurs de Madagascar et ceux de Cochinchine : l'activité de part et d'autre se traduisit par une dépense qui doit atteindre en ce moment 30 millions. Tandis qu'à Diégo-Suarez, le colonel Joffre, aujourd'hui général, établissait un système de défense, attaqué par plusieurs spécialistes qui lui reprochent d'être la reproduction « du plan de Nevers », c'est-à-dire d'une « colle » d'examen, mais qui a le mérite d'avoir été exécuté dans son ensemble, les généraux Borgnis-Desbordes et Delambre proposaient comme complément aux batteries du cap Saint-Jacques la construction de batteries de ruptures avec batteries de soutien sur le Nhabé, de batteries de canons-revolvers protégeant les lignes de torpilles des rivières, d'une batterie de rupture avec batterie de soutien sur le Soirap et le cours inférieur du Vaïco. De plus, la transformation de Saïgon en camp

retranché exigeait l'établissement de seize ouvrages détachés autour de la ville, complétant la défense naturelle constituée par les arroyos.

L'exécution de ce plan se continue : les batteries du cap Saint-Jacques sont actuellement totalement terminées, les batteries du Nhabé doivent l'être aussi; lors de mon passage, une seule était achevée et les fondations de l'autre, par suite de fonds vaseux, étaient d'un établissement pénible. Les effectifs ont de plus été considérablement renforcés et il semble que la Cochinchine soit dès maintenant à l'abri d'un coup de main immédiat : qu'arriverait-il en cas de blocus ?

Jusqu'à présent, les deux points d'appui de Diégo-Suarez et de Saïgon ont été considérés seulement comme agissant dans leurs sphères respectives, le premier pour abriter notre division de l'Océan Indien, le second pour recevoir notre escadre d'Extrême-Orient. La proximité toutefois de ces deux points entre eux, comparée à la distance qui sépare Toulon de Saïgon par exemple, permet de considérer Madagascar comme une étape intermédiaire (médiane même) qui permettrait, dans le cas d'une guerre avec un ennemi venu d'Extrême-Orient, le Japonais par exemple, dont nous savons aujourd'hui les intentions, de coopérer rapidement en cas de besoin, avec notre réserve de Diego-Suarez en bateaux ou en hommes, à la défense de l'Indo-Chine : en 14 jours nous pourrions utilement intervenir. Le principe de cette idée a été posé nettement par M. Dubief : nous souhaitons que cette cause de la défense unie à celle des intérêts économiques que nous aurons l'occasion de signaler au sujet de l'immigration de la main-d'œuvre chinoise, détermine les gouvernements respectifs des deux colonies à une entente que la métropole a tout intérêt à favoriser pour l'établissement de relations suivies : c'est dans cet esprit que je tiens à citer la conclusion de l'article de M. Dubief :

« Si de Marseille à Saïgon il y a 7.300 milles, de Diego-Suarez à Saïgon il n'y en a que 4.000. Cette distance n'est pas même le double de celle qui sépare Nagasaki de la capitale de la Cochinchine. Rien, dans l'hypothèse d'une guerre avec le

Japon, n'empêcherait nos vaisseaux, ravitaillés et réparés au besoin, à Diego-Suarez, d'arriver dans les eaux de l'Indo-Chine si peu que la résistance de la colonie se puisse soutenir. Une fois maîtres de la mer, la partie serait gagnée. »

Il est impossible d'exprimer plus nettement ce fait que Diego-Suarez est le complément de Saïgon, le point intermédiaire indispensable, dont le siège de Port-Arthur lui-même démontre l'utilité. Cette constatation établit donc la nécessité

Saïgon. — Confluent de l'arroyo chinois et de la rivière.

de l'achèvement immédiat des travaux de Diego et en particulier du bassin de radoub : c'est la réfutation de la théorie que j'ai entendu exprimer en Indo-Chine par des hommes du métier cependant, mais qui, travaillant sur leur objectif réduit et dans le louable désir de voir les efforts s'y concentrer pour un résultat immédiat, posaient l'axiome : « Saïgon d'abord, et Diégo ensuite. » Or, entre Toulon et Saïgon, quelle est la terre française suffisamment approvisionnée et défendue pour permettre aux secours venant de la métropole de se ravitailler, de se réparer ou de s'appuyer même en cas de besoin? Serait-ce

Djibouti ou Pondichéry? La longue odyssée de la flotte de la Baltique et les difficultés qu'elle rencontra en cours de route répondent éloquemment. Il faut que les aménagements et les approvisionnements nécessaires soient faits à Diego, il faut surtout que ce bassin de radoub, réclamé par la marine marchande depuis si longtemps, soit construit sans retard, et cela en vue de l'éventualité d'une guerre extrême-orientale, qui semble plus probable aujourd'hui qu'une guerre européenne: Vainqueur ou vaincu, le Japon sera pour l'Indo-Chine un voisin turbulent, redoutable par sa flotte commerciale et sa réserve d'hommes. Qu'on se hâte donc de mettre Hanoï et Saïgon en état de soutenir le premier choc, Diego-Suarez en mesure de coopérer à la poussée générale, vers l'est, de nos forces navales et de nos transports.

Nous stoppons sous les batteries pour prendre le pilote et à petite allure, nous gagnons le Soi-Rap, bouche principale du Doraï. Aussitôt engagé dans la passe, le paquebot augmente sa vitesse pour laisser au gouvernail toute son action dans les sinuosités du fleuve: il est étonnant de voir avec quelle docilité la lourde masse du bâtiment prend les tangentes qu'on lui impose. Sous l'effort de la roue les drosses se tendent en grinçant; tout à coup le bruit sec d'une détonation retentit; on court au bastingage et les passagers voient avec surprise le paquebot qui ne gouverne plus, piquer directement sur une des berges qui se présente normalement à sa direction dans un tournant. Son avant effilé trace dans l'argile un sillon ascendant, l'arrière baisse vers le fleuve, la lourde coque s'incline légèrement sur babord. Cinq minutes de panique, puis on constate que l'échouement n'offre pas de danger, mais qu'il est assez complet pour nous condamner à une immobilité qui se prolongera jusqu'à la prochaine marée. C'est la drosse du gouvernail qui, terminée par des cordes à boyaux dans le gaillard d'arrière, procédé ancien qui subsiste encore sur quelques bateaux des Messageries, a cassé net près de l'attache.

Il a fallu près de douze heures et des efforts combinés, voire même ceux d'un stamer allemand, pour dégager notre *Tamise* de sa prison de vase, et au lieu d'atteindre Saïgon

dans la soirée, c'est le lendemain matin seulement que nous y fîmes notre entrée.

Près du confluent du Donaï avec la rivière de Saïgon, l'apparition soudaine des tours de la cathédrale fait deviner la grande ville; les deux cubes allongés de brique rouge, peu élégants du reste, passent tantôt à tribord et tantôt à babord, suivant les méandres capricieux de la rivière, puis quelques constructions apparaissent, des cheminées, des mâts de vaisseaux, mais nulle part la ville. Allongée dans cette plaine basse, elle ne se présente pas d'ensemble et déjà les constructions situées en bordures des quais masquent les autres qu'on a pu entrevoir à peine. Majestueusement, comme pour une parade, le paquebot continue son chemin et remonte le fleuve; il dépasse le port de guerre, et au point ou le champ lui reste libre, il ralentit sa marche et vient doucement piquer son avant dans la vase: le flot montant, aidé de quelques tours d'hélice et du gouvernail, le fait pivoter sur son point d'appui et c'est l'avant vers la mer, qu'il vient cette fois s'amarrer aux pontons de débarquement. La manœuvre est simple et peu coûteuse: elle vaut mieux que les évolutions longues et compliquées faites à l'aide d'amarres. Une passerelle avec escalier est approchée du flanc de notre prison, et nous foulons bientôt ce sol rouge et boueux qui borde l'appontement. Beaucoup d'animation provoquée dans un petit espace par les arrivants et ceux qui les attendent, un peu d'encombrements causé par les pousse-pousse et les voitures dites « malabars » en quête de clients, mais rien de ce mouvement exclusivement d'affaires et activement coordonné qui caractérise les ports de Hong-Kong et de Singapoure par exemple. Le mouvement des bateaux français et étrangers à Hong-Kong dépasse en effet 10.000 annuellement, et celui des jonques chinoises est supérieur à 60.000 (voir *Revue de Madagascar* du 10 nov. 1904). Or les entrées dans le port de Saïgon ont été en 1901 de 595 vapeurs et 5 voiliers, les sorties de 586 vapeurs et 16 voiliers; 11 jonques chinoises sont entrées et 12 sont sorties.

Dès le débarquement, les inconvénients de la douane inhérents à chacun de nos ports commencent; elle est particulièrement tracassière à Saïgon, se méfiant de la contrebande de

l'opium, si facile à introduire du reste; les matetots et parfois les garçons de paquebots se font pincer dans cette fraude lucrative et tentante.

Un pousse-pousse charge le voyageur, une charrette dont tous les hôtels sont pourvus, attend la livraison des bagages. L'appontement des Messageries est séparé de la ville par l'arroyo chinois; ce bras de rivière permet aux sampans d'aller décharger le paddy et charger le riz décortiqué au pied des usines de Cholon: il est l'artère vivifiante de la ville chinoise comme nous le verrons. Un pont tournant, terminé actuellement, était en construction lors de mon passage pour permettre les relations directes du quai du commerce au débarcadère des Messageries et éviter le long détour que force à faire l'ancien pont en pierre et brique situé en face la rue d'Adran.

Entre l'arroyo chinois et l'arroyo de l'Avalanche, toute « la façade » de Saïgon sur la rivière est continue: c'est sur cette base que la ville se développe en éventail, ses avenues principales y aboutissant. La plus importante, non comme dimensions, mais à cause de l'agglomération et du mouvement qui l'animent à toute heure du jour, est la rue Catinat. La première observation qui frappe le nouveau débarqué est la présence, parmi les nombreux et riches magasins qui garnissent les côtés de cette voie, de commerçants chinois, installés non pas dans des échoppes sordides, mais dans de confortables boutiques, largement aérées et éclairées. La statistique nous donne en effet pour la ville de Saïgon elle-même près de 2.000 patentés de cette nationalité, chiffre qui indique suffisamment combien le rôle du Chinois dans le commerce de la Cochinchine est différent de celui qui lui est réservé au Tonkin. Alors, en effet, que nous avons pu voir dans la ville de Hanoï les commerçants chinois relégués dans le quartier annamite et réduits à tenir de petites boutiques de détail à l'exception de deux égarés rue Paul-Bert, dont la presse locale réclame d'ailleurs la relégation, nous voyons à Saïgon le Chinois travailler partout, de la rue de Canton où se trouve l'agglomération principale, jusqu'au boulevard de la citadelle. De l'accueil qui lui est fait, découle comme

conséquence directe son attitude. N'étant plus un objet de méfiance il perd la sienne; se sentant libre de gagner il n'hésite pas à posséder; sûr du lendemain, il s'installe et accomode au goût de la clientèle le magasin bien tenu et bien approvisionné. Que lui importe la loi restrictive de Minh-Huong qui est encore et qu'il sera sage de tenir longtemps en vigueur: tout enfant né de père chinois et de mère annamite est Annamite. Il sait bien que cet enfant, classé sous l'étiquette de Minh-Huong pourra posséder et que sa propriété comme sa personne sera garantie par nos lois. Il sait qu'il travaille pour lui à un avenir sûr et il le fait consciencieusement, en bon père de famille: il garde le plus possible l'enfant chez lui, c'est vrai, parce que l'enseignement n'a pas prévu encore, malheureusement, d'école chinoise, de caractères et de morale où il pourrait l'envoyer. Il y a en tout à Saïgon près de 600 Minh-Huong : il y en a le double à Cholon, soit actuellement un total de 2.000 environ pour les deux villes; la Cochinchine tout entière en comprend 40.000. C'est donc un élément de population qu'il serait sage de ne pas négliger et qui vaut bien qu'on songe à lui donner un enseignement adéquat et conforme à ses aptitudes. Le Minh-Huong est en général intelligent: il a les qualités du Chinois; une éducation appropriée produirait certainement une sélection profitable à nos intérêts et aux développement des Annamites eux-mêmes.

En exemptant les Minh-Huong du droit d'immatriculation on a manifesté à leur égard une tendance protectrice qu'il serait avisé d'étendre à d'autres privilèges, peut-être à l'instruction sans aucun doute. J'ai déjà signalé dans la première partie de mon rapport (à la page 43), le danger actuel qui se manifeste dans les chiffres du service de l'immigration et ceux de la statistique de 1901. Il est sorti 5.348 enfants Minh-Huong, il en est entré 10.817.

Sur cet excédent de 3.521 sorties, combien d'enfants ont été envoyés en Chine par leurs pères pour y être élevés? Le métis Sino-Annamite de Cochinchine n'a pas l'aspect du métis Sino-Cambodgien, généralement de couleur foncée. Le premier se distingue difficilement d'un Chinois pur et peut sans incon-

vénient prendre rang dans la société chinoise. Il peut donc, il doit donc y avoir actuellement une émigration de ces produits assimilables et je ne puis que répéter ce que j'écrivais à la même page déjà citée : « De l'avis de plusieurs personnes compétentes il y aurait donc lieu d'installer à Cholon, une école où tout en apprenant à connaître la France et à parler sa langue, le Minh-Huong apprendrait aussi le chinois. Cette mesure serait peut-être le meilleur trait d'union entre le peuple conquérant et celui qui devant un jour être conquis est son coadjurateur futur. »

La seconde observation d'un nouveau débarqué s'applique à l'Annamite. Autant j'ai trouvé de similitude entre l'indigène de Hué et celui du Tonkin, autant l'Annamite de Cochinchine m'a paru, comparé aux deux premiers, présenter des caractères différents, dans une plus grande finesse de traits et des formes moins grêles.

Au lieu du chignon simplement roulé comme celui du Tonkinois, il le porte maintenu par un peigne d'écaille, exactement comme le Singalais des régions basses; les domestiques d'un hôtel de Saïgon, par exemple, et ceux d'un hôtel de Colombo, ont la chevelure disposée de façon absolument semblable. Or les derniers sont indiscutablement d'origine malaise; il semble donc que l'Annamite de Cochinchine ait subi un métissage que le voisinage des îles de la Sonde et les immigrations successives expliquent suffisamment. De plus, en contact avec notre civilisation depuis quarante ans, il a pris des goûts de luxe et de dépense que l'Annamite du Tonkin commence seulement à connaître; est-ce une vraie civilisation ou seulement une apparence?

Quoi qu'il en soit, aussitôt débarqué, l'étranger est séduit par l'aspect propre et cossu des indigènes, aussi bien que par le charme des grandes avenues largement tracées et ombragées. Dès que la chaleur du jour est un peu tombée et qu'un semblant de fraîcheur paraît résulter de la chute du soleil, les maisons s'ouvrent, les lourds écrans se relèvent, les rues s'emplissent de piétons, et la chaussée se couvre de voitures de tous genres, depuis les équipages somptueux jusqu'aux modestes fiacres découverts. Tous les véhicules, comme

animés d'une pensée commune, prennent la même direction : c'est le tour de l'inspection sur la belle route de Gia-Dinh. Une à une, les voitures se suivent dans une file montante et une descendante ; la nombreuse colonie européenne (3.000 Français) se salue, papote, rit et s'égaye, expansive et en quête de plaisirs nouveaux. Car il est juste de laisser à Saïgon son joyeux caractère : dans les chaudes journées de juillet comme sous la température plus clémente du mois de

Cholon. — Le quai de l'arroyo

février, les Saïgonnais gardent leur bonne humeur que la belle végétation et la lumière contribuent sans doute à entretenir. Considérablement amélioré par les travaux de voirie qui ont transformé les marécages en avenues ou en squares, l'état sanitaire n'est plus aujourd'hui ce qu'il fut longtemps. L'humidité des nuits reste encore, il est vrai, une cause fréquente de cette terrible dysenterie qui fit tant de ravages, mais les habitations plus confortables, les soins plus intelligents, la pureté de l'eau pour laquelle la ville vient de faire encore un lourd sacrifice, atténueront d'année en année la

violence du mal. Il semble déjà se circonscrire de plus en plus aux agglomérations : malheureusement, celle de nos troupes casernées à Saïgon est considérable. Elle a été encore très éprouvée l'année dernière. Aussi le lieutenant-gouverneur disait-il avec raison au Conseil colonial : « Un jour prochain on reconnaîtra, nous l'espérons du moins, que les troupes européennes doivent former une réserve et qu'il faut les installer sur un plateau élevé, sain, relié à la capitale par une voie ferrée... Ce sera une façon de dégager les casernes de Saïgon et d'éviter l'encombrement de l'hôpital militaire. » Une campagne violente avait été dirigée en 1903 contre cet hôpital dont le tort est, peut-être, de présenter des bâtiments de grandes dimensions au lieu des pavillons restreints dont le système est aujourd'hui généralement adopté. A la suite de cette campagne, une commission fut nommée dont les conclusions furent le remaniement complet des bâtiments actuels, la modification des canalisations d'eaux et des égouts, le transfert de l'Institut Pasteur dans un local en dehors de l'hôpital et le remplacement de tous les meubles en bois par des meubles en métal. A l'unanimité la Commission exprima le vœu que l'adduction d'une eau potable et abondante fût décidée. La solution la meilleure qui se présentait était de prendre l'eau du Donaï au-dessus des rapides du Trian, à quarante-huit kilomètres de Saïgon ; le comité d'hygiène exprima un avis favorable et sur le rapport de M. Rodier, le Conseil colonial décida le principe d'un emprunt de 15.500.000 francs destinés à faire face aux dépenses de l'adduction d'eau, de l'installation du tout à l'égout, et du comblement du marais Boresse. Toujours soucieuse de l'amélioration de l'état sanitaire, l'édilité saïgonnaise, on le voit, ne recule devant aucun sacrifice pour l'assurer.

Il serait à souhaiter que la question des hôtels de voyageurs subisse également la même influence progressive. Je voudrais éviter les personnalités dans une question si délicate, parce que commerciale, mais de l'avis des Saïgonnais eux-mêmes, si la cuisine est bonne dans l'un des hôtels, les chambres y sont plus que défectueuses et si les chambres sont passables dans l'autre, c'est la cuisine qu'on y trouve médiocre.

On peut évidemment concilier les choses en prenant sa chambre dans le second et ses repas dans le premier, mais il est franchement regrettable qu'une grande ville où tant de choses ont été faites pour rendre la vie facile et agréable, manque encore d'hôtel confortable. Hanoï avec le « Métropole » a comblé la lacune. Que Saïgon se hâte d'en faire autant! Nous aurons au moins deux villes coloniales où l'étranger pourra s'arrêter, car c'est une constatation pénible, mais rigoureusement exacte : dans aucun des ports de nos autres colonies il n'y a d'hôtel véritable; je n'en excepterai pas Tamatave avec ses chambres séparées par des cloisons en bois, sans cabinet de toilette, exiguës et chaudes; ainsi à Djibouti, de même à la Réunion, etc.

Peut-être est-ce la vraie pierre de touche de la prospérité du pays: la proposition semblerait vraie en comparant avec Hong-Kong, Singapour, Colombo, où le voyageur moyennant une somme un peu plus élevée que dans nos auberges participe à tous les avantages du confort combinés pour l'hôtel moderne. L'infériorité est rendue encore plus pénible à Saïgon pour le fait qu'on y est largement et aimablement hospitalier et que la nourriture est excellente dans les maisons particulières: le retour à la pitance des restaurants semble cruel!

Trois lignes de tramways à vapeur contribuent avec les voitures et les pousse-pousse à faciliter les communications, deux sur Cholon et Go-Nap, une en construction lors de mon passage sur le nouveau port.

Inévitablement, dans la première promenade faite à Saïgon, on est dirigé, entraîné vers le jardin botanique, c'est le début du tour de l'inspection. Pittoresquement accoté à l'arroyo de l'Avalanche auquel il emprunte son irrigation, le jardin botanique avec ses beaux ombrages, ses étangs et ses mares couverts de plantes d'eau et surtout ses kiosques et abris destinés aux animaux divers pris dans la colonie est une attraction de valeur, inférieure sans doute au superbe jardin de Kandy, mais égale sinon supérieure à celui de Singapour. Une seule chose y manque, c'est une combinaison de nivellations qui corrige la monotonie de son terrain plat. La grande

volière est agencée avec art et présente un aspect captivant avec ses échassiers qui constituent le motif de décoration le plus fréquent des broderies annamites. Intéressantes aussi les tanières de panthères et de tigres, et les cages où les singes si différents de nos maques, avec leurs pelages multicolores, prennent leurs ébats. L'éléphant qui se trouvait là lors de mon passage a dû être renvoyé au Cambodge, son caractère en vieillisant était devenu déplorable: remis au pâturage avec ses congénères demi-sauvages attachés au service de Norodom, il a été presque de suite éventré par eux. Je suis sûr que les bambins de Saïgon regrettent encore ses saluts et ses génuflexions!

Sur la rive gauche de l'arroyo est un jardin d'essais dépendant du jardin botanique où quelques expériences ont été tentées sur la vanille, le cacao, le poivre, etc..., toutes ces terribles cultures riches qu'on croyait être pendant le siècle dernier le seul avenir des colonies et qui pour la plupart ont si mal répondu aux espérances.

Contre le jardin botanique et masquant malheureusement son débouché sur le fleuve est l'arsenal où l'importance actuelle de Saïgon comme point d'appui a dû faire perfectionner l'outillage et le matériel: un bassin de radoub de 168 mètres de longueur y est annexé, de vastes ateliers à fer et à bois où sont employés plus de cinq cents ouvriers sont en état d'assurer les réparations nécessaires à la flotte qui s'est considérablement augmentée depuis deux ans, ainsi que la garnison du reste, dont l'effectif pour la Cochinchine doit comprendre cinq bataillons d'infanterie coloniale, six bataillons de tirailleurs annamites et dix batteries.

Une visite particulièrement intéressante que je conseille ensuite au lecteur est celle du service de l'immigration et de l'identification sur le fonctionnement duquel je me suis étendu longuement dans la première partie de ce rapport (page 63); cette visite doit être faite au moment de l'arrivée d'un paquebot chargé d'immigrants. Il suffit ici de poser la question générale : l'immigration chinoise doit-elle être encouragée? Pourvus d'éléments d'étude plus complets qu'au moment où nous étions sur les frontières tonkinoises, nous pouvons tirer

des faits des déductions plus précises. Avec une netteté de vues qui lui a créé dès le début des adversaires, M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine a posé résolument l'affirmative à cette question ; il l'a formulée vigoureusement dans son discours du 28 août 1903 au Conseil supérieur : « L'immigration chinoise est considérée par beaucoup de personnes comme n'apportant pas au pays qui l'utilise un enrichissement durable ; il s'est créé à cet égard dans les régions de l'Indo-Chine ou existe l'immigration chinoise une sorte d'état d'esprit protectionniste qui serait funeste à la colonie s'il pouvait jamais triompher. »

C'était, il faut nous en souvenir, la conclusion de M. de Lanessan : elle est indiscutable. Saïgon et Cholon peuvent, comme je l'ai constaté dès mon arrivée, fournir aux visiteurs qui consentent à voir et à étudier impartialement la preuve palpable que là où le Chinois est bien traité, il vit et s'installe. « Quant à l'exode de leurs capitaux vers la Chine, continuait M. Beau, une visite à Cholon permet tout d'abord de réduire à sa juste valeur l'accusation portée contre la race laborieuse qui détient actuellement l'industrie la plus puissante d'Indo-Chine. Peut-on nier que la plus grande part de leurs capitaux ne soit employée à augmenter leurs industries dans *le pays même?* Mettez en parallèle l'indigène qui enfouit dans les cachettes ou transforme en bijoux le prix de son travail et le Chinois dont les bénéfices commerciaux et les salaires circulent constamment sous forme d'envoi de fonds ou de marchandises entre l'Indo-Chine et la Chine. »

L'objection est précise : un pays où le commerce est prospère, c'est-à-dire où l'exportation compense ou dépasse l'importation, ne peut s'appauvrir. Or le Chinois est exportateur du jour où il peut envoyer chez lui directement et avec sécurité des produits locaux. « L'utilité du Chinois ne saurait enfin être niée par personne, quand il s'agit de la mise en valeur du sol. Ce sont d'admirables cultivateurs fixés à la terre. » Solidement établi sur cette argumentation que la place ne me permet pas de suivre dans ses détails, M. Beau conclut avec raison que l'immigrant chinois est un élément de colonisation important dont il est nécessaire de tenir compte et qu'il faut

se garder de décourager. C'est pourquoi il s'élève contre les taxes qui le frappent en Cochinchine, taxes qui se décomposent ainsi :

1° Droit d'immatriculation de 10 pour 100 des centimes additionnels au profit des budgets municipaux, variant de 50 cents à 3 piastres.

2° Des prestations s'élevant de 1 p. 50 cents à 2 p. 50 cents, « de sorte que le montant personnel acquitté par l'Asiatique étranger de la dernière catégorie s'élève de 12 piastres à 15 p. 50 cents. Il y a lieu d'ajouter les contributions aux congrégations allant de 50 cents à 1 p. 70 cents et les taxes de consommation qui profitent au budget général. »

Aux taxes s'ajoutent les vexations de toutes sortes, laisser-passer, autorisation de séjour, qui placent le Chinois pour ainsi dire « sous la surveillance de la haute police ».

Lorsque dans la première partie de ce rapport j'ai donné à l'organisation du service de l'immigration les éloges qu'il méritait, je n'ai pas voulu signaler les inconvénients qu'il présentait, les dangers même inhérents à son fonctionnement. J'étais bien fixé sur ces dangers par la lecture du rapport officiel de M. Pottecher que j'ai eu entre les mains, incidemment, pendant mon séjour à Saïgon. En parler alors eût été condamner les idées de l'auteur, peut-être lui nuire, ce que je voulais par-dessus tout éviter. Les changements survenus depuis lors me permettent de donner plus nettement mon avis. Le service de l'immatriculation (je laisse de côté l'identification qui rend à la justice comme à l'administration des services indiscutables) présente le grave inconvénient, outre les vexations relevées par le Gouverneur général, de singulariser l'individu, c'est-à-dire de développer sa responsabilité personnelle et directe. Si ce résultat est désirable avec l'Européen, il est dangereux avec le Chinois, contre lequel notre meilleure arme est précisément la responsabilité commune, celle de la congrégation. Tandis que nos efforts passés, en Cochinchine, avaient contribué à augmenter, à définir cette responsabilité commune, les tendances obligatoires du service de l'immigration en sapaient annuellement les bases. Et la preuve irréfutable est dans les conclusions du rapport de

M. Pottecher qui dénonce l'inutilité, et par suite demande la suppression de la congrégation.

Avec la logique brutale de son système, cet esprit méthodique aboutissait justement au but qu'il se défendait de chercher : l'amoindrissement de l'influence chinoise globale ; l'individu étant catalogué et étiqueté, facilement reconnaissable, par suite la congrégation devient inutile, puisqu'elle n'a plus de responsabilité commune. Le seul défaut de cette argumentation est la pétition de principes : en rétablissant les faits on constate que la congrégation n'a plus de responsabilité commune parce que nous nous adressons à l'individu.

Par un plaidoyer énergique en faveur de ses idées, la pétition de principes subsistant bien entendu jusqu'au bout, l'auteur cherchait à établir le point de départ et les déviations de la congrégation dont le but primitif était la nécessité d'avoir un représentant de chaque région parlant un dialecte différent, près de l'autorité mandarinale. La conclusion était que l'arrêté de 1890 reste inapplicable dans plusieurs de ses détails, que le syndicat constitué par la congrégation est un paravent tenu par un homme de paille et derrière lequel s'abrite une société que nous ignorons, d'autant plus inquiétante que les fonctions de chef de congrégation sont mises en adjudication. S'appuyant sur ce fait que, alors qu'aux termes des règlements la congrégation est responsable de l'impôt de ses inscrits et doit le recevoir pour le compte du Trésor, c'est le service de l'immigration qui recherche les réfractaires et les trouve parfois chez leur propre chef de congrégation. M. Pottecher ne voyait qu'une alternative : ou si l'état des choses actuel subsistait, donner une police à la congrégation, ce qui constituerait, à son avis, un terrible danger, ou supprimer ladite congrégation et placer le Chinois sous notre autorité directe. Le malheur est que la majorité de nos compatriotes établis depuis de longues années à Saïgon et qualifiés par une expérience éprouvée pour exprimer leur avis, pensent tout différemment et estiment que la suppression de la congrégation serait un danger, qu'il faut, sous son couvert, largement favoriser l'immigration chinoise dont la force pécuniaire et morale réside dans l'association.

A l'appui d'ailleurs de cette thèse, l'un des négociants les plus autorisés de Saïgon me cita l'exemple récent d'un contrat de fourniture de riz où malgré la hausse des prix et de grosses pertes d'argent, les contractants chinois ont tenu à faire face à leurs engagements et ont obtenu l'appui des banques qui sont venues à leur aide, sur signatures collectives. Mon interlocuteur ajouta que personnellement, comme commerçant, il n'a jamais eu de difficulté avec les Chinois et que d'autre part, comme juge au tribunal de commerce, il a pu voir que leurs réclamations étaient fondées, presque toujours.

Je laisse aux lecteurs le soin de conclure, l'ayant fait moi-même depuis ma visite en Extrême-Orient, et convaincu que le Gouverneur général en favorisant cette immigration rend service à la colonisation de l'Indo-Chine. Il s'occupe actuellement de donner aux Chinois la propriété du terrain mis en valeur par lui, persuadé « que l'on peut arriver par ce moyen au repeuplement progressif de certaines parties actuellement incultes de l'Annam, du Cambodge et du Laos ». J'ai la même conviction pour les deltas incultes de la côte Est dont la mise en valeur serait une garantie sérieuse de l'avenir de Madagascar. Mais tant de projets divers d'introduction de main-d'œuvre ont été mis en avant déjà, que je tiens particulièrement à préciser ma pensée. Si je suis d'avis de favoriser, par tous les moyens que je développerai, l'immigration chinoise à Madagascar, je demeure absolument opposé à l'introduction de coolies à l'aide d'intermédiaires européens plus ou moins expérimentés et plus ou moins consciencieux. C'est par le Chinois que nous amènerons le Chinois dans notre Ile et c'est d'abord en favorisant l'installation de celui qui existe que nous déterminerons d'autres à venir. Il faut commencer par autoriser et même encourager ceux qui sont déjà sur place à créer tout ce qu'ils trouvent à Cholon par exemple, c'est-à-dire la congrégation avec ses bâtiments servant aux réunions et à la célébration des fêtes en commun, le théâtre avec ses distractions et même au besoin la fumerie d'opium, puisque ce vice est invétéré actuellement dans la race au point de créer pour tous une véritable privation quand ils ne peuvent la satisfaire. Il faut aussi que les taxes et patentes soient établies de

façon à encourager les patrons à faire venir des employés : des dégrèvements partiels proportionnels au nombre d'employés agricoles introduits dans la colonie pourraient même être étudiés. Il faut enfin que le gouvernement local puisse, le cas échéant, accorder à ceux qui le méritent des concessions de terres comme cela se passe en Indo-Chine, d'une contenance maximum de 5 hectares et rendre propriétaire définitif du terrain celui qui l'aura mis en valeur. Lorsque de semblables mesures nettement protectrices auront bien convaincu les Chinois habitant sur nos côtes qu'ils peuvent, avec la pleine sécurité du lendemain, faire fructifier leur travail et fixer à notre sol une fortune immobilière susceptible d'être cédée ou transmise librement à quelqu'un des leurs, il sera de toute nécessité d'avoir un service de paquebots qui, moyennant quatre voyages, aller et retour, par an, assurera des communications régulières entre nos ports et les centres populeux de Canton, de Soatow et de Fou-Tchéou. C'est ce que l'Angleterre a fait immédiatement pour sa colonie de l'Afrique du Sud, du jour où les chambres des mines ont décidé d'avoir recours à la main-d'œuvre chinoise, et il suffit de lire les journaux du Cap en ce moment, pour voir que les Anglais sont loin de s'en repentir.

L'établissement d'une ligne directe avec des escales régulières est en effet pour le Chinois le meilleur gage de rapports constants avec sa patrie, soit pour en faire venir les petits objets exigés par l'accoutumance de sa vie quotidienne, soit pour y expédier des produits de consommation courante chez ses congénères, soit enfin pour assurer, en cas de mort, le retour de ses cendres au pays des ancêtres. C'est cette ligne qui déversera régulièrement quelques douzaines au début, puis quelques centaines et enfin peut-être quelques milliers d'immigrants sur nos terres incultes, dans un avenir relativement prochain. L'organisation de la société chinoise que nous avons pu étudier à Canton, la solidarité qui relie les membres de chaque groupement et les divers groupements entre eux a pour conséquence en effet la diffusion rapide dans les grands centres des nouvelles venues du dehors, et c'est avec raison que M. Beau a pu dire : « Les bénéfices commerciaux et les

salaires circulent constamment, répandent au loin dans les centres populeux la bonne réputation de l'Indo-Chine où l'on gagne de l'argent. » Madagascar, il ne faut pas nous le dissimuler, jouit pour l'instant d'une très mauvaise réputation dans le Sud de la Chine, et un négociant de Fou-Tchéou m'a confié les mécomptes de ses compatriotes, tout en reconnaissant que l'expérience tentée avait été faite dans de mauvaises conditions. Or le souvenir le plus pénible que ces Asiatiques aient gardé est celui des pérégrinations maritimes et des séjours dans certains ports, qui transformaient l'émigration en une véritable relégation sur une terre étrangère sans relations directes avec le pays natal. C'est un fait indiscutable et qui me fut confirmé par M. Marty, négociant français de Hong-Kong, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler.

Désireux de me rendre compte des frais que pouvait entraîner l'établissement d'une ligne directe, je l'ai questionné. Les chiffres sont ceux que peut fournir un armateur en pareille occasion, c'est-à-dire fortement majorés, mais je me renseignais simplement et n'avais pas qualité pour discuter. Voici la conversation: de Hong-Kong à Tamatave, il faut compter avec les escales environ 5.500 milles soit 50 jours à 9 nœuds ou 46 jours à 10 nœuds, aller et retour. Trois milles tonnes donnent 450 piastres par jour, de dépense, soit 132.000 piastres par an. En tenant compte de la prime à la navigation et du bénéfice à réaliser, ce serait une somme approximative de 112.000 piastres dont il faudrait faire l'appoint, soit 224.000 francs pour 4 voyages par an avec un bateau ou 700.000 pour 3 bateaux à raison d'un voyage par mois: or quatre voyages aller et retour semblent très suffisants pour assurer des communications régulières. Ce serait donc pour la colonie une dépense maximum de 224.000 francs comme subvention.

Je donne le chiffre sans discuter dans quelle limite il pourrait être abaissé, soit par voie de concurrence, soit par suite d'entente avec d'autres colonies, soit enfin par la possibilité d'un fret qui n'est même pas envisagé et qui se produirait cependant infailliblement. Hong-Kong est à peu près à la même distance de Tamatave que de Melbourne, et cependant la Chine méridionale et l'Australie sont en relations constantes. Une pareille

ligne aurait de plus l'avantage considérable de relier la colonie de Madagascar à celle de l'Indo-Chine, ce qui, même en supposant que les relations commerciales ne l'exigent pas encore, semble commandé, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, par les nécessités de notre politique extérieure générale et produirait une cohésion de nos forces dans l'Océan Indien en attendant la coordination de nos intérêts économiques. L'immigration asiatique dans l'Afrique du Sud est de nature à hâter la solution du problème, puisque Madagascar est une étape intermédiaire et devrait même devenir un point de ravitaillement obligé. Puissions-nous donc voir un jour s'installer la ligne Durban-Madagascar-Saïgon-Hong-Kong, au plus grand profit de notre propre colonie; nous avons la ferme conviction que ce jour-là l'irritant problème de la repopulation entrera dans la voie certaine d'une résolution pratique. Mais pas d'introduction forcée de main-d'œuvre, pas d'exode obligatoire de coolies plus ou moins déprimés, écume des ports dont on trouve les équivalents sur nos quais d'Europe, troupeau qu'on embarque au hasard d'un recrutement profitable aux seuls racoleurs, que la fatigue de la traversée décime et qui débarque hâve et chancelant. L'immigration doit se faire lentement après avoir été méthodiquement et longuement préparée dans ce double but: provoquer le départ des immigrants par des avantages et des garanties, mettre la colonie en état de les leur assurer et de les y maintenir.

Près du service d'immigration se trouvent les bâtiments de la prison. Conçus pour l'ensemble et les détails suivant un plan qui satisfaisait à toutes les exigences judiciaires et médicales consacrées par la théorie et la pratique il y a vingt ans, ces bâtiments très vastes, mais agglomérés par paquets sur plusieurs étages de hauteur, ne sont plus d'accord avec les principes de l'hygiène moderne qui prime toute considération d'un ordre différent. La prison de Saïgon comprend un pavillon central donnant en façade sur la rue La Grandière où se trouvent au rez-de-chaussée le greffe, les archives et les bureaux des gardiens, au premier étage le logement du personnel. Une vaste cour plantée d'arbres, véritable jardin, suit ce premier bâtiment: à droite, en retour d'aile bordant la rue Philip-

pini, une grande construction à trois étages réservée aux Européens contient dans le sous-sol des magasins, au premier les détenus militaires et les femmes, au deuxième les détenus civils, les prisonniers pour dettes et les mineurs. Fermant le jardin du côté sud, un long bâtiment semblable au précédent est affecté aux Chinois et aux Annamites. Enfin le dernier côté ouvert du rectangle est occupé par les cellules, la buanderie, la cuisine, etc... Le type des salles communes pour les indigènes est unique: il comporte deux grilles suivant chaque salle dans sa longueur entre lesquelles un couloir central est ménagé pour la surveillance. L'ensemble m'a paru très propre, bien éclairé et bien aéré: des épidémies cependant ont déjà frappé le quartier indigène, et le beriberi en particulier y a fait des ravages en 1901 au point que l'on s'est déjà préocupé d'élever de nouvelles constructions. L'agglomération est cependant atténuée par le fait que tous les condamnés dont la peine est inférieure à deux ans sont détenus dans cette prison: les autres sont dirigés sur le pénitentier de Poulo-Condor. L'île de Poulo-Condor, la plus grande de l'archipel, est située à 110 milles environ au sud du cap Saint-Jacques, à peu près par le travers de la pointe Ca Mau, extrémité méridionale de la Cochinchine: un service hebdomadaire de vapeurs la relie à Saïgon.

Les détenus sont employés aux plantations et aux constructions : un personnel européen très restreint est chargé de leur surveillance. Le nombre des détenus était au 31 décembre 1901, de 259 hommes, 22 femmes et 1 mineur. L'indigène asiatique résiste difficilement à la transportation, absolument du reste, comme le Malgache. Bien que l'île de Poulo-Condor en effet, par sa situation, son altitude et les travaux qui y ont été effectués, soit actuellement saine, il s'est produit au cours de l'année 1901, 93 décès d'hommes et 1 de femme, soit 36 0/0 des hommes contre 4, 5 0/0 des femmes. Le travail est-il la cause de cet énorme différence? Le pénitencier coûte à l'Indo-Chine, une somme annuelle de 35.000 piastres environ, soit, approximativement, une somme de 80.000 francs. Sur les détenus figurant à l'effectif de 1901, 63 étaient coupables de meurtres, 105 de vols, 43 de rébellions ou violences.

Pour la même époque (31 décembre 1901), l'effectif de la prison centrale de Saïgon était de 14 militaires et 3 civils européens, 263 Annamites hommes et 25 Annamites femmes, 5 Cambodgiens, 30 Chinois et 2 Indiens ou Malais. Le total des entrées pendant l'année 1901, a été de 234 militaires, 62 marins et 15 civils européens, 2.591 Annamites hommes, 356 Annamites femmes, 162 Tonkinois, 65 Cambodgiens, 1.084 Chinois et 19 Indiens ou Malais. Sur l'effectif de 1901, il y a eu 222 décès d'hommes et 3 de femmes, dus au beriberi ou à la fièvre, 21 hommes et 1 de femme dus à des ulcères divers, 4 d'hommes dus à la pneumonie, 9 à la diarrhée ou au choléra, 3 à des blessures, soit un total de 261 décès pour les hommes et 4 décès pour les femmes donnant un pourcentage de 15 0/0 pour les hommes et 1,06 0/0 pour les femmes. La dépense annuelle incombant à la colonie pour l'entretien de la prison est de 58.000 piastres, défalcation faite des recettes, soit approximativement 130.000 francs. Les vols et vagabondages tiennent la tête dans le relevé des délits, puis viennent les jeux de hasard et la contrebande de l'opium.

En regard de ces chiffres doivent figurer les arrestations opérées à Saïgon et à Cholon, pendant la même année 1901 : elles se sont élevées à 7.875, frappant 7.082 hommes et 793 femmes; les crimes ou délits ayant motivé ces arrestations étaient : contre l'ordre public, 3.651; contre les personnes, 1.946; contre les propriétés, 1.076; le reste étant motivé par des contraventions de police ou délits divers. Les coupables les plus nombreux étaient âgés de 15 à 25 ans.

Il peut être intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des années précédentes : nous nous contenterons de le faire pour 5 années.

	1897	1898	1899	1900	1901
Total de la population de Saïgon et Cholon.....	172.855	185.768	175.546	111.972	110.814
Arrestations opérées dans ces villes.....	10.146	8.189	7.271	7.822	7.875
Effectif à la prison centrale de Saïgon au 31 décembre.	624	706	460	602	347
Effectif du pénitencier de Poulo-Condor au 31 déc...	602	531	237	350	282

La diminution constante des arrestations opérées est d'autant plus intéressante que les chiffres indiqués par les états officiels de la population diminuent en présentant une brusque transition entre l'année 1899 et l'année 1900. N'ayant trouvé nulle part l'explication de ce changement et ne sachant s'il doit être attribué à des erreurs dans les recensements précédents ou à une décentralisation réelle, je ne puis en tirer des conséquences : je me permettrai seulement de faire remarquer que s'il y a eu diminution de population, elle doit porter uniquement sur la population indigène, car les statistiques de l'immigration asiatique indiquent, au contraire, pour la Cochinchine, un excédent constant d'entrées sur les sorties, sauf pour 1900, résultat momentané dû à la guerre de Chine et qui, en tous cas, ne justifierait pas pour cette année-là, l'énorme diminution constatée.

Excédent des entrées sur les sorties				Excédent des sorties sur les entrées
1898	1899	1901	1902	1900
6.228	4.233	6.454	10.630	4.442

Les états ci-dessus de la criminalité permettent de voir que si au contact de notre civilisation, l'Annamite recherche davantage la propriété, le confortable et même le luxe à Saïgon, il est devenu, par contre, turbulent et voleur, attaquant les personnes et les immeubles. Ces deux délits figurent pour le maximum dans ceux qui motivent les arrestations.

La domesticité est en général défectueuse : c'est ce qui explique la présence dans les hôtels de garçons chinois, dont le service, à tous points de vue, est préférable à celui des Annamites : un des principaux avantages consiste précisément dans la responsabilité collective.

A. JULLY.

(*A suivre*).

L'ÉLEVAGE
DE L'AUTRUCHE
A MADAGASCAR

Lorsqu'au mois de novembre 1902, M. Lewison, directeur de la *Société Madagascar Sud-Africaine*, fit don au Gouvernement de l'Ile de quelques couples d'autruches provenant du Sud-Africain, ce fut une ironie générale sur la côte Ouest.

Que pourrait-on faire avec des autruches à Madagascar? Le pays était-il assez fertile pour permettre d'en faire un élevage consciencieux? Trouverait-on quelqu'un qui serait au courant des procédés à employer pour mener à bien une œuvre aussi délicate? Et l'on émit une série d'hypothèses plutôt défavorables sur le résultat qui serait obtenu en tentant l'élevage de l'autruche à Madagascar.

Cependant, les détracteurs comptaient sans l'expérience des vétérinaires qui avaient été chargés par le gouvernement de l'Ile de mener à bonne fin cette entreprise, et sans les soins véritablement scrupuleux qu'ils apportèrent à sa réussite.

MM. les vétérinaires Geoffroy et Grandmougin nous exposent dans leur très intéressant rapport (paru dans les Annexes au rapport du général Gallieni), la façon dont ils s'y sont pris.

Ce rapport, très détaillé, est un historique de ce qui a été fait à Tuléar pour l'acclimatation et la reproduction de ces échassiers.

En novembre 1902, neuf autruches sont importées à Madagascar : elles sont offertes au gouvernement par M. Lewison, qui les débarque à Tuléar. Elles viennent du Sud-Africain; un mâle est mort pendant une tempête qui assaillit le bateau dans le canal de Mozambique; il ne reste donc que quatre mâles et cinq femelles.

Après étude des lieux les plus favorables pour leur installation, on décida de les mettre dans un enclos situé à proximité de la résidence de Tuléar. Mais leur état de santé étant moins bon, et la période des chaleurs s'approchant, on les transporta dans un parc plus vaste situé à un kilomètre au nord-ouest de la ville, près du village d'Anketraka.

Cet enclos est divisé en trois parties dans chacune desquelles on installe un couple; les palissades sont formées de gaulettes de deux mètres de hauteur, fixées par du fil de fer; chacun a de 300 à 400 mètres de longueur sur 100 de largeur.

Le sol est sablonneux; la seule verdure est constituée par des buissons épineux et des tamariniers à l'ombre desquels les animaux se reposent. La cabane du gardien, le soldat Simon, spécialement préposé à leur surveillance, se trouve à proximité.

Ce terrain ne saurait être très favorable. En effet, en dehors de leur ration, les oiseaux ne trouvent à picorer que les branches basses des tamariniers. Aussi faut-il, dès le début, s'occuper tout spécialement de leur préparer chaque jour une nourriture abondante et conforme à leurs goûts.

Ce sont des feuilles de cactus hachées, du maïs et de petits cailloux roulés, qu'ils digèrent parfaitement, à condition qu'ils soient enfoncés avec la main jusque dans leur gosier.

Ce régime semble devoir réussir aux animaux qui sont alors en bonne santé et d'un embonpoint convenable. Cependant ils souffrent de la fraîcheur des nuits, et la proximité des lagons les incommode par la piqûre des moustiques qui y pullulent.

Leur acclimatement, on le voit, est assez difficile. Et pourtant il faut les avoir auprès d'un centre où ces oiseaux peuvent être surveillés, étudiés et soignés journellement.

Les premiers temps on éprouve quelques déceptions. Une

femelle meurt d'une maladie de foie; à son autopsie, celui-ci offre une analogie avec le yellow-liver. Une autre femelle meurt d'un ramollissement cardiaque avec un dépôt séro-gélatineux dans le péricarde. Enfin, un mâle qui s'est échappé de son enclos, meurt en cherchant à se soustraire à une bande de chiens qui le poursuivaient.

Par contre, un couple, le plus beau, reproduit déjà, et treize œufs sont pondus. Mais les parents s'en occupent mal; le gardien est obligé de veiller à ce que ces œufs ne se refroidissent pas, puis le mâle les fait tomber du nid en cherchant à les couver. Cette première ponte est perdue. Dans ces conditions, on fait venir de la métropole une très grande couveuse artificielle.

Vers la fin de 1903, les autruches semblent reprendre le dessus. Cela est dû aux soins constants dont on les entoure, notamment à ceux du soldat Simon, à la garde de qui ils sont confiés.

Lors de leur arrivée, on privait ces oiseaux de boisson, sous prétexte que les plumes sont plus belles lorsqu'ils ne boivent qu'une fois par semaine. Mais on abandonna avec raison ce système pour ne s'occuper que de leur régime et de leur reproduction.

La nourriture des trois couples se compose tous les jours de 10 kilos de maïs, d'eau et de plantes vertes à discrétion : de la salade, des patates, du manioc, etc..., puis des coquillages, des os pilés et de petits cailloux.

Enfin, vers les derniers mois de 1904 et les premiers de 1905, ils s'accouplent. Mais ces accouplements sont sans résultat. Les mâles ne font que le simulacre, car ils s'inquiètent les uns des autres et s'observent jalousement par-dessus leurs barrières. Puis ils sont troublés par les nombreux curieux européens et indigènes qui viennent assister à leurs ébats.

On élève alors des palissades, et les accouplements qui ont lieu, cette fois, en toute tranquillité, sont bientôt suivis d'un résultat satisfaisant.

Néanmoins les premières couvées sont sans grand succès, le mâle ne couvant pas les œufs pendant la nuit.

On a alors recours à la couveuse artificielle; l'incubation y dure de quarante-deux à cinquante jours. L'appareil ne fonctionne pas cependant ainsi qu'il faudrait; le thermomètre est détérioré et le soldat Simon doit veiller nuit et jour avec la plus grande sollicitude pour que la température soit toujours égale.

On place des œufs de poule à côté des œufs d'autruche. Ils éclosent presque tous vers le vingt et unième jour; on en remet une nouvelle série qui donne aussi de bons résultats.

Cinquante-trois œufs d'autruche placés dans la couveuse donnent trois naissances, mais l'un des autruchons meurt presque aussitôt, ayant été blessé par l'éclosion.

On brise alors les coques et l'on trouve treize œufs fécondés sur cinquante-trois. Soit une proportion de 25 pour 100.

Devant ces résultats peu encourageants on abandonne ce procédé. Et les mâles se décidant, d'ailleurs, à couver pendant la nuit, on laisse les œufs aux couples.

Treize œufs couvés par incubation naturelle donnent huit petits. Un autre couple donne quatre autruchons sur dix œufs. Et le troisième couple six autruchons sur quinze œufs.

On observe toutefois que ce système a besoin d'être accompagné des plus grands soins.

Des œufs ayant été abandonnés momentanément sur le sable furent littéralement cuits par le soleil. En effet, la température du sable était en cet endrait de 70 à 75 degrés; les bourjanes eux-mêmes ne pouvaient y marcher pieds nus.

Les petits s'élèvent alors et grandissent parfaitement. Dès le jour de leur naissance ils commencent à marcher en cherchant leur nourriture.

Dans les premiers temps, on les nourrit légèrement d'œufs cuits et de légumes verts. Puis, comme les légumes manquent, on a recours aux feuilles de patates et de tamarinier.

Cependant des intempéries surviennent et causent une légère dépresssion dans la santé des autruchons. L'un d'eux, pour supporter un abaissement de température, doit être réchauffé dans des couvertures. Enfin, on rend les petits à leurs parents.

En terminant son rapport, M. Grandmougin conclut en disant que l'on peut continuer l'élevage des autruches, tout en cherchant des améliorations.

En effet, le résultat n'est pas mauvais : trois couples ont donné vingt autruchons.

De dix-huit mois à deux ans, à l'époque du pelage, on peut distinguer à leurs plumes, le sexe des autruches. A trois ans ils ont leur première couvée.

Jusqu'alors, on ne s'était pas occupé de la question des plumes, la période de reproduction étant la plus importante.

Mais on pourra bientôt procéder à leur récolte, plusieurs mâles en possédant de belles. Cette récolte se fait tous les neuf mois.

M. Grandmougin, avec la connaissance qu'il a de cette région, estime que l'on trouvera facilement dans l'Ile, des endroits favorables à l'élevage des autruches. Dans le Cercle de Tuléar, il indique notamment la région comprise entre le cap Saint-Vincent et le Faux-Cap. Les environs de Manombe, de Saint-Augustin, de Betroky, d'Ejeda et d'Ampanihy conviendraient également. On y trouve des terrains suffisamment humides et dont la végétation abonde en tamariniers et en sakoas.

Malgré les difficultés éprouvées dans les débuts, on peut dire que l'élevage de l'autruche est un des plus intéressants à tenter dans la Grande Ile.

Le prix de revient de l'installation et de la nourriture est presque nul, et le débouché des plumes est assuré par les principales maisons de la Métropole.

C'est à celui qui tentera cet élevage, de le perfectionner par ses soins et son expérience, et l'on arrivera assurément à de bons résultats quand l'initiative individuelle viendra compléter l'œuvre de la sollicitude administrative.

S. P.-N.

Documents et Informations

CORRESPONDANCE DE SEPTEMBRE. — Le voyage de M. Lepreux : soumission générale des tribus révoltées; réceptions chaleureuses du chef de la Colonie dans les provinces de Farafangana, Mananjary, Vatomandry, Andevorante et Tamatave.

Tananarive, 30 septembre 1905.

Ma dernière chronique débutait par la relation détaillée d'une partie de la longue tournée que vient d'effectuer M. Lepreux, Gouverneur général intérimaire, dans les circonscriptions du Sud de la côte orientale de l'Ile. Je m'empresse de vous adresser aujourd'hui la suite et la fin de cette relation, le voyage du chef de la Colonie devant bientôt être achevé.

M. Lepreux, qui avait quitté Fort-Dauphin le 28 août, dans l'après-midi, accompagné du commandant Tralboux, chef de la circonscription, est arrivé le lendemain soir à Ranomafana; le capitaine Dayre, chef de ce district, était allé l'attendre au col de la Sakavelona, situé à une altitude de huit cents mètres, au sein d'une superbe forêt, et la population indigène, s'étant elle-même portée en foule au devant de lui, l'accueillit avec les plus vives démonstrations.

Ce fut, chez ces populations assagies par une dure expérience, une véritable explosion d'enthousiasme, et le 30, au

matin, tous les principaux chefs de la contrée et une très nombreuse assistance prenaient place au kabary officiel. Le Gouverneur général leur rappela les actes de rébellion dont ils se sont rendus coupables, notamment la destruction du poste et l'incendie du village de Ranomafana; il leur en exprima tout son mécontentement et leur montra les conséquences, si désastreuses pour eux-mêmes, de leur fâcheuse conduite. Il leur déclara, cependant, que le gouvernement était tout disposé à oublier leur faute et à faire preuve de mansuétude à leur égard à la condition qu'ils s'en montreraient dignes et sauraient reconnaître par une attitude plus correcte les bienfaits qu'ils doivent à notre occupation. Ces paroles ont produit une excellente impression sur les indigènes qui, par la voix de leurs chefs, promirent formellement obéissance et fidélité.

De Ranomafana, qu'il quitta le 30 août, dans l'après-midi, M. Lepreux se dirigea sur Manantenina, en passant par Andasibe et Ampasimena; dans ces localités, des kabary furent également adressés à la population dans le même sens que celui de Ranomafana, sauf à Andasibe où le Gouverneur général félicita certains clans qui étaient restés fidèles à notre cause. Avant de quitter Manantenina, M. Lepreux, accompagné de tout son personnel, visita le cimetière où se trouvent les tombes de l'adjoint des services civils Hartmann et du sergent Casalonga, tués à l'ennemi pendant l'insurrection.

Le chef de la province de Farafangana, M. Bénévent accompagné du chef du district de Vangaindrano, M. le capitaine Bourgeron, attendait déjà M. Lepreux. Le voyage se continua vers Sandravinany, où le chef de la Colonie arriva le 1er septembre, dans la soirée. Dans cette localité, centre principal de l'insurrection, M. Lepreux flétrit, en termes très énergiques, la conduite des habitants, qui tous, à des degrés divers, ont participé à l'assassinat du sergent Vinay et du colon Choppy; comme à Ranomafana cependant, il leur promit le pardon de leurs crimes, mais sous réserve qu'ils devraient mériter cette faveur et sans leur laisser ignorer que l'autorité était prête à sévir avec la plus grande rigueur contre toute nouvelle tentative de rébellion.

De Sandravinany à Vangaindrano, où il arriva le 4 septembre, dans la matinée, le Gouverneur général adressa les mêmes remontrances aux diverses tribus qu'il traversa et, partout, les chefs indigènes s'empressèrent sur son passage pour lui apporter la promesse formelle de leur soumission. Au moment de son arrivée, la riche et populeuse plaine du Vangaindrano présentait l'aspect le plus animé et comme un air de fête.

L'après-midi et la journée du lendemain, 5, furent consacrés à la réception des colons, la visite des établissements officiels, notamment de l'école, qui, installée dans de très bonnes conditions, vient d'être ouverte et placée sous la direction de M. Sallé. Dans la matinée du 5, un kabary avait réuni un nombre considérable d'indigènes que le Gouverneur général tint à féliciter, non seulement de leur fidélité au cours des derniers troubles, mais aussi des efforts louables qu'ils déploient pour mettre en valeur une région malheureusement peu fertile.

Entre Vangaindrano et Farafangana, M. Lepreux s'arrêta au poste d'Ankarana et félicita les gens du pays pour le concours qu'ils nous ont prêté pendant l'insurrection. Son entrée à Farafangana eut lieu dans la soirée du 7, en présence d'une affluence considérable de population indigène, au milieu de toute la colonie européenne ; la ville était brillamment pavoisée et la colonie hova avait élevé sur le passage du Gouverneur général un magnifique arc de triomphe en verdure. Le lendemain, 8 septembre, les indigènes réunis au chef-lieu et dont beaucoup étaient venus des points les plus éloignés de l'Ouest de la province, se pressaient au kabary tenu dans la cour de la Résidence ; M. l'administrateur Bénévent, M. l'adjoint Gautier, le capitaine Cardon, le lieutenant Cautellier et M. l'adjoint des services civils Bastard, chefs respectifs des districts de Farafangana, d'Ivohibe, de Vondrozo et de Karianga, y assistaient. Après avoir adressé de vifs reproches aux tribus qui ont pris part à l'insurrection et remercié, au contraire, celles qui nous sont restées fidèles, M. Lepreux, prenant acte des promesses de soumission faites par les chefs, les assura par avance de son indulgente sollicitude, si désormais leur conduite devait rester exempte de reproches.

Le kabary terminé, M. Lepreux se rendit au camp de la milice, où il reçut la soumission du chef Befanoha. Il visita ensuite les travaux de construction de la nouvelle prison, puis, divers exercices exécutés par les miliciens lui permirent d'apprécier la parfaite instruction militaire de ces agents. Dans l'après-midi, le Gouverneur général reçut tous les colons de Farafangana, ainsi que les représentants des diverses missions.

Le lendemain, 9, eut lieu la visite de tous les établissements privés et publics de la localité : léproserie et école de la mission lazariste, école de la mission norvégienne, bureaux des divers services, camp des tirailleurs sénégalais et ambulance. Le Gouverneur général se montra très satisfait du résultat de cette visite et particulièrement des efforts accomplis par la mission lazariste pour l'installation de la léproserie et de l'amélioration du sort des incurables, qui y sont entretenus au nombre de 450. Le dimanche, 10, il réunissait à sa table les principaux fonctionnaires et officiers de la province et, le même jour, à 5 heures, il offrait à toute la colonie européenne de Farafangana, une collation dans le jardin de la Résidence. Au cours de cette réunion, M. Lepreux fit part à l'assistance des résultats qu'il avait partout constatés, heureux de pouvoir présager un avenir de paix et de prospérité pour la région ; il remercia tous ceux qui, à des titres divers, fonctionnaires, officiers, colons et missionnaires, travaillent pour le développement de l'idée civilisatrice, dans une région où la mentalité arriérée des populations rend cette tâche beaucoup plus difficile et plus délicate que sur tous les autres points de la Colonie. Il leur recommanda, en terminant, comme le plus sûr moyen d'atteindre le but poursuivi, de traiter l'indigène avec bienveillance et surtout avec la plus grande équité. Enfin, M. l'administrateur Bénévent exprima en quelques mots, au chef de la Colonie, toute la gratitude des habitants pour la visite qu'il a bien voulu leur faire et l'assura du dévouement de tous à sa personne et à l'œuvre que la France a entreprise à Madagascar.

Le 11 septembre, le Gouverneur général reprenait son voyage et arrivait à Vohipeno le 12, à 2 heures de l'après-

midi, son escorte s'étant augmentée, à Vohidava, de M. l'administrateur-adjoint Bosquet, chef du district de Vohipeno, et de M. le lieutenant Adeline, chef du district de l'Ikongo.

Peut-être encore plus laborieuse que la population de Vangaindrano, celle du district de Vohipeno, composée en majeure partie d'Antaimoro, fit au chef de la Colonie l'accueil le plus chaleureux. Au kabary qui fut organisé dans la soirée, plus de 10.000 indigènes se pressaient dans la cours du Rova; parmi eux figuraient les Tanala de l'Ikongo, sous la conduite de leurs chefs, Ramalama et Andriamanapaka. Aux félicitations qui leur furent adressées pour leur attachement à la France et leurs aptitudes remarquables pour la culture, tous les chefs indigènes répondirent par des protestations de fidélité que les assistants appuyèrent de leurs acclamations.

* * *

Le 13 septembre, au matin, M. Lepreux quittait Vohipeno, couchait le soir du même jour à Manakara et arrivait le 14, à 11 heures du matin, à Loharano, limite de la province de Farafangana, où l'attendaient MM. Godel, administrateur, chef de la province de Mananjary, et Ravel, chef du district de Loholoka.

En ce point, le Gouverneur général prit congé de M. Bénévent, et, continuant son voyage, atteignait dans la soirée le village de Loholoka, où de nombreux indigènes vinrent lui souhaiter la bienvenue et assister au kabary du chef de la colonie; un trajet d'un jour et demi amenait ensuite le Gouverneur général à Mananjary, où il fit son entrée le 16, à 11 heures du matin.

Les principaux réprésentants de la colonie européenne s'étaient portés à sa rencontre sur la rive droite du fleuve, et c'est au milieu d'un important concours de population indigène qu'eut lieu son débarquement sur l'appontement de la douane, où se trouvaient réunis les fonctionnaires présents au chef-lieu. La ville était entièrement pavoisée et de nombreux orchestres indigènes mêlaient le bruit assourdissant de leurs tamtams aux sons plus harmonieux de la flûte Tanala.

Dans l'après-midi du même jour, un groupe de colons venait présenter au Gouverneur général, les desideratera du commerce local et le convier à un vin d'honneur que la population européenne désirait lui offrir le jour suivant; en remerciant ces délégués de leur invitation, M. Lepreux leur fit connaître qu'il prenait bonne note de leurs demandes, ajoutant que quelques-uns de leurs vœux avaient déjà reçu satisfaction, l'un, par exemple, concernant l'allocation de crédits pour la réfection des lignes télégraphiques, et leur donnant l'assurance que les autres recevraient une suite favorable dans la mesure où la réalisation en serait reconnue possible. Vers 5 heures, un kabary réunissait, sur la grande place du marché, les divers groupements indigènes du district central et des districts de l'ouest de la province; à chacun d'eux, le Gouverneur général adressa les recommandations expresses les plus propres à amener les populations indigènes à participer au développement économique du pays par un travail assidu et une mise en valeur plus intensive des terres. Il les félicita de leur bon esprit et de leur attitude correcte lors des derniers événements insurrectionnels.

Dans la matinée du 17, les représentants du syndicat minier qui s'est récemment constitué à Mananjary, vinrent entretenir le Gouverneur général de toutes les questions intéressant les prospecteurs, particulièrement nombreux dans la région. A 4 heures de l'après-midi, avait lieu, dans la salle du tribunal, fort bien décorée pour la circonstance, le vin d'honneur offert par la population européenne. Au nom de cette dernière, M. Lauratet, un des plus anciens colons de Mananjary, remercia le chef de la Colonie de sa visite et de la bienveillance qu'il a toujours témoignée aux habitants de la province, notamment au cours et à la suite de la tournée qu'il a déjà faite l'année dernière ; il l'assura des sentiments de respectueuse sympathie que toute la colonie européenne professe à son égard et qui ne feront, a-t-il dit, que s'affirmer à la suite de cette nouvelle entrevue.

Remerciant l'assistance des paroles que M. Lauratet venait de prononcer en son nom, M. Lepreux dit combien il était heureux de se retrouver au milieu de ceux qui représen-

tent si dignement la civilisation et le progrès dans une contrée où l'effort de la colonisation s'est plus particulièrement porté; il déclara que le précieux concours de tous était nécessaire pour permettre à l'administration de mener à bonne fin la lourde tâche qui lui incombe, et il se félicita, à ce sujet, de la bonne entente qui règne dans la circonscription entre les colons et les représentants de l'autorité. Parlant de son voyage dans le Sud, il fit connaître combien les résultats en étaient satisfaisants, puisqu'ils permettaient d'entrevoir une ère de paix et de tranquillité, sinon absolument définitive, du moins d'une durée d'autant plus longue, que nous saurions amener complètement à nous des peuplades encore très impressionnables et imbues de préjugés, voire même d'un certain fanatisme; ces résultats dépendaient, d'ailleurs, en grande partie, des procédés employés à leur égard par tous ceux, fonctionnaires ou particuliers, qui sont appelés à entrer en relations avec elles, procédés dont la caractéristique devait être toujours la bienveillance et surtout l'équité. Répondant aux divers desiderata qui lui avaient été soumis, le chef de la Colonie indiqua la suite qu'il lui paraissait possible de réserver à chacun d'eux. Il termina son allocution en formant des vœux pour la prospérité de tous les membres de la colonie européenne.

La matinée de lundi, 18, fut consacrée à la visite des établissements officiels (prison, école, postes et télégraphes, mines, douanes) ; au cours de l'après-midi, M. Lepreux reçut de nombreuses personnes qui avaient exprimé le désir d'être admises en audiences particulières. Enfin, le chef de la Colonie réunissait, le soir, à sa table, les fonctionnaires et les colons notables du chef-lieu.

Ayant quitté Mananjary le 19 au matin, le Gouverneur général atteignait, vers 11 heures, la riche agglomération de Mahela. Reçu à l'entrée du village par M. Colombel, colon réunionnais, qui, entouré d'une multitude enthousiaste d'indigènes, prononça une allocution vibrante de patriotisme, il invita à sa table ce colon de la première heure, qui compte 35 ans de séjour à Madagascar, dont 25 ans à Mahela; le lendemain 20, le chef de la Colonie arrivait dans la matinée à

Nosivarika, chef-lieu du district de Sahavato, où il employa l'après-midi à la réception de quelques colons de cette localité.

***

Parti de Nosivarika le 21 septembre, au matin, le Gouverneur général était attendu le même jour, à Ambinanivolo, par MM. Marcoz, chef de la province des Betsimisaraka du Sud, et Ravon, chef du district de Mahanoro, et arrivait, dans la matinée du 23, au chef-lieu de cette subdivision territoriale, où se trouvait réunie une affluence considérable de population indigène. Toute la colonie européenne, s'étant portée à sa rencontre, lui fut immédiatement présentée et, à 3 heures de l'après-midi, un kabary rassemblait plusieurs milliers d'auditeurs, auxquels le chef de la Colonie prodigua ses conseils et ses encouragements, les exhortant, notamment, au développement de la culture des rizières de marais, pour laquelle point n'est besoin de détruire des forêts, qui offrent au commerce, grâce aux produits naturels qu'elles renferment, une source inépuisable de revenus. Le kabary terminé, M. Lepreux se rendit à l'école anglicane, où il put constater les efforts réels que déploient les missionnaires pour donner aux enfants une instruction pratique et conforme aux programmes de l'enseignement officiel. Dans la soirée, il assistait au vin d'honneur que lui offrait la colonie européenne. Au nom de celle-ci et dans une brillante allocution, M. Campan lui souhaita la bienvenue et lui exposa les desiderata des colons. Le Gouverneur général, après avoir remercié la population de l'accueil chaleureux qui lui a été fait, promit d'examiner ces vœux avec bienveillance et d'y donner satisfaction dans la plus large mesure possible. Il dit tout l'intérêt qu'il portait aux planteurs victimes du cyclone qui, au mois d'avril dernier, causa tant de ravages dans la région de Mahanoro, et son désir de leur venir en aide, dans la limite des moyens dont il dispose.

Le lendemain matin, après avoir reçu individuellement les visiteurs qui désiraient l'entretenir de questions personnelles, M. Lepreux inspecta en détail l'école régionale. Situé sur un

plateau planté de manguiers, le grand établissement qui doit fournir à la côte Est ses instituteurs, ses fonctionnaires et ses ouvriers d'art, présente l'aspect le plus riant. Bien que de création assez récente, il est fréquenté par quatre cents élèves environ, garçons et filles, et témoigne, par les résultats déjà obtenus, dans les classes comme dans les ateliers, du zèle et du dévouement apportés par les divers maîtres à l'accomplissement d'une tâche d'autant plus ardue, que les Betsimisaraka offrent des éléments moins préparés que ne l'étaient les Hova à recevoir les bienfaits de l'instruction. Dans l'après-midi, le Gouverneur général visita la concession de M. de Sardelys, située sur les bords du Mangoro. Il put ainsi se rendre compte des ravages considérables causés à cette splendide plantation par la tourmente du mois d'avril et constata aussi, par les aménagements encore existants et les nombreux caféiers, de très belle venue, qui ont échappé au désastre, les efforts vraiment méritoires qu'a déployés M. de Sardelys pour mettre en valeur cette propriété.

Le 15 septembre, le Gouverneur général quittait Mahanoro et gagnait Marosiky, où il inaugurait la rizerie construite par MM. Itey et Rodet ; judicieusement installé à l'embouchure du Manampotsy, cet établissement industriel, le premier du genre sur la côte Est, a été conçu dans des conditions qui permettent d'augurer très favorablement de sa réussite. Au banquet qui, à cette occasion, réunissait la plupart des colons de la province, M. Lepreux, après avoir remercié l'assistance des paroles de bienvenue qui lui avaient été adressées, félicita les propriétaires, dont il proposa en exemple l'heureuse initiative et forma des vœux pour la prospérité de leur usine.

Le 26, dans la matinée, ayant suivi le canal qui doit, après son percement complet, permettre la communication par voie fluviale entre Mahanoro et le chef-lieu de la province, le Gouverneur général arrivait à Vatomandry, au milieu des acclamations d'une multitude d'indigènes qui, pour la circonstance, avaient revêtu leurs plus beaux habits de fête. Tous les colons français et étrangers l'attendaient, avec les fonctionnaires, à

l'entrée de la ville, où M. Jénot lui adressa quelques mots de bienvenue. Après les présentations, le cortège reprit sa marche vers la résidence, sous une voûte presque ininterrompue d'arcs de triomphe élégamment décorés. Un kabary, fait dans l'après-midi, répéta aux indigènes les conseils donnés à Mahanoro et leur fit connaître en même temps toute la satisfaction qu'éprouvait le Gouvernement à les savoir calmes et tranquilles. Le chef de la Colonie les encouragea, en outre, à secouer résolument leur apathie pour le plus grand bien de la colonisation et du développement économique du pays, autant que pour l'amélioration de leur condition. La visite de l'hôpital indigène, en voie de construction, des écoles officielles et privées et des divers établissements administratifs permit enfin, à M. Lepreux d'apprécier les résultats obtenus dans les diverses branches des services et de s'assurer, d'autre part, de leurs besoins. Il conviait le soir, à sa table, la plupart des colons et des fonctionnaires présents au chef-lieu, puis une fête nautique fort réussie, organisée sur la lagune par la colonie étrangère, et une sauterie, clôturèrent cette réception, qui laissera, dans l'esprit de tous, un souvenir cordial des plus agréables.

Après les réceptions individuelles, qui eurent lieu dans la matinée du lendemain, le Gouverneur général présida, à 2 h. 1/2, une réunion plénière de la Chambre consultative et du comice agricole. Il accueillit favorablement divers vœux formulés par les membres de ces deux assemblées en ce qui concerne, notamment, la réfection du quai de Vatomandry, l'aménagement des voies de communication dans l'intérieur de la province et l'étude du percement des Pangalanes entre Vatomandry et Mahanoro. Au vin d'honneur, qui réunissait à nouveau, à la sortie de cette séance, les colons et les fonctionnaires, M. Lepreux, répondant aux discours par lesquels MM. Jénot et Lebihan lui affirmèrent la bonne harmonie qui existait dans la circonscription entre les représentants de l'autorité et les particuliers, témoigna toute la satisfaction qu'il ressentait de cette déclaration, ajoutant que d'une telle entente ne pouvait que résulter une ère féconde de prospérité pour le pays.

Le 28 septembre, le Gouverneur général ayant quitté Vatomandry, rencontra, à Antsiramihanana, M. Vally, chef de la province des Betanimena, accompagné de M. Mirio, directeur de la compagnie des Messageries françaises. A partir d'Analalava, il accomplit une partie du trajet en pirogue dans le canal qui doit relier le bassin de l'Iaroka à Vatomandry et dont les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Il arriva dans la soirée à Andevoranto, où les indigènes l'accueillirent, comme sur tout le parcours de son voyage, avec les plus vives démonstrations. Il reçut aussitôt toute la colonie européenne, et dans la matinée du 29, après avoir inspecté tous les services, hôpital, postes et télégraphes, douanes, police, écoles officielles, garde régionale et prisons, il prononça dans la cour de la résidence, un kabary qu'en dépit d'un temps défavorable un grand nombre d'indigènes étaient venus écouter. Profitant du vin d'honneur que lui offrait la colonie européenne et prenant acte des déclarations, qu'au nom de tous, venait de lui faire M. Goudard, le chef de la colonie se félicita de voir comme à Vatomandry, régner à Andevoranto une harmonie complète entre les divers éléments de la population. Il ajouta qu'il appréciait à sa très haute valeur le labeur incessant des colons, qui, agissant selon leurs facultés et leurs moyens, avaient su faire d'Andevoranto un centre commercial important et fit des vœux pour le plein succès de leurs entreprises.

Le soir, il invita à sa table colons et fonctionnaires et le lendemain il quittait Andevoranto pour se rendre à Tamatave. Accompagné, depuis Ivondro, par M. l'administrateur en chef Faucon, M. l'administrateur-maire Hesling et M. le colonel Gallois, le chef de la Colonie reçut dès son arrivée, vers cinq heures du soir, à sa résidence de Tamatave, les corps constitués, commission municipale et chambre consultative, ainsi que les fonctionnaires des divers services.

* * *

De la longue tournée qu'il vient d'effectuer sur la côte Est, M. Lepreux rapporte une excellente impression. Au point de vue politique, les constatations qu'il a faites permettent d'envi-

sager la situation du Sud de la Colonie sous le jour le plus favorable. Dans le cercle de Fort-Dauphin, les tribus Antanosy, qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel, sont rentrées depuis plusieurs mois dans leurs villages et ont remis immédiatement leurs terres en culture, signe évident qu'ils n'ont pas l'intention de reprendre la brousse.

Mis d'ailleurs en confiance par les conseils que leur a donnés le commandant du cercle, conseils renouvelés par le chef de la Colonie, ils semblent avoir compris de quel côté se trouvent leurs véritables intérêts et pressenti les conséquences fâcheuses qu'aurait pour eux toute nouvelle tentative de soulèvement. Un fait remarquable à signaler, est que les tribus Antandroy, naguère si turbulentes, ont refusé d'obéir aux suggestions des ombiasy qui les incitaient à prendre les armes contre nous; *vous avez, ont-ils répondu à leurs émissaires, porté autrefois les bagages des Français lorsque nous étions en lutte avec eux; à notre tour, aujourd'hui, nous allons les aider contre vous.*

Dans la province de Farafangana, centre principal de l'effervescence, où le mouvement était dirigé par des chefs résolus et écoutés, la pacification, bien qu'ayant progressé plus lentement, est aujourd'hui un fait accompli. La prise de Befanoha et de Kotavy peut être considérée comme le terme de la période troublée qui, malheureusement, a fait de trop nombreuses victimes. Partout où le Gouverneur général a passé, les populations empressées sont venues protester de leur désir de se soumettre définitivement. La reprise générale des travaux agricoles et la reconstitution des rizières de marais sont, d'ailleurs, comme à Fort-Dauphin, la meilleure caractéristique de leur état d'esprit. Il ne faudrait pourtant pas s'y tromper et accorder une confiance aveugle à des promesses de fidélité consécutives à la répression. De tempérament belliqueux et fanatique, de caractère mobile et méfiant, entièrement inféodés à leurs sorciers, les habitants des circonscriptions de Farafangana et de Fort-Dauphin, à quelles tribus qu'ils appartiennent, ont une tendance naturelle et instinctive à recourir à la force, dès qu'ils sont ou se croient victimes d'une injustice ou d'un abus de pouvoir. Aussi, est-ce avec de grands ménagements, n'excluant pas, au surplus, la fermeté,

qu'il faut les amener à se plier aux exigences de la nouvelle organisation sociale résultant nécessairement de notre occupation du pays. Eviter de heurter trop ouvertement les coutumes et les préjugés ancestraux, user de persuasion plutôt que de contrainte, ne jamais refuser d'écouter les doléances, agir toujours, enfin, avec la plus grande équité, tels sont les moyens, lents, sans doute, mais réellement efficaces, à mettre en œuvre pour ramener à nous ces peuplades, qui, récemment encore, jouissaient d'une indépendance absolue. C'est de ces principes qui, étant d'ordre général, s'appliquent évidemment à toute la Colonie, que doivent s'inspirer nos fonctionnaires et nos colons dans leurs relations avec les indigènes.

* * *

L'examen de la situation économique a permis au Gouverneur général de se rendre compte que, de tous côtés, la reprise des affaires était en voie de progression. L'exploitation des placers aurifères, dans les provinces de Mananjary et des Betsimisaraka du Sud, prend un développement très important; les plantations agricoles des régions de Vatomandry et de Mahanoro, qui n'ont pas été détruites par le cyclone du mois d'avril, sont très prospères, et quelques-unes entrent déjà dans la période de rapport; enfin, les transactions commerciales, à l'importation comme à l'exportation, suivent une marche ascendante. En résumé, grâce aux constatations qu'il a pu faire lui-même, M. Lepreux a eu la perception très nette qu'il convient d'envisager avec la plus entière confiance l'avenir des régions qu'il a parcourues et qu'une ère de calme et de prospérité va succéder à la période difficile, qu'aux deux points de vue politique et économique, elles viennent de traverser.

* * *

Le Gouverneur général a adressé de Vatomandry, au général commandant supérieur par interim des troupes du groupe de l'Afrique Orientale, en tournée d'inspection à Diego-Suarez,

la lettre de félicitations suivante, concernant les officiers et hommes de troupe qui ont pris part aux opérations du Sud :

Vatomandry, le 27 septembre 1905.

Le Gouverneur général par intérim de Madagascar et Dépendances, à M. le Général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique Orientale.

« Au cours de la tournée que je viens d'effectuer dans les territoires du Sud de l'Ile, j'ai traversé la plupart des villages où se sont déroulés les déplorables événements qui ont marqué l'origine de la rébellion. J'ai eu la satisfaction de constater que celles des tribus qui avaient participé à ces troubles étaient aujourd'hui revenues au calme et que, sous la direction de leurs administrateurs civils ou militaires, elles s'occupaient activement, après avoir relevé leurs habitations, à cultiver de nouveau leurs champs et leurs rizières, laissés en friche depuis le commencement de la révolte.

« Partout, j'ai vu les populations se porter avec empressement au devant du chef de la Colonie pour affirmer la sincérité de leur soumission. En particulier, les habitants des villages de Ranomafana, Ampasimena, Manantenina, Sandravinany et Ampanihy, dont les noms évoquent les souvenirs les plus tragiques de la première phase de la rébellion, ont accueilli avec enthousiasme le représentant du Gouvernement de la République. Ils lui ont manifesté solennellement, par la voix de leurs chefs, le vif repentir de leurs crimes et ont humblement imploré l'oubli d'un passé odieux et qu'ils paraissent regretter profondément.

« Le 31 août, au sortir du village d'Ampasimena, dont l'église, aux murs calcinés, rappelle l'héroïsme du sergent Casalonga et de ses braves Sénégalais, une dépêche m'annonçait officiellement que Befanoha, cédant enfin aux dernières et pressantes sommations que je lui avais fait adresser dès mon arrivée à Fort-Dauphin, s'était présenté spontanément, à Tsivory, au capitaine Vacher, lui demandant à être conduit en ma présence pour solliciter sa grâce. La soumission de cet audacieux chef rebelle, dont l'énergie indomptable avait groupé en une bande compacte les derniers irréductibles,

survenant en même temps, que la capture de l'ancien brigadier de milice Kotavy, qui depuis quelque temps, errait à l'aventure dans le district de Vangaindrano, théâtre de ses abominables forfaits, marquait la fin de la rébellion.

« En effet, à la date du 1er septembre, en dehors des rebelles réfugiés dans l'Isalo, dont la dispersion et la soumission sont aujourd'hui un fait accompli, aucune bande de quelque importance ne tenait plus la campagne, et je pouvais dès lors, ce même jour, annoncer par câble au Ministre que la pacification du Sud de l'Ile devait enfin être considérée comme entière et complète.

« Il vous appartiendra, mon cher général, dès que vous aurez reçu les derniers rapports sur les opérations du Sud, d'adresser aux vaillantes troupes dont le courage et le dévouement ont amené les résultats décisifs que je viens de rappeler, un ordre général de félicitations, dans lequel vous ferez sans doute ressortir les mérites de tous ceux qui se seront spécialement signalés, et, aussi, de me faire parvenir, pour être transmises au Ministre, des propositions spéciales de récompenses pour les officiers et hommes de troupe dont la conduite a été plus particulièrement élogieuse.

« Mais, sans vouloir en aucune façon déterminer prématurément la part qui revient à chacun dans la répression de la révolte et la pacification des esprits, qui en est le complément nécessaire, je vous prie de vouloir bien exprimer à nouveau, à M. le lieutenant-colonel Berdoulat, toute ma satisfaction pour la manière brillante dont il s'est acquitté de la difficile mission que je lui avais confiée avec votre assentiment. Je dois aussi rendre hommage aux qualités exceptionnelles d'entrain, de vigueur et de ténacité déployées par les troupes européennes et indigènes qui ont pris part aux opérations. C'est, en particulier, grâce à leur zèle inlassable que les mouvements convergents de nos colonnes mobiles, judicieusement ordonnés par le lieutenant-colonel Berdoulat, ont amené rapidement la dislocation des bandes de Befanoha, réfugiées dans le Kalambatitra, massif montagneux couvert de forêts et jusque-là réputé inaccessible à des troupes européennes.

« Je suis également heureux de constater que, en même temps qu'ils prêtaient leur concours à cette énergique action militaire, les commandants de troupe et de postes s'appliquaient, chacun dans sa sphère, par des négociations conduites avec habileté, à ramener dans le devoir les tribus égarées et à prendre ensuite toutes les mesures propres à les y maintenir en leur inspirant confiance.

« En tempérant ainsi, par la douceur et la bienveillance, l'énergie et la fermeté inséparables de toute action militaire, ces officiers ont montré qu'ils avaient pleinement conscience de leurs devoirs envers l'humanité et envers la patrie.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien leur transmettre, ainsi qu'aux autres officiers et aux hommes de troupe qui ont pris part aux opérations du Sud, mes biens vives félicitations et la gratitude de la Colonie tout entière.

« LEPREUX. »

* * *

M. Vergnes, administrateur en chef des Colonies, faisant fonctions de secrétaire général, a présidé la semaine dernière à l'inauguration de l'hôpital indigène, récemment construit à Fihaonana (province de l'Imerina du Nord).

Répondant à l'invitation de M. l'administrateur Compagnon, chef de la province, le Secrétaire général par intérim s'était, comme délégué du Gouverneur général, rendu à cette intéressante cérémonie le 5 octobre au matin, en compagnie de M. le Dr Vaysse, directeur du service de santé, et de M. l'administrateur-adjoint Didelot.

Ayant quitté Tananarive en voiture automobile, à 7 heures du matin, et stoppé un moment à l'entrée du pont jeté sur l'Anjomoka, petite rivière séparant les deux provinces de l'Imerina centrale et de l'Imerina du Nord, afin de prendre M. Compagnon, venu à la rencontre de ses invités, il arrivait, vers 9 heures, au poste de Fihaonana, qui, pour la circonstance, avait été brillamment pavoisé.

Après la présentation des fonctionnaires européens et indigènes et des colons, au nombre desquels se trouvaient

M. le pasteur et Mme Parisot, ainsi que des principaux groupes et délégations des populations de la région, il a été procédé à l'inauguration de l'hôpital.

Les fonctionnaires européens et les colons se sont groupés sous le péristyle du pavillon central, les chefs et la population indigène se sont massés dans la cour d'entrée, et le chef de la province, après avoir remis au Secrétaire général un rapport détaillé sur le fonctionnement de l'assistance médicale indigène dans la province et la construction de l'hôpital de Fihaonana, a prononcé un discours que le *Journal Officiel* de la Colonie reproduit in-extenso, et fait l'historique du service de l'assistance médicale dans la province de l'Imerina du Nord. Le représentant élu du fokon'olona du gouvernement de Fihaonana, Rainibary, a ensuite exprimé en quelques mots les sentiments de reconnaissance et de sincère attachement à la France qu'inspirent aux populations malgaches l'intérêt et la bienveillante sollicitude que ne cessent de leur témoigner le chef et les autorités de la Colonie.

Enfin, M. Vergnes, prenant à son tour la parole, a prononcé une chaude allocution qui, immédiatement traduite en langue malgache, a produit une impression profonde sur la nombreuse assistance.

Les discours étant terminés, il fut procédé à la visite détaillée des divers locaux de l'hôpital où des malades avaient déjà été admis depuis quelques jours.

A la suite de cette visite, les invités se sont rendus au déjeuner offert par le chef de la province dans le réfectoire même de l'hôpital et auquel étaient également conviés Mme et M. Parisot et tous les fonctionnaires européens présents à l'inauguration.

Le Secrétaire général, le Directeur du Service de Santé et M. Didelot sont rentrés à Tananarive, à trois heures de l'après-midi.

* * *

Rien de saillant ni d'intéressant à vous signaler hors de la tournée gouvernementale qui semble effectivement avoir attiré et concentré sur la côte Est toute la vie de la Colonie.

Les fortes chaleurs qui servent de prélude à la saison des pluies commencent à se faire sentir en Imerina et sur le plateau central où des nombreux et violents orages accompagnés de grêle ont déjà été signalés dans plusieurs provinces, occasionnant quelques dommages aux semis de riz. La foudre a fait quelques victimes et incendié une maison habitée dans le gouvernement d'Anjozorobe.

Enfin, une note du Consul de France à Maurice, parue au *Journal Officiel* de ce jour, annonce que 22 cas de peste, dont 20 ont été suivis de mort, se sont encore déclarés dans cette île, pendant la période du 30 août au 12 septembre.

Aucune nouvelle information ne nous est parvenue au cours de cette quinzaine, en ce qui concerne l'épidémie de peste également survenue à Zanzibar vers le commencement du mois.

J. Rolph.

M. Augagneur, Gouverneur général de Madagascar, s'embarquera à Marseille le 25 novembre à bord du *Djemnah*, pour rejoindre son poste.

Il a l'intention de se rendre directement à Tananarive pour se mettre au courant des différents services, et il entreprendra ensuite une tournée dans l'Ile.

M. Augagneur a choisi comme chef de cabinet M. l'administrateur des colonies Poiret, qui a déjà servi à Madagascar il y a quelques années, et occupa les mêmes fonctions auprès de M. Laroche.

M. Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar, 'est embarqué le 10 octobre à Marseille à bord de l'*Iraouaddy*, se rendant à Madagascar.

Son absence sera de courte durée, M. Delhorbe comptant être de retour en France à la fin du mois de janvier prochain.

Deux Conférences sur Madagascar. — La Société de Géographie commerciale de Paris a tenu, le 3 novembre, une séance, au cours de laquelle notre collègue M. Georges Richard, avocat, membre du Conseil d'Administration de la Colonie de Madagascar, a fait une conférence sur la Grande Ile madécasse.

M. Georges Richard a d'abord fait ressortir les difficultés que

l'on éprouvait jadis pour effectuer le trajet qui séparait Tamatave de Tananarive. Il a dépeint avec pittoresque l'imprévu des longues étapes en filanzane et en pousse-pousse, par monts et par vaux, à travers forêts et plateaux, pangalanes et torrents.

Il a parlé ensuite des progrès qui avaient été effectués. L'amélioration progressive des différents modes de transport : l'automobile, et enfin le chemin de fer qui constitue un « véritable musée de pittoresque mais aussi de difficultés ».

Le conférencier a terminé en faisant projeter les portraits de la reine Ranavalo dans son costume de cour, et celui de M. de Mahy, ancien ministre de la Marine et des Colonies, dont le nom est glorieusement attaché à l'histoire de notre grande Colonie de l'océan Indien.

— Quelques jours après, notre collègue M. Charles Michel, dans une conférence faite à la Société d'économie industrielle et commerciale, a attiré l'attention sur les retards prolongés du gouvernement à publier le nouveau décret concernant le régime minier à Madagascar, alors qu'il a suspendu depuis de longs mois déjà (arrêté du 3 juin 1905), au détriment non seulement des intérêts miniers mais de ceux de l'Ile entière, le décret en vigueur depuis 1902.

Après avoir entendu l'exposé très documenté de M. Charles Michel sur la question, la Société a voté un vœu, dont le texte suit, se réservan de mettre à nouveau la question à son ordre du jour, pour provoquer une discussion complète sur cet important sujet :

« La Société d'économie industrielle et commerciale signale le danger qu'il y a à élever du premier coup à un maximum qui serait même inacceptable sur un territoire minier dont les richesses sont déjà inventoriées, comme au Transvaal par exemple, les taxes minières dans une colonie dont le sous-sol est encore pratiquement inconnu.

« Elle exprime l'espoir que pour faire cesser une situation qui profite seulement à la spéculation et jette le discrédit sur les entreprises sérieuses à Madagascar, le gouvernement publie dans le plus court délai un décret sur les mines, assurant une base certaine à leur exploitation.

« D'autre part, constatant que la colonie de Madagascar coûte annuellement au budget métropolitain une somme supérieure à 25 millions et que le seul moyen d'équilibrer son budget se trouve

dans le développement des richesses naturelles de l'Ile, au premier rang desquelles se place aujourd'hui l'exploitation du sous-sol;

« Elle espère que le nouveau décret sera conçu dans un sens assez libéral pour que l'avenir de l'industrie minière ne soit pas compromis; il lui apparaît que les taxes de surface ne sauraient dépasser, en tout cas, la taxe appliquée dans les autres colonies françaises (1 franc par hectare pour l'Afrique occidentale) et que le total des droits perçus doit être, dans une mesure à déterminer, inférieur à celui des droits supportés actuellement par l'industrie minière au Transvaal. »

L'adduction de l'eau potable à Tananarive semble enfin sur le point d'être réalisée ; nous apprenons, en effet, la constitution à Lyon d'une nouvelle société au capital de 500.000 francs, qui a pour dénomination : « Compagnie foncière et minière de Madagascar. »

L'objet principal de la Société sera la mise en valeur de 100.000 hectares de terres domaniales concédées en pleine propriété et à choisir sur le territoire de la Colonie. Elle s'occupera également de recherches aurifères, et de l'exploitation de divers monopoles commerciaux et industriels.

Le siège de la Société est à Lyon, 8, rue de la Charité, et les services commerciaux sont établis à Paris, 19, rue Auber.

Cette affaire fait partie d'un lot de concessions que M. Florens-Orville avait obtenues précédemment du gouvernement de la reine et qui ont fait l'objet ultérieurement de concessions régulières de la part du gouvernement français.

Parmi les concessions se trouve notamment le privilège exclusif de l'adduction de l'eau potable et de l'électricité à Tananarive. La concession a une durée de cinquante années et le gouvernement français a pris l'engagement de consommer pour les services publics une quantité d'eau et d'éclairage pour une somme annuelle, minima, de 300.000 francs pendant ce laps de temps. La Société a reçu gratuitement la propriété des chutes, sources et terrains et a obtenu des exemptions d'impôts et de droits de douane et frais de transport qui permettront l'établissement des installations, dans des conditions particulièrement économiques.

Une deuxième Société, qui aura pour objet l'exploitation de ces monopoles, sera prochainement constituée par le même groupe qui a l'intention de créer une série d'affaires destinées à contribuer au développement de la Grande Ile.

Le programme de M. Augagneur. — Le Gouverneur général de Madagascar a fait à un rédacteur du *Temps* les déclarations suivantes, qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs :

— Depuis trois mois que j'ai entrevu la possibilité d'aller à Madagascar, a-t-il dit, j'ai lu tout ce qui a été publié sur l'Ile et causé à peu près avec toutes les personnes en état de me renseigner. Je crois donc en savoir tout ce qu'en peut savoir un homme qui ne l'a pas encore visitée. Mais ce n'est pas sur une enquête à distance que je me permettrai de juger l'organisation malgache. Je pars donc avec l'intention, tout en continuant mon examen sur place, de ne rien changer aux créations de mon prédécesseur. Mais si je ne suis pas disposé à toucher aux services, je n'en dis pas autant pour le personnel. Le général Gallieni, ayant tout à construire, a pu quelquefois multiplier les agents pour obtenir immédiatement des résultats. Et peut-être toutes les fonctions dont les nécessités momentanées ont justifié l'institution ne sont-elles plus aujourd'hui également indispensables. Le vêtement a été taillé trop large du premier coup ; il faut maintenant le rajuster. Mon premier soin sera de faire un travail de revision pour ramener les cadres à des proportions plus modestes. Le ministère me demande une réduction de 1.400.000 francs sur les dépenses. Avec un ordre sévère dans l'administration et une clarté aussi grande que possible dans le budget, je compte y arriver sans nuire au bon fonctionnement des services.

— Il semble qu'une partie des dépenses d'administration ait été jusqu'ici supportée par le budget militaire. Si, pour la clarté, vous les faites rentrer dans le budget civil, vous aurez surcroît de dépenses d'une part et réduction de 1.400.000 francs de l'autre ; ne craignez-vous pas le déficit ?

— Non. En territoire militaire, l'administrateur militaire n'est pas le commandant des troupes. Là aussi on peut donc réunir plusieurs fonctions sur la même tête. Et s'il y est besoin de fonctionnaires civils, il n'y aura qu'à en demander aux autres provinces. Il y en a trois cents, rien qu'à Tananarive. Cela me paraît beaucoup.

« Voilà pour le côté administratif. Mais mon désir est de donner tout ce que je pourrai d'attention au côté économique de mes fonctions. On compte beaucoup sur l'or pour développer la richesse de l'Ile. Ce n'est pas moi qui ferai rien pour décourager ces espérances, et il va de soi que toute ma bienveillance est assurée à l'industrie minière Mais les mines ne sont qu'une source de pro-

duction passagère. Assurément elles sont toujours une bonne fortune, et plus particulièrement pour une colonie naissante ; elles appellent l'attention sur elle et elles peuvent l'aider à constituer son budget et à passer plus commodément la période ingrate des débuts ; mais elles s'épuisent. Il n'y a que l'agriculture qui puisse fonder une prospérité permanente pour un pays. Que vaut Madagascar à ce point de vue ? Mon impression est qu'on en a dit tantôt trop de bien, tantôt trop de mal. Quoi qu'il en soit, il me semble impossible qu'un pays de cette étendue, avec sa variété de climat et d'altitude, ne trouve pas des plantes de grande culture capables d'alimenter un jour son exportation. Il faut voir ce qui convient à chaque région. Le riz et la soie sur le plateau, le cacaoyer sur la côte et le cocotier et l'élevage sur la côte Ouest, le coton en différents endroits doivent réussir. En tout cas, il faut les étudier.

— Oui, mais ces études n'ont chance d'aboutir qu'à la condition que le gouvernement s'en charge. Il y faut des dépenses désintéressées, une ampleur d'informations et un esprit de suite qu'on ne saurait attendre des particuliers.

— Aussi ai-je bien l'intention de les prendre en main et de charger la colonie des frais d'expérience nécessaires. Je veux avoir un bon service d'agriculture. Je songe même dès maintenant aux moyens par lesquels, une culture étant reconnue pratique, on pourrait en répandre rapidement l'usage parmi les indigènes. Ainsi, il semble bien que la dernière insurrection a été amenée par l'excès des impôts. Je n'ai pas l'intention de les réduire purement et simplement. Ce serait une prime à la révolte, et si les indigènes étaient amenés à croire qu'il leur suffit de se soulever pour obtenir une décharge, que deviendrait la tranquillité de l'Ile? Mais je voudrais voir si, en leur accordant une diminution d'impôts, il ne serait pas possible de leur dire : « En échange, vous ferez telle ou telle culture dans telles et telles conditions. » Faudra-t-il leur demander une partie de la récolte comme compensation de l'impôt supprimé? C'est une question à étudier. L'important est d'amener les indigènes à adopter aussi promptement que possible des cultures qui puissent fournir un trafic à l'exploitation et enrichir le pays. Je ne me fais pas d'illusion. En agriculture, les entreprises sont toujours de longue haleine. Il faut du temps aux arbres pour pousser et aux habitudes locales pour se transformer. Mes efforts pour mettre en train une meilleure exploitation agricole de l'Ile ne donneront donc peut-être leurs pleins résultats que quand je n'y serai plus pour en recueillir l'honneur. Mais je considère que c'est là une des princi-

pales parties de ma tâche et je m'y appliquerai de toute mon énergie.

— Avec quels sentiments allez-vous aborder les questions indigènes?

— La direction à la France et aux Français, je n'ai pas besoin de le dire. Mais ceci posé, tout ce qui sera possible pour améliorer le bien-être des indigènes et aider leur progrès, je le ferai. Des trois races principales que nous avons dans nos colonies, la race malgache me paraît la plus apte à se pénétrer de notre civilisation. Les noirs du continent sont encore pour la plupart dans un état social beaucoup plus éloigné du nôtre. Les jaunes de l'Indo-Chine ont une civilisation propre dans laquelle ils sont comme incrustés. Les Malgaches, au contraire, ont atteint déjà un développement assez avancé pour avoir des vues d'avenir, des aspirations vers un sort meilleur, et ils n'ont pas encore de traditions assez fortes pour gêner leur évolution. Le service médical organisé par le général Gallieni me paraît fort intéressant pour l'hygiène et la multiplication de la population. Je me propose d'y joindre un service vétérinaire pour lequel on pourra former de jeunes Malgaches qui apprendront à défendre les troupeaux de l'Ile contre les épizooties. Et je ne négligerai rien pour l'enseignement.

— Le régime douanier imposé à l'Ile donne lieu à beaucoup de plaintes. On lui attribue, en grande partie, le malaise qui a pesé sur les affaires en ces derniers temps. Le Gouverneur général n'en est pas responsable. Mais on a reproché au général Gallieni de s'y être trop aisément résigné. Que comptez-vous faire à cet égard?

— Étant donné l'état d'esprit qui règne en France, je ne crois pas qu'il y ait lieu de songer à rien faire changer à la situation privilégiée des marchandises françaises à Madagascar. Mais jusqu'à plus ample informé, il me semble que la réciprocité devrait être établie pour l'Ile et que les produits malgaches devraient à leur tour entrer en franchise en France. Les droits de douane dont on les frappe sont une raison pour qu'ils recherchent les marchés étrangers. Or, le commerce est un échange. Si les exportations de Madagascar vont à l'étranger, ses importations auront une tendance fatale à en venir en retour. Une situation pareille, qui crée une sorte de prime au profit de l'étranger, est finalement nuisible aux producteurs français aussi bien qu'aux producteurs malgaches. J'étudierai la question sur place, et quand je me serai fait une opinion bien motivée, je vous prie de le croire, moi, je ne serai pas un résigné.

« D'ailleurs, ajoute-t-il, je vais avoir à m'occuper tout de suite d'une question douanière. Il s'agit des rapports entre Madagascar et

l'Afrique du Sud. En raison de leur proximité, les deux pays devraient servir de débouchés l'un à l'autre. C'est ce qui est arrivé pendant un moment, après la peste bovine qui avait ravagé les troupeaux de l'Afrique du Sud. Madagascar y a fait des envois considérables de bétail; mais depuis, soit au moyen de taxes, soit au moyen de mesures soi-disant sanitaires, on est en train d'élever autour de l'Afrique du Sud une barrière absolument prohibitive. Dès que je serai en état de formuler des propositions précises, je saisirai le ministère des Affaires étrangères. Étant donnée l'entente cordiale avec l'Angleterre, il doit être possible d'établir entre Madagascar et l'Afrique du Sud un régime moins draconien. »

La reine Ranavalo en France. — L'ex-reine de Madagascar vient de faire en France un séjour d'un mois et demi. Elle avait choisi comme résidence Saint-Germain-en-Laye, dont la proximité de Paris lui permettait de venir tous les jours visiter les magasins et passer ses soirées dans quelques-uns des théâtres de la capitale. M. Clémentel a reçu Ranavalo avec une affabilité dont elle s'est montrée très touchée. Il l'a invitée à son mariage et l'a présentée dans sa famille. Elle a assisté en compagnie de sa tante et d'un attaché du ministère des Colonies, à des représentations de l'Opéra et de la Comédie-Française; elle s'est rendue dans différentes expositions, et même à une séance tumultueuse de la Chambre des députés! L'ex-souveraine, redoutant le climat hivernal des environs de Paris, vient de quitter Saint-Germain et se rend à Hyères d'où elle regagnera Alger. Elle a laissé à Versailles sa petite nièce Marie-Louise, qui va commencer son éducation dans un pensionnat de cette ville.

Le coton à Madagascar. — M. Herscher a présenté, à la dernière réunion de la Chambre d'Agriculture de Tamatave, un intéressant rapport sur la culture du coton à Nossi-Bé.

M. Herscher estime que la culture du riz est compromise dans le nord-ouest de l'Ile par l'invasion des sauterelles. A son avis, il faut trouver une culture facile et peu fatigante qui rapporte à l'indigène des bénéfices immédiats. Le coton semble indiqué. Il n'exige pas une mise de fonds importante, et il produit au bout de quatre à cinq mois. Enfin, le coton, avec ses graines, trouverait acheteur au chef-lieu de la province où se centraliserait toute la récolte de la région qui y serait égrenée, emballée et exportée, provoquant ainsi un trafic qui pourrait devenir considérable.

Des échantillons de coton envoyés récemment de Nossi-Bé au Havre ont été examinés : le type « Sea Island » a été estimé égal aux cotons venus d'Amérique. La qualité de ces cotons et la facilité avec laquelle on pourrait les cultiver, va donc faire l'objet d'une étude sérieuse par quelques maisons de tissus de la métropole, et tout fait croire qu'avec une organisation spéciale et étudiée on obtiendra dans le nord-ouest de l'Ile des résultats satisfaisants pour cette importante culture.

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de M. l'administrateur Guyon, chef du cabinet du Général Gallieni, avec Mlle Flurin. La cérémonie a été célébrée à Cauterets le 19 octobre, et a été pour notre sympathique collègue, l'occasion de recevoir de ses nombreux amis l'expression de leur cordiales félicitations auxquelles nous joignons les nôtres bien sincères.

Malgaches prospecteurs. — A propos de la prospection, l'*Écho de Madagascar*, dans un article sur les mines d'or de la colonie, dit qu'après une période d'optimisme peut-être excessif, on est tombé par réaction dans un pessimisme très exagéré. Il proteste, de plus, parce qu'un jeune Malgache, qui a récemment obtenu, en France, le diplôme de docteur en médecine, a sollicité du gouvernement local l'autorisation de se livrer à la recherche de l'or, qui est interdite aux indigènes. A ce propos, notre excellent confrère s'exprime en ces termes :

« Si l'on accordait à ce jeune docteur le droit de prospecter, il n'y aurait d'ailleurs aucune raison pour qu'on le refusât à n'importe quel indigène qui remplirait les conditions exigées.

« Mais notre avis est, et ce sera sans aucun doute celui de l'administration locale, qu'il ne faut rien faire dans cet ordre d'idées avant que plusieurs sociétés filoniennes aient obtenu d'indiscutables résultats.

« Il ne faut rien faire avant que les exploitations alluvionnaires aient été reléguées au second plan.

« Il ne faut pas accorder d'autorisation de ce genre parce que, du jour au lendemain, les Européens verraient leurs chantiers abandonnés. Si la main-d'œuvre était abondante, peut-être les inconvénients seraient-ils moins grands, mais ce n'est pas le cas ici.

« Toute la hiérarchie indigène marcherait comme un seul homme pour l'indigène, et quoi que fissent les Européens, ils ne trouveraient plus un seul ouvrier à engager sur leur chantiers. »

Madagascar à l'Olympia! — Le deuxième tableau de l'abracadabrante fantaisie *A qui l'million?* représentée à l'Olympia, se passe à Diego-Suarez!!! Les artistes qui composèrent les décors n'ont certainement jamais vu notre grand port malgache, car rien ne peut rappeler, dans leur toile, Diego, Antsirane ou ses environs. Les costumes n'ont rien de la couleur locale, mais les Malgaches du corps de ballet sont, inutile de le dire, légèrement plus séduisantes que celles que l'on voit à Diego!

Chronique Commerciale, Industrielle et Agricole

Une invasion de Sauterelles. — La revue coloniale allemande la *Deutsche Jagerzeitung* a publié récemment sous la plume de M. Otto Brugmann une description fort pittoresque d'une invasion de sauterelles dans le sud de Madagascar; nous en reproduisons, ci-après, de larges extraits :

« Pendant mon séjour prolongé à Madagascar, j'eus l'occasion, écrit M. Otto Brugmann, d'observer, au cours d'un voyage que je fis sur la côte sud-est de l'île, de Farafangana à Vangaindrano, localité située à une centaine de kilomètres plus au sud, une nuée ou plutôt des nuées de sauterelles. Ce phénomène m'impressionna tellement que j'essayai aussitôt de mettre mes sensations par écrit.

« J'étais descendu chez un ami à Vangaindrano. Sa maison était située sur une des nombreuses collines qui s'étendent autour de cette localité. De chacune des deux terrasses de l'habitation on jouissait d'une vue admirable sur le pays qui s'étendait tout alentour. Au sud et à l'ouest, on apercevait des chaînes de collines basses, entre lesquelles se développaient des marécages et des champs de riz; au nord, le terrain se relevait insensiblement, et, à l'est, on rencontrait la région côtière qui est fort plane. Par les journées claires, il était possible de voir les lourdes vagues de la mer se briser sur le sable, en agitant leurs crêtes d'écume.

« Un jour, nous étions assis sous la véranda — il était environ 11 heures du matin — quand nous vîmes accourir, hors d'haleine et les traits décomposés, un couple d'indigènes. Ils criaient : *Valala avy valala!* (Sauterelles! Les sauterelles arrivent!) Et, en effet, elles s'approchaient. J'en vis bientôt tourbillonner quelques centaines dans le voisinage de la maison. Je commençais à croire que

l'affaire n'avait aucune importance quand nous fûmes de nouveau mis en émoi par les cris des indigènes. Nous courûmes vers la véranda qui dominait le côté de la campagne, et nous pûmes alors nous rendre compte de ce qui avait jeté le trouble parmi eux. En vérité, les sauterelles s'approchaient. Au loin, tout au bout de l'horizon, s'élevait un nuage de poussière jaune; il passait par-dessus une colline : l'œil pouvait à peine le découvrir. Il ne fallut cependant pas attendre longtemps pour qu'il eût atteint notre village. Nous assistâmes alors à une scène indescriptible. Les indigènes criaient, hurlaient, se démenaient, couraient çà et là comme des insensés, allumaient du feu; ils faisaient tout ce qui leur paraissait utile pour détourner la nuée. Ce fut en vain! Le nuage s'approchait de plus en plus; bientôt la malédiction fut sur eux! Alors se posa une question terrible : les insectes resteront-ils ici ou iront-ils plus loin? A en juger par l'heure il ne semblait pas probable qu'ils s'arrêteraient. Il était midi environ. Les sauterelles mangent le matin, vers huit heures, puis elles s'envolent plus loin pour prendre un deuxième repas vers le soir. Elles pouvaient cependant se sentir disposées à faire une collation intermédiaire en apercevant les nombreux champs de riz ainsi que les plantations de thé, de café et de sucre qui se rencontrent autour de Vangaindrano. On était donc en grande inquiétude. Là où ces insectes s'abattent, il n'y a pas à songer à les chasser. Des récoltes qui ont souvent coûté au planteur des années de travail assidu sont détruites en moins d'une heure, et le malheureux propriétaire se voit ruiné tout-à-coup. Il lui faut alors recommencer ses efforts, à nouveaux frais, pour tomber parfois, quelques années plus tard, victime de la même misère. Le sort du planteur est souvent bien dur !

« Peu à peu, la première troupe était arrivée. Spectacle grandiose! Tandis que quelques centaines ou peut-être un millier d'avant-coureurs voletaient innocemment autour de la maison et ne semblaient savoir au juste s'ils s'arrêteraient ou passeraient outre, ou attendraient le gros de la troupe, celle-ci survint tout-à-coup. Il est impossible de décrire le spectacle auquel nous assistâmes quand, après avoir laissé derrière elle la colline qui se trouvait en face de nous, la nuée passa au-dessus de notre maison. Tant que dura son passage, le soleil resta obscurci. Nous pûmes alors l'observer tout à l'aise. Elle s'avançait à dix ou quinze mètres au-dessus du sol, avec la vitesse d'un moineau luttant contre le vent. Pendant plusieurs minutes nous restâmes là, muets, ne pouvant trouver un mot pour exprimer les sensations que cet imposant spectacle faisait naître en

nous. La seule comparaison qui puisse donner une idée de ce phénomène, est, à mon avis, celle-ci : supposez que vous vous trouviez, en hiver, au balcon d'une maison solitaire, située sur une colline, et qu'il se produise une tempête de neige, épaisse et serrée, que le vent emporte sans interruption au-dessus de votre tête. Seulement, au lieu de flocons blancs, figurez-vous des sauterelles brunes, scintillant au soleil, un bruissement incessant et un continue mouvement d'ondulation accompagné d'un bourdonnement aigu.

« Le bruit, les cris et les imprécations des indigènes montèrent jusqu'au paroxysme, car il s'agissait d'empêcher le nuage de s'abattre. La maison du résident se trouvait sur une colline postée en face de la nôtre, à environ sept cents mètres de distance. Les résidents possèdent des jardins potagers et de petites plantations qui sont toujours bien entretenus et auxquels on consacre beaucoup de temps et de peines. Il aurait fallu voir comme on se démenait à cet endroit quand les *Valalas* s'approchèrent ! — Tous les prisonniers — ils étaient une vingtaine — furent aussitôt tirés de leur cachot. On les arma de gourdins et de bâtons et on leur remit des bidons à pétrole vides. Ils se mirent immédiatement à faire un tel vacarme en frappant sur leurs instruments que l'on ne pouvait plus ni voir ni entendre. Ils exprimaient ainsi à la fois leur joie d'être sortis de leur prison et leur haine à l'égard des sauterelles. Rien ne pouvait ralentir leur ardeur. Et voyez le résultat ! Le gros de la troupe, qui avait heureusement abandonné notre village, se dirigeait en ligne droite vers les plantations du résident, quand le tapage éclata. Rien de plus curieux que de voir l'avant-garde de la colonne, qui s'avançait comme un épais nuage, s'arrêter tout à coup en entendant ce bruit infernal, puis, se redresser comme la tête d'un serpent et changer de direction. Les premiers rangs de la troupe n'eurent qu'un moment d'hésitation ; ils se détournèrent aussitôt : les jardins du résident étaient sauvés.

« La colonne se dirigea ensuite vers l'Est, par-dessus des marais et de petites plantations de riz, vers la mer. Là, elle dut faire halte. Les sauterelles ne restèrent cependant pas longtemps en suspens. La pointe extrême de la troupe se concentra encore une fois, comme une nuée d'orage vue à distance, puis, les insectes remorqués par le vent, se dirigèrent de nouveau vers l'intérieur dans la direction sud-ouest. Ils disparurent insensiblement à l'horizon.

« Cette nuée, que suivirent d'autres troupes venant de diverses directions, mit trois heures à s'écouler. En tenant compte de la vitesse avec laquelle les insectes volaient, on peut estimer la lon-

gueur de la colonne à douze kilomètres. La largeur pouvait en être d'un kilomètre au moins. Jusqu'au soir et même jusqu'au lendemain matin, on put apercevoir des sauterelles isolées. On les laissa aller en paix. On était trop heureux d'être débarrassé du gros de la troupe. Il arrive souvent que, par suite d'une saute de vent, la même nuée reparaisse peu de jours après. Ce ne fut heureusement pas le cas, cette fois. »

Bibliographie de Madagascar

Année 1905 (1)

REVUES

Bergès (Achille). — Les Chemins de Fer a Madagascar. In : *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences.* (session de Grenoble, 1904). Paris, 1905, pp. 235-247.

Bourgneuf (Louis). — Les Mines d'Or a Madagascar. Paris. *Journal des Chambres de Commerce.* 10 juillet 1905, pp. 226-228.

Clarac (Dr). — Les Maladies de l'Afrique : la Puce-Chique. Paris. *Revue coloniale*, septembre 1905, pp. 551-553.

Clerget (P.). — La Situation Economique de Madagascar. Paris, *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 15 oct. 1905.

Colcanap (Capit.). — Extrait d'une Notice Géologique et Paléontologique sur le Cercle d'Analalava, adressée à M. le Prof. Boule. Paris, *Bull. mens. d'Hist. Natur.*, 27 juin 1905. pp. 355-362, avec carte.

Condamy (capit.). — La Conquête du Menabé a Madagascar (1897-1900) (suite). Paris. *Le Spectateur militaire.* 15 août 1905. pp. 290-318; 1er octobre, pp. 17-43; 15 octobre, pp. 466-478 (*à suivre*).

Constantin et Gallaud. — 1° Note sur quelques Euphorbes nouvelles ou peu connues de la région du Sud-Est de Madagascar, rapportées par M. Geay ; 2° Tableau Synoptique des Euphorbes de Madagascar. Paris, *Bull. mens. d'Hist. Natur.*, 27 juin 1905. pp. 345-354.

Cultru (M). — Benowszky : Un Empereur de Madagascar au XVIIIe siècle (suite). Paris. *Revue coloniale*, août 1905, pp. 504-512; septembre 1905, pp. 565-576.

(1). Voir la *Revue* depuis le 10 mars 1905

Dechambre (*P.*). — NOTE SUR LE CROISEMENT DE LA RACE OVINE AFRICAINE A GROSSE QUEUE ET LA RACE BERRICHONNE A MADAGASCAR. Paris, 1905. *Comptes rendus de la 33e session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences* (Grenoble, 1904) pp. 1312-1315.

Depincé (*Ch.*). — L'ŒUVRE DU GÉNÉRAL GALLIENI A MADAGASCAR; NEUF ANS DE GOUVERNEMENT. Paris. *Revue Politique et Parlementaire*, 10 octobre 1905, pp. 172-180.

Driencourt. — SUR LA DÉTERMINATION PAR TRANSPORT DE TEMPS DES DIFFÉRENCES DE LONGITUDE A MADAGASCAR ET A LA RÉUNION. Paris, *Comptes rendus Académie des Sciences*, 1905, pp. 639-642.

Duchêne (*G.*). — NOTE SUR L'AFIAFY ET SON LANDIBÉ. *L'Agriculture pratique des pays chauds*, septembre 1905, pp. 259-264.

Fauchère. — CULTURE PRATIQUE DU CACAOYER ET PRÉPARATION DU CACAO (suite). Paris. *L'Agriculture pratique des pays chauds*, juillet, août, et septembre 1905.

Froidevaux (*Henri*). — LA QUESTION DE L'OR A MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE. Paris. *Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er septembre 1905, pp. 286-291.

Gallieni (*Général*). — LA SITUATION POLITIQUE A MADAGASCAR. Paris. *Le Mois Colonial et Maritime*, 10 septembre 1905, pp. 513-518.

Gravier (*Ch.*) — SUR UN NOUVEAU GENRE DE SYLLIDIEN ALLUANDELLA (NOV. GEN.) MADAGASCARIENSIS (NOV. SPEC.). Berne, *Comptes rendus du 6e Congrès international de Zoologie*, 1904, pp. 372-376, avec fig.

Groffier (*Valérien.*) — PAGES OUBLIÉES DE NOTRE ÉPOPÉE COLONIALE. (LE PATRIOTISME DES MISSIONNAIRES) (suite). Lyon. *Les Missions catholiques*, 8 septembre 1905, pp. 428-432,1 phot.; 15 septembre 1905, pp. 440-443, 1 phot.; 22 septembre pp. 453-456, 1 phot.

Jamin (*Ch.*). — LES RÉGIONS AURIFÈRES DE MADAGASCAR. Paris. *La Dépêche Coloniale*, 30 septembre 1905, pp. 225-232.

Jumelle (*Henri*). DEUX GOMMES-RÉSINES DE MADAGASCAR. Paris. *Annales Coloniales*, 1er octobre 1905, pp. 415-419.

Manès (*Louis*). — UN MARIAGE EN FITACONS. Paris. *A travers le monde*, 5 septembre 1905, pp. 535-538 (5 gravures).

Mantagna (*Pierre*). — LE POINT D'APPUI DE DIÉGO-SUAREZ. Paris. *La Ligue Maritime*, septembre 1905, pp. 5-6.

Neiret (*Dr*). — L'EAU DE BOISSON A MADAGASCAR. Paris. *La Vie Coloniale*, 1er octobre 1905. pp. 192-193.

Pali (*A.*). — LES MALGACHES ET LES TAHITIENS SONT FRÈRES DES FRANÇAIS. Paris. *Annales Coloniales*, 15 octobre 1905.
Comparaisons d'idiomes.

Pelleray (E.). — La Sériciculture Coloniale (suite). Paris. *Le Mois Colonial et Maritime*, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre 1905.

Pichot (R. P. Paul). — Au Pays des Antankares. Lyon. *Les Missions Catholiques*, 22, 29 septembre; 6, 13 et 20 octobre 1905, av. nomb. phot.

Quenza (Jean). — L'Ecole Malgache de Médecine a Tananarive. Paris. *Le Monde Illustré*, 2 septembre 1905, page 568 (5 gravures).

Rauville (H. de). — Un Typhon a Madagascar. Paris. *La France de demain*, 5 juillet 1905, pp. 456-458.

Rouvier (Gaston). — L'Œuvre du général Gallieni. Paris. *Le Monde Moderne*, septembre 1905. pp. 394-401.

Trouessart. — Megaladapis Edwardsi G. Grandidier, von Lorenz von Liburnau (article critique). Paris. *Revue de Paléozoologie*, octobre 1905. pp. 177-178.

— Recherches sur les Lemuriens disparus et en particulier sur ceux qui vivaient a Madagascar, par G. Grandidier (article critique). Paris. *Revue de Paléozoologie*, octobre 1905. pp. 173-177.

Xavier-Leclair (P.). — Les Gisements Aurifères de Madagascar. Paris. *Revue des Questions extérieures*, 7 octobre 1905.

— Même article dans les *Annales diplomatiques et consulaires*, 5 oct. 1905. pp. 57-58.

Anonymes

L'Action Coloniale. Paris, septembre. — La traction électrique et chemins de fer coloniaux pp. 926 — 934.

— Les Pourvois en Cassation a Madagascar.

L'Actualité Financière. Paris 25 août 1905. — L'Or a Madagascar. Prospections par des ingénieurs du Transvaal.

L'Africaine. Paris 15 août, 15 septembre 1905. — Madagascar : les Automobiles, p. 278.

— Les Femmes Malgaches, p. 293. 1 photo.

L'Afrique Minière. 5 octobre 1905. — L'Assemblée Générale du Syndicat Lyonnais d'exploration a Madagascar.
Rapport du Conseil d'Administration.

L'Agriculture pratique des Pays Chauds. Paris, juillet, août et septembre 1905. — La Sériciculture a Madagascar (suite).

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est. Nancy, octobre, 1905. — La Situation a Madagascar. Sur le chemin de fer, les douanes, les mines d'or et le coton.

Finance Coloniale. Paris, 9 septembre 1905. — LES MINES D'OR DE MADAGASCAR.

Même article dans le *Globe* du 24 août 1905, Paris.

Financier. Londres, 29 août 1905. — MADAGASCAR MINES : HOW RAND EXPERT WERE MISLED BY APPEARANCES.

Journal des Valeurs industrielles d'Assurances. Paris, 7 octobre 1905. — L'OR A MADAGASCAR : Les spéculations lyonnaises sur les mines malgaches.

Moniteur industriel. Paris, 2 septembre 1905. — DU COMMERCE A MADAGASCAR.

Le Petit Journal militaire maritime colonial. Paris, 20 avril 1905. — LES ADMINISTRATEURS INDIGÈNES A MADAGASCAR.

Revue de l'Enseignement. Paris, juin-juillet 1905. — UNE REVUE MALGACHE. Passages extraits de *Mpitari-Dalana*, revue fondée par l'Association des anciens élèves de l'École normale Le Myre de Vilers.

La Revue Mondiale. Paris, 10 octobre 1905. pp. 159-160. — L'ILE D'OR. De la production aurifère dans l'île depuis 1897.

Revue Suisse. Lausanne, octobre 1905. — Article sur le café de Madagascar.

La Vie coloniale. Paris, 1er septembre 1905. — NOTES PRATIQUES : MADAGASCAR : de quelques produits de la province de Majunga.

JOURNAUX

Andriamena. — 1895. A MADAGASCAR : SOUVENIRS D'UN SOLDAT D'AVANT-GARDE. Dieppe. *La Vigie*. 29 sept. 1905, 4, 13 et 20 octobre. (A suivre.)

Reproduction de l'étude parue dans la *Revue de Madagascar* en 1904.

Andrieu (J.). — A MADAGASCAR. Alger. *Journal Général*, sept. 1905.

Critique des résultats financiers obtenus à Madagascar.

A. P. — L'ELDORADO MALGACHE. Paris. *La Politique Coloniale*, 21 sept. 1905.

Etude sur les différentes richesses minières de l'Ile.

Aubertin (Emile). — L'ETAPE D'UN SOCIALISTE. Paris. L'*Aurore*, 14 octobre 1905.

A propos de la nomination de M. Augagneur, au gouvernement général de Madagascar.

Audebert (Paul). — LE COMMERCE DE LA PÊCHE A MADAGASCAR EN 1904. Paris. Le *Mouvement Industriel*, 20 sept. 1905.

Aubebert (Paul). — Les nouveaux droits de douanes a Madagascar sur les Produits de la Pêche. Paris. Le *Mouvement Industriel*, 4 octobre 1905.

Bailby (Léon). — Ceux qui se casent. Paris. *La Presse*, 19 octobre 1905.
Au sujet de la nomination de M. Augagneur.

Chastand (G.). — A Madagascar. Paris. *Le Signal*, 7 octobre 1905.

— Enquêtes sur nos Colonies : A Madagascar. Paris. *Le Signal*, 14 et 20 octobre 1905.

— Montbéliard. Le *Petit Montbéliardais*, 18 octobre 1905.

Danilo. — A Madagascar : La Situation. Lyon. *Dépêche de Lyon*, 16 septembre 1905.
Au sujet de la succession du général Gallieni.

Denais-Darnays (Joseph). — La Leçon de Madagascar. Rennes. *Ouest-Eclair*, septembre 1905.

Même article dans *Le Champenois* d'Epernay, 6 sept. 1905 et dans le *Havre-Eclair* du Havre, 15 sept. 1905.

Critique de l'état économique de la Colonie, au sujet de la candidature de M. Augagneur.

Destez (Eugène). — Le choix d'un Gouverneur Général. Paris. *Gil Blas*, 21 sept. 1905.

Article élogieux sur M. Augagneur.

De Visu. — En attendant un Gouverneur. Paris. *La Politique Coloniale*, 19 octobre 1905.

Critique de l'administration du général Gallieni.

Ernest-Charles (J.). — Gallieni. Paris. *Gil Blas*, 16 octobre 1905.
Considérations sur l'œuvre du général Gallieni à Madagascar.

Frollo (Jean). — Médecine Coloniale. Paris. *Le Petit Parisien*, 22 octobre 1905.

Des soins à prendre aux colonies, notamment à Madagascar, contre la piqûre des moustiques.

F. S. — Dans le Sud de Madagascar. Dinan. *L'Union Libérale*, 19 octobre 1905.
Note au sujet des troubles de Farafangana.

Garreau-Dombasle. — Madagascar. Paris. *Messager de Paris*, 2 octobre 1905.
Etude sur la situation économique de l'Ile d'après le rapport du Général Gallieni.

Harduin (H.). — Paris. *Le Matin*, 20 octobre 1905. Propos d'un Parisien
Article humoristique sur M. Augagneur.

Hixe. — MADAGASCAR. Port-Louis. *Le Radical*, 3 août 1905.

Au sujet d'un interview du général Gallieni sur les derniers troubles dans l'Ile.

Jacquey (Lieutenant-Colonel). — LE GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *L'Eclair* 21 octobre 1905.

Historique de la carrière coloniale du général.

Joppécourt. — L'OR A MADAGASCAR. Paris. *La Démocratie Commerciale*, 15 octobre 1905.

Critique sur les mines d'or malgaches.

Laforest (G.). — LA SITUATION A MADAGASCAR. Paris. *Bulletin des renseignements coloniaux*, août 1905.

Au sujet d'un article de M. Leroy-Beaulieu critiquant le régime douanier de Madagascar.

Leudet (M.) — LA DÉMISSION DU GÉNÉRAL GALLIENI. Paris. *Le Figaro*, 19 octobre 1905.

Eloge du Général.

Mager (Henri). — Note sur Madagascar, Paris. *La Politique Coloniale*, 22 octobre 1905.

Critique de l'état commercial de l'Ile.

Rakoto (Frantz). — NOUVELLES DE MADAGASCAR. Marseille. *Journal des Colonies*, 1er, 22 et 29 septembre 1905.

Rochefort (Henri). — LE SOCIALISME A MADAGASCAR. Paris. *L'Intransigeant*, 20 octobre 1905.

Au sujet de la nomination de M. Augagneur.

Roland (Louis). — CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE SUR MADAGASCAR. Calais. *L'Avenir de Calais*, 1er octobre 1905.

Compte-rendu d'une Conférence faite à Calais par M. l'abbé Ducroq.

Dr Roubinovitch. — LOCURAS CONTAGIOSAS. Barcelone. *Diario de Barcelona*, 10 octobre 1905.

Des maladies nerveuses, contagieuses à Madagascar.

Saignes (Lucien). — M. AUGAGNEUR ET MADAGASCAR. Paris. *Le Voltaire*, 22 septembre 1905.

Saint-Germain (Marcel). — COLONISATION PARASITAIRE. Paris. *La Dépêche Coloniale*, 27 septembre 1905.

Critique sur les entreprises agricoles aux colonies, sans capitaux suffisants.

V. A. L. — LA POPULATION. Constantinople. *The Levant Herald*, 12 octobre 1905.

Sur les familles nombreuses à Madagascar.

— L'ASSISTANCE JUDICIAIRE. Constantinople. *The Levant Herald*. octobre 1905.

Victor Meunier (Lucien). — A MADAGASCAR. Bordeaux, *La France*, 21 octobre 1905.
Critique de l'administration du général Gallieni.

Thai-Mia. — DEUX SŒURS. Saïgon, L'*Opinion*, 19 août 1905.
Parallèle entre Madagascar et l'Indo-Chine.

Tout-Paris. — BLOC-NOTES PARISIEN. REINE DÉCHUE. Paris, *Le Gaulois*, 28 sept. 1905.

Anonymes

Basler Nachrichten. Bâle, 16 sept. 1905. — DE LA DÉCOUVERTE DE PIERRES PRÉCIEUSES A MADAGASCAR.

La Cocarde. Paris, 11 sept. 1905. — L'OR A MADAGASCAR.
Sur le Syndicat Lyonnais.

La Dépêche coloniale. Paris, 3 sept. 1905. Le charbon et le fer à Madagascar. — 7 sept. Huit ans de Gouvernement à Madagascar. — 9 sept. Mouvement commercial des Colonies françaises à Madagascar. — 23 sept. L'Élevage du bœuf à Madagascar.

La Dépêche Tunisienne. Tunis, 28 août 1905. — L'ENSEIGNEMENT A MADAGASCAR.
Extrait du rapport du général Gallieni.

L'Écho des Mines. Paris, 28 août 1905. — L'ÉTAIN A MADAGASCAR.

— 5 oct. 1905. — L'OR A MADAGASCAR.

La Epoca. Madrid, 21 sept. 1905. — DINERO ESPANOL EN MADAGASCAR.
Découverte d'un trésor en monnaies espagnoles près de Tananarive.

La France Militaire. Paris, 29 oct. 1905. — L'ÉLEVAGE DU CHEVAL AUX COLONIES.

Le Globe. Paris, 5 sept. 1905. — LA FIÈVRE DE L'OR A MADAGASCAR.
Critique du règlement minier.

L'Indépendant. Semur, 18 octobre 1905. — A MADAGASCAR.
L'œuvre du successeur du général Gallieni. Critique de l'état économique actuel de la colonie.

L'Indo-Chine. Hanoï, 31 août 1905. — LETTRE DE MADAGASCAR.
Sur le budget de l'Ile.

L'Intransigeant. Paris, 23 septembre 1905. — LES TRAVAUX DE MADAGASCAR.
Quelques lignes sur l'état des routes nouvelles construites à Madagascar.

— 21 octobre 1905. — LES CAUSES D'UNE DÉMISSION.
Sur la démission du général Gallieni et son successeur.

Le Journal des Débats. Paris, 16 septembre 1905. — MADAGASCAR.
Au sujet des découvertes de pierres précieuses dans l'Ile.

Journal de Rouen. Rouen, 8 septembre 1905. — CULTURE DU COTON A MADAGASCAR.
Intéressants renseignements sur cette culture à la Grande-Terre.

Messager de Paris. Paris, 30 septembre 1905. — MARCHÉ DU SECOND PARQUET.
Au sujet de la réunion du Syndicat Lyonnais de Madagascar.

Le Phare d'Alexandrie. Alexandrie, 14 septembre 1905. — LE COTON A MADAGASCAR.
De l'intérêt de la culture du coton dans l'Ile.

La Presse. Paris, 15 septembre 1905. — LE PAYS DES PROVERBES (Esprit des Malgaches. Vérités simples et pensées profondes.)
Choix de proverbes malgaches.

Le Réveil de la Marne. Epernay, 6 septembre 1905. — MADAGASGAR.
Historique de la Grande Ile.

Le Siècle. Paris, 24 septembre 1905. LA SITUATION FINANCIÈRE DE MADAGASCAR.
Eloge de l'état financier de la Colonie.

Le Temps. Paris, 23 octobre 1905. — LE GÉNÉRAL GALLIENI.
L'œuvre militaire du général; considérations sur son administration.

BULLETIN DU COMITÉ

Avis. — *Nous prions instamment tous nos collègues de vouloir bien ne pas omettre de nous indiquer, le cas échéant, leurs changements d'adresse; le service de la* Revue *devient forcément irrégulier, sinon impossible, quand nous ignorons l'adresse exacte à laquelle nous devons le faire, et donne lieu à des réclamations qui sont peu justifiées. Nous serions particulièrement reconnaissants à nos collègues de Madagascar, qui rentrent en France ou qui retournent dans la Colonie après avoir passé quelque temps dans la métropole, de tenir compte de notre prière.*

OFFRES ET DEMANDES

5° Jeune homme, 27 ans, en cours d'études à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Forêts coloniales) et à l'Université de Nancy (Section de l'Enseignement colonial), parlant allemand, possédant connaissances techniques, pratiques et commerciales de l'exploitation forestière, désire s'entendre avec Compagnie ou Société ayant des concessions à mettre en valeur à Madagascar. Références premier ordre.

Ecrire au Comité de Madagascar.

7° Un des plus anciens colons de Madagascar, établi à Majunga, possédant 1000 hectares de pâturages avec pacage, etc., mettrait volontiers ces ressources à la disposition des commerçants en bétail. S'occuperait aussi, au besoin, de l'embarquement, etc.

8° Propriété de 4 hectares à vendre, sise dans la baie d'Antongil, province de Maroantsetra; 17.000 pieds de vanille, 1.500 caféiers

arabica, 200 jeunes cocotiers, 3.000 bananiers; deux cases malgaches; close par haie naturelle. Sur rivière navigable et accessible aux navires ne dépassant pas 60 tonneaux. Occasion exceptionnelle. Ecrire au Comité.

9° Un colon de Madagascar recherche un associé possédant un capital minimum de 30.000 fr. pour une affaire d'élevage. Renseignements au bureau du Comité.

10° Propriété à vendre située près d'Antalaha, province de Vohemar, 60 hectares en partie exploités. Vanille 16.000 pieds. Café arabica 16.000 pieds. Rapport cette année. Maison avec dépendances. Route de Vohemar à Maroantsetra. Rivière navigable avec pirogues, conduisant au port d'Antalaha. S'adresser au Comité.

12° M. F..., garçon restaurateur ayant servi dans les meilleurs restaurants de Paris, connaissant cuisine, désirerait place gérant ou maître d'hôtel à Madagascar.

19° Homme marié, 42 ans, ayant fait 4 ans service comme marin de l'Etat, possédant aptitudes pour gérer exploitations forestières et scieries à vapeur pour le débit des bois, ameublement, charpente, menuiserie, etc., désirerait trouver emploi à Madagascar. S'adresser au Comité.

20° Agriculteur, 31 ans, 3 diplômes agricoles (agriculture, laiterie, aviculture), excellentes références, ayant occupé emploi chef de culture à Madagascar (côte ouest) demande emploi analogue de surveillant aux colonies, de préférence à Madagascar. S'adresser à M. Alphonse Massin, à Fayl-Billot (Haute-Marne).

21° Deux jeunes gens (20 et 24 ans), bonne instruction, demandent emploi chez commerçant ou industriel à Madagascar; disposeront prochainement de quelques capitaux. — S'adresser au Comité.

25° Un de nos collègues habitant Madagascar, désirerait être mis en relations avec des maisons de commerce qui voudraient ouvrir des succursales dans la Grande Ile. — S'adresser anx bureaux du Comité.

PROSPECTEUR ayant pratiqué quinze ans dans l'Amérique du Sud, demande emploi dans concession aurifère à Madagascar. Bonnes références. Ecrire à M. David E. Headley, aux bons soins de M. J. R. Saint-Phillippie et Cie, à Cayenne (Guyane française).

A VENDRE. — VANILLERIE à proximité de Farafangana.
S'adresser à M. Jean Lecomte, 105, Cours Henri, à Lyon.

A VENDRE, pour cause de décès, CYRANO, sur l'Ivoloina (60 hectares environ), à 20 kilomètres de Tamatave, avec route carrossable et rivière navigable. Propriété crée par M. O. Bensch, président de la Chambre d'agriculture de Madagascar.

Maison d'habitation, dépendances importantes, magasins, cuisine, basse-cour, etc. Moulin Pilter distribuant l'eau dans la propriété. Outils et machines agricoles.

PLANTATIONS. — 1° Cacaoyers 4.920 pieds : s'échelonnent sur 3 années, ceux de la première entrant en rapport en 1905 (ont donné 1/2 tonne de cacao préparé au 1er juin 1905).

2° Cafés : 2.900 Libéria (5 ans) en rapport ; 250 cafés Stenophyla et Hybride Manès, de très belle venue.

3° Cocotiers : 428. Une centaine en rapport, les autres âgés de 3 et 4 ans. Très belle venue.

4° Bananiers : 9.987 ; donnant de 3 à 4.000 régimes.

5° Ananas Victoria : 9.897.

6° Vanillerie de 2.500 pieds, en rapport. Est fort belle.

7° 222 arbres fruitiers divers, en plein rapport ; letchis, orangers, mandariniers, manguiers, pommiers, pruniers, mangoustans, cerisiers du Brésil, avocatiers, etc.

Les letchis seuls donnent un revenu pendant le mois de décembre de 1.000 à 1.200 francs.

8° Colatiers, muscadiers, girofliers, ylang-ylang.

Pour les conditions de vente, s'adresser à M. Bensch, administrateur-adjoint à Majunga, ou aux bureaux du Comité.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ (fonds de commerce), Grand Hôtel de France, café-restaurant ; J. Bourgeac, propriétaire rue Guillain, en face le théâtre (Tananarive).

Établissement de 1er ordre, le mieux situé de la ville ; chambres meublées, bains et douches, installation complète. Affaire de grand avenir étant donné le développement considérable des terrains aurifères aux environs de Tananarive.

NOTA. — M. Bourgeac continuera à servir sa clientèle jusqu'à l'arrivée de son successeur, s'il y a lieu.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar
DIRECTEUR-GÉRANT : C. DELHORBE

4082. — G. de Malherbe, imprimeur 12, passage des Favorites, XV°

DANS L'ATTENTE

D'UNE

NOUVELLE LÉGISLATION

MINIÈRE

Du 3 juin 1905 au 21 novembre de la même année, notre colonie de Madagascar est restée sans législation minière. A cette suspension des mesures administratives a naturellement correspondu l'arrêt d'une activité naissante et d'exportations déjà croissantes, mais non pas un ralentissement de la spéculation. La spéculation a profité, comme on aurait dû s'y attendre, de la période d'incertitude et d'attente, pleine de rumeurs fâcheuses, de bruits contradictoires, d'espérances éphémères et d'alarmes prolongées.

Si les bonnes méthodes de puériculture nous prescrivent, pour nos enfants, l'habitude hygiénique d'une activité continue mais sans fatigue, sans à-coup, ni soubresaut, et des précautions qui écartent toute occasion d'oisiveté malsaine, tout danger de fièvre pernicieuse, il faut avouer que notre jeune colonie est une adolescente dont la croissance est bien mal surveillée!

Le ministère des Colonies a consacré un semestre presque entier à la revision du décret minier du 20 février 1902.

On pouvait donc à bon droit s'attendre à une œuvre approfondie et définitive.

Le décret de 1902 avait un caractère provisoire et sur plus d'un point on pouvait trouver bon de préciser et de dévelop-

per certaines dispositions prises un peu hâtivement, alors que la colonisation de la Grande Ile ne faisait que débuter encore.

On aurait pu, notamment, reviser les règles qui fixent trop sommairement les relations entre les mineurs et les cultivateurs, entre le colon industriel et le colon agriculteur, entre le concessionnaire du sous-sol ou le prospecteur pourvu d'un permis d'exploitation alluvionnaire et le propriétaire de la surface. Mais le nouveau décret ne fait que reproduire les principales dispositions de la législation antérieure. Son caractère, bien défini, est, comme nous le pressentions (1), purement et nettement fiscal.

Ce décret est manifestement incomplet et ne fait, en plus d'un endroit, que laisser au Gouverneur général de la Grande Ile le soin de rédiger et de faire paraître des arrêtés qui pourront d'ailleurs varier suivant l'humeur de ce haut fonctionnaire et la personne du concessionnaire en cause.

L'œuvre n'est donc pas approfondie, mais nous nous en consolerons en songeant qu'elle n'est pas non plus définitive, et qu'après une étude sérieuse de la situation et des besoins réels de Madagascar, le nouveau Gouverneur général prendra l'initiative de renoncer à quelques-uns des pouvoirs exhorbitants dont on l'investit et de proposer un remaniement nouveau de toute cette législation.

Nous avons cité, dans un précédent article, les diverses taxes qu'on pouvait appliquer à des mines d'or : taxe à la surface, taxe au produit brut, taxe au produit net. Le décret du 23 novembre les applique toutes, il ne nous fait grâce d'aucune. Je vous avais dit qu'il serait terriblement fiscal.

La taxe superficielle est fixée à 2 francs par hectare pour les gisements alluvionnaires, à 100 francs pour les gisements filoniens. La taxe sur le produit brut est de 5 p. 100 et s'applique également aux alluvions et aux filons. Une taxe sur le produit net dépassant 250.000 francs nous menace aussi, mais j'oppose à cette menace un front serein et un sourire stéréotypé qu'envieraient les premiers sujets de notre corps de ballet national : le jour où la Société dont je suis actionnaire recueillera un produit net supérieur à 250.000 francs, je

(1) Voir la *Revue de Madagascar* du 10 octobre 1905.

deviendrai actionnaire de deux sociétés, recueillant chacune un produit net légèrement supérieur à 125.000 francs, et voilà tout!

On peut remarquer, d'après des renseignements exposés dans mon précédent article, que la législation minière des Indes Néerlandaises et celle de la Colombie britannique présentent le cumul de la taxe à la surface et de la taxe au produit brut.

Mais si la taxe superficielle est élevée (environ 3 francs par hectare) dans la Colombie britannique, la taxe sur l'or extrait n'y est que de 2 fr. 50 pour 100; et si, aux Indes Néerlandaises, la taxe sur le produit brut est de 4 pour 100, la taxe à la surface y est insignifiante. A Madagascar, l'impôt frappe de toutes parts et frappe toujours fort.

Et puis, je regrette, vivement que le décret du 23 novembre ne dissipe pas, sur une question essentielle, l'ignorance profonde dont je souffre.

Je voudrais bien savoir comment on va définir à quelle surface s'appliquera la taxe superficielle qui vise l'exploitation d'un filon.

La surface du filon exploité varie d'une heure à l'autre à mesure que les travaux avancent. Et même à un moment donné je me demande comment on mesurera, pour la taxer, cette surface de l'exploitation souterraine.

Veut-on considérer la projection de ce filon exploité sur le sol? Le sol de Madagascar n'est pas un plan, il s'en faut de beaucoup. Et puis il pourrait y avoir des filons ennemis du fisc sinon de la fraude, qui se présenteraient perpendiculairement au sol, de sorte que la projection en serait réduite à une simple ligne de faible épaisseur. Je pensais que la taxe superficielle devait frapper non le gisement, alluvion ou filon, mais le permis d'exploitation. Il n'en est rien et mon esprit se débat dans les ténèbres. Qui me tirera du doute? Un arrêté du Gouverneur général peut-être. On nous en promet partout.

J'ai imaginé le cas d'un colon autorisé à exploiter plusieurs kilomètres carrés d'alluvion et découvrant sur cette superficie un filon de peu d'importance et d'étendue.... Il convient qu'on n'impose pas à l'ensemble de l'exploitation les taxes qui seraient applicables au filon seul.

Ce cas a été prévu par le décret nouveau : « Un arrêté du Gouverneur général pris en Conseil d'administration sur la proposition du chef du service des mines, fixe le caractère du gisement et, s'il y a lieu, la surface partielle à laquelle sera faite l'application de la taxe spéciale prévue pour les gisements filoniens. »

De sorte que le colon payera ce qu'il plaira au Gouverneur général !

Le Gouverneur général a d'ailleurs bien d'autres facultés : il peut fermer certaines régions à la recherche de l'or, soit pour une durée déterminée, soit *sine die*. Il peut ainsi non seulement interdire la délivrance de nouveaux permis, mais supprimer l'effet de permis, déjà existants.

Il peut d'ailleurs accorder des exonérations ou modérations de la taxe de 5 pour 100 sur le produit brut des exploitations.

Si, au cours du xxe siècle, le pouvoir personnel est banni de tous les pays du monde, il aura trouvé un refuge dans la Grande-Ile africaine.

Le Comité de Madagascar a interrogé, au sujet de la nouvelle législation minière, plusieurs personnes compétentes dont il serait bon, en haut lieu, de méditer les avis. Qu'on entende les cris de désappointement, de découragement et de détresse de ceux qui jadis ont fondé des espérances sur l'avenir des colonies françaises. Qu'on comprenne aussi les soupirs de soulagement, plus suggestifs encore, des colons résignés à tout, qui ont tout subi, que rien n'étonne plus et qui se félicitent d'un moindre mal parce qu'ils appréhendaient un désastre complet.

La satisfaction contenue de ceux-ci ne donne pas moins à réfléchir que les critiques de ceux-là.

Je crains seulement qu'on tienne trop peu compte des opinions émises par les colons.

Le colon est un être qui se sent attiré vers un pays lointain par le désir du lucre, et l'on sait que notre législation coloniale réprime sévèrement pareil appétit !

Et pourtant, sans l'espoir légitime d'un gain respectable, il n'y aura pas d'esprit d'initiative. Et c'est l'esprit d'initiative

qui devrait inspirer notre expansion coloniale trop souvent compromise par l'esprit d'aventure.

ROBERT DUMERAY.

L'Opinion des Intéressés

Nous avons pensé qu'il y avait quelque intérêt à recueillir, sur le nouveau décret minier et ses conséquences pour l'avenir de la Colonie, l'opinion de quelques personnes qui, par leur situation, se trouvaient à même de donner sur cette question capitale un avis autorisé.

Nous publions ces réponses dans l'ordre où elles nous sont parvenues, et nous en remerçions bien sincèrement les auteurs.

Ce que pense M. l'Ingénieur Levat

Vous m'avez demandé de vous faire connaître mon avis sur la nouvelle législation minière de Madagascar. Sa lecture a confirmé les craintes dont je faisais part à l'*Union Coloniale* dans sa réunion du 23 novembre dernier (communication relative à l'ensemble de nos législations minières aux colonies). La fiscalité excessive de ce nouveau décret minier ne fait que continuer, en l'accentuant, le régime dont tous les intéressés se plaignent à juste titre et qui est de nature à étouffer nos industries minières existantes ou à créer.

Mais je ne saurais m'élever avec trop d'énergie contre la double innovation de principe, très grave, qui se fait jour dans ce document et qui s'affirme nettement dans l'exposé des motifs.

L'autorité concédante (la Colonie dans l'espèce) nous est présentée, dit le texte, comme « propriétaire » ou tout au moins souveraine du domaine exploité. Le mot de propriétaire y est tempéré, il est vrai, par l'expression de souveraine qui lui fait suite, mais l'idée est facile à suivre dans le texte, car, un peu plus loin, le même exposé des motifs nous apprend que, en outre de la taxe superficielle et de la taxe de 5 0/0 sur

le poids brut récolté, nous aurons à payer une *participation :* je cite textuellement :

« Ces taxes ne peuvent d'ailleurs constituer l'unique charge des exploitations donnant des *bénéfices exceptionnels*; c'est pourquoi le décret prévoit une *participation* fixée à 5 pour 100 de l'excédant des bénéfices nets au delà d'un chiffre annuel de 250.000 francs. »

C'est donc bien la Colonie, *propriétaire du gisement*, qui en concède l'exploitation moyennant une participation dans les bénéfices, en sus des taxes fixes.

On croit rêver en voyant une rédaction pareille dans un document officiel. Jamais le Conseil des Mines n'aurait laissé passer l'énoncé d'un pareil principe. Il est de droit minier élémentaire en France que, avant sa concession, une mine est *res nullius* que nul ne peut exploiter et dont nul ne peut disposer, pas même le propriétaire du sol.

N'allez pas croire que ce soit là une querelle de mot. La suite nous prouvera, hélas à nos dépens, que la participation est chose élastique et qu'elle peut être augmentée si l'exploitant réalise des bénéfices par trop « exceptionnels ». Il y a d'ailleurs un précédent, que j'ai signalé l'autre jour, c'est celui du nickel en Nouvelle-Calédonie. Le ministre nous dit bien, en terminant que « les dispositions du décret *ont un caractère définitif* et paraissent concilier dans une mesure convenable les intérêts privés et ceux de la Colonie ».

Malheureusement, cette assurance ne se trouve que dans l'exposé des motifs, ce qui ne constitue nullement un engagement formel.

* * *

Le décret innove un principe des plus dangereux, qui, par ces temps de suspicion acharnée, va créer de graves ennuis si l'on applique les articles qui prévoient l'immixion du Gouverneur dans la recherche et dans l'exploitation des mines d'or dans la Colonie.

En ce qui concerne tout d'abord les recherches, il va y avoir trois genres de territoires où s'exécuteront les

recherches : le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer. En effet :

« ART. 6. — Le Gouverneur général peut, par arrêté pris en Conseil d'administration, *fermer certaines régions* à la recherche, soit pour une durée déterminée (c'est le Purgatoire), soit *sine die* (l'Enfer). Dans ce dernier cas, l'arrêté est soumis à la ratification du ministre des Colonies et *tous travaux de recherches sont interdits dans ces régions.* »

Ceux qui trouveront de l'or dans les territoires fermés temporairement attendront sous l'orme qu'il plaise à l'administration que l'interdiction soit levée, mais leurs droits de priorité seront respectés. Quant à ceux qui trouveront de l'or dans les territoires fermés *sine die*, ils sont dans l'enfer où, comme l'a dit le poète :

Lasciate ogni Speranza,

ils ne pourront même pas, ces malheureux, planter un poteau-signal, car :

ART. 10. — Aucun poteau-signal ne peut être placé dans une région fermée *sine die* à la recherche.

Comme ces terrains *tabou* ne seront certainement pas délimités d'une façon visible sur le sol, je conseille à mes collègues en prospection, s'ils ont la chance de trouver de l'or, de bien s'assurer au préalable qu'ils ne risquent pas, en faisant naïvement leur déclaration, de perdre le fruit de leur travail. On pourrait, en effet, leur apposer l'article 13 : « Les demandes de permis de recherche qui s'appliqueraient à des périmètres situés dans une région fermée *sine die* à la recherche sont nulles et non avenues de plein droit et il ne leur est donné aucune suite. »

Ils seraient, en effet, nettoyés comme des petits saint Jean, mais, par contre, leur tuyau pourrait être utilisé très facilement et sans peine, le jour où, le *sine die* ayant été levé, les petits dossiers étouffés dans des cartons verts prendraient instantanément de la valeur pour ceux qui seraient admis à y mettre le nez...

L'exposé des motifs ne nous donne pas la clef de ce mystère. On m'a dit que ces dispositifs inusités étaient destinés à empêcher la prospection dans des régions peu sûres de la

Colonie, où on craint de voir s'engager les prospecteurs hardis, risquant leur peau, qui, s'ils étaient assassinés, obligeraient le Gouvernement à tirer vengeance. J'avoue ne pas comprendre cette raison, si on la donne, car elle ne diminue en rien, au contraire, le droit primordial de l'inventeur, qui est le fondement de toutes les législations minières coloniales. La plupart des autres pays prévoient une prime : exemption de droits, faculté de se choisir le meilleur poste, etc., en faveur de l'inventeur d'une région aurifère précédemment inconnue. On est en train d'introduire une clause de ce genre, sur notre demande expresse, dans la législation minière guyanaise. A Madagascar, cette initiative sera punie.

J'ai idée que ces clauses draconiennes mises à la disposition du Gouverneur général lui paraîtront, à juste titre, dangereuses, décourageantes et ne seront jamais appliquées. Il eût été bien préférable de ne pas les introduire.

L'administration va être aussi dispensatrice d'autres bienfaits. L'article 24 dit, en effet, que « des exonérations ou modérations de la taxe de 5 pour 100 (sur la valeur des matières extraites au lieu d'extraction) pourront être accordées, par voie de détaxe, sur la demande des intéressés, par arrêtés du Gouverneur général en Conseil d'Administration; pour les exploitations de gisements filoniens qui, d'après justifications, n'auraient, en raison des dépenses occasionnées par les installations faites sur place, donné aucun produit net pendant l'année écoulée ». Suivant l'état d'esprit de ceux qui auront à appliquer les divers membres de phrase incidents de cette rédaction tourmentée, on pourra faire amortir les dépenses de premier établissement dans un délai très court et ne faire ressortir ainsi aucun bénéfice pendant plusieurs exercices, ou bien n'en admettre qu'une portion restreinte, si les postulants ne sont pas bien en cour. Vous voyez d'ici les conséquences. Les réclamations vont pleuvoir au Pavillon de Flore et les instituteurs qui tiennent à voir M. le ministre des Colonies sans attendre dans la salle des Pas-Perdus feront bien de se hâter : la liste d'audience va s'allonger encore.

Taxes de surface.— 2 francs par hectare et par an pour les alluvions constitue une charge écrasante pour la plupart des

petits exploitants alluvionnaires. Ce chiffre est absolument exagéré ; on en aura la preuve dès le début de l'application. Tous ceux qui ont vu de près l'exploitation alluvionnaire à la batée, système le plus généralement répandu dans l'Ile, savent qu'il faut de grands espaces pour réaliser un gain modéré.

Le Malgache travaille sur les chantiers, à son gré et à son heure. S'il entend parler d'une alluvion située dans le voisinage, qui paie mieux que la sienne, il y court, déserte le chantier, et laisse son patron en plan. Si ce dernier n'est pas protégé par un périmètre suffisant, il n'a plus qu'à plier bagage et à perdre ses frais avancés. C'est ce que nous allons voir se produire à très bref délai si on n'apporte pas d'adoucissement au décret. Malheureusement on ne paraît pas avoir prévu le cas.

La faveur de la détaxe est réservée aux seuls exploitants filoniens. Cependant les laveurs d'or ont bien aussi leur importance puisque la presque totalité de l'or actuellement produit par Madagascar n'a pas d'autre origine. Notez aussi que ces exploitants vont payer 5 pour 100 non pas sur du minerai aurifère tenant plus ou moins de métal précieux, mais bien 5 pour 100 sur de la poudre d'or, c'est-à-dire sur un produit fini, ayant une valeur non discutable. Toutes ces questions vont être laissées à l'appréciation du Gouverneur général : c'est une bien grande responsabilité qu'il doit assumer de ce chef.

Même incertitude en ce qui concerne la classification des gisements. Pour distinguer les gisements filoniens (100 francs par hectare) des alluvionnaires (2 francs par hectare), nous n'avons que la courte définition de l'article Ier :

« Sont considérés comme gisements filoniens les couches ou filons de quartz ou autre roche en place contenant de l'or ou autres métaux précieux ou pierres précieuses.

« Tous autres gisements sont considérés comme gisements alluvionnaires. »

Quid des conglomérats, comme ceux du Transwaal, qui ne sont pas de la roche en place ? *Quid* de la latérite, qui n'est pas en place non plus et qui est formée par des gneiss auri-

fères, qui, eux, rentrent dans la catégorie des filons. Où finit l'un, où commence l'autre ? Nous allons entrer dans des discussions d'ordre géologique dont nous ne sortirons jamais si on veut appliquer la définition à la lettre. Tout cela est bien inquiétant.

L'article 23, dans son dernier paragraphe, nous promet aussi des surprises périlleuses :

« Les bases de l'évaluation de cette taxe (5 pour 100 de la valeur des matières extraites au lieu d'extraction), seront déterminées chaque année par arrêté du Gouverneur général.

Que vaut une tonne de minerai de quartz aurifère contenant 1 once (31 grammes) d'or sur le lieu d'extraction, en forêt, à Madagascar ? Zéro, s'il faut l'exporter. C'est, au contraire, une teneur très satisfaisante si on la broie sur place.

Il faudra donc, contradictoirement, établir les frais de traitement pour les déduire de la valeur du minerai. Mais ces frais varieront considérablement suivant le coût de l'extraction, la nature du minerai, le mode de traitement, suivant que l'or sera ou non combiné à des minéraux rebelles, tellurures, etc. Il faudra, sous peine d'inégalités flagrantes, rendre des arrêtés pour chaque mine et ces arrêtés seront variables d'année en année ?

Aucune exploitation minière ne peut vivre sous un régime aussi précaire et, comme je le disais plus haut, le décret n'est viable que s'il est appliqué dans un esprit différent de sa lettre.

On sent, à la lecture de l'exposé des motifs, que le décret a été préparé sous l'empire d'une émotion causée par le « boom » du printemps dernier, annonçant dans la Colonie, des Eldorados à côté desquels pâlirait le Transvaal. On s'est emballé au ministère, sans se rendre compte que ces fluctuations sont inséparables des débuts de tout pays aurifère et qu'il ne faut leur accorder qu'une valeur relative. En réalité, Madagascar, comme tous les autres pays aurifères, aura besoin de beaucoup de capitaux pour développer ses richesses minières : on ne pouvait pas suivre une politique plus néfaste que celle adoptée, en les effrayant par des expressions malheureuses. Qu'est-ce que c'est que des *bénéfices exceptionnels* dont on nous parle ?

Où sont-ils, que j'y coure? Il semble que c'est au delà de 250.000 par an qu'on doit commencer à considérer le bénéfice comme exceptionnel, puisque c'est à ce chiffre que la pénalité commence. Mais tout dépend du capital engagé pour arriver à ce chiffre fatidique. S'il a fallu exposer 2.500.000 francs, ce qui n'est pas considérable quand il s'agit de monter pilons et cyanuration dans la brousse, avec tous les aléas du climat et de l'éloignement, c'est un bénéfice de 10 pour 100 qu'on considère comme exceptionnel. Mais toute personne raisonnable vous dira que c'est le minimum de ce qu'il faut payer aux actionnaires pour que l'affaire puisse être classée comme moyennement payante.

Si la mine demande une immobilisation supérieure à 2.500.000 francs ce sera bien pis, car elle sera obligée de donner à la Colonie 5 pour 100 de son bénéfice, même si elle ne distribue qu'un dividende infime. C'est fermer d'avance la porte aux grandes installations économiques et au traitement des minerais pauvres pour lesquels il faudrait construire de vastes usines de cyanuration. Ce sera le règne des petites affaires et de l'écrémage des meilleurs gîtes. Nous souffrons en Guyane, du même mal, dû aux mêmes causes et comme cette colonie est plus anciennement exploitée que Madagascar, on peut juger par ce qui s'y passe des résultats que je prédis. On ne peut exploiter en Guyane que les gisements très riches, en les écrémant, le reste est à l'abandon et l'industrie aurifère ne sort pas de la médiocrité, bien qu'il y ait dans cette colonie des gîtes reconnus et prouvés comme très payants. Voilà le résultat fatal auquel conduisent des mesures de ce genre.

J'ai donné, dans ma récente communication à l'*Union Coloniale*, des chiffres tirés des comptes rendus de sociétés guyanaises existantes, indiscutables par conséquent, qui démontrent qu'avec le système de l'impôt sur le produit brut, on travaille surtout pour la Colonie. Pour les sociétés les plus prospères de la Guyane, l'ensemble des impôts miniers payés par elles dépasse de beaucoup la totalité des dividendes qu'elles ont distribués : je vous laisse à penser ce qu'il en est des affaires moins avantageuses.

Il est réellement désolant de voir que l'évidence des faits n'ouvre pas les yeux de l'Administration et que, malgré nos réclamations, l'attitude vis-à-vis des exploitants courageux qui risquent leur argent, leur santé et leur vie dans les affaires minières coloniales, non seulement ne varie pas, mais qu'elle empire à chaque législation nouvelle.

En ce qui concerne Madagascar, je crois vous avoir clairement prouvé que tout dépendra de la façon dont notre nouveau Gouverneur général entendra l'application du décret du 23 novembre.

Je suis pour ma part, convaincu que s'il l'exécute à la lettre on sera, à très bref délai, obligé de changer cette législation, sous la pression unanime de l'opinion publique.

Je causais, ces jours derniers, de cette question de législation coloniale avec une personnalité des plus en vue du Corps des Mines, qui jouit d'une autorité méritée dans ce genre de questions.

« Pouvez-vous me dire, mon cher Levat, me dit-il avec son fin sourire, combien de fois on a changé la législation minière de la Nouvelle-Calédonie?

« Décrets des 13 septembre 1873, 22 juillet 1883, 15 octobre 1892, 24 juin 1893, 17 octobre 1896, 27 avril 1905, plus un dernier en enfantement au Conseil d'Etat, lui dis-je sans broncher.

« Très bien. Cela fait sept en vingt-huit ans, soit une moyenne de quatre ans par décret. Et pour Madagascar?

« Décrets des 17 juillet 1896, 20 février 1902 et enfin 22 novembre 1905.

« Elève Levat, je vous marque un zéro. Vous avez oublié le décret du 23 juin 1905 qui dit que tout est supprimé. Cela fait quatre en neuf ans, un tous les deux ans; la moyenne s'abaisse. Vous voyez donc que vous n'avez pas longtemps à attendre pour qu'on vous donne encore du neuf.

« Mais, lui dis-je épouvanté, à chaque fois on nous charge un peu plus : nous finirons par crever.

« On a raison, vous pouvez payer apparemment, puisque vous ne vous plaignez que timidement en tirailleurs isolés. Organisez-vous, on vous écoutera peut-être. »

Le conseil est bon. Il ne tient qu'à nous de le suivre.

D. LEVAT

Membre du Conseil supérieur des Colonies.

L'Opinion de M. Besson

Bien que la nouvelle réglementation minière, en ne s'appliquant qu'aux exploitations établies postérieurement à sa promulgation, offre l'inconvénient de constituer une troisième catégorie de concessions, elle nous paraît dans son ensemble assez satisfaisante et l'on ne peut regretter qu'une chose, c'est que le retard apporté à sa promulgation ait paralysé pendant plusieurs mois les initiatives qui s'étaient portées vers ces affaires.

On s'était ému à Madagascar du projet du Gouvernement concernant la taxe superficielle des exploitations filoniennes, taxe qui était exagérée, si on la calculait sur la surface totale des piquets. Les termes du décret nous rassurent : le droit de 100 francs ne sera appliqué que sur la surface des gisements filoniens proprement dits, le reste des exploitations étant taxé à 2 francs par hectare.

Il y a cependant un point du décret qui mérite des réserves, c'est la taxe de 5 pour 100 sur la partie du revenu des exploitations dépassant 250.000 francs.

Le principe de cette taxe est excellent, puisqu'il atteint seulement des exploitations donnant des résultats et constitue en quelque sorte un impôt sur le revenu, mais il consacre l'ingérence de l'administration dans la comptabilité des affaires minières, car nous ne supposons pas qu'on accepte sans les contrôler, les déclarations des exploitants.

Comme cette taxe pourrait donner lieu à des divergences de vues entre les sociétés et l'administration sur la question d'établissement des bénéfices, il sera nécessaire qu'un règlement très précis soit élaboré qui ne laisse rien à l'arbitraire, si l'on veut donner toute confiance aux capitaux qu'il est indispensable d'intéresser à ces affaires aurifères.

Ainsi, dans l'établissement des bénéfices, il est d'usage de

tenir compte d'un amortissement des frais de premier établissement et de matériel, amortissement dont le taux varie avec chaque société.

De ce fait, certaines exploitations très prudentes consacrent la totalité des premiers bénéfices à l'amortissement total de leur matériel et de leurs frais de premier établissement, tandis que d'autres ne font que des amortissements insignifiants.

Le règlement projeté devra donc déterminer d'une façon très précise les diverses éventualités qui devront se produire.

Nous nous demandons d'autre part si, pour une société, ce revenu de 250.000 francs s'appliquera à un seul piquet, ou à l'ensemble de ses exploitations.

Dans ce dernier cas, le décret projeté ne tendrait-il pas à rien moins qu'à engager les sociétés à créer autant de filiales qu'elles possèdent de piquets, de façon à ne pas atteindre le minimum de 250.000 francs?

Sous les réserves qui précèdent, nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle règlementation qui donne enfin une base certaine de la législation minière.

L. Besson.

Les Critiques de M. Thirion

Il faudrait de longues pages pour relever les erreurs de faits et d'expressions, ainsi que les appréciations que contient le Rapport du ministre qui précède ce décret; il en faudrait de plus longues encore pour discuter ce dernier qui semble ouvrir, plus larges que jamais, les portes au régime du *Bon plaisir* et qui viole le principe de non rétroactivité inscrit en tête de nos codes.

Malheureusement, une fois de plus, nous assistons à l'éclosion d'une mesure prise, — avec les meilleures intentions du monde, je le veux croire — sans les études préalables *sur place* et sans avoir interrogé ni consulté l'*immense majorité des intéressés*.

Il faut placer ce décret à côté de ceux qui ont pour objet de doubler les taxes de consommation sur les matières dont l'importation à Madagascar doublent ou triplent, alors que la

saine raison indiquerait de les diminuer dans la même proportion.

Toutes ces mesures sont des remèdes qu'on peut comparer au coup de fouet qu'on administre à une rosse haletante et poussive qui refuse d'avancer; elle fait un bond... et elle meurt!

THIRION.

Ce que dit M. Lignon

Le nouveau règlement minier aggrave sensiblement les charges supportées par les exploitations aurifères à Madagascar.

Sans contester qu'il y eût lieu, à l'heure présente, de modifier les règlements antérieurs et d'admettre le pouvoir concédant à une part raisonnable des profits retirés par les concessionnaires, il nous paraît que les taxes qui viennent d'être décrétées sont un peu prématurées et par suite exagérées.

La règlementation proprement dite est juste et nécessaire. Rien à dire non plus de la réduction à un kilomètre de rayon de l'unité du permis.

Cette réduction aura même l'avantage de rendre les bases de l'impôt plus exactes, si cet impôt ne porte que sur la partie *utile* du terrain concédé.

C'est là, à notre avis, le point essentiel du nouveau régime fiscal.

La taxe de deux francs par hectare pour les exploitations alluvionnaires sera supportable ou ruineuse et l'industrie nouvelle qui se prépare à Madagascar prendra un grand essor ou s'arrêtera vite, suivant que l'impôt s'appliquera à des surfaces réellement productives ou portera sur des périmètres globaux à richesse casuelle et hypothétique.

Qu'il s'agisse de filons ou d'alluvions, l'impôt et la matière imposable doivent demeurer en rapport direct et procéder, pour ainsi dire, d'un gîte commun.

S'il en est autrement, nous ne croyons pas que la grande majorité des exploitations actuelles puisse supporter les

nouvelles charges, ce qui serait contraire au but poursuivi.

Nous espérons, et nous avons même des raisons de croire que c'est ainsi que les taxes seront appliquées, bien que le décret du 23 novembre ne l'indique pas.

Mais cela ne nous empêche pas de trouver excessif le taux des impôts nouveaux et d'estimer qu'il eût été plus sage de les ajourner encore quelque temps, jusqu'à ce qu'il soit bien démontré que les prospecteurs et les exploitants sont en état de les supporter.

LIGNON.
Président de la Compagnie Commerciale
et Minière de Madagascar.

Les Appréciations de M. Buhan

Il est bien difficile de prévoir l'influence que le décret du 23 novembre est susceptible d'exercer sur l'avenir de l'industrie aurifère à Madagascar ; mais j'estime que les modifications apportées aux conditions de l'exploitation des alluvions ne sont pas sans présenter quelque danger, précisément parce qu'il n'est guère possible d'en calculer dès maintenant la portée.

Sans pouvoir, heureusement, prétendre d'une manière positive que les nouvelles charges imposées aux exploitants et les nouvelles difficultés de recrutement de la main-d'œuvre devant provenir de la réduction des périmètres soient de nature à arrêter l'essor minier de la Grande Ile, on peut trouver regrettable que les pouvoirs publics aient agi de manière à ce que cette question puisse se poser.

Un fait est certain : depuis trois ans, sous l'égide de la précédente réglementation, l'industrie aurifère avait suivi une marche très satisfaisante.

Quoi qu'on ait pud ire, la part de la colonie dans les résultats des exploitations était suffisante, puisqu'elle représentait, d'après une évaluation très modérée, un minimum de 25 0/0 du bénéfice net réalisé par l'industriel au prix d'un travail qui n'était exempt ni de périls ni de déboires.

Or les tentatives agricoles et industrielles faites à Madagascar n'ont pas eu de tels succès qu'il fût opportun de remettre en question la prospérité de la seule industrie qui

eût vraiment réussi et qui fit concevoir de sérieuses espérances.

En faisant suspendre brusquement, sans aucune mesure transitoire, la recherche de l'or au mois de juin dernier, sur des bruits de découvertes insuffisamment démontrées, et sans tenir compte d'intérêts respectables engagés sur la foi d'un règlement relativement récent, le gouvernement de la Métropole a fait preuve d'une impressionnabilité qui semblerait devoir être bannie de tout exercice du pouvoir souverain; il a contribué à l'entraînement de la spéculation qui devait croire bien fondées des nouvelles auxquelles ces mesures donnaient pour ainsi dire une consécration officielle, et il a rendu par suite plus profonde la chute d'illusions surexcitées, risquant ainsi de détourner des entreprises minières de Madagascar le courant actuel d'activités et de capitaux rendus désormais circonspects par la crainte de nouveaux mécomptes et par l'insécurité résultant de l'instabilité du droit minier de la Colonie!

Il eût fallu rassurer ces intérêts en détruisant avant tout cette dernière préoccupation et ramener la confiance dans l'esprit des prospecteurs en leur permettant de compter sur une certaine stabilité dans la législation. Le moyen n'était-il pas de revenir simplement au régime antérieur en ce qui concernait l'exploitation des alluvions aurifères et de limiter les modifications aux règles relatives à l'exploitation des gisements filoniens? Le temps écoulé entre les décrets de juin et novembre, s'il paraissait critiquable en raison de sa trop longue durée, avait du moins présenté l'avantage de donner au législateur tout le loisir de la réflexion et la faculté de constater le peu de consistance des causes qui avaient provoqué sa première intervention. La cause s'évanouissant, l'effet ne devait-il pas disparaître?

Il ne suffit pas que le rapport qui précède le décret du 23 novembre affirme le *caractère définitif* des nouvelles dispositions pour leur assurer le caractère de perpétuité et pour donner aux intéressés les garanties désirables. Si cette affirmation était prise au pied de la lettre et tenue pour certaine, elle n'en serait que plus dangereuse : elle créerait une sécurité illusoire.

Le législateur d'aujourd'hui ne saurait par de semblables déclarations lier celui de demain et, en fait, l'expérience a démontré l'inanité, dans des cas analogues, de pareilles prétentions.

Au lieu de paraître imposer à ses successeurs l'obligation vaine de ne pas céder dans l'avenir à un entraînement auquel lui-même n'avait pas résisté, le législateur n'eût-il pas agi d'une manière plus conforme aux intérêts de la Colonie, en restaurant un régime qui avait fait ses preuves? Il eût assuré les intérêts sans mettre de nouveau en question la prospérité de l'industrie aurifère à Madagascar.

EUGÈNE BUHAN.

De M. Henri Lorin dans la " Dépêche Coloniale "

Bien que la rigueur des projets d'abord admis par les pouvoirs publics, ait été adoucie, il serait excessif de prétendre que le nouveau décret soit franchement libéral. Mais pour l'apprécier justement, il faut comprendre la situation respective des colons prospecteurs et de l'administration à Madagascar même; la découverte de mines d'or a été, pour les uns comme pour l'autre, une aubaine inespérée, à l'instant précis où les constatations les plus impartiales venaient d'établir la pauvreté générale de l'Ile et la faible densité de sa population.

Depuis environ trois ans, on sait, en effet, que notre colonie se débat en pleine crise économique : les cultures coloniales, qui ont d'abord attiré des planteurs sur la côte orientale, sont des placements à longs termes, sujets à des risques considérables, et les marchés des denrées d'exportation ainsi produites sont restreints ou se développent lentement; le commerce des bœufs avec l'Afrique australe, qui est évidemment l'une des meilleures possibilités de Madagascar, a été lancé d'abord avec quelque imprudence, sans qu'on ait posé comme terme préalable et nécessaire la régénération de l'élevage; la cueillette du caoutchouc a pris une extension notable, mais là encore il faudrait s'inquiéter de ne pas sacrifier l'avenir au présent. Quant au commerce d'importation, l'introduction à Madagascar de notre régime

protecteur a bien éliminé la concurrence des cotonnades étrangères, mais la prime ainsi accordée à nos usines nationales a déterminé la constitution de stocks disproportionnés avec les besoins d'une population très grossière encore, de sorte que les prix dans l'intérieur de la zône protégée, se sont déprimés, et que plusieurs maisons furent acculées à la faillite. Après de vastes espoirs on en venait à la période des réalisations en déficit, c'est-à-dire des mécontentements et des récriminations.

Quand au gouvernement, il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent, pour achever l'outillage primaire de la colonie; nous avons, ici-même, défendu l'idée du chemin de fer de la côte malgache à Tananarive, sinon celle du tracé par l'Est; le moindre mérite du général Gallieni ne demeurera pas d'avoir tenu bon pour l'achèvement de cette ligne, malgré l'invraisemblable accumulation des difficultés techniques et des malechances atmosphériques; le chemin de fer est l'instrument nécessaire de la souveraineté militaire et économique de la France à Madagascar; il distribuera autour de la citadelle centrale de l'Ile, le riz de l'Emyrne, les bestiaux et aussi les auxiliaires indigènes dont la colonisation française ne peut se passer; il suppose, évidemment un grand effort de persistance, de même qu'il exprime un souci de prévoyance pour lequel on ne saurait trop louer ses premiers initiateurs. Au Congo belge, alors que le chemin de fer de Matadi au Stanley Pool n'atteignait pas encore, après trois ans écoulés, son trentième kilomètre, il y eut, parmi les plus ardents champions de l'entreprise, un instant de découragement; le point mort fut dépassé, pourtant, et l'on sait ce que vaut aujourd'hui ce chemin de fer achevé. Certes, il y aurait présomption à comparer Madagascar au Congo belge mais, ici comme là, force est bien d'avouer que la première tâche des pouvoirs directeurs était d'ouvrir un chemin de fer de pénétration.

Donc, à Madagascar, les colons se plaignaient, cependant que le gouvernement étendait et régularisait la perception des impôts: dans les années de la pacification tous avaient surtout remarqué la vigueur de sa méthode et y applaudissaient volontiers; on était devenu moins enthousiaste, lorsqu'était

apparue la nécessité de payer les frais de cette action, dans une colonie moins riche qu'on ne l'avait espéré d'abord. Mais voici qu'un cri joyeux s'élève : de l'or, de l'or!! On découvrit et l'on exploita tout d'abord des alluvions aurifères; des prospecteurs se signalèrent par d'heureuses trouvailles dans les provinces de Mananjary, de Beforona, de Fénérive, le long d'une bande qui précède vers l'Est les plateaux de l'Emyrne et correspondrait assez exactement au rideau forestier tendu devant ces bastions intérieurs. La législation minière fut alors complétée, la loi du 17 juillet 1896 fut précisée par le décret du 20 février 1902; sans insister sur les détails de ce dernier décret, rappelons qu'il imposait des charges modérées aux détenteurs des périmètres de recherches et de concessions, et qu'il ne faisait aucune distinction entre les Français et les étrangers. Sous ce régime, l'exportation de l'or s'est accrue rapidement : en 1903, elle montait à 1.910 kilogrammes, tandis qu'elle atteignait en 1904 environ 2.500 kilogrammes représentant une valeur supérieure à 7.500.000 francs; on calcule que, sur cette somme, 2.000 francs par kilogramme représentent les sommes réparties dans la colonie, même à titre de salaires, parmi les indigènes pour la presque totalité. Du chef des mines d'or, en droits sur les permis de recherches, les produits extraits et les taxes diverses, la colonie a encaissé en 1904 plus de 630.000 francs, contre moins de 418.000 en 1903.

Mais, si l'or alluvionnaire donnait déjà mieux que des espérances, un véritable *boom* fut déchaîné, fin 1904 et début de 1905, par la découverte de filons aurifères : la seule Société d'Anasaha, dans la région de Beanamdrambo, reconnut l'existence d'une masse filonienne de 400.000 tonnes de minerai riche; ailleurs, la proportion ne fut pas moins encourageante, si bien que, par tous les paquebot, arrivaient, du Transvaal notamment, ouvriers mineurs, ingénieurs, représentants de groupes capitalistes. Nous ne dirons rien ici des envolées de spéculation qui saluèrent ces nouveautés; les cours de certaines valeurs, à peine les études commencées, montèrent à des prix fous... pour retomber bientôt à des cours plus raisonnables. L'impression se répandit, à Madagascar, en France,

à l'étranger, que notre colonie recélait d'immenses richesses aurifères, et chacun de prétendre en « monnoyer » de son mieux la valeur. Le gouvernement français s'imagina qu'il avait, du coup, résolu le problème de l'outillage de Madagascar; bien mieux, il se trouva des esprits généreux autant que chimériques, pour réserver d'avance les milliards de l'or malgache à la dotation des retraites ouvrières en France, voire à l'extinction de notre dette publique! En France même l'erreur « étatiste » paralyse l'industrie minière, si bien que les capitalistes sérieux sont détournés vers des pays où l'on sait mieux ménager l'effort individuel; à Madagascar, la proie parut meilleure encore pour les faiseurs de systèmes, et le ministère des colonies, cédant à des suggestions maladroites, voulut imposer l'interdiction de toutes recherches ou exploitations d'or, et métaux précieux, « sur les terrains restant libres dans toute l'étendue de la colonie ».

Tel fut le texte d'un arrêté du gouverneur général, daté du 3 juin 1905 et dont nous croyons qu'il faut chercher les inspirations ailleurs qu'à Tananarive. Cet arrêté provoqua de telles et si unanimes protestations, qu'il fut partiellement rapporté par un décret du 23 juin; ce dernier « maintenait le droit de priorité que les explorations peuvent valoir aux prospecteurs par l'obtention ultérieure de permis de recherches » (quel style!!), mais ajournait, jusqu'à promulgation d'une législation nouvelle, tout règlement définitif. Le résultat, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, fut un arrêt marqué de l'industrie aurifère à Madagascar; les prospecteurs, les capitalistes, menacés d'une taxation prohibitive, suspendirent leurs travaux et leurs études; le seul mois d'août 1905 accuse sur les exportations d'or une diminution de 146 kilogrammes sur le même mois en 1904. L'Etat, pour avoir voulu bénéficier à l'excès de la découverte des filons, et corriger en sa faveur le décret de 1902, allait, c'est le cas de le dire, tuer la poule aux œufs d'or.

Après avoir beaucoup réfléchi, le décret du 24 novembre est un gage qui la laissera vivre, sauf à la plumer énergiquement; les gîtes filoniens paieront 100 francs par hectare au lieu de 200 d'abord annoncés; il sera perçu 5 pour cent sur

la valeur brute des produits extraits, et de plus 5 pour cent sur les bénéfices nets dépassant 250.000 francs par an. Le Gouverneur général en Conseil d'administration est autorisé à consentir, suivant les circonstances, des modérations ou exemptions de la taxe sur le produit brut. Le décret du 23 juin dernier est simplement abrogé. — Ces dispositions n'apparaissent modérées que si on les compare aux traitements draconiens qui avaient été d'abord proposés et discutés : à défaut d'un libéralisme très large, elles fixent du moins les conditions assurées à l'industrie minière, qui va pouvoir reprendre son équilibre. Les procédés d'application, dont le Gouverneur général demeure le maître (art. 3), ne seront pas, dans la pratique, moins importants que le décret lui-même ; souhaitons-les conformes aux intérêts d'avenir de notre colonie, que serviraient mal la défiance des Sociétés puissantes et l'abus administratif de la fiscalité.

HENRI LORIN.

L'Avis de M. Linol

Le rapport de M. Clémentel, qui précède à l'*Officiel* du 24 novembre la publication du décret, montre bien à quelles préoccupations équitables il a obéi en substituant au régime antérieur provisoire des dispositions plus en harmonie avec le développement que paraît avoir pris dans la Grande Ile, l'industrie aurifère. Le ministre a certainement voulu favoriser les recherches minières sans les accabler sous le poids de vexations administratives et de charges fiscales : on pouvait se demander si la raison déterminante de passer du provisoire au définitif étant la découverte ou du moins l'annonce de la découverte de gisements filioniens à exploitations fructueuses, il n'aurait pas mieux valu attendre la confirmation de ces découvertes sensationnelles de filons fabuleusement riches pour arrêter un règlement minier définitif, mais le ministre a cru, comme nous l'espérons tous, que la Grande Ile devant recéler des formations aurifères susceptibles d'être exploités en grand, il y avait lieu de codifier en quelque sorte les espérances, qui pussent devenir des réalités. Le but est

louable, et comme à l'examen des articles, le nouveau décret renferme d'excellentes dispositions pour l'essor de l'industrie aurifère à côté de quelques erreurs qu'il sera sans doute facile d'amender, on s'explique aisément le bon accueil qui lui a été fait dans les milieux intéressés.

L'article 1er qui modifie les articles 1, 2, 3, 6, 9, 10, 13, 14, 19, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ancien décret du 20 février 1902 nous paraît devoir appeler les observations suivantes :

La réduction (art. 9) à 1 kilomètre du rayon du périmètre de recherches à la superficie correspondant à un rayon de un kilomètre, suffisant amplement à un travail sérieux de recherches, ne nous paraît devoir soulever aucune objection.

L'article 10 prescrivant la pose d'un poteau signal, avec écriteau sur le sol d'une façon bien apparente, préalablement à l'envoi de la demande de permis, est excellent; on ne comprend guère cependant la limitation à 1 kilomètre de la distance séparant deux poteaux, chaque poteau devant être planté au centre du cercle de 1 kilomètre de rayon, la distance séparant 2 poteaux est donc au minimum de 2 kilomètres.

La réduction de 100 francs à 25 francs de droit de permis de recherches ne peut que favoriser et stimuler les recherches.

Une période de deux ans étant largement suffisante pour prospecter un territoire de rayon de 1 kilomètre, on aurait pu sans inconvénient réduire la prorogation du permis de recherches.

L'article 23 appelle spécialement l'attention : pour la taxe superficielle, il distingue sagement entre la superficie du gisement filonien proprement dit et celle des terrains avoisinants (analogue aux bewaantplatsen transwaliens). Dans ces conditions, la taxe superficielle de 100 francs pour la superficie filonienne n'est nullement exagérée. A noter toutefois que si le filon s'enfonce obliquement, la superficie soumise à la taxe est susceptible de s'augmenter, au fur et à mesure que les avancements, soit en galerie, en puits ou même en sondages, révéleraient en oblique la continuité du gisement, et c'est peut-être là éventuellement un point litigieux entre le permissionnaire et le fisc.

La taxe de 5 pour 100 de la valeur de l'extraction peut être

très lourde dans le cas d'une exploitation médiocre, et manger tout le bénéfice ou plus. C'est le danger de la taxe sur la production brute qui, poussant au surplus à la fraude, nécessite une inspection très minutieuse des livres d'extraction; la fraude est d'autant plus facile que l'or à raison de sa grande valeur sous un faible volume se dissimule aisément.

L'article suivant (14) admet bien des exonérations ou des modérations de cette taxe, mais laisse ainsi la porte ouverte à l'arbitraire administratif.

De plus, ces exonérations ou modérations ne sont accordées qu'en raison des dépenses occasionnées pour les installations faites sur place. Or, les exonérations ne peuvent dépendre que des conditions de l'exploitation, c'est-à-dire de la balance entre les dépenses et les produits, et non pas des dépenses du compte capital, qui n'a rien à voir avec l'exploitation.

La taxe porte aussi sur la *valeur* de l'extraction au lieu *d'extraction*. Dans les lieux où il n'y a aucun marché, le Gouverneur général, dit-on, arbitrera ; le procédé est critiquable.

Nous ne pouvons nous dissimuler que cette taxe est mauvaise dans son principe même. L'Etat ne peut raisonnablement participer qu'aux bénéfices. Son droit régalien est satisfait, en ce qui concerne la possession du sous-sol, du sol par la taxe superficielle. Pour le reste, il est un simple associé, qui ne prend pas part aux pertes, mais qui ne peut demander qu'une part des profits.

Le gouvernement boer, au temps de sa plus grande hostilité contre les Compagnies minières du Transvaal, avait imaginé une taxe sur le brut, mais ne la maintint que quelques semaines, sans jamais l'appliquer, et la remplaça par une taxe sur les profits.

La colonie anglaise du Transvaal agit de même, pas de taxe sur le brut, mais taxe de 10 pour 100 sur les bénéfices, après amortissement des installations, machines etc... ce qui revient pratiquement à 7 pour 100 du bénéfice déclaré.

La taxe de 5 pour 100 sur les produits nets, après 250.000 francs, nous parait mal définie. Quelles raisons justifient cette limite? Ne vaudrait-il pas mieux dire : sur le net après amortissement de toutes les installations? Motif excel-

lent pour que les exploitants procèdent aux amortissements nécessaires, sans que le trésor y perde rien, au contraire.

Tout ceci revient à dire qu'à notre avis, l'Etat eût mieux fait d'abandonner la taxe du brut et de rehausser à 7 1/2 ou 10 pour 100 la taxe du profit net, après amortissement.

Les délais déterminés par l'article 25 nous paraissent longs, particulièrement les dix mois prévus pour la production des documents relatifs à la taxe du net. La comptabilité d'une exploitation aurifère devant être d'une extrême simplicité, le délai de dix mois est gênant pour l'établissement des bilans de sociétés.

L'article 2 détermine dans de bonnes conditions de transition la situation des titulaires des permis de recherches antérieurs au nouveau décret.

Le ministre des Colonies a témoigné dans la rédaction du nouveau décret d'un louable esprit de modération fiscale. La pratique démontrera sans doute les inconvénients de la taxe brute, mais si les modifications nouvelles qui y seront apportées sont introduites avec l'esprit qui a animé l'auteur du décret, nous en concluerons que l'avenir de l'industrie aurifère de Madagascar n'en peut être qu'améliorée, et nous devons féliciter le ministre d'avoir résisté à la tentation de faire peser trop lourdement sur les futures exploitations le poids des espérances que le Gouvernement général précédent avait conçues peut-être un peu hâtivement au sujet des gisements filoniens.

Le nouveau règlement minier ne gêne nullement les recherches et les espérances des prospecteurs : le jour où une exploitation industrielle sérieuse s'installera dans l'Ile, elle ne sera pas menacée d'un traitement inique. L'immigration des colons et l'afflux des capitaux répondront-ils aux intentions du ministre et à la bonne volonté du nouveau Gouverneur général ? Nous l'espérons pour l'avenir de notre colonie, si les recherches filoniennes actuellement à l'étude aboutissent enfin à des découvertes sérieuses, et non simplement à des mirages de prospecteurs et des emballements de spéculateurs.

A. LINOL.

" La Quinzaine Coloniale "

Le gouvernement vient enfin de promulguer le décret qui fixe le nouveau régime minier de Madagascar. Il lui a fallu cinq mois pour arriver à ce résultat, cinq mois pendant lesquels l'essor de l'industrie aurifère dans la Grande Ile a été presque complètement interrompu, cinq mois d'incertitude pour les personnes et pour les capitaux engagés dans les entreprises minières. Que cette longue attente ait porté un sérieux dommage à de nombreux intérêts particuliers, qu'elle ait entraîné des pertes pécuniaires importantes pour certains, sans parler du trouble qu'elle a apporté dans la vie économique générale et dans les finances de la colonie, l'administration ne songe même pas à s'en excuser. Cela fait partie des détails sans importance auxquels sa sollicitude ne saurait s'abaisser : *de minimis non curat prætor*. Les mérites du décret sorti de cette laborieuse gestation compensent-ils au moins le préjudice causé, du fait de celle-ci, aux Sociétés et aux particuliers qui, pendant toute cette période, se sont demandé chaque matin, avec une légitime inquiétude, à quelle sauce ils allaient être mangés ? Il suffit, pour se convaincre qu'il y aurait, de leur part, un excès d'optimisme ou de résignation à se déclarer pleinement satisfaits, de jeter un coup d'œil sur les dispositions fiscales de la nouvelle réglementation. Les gîtes filoniens paieront 100 fr. par hectare ; les exploitations alluvionnaires paieront 2 francs ; il sera, en outre, perçu cinq pour cent sur la valeur brute des produits extraits ; enfin, la colonie prélèvera 5 pour 100 sur les bénéfices net des entreprises minières lorsque ces bénéfices dépasseront 750.000 fr. par an. Evidemment, lorsqu'on compare ces exigences à celles dont l'industrie minière avait pu se croire un instant menacée, on est tenté de les trouver modérées. Toutefois, ce n'est là qu'une modération relative, très relative. La redevance de cent francs par hectare sur les gîtes filoniens grèvera lourdement les exploitations. Celle de deux francs par hectare, sur les exploitations alluvionnaires, insignifiante en apparence, aboutit, en fait, à rendre inaccessible aux petits mineurs, peu fortunés, ce genre d'exploita-

tion, qui n'est possible à Madagascar qu'avec des superficies très étendues. Quant au droit de 5 0/0 sur le produit brut, il représente plus de 10 0/0 sur le net ; or, dans aucun pays aurifère, l'État n'opère un prélèvement aussi élevé.

Le Gouverneur général pourra, il est vrai, par décision rendue en Conseil d'administration, accorder des exemptions ou des modérations de la taxe de 5 0/0 sur la produit brut. C'est là, en apparence, une disposition libérale. Mais, d'abord, qu'est-ce qu'on entend par le produit brut, en matière d'exploitations filoniennes. Est-ce le minerai, à sa sortie de la mine, avant le passage au pilon et toutes les opérations destinées à en extraire l'or qu'il contient? Si oui, autant dire qu'on ne percevra aucune taxe ; car ce minerai, pour être transporté à la côte, coûterait plus que ne vaut l'or qu'il renferme. Et puis, à vrai dire, nous nous méfions un peu d'un libéralisme qui ressemble, à s'y méprendre, à un pouvoir discrétionnaire, et dans lequel, en tous cas, l'arbitraire entre à forte dose. On aurait voulu mettre aux mains de l'administration un moyen sûr de mater les oppositions et de récompenser les bons vouloirs qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Nous sommes convaincus que le nouveau Gouverneur général de Madagascar ne fera de la faculté qui lui est donnée qu'un usage droit, honnête et juste. On n'empêchera pas, néanmoins, la suspicion de s'y attacher et les inégalités de traitement qui pourront résulter de cette faculté d'être mises au compte de la faveur ou d'un parti-pris d'hostilité. Mieux eût valu pour tout le monde une taxe moins élevée à laquelle tout le monde eût été uniformément soumis.

Quand au prélèvement supplémentaire de 5 0/0 sur les bénéfices nets au-dessus de 250.000 francs, c'est, très vraisemblablement, une concession faite à l'esprit de malveillance qui règne dans certains milieux contre les entreprises qui « gagnent trop d'argent ». Les rédacteurs du décret n'ont pas pris garde qu'un bénéfice, même net, n'avait rien d'absolu, qu'il est, comme disent les mathématiciens, en fonction du capital employé. Là où une entreprise réalisant 250.000 francs de bénéfices nets, pourra être considérée comme très prospère, parce qu'elle n'aura nécessité qu'un capital d'un million, telle autre

avec le même chiffre de bénéfices, ne sera que médiocre, ou même tout à fait mauvaise, si le capital à rémunérer atteint cinq millions, et si le bénéfice de 250.000 francs qu'elle encaisse une année n'est qu'une bonne chance accidentelle succédant à plusieurs années de perte.

Ce qui, on le voit, caractérise la réglementation nouvelle, c'est le manque de sens pratique. Ce n'est pas, du reste, un défaut qui lui soit particulier. On peut dire, d'une façon générale, que l'administration, trop habituée à vivre dans l'absolu et à se payer de formules, ignore les réalités. Et non seulement elle les ignore mais elle tient, systématiquement, à les ignorer. Elle aurait pu, ayant à fixer le régime minier de Madagascar, appeler en consultation les spécialistes, les hommes mêlés aux affaires minières. Il n'en manque pas qui se seraient fait un devoir de répondre à son appel, de la faire bénéficier des conseils d'une expérience acquise au contact des choses, d'appeler son attention sur les inconvénients de telle disposition, inconnue dans les autres pays, de lui signaler, au contraire, les avantages de telle autre appliquée ailleurs. De cette collaboration serait sortie une œuvre non pas parfaite à coup sûr, mais du moins mieux adaptée à son but qui est, qui devrait être, de concilier l'intérêt public et les intérêts particuliers, les prétensions légitimes de l'Etat et les droits non moins respectables de ceux dont l'initiative et l'effort sont la condition nécessaire de la fortune et de la prospérité générale. Mais l'administration n'a confiance qu'en elle-même et en ses propres lumières; d'où cette manie de restrictions et ces abus de fiscalité qui n'ont même pas l'excuse de servir les intérêts du Trésor et qui, le plus souvent, tournent contre eux. On voit qu'à cet égard le décret sur le régime minier de Madagascar n'échappe pas à la règle. Assurément l'industrie minière pourra vivre sous ce régime. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'une législation plus libérale eût été plus profitable, non pas seulement à cette industrie, mais aux finances de la colonie elle-même. Ce qui nous rassure, c'est qu'avant qu'il soit longtemps, le législateur sera obligé, bon gré mal gré, d'intervenir, pour à nouveau remédier aux incohérences et aux impossibilités pratiques de la réglementation nouvelle.

LA QUESTION

DES

ENFANTS MÉTIS

Nous interrompons aujourd'hui la suite de la si intéressante étude consacrée par notre collègue M. Jully à l'Exposition de Hanoï, pour extraire de son chapitre sur la Cochinchine en cours de publication dans la *Revue* les observations que lui a suggéré la question si délicate et si complexe des enfants métis. Nous estimons que les idées développées par M. Jully à cet égard gagneront à ne pas se trouver englobées dans son travail général sur Hanoï et nous les présentons à nos lecteurs en un article distinct et complet.

Je tiens d'autant plus à revenir sur la question des enfants métis qu'elle commence à prendre de l'acuité à Tananarive ; j'ai donc la conscience que mon devoir est de mettre en garde notre jeune colonie contre les dangers que l'expérience a signalés en Cochinchine, car j'ai la conviction que les données du problème sont les mêmes ici que là-bas et que l'évolution produira les mêmes conséquences.

Il existe à Saïgon une Société qui depuis plusieurs années poursuit généreusement son œuvre *de relèvement* en accordant aux jeunes métis abandonnés des bourses d'enseignement qui permettent de les placer dans les grands établissements d'instruction de Saïgon. Or, j'ai reproduit dans la première partie de mon rapport sur l'Exposition de Hanoï les conversations que j'avais eues soit avec le Chef du service de l'Enseignement, soit avec le frère directeur de l'Institution Taberd. Le premier, qui fut vice-président de la Société, a démissionné, convaincu, par l'expérience du danger que pré-

sentait cette demi-instruction ; le second, tout en reconnaissant que la Société donne son maximum d'efforts, constate que l'instruction terminée, l'enfant reste abandonné à lui-même et ne peut faire qu'un déclassé.

Le résultat est patent et le directeur de l'enseignement me disait textuellement : « Les services n'en veulent plus : ils peuplent la correctionnelle et vont dans les campagnes exploiter l'Annamite. » Le Directeur de l'Institution Taberd m'avouait d'autre part : « Les Travaux Publics et le service du Cadastre nous prenaient autrefois des métis, mais maintenant il y a réaction en sens contraire : je dois reconnaître du reste qu'une fois placés ils se conduisent mal : c'est un danger pour l'avenir. » Cette constatation, le comité de la Société des Métis, composé d'hommes initiés au pays, intelligents et actifs, ne fut pas long à la relever. Justement ému de la situation, persuadé que le système employé jusque-là était mauvais, et préoccupé d'en trouver un autre, le Comité de la *Société de protection des métis abandonnés* adressa, en septembre 1901, à M. Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine, une lettre publiée le 6 février 1903 par le *Courrier Saïgonnais*, dont voici les extraits principaux : « Il y a déjà près d'un an, Monsieur le Gouverneur général, la Société de protection des métis avait songé à solliciter de votre bienveillance une mission d'un de ses membres à Java, pour y étudier d'une facon complète l'assistance des métis abandonnés établie depuis longtemps par le Gouvernement Néerlandais et qui a produit des résultats remarquablement heureux... Dans un seul but d'économie nous réduisons aujourd'hui notre desideratum à une simple demande de renseignements que nous vous prions, Monsieur le Gouverneur général, de vouloir bien adresser au Consul de France à Batavia, au sujet des métis des possessions néerlandaises... Voici d'ailleurs un questionnaire que nous avons préparé. »

Ce questionnaire, nous allons en reproduire quelques extraits en insérant également les réponses qui furent données aux diverses demandes par M. de Coutouly, notre consul de Batavia. Ce travail très complet, que la place ne me permet malheureusement pas de reproduire *in extenso*, est remar-

quablement étudié; c'est une mise au point de la question, supérieure à toutes les discussions.

« 1° *A partir de quel âge les enfants métis non reconnus sont-ils recueillis par l'administration?*

« Réponse. — L'administration indo-néerlandaise n'a pas à recueillir les enfants métis non reconnus, pas plus que les enfants reconnus nés d'un blanc et d'une blanche, ni que les enfants non reconnus nés de métis, ni aucun enfant non reconnu. Mais il existe des institutions de bienveillance où l'on recueille *les enfants délaissés de tout âge qui, d'après la loi, sont européens ou réputés tels*, et plusieurs de ces établissements reçoivent des subsides de l'administration coloniale.

« Que les enfants assistés soient orphelins de père ou de mère ou simplement abandonnés, qu'ils soient ou non légitimes, qu'ils soient reconnus ou non, qu'ils soient de pure et authentique race blanche ou demi-sang du premier degré, autrement dit métis (on dirait mulâtres aux Antilles) ou castisse, ce qui équivaut à terceron, ou pastisse ce qui équivaut à quarteron, et ainsi de suite, *peu importe*. Sont en effet Néerlandais, aux yeux de la loi :

« 1° L'enfant légitime, légitimé ou reconnu, d'un père possédant le statut personnel néerlandais;

« 2° L'enfant légitime d'un Néerlandais mort trois cents jours avant la naissance;

« 3° L'enfant naturel reconnu seulement par sa mère, si la mère possédait le statut personnel néerlandais au moment de la naissance;

« 4° L'enfant naturel qui n'a été reconnu ni par l'un ni par l'autre de ses auteurs, s'il est né aux Indes Néerlandaises.

« 5° Tout enfant d'un régnicole, de l'un ou de l'autre sexe, c'est-à-dire d'une personne domiciliée depuis dix-huit mois dans le royaume ou dans ses possessions extérieures, si ce régnicole s'est lui-même issu d'une mère domiciliée dans le pays, sauf preuve éventuelle d'une autre nationalité.

« 6° Tout enfant trouvé ou abandonné, jusqu'à preuve de sa filiation. (Loi du 12 décembre 1892, articles 1 et 2.)

« Dans ces conditions, *les métis non reconnus par le père ni par la mère sont Hollandais de plein droit*, alors même que

notoirement aucun de leurs auteurs n'aurait possédé le statut personnel hollandais; pareillement tout métis de filiation inconnue, et dans ce cas *l'indice extérieur du mélange des sangs crée la présomption favorable.*

« Mais peu importe aussi que l'enfant délaissé, blanc, métis ou hybride à quelque autre puissance, possède ou non la nationalité hollandaise. Reconnu par un étranger, enfant légitime d'étranger, il peut avoir été abandonné; dans ce cas aucun établissement de bienveillance ne lui fermera ses portes pourvu qu'il soit d'extraction européenne à un degré quelconque. Il est en effet de principe aux Indes Néerlandaises que chacune des deux grandes classes sociales en présence, indigènes et assimilés, européens et assimilés, est responsable de ses pauvres, de ses malades et de ses infirmes, de ses orphelins ou enfants sans tuteurs naturels, destitués de toute protection.

« L'assistance publique incombe pour les indigènes aux communes, aux *dessas* et pour leurs assimilés, Chinois, Arabes, Maures ou autres Orientaux, aux communautés spéciales que ces étrangers forment sous des chefs à eux, appelés suivant l'importance numérique du groupe : majors, capitaines, lieutenants ou simplement *kopalas*. De ce côté-là donc, l'administration hollandaise est libre de toute charge et la charité européenne, de toute obligation. Le Gouvernement donne néanmoins aux indigènes et assimilés une assistance médicale gratuite dans ses hôpitaux; il distribue des secours de temps en temps aux populations nécessiteuses. Mais pour ce qui est du reste, il se contente de tenir la main à l'observation des règlements sur la mendicité et à celle des coutumes qui régissent la solidarité communaliste.

« Quant aux Européens et assimilés, faute d'organisation municipale, l'assistance publique s'exerce : 1° par l'entremise de comités de bienfaisance, administrativement constitués et dotés d'un casuel (droit de 1 pour 1.000 sur le produit des ventes publiques et des loteries); 2° moyennant un certain nombre d'institutions charitables, ecclésiastiques ou laïques, fondées par des particuliers, mais dont plusieurs sont aidées par le Gouvernement et qui toutes sont assujetties à son contrôle; 3° par l'activité de diverses sociétés philanthropiques.

« La classe dite européenne, aux Indes Néerlandaises, ne compte d'ailleurs qu'un petit nombre de véritables Européens, fonctionnaires, officiers, soldats, marins, planteurs, commerçants. Elle embrasse tous les Européens de droit, par définition légale, c'est-à-dire notamment tous les produits du croisement de la race européenne avec d'autres, et il y a, en outre, les assimilés, c'est-à-dire :

« 1° Tous les chrétiens de n'importe quelle race.

« 2° Les Japonais. — Ces catégories n'en font qu'une dans les statistiques officielles. Le dernier recensement effectué en 1895 constatait l'existence d'environ 51.000 Européens, dont 29.000 du sexe masculin, dans l'île de Java, et de 12.000 dans le reste de l'archipel : mais de ces 63.000 individus, combien auraient pu établir la pureté de leur race? Fort peu. Combien dans les veines desquels, simples assimilés, ne coulait pas une seule goutte de sang européen? Beaucoup.

« On voit par ces explications sur quelle large base repose l'assistance aux métis. *Il ne s'agit pas seulement de métis ni surtout de métis assistés comme tels. La loi ne connaît pas de métis.* Elle distingue dans une classe légalement qualifiée d'Européenne, physiologiquement hétérogène au plus haut point, des enfants légitimes naturels reconnus, naturels non reconnus, trouvés. Et, bien entendu, l'élément composite de cette classe, c'est-à-dire l'immense majorité, ne verrait pas donner une consécration publique, *ni, à plus forte raison, officielle,* a des sous-distinctions fondées sur le dosage des sangs, car ce serait marquer des échelons, dont chacun en définitive laisserait une distance entre l'aryen sans mélange et ses hybrides asiatiques. Le mot même de métis détonnerait dans une société issue en grande partie de métis, un peu comme le mot corde serait déplacé dans la maison d'un pendu. Théoriquement, il n'existe aux Indes Néerlandaises en dehors des indigènes et de leurs assimilés, que des Européens et assimilés, les uns et les autres plus ou moins blancs, jaunis ou brunis par le hâle des tropiques... »

2° *Le gouvernement a-t-il créé un établissement spécial pour les métis ? Si oui, le même établissement est-il consacré aux*

garçons et aux filles dans des bâtiments séparés ou un établissement spécial existe-t-il pour les garçons? Composition du personnel dirigeant.

« Non, pour les métis indiqués ci-dessus, il aurait fallu instituer, en dehors de la classe dite Européenne, une caste que la législation ignore et du même coup un privilège blessant... »

C'est sur cette phrase que nous nous arrêterons, car elle résume nettement l'argumentation ci-dessus et en est le corollaire précis. Or, légalement aux termes de la loi française, comme suivant les coutumes néerlandaises, le métis n'existe pas.

Pratiquement, quel est le Français sensé qui oserait, en présence du mélange des sangs, consécration inéluctable de notre long passé colonial, poser le principe d'une distinction de race dans nos anciennes colonies? L'abolition de l'esclavage d'une part, le suffrage universel de l'autre, ont fait table rase des préjugés de couleur, et pourrait-il en être autrement? Quelle est la statistique officielle qui, au xxe siècle, irait chercher une ou des dénominations spéciales pour les sangs mêlés à différents degrés existant dans les 175.000 habitants de la Réunion, dans les 190.000 habitants de la Martinique, dans les 185.000 de la Guadeloupe, etc... où la proportion de l'élément blanc est de 7 pour cent à peu près? Les mots de tierceron, de quarteron ne sauraient même plus être prononcés dans ces colonies comme en France, car ils éveillent des idées d'antan intimement liées à celle de l'esclavage. Seul, le mot généralisé de métis subsiste encore en Europe, mais comme terme anthropologique destiné à venir en aide aux recherches ethnographiques. Quant à nos jeunes colonies, sous le prétexte que le nombre de ces sangs mêlés ne représente pas, comme dans les anciennes, les 90 centièmes de la population totale, avons-nous le droit d'établir une caste à part, hors la loi? Si, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de discuter ici, nous estimons ne pouvoir reconnaître comme citoyens français la totalité des indigènes de ces jeunes colonies au lendemain de leur con-

quête; si nous voulons garder en tutelle pendant une ou deux générations, ces esprits frustes pour nous permettre de les façonner par l'instruction et l'éducation afin de les mettre en état de réceptivité pour nos idées généreuses et libérales; si, pour préciser en une seule phrase nos scrupules, nous ne les jugeons pas encore aptes à élire leurs représentants, avons-nous le droit, moralement et légalement, de créer parmi eux une caste et même une race distincte à laquelle nous ne donnerons pas de droits supérieurs à ceux de la race indigène et que nous placerons dans une situation inférieure par rapport à la nôtre? Non, absolument non, car ce serait, à Madagascar en particulier, un crime contre la loi et contre la morale. Contre la loi française d'abord, qui n'admet que des sujets français et des Français, contre la loi malgache à laquelle, de droit, l'enfant non reconnu reste soumis et qui veut que cet enfant suive la condition de la mère, contre la morale enfin, puisque nous apporterions ainsi dans la famille indigène un élément de dissociation que j'établirai.

Il n'existe donc, il ne doit exister de métis dans aucune de nos possessions, pas plus que dans les Indes Néerlandaises. Dans les anciennes colonies, nous ne trouvons que des Français et des étrangers, Européens, Africains ou Asiatiques; dans les nouvelles, nous sommes en présence de trois éléments : le français, les indigènes sujets français et les étrangers. Quant aux enfants nous ne pouvons les classer dans ces éléments respectifs que comme suit : chez les Européens, deux catégories, enfants légitimes et enfants reconnus; chez les indigènes, une seule catégorie, les enfants légitimes, la loi malgache étant muette au sujet des autres. Je sais qu'on objectera qu'aux termes de la loi française, actuellement, l'enfant né de père français et de mère indigène, s'il n'est pas reconnu par le père au moment de la naissance, conserve jusqu'à sa majorité la nationalité de la mère, malgré la reconnaissance ultérieure et formelle du père. Mais c'est là une anomalie momentanée, un oubli légal, en désaccord si complet avec les dispositions mêmes de la loi de 1896, libérale pour les enfants reconnus, que le moment est proche où nos législateurs mis en présence du fait par le nombre, l'anéantiront

En donnant son nom à l'enfant, résolument et délibérément, le père lui donne plus que sa nationalité : il lui transmet l'héritage de réputation et d'honneur qu'il a reçu de ses parents. N'est-ce pas la meilleure garantie donnée par lui à la patrie qu'il élèvera sa lignée, instruira l'enfant de manière à le mettre en état de conserver intact ce patrimoine? Aussi est-ce avec confiance que les pères coloniaux doivent attendre du gouvernement cette sanction légale de leurs efforts, tout en affirmant publiquement leurs justes revendications. Recourir au subterfuge de la naturalisation serait porter atteinte à la dignité et au prestige du citoyen français qui ne doit pas avoir besoin, pour conférer aux enfants reconnus par lui comme siens, les mêmes droits que ceux à lui transmis par son père, de recourir à une loi faite exclusivement pour les étrangers.

Jusqu'à ce que cette anomalie légale soit corrigée, l'enfant reconnu portant un nom français et élevé comme tel, reste Français de par la volonté du père chef de famille en France.

Comment dès lors, en présence d'éléments distincts nettement classés, a-t-on pu concevoir l'idée anormale d'un troisième élément indéfini, les sang-mêlés, auquel doit être donnée une éducation spéciale, et à quelle catégorie des sang-mêlés doit s'appliquer cette éducation? Est-ce à l'enfant reconnu? Mais si le père est vivant, personne autre que lui n'a le droit de s'occuper de l'enfant et jamais ce père ne consentira à lui faire donner l'instruction et l'éducation dans un établissement placé sous une pareille étiquette, qui entraîne par sa situation anormale, hors race, le mélange de l'élément français et de l'élément indigène. Si le père est mort, c'est à sa famille directe que ce droit vient échoir et les objections ci-dessus, celle-ci les fera au même titre que le père ; dans le cas peu probable où elle refuserait de s'occuper de l'enfant, la société rejettera-t-elle parmi les indigènes celui-ci, né de père français, portant un nom français et ayant reçu une éducation française? Un orphelinat européen peut seul alors recevoir l'abandonné et empêcher son retour à l'indigène. Cette institution charitable, qui rendrait tant de services dans nos colonies aux enfants légitimes ou reconnus des fonctionnaires

et des colons morts à la tâche, est encore à créer chez nous! — Nous verrons comment le problème est résolu dans les Indes Néerlandaises. Donc, de toutes façons, les sociétés de protection des métis n'ont rien à faire avec l'enfant reconnu!

Est-ce au contraire de l'enfant non reconnu, qui de droit et de fait reste indigène, qu'elles peuvent prétendre s'occuper? Oui : mais alors quel régime lui appliqueront-elles?

Tandis que la Société de Cochinchine, après ses longues années d'expériences malheureuses, en est arrivée à la sélection complète assurée par une éducation à part, pour tout enfant *présumé de sang européen*, solution radicale et logique aboutissant à la naturalisation, la Société de Tananarive estimant, fort justement d'ailleurs, que cette naturalisation presque obligatoire offre des dangers, prétend employer un moyen terme, c'est-à-dire laisser l'enfant aux parents indigènes en ne le prenant qu'un certain nombre d'heures par jour employées à son éducation et à son instruction. Cette éducation, qui doit devenir professionnelle, c'est entendu, doit néanmoins dès le début être plus parfaite et plus complète que celle donnée aux indigènes, puisqu'elle s'adresse à des êtres supposés supérieurs à ceux-ci par atavisme paternel. Le danger saute aux yeux : il est accusé par l'honorable président de la Société lui-même dans la phrase suivante : « L'enfant en rentrant dans sa famille le soir, peut y garder les liens naturels d'affection qui doivent le rallier aux siens. N'avons nous pas souvent sous les yeux, des familles dans lesquelles se succèdent successivement *des enfants de sang purement indigène et d'autres métisses*? A-t-on songé à l'état dans lequel se trouveront plus tard ces frères et ces sœurs, si leur éducation a été totalement dissemblable? »

Mais le voilà précisement le mal, je serais tenté de dire avoué! Il est en effet nettement accentué par cet adverbe qualificatif : *totalement*, précédant le mot dissemblable. Pourront-elles en effet être semblables, ces deux éducations données aux enfants d'une même famille, alors que la société qui assure l'une d'elles a le désir et le but de faire celle-ci différente de l'autre, ne serait-ce que « par les habitudes de propreté et d'hygiène qu'ensuite l'enfant ira propager par

l'exemple »? Est-il possible qu'à la rentrée quotidienne dans la famille de cet enfant mieux élevé, plus soigné, mieux habillé peut-être (les distributions d'effets sont là pour y pourvoir), les frères, les indigènes ne conçoivent pas un sentiment d'envie d'abord, de haine ensuite, alors que le *privilégié* devra lui-même éprouver pour les autres, de la commisération d'abord, et du mépris ensuite?

Le dilemme est inéluctable : ou l'enfant reçoit à l'école de la Société une éducation et une instruction différentes de celles des indigènes et alors son déclassement est forcément produit, ou bien l'éducation est la même que dans les écoles officielles d'indigènes, et dans ce cas celle de la Société n'a plus de raison d'être. Le danger est si bien pressenti par les membres du Comité eux-mêmes que leur déclaration pose le principe de réduire au minimum cette éducation séparative ; c'est une école maternelle seulement que la Société patronne. Plus tard (dès qu'il aura pris sans doute ces habitudes de propreté et d'hygiène) « l'enfant sera renvoyé dans les écoles officielles en contact avec ses frères et sœurs ». On redoute donc de l'en séparer longtemps, mais comme il faut une raison d'être à la Société « l'enfant recevra journellement les conseils de son ancienne directrice, au moment où, sous sa surveillance, il viendra à l'école maternelle *ou son annexe* prendre ses repas et faire ses devoirs ». Ce n'est plus déjà seulement l'école maternelle; une annexe est prévue pour achever de diriger les idées de l'enfant hors du milieu dans lequel il est appelé à vivre, mais où, par scrupule et crainte du déracinement complet, on le renvoie chaque soir.

Je ne veux pas étudier les conseils que le directeur ou la directrice (peut-être les deux, il le faudra quand les garçons auront une douzaine d'années) pourra donner à ses pupilles : je suis sûr qu'ils seront droits et sains, de tendances réellement françaises, puisqu'ils seront donnés par un Français. J'ai même la conviction que leur résultat sera de préparer ces enfants, sinon tous, les meilleurs du moins, à être des Français, puisque « le comité d'administration se propose de soutenir de son influence morale les demandes de naturalisation formulées, *de veiller à ce qu'elles ne restent pas lettre morte, tout*

cela lorsque leur enquête personnelle leur aura prouvé que leur protégé mérite la faveur qu'il sollicite ».

C'est encore un aveu avec restriction : la Société de Tananarive a compris que les restrictions étaient nécessaires pour différencier son programme : 1° au lieu de donner à l'enfant une instruction continue, c'est-à-dire primaire, puis primaire supérieure ou professionnelle comme en Indo-Chine, elle lui en donne d'abord une « maternelle » puis une professionnelle. 2° Au lieu de le maintenir pensionnaire dans un établissement d'enseignement comme en Cochinchine, elle le renvoie le soir dans sa famille, mais exerce dans le jour son influence corrective. 3° Au lieu de demander la naturalisation pour tous les enfants, reconnus par un tribunal pour Européens comme la Société de Saïgon, elle la demande seulement pour ses pupilles ou les plus méritants de ses pupilles.

Quant au point de départ et au résultat final, malgré les restrictions, il est le même : 1° soustraire l'enfant à l'influence indigène en essayant d'en faire un Français : un seul adverbe est ajouté à chaque proposition par la Société de Tananarive : *partiellement*. Dans ces conditions je ne saisis entre ces deux sociétés qu'une différence, celle de l'âge et de l'expérience. La Société de Saïgon voit ce qu'elle a fait, celle de Tananarive voit ce qu'elle veut faire ; la première a des pupilles majeurs, ceux de la deuxième sont encore enfants. Je n'étonnerai donc personne en disant que la Société de Saïgon, je le sais, a traversé les mêmes phases que celle de Tananarive. Si elle aboutit aujourd'hui à la solution radicale qu'elle propose, c'est qu'elle s'est mise résolument en face de ses efforts et de la consultation reçue de Batavia. Le problème alors s'est posé nettement devant elle avec ses deux solutions précises qui justement ne comportent pas de restrictions : le sang mêlé non reconnu doit être ou Français ou indigène. Accepter la seconde solution c'était refuser à la Société toute raison d'être ; le Gouvernement consacrant des sommes considérables aux établissements destinés à élever et instruire ceux-ci. Restait donc seule la première solution : il faut féliciter M. Paris d'avoir eu le courage de l'indiquer : il en a senti le danger puisqu'il suppose dans la naturalisation l'intervention d'un tribunal.

Il ne m'appartient pas de discuter ici, le point délicat, pour Madagascar, de cette naturalisation que le gouvernement, à juste titre, semble vouloir accorder difficilement : je constate seulement qu'elle est contraire dans ses résultats à l'idée qui a dirigé la France, c'est-à-dire l'opinion publique personnifiée en ses représentants le jour où a été posé le principe que les indigènes dans nos colonies seraient sujets français et non Français. Pourquoi dès lors créer des exceptions dans la masse, exciter des jalousies et des haines, provoquer nettement la mise à part d'individus qui tout en étant restés dans le milieu indigène, seront autorisés, légalement mais non socialement, à rentrer dans le nôtre? N'est-ce pas hâter la formation rapide, infiniment plus rapide, de ce clan dont on redoute les revendications, partout où il constitue la majorité, après avoir reçu la grande naturalisation, celle de 1848? Il semble donc que là non plus il ne doit pas y avoir de moyen terme et qu'on ne saurait accorder à l'individu ce qu'on refuse en masse à ses congénères!

Il est par suite indiscutable pour moi que les sociétés de protection des enfants métis constituent un véritable danger, parce que leur but même est de transformer les sangs mêlés en déclassés parmi les leurs, ou naturalisés sans nom et sans famille. J'ai la ferme conviction que cet élément disparate est de nature à nuire à nos relations avec l'indigène et à compromettre le succès de notre colonisation. J'estime que c'est à ces societés qu'incombera la responsabilité d'avoir hâté l'éclosion de cette question « des métis » qui ne se serait posée qu'après une longue période de temps, pas avant peut-être que la grande naturalisation ait été donnée en masse à ces indigènes. Au contraire, on a constitué ce clan dont la Cochinchine et Madagascar auront certainement à souffrir dans l'avenir, au lieu de laisser la race subir son évolution naturelle par métissages successifs. Madagascar en particulier offre en effet ce remarquable exemple d'une population dans laquelle des immigrations nombreuses ont introduit des éléments nouveaux et qui, grâce à ces ferments, s'est lentement développée pour prendre dans l'île une place prépondérante : je veux parler des Hovas.

Il est évident que le dernier métissage, qui est la conséquence de notre installation dans l'Imerina, doit améliorer encore cette race. Mais si la première amélioration a été le résultat de plusieurs centaines d'années, la seconde avait besoin pour s'accomplir de plusieurs générations capables de diffuser le résultat dans la généralité de la population. C'est à ce prix seul que l'unité pouvait être acquise : c'est dans ces conditions que celle de la France a été constituée, bien que six ou sept races les plus variées aient coopéré à son peuplement : le résultat y fut, selon l'heureuse expression de M. Zaborowski « une chaîne ininterrompue dont l'enchevêtrement nous donne l'illusion d'une complète unité spécifique ». C'est un des anneaux de cette chaîne qu'on prétend briser dans nos colonies, au mépris des lois naturelles.

Il eût été si facile cependant de ne laisser subsister que ces deux catégories légales, Français et indigènes. Les enfants reconnus seraient devenus par l'éducation, l'instruction et la dotation paternelle, des Français ayant nom et famille : les enfants non reconnus eussent pris place dans la famille indigène sans que leur couleur (celle des habitants de Tananarive comprend déjà toutes les teintes) ait pu susciter des jalousies ou des remarques : mais il fallait donner satisfaction aux Français « qui pour des raisons personnelles désirent rester inconnus et veulent toutefois assurer anonymement à une époque donnée des secours à leurs fils ou à leurs filles ». Voilà le véritable but, voilà un des motifs, sinon le principal, pour lequel ont été créées les Sociétés des Métis : remplacer par une *protection collective et anonyme*, celle que le père ne tient pas ou ne veut pas donner à son enfant.

Je laisse volontairement de côté le cas où le père ne veut pas et je ne retiens que celui où il ne peut pas, soit légalement soit moralement, reconnaître l'enfant. On voit semblable chose en France et l'annonce ci-dessous en est une preuve : « En Maine-et-Loire, *ménage, parfaite honorabilité, élèverait enfant caché, même adopterait.* Références premier ordre, discrétion absolue. — Bureau du Journal n° 6321. Saint-Etienne. » J'ai eu personnellement un ami qui se trouvait dans une situation semblable, sans famille : il en a souffert toute sa vie : le père

aussi sans doute, car pris de remords il le reconnut quelques jours avant de mourir! Et cependant mon ami était Français et avait reçu largement une éducation et une instruction françaises. Qu'arrivera-t-il du sang mêlé qui n'étant élevé ni à l'indigène ni à la française, est exposé à se trouver un jour en présence de deux familles, la vraie et la fausse?

Je plains sincèrement les pères qui seront appelés à subir le contre-coup de pareilles situations : il est regrettable qu'ils n'aient pas suivi l'exemple de ceux, et ils sont nombreux, qui ayant eu des enfants à Tananarive et n'ayant pu les reconnaître, les ont laissés à la mère indigène en leur assurant pour l'avenir des propriétés immatriculées, la maison et la rizière, celle-ci capable de le nourrir, celle-là susceptible de leur assurer des revenus.

Prévoyants et conscients, ils ont compris que toute tentative, si légère soit-elle, faite par eux pour soustraire l'enfant à son milieu, entraînerait forcément son déclassement, que ce déclassement, même partiel, compromettrait le bonheur de l'enfant tandis que celui-ci, élevé et doté à l'indigène, réussirait parmi ses congénères. Une objection se pose évidemment : y a-t-il dans la mère indigène une moralité suffisante pour garantir au donateur que la maison et la rizière ne seront pas avant la majorité de l'enfant, vendues, hypothéquées, etc.? J'estime, en effet, que la garantie présentée par la mère est médiocre et je reconnais le besoin d'une Société qui garantisse les droits de l'enfant en pareil cas. Mais je prétends que du moment où il s'agit de dons anonymes, les *Sociétés de Métis* amenées soit à mettre l'indigène en possession de ces biens lors de sa majorité, soit à lui verser mensuellement ou annuellement jusqu'à celle-ci, une dotation quelconque, commettent une demi-dénonciation : le but cherché par le père anonyme est donc incomplètement atteint.

Nous voici amenés par les faits à constater une nouvelle lacune dans nos œuvres charitables: la première visait les enfants reconnus, Français de nom et de fait, qui, à la mort du père, peuvent être répudiés dans la famille de celui-ci; la seconde vise les enfants non reconnus, indigènes par suite, dont l'auteur qui ne peut être le père devant la société, désire

cependant assurer l'existence dans l'avenir. Une société ayant pouvoir civil, peut seule assurer dans le premier cas la tutelle des Français abandonnés et dans le second, celle des indigènes. Mais une pareille Société dont le titre doit exclure tout parti pris, ne doit porter qu'une dénomination générale et une seule lui convient : *La Société de protection de l'enfance*. Voilà l'institution charitable et libérale qui manque à nos colonies, celle qui sans distinction de races et de castes, sans parti pris moral ou politique, peut présenter toutes les garanties cherchées, celle qui n'ayant pas de vues spécialement éducatrices n'interviendra que pour protéger l'enfant français privé de son soutien légal ou l'enfant indigène aux mains d'une mère indigne. Cette œuvre n'a-t-elle pas encore une autre raison d'être dans un pays où notre conquête, suivie immédiatement de la libération des esclaves, a si profondément déséquilibré la société en la mettant brusquement aux prises avec les obligations de l'impôt et les besoins de la vie, deux choses que le Malgache ignorait il y a dix ans? Mais cette tourbe de « botos » dont l'âge varie entre six et douze ans, qui encombrent les rues aux environs des magasins en quête d'un paquet à porter ou qui se louent aux cuisiniers comme aides, n'est-elle pas destinée à devenir la pire engeance, une pépinière de voleurs pour l'avenir? Saïgon et Hanoï en ont fait l'expérience : elle est commencée à Tananarive. Contre ce danger menaçant, une Société, par des mesures préventives, pourra exercer son influence préventive plus efficacement que les maisons de correction, suspectes à juste titre, car elles sont souvent en même temps des maisons de détention.

Et les secours à donner aux femmes indigènes en couches ou à leurs nourrissons? Ceux plus nombreux encore à assurer aux enfants à peine vêtus qui végètent dans la saleté et la maladie? Evidemment par la bienfaisante initiative du général Gallieni l'assistance publique doit s'occuper des premiers; grâce à l'excellente bonté de sa femme la misère physiologique des seconds est partiellement secourue; enfin les efforts charitables du docteur Villette ont assuré le fonctionnement d'une maternité! Mais que deviendront ces tentatives généreuses, forcément localisées, si elles ne sont soutenues et

coordonnées par un groupement composé de gens installés dans le pays, intéressés au développement de l'indigène, animés d'idées généreuses et libérales et prêts à coopérer par leur argent et par leur influence aux initiatives privées?

Oui, l'enfance a besoin d'être protégée à Madagascar, plus peut-être qu'elle ne l'est en Europe où cependant la question est aujourd'hui si sincèrement étudiée! Voilà le champ dans lequel peuvent s'exercer utilement les bonnes volontés en quête de bien à faire ; qu'elles se groupent et qu'elles agissent. Ce groupement, en outre des devoirs de tutelle dont son organisation légale et financière devra permettre l'accomplissement, aura pour conséquence inéluctablement la création de deux orphelinats, l'un français et l'autre indigène; dans le premier, ainsi que je l'indiquais plus haut, seront recueillis les enfants légitimes ou reconnus dans les cas déjà relevés; dans le second seront placés les orphelins ou enfants indigènes moralement ou de fait abandonnés.

Les établissements du premier genre relevés en détail dans le rapport du consul de Batavia sont très nombreux aux Indes Néerlandaises et plusieurs sont subventionnés par « le Gouvernement lui-même ». « Il y a lieu de placer au premier rang, dit M. de Catouly, les œuvres subventionnées par le Gouvernement indo-néerlandais en considération d'un certain nombre de bourses qu'il s'y réserve. *Ni l'état civil plus ou moins régulier d'un enfant, ni le titre de l'alliage qu'il représente au point de vue physiologique* n'ont rien à voir dans l'attribution de ces bourses. Mais d'une part le département de la guerre élève des enfants de troupes gratuitement lorsque ceux-ci sont fils de militaires et il trouve avantage à les placer durant quelques années dans les établissements en question; de l'autre, le département de la Justice par *les weeskamers ou chambres des orphelins, pourvoit à la curatelle des orphelins sans tuteurs*, ce qui fait de lui un client tout indiqué des asiles pour l'enfance. »

Il ne s'agit là, bien entendu, que d'enfants légitimes ou reconnus, c'est-à-dire hollandais, M. de Cotouly ayant pris soin de nous dire que l'assistance publique incombe pour les indigènes aux communes, aux *dessas*. Or les orphelinats

subventionnés sont au nombre de 5, recevant en total 98.840 florins du gouvernement, élevant 415 garçons et 319 filles (pour l'année 1899) : les orphelinats non subventionnés sont au nombre de 9, élevant 156 garçons et 238 filles. A la question suivante : « Décrire l'éducation et l'instruction données par le gouvernement « aux enfant métis des deux sexes », voici la réponse de notre consul : « Cette question porte à faux. Tous les orphelinats donnent aux enfants recueillis des deux sexes, métis ou autres, ou leur font donner dans les écoles publiques, quand ce n'est pas par leurs propres moyens, une instruction basée sur les programmes de l'instruction primaire. *En outre, on y enseigne les arts et métiers.* Ainsi des 82 élèves de l'orphelinat des garçons à Sourabaya, soit 68 internes et 14 externes, 48 ont suivi en 1899 les cours de l'école primaire attachée à l'établissement même; 11 étaient placés au dehors comme apprentis forgerons, 3 comme apprentis charpentiers, 3 dans une colonie agricole, 1 comme apprenti ouvrier d'artillerie, 1 comme garde-malade dans un asile d'aliénés, 1 comme employé de bureau; 3 autres fréquentaient l'école professionnelle du soir et 6 ont passé avec succès l'examen dit « pour les petits fonctionnaires ».

Il s'agit toujours de Hollandais, ne l'oublions pas : voilà comment le gouvernement Indo-Néerlandais est arrivé à constituer sur place un élément de colonisation robuste parce que acclimaté, travailleur parce qu'élevé rudement, expérimenté parce que né et vivant dans la colonie, heureux enfin parce qu'il a sa place au soleil, légale et morale.

Une dernière question délicate, mais fixant définitivement l'idée, mérite que la réponse soit reproduite comme conclusion à cette longue discussion. « Les jeunes filles métissées trouvent-elles à se marier facilement? » « Il n'y a aucune raison pour que les jeunes filles métisses ne trouvent pas à se marier aussi facilement que d'autres, et soit qu'elles épousent un sang mêlé ou même un indigène chrétien, cela constitue toujours, aux yeux de la loi, un mariage d'Européens... L'auteur allemand Wernich, cité par Elisée Reclus, constate d'ailleurs avec raison que les filles métisses sont considérées à Java, dès la deuxième génération, *comme appartenant à la*

race blanche, mais il aurait pu ajouter que dès la première génération, elles appartiennent à la classe des Européens. »

Telle est la situation dans les Indes Néerlandaises, simple et conforme aux lois : Hollandais et indigènes, pas de métis. La situation dans nos jeunes colonies peut être tout aussi simple à condition de ne pas la compliquer par des exceptions : Français et indigènes, pas de métis.

Nos lois, notre organisation politique surtout, ne nous permettent pas d'ouvrir aussi largement qu'aux Indes Néerlandaises les portes de la naturalisation. Nous admettons qu'il faut certaines garanties que le père seul est en état de fournir : restons donc conformes à nos lois et à nos coutumes.

A. Jully.

FIANARANTSOA

ET LE

BETSILÉO CENTRAL

INTRODUCTION

Sources, Cartographie

Le pays Betsiléo est généralement considéré comme la deuxième province de Madagascar, venant immédiatement après l'Imerina, sinon par son étendue, du moins par son chiffre de population, et — considération importante en politique coloniale — par celui de son rendement en impôts. Il a pour capitale Fianarantsoa, qui est la deuxième ville de l'intérieur de l'Ile.

Tous les ouvrages qui traitent de Madagascar en général consacrent à cette région le nombre de pages qui lui revient, en rapport avec leur plan et leur étendue. Toutefois, elle n'a pas été jusqu'à présent l'objet d'une étude d'ensemble, l'envisageant tant dans son individualité propre que dans ses rapports avec les régions avoisinantes.

Dans les publications officielles ou semi-officielles, comme le *Journal Officiel de Madagascar*, les *Notes, Reconnaissances et Explorations* (qui ont cessé de paraître en 1900), la *Revue de Madagascar*, et l'*Annuaire de Madagascar* (1) pour les dernières années, on trouvera *passim* des renseignements utiles sur cette contrée, sous forme de statistiques,

(1) Ces différents périodiques seront indiqués dans nos références par les abréviations suivantes : J. O. M., N. R. et E., R. de M. et Ann. de Mad.

N. au S. de l'Ile, et qui est le quatrième plus long arc de méridien qui ait été mesuré. De plus, la chaîne transversale Fianarantsoa-Mananjary a été levée en 1900 par le capitaine d'artillerie coloniale Mercey et reprise en 1903 par les lieutenants Crépet et Delpy.

On ne peut donc nier qu'on possède des bases suffisantes pour exécuter un travail définitif autour de Fianarantsoa; toutefois, ici comme dans presque toute l'Ile, la cartographie est encore en enfance. Les géomètres du service topographique local, uniquement occupés à satisfaire aux demandes d'immatriculation de terrains, ont complété les bases précédentes, au moins pour les environs immédiats de la ville, par une triangulation de deuxième ordre; mais ils n'ont jamais eu le temps ni l'occasion d'exécuter un levé définitif d'ensemble.

Comme carte à grande échelle, la *Carte de la Province du Betsiléo* au 1/500.000e, dressée et tirée en noir au 3e bureau de l'Etat-major en août 1898 (1) ne donne que l'hydrographie et les divisions administratives.

La feuille *Fianarantsoa*, et pour toute la province les feuilles environnantes *Mangoko*, *Ihosy*, *Farafangana* de la *Carte de Madagascar* au 1/500.000e, publiée par le service géographique du corps d'occupation, parues en juillet-août 1899, sont maintenant très insuffisantes, tant à cause du figuré du relief très vaguement rendu par l'estompage en bistre, qu'à cause des corrections à apporter dans les routes, les noms de lieu, etc. Il en est de même de la carte au 1/1.000.000e, dont la dernière édition date d'octobre 1903.

Au point de vue du relief, la meilleure carte est peut-être encore la *Carte de la province des Betsiléos* au 1/300.000e, levée par le P. Roblet et publiée par M. Grandidier en mars 1889 (2). L'impression est belle et claire : le figuré du relief obtenu par des hachures en bistre, est d'une exactitude remarquable. Le terrain représenté comprend seulement une bande longitudinale, toute la falaise du Betsiléo d'Ambositra à Ambohimandroso. Cette carte qui est la première parue de la région, est restée fort exacte.

(1) Parue dans les *N. R. et E.* du 30 juin 1898.

(2) Parue dans l'Histoire de la Géographie à Madag. de A. Grandidier.

Comme cartes à plus petite échelle, l'administration de la province possède actuellement une carte au 1/100.000e de la province, et une au 1/40.000e du district de Fianarantsoa, œuvres d'un administrateur, M. Bournas, qui a fait surtout œuvre de dessinateur fort habile dans l'exécution de ce travail resté manuscrit.

Les principaux auteurs de levés et itinéraires utilisés dans la confection des cartes précédemment examinées sont : le Dr Besson, dans son long séjour à Fianarantsoa d'abord comme résident de France, puis comme Administrateur chef de la province ; le P. Roblet qui y resta assez longtemps à diverses reprises, puis un certain nombre d'officiers, dont les travaux sont parus dans les N.. R et E. ou restés manuscrits, comme les capitaines Lefort, Mérienne-Lucas, Sénèque, etc., et les lieutenants Hondschoete, Jeannot, Ardant du Picq, etc.

En 1903 la mission géodésique déjà citée des lieutenants Crépet et Delpy, a enfin dressé une carte au 1/100.000 du quadrilatère Ambodivolamena-Ambohimandroso-Faraony-Mananjary, qui peut être considérée comme un travail à peu près définitif.

CHAPITRE I

Position géographique et importance de Fianarantsoa

§ I. — *Importance de Fianarantsoa ; le pays Betsiléo.*

L'importance de la ville de Fianarantsoa date de longtemps. Le pays qui l'environne, le Betsiléo, est avec l'Imerina la plus riche contrée de l'Ile et la plus peuplée. La population actuelle de la province dépasse 350.000 habitants (1). Il est vrai qu'elle renferme dans ses limites actuelles des districts qui ne sont pas peuplés de Betsiléos, mais aussi elle ne contient pas tout le pays Betsiléo.

(1) Les chiffres donnés par les publications officielles ou autres ne concordent pas : *Ann. de Mad.* 1903, p. 484 : 351.754 hab. — *Ann.* 1904, p. 280 : 335.833 hab. — *J. O. M.* 15 août 1903 : 357.888 hab. — *Agenda de la Mission cathol.* 1903. p. 45 : 372.553 hab.

Fianarantsoa : vu du Nord-Ouest.

Le pays Betsiléo, à proprement parler, comprend la falaise qui forme le rebord oriental du Plateau central, entre le 20° et le 22° 30' de lat. S., et s'étend vers l'intérieur de ce plateau sur une profondeur moyenne de un degré, du 44° au 45° de long. E. Sur une ligne N.-S. parallèle à cette falaise, à une vingtaine de kilomètres vers l'intérieur, sont situées les quatre

Fianarantsoa : Descente vers le Mandrangotsy.

grandes villes Betsiléos à un intervalle de 40 à 50 kilomètres les unes des autres : Ambositra, Ambohimahasoa, Fianarantsoa, Ambohimandroso. Le district d'Ambositra, qui a été détaché de la province le 15 septembre 1898, appartient bien au pays

Le Pays Betsiléo.
1. Limites de la province. — 2. Pays non Betsiléos rattachés à la province. — 3. Pays Betsiléo non rattaché à la province.

Betsiléo. Vers l'O. les Betsiléos se sont avancés assez loin dans les immenses plaines de l'Isandra comprises entre le Matsiatra et le Zomandao ; ces vastes étendues encore presque inhabitées ont toujours été rattachées à la province et formé un district qui a eu pour capitales Ikalamavony, puis Fanjakana ou Solila. Au S. la riche contrée de l'Arindrano avait pour grand centre Ambohimandroso, qui est encore une sorte

de ville sacrée où les Hovas et les Betsiléos riches ont leur maison de campagne; elle a été détrônée au point de vue administratif le 8 mars 1899 par Ambalavao, situé à six kilomètres plus au N.

D'autre part la province comprend trois districts qui lui ont été rattachés administrativement, mais ne contenant qu'une très faible proportion de Betsiléos et de Hovas venus depuis peu pour le commerce : à l'E. les districts d'Ifanadiana et d'Ikongo (capitale Fort-Carnot) exclusivement peuplés de

Ancien palais de Ranavalo à Fianarantsoa (Hôpital actuel).
(Cliché Ratsimamanga.)

Tanalas, ont été rattachés à Fianarantsoa en 1899 (1): au S. le district d'Ihosy ne l'a été qu'en décembre 1901 lorsque sa population Bara fut complètement soumise.

La province comprend huit districts, l'*Ann. de Mad.* 1904 donne pour la population indigène la décomposition suivante :

(1) Le district d'Ikongo vient de nouveau d'être enlevé à la province et rattaché à celle de Farafangana; dans les chiffres qui vont suivre, nous n'avons pas tenu compte de cette modification.

District de Fianarantsoa	87.497
» Ambalavao	64.282
» Alakamisy	25.898
» A^hi Mahasoa	46.204
» Ikongo	21.331
» Ifanadiana	17.487
» Fanjakana	51.712
» Ihosy	16.391
Commune de Fianarantsoa	5.031

ce qui fait au total 335.833 habitants. La province a une superficie un peu supérieure à 30.000 kmq (1). La densité

Fianarantsoa : Le Rova vu du lac Anosy.

moyenne de la population, serait donc, pour autant qu'on peut se fier à tous ces chiffres, d'environ 10 par kmq ; celle du district de Fianarantsoa peut largement être doublée. Enfin la banlieue même de cette ville, dans un rayon de 5 kilomètres, n'a certainement pas, d'après nos observations et nos calculs, une densité inférieure à 40 ou 45. Les fermes indi-

(1) Là encore on n'a que des chiffres très approximatifs : DARUTY DE GRANPRÉ, Divisions de Mad., *R. de M.* 10 août 1903, donne 30.000 kmq L'*Agenda de la Mission Catholique* 1903, 37.500 kmq.

gènes ou *valas* qui se pressent dans la campagne environnant immédiatement la ville, sont en effet toutes habitées par une ou plusieurs familles. Mais on peut voir qu'elles s'espacent assez rapidement, notamment à l'O. sur le plateau d'Isandra et vers le S. et l'E. dans les steppes montagneuses qui commencent au Hiaranany et au pic d'Andrainjato.

Fianarantsoa est donc au centre d'une groupement de popu-

Fianarantsoa : Entrée de la ville.

lation fort compact pour le pays. Il a jadis été le dernier réduit vers le Sud de la domination Hova ; de là son nom « *Fianaran'-soa*, la bonne leçon » et il fut toujours jusqu'à ces derniers temps, considéré comme la capitale du Sud. Cette situation fut rendue tangible par la création du « Commandement supérieur du Sud » dont Fianarantsoa fut le siège. Aujourd'hui que cette formation territoriale a été supprimée, ses 5.914 habitants (1) en font toujours la deuxième ville du

(1) D'après le *J. O. M.*, 13 janvier 1904 : Etat civil de la province de Fianarantsoa.

centre de l'Ile, mais « le commerce de Fianarantsoa a perdu tout ce que la pacification, en rouvrant des débouchés à l'intérieur, a fait gagner au commerce côtier ; la même cause a réduit considérablement son importance comme centre militaire et comme centre administratif, et aussi comme centre de ravitaillement des troupes ».

Ainsi s'exprime le colonel Lyautey (1), peu suspect de

Fianarantsoa vu du Nord. — Le plateau de Tsianolondva et le Rova.

pessimisme, lui qui tout récemment essaya de faire de Fianarantsoa « un petit Tananarive » ; et il ne craint pas de consacrer dans son ouvrage un paragraphe entier à la décroissance de Fianarantsoa.

Nous verrons plus loin quelles éventualités pourront peut-être modifier cette situation précaire, et sinon lui rendre son ancienne splendeur, arrêter dans sa chute la capitale du pays Betsiléo.

2. — *Situation topographique*

Nous venons de voir que l'accumulation de la population

(1) Dans le Sud de Madag., p. 310.

dans le Betsiléo central explique la création nécessaire d'un centre important qui fut Fianarantsoa. Mais quelles raisons topographiques ont déterminé sont établissement en ce point précis ?

Le chaos de sommets mamelonnés qui recouvre tout le pays Betsiléo est péniblement découpé en massifs par des cours d'eau lents et sinueux. Les deux plus importants, le Matsiatra et le Mandranofotsy, isolent un massif triangulaire dont les points les plus élevés n'atteignent pas 1400 m. (Andrainjato 1385) et qui l'ensemble glisse en pente douce à l'E. vers le Matsiatra et tombe au contraire par un abrupt très marqué sur la vallée du Mandranofotsy. Ce massif est encore découpé par des vallées secondaires comme celle du Tsiandantra, affluent du Matsiatra, et réduit en définitive à une chaîne de mamelons aux pentes souvent assez raides, alignés du N. au S. Cette disposition est particulièrement frappante entre le Mandranofotsy et la région des sources du Tsiandantra. Chacune des buttes arrondies qui mamelonnent le bombement séparant les deux vallées offre une position forte, d'où le regard s'étend au loin, et les vallons humides qui l'entourent sont naturellement destinés à des rizières.

C'est sur le plus élevé de ces pitons qui s'est portée l'ancienne capitale du pays Betsiléo, dont la position topographique est celle de toutes les vieilles villes de l'intérieur malgache. Le Kianjasoa, mamelon de 1290 mètres d'altitude, marque de façon évidente l'emplacement primitif du très ancien groupement qui constitua Fianarantsoa. Le mot *Kianja* désignait dans les anciennes villes malgaches, la place publique, le Forum où se tenaient les assemblées et où se faisaient les Kabary; le nom de *Kianja-soa*, la belle place, conservé par cette montagne, montre que la plate-forme supérieure a dû marquer le centre de l'agglomération primitive. Il existait autrefois là-haut un village fortifié d'où les Betsiléo pouvaient surveiller leurs rizières et repousser les incursions de leurs dangereux voisins, les Baras et les Tanalas voleurs de bœufs. Une circonvallation énorme entoure le sommet, actuellement occupé par le camp de la Milice.

Depuis longtemps déjà cet emplacement primitif paraît

avoir été abandonné. Ce rocher abrupt, ne présentant aucun point d'eau, ne pouvait être qu'une citadelle. Fianarantsoa pour devenir capitale émigra sur l'éperon du Rova, haut de 1.187 mètres qui se détache au sud du Kianjasoa, dans une

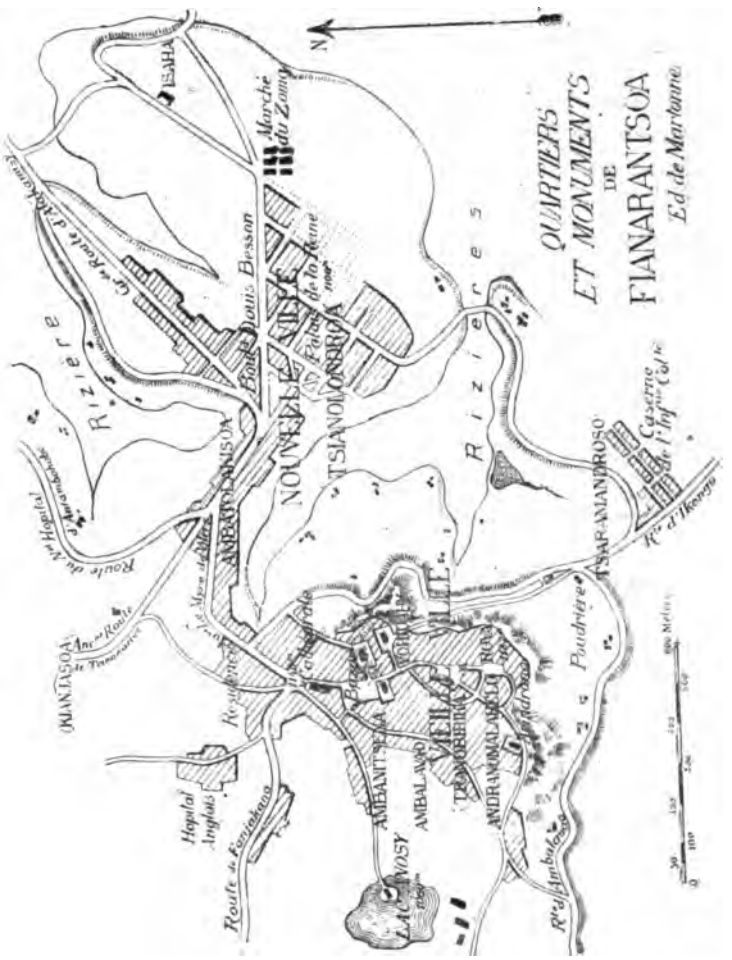

situation tout à fait semblable, mais plus apte à un développement ultérieur. *Rova* en malgache veut dire « palais »; c'est un nom générique qui désigne dans la plupart des villes le monticule central autour duquel s'est groupée l'agglomération.

Les avantages de la position du Rova se firent sentir lorsque la ville à l'étroit sur le sommet de ce mamelon rocheux chercha à s'étendre vers les vallées. On vit alors les rues tortueuses s'allonger sur les pentes descendant vers le lac Anosy tandis que des villas et des maisons à l'européenne entourées de jardins s'avançaient jusqu'au bord de l'eau.

L'histoire de Fianarantsoa est celle de toutes les villes malgaches de l'intérieur; Tananarive, Ambositra, Ambohimandroso ont aussi leur Rova plus ou moins élevé, conservant les traces plus ou moins visibles des fortifications qui l'ont jadis entouré, toutes en un mot doivent leur situation au souci de la défense. Au contraire les villes nouvelles, Ambohimahasoa, Alakamisy, Ambalavao n'ont pas de Rova et consistent simplement en deux rangées de cases le long de la grande route centrale.

L'administration européenne, amoureuse de symétrie et peu respectueuse du passé, a voulu ramener à ce type l'antique capitale du pays Betsiléo. Abandonnant les pentes abruptes du Rova, où grimpent des rues tortueuses changées en torrents pendant la saison des pluies, où grouille la vie indigène dans les misérables maisons de terre séchée entassées les unes sur les autres, elle choisit une sorte de terrasse qui s'étale au-dessous du Rova, à l'entrée de la route de Tananarive, pour y créer de toutes pièces une nouvelle ville.

Dès la fin de 1898, on y bâtissait une école, un logement pour la milice, un hôtel pour les Postes, un peu plus tard un cercle pour la colonie française. Au mois d'octobre 1900 tout le plateau triangulaire de Tsianolondroa, jusque-là désert et inoccupé, était découpé par lots rectangulaires, immatriculés comme propriété de l'Etat et mis en vente aux enchères.

L'administrateur Besson donnait son nom à un beau boulevard de trente mètres de large, bordé d'eucalyptus, qui coupe en ligne droite ce plateau dans toute sa longueur. Cet effort avait des chances d'échouer, il avait pour but une création artificielle ne répondant pas à un véritable besoin. Le déplacement urbain que l'on essayait de créer vers le nord existait déjà en réalité vers l'ouest, comme nous l'avons

vu. Aussi les terrains de la Nouvelle-Ville, mis à prix en 1901 à 25 francs le mètre carré, ont été abaissés successivement à 10 francs, à 1 fr. 25 et enfin en juin 1903 à 0 fr. 10. Alors seulement quelques particuliers se sont décidés à en acheter des parcelles, et ont commencé à bâtir sur ce plateau dénudé, sans verdure et sans eau courante, qui n'a d'autre mérite que de s'étaler aux pieds de la vielle ville comme une sorte de

Plateau de Tsianolondroa (Nouvelle Ville), en 1902.
A gauche, au fond, route d'Alakamisy. (Cliché Ratsimamanga.)

vestibule. Et encore qu'il en précède l'accès pour le voyageur venant de la route du Nord, les convois de bourjanes arrivant de la côte ou de Tananarive ne s'y arrêtent même pas et vont directement s'empiler dans les cases malgaches du Rova.

En résumé, Fianarantsoa par sa situation et son histoire pourrait être donné comme le type des villes malgaches de l'intérieur. Un mamelon rocheux, entre des vallées à fond marécageux où s'étalent les rizières, suffisamment élevé pour commander tous les environs, sans être trop abrupt pour permettre aux maisons de descendre le long des pentes, voilà le point de départ de tout établissement urbain Hova. Il est

curieux de noter que les efforts de l'administration européenne ne paraissent point encore avoir réussi à changer le sens du développement de la vieille ville, qui des hauteurs de l'ancienne citadelle descendait à l'O. vers les rizières et le lac Anosy. Le Rova reste le centre de la vie indigène : c'est là que la population des environs se rassemble pour les marchés, là que sont les églises. C'est là qu'il faut aller pour se faire une idée de l'existence que le peuple Betsiléo mène à côté de nous, — mais sans se mélanger à nous.

CHAPITRE II

Aspect et Population de la Ville

§ I. — *La Ville de Fianarantsoa*

Le voyageur arrivant à Fianarantsoa par la route du Nord commence de fort loin à apercevoir cette importante agglomération. A mesure qu'il s'approche, la vision se précise et l'on distingue nettement le mouvement de terrain qui la porte : la cime arrondie du Kianjasoa, prolongée vers le S. par le cône du Rova ; le col qui les sépare se détache nettement, présentant de face les deux tours de la cathédrale. Au pied s'étale le plateau triangulaire de Tsianolondroa, formant comme une sorte de premier degré, couronné par l'unique et singulier bouquet de verdure qui jaillit de l'enceinte carrée du Palais de la Reine.

Le Rova qui constitue la vieille ville, présente sur les deux tiers de son pourtour un aspect uniforme, d'une remarquable similitude avec celui de Tananarive vue sous certains angles ; les maisons semblent grimper les unes par-dessus les autres à l'assaut du monticule. Elles étagent en une cascade continue leurs toits de tuiles rouges sur les flancs N. et O. car les autres côtés sont trop escarpés pour permettre l'établissement d'habitations. Les tours carrées de la cathédrale, les clochers

pointus des églises protestantes, tous également en briques rouges, percent cet amas de cases sans beaucoup les dépasser. Sous le soleil, le cône de Fianarantsoa est d'un rouge aveuglant. Au sommet du Rova, une plate-forme de cent mètres de diamètre, entourée et soutenue par un mur de pierres sèches en partie écroulé porte au milieu de quelques arbres rabougris les plus vieilles cases de la cité.

Dans la vieille ville, on ne trouve comme monuments que des édifices religieux, de construction moderne mais déjà relativement ancienne. Ceux de la nouvelle ville sont surtout des édifices civils de date toute récente.

Le Rova ne comprend pas moins de six églises, une catholique, une norvégienne, et quatre protestantes.

La cathédrale catholique est avec celle de Tananarive la seule construction de cette envergure de toute l'Ile. Située à 1.140 mètres d'altitude sur le col qui sépare le Kianjasoa du Rova proprement dit, on aperçoit sa masse rouge du N., de l'E. et de l'O., à plus de quinze kilomètres. Elle dresse entre deux tours carrées et coiffées en coupole, son fronton triangulaire au-dessus d'un portail en plein cintre. L'intérieur décoré de peintures voyantes a des prétentions au roman avec ses piliers massifs, ses galeries de brique et sa voûte en plein-cintre. Il faut signaler comme un vrai tour de force cette construction tout en brique et bois, exécutée de 1891 à 1893 par le P. Taïx, jésuite de la Mission, lequel est également l'architecte de la cathédrale de Tananarive.

Autour de l'Eglise sont groupées des annexes considérables, le logement des Pères Jésuites, l'Ecole des Frères, celle des Sœurs, bâtiments massifs et solides, espacés, pourvus de vérandas, de cours et de dépendances immenses.

Moins grandioses que la précédente sont les églises protestantes qui percent d'un clocher pointu les pentes du Rova. Ce sont en général de simples maisons de briques, percées de fenêtres ogivales à l'allure de vitrail et surmontées d'un maigre clocher. On les désigne par le nom malgache du quartier où elles sont établies.

Ce sont le temple de Masombahoaka (Norvégiens-luthériens) situé à l'E. de la place du Marché, celui de Vohidahy (Protes-

tants français calvinistes) entouré d'un fort mur de clôture. Enfin les protestants indépendants de la London Missionary Society occupent les deux temples d'Ambalavao et de Tranabirika et la chapelle d'Arindrano qui dessert Andranomalahelo, le quartier S.-O. de la ville indigène.

Si nous descendons à la nouvelle ville, nous ne trouvons en dehors des constructions officielles déjà signalées (l'Ecole Normale François de Mahy, les bureaux de la Place, les Postes, maisons des plus banales), qu'un seul monument qui mérite vraiment ce nom; c'est l'ancien Palais de la Reine, jusqu'à ces derniers temps occupé par l'ambulance. Il ne semble pas sans intérêt de faire à son sujet une courte incursion dans le domaine de l'histoire, et de rapporter la tradition locale — très peu connue — relative à sa construction. Il fut édifié du temps de Ranavalona II qui régna de 1868 à 1883. Cette reine fit en 1873 un grand voyage dans le Betsiléo; pendant son séjour à Fianarantsoa, elle et sa suite campèrent sous la tente, sur le plateau situé à 500 mètres au N.-E. de Fianarantsoa et qui était alors absolument désert. Après son départ, cet endroit fut nommé Tsianolondroa, littéralement « qui n'est pas à deux personnes », c'est-à-dire « terrain réservé à la Reine ».

Pour perpétuer le souvenir de cette illustre visite et disposer à l'avenir d'un local digne de loger des hôtes royaux, on résolut de construire sur ce plateau, à l'endroit même où elle avait planté sa tente, un Rova, c'est-à-dire un palais.

Conformément aux traditions malgaches, on établit donc une enceinte, destinée à suppléer à l'insuffisance du terrain qui ne présentait pas de surélévation; elle eut la forme d'un carré de cent mètres de côté et consista en un rempart de quatre mètres de large et de haut percé de quatre portiques de pierre taillée. Les blocs nécessaires pour ce travail furent amenés de loin sur les épaules de milliers de travailleurs, et on planta des arbres pour garnir le faîte du rempart. A l'intérieur de l'enceinte on fit un jardin et on édifia trois bâtiments : un pavillon central carré à deux étages surmonté d'une sorte de lanterne, et deux pavillons latéraux à un étage; puis à l'extérieur, à quelques mètres de la face N., une maison isolée à deux étages pour le premier ministre. Ces construc-

tions, notamment le pavillon central sont, avec les deux cases qui subsistent encore au sommet de la vieille ville et qui servaient alors de résidence au gouverneur indigène, les derniers vestiges à Fianarantsoa de la vieille architecture Hova, où le bois est l'unique matière employée de la base au sommet, et dont le palais d'argent à Tananarive est le plus beau spécimen. De larges vérandas courent à chaque étage autour du bâtiment; d'énormes poteaux, des poutres immenses le soutiennent; la toiture est agrémentée de linteaux découpés et sculptés. Aujourd'hui on se demande comment ces constructions branlantes et vermoulues ont pu résister à un demi-siècle d'orages et d'intempéries.

Ces divers bâtiments soigneusement entretenus ont été jusqu'à présent occupés tant bien que mal par les divers services de l'hôpital européen et indigène, salle de visite, pharmacie, maternité, etc. Ils n'ont plus longtemps à jouir de l'animation que donne à ce vieux coin de Fianarantsoa les longues théories de malades et de consultants indigènes, d'un grouillement si pittoresque ; on les abandonne pour le nouvel hôpital construit sur le plateau d'Antambohobe, à 800 mètres au N. de la ville, où les malades trouveront un air pur, et, chose qui manque encore à Tsianolondroa, de l'eau en quantité suffisante.

La ville de Fianarantsoa est en effet restée sans fontaine jusqu'en 1903; les sources qui alimentent les rizières environnantes fournissaient seules, au prix d'une longue course, l'eau nécessaire à la population. La construction de deux fontaines publiques, l'une sur la place de l'Église, l'autre à l'embranchement d'Ambatolakisoa, est une des plus heureuses créations de ces derniers temps.

Lieutenant Ed. de Martonne.

(*A suivre.*)

Documents et Informations

CORRESPONDANCE DE MADAGASCAR (Octobre 1905). — Retour de M. Lepreux à Tananarive; le remplacement du général Gallieni; les exportations de bétail en Afrique du Sud; un service maritime entre Tuléar, Fort-Dauphin et Durban; violents orages dans l'île; les courses de chevaux; nécrologie.

Tananarive, le 10 novembre 1905.

M. Lepreux, Gouverneur général par intérim, dont la tournée dans les territoires du Sud a été si féconde en résultats de toutes natures, est rentré à Tananarive le 5 novembre, après un séjour de plus d'un mois à Tamatave.

Au cours de ce long séjour dans notre grand port de la côte Est, le chef intérimaire de la Colonie a fait œuvre des plus utiles, s'associant aux travaux de la commission municipale dont il a pu ainsi accueillir les desiderata les plus légitimes, puis à ceux de la Chambre consultative et de la Chambre d'agriculture, dont il a présidé la séance d'ouverture, et réglant sur place un certain nombre de questions urgentes, du plus haut intérêt pour la ville de Tamatave et la province des Betsimisaraka du Centre.

M. Lepreux a mis également son temps à profit en parcourant les environs, encourageant par cette marque d'intérêt les efforts méritoires des colons et des planteurs, auxquels la colonie est redevable pour une si bonne part de la transformation radicale de cette région, aujourd'hui très peuplée et l'une des plus fertiles et des plus admirables de la Grande Ile. Après avoir successivement visité les concessions de M. Mori, près de Farafate, le jardin d'essai de l'Ivoloina, assisté, sur l'hippodrome des Manguiers, aux courses et au concours hippique organisés par la Société d'encouragement

de Tamatave, le Gouverneur général par intérim a aussi inspecté, avec le même intérêt, les divers travaux publics en cours d'exécution, et plus particulièrement la construction des nouveaux pavillons du lazaret de l'île aux Prunes.

Salué à son départ par de nombreux fonctionnaires, officiers et colons, M. Lepreux a quitté Tamatave le 3 novembre à 6 heures du matin, accompagné jusqu'à Ivondro par MM. l'administrateur en chef Faucon, chef de la province des Betsimisaraka du centre, l'administrateur Hesling, maire de Tamatave, le capitaine Tisserand, et Camille Mori, Président de la Chambre consultative. Parvenu le soir même à Brickaville, il prenait e train special qui lui avait été préparé pour se rendre à Anivorano.

Le 4 novembre, le Gouverneur général par intérim, accompagné du capitaine Mouneyres, directeur des travaux publics par intérim, du capitaine Refroigney, chargé de la section Brickaville-Mangoro, a quitté Anivorano, à 7 heures du matin, avec sa famille et le personnel de sa suite, et est arrivé à Fanovana à 11 h. 1/2. Parti de ce point à 1 h. 20, le train a stoppé à 4 heures, sur l'emplacement de la future gare de Moramanga.

Le voyage en chemin de fer s'est affectué dans les meilleures conditions et M. Lepreux a pu constater par lui-même que les travaux considérables qui ont été entrepris pour réparer les dégâts, ont été exécutés avec le plus grand soin et offrent toute garantie pour l'avenir. L'exploitation de la ligne aurait pu être reprise dès le 1er décembre, mais pour assurer le complet achèvement de tous les travaux et la révision minutieuse des parties réparées, M. Lepreux a estimé qu'il était préférable d'en différer l'ouverture jusqu'au 1er janvier 1906.

Le 5 novembre, à 6 h. 1/2 du matin, M. Lepreux, accompagné de sa famille, quittait Moramanga en automobile et arrivait, vers 10 heures du matin, à Tananarive, après une absence de près de trois mois.

***

Un câblogramme officiel du 8 novembre nous a appris que le général Gallieni avait été, sur sa demande, relevé de ses

fonctions et nommé Inspecteur général des troupes coloniales. La détermination prise par le chef distingué qui, pendant plus de neuf ans, a dirigé sans défaillance la Grande Ile, a provoqué partout des regrets sincères. Aussi, la Colonie a-t-elle été heureuse de savoir que, pour reconnaître les services distingués rendus à la cause de l'expansion coloniale par le général Gallieni, le Gouvernement de la République lui a conféré la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur, et que le ministre des Colonies l'a remercié officiellement de sa précieuse collaboration.

Le même câblogramme a apporté la nouvelle de la désignation de M. Victor Augagneur, député du Rhône, comme Gouverneur général.

Le choix de l'homme distingué qui, pendant plusieurs années, a dirigé avec une compétence indiscutable les services municipaux de la ville de Lyon, et qui va désormais présider aux destinées de la Grande Ile, a produit ici une impression générale très favorable. M. Augagneur, qui doit quitter la France par le paquebot du 25 novembre courant, arrivera, selon toutes probabilités, à Tananarive, vers le 20 décembre.

***

Suivant avis paru au *Journal Officiel* de la Colonie, le Gouverneur de la Compagnie de Mozambique a, par arrêté du 4 mai dernier, interdit l'importation, à Beira, d'animaux provenant de divers pays où régnent des maladies épizootiques.

L'arrêté dont il s'agit maintient notamment l'interdiction d'importer les bovidés originaires de la partie de Madagascar située au sud du 20e parallèle et stipule, en outre, que les bœufs venant des régions situées au nord de cette limite ne seront admis que lorsqu'ils seront accompagnés d'un certificat sanitaire délivré par les autorités locales ou marqués de la lettre S, au côté droit.

Cette marque est apposée par les vétérinaires de circonscription sur les animaux reconnus sains au moment de l'expédition.

Un contrat a été passé par le Gouvernement local avec la Compagnie française *Madagascar shipment and Exportation*, pour l'exploitation d'un nouveau service maritime. Cette société, dont le siège est à Tuléar, est chargée d'assurer le service postal entre la côte Ouest de Madagascar et l'Afrique du Sud.

L'itinéraire de ce service, qui fonctionne déjà régulièrement, a été fixé comme suit :

Départ. — De Tuléar, le 28, à 6 heures du soir ; de Durban, le 5, à 6 heures du soir ; de Fort-Dauphin, le 12, à 6 heures du soir ; de Durban, le 19, à 6 heures du soir.

Arrivée. — A Durban, le 3, à 6 heures du soir ; à Fort-Dauphin, le 10, à 6 heures du soir ; à Durban, le 17, à 6 heures du soir ; à Tuléar, le 24, à 6 heures du soir.

***

Deux phares, établis, l'un sur le mamelon d'Ambohangisay, au Sud et à un mille du Cap Est et à 270 mètres dans l'intérieur des terres, l'autre, sur la pointe Albrand, au Nord de Sainte-Marie et à près de 5 kilomètres du rivage, ont été mis en fonctionnement d'essai.

Le premier produit un feu éclair à groupe de deux éclats. Sa portée utile est de 21 milles ; sa hauteur au-dessus du sol de 18^{m}15, la hauteur au-dessus du niveau des hautes mers étant de 72 mètres.

Le deuxième est un feu à éclairs blancs se succédant de cinq en cinq secondes. D'une portée utile égale, il est élevé de 14^{m}50 au-dessus du sol et de 77^{m}80 au-dessus du niveau des hautes mers.

***

Un orage de grêle très violent est survenu le 2 novembre, dans les gouvernements de Soavina, Ambohinaorina et Ambohimanana, de la province de Vakinankaratra.

A Soavina, les semis de riz et les plantations de maïs et de haricots ont été très éprouvées ; deux ponts ont été emportés et de nombreux animaux de basse-cour ont été tués par les grêlons, lesquels atteignaient la grosseur d'un œuf de poule.

A Ambohinaorina, le nommé Randriamiarinkasina a failli être victime de la foudre; un de ses bœufs a été tué et quinze autres, appartenant au nommé Rainilaifotsy, ont été également foudroyés.

A Betafo, les arbres fruitiers, les caféiers et les mûriers ont subi quelques dommages.

Dans la province de l'Itasy, des orages d'une violence extrême ont fait de nombreuses victimes.

Dans le district de Kitsamby, le 27 octobre, vers 2 heures du soir, la nommée Rafeno et son enfant ont été foudroyés, au nord du village d'Anorana, pendant qu'ils puisaient de l'eau à une source; deux heures plus tard, deux jeunes indigènes âgés d'une quinzaine d'années étaient tués par la foudre à Farahery, Faritany de Manalalondo; le même jour et presque à la même heure, la foudre est tombée sur le temple d'Ambohitrilembahy, sans occasionner d'accident de personne.

Le 1er novembre, à 9 heures du soir, une maison sise à Antogobenandro, a été incendiée par la foudre. Le 3, le bâtiment de la maternité de Miandrarivo a été foudroyé, bien que muni d'un paratonnerre; plusieurs objets mobiliers ont été brisés ainsi que divers bocaux contenant des produits pharmaceutiques, qui ont été répandus sur le sol et brûlés. Le 4, près d'Ambodiala, deux indigènes ont été atteints par la foudre, l'un dans une rizière, l'autre dans un champ où il était occupée à planter des pommes de terre.

Dans le district du Mamolakazo, on a eu à enregistrer, pendant les journées des 3 et 4 novembre, la mort de six indigènes, victimes de la foudre. A Ambohidranovita, un des bâtiments de la maternité a été incendié et deux ouvriers, les nommés Ranandrolahy et Rainisoarivelo, ont été tués; à Sambaina, gouvernement d'Ambohitrondrana, la foudre est encore tombée sur une case habitée par le mpiadidy Rainijaona et sa femme Raivo, qui ont été mortellement atteints.

A la même date, deux jeunes gens, Andriamahitsy et Ravony, ont été foudroyés à Ambolavato.

Ces orages ont, d'autre part, commis de sérieux dégâts aux diverses plantations et, en plusieurs endroits, les récoltes sont très compromises.

Enfin, dans la province du Vakinankaratra, un indigène du gouvernement d'Antanifotsy, et deux femmes de Tsinjoarivo, ont également été victimes de la foudre.

* * *

39 nouveaux cas de peste, dont 29 suivis de mort, ont été constatés à Maurice pendant la période du 12 au 30 octobre dernier.

* * *

Sur l'hippodrome de Mahamasina, situé entre l'ancien palais des rois, qui le domine, et le lac d'Anosy, leur tombeau, dans la plaine verdoyante qu'encadre, du côté de la ville, un décor original de maisons roses en amphithéâtre, s'est déroulée, dimanche dernier, à Tananarive, une charmante fête hippique organisée par la Société d'encouragement.

Dès 2 heures et malgré la pluie qui tombait à larges gouttes, donnant plus de fraîcheur à la pelouse et rendant plus éclatante la verdure des talus, les hauteurs qui avoisinent l'hippodrome étaient envahies, ainsi que les routes qui le circonscrivent, par une nombreuse population malgache pressée de jouir du spectacle offert à son avide curiosité.

Vers 4 heures, cependant, le ciel reprend un peu de sa sérénité et les inquiétudes se dissipent. La foule continue d'affluer et bientôt la blancheur lumineuse des lambas de fête, faisant au champ de courses une large ceinture de neige, sème çà et là de flocons immaculés le flanc des coteaux.

Enfin, la musique du Gouvernement général, qui prête à la fête son précieux concours, salue l'arrivée de M. Lepreux. M. Prémont, président de la Société d'encouragement, reçoit et conduit à la tribune d'honneur M. Lepreux, accompagné de sa famille, du commandant Galy-Aché, chef du bureau militaire, et du capitaine Koch, officier d'ordonnance. Les tribunes et la pelouse se sont peu à peu garnies et la cloche résonne enfin pour le signal de la première épreuve.

Malgré la légère lourdeur du terrain, cette course, ne comprenant que des chevaux nés et élevés à Madagascar et montés

par des indigènes, a présenté un intérêt sportif considérable. Huit partants s'en sont disputés le prix, offert par la Société d'encouragement de France. Ce sont: 1° Lutèce, à M. Georger; 2° Maivana, à Rainisoavaradrano, 3° Briarde, à M. Couesnon: 4° Tovovavy-Tsara, à Randriambelo; 5° Volafotsy, à Ranarivelo; 6° Tselatra, au même; 7° Melina, à Rasanjy; 8° Iketamavo, à Rainimampandry.

Au départ, Volafotsy mène le train, suivie de Briarde qui, très énergiquement simulée par son cavalier, se place bientôt en tête du peleton. Volafotsy perdant encore du terrain dans un violent écart qu'elle fait au tournant des tribunes, la jument de M. Couesnon passe aisément le poteau, la distançant de 5 longueurs.

Couru dans un style excellent, le prix de l'Espérance, pour chevaux de toutes provenances montés par des Européens, est l'apanage de Pompon, battant un lot très relevé. Le champ, composé de quelques fines cravaches de Tananarive, offre encore un intérêt tout particulier. Sur un bon départ, Tselatra se détache immédiatement suivie de Bichromate et de Pompon; mais celui-ci, qui répond admirablement à la main de son cavalier, allonge sur le «finish» et fait aisément triompher les couleurs du capitaine Rodallec. Le second prix, qui revient au capitaine Charpentier, pilotant Bichromate, est courageusement disputé par Tselatra, à peine distancée d'une encolure.

Le prix d'Essai, 1.200 francs dont 500 offerts par le Gouverneur général, réservé aux chevaux de 3 ans nés et élevés à Madagascar, réunit six partants. L'endurance et la vigueur, vraiment remarquables, des jeunes chevaux mis en ligne, ont donné, de l'avis général, à cette course, un intérêt très sérieux. Infernal, à M. Georger, a facilement raison toutefois de Corylopsis, qui tente inutilement un rapproché.

Dans la 4e course, celle du prix des Dames, avec haies, trois chevaux seulement se rangent sous les ordres du starter. Pétroleuse, à M. Louveau, refusant le départ, Pompon et Volafotsy demeurent seuls en ligne. Malheureusement, Pompon se dérobe et, ramené dans la course, se trouve désormais dans l'impossibilité de regagner le terrain perdu. Volafotsy triomphe donc sans lutte.

En résumé, le concours organisé par la Société d'encouragement de Tananarive a été très réussi. En dépit d'un ciel plein de menaces, de nombreuses dames étaient venues rehausser de leur gracieuse présence l'attrait de plus en plus grand de ces réunions.

Le programme de dimanche comportait d'ailleurs tous les éléments d'un magnifique succès.

***

Plusieurs décès ont été mentionnés, pendant la quinzaine écoulée, au *Journal Officiel* de la Colonie. Ce sont, notamment, ceux de MM. Roméas (Louis-Alexandre-Marie), administrateur-adjoint des Colonies; Frager (Léon-Victor), administrateur-délégué de la Société anonyme des établissements Frager à Madagascar, tous deux décédés en France; Bourillon, Milon et His, colons et commerçants, décédés dans la colonie les 25, 29 octobre et 1er novembre 1905.

***

Né le 10 octobre 1869, à Meysse (Ardèche), M. Roméas était venu pour la première fois à Madagascar au mois de juin 1899, en qualité de commis de 2e classe des affaires civiles et avait été affecté à la province de Tamatave. Promu commis de 1re classe le 14 juin 1899, adjoint de 2e classe le 1er juillet 1900, puis de 1re classe le 1er juillet 1901, il fut successivement adjoint au chef de la province de Fenerive et chef des districts de Foulpointe et de Fenerive jusqu'en juillet 1902, époque à laquelle il alla jouir en France d'un congé administratif. Promu administrateur-adjoint de 3e classe le 16 décembre de la même année, M. Roméas revenait à Madagascar le 5 avril 1903. D'abord affecté au cabinet du Gouverneur général, il fut ensuite appelé à servir dans la province de Tuléar, comme chef du district d'Ankazoabo, jusqu'au 23 avril 1904 et dut rentrer en France en congé de convalescence.

M. Roméas avait été promu, le 12 août 1905, administrateur-adjoint de 2e classe. Sa mort, survenue au seuil d'une

brillante carrière, cause les regrets unanimes de ses camarades et des personnes qui l'ont connu.

***

Avec une inlassable énergie et une rare activité, largement doué de toutes les qualités nécessaires à la conduite et à la réussite des grandes entreprises, M. Frager, depuis de longues années, menait de pair à Madagascar de grosses opérations commerciales, agricoles et industrielles. Il avait organisé dans les principaux ports de la Grande Ile et notamment à Diégo-Suarez, Majunga et Nossi-Bé, des comptoirs très prospères, mais c'est surtout dans la province d'Analalava que ses efforts s'étaient plus particulièrement déployés. Il avait installé à Antonibé de vastes salines dont la production, d'abord modeste, s'est élevée en 1904 à plus de 200 tonnes de sel.

M. Frager avait, en outre, créé à Ambodimadiro une distillerie pour la fabrication du rhum de cannes. C'est dans cette même localité qu'il possédait ses exploitations agricoles d'une superficie totale de 442 hectares, dont plus de 60 sont, à l'heure actuelle, déjà mis en culture.

La maison Frager possède 11 hectares de cotonniers, dont les produits ont été cotés, sur le marché du Havre, à un prix supérieur au prix moyen des marchés d'Amérique, et une vingtaine d'hectares de cannes à sucre destinées à l'alimentation de sa distillerie d'Ambodimadiro.

La colonie perd en M. Frager un de ceux qui ont le plus efficacement contribué à son développement économique et l'un de ses zélateurs les plus autorisés et les plus dévoués.

M. Frager était chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, officier d'Académie et de plusieurs ordres coloniaux et étrangers. Appelé à siéger au conseil supérieur des colonies, délégué de Madagascar au comité consultatif, conseiller du commerce extérieur de la France, il était parvenu, grâce à son intelligence et un incessant labeur, à occuper dans le monde colonial une situation considérable et prépondérante. Il est décédé en son domicile de la rue de Rome, à Paris, dans

sa 54e année, laissant une veuve et trois enfants que sa fin prématurée et inattendue a plongés dans une profonde douleur.

J. Rolph.

* * *

Réorganisation du cadre des administrateurs coloniaux. — Nous donnons ci-après le texte complet du rapport au Président de la République et du récent décret réorganisant les cadres du personnel des administrateurs coloniaux :

Paris, le 10 décembre 1905.

Monsieur le président,

Aux termes du décret organique du 6 avril 1900, le corps des administrateurs coloniaux se recrute :

1° Parmi les administrateurs stagiaires brevetés de l'Ecole coloniale; parmi les candidats pourvus de certains diplômes universitaires et ayant subi, avec succès, les épreuves d'un concours.

2° Parmi les explorateurs, les fonctionnaires des diverses administrations coloniales et les officiers des troupes coloniales ou assimilés, réunissant certaines conditions de services ou d'ancienneté.

En ce qui concerne ces derniers, qui ont acquis une expérience de la vie coloniale, un arrêté récent leur impose l'obligation de suivre à l'Ecole coloniale des cours spéciaux destinés à leur permettre de compléter leurs connaissances générales et administratives.

Comme corollaire de ces dispositions, il m'a paru nécessaire de fournir aux candidats de la 1re catégorie les moyens d'acquérir les notions pratiques qui leur font défaut, avant de remplir effectivement les fonctions complexes et délicates d'administrateur. Ce but me paraît devoir être atteint en astreignant les élèves administrateurs à un stage d'une année au moins accompli dans une de nos colonies d'Afrique et au cours duquel ils seraient placés sous les ordres d'un fonctionnaire expérimenté.

A l'expiration de ce stage et par décision ministérielle, ces élèves administrateurs seraient définitement admis dans les cadres ou licenciés si leur inaptitude était reconnue.

Ces nouvelles dispositions me paraissent de nature à augmenter

très sérieusement les garanties de recrutement du corps d'élite des administrateurs coloniaux.

En outre l'expérience a démontré que les cadres supérieurs de ce personnel n'étaient plus en rapport avec l'effectif total du corps, et il m'a semblé nécessaire d'élever du quart au tiers le maximun prévu pour les administrateurs en chef.

Telles sont les modifications qui font l'objet du projet de décret ci-joint, qui a été soumis aux délibérations du Conseil d'Etat.

Si vous en approuvez les termes, j'ai l'honneur, Monsieur le président, de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,

CLÉMENTEL.

DÉCRET

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Colonies,

Vu le décret du 6 avril 1900, portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux, modifié par les décrets des 19 septembre 1903 et 27 juin 1905;

Vu la loi du 5 août 1879 sur les pensions de retraite du personnel du département de la marine et des colonies :

Vu le décret du 23 décembre 1897 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial;

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854, réglant la constitution des colonies;

La section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies du Conseil d'Etat entendue.

Décrète :

Article premier. — Les articles 1 et 3 du décret du 6 avril 1900 sont remplacés par les suivants :

Article premier. — La hiérarchie, le traitement et l'assimilation pour la retraite des administrateurs coloniaux sont fixés ainsi qu'il suit :

Grades et classes		Soldes
Administrateurs en chef	1re classe.	16.500 à 17.000
—	2e classe.	15.000 à 16.000
Administrateurs	1re classe.	13.000 à 14.500
—	2e classe.	11.000 à 12.500
—	3e classe.	9.500 à 10.000
Administrateurs-adjoints	1re classe.	8.000 à 9.000
—	2e classe.	6.500 à 7.500
—	3e classe.	5.000 à 6.000
Elèves-administrateurs	. . . . .	4.000 à 4.500

NOTA. — La solde d'Europe est fixée d'une manière uniforme à la moitié de la solde coloniale.

Un tiers au maximun de l'effectif des administrateurs, pour grade d'administrateur chef.

La moitié au moins de l'effectif des administrateurs-adjoints pour les autres grades.

La base à la fixation de la pension, est la suivante:

Commissaire de la marine pour les administrateurs en chef.

Commissaire-adjoint de la marine pour les administrateurs.

Sous-commissaire de la marine pour les administrateurs-adjoints.

Aide-commissaire de la marine pour les administrateurs-adjoints de 3e classe.

Elève commissaire de la marine pour les élèves administrateurs.

Art. 3. — Les élèves administrateurs sont recrutés:

1° Sans concours:

Parmi les élèves brevetés de l'Ecole coloniale réunissant les conditions stipulées par les décrets qui règlent le fonctionnement de ladite école;

2° Après un concours dont le programme et les règles sont arrêtés par le ministre:

Parmi les candidats pourvus soit d'un diplôme de licencié en droit, ès-sciences ou ès-lettres ou de docteur en médecine; soit d'un diplôme de l'école des chartes, de l'Ecole des langues orientales vivantes, de l'Ecole des hautes études commerciales, d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, de l'Institut national agronomique ou de l'école des sciences politiques, soit d'un certificat attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Ecole nationale des mines, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, de l'Ecole coloniale, de l'Ecole centrale des arts et manufactures ou de l'Ecole des mines de Saint-Etienne et parmi les can-

didats pouvant justifier de cinq années de service comme titulaires d'un emploi de commis dans les secrétariats généraux des colonies.

Ces candidats doivent avoir satisfait à la loi sur le recrutement et ne pas avoir dépassé l'âge de trente ans.

Les vacances sont attribuées dans les proportions suivantes :

Moitié aux élèves de l'Ecole coloniale, moitié aux candidats de la deuxième catégorie.

A défaut de candidats dans l'une d'elles, le tour est réservé.

Les élèves administrateurs sont exclusivement employés dans une colonie dépendant d'un gouverneur général ou d'un commissaire général ; ils sont placés en sous-ordre et ne peuvent en aucune circonstance exercer, même temporairement, les fonctions d'administrateur.

Les élèves administrateurs comptant une année de services effectifs aux colonies dans les conditions ci-dessus spécifiées, sont proposés par le gouverneur général ou le commissaire général, soit pour la nomination à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe, soit pour l'accomplissement d'un nouveau stage d'un an aux colonies, soit exceptionnellement en cas d'inaptitude notoire, pour le licenciement immédiat. Les élèves administrateurs ajournés sont, à l'expiration de leur seconde année de service aux colonies, proposés par le gouverneur général ou le commissaire général soit pour la nomination à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe, soit pour le licenciement. L'admissibilité aux fonctions d'administrateur, l'ajournement et le licenciement sont prononcés par le ministre, sur le rapport du gouverneur général ou du commissaire général et après avis de la commission de classement prévue à l'article 11. Les élèves administrateurs dont l'exclusion est prononcée ont droit à l'indemnité de licenciement.

La moitié des vacances dans les emplois d'administrateur adjoint de 3e classe est réservée aux élèves administrateurs.

Art. 2. — Les administrateurs stagiaires actuellement en service restent soumis aux dispositions du décret du 6 avril 1900.

Les abonnements aux taxes de consommation. — A la date du 16 novembre dernier, le Président de la République a signé le décret suivant, précédé du rapport du Ministre des Colonies dont voici le texte :

Monsieur le Président,

Le décret du 26 aout 1904, relatif aux taxes de consommation à percevoir à Madagascar, stipule, en son article 3, que des arrêtés

du Gouverneur général détermineront le régime des abonnements qui pourront être consentis aux fabricants locaux toutes les fois qu'il y aura intérêt pour le Trésor à adopter ce mode de perception.

Or, antérieurement à la promulgation dans la colonie du texte précité, le gouvernement local avait consenti à plusieurs industriels des contrats d'abonnement, et ce régime avait paru avantageux. Le service des contributions indirectes n'existe, en effet, dans la Grande Ile qu'à l'état embryonnaire, et la pénurie de personnel technique ne permet pas de détacher, de façon permanente, un agent dans les usines pour surveiller la fabrication.

Pour ces raisons, M. le Gouverneur général de Madagascar a pensé qu'il serait utile de maintenir ce régime des abonnements; dans cette intention, il a pris, en conseil d'administration et à la date du 18 août 1905, un arrêté dont les termes me paraissent devoir être approuvés.

En conséquence et conformément à l'article 3 précité du décret du 26 août 1904, j'ai fait préparer et j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint qui a pour but d'approuver l'arrêté précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Colonies.

Vu l'avis émis par le gouvernement général de Madagascar et dépendances;

Vu la loi du 6 août 1896, déclarant colonie française l'île de Madagascar et ses dépendances;

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897, fixant les pouvoirs du Gouverneur général de Madagascar et dépendances;

Vu le décret du 12 novembre 1902, fixant l'organisation, la composition et la compétence du conseil d'administration et du conseil du contentieux administratif de la colonie de Madagascar;

Vu le décret du 20 août 1899 fixant le régime de l'alcool dans la colonie de Madagascar et dépendances;

Vu l'arrêté local du 29 janvier 1904, promulguant dans la colonie de Madagascar et dépendances la loi du 27 janvier 1903, autorisant la ratification de la convention de Bruxelles et les trois premiers para-

graphes de l'article premier de la loi du 28 janvier 1903, relative au régime des sucres ;

Vu le décret du 26 août 1904, relatif à la taxe de consommation à Madagascar;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

Article premier. — Est approuvé l'arrêté du Gouverneur général de Madagascar en date du 18 août 1905, déterminant les conditions auxquelles les fabricants locaux de produits soumis à la taxe de consommation pourront obtenir des abonnements pour le paiement des droits.

Art. 2. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*, au *Bulletin officiel* du ministère des Colonies et publié aux *Journaux officiels* de la République française et de la colonie de Madagascar.

La maison militaire de M. Augagneur. — Le commandant Garbit et le lieutenant de vaisseau Colson viennent de partir pour Madagascar, où ils feront partie de la maison militaire du nouveau Gouverneur général.

Est également parti, le maréchal des logis de dragons Augagneur, qui va servir comme porte-fanion de son père.

Un dîner de promotion. — Le 9 novembre, un banquet a été offert chez Marguery, au général Gallieni, par ses anciens camarades de promotion, pour fêter sa nomination à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

Ce dîner, d'un caractère très cordial, était présidé par M. de Lévis-Mirepoix, qui retraça en quelques phrases émues la carrière de l'ancien Gouverneur général de Madagascar.

La promotion dont fait partie le général Galliéni sortit de Saint-Cyr juste pour la guerre et eut immédiatement le baptême du feu. Elle compte aujourd'hui trois généraux de division, treize généraux de brigade, trente-neuf colonels, vingt-neuf lieutenants-colonels, etc. Elle fut baptisée *promotion de Suez*.

Société des mines d'or de Soavinarivo. — M. Alfred Racine, au nom et comme directeur de la « Compagnie coloniale de Madagascar » à Paris, vient de fonder à Paris une société anonyme pour la

mise en valeur d'une concession aurifère dans la province de Vakinankaratra (Betsiléo, Ile de Madagascar). Le capital social est fixé à 1.300.000 francs représenté par 13.000 actions de 100 francs chacune, toutes souscrites en espèces et préalablement libérées de moitié. Il a créé, en outre, 15.000 parts de fondateur ayant droit à 45 0/0 des bénéfices nets et pour lesquelles il a été fondé une société civile. Le premier Conseil d'administration se compose de MM. Théodore Mante, Victor Thiébaut, Charles Roux, Daléas, de Matharel et de La Fontaine.

L'industrie des bois. — Dans le but de favoriser le développement de l'industrie des bois à Madagascar, le gouvernement local s'est préoccupé de modifier le tarif d'exception résultant pour ces produits du décret du 18 juillet 1897.

Les motifs qui ont naguère déterminé le législateur à faire bénéficier les bois du Nord d'une détaxe complète n'existent plus aujourd'hui puisque l'on peut trouver sur place, grâce aux scieries qui ont été établies dans l'Ile, les matériaux de construction et articles de menuiserie qu'on était autrefois obligé de faire venir de l'extérieur. Il serait donc peut-être avantageux actuellement de protéger l'industrie locale contre la concurrence très active qui lui est faite par les commerçants de bois de Norvège.

Un projet dans ce sens a déjà été élaboré par le service des douanes; il sera soumis incessamment aux chambres consultatives de la Colonie et adressé ensuite au département.

Malgaches parisiens. — Un jeune Hova de Tananarive, Rajaona, vient d'être admis au Conservatoire de Paris, comme élève des classes de violon de M. Rémy, qui pense arriver à en faire un brillant virtuose.

Un autre Hova, Gabriel, va entrer à Alfort, à l'École vétérinaire, tandis que les jeunes dentellières amenées en France au printemps dernier ont dû être rapatriées par le courrier du 25 novembre, leur santé laissant par trop à désirer, guettées qu'elles étaient par la tuberculose.

Les Espagnols à Madagascar. — On vient de découvrir à Madagascar, dans la province de l'Imerina central, un trésor qui se compose d'une quantité assez importante d'anciennes piastres, aux effigies de Charles III et de Charles IV, aux millésimes 1772 à 1806; puis de deux chaînes d'argent massif, semblables à celles qui ser-

vaient autrefois pour les condamnés aux fers. Ces chaînes sont formées de dix-sept fort maillons, et pèsent chacune 16 kilos.

Opinion allemande sur la colonisation française. — Le rapport du général Gallieni sur Madagascar, publié récemment par le *Journal officiel* de la République française, n'a pas manqué d'attirer l'attention des grands périodiques coloniaux et militaires allemands qui suivent avec le plus grand soin le développement de la colonisation française. Dans un de ses récents numéros, le *Militær Wochenblatt* donne à ce sujet les appréciations suivantes :

« Cet ouvrage, d'une portée encyclopédique, montre quelle a été pendant neuf ans, dans la Grande Ile, l'évolution de la politique française de guerre et de paix, politique qui, après les fautes et les vicissitudes du passé, a conduit aux plus remarquables conséquences. L'œuvre accomplie à Madagascar témoigne que les Français apportent souvent dans les guerres et les entreprises coloniales de longue durée une énergie tenace dont les résultats ne sont pas seulement heureux, mais constituent un véritable enseignement. »

Il est consolant, malgré tout, de voir que si l'étranger ne nous ménage pas, trop souvent, des critiques amères, il sait reconnaître à l'occasion les qualités des meilleurs d'entre nous, et leur rendre hommage.

Comment on « sale » une mine d'or. — La *Revue Française* rapporte que des échantillons de minerai d'or, provenant d'une concession à Madagascar, auraient été dernièrement l'objet d'un *salting*, ou truquage. Il est intéressant de faire connaître à ce propos par quels procédés on peut faire croire à la présence de l'or dans des terrains prospectés ou des minerais destinés à être soumis à l'analyse. Certaines mines d'Australie ont acquis par ces moyens une notoriété tristement célèbre. En ce genre, il faut citer le *Tarramgamba boom*, emballement provoqué à Sydney et à Melbourne, en 1889, par la prétendue découverte d'un gisement aurifère d'une richesse égale à celle de la *Mount Morgan Mine* (Queensland). Or, les échantillons de ce gisement avaient été abominablement maquillés.

Que faut-il donc entendre par le *salage* (salting) d'une mine, c'est-à-dire la falsification de ses produits? Les moyens employés sont assez variés. Le plus usité consiste à répandre de ci de là, dans les galeries, du minerai riche provenant d'une autre mine, ou bien de verser une solution de chlorure d'or dans les crevasses du quartz.

Un procédé non moins connu consiste à tirer, contre la paroi de la mine, un coup de fusil chargé de poudre d'or.

D'autres procédés sont encore plus ingénieux. C'est ainsi qu'à l'aide d'une seringue très aiguë on injecte du chlorure d'or à travers les mailles des sacs contenant des échantillons de minerai étiquetés et scellés. Ou bien encore, on maquille les essais à la batée, en secouant négligemment sur le minerai la cendre d'une cigarette remplie de poussière métallique. Une autre pratique consiste à poudrer d'or les cheveux du nègre chargé du broyage. Comme on le voit, les spéculateurs peu scrupuleux ne manquent pas de moyens pour tromper ceux auxquels ils veulent vendre une concession.

Afin d'empêcher le salage, et assurer la sincérité des essais, les intéressés sont tenus d'effectuer eux-mêmes toutes les opérations, abatage du minerai, broyage, etc., et de veiller avec un soin jaloux sur les échantillons destinés à l'essayage. C'est le seul moyen de prévenir la fraude éhontée qui se produit encore trop souvent.

Bibliographie de Madagascar

Année 1905 (1)

REVUES

Andriamena. — 1895. A MADAGASCAR. SOUVENIRS D'UN SOLDAT D'AVANT-GARDE (suite et fin).
Dieppe. *La Vigie de Dieppe.* 27 octobre, 6 novembre, 17 novembre 1905.

Ardant du Picq (Lieut.). — UNE PEUPLADE MALGACHE. LES TANALA DE L'IKONGO. Paris, *Le Tour du Monde*, 18 novembre 1905, pp. 541-552, 12 photos, 1 carte, 25 novembre 1905, pp. 553-564, 20 photos.

Baissac (J.). — UN GRAND FRANÇAIS INCONNU. Paris. *Magasin pittoresque*, 1er novembre 1905, pp. 487-491.
Histoire de Jean Laborde à Madagascar.

Castel (Léon. R. P.). — MADAGASCAR. ÉCOLE NORMALE ET NORMALIENS. Paris. *L'Echo d'Afrique*, décembre 1905, pp. 178-182.

Clerget (P.). — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE MADAGASCAR. Paris. *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, 15 oct. 1905, p. 841.

Condamy (Capit.). — LA CONQUÊTE DU MÉNABÉ A MADAGASCAR (1897-1900) (suite). Paris. *Le Spectateur militaire*, 1er novembre 1905, pp. 217-227, 15 novembre, pp. 285-307.

Contenson (Ludovic de). — L'ÉLEVAGE A MADAGASCAR. Bruxelles. *Revue économique internationale*, 20 novembre 1905, pp. 379-408.
De l'élevage du bœuf.

Cultru (M.). — BENYOWSZKI. UN EMPEREUR DE MADAGASCAR AU XVIIIe SIÈCLE (suite). Paris. *Revue Coloniale*, octobre 1905, pp. 632-640.

(1) Voir la *Revue* depuis le 10 mars 1905.

Dunier (Robert). — Au pays des jolies ramatous. On danse a Madacascar. Paris. *Journal des Voyages.* 3 décembre 1905, 2 photos.

Fliche (P.). — Note sur des bois fossiles de Madagascar. Paris, *Bull. Soc. Géologique de France*, oct. 1905, pp. 346-358, av. pl.

Neiret (Dr). — L'eau de boisson a Madagascar. Paris. *La Vie Coloniale*, novembre 1905. 2 photos, pp. 210-211 (suite et fin).

Prud'homme (E.). — La Sériciculture a Madagascar. Paris. *L'Agriculture pratique des pays chauds*, octobre, pp. 327-340, novembre 1905, pp. 395-403.

Richard (Georges). — Un voyage de Tananarive a Tamatave en 1905. Paris. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, septembre octobre 1905. pp. 501-510.

Seigneurie (A.). — Une colonie de bon sens. Madagascar et le général Gallieni. Paris. *Bon sens français*, décembre 1905, pp, 18-21, 8 photos.

Thévenin (Armand). – Les Fossiles a Madagascar. Paris. *Revue Coloniale*, octobre 1905. pp. 577-590.

ANONYMES

Association cotonnière coloniale. Paris, septembre-octobre 1905. — Rapport sur le coton a Nossi-Bé, pp. 48-61.

La Dépêche coloniale. Paris, 30 novembre 1905.

L'élevage des animaux à Madagascar, pp. 261-276, 56 photos.

Le Mois Colonial et Maritime. Paris. 10 novembre 1905. Fabrication du papier pp. 685-686.
Papier obtenu par des indigènes malgaches avec une plante de Madagascar.

La Revue Française. Paris. Novembre 1905. Madagascar. L'œuvre du général Gallieni, pp. 635-647.

JOURNAUX

Allier (Raoul). — Le Fokonolona. Paris. *Le Siècle*, 22 novembre 1905.
De la main-d'œuvre et des prestations à Madagascar.

Cazal (Georges). — M. Augagneur a Madagascar. Marseille. *Journal des Colonies*, 24 novembre 1905.
Programme de l'administration du nouveau Gouverneur.

Chailley (Joseph). — Le Gouvernement général de Madagascar. Paris *La Dépêche Coloniale*, 25 octobre 1905.

Chastand (G.). — ENQUÊTE SUR NOS COLONIES : A MADAGASCAR. Paris. *Le Signal*, 28 octobre, 11, 18, 26 novembre 1905.

Didier (Paul). — LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AUX COLONIES. Paris. *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1905.

Dutilh de la Tuque (L.). — LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE MADAGASCAR. Paris. *La Revue Diplomatique*, 12 novembre 1905.

Fischer (Carlos). — MALGACHES PARISIENS. Paris. *Le Figaro*, 25 octobre 1905.

Giffard (Pierre). — LE GÉNÉRAL MOTOPHILE. Paris. *L'Auto*, 27 octobre 1905.
Au sujet des routes et du service d'automobiles à Madagascar.

G. P. — MADAGASCAR AU CONSERVATOIRE. Paris. *La Presse*, 7 novembre 1905.

L. M. — UN MALGACHE AU CONSERVATOIRE. Paris. *La République Française*, 7 novembre 1905.

Lovin (Henri). — LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE MADAGASCAR. Toulouse, le *Télégramme*, 17 novembre 1905.
Madagascar tel que l'a laissé le général Gallieni, et que reprendra M. Augagneur.

Morel (Edouard). — RESSOURCES D'UNE CONQUÊTE. Paris. *Le Petit Quotidien*, 13 novembre 1905.
Des entreprises à tenter à Madagascar.

Prévost (Marguerite). — CE QUE FERA Mme AUGAGNEUR. Paris. *Le Matin*, 13 novembre 1905.

Rakoto (Frantz). — NOUVELLES DE MADAGASCAR. Marseille. *Journal des Colonies*, 20 octobre 1905.

Renou (Henri). — MADAGASCAR. UN CHANGEMENT D'ADMINISTRATION. Paris. *Le Courrier Européen*, 10 novembre 1905.

Richard O'Monroy. — UN HÉROS DE SAINT-CYR. Paris. *Le Gaulois*, 10 novembre 1905.
Au sujet d'un dîner de la promotion de Saint-Cyr (1868-1870) présidé par le général Gallieni.

Rochefort (Henri). — LE SOCIALISME A MADAGASCAR. *L'Intransigeant*, 4 novembre 1905.
Au sujet de la nomination de M. Augagneur.

Seylor (Olivier). — MONSIEUR ANGAGNEUR ET NOTRE DOMAINE DE MADAGASCAR. Paris. Le *Gil-Blas*, 21 novembre 1905.
Au sujet des mines d'or.

Le Spahi. — GALLIENI. MADAGASCAR. Cambrai. *L'Echo du Peuple*, 19 novembre 1905.
Des perfectionnements apportés dans l'Ile à la race chevaline par M. le capitaine Lobez.

Vassart (Ed.) — UN BOOM. Paris. *Autorité financière*, 31 octobre 1905.
Au sujet des spéculations sur les mines d'or malgaches.

ANONYMES

Le Cosmos. Paris, 11 novembre 1905. — CHAPEAUX MALGACHES.
De l'industrie chapelière avec les pailles de Madagascar.

L'Europe Coloniale. Paris, 12 novembre 1905. — L'OR A MADAGASCAR.

Journal des Colonies. Marseille, 27 octobre et 3 novembre 1905. — L'INDUSTRIE MINIÈRE A MADAGASCAR EN 1904.

Journal du Commerce. Tamatave, 19 septembre 1905. — LES CHINOIS A MADAGASCAR.
Critique des procédés commerciaux des Chinois dans la Grande Ile.

Le Journal des Débats. Paris, 2 novembre 1905. — M. AUGAGNEUR A MADAGASCAR.

Journal Financier. Londres, 18 octobre 1905. — MADAGASCAR'S TRADE. GOLD PRODUCTION.

Neueste Nachrichten. Giessen, 7 novembre 1905. — MADAGASSEN IN PARIS.
Les Malgaches à Paris. Au sujet d'un article de M. Carlos Fischer paru dans le *Figaro*.

La Politique Coloniale. Paris, 20-21 novembre 1905. — LES 50.000 FRANCS DE RANAVALO. CE QU'ON EN PENSE A MADAGASCAR.
Blâme des colons de la Grande Ile au sujet de cette libéralité.

Le Siècle. Paris, 6 novembre 1905. — LE CATHOLICISME A MADAGASCAR.

Le Temps. Paris, 20 novembre 1905. — ENTRETIEN AVEC M. AUGAGNEUR.
Interview du Gouverneur général sur le programme administratif et économique qu'il compte suivre.

BULLETIN DU COMITÉ

Avis. — *Nous prions instamment tous nos collègues de vouloir bien ne pas omettre de nous indiquer, le cas échéant, leurs changements d'adresse; le service de la* Revue *devient forcément irrégulier, sinon impossible, quand nous ignorons l'adresse exacte à laquelle nous devons le faire, et donne lieu à des réclamations qui sont peu justifiées. Nous serions particulièrement reconnaissants à nos collègues de Madagascar, qui rentrent en France ou qui retournent dans la Colonie après avoir passé quelque temps dans la métropole, de tenir compte de notre prière.*

OFFRES ET DEMANDES

5° Jeune homme, 27 ans, en cours d'études à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Forêts coloniales) et à l'Université de Nancy (Section de l'Enseignement colonial), parlant allemand, possédant connaissances techniques, pratiques et commerciales de l'exploitation forestière, désire s'entendre avec Compagnie ou Société ayant des concessions à mettre en valeur à Madagascar. Références premier ordre.

Ecrire au Comité de Madagascar.

7° Un des plus anciens colons de Madagascar, établi à Majunga, possédant 1000 hectares de pâturages avec pacage, etc., mettrait volontiers ces ressources à la disposition des commerçants en bétail. S'occuperait aussi, au besoin, de l'embarquement, etc.

8° Propriété de 4 hectares à vendre, sise dans la baie d'Antongil, province de Maroantsetra; 17.000 pieds de vanille, 1.500 caféiers

arabica, 200 jeunes cocotiers, 3.000 bananiers; deux cases malgaches; close par haie naturelle. Sur rivière navigable et accessible aux navires ne dépassant pas 60 tonneaux. Occasion exceptionnelle. Ecrire au Comité.

9° Un colon de Madagascar recherche un associé possédant un capital minimum de 30.000 fr. pour une affaire d'élevage. Renseignements au bureau du Comité.

10° Propriété à vendre située près d'Antalaha, province de Vohemar, 60 hectares en partie exploités. Vanille 16.000 pieds. Café arabica 16.000 pieds. Rapport cette année. Maison avec dépendances. Route de Vohemar à Maroantsetra. Rivière navigable avec pirogues, conduisant au port d'Antalaha. S'adresser au Comité.

12° M. F..., garçon restaurateur ayant servi dans les meilleurs restaurants de Paris, connaissant cuisine, désirerait place gérant ou maître d'hôtel à Madagascar.

19° Homme marié, 42 ans, ayant fait 4 ans service comme marin de l'Etat, possédant aptitudes pour gérer exploitations forestières et scieries à vapeur pour le débit des bois, ameublement, charpente, menuiserie, etc., désirerait trouver emploi à Madagascar. S'adresser au Comité.

20° Agriculteur, 31 ans, 3 diplômes agricoles (agriculture, laiterie, aviculture), excellentes références, ayant occupé emploi chef de culture à Madagascar (côte ouest) demande emploi analogue de surveillant aux colonies, de préférence à Madagascar. S'adresser à M. Alphonse Massin, à Fayl-Billot (Haute-Marne).

21° Deux jeunes gens (20 et 24 ans), bonne instruction, demandent emploi chez commerçant ou industriel à Madagascar; disposeront prochainement de quelques capitaux. — S'adresser au Comité.

25° Un de nos collègues habitant Madagascar, désirerait être mis en relations avec des maisons de commerce qui voudraient ouvrir des succursales dans la Grande Ile. — S'adresser aux bureaux du Comité.

PROSPECTEUR ayant pratiqué quinze ans dans l'Amérique du Sud, demande emploi dans concession aurifère à Madagascar. Bonnes références. Ecrire à M. David E. Headley, aux bons soins de M. J. R. Saint-Phillippie et Cie, à Cayenne (Guyane française).

A VENDRE. — VANILLERIE à proximité de Farafangana.
S'adresser à M. Jean Lecomte, 105, Cours Henri, à Lyon.

A VENDRE, pour cause de décès, CYRANO, sur l'Ivoloina (60 hectares environ), à 20 kilomètres de Tamatave, avec route carrossable et rivière navigable. Propriété crée par M. O. Bensch, président de la Chambre d'agriculture de Madagascar.

Maison d'habitation, dépendances importantes, magasins, cuisine, basse-cour, etc. Moulin Pilter distribuant l'eau dans la propriété. Outils et machines agricoles.

PLANTATIONS. — 1° Cacaoyers 4.920 pieds : s'échelonnent sur 3 années, ceux de la première entrant en rapport en 1905 (ont donné 1/2 tonne de cacao préparé au 1er juin 1905).

2° Cafés : 2.900 Libéria (5 ans) en rapport ; 250 cafés Stenophy a et Hybride Manès, de belle venue.

3° Cocotiers : 428. Une centaine en rapport, les autres âgés de 3 et 4 ans. Très belle venue.

4° Bananiers : 9.987 ; donnant de 3 à 4.000 régimes.

5° Ananas Victoria : 9.897.

6° Vanillerie de 2.500 pieds, en rapport. Est fort belle.

7° 222 arbres fruitiers divers, en plein rapport ; letchis, orangers, mandariniers, manguiers, pommiers, pruniers, mangoustans, cerisiers du Brésil, avocatiers, etc.

Les letchis seuls donnent un revenu pendant le mois de décembre de 1.000 à 1.200 francs.

8° Colatiers, muscadiers, girofliers, ylang-ylang.

Pour les conditions de vente, s'adresser à M. Bensch, administrateur-adjoint à Majunga, ou aux bureaux du Comité.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ (fonds de commerce), Grand Hôtel de France, café-restaurant ; J. Bourgeac, propriétaire rue Guillain, en face le théâtre (Tananarive).

Établissement de 1er ordre, le mieux situé de la ville ; chambres meublées, bains et douches, installation complète. Affaire de grand avenir étant donné le développement considérable des terrains aurifères aux environs de Tananarive.

NOTA. — M. Bourgeac continuera à servir sa clientèle jusqu'à l'arrivée de son successeur, s'il y a lieu.

TABLES DE LA REVUE DE MADAGASCAR

DOUZIÈME VOLUME (7e ANNÉE)

Juin-Décembre 1905

SOMMAIRES

N° 7 (10 juillet). — *Voyage de Mayeur dans le centre de Madagascar*, A. Grandidier. — *La Législation minière à Madagascar*. Le Comité. —*Madagascar à l'Exposition de Hanoï* (Rapport général. 2e partie). X. (5 gravures), A. Jully. — *Retour en France du Général Gallieni* (5 gravures) : *De Tamatave à Marseille, à Marseille, le Déjeuner de la Société de Géographie, visite à l'Exposition coloniale.— A Paris. — Le Banquet colonial. — Bulletin du Comité : L'Assemblée générale du Comité de Madagascar : Rapport du Conseil d'Administration; Réponse du général Gallieni.*

N° 8 (10 août). — *Madagascar de 1896 à 1905*, Général Gallieni. — *Les animaux disparus de Madagascar*, G. Grandidier. — *Madagascar à l'Exposition de Hanoï* (Rapport général, 2e partie). XI (8 gravures), A. Jully.

Documents et Informations

Chronique du mois de mai. (Le départ du général Gallieni; le nouveau cadre des services civils; l'élevage du cheval, statistiques douanières, etc.) *J. Rolph.*

Chronique mois de juin. (En l'honneur de M. Porter; tournoi international de tennis; M. Lepreux sur les les chantiers du chemin de fer et à Tamatave; les exportations de bœufs à Maurice, etc.; *J. Rolph.* — Correspondance de Tamatave, *A. Tarnawa.* — Le personnel local du service judiciaire; mutations; la révolte du Sud; le nouveau corps des services civils; la détaxe des produits coloniaux;

l'exposition coloniale de Nogent (2 gravures); la question minière; Légion d'honneur; le mariage de Mlle Gallieni. — Bibliographie de Madagascar. — Bulletin du Comité.

N° 9 (10 septembre). — *Madagascar de 1896 à 1905*, II, Général Gallieni. — *Madagascar à l'Exposition de Hanoï* (Rapport général. 2e partie). XII. (2 gravures), A. Jully. — *Compendium des Plantes malgaches.* XVII. Rév. R. Baron.

Documents et Informations

Chronique du mois de juillet. (Reprise des affaires commerciales; exportations de bétail à Lourenço-Marquez; le voyage de M. l'inspecteur Constantin; grande foire à Fenoarivo; le 14 juillet à Tananarive, à Tamatave et dans les provinces; la rébellion du Sud; nécrologie.) *J. Rolph.* — A Tamatave. *A. Tarnawa.* — Madagascar au Jardin colonial de Nogent (1 gravure); nominations; modification au recrutement des administrateurs adjoints; le voyage de M. Lepreux; les dentellières malgaches (1 gravure); la question minière. — La Colonie de Madagascar à l'Exposition de Marseille en 1896, *A. Jully.* — Bibliographie de Madagascar.

N° 10 (10 octobre). — *Dans l'attente d'une Législation minière*, R. Dumeray. — *Plantain le Pirate, Grand Roi de Madagascar*, Etienne Hamélius. *Notice sur l'alimentation des Sakalaves*, H. P. — *Madagascar à l'Exposition de Hanoï* (rapport général, 2e partie). XIII (14 gravures), A. Jully.

Documents et Informations

Chronique du mois d'août. (La situation dans le Sud de l'Ile; les gisements de pierres précieuses; travaux publics; deux incendies; M. Aubert à Tamatave; reprise générale des affaires; publications diverses, Nécrologie). *J. Rolph.* — Le voyage de M. Lepreux; la situation financière de la Colonie; les cours de l'Ecole Jules-Ferry. — Un essai d'introduction des chevaux américains à Madagascar (4 gravures), *S.* — Chronique commerciale, industrielle et agricole, Bibliographie de Madagascar. — Bulletin du Comité.

N° 11 (10 novembre). — *Le Gouvernement général de Madagascar; Le nouveau Régime minier à Madagascar* (6 cartes); *Madagascar à l'Exposition coloniale de Marseille* (1 gravure); *Madagascar à l'Exposition de Hanoï* (Rapport général, 2e partie) XIV (2 gravures) A. Jully. — *L'élevage de l'autruche à Madagascar* S. P.-N.

Documents et Informations

Chronique du mois de Septembre. (Le voyage de M. Lepreux sur la Côte Est) *J. Rolph.* — Le départ de M. Augagneur; deux confé-

rences sur Madagascar; l'adduction d'eau potable à Tananarive; le programme de M. Augagneur; Ranavalo en France. — Chronique agricole (Une invasion de Sauterelles). — Bibliographie de Madagascar. — Bulletin du Comité.

N° 12 (10 juillet). — *Dans l'attente d'une nouvelle législation minière*, R. Dumeray. — *L'Opinion des intéressés* (MM. Levat, Besson, Thirion, Lignon, Buhan, H. Lorin. Linol, *La Quinzaine Coloniale.*) — *La Question des Enfants métis*, A. Jully. — *Fianorantsoa et le Betsiléo central* (I. 10 cartes et gravures), lieut. Ed. de Martonne.

Documents et Informations

Informations (Chronique du mois d'Octobre). — Retour de M. Lepreux à Tananarive. — Le remplacement du général Gallieni. — Les exportations de bétail en Afrique du Sud. — Un service maritime entre Tuléar, Fort-Dauphin et Durban. — Violents orages dans l'Ile. — Les courses de chevaux. — Nécrologie. — (*J. Rolph*). — Décret modifiant le recrutement des administrateurs coloniaux. — Bibliographie de Madagascar. — Bulletin du Comité. — Table des matières du 2e semestre 1905.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

Baron (Rev. R.) Compendium des plantes malgaches 226
Le Comité. La législation minière à Madagascar. 15
Dumeray (R.). Dans l'attente d'une législation minière. 289
— Dans l'attente d'une nouvelle législation minière. . 481
Général Gallieni. Madagascar de 1896 à 1905. . . . . 97, 193
Grandidier (A.). Voyage de Mayeur dans le centre de Madagascar. 3
Grandidier (G.). Les animaux disparus de Madagascar 111
Hamelius (E.). Plantain le Pirate, grand roi de Madagascar 298
H. P. Notice sur l'alimentation des Sakalaves 308
Jully (A.). Madagascar à l'Exposition de Hanoï . 18, 129, 227, 315, 410
— La question des Enfants métis. 509
Martonne (Lieut. Ed. de). Fianarantsoa et le Betsiléo central . . . 527
Rolph (J.). Correspondance mensuelle. 152, 258, 356, 440
S. Un essai d'introduction de chevaux américains à Madagascar . . 371
P.-N. (S.) L'Elevage de l'autruche à Madagascar 435
Tarnawa (A.). 271
X. Le Gouvernement général à Madagascar 385

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Académie malgache 362
Adduction de l'eau potable à Tananarive 459
Administrateurs-adjoints (modifications au recrutement des). 275
Administrateurs coloniaux. 180 555
Affaires civiles (corps des). . 145
Assemblée générale du Comité de Madagascar. 80
Auber (Dr) 359
Augagneur. 457, 460, 560
Banquet Colonial de Paris. . 64
Besson 485
Bétail. 157, 548
Bibliographie de Madagascar, 184, 286, 379, 470, 564
Buhan 485
Bulletin économique. 363
Cercle de l'Union 364
Charles-Roux 68, 81
Chevaux américains à Madagascar 371
Chronique commerciale, industrielle et agricole. . 375, 466
Comité de Madagascar. . . . 80
Constantin 262
Contrats d'engagement. . . . 146
Conty 86
Coton à Madagascar. 463
Crise commerciale. 258
Delhorbe 457
Delibes. 46
Dentellières malgaches. . . . 278
Détaxes des produits coloniaux 173
Deux conférences sur Madagascar 457
Doumergue. 69
Dupuy 159, 371
Ecole Jules Ferry. 368
Etienne. 79
Etain à Madagascar (l') . . . 274
Etoile d'Anjouan 275
Exportations 149, 360
Exposition d'agriculture coloniale 175
Exposition coloniale de Marseille. 62
Exposition de Marseille (Madagascar à l') 280
Fête nationale. 265
Fœreid (Mme Maria) 154
Foires. 157, 264
Frager 554
Gallieni (Général). 41, 58, 75, 90
Guyon 464
Importations 149
Incendies 357
Jardin colonial de Nogent. . 272
Jourdran (Dr). 150
Lallier du Coudray 179
Lebon 73
Légion d'honneur 179
Lepreux. 155, 276, 366, 440, 546
Levat. 485
Lignon. 485
Linol. 485
Lorin (H.) 485
Malgaches prospecteurs . . . 464
Malgaches parisiens. 561
Mariage de Mlle Gallieni. . . 179
Mines d'or 560, 562
Mutations. 162
Nécrologie 151, 158, 269, 365, 553
Nominations 274
Olympia (Madagascar à l'). . 465

Orages 549
Pierres précieuses. 356
Porter 152
Programme de M. Augagneur 460
Question chinoise 159
Question minière 178, 278
Ranavalo *en France*. 463
Révolte du Sud (la). 164
Roméas. 553
Route du Sud 357
Sauterelles 361
Services civils (nouveau corps des) 166
Service judiciaire (personnel local du) 161
Situation financière 368
Situation politique 353
Société de Géographie de Marseille (déjeuner offert par la) 45
Sport-Club de Tananarive 154, 551
Tableau d'avancement. . . . 274
Tamatave. 158, 271
Thés 375
Thirion. 485
Troupe théâtrale. . . . 164, 395